



UNIVERSITY  
OF  
TORONTO  
LIBRARY







**MÉMOIRES INÉDITS**

DE

**MICHEL DE LA HUGUERYE**

IMPRIMERIE GOUVERNEUR, G. DAUPELEY

A NOGENT-LE-ROTRON.

HF.B  
L1848m

MÉMOIRES INÉDITS  
DE  
MICHEL DE LA HUGUERYE

PUBLIÉS  
D'APRÈS LES MANUSCRITS AUTOGRAPHES  
POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE  
PAR LE BARON A. DE RUBLE

---

TOME PREMIER

1570-1577.



A PARIS  
LIBRAIRIE RENOUARD  
HENRI LOONES, SUCCESSEUR  
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE  
RUE DE TOURNON, n° 6

---

M DCCC LXXVII.





EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

ART. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

-----

*Le Commissaire responsable soussigné déclare que l'édition des MÉMOIRES INÉDITS DE MICHEL DE LA HUGUERYE, préparée par M. LE BARON ALPHONSE DE RUBLE, lui a paru digne d'être publiée par la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.*

*Fait à Paris, le 4<sup>er</sup> décembre 1877.*

*Signé* LUDOVIC LALANNE.

*Certifié,*

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

J. DESNOYERS.



## INTRODUCTION

---

### I.

L'auteur des *Mémoires* que nous publions pour la première fois, Michel de La Huguerye<sup>1</sup>, ne mérite pas d'être présenté comme un des grands négociateurs du seizième siècle. C'était un secrétaire obscur, qui a su prendre de l'importance par sa pénétration politique et surtout par sa profonde connaissance des affaires de l'Allemagne et des Pays-Bas. Qu'il ait été le ressort principal de toutes les affaires où il a mis la main, on en peut douter, malgré les affirmations contenues dans ses mémoires. Qu'il ait possédé la confiance de certains personnages et que par eux il ait exercé une véritable action sur les hommes et les événements, tous les historiens contemporains, même ceux qui parlent de lui avec le plus de défaveur, le reconnaissent<sup>2</sup>. La Huguerye est le type de ces agents, qui n'apparaissent jamais sur le devant de la

1. Nous écrivons le nom de l'auteur des *Mémoires* comme il signait.

2. De Thou dit en parlant de lui : « Cet homme qui savait parfaitement bien l'état où se trouvaient les pays étrangers et surtout l'Allemagne..... » (liv. 107, trad., édit. de 1740, t. VIII, p. 294).

scène. Cachés au fond du cabinet d'un prince, une plume à la main, ils prenaient part aux conférences les plus importantes et disparaissaient dans l'ombre au moment de la conclusion ; mais ils n'en obtenaient que plus d'influence. L'intimité de leurs fonctions leur permettait de convertir à leurs desseins l'esprit du maître. D'ailleurs, dans un siècle de guerre, où le premier rang était tenu par des capitaines, plus habiles à manier l'épée que la plume, les secrétaires rédigeaient, écrivaient les lettres et les traités<sup>1</sup>. Ils s'initiaient ainsi au plus profond des secrets diplomatiques. Les mémoires de ces agents secondaires, les Vincent Carloix, les Boyvin du Villars, les Choisin, méritent d'autant plus l'attention de l'histoire que les auteurs ont eu moins d'autorité personnelle.

Nous avons très peu de renseignements biographiques sur Michel<sup>2</sup> de la Huguerye. Ce personnage, qui n'a presque jamais habité la France, qui n'a rempli aucun rôle officiel, a laissé peu de trace dans les écrits de ses contemporains. Il appartenait à une famille aisée de la bourgeoisie de la Beauce. Un de ses frères était trésorier général des bois<sup>3</sup> ; le trésorier et le contrôleur général de

1. La Huguerye particulièrement rendait ce genre de services à ses maîtres. On conserve dans les 500 de Colbert (vol. 399, f. 133) l'original d'un traité signé par le prince de Condé, Casimir de Bavière et Charles de Montmorency-Méru, qui nous paraît de la plume même de La Huguerye.

2. Nulle part dans ses mémoires La Huguerye ne nous apprend qu'il portait le nom de Michel, mais ce prénom ne fait pas doute :

1° Parce que De Thou le lui donne (liv. 87, édit. de La Haye, 1740, t. VII, page 17) ;

2° Parce qu'il lui est aussi donné dans une lettre d'appointement de Casimir de Bavière en date du 1<sup>er</sup> juin 1586 (*Libri officiorum Johannis Casimir*, aux Arch. de Carlsruhe).

3. *Mémoires*, t. I, p. 212.

Catherine de Médicis étaient ses cousins germains<sup>1</sup> ; un de ses oncles était allié à la famille Molé<sup>2</sup> ; un autre était marchand à Paris et avait un fils trésorier des parties casuelles<sup>3</sup>. Michel lui-même possédait une seigneurie en Picardie et avait des fermiers<sup>4</sup>.

La Huguerye naquit<sup>5</sup> en Beauce, près de Chartres, ou à Chartres même<sup>6</sup>, vers 1545<sup>7</sup>, et fut élevé aux écoles de la ville jusqu'à quatorze ans. En 1559, il entra au collège de Navarre et y demeura six ans. Il y eut des condisciples illustres. Trois princes y passèrent en même temps que lui : le duc d'Anjou, plus tard Henri III, Henri de Béarn, plus tard Henri IV, et Henri de Lorraine, duc de Guise<sup>8</sup>. Cependant La Huguerye ne cite de ses compagnons d'étude que Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, le président Pierre Jeannin, Charles de Balzac d'Entragues et un seigneur polonais. Au sortir du collège, il professa pendant deux ans, « dressant son but » vers la carrière de jurisconsulte. La mort de son père ne lui permit pas de continuer ses études à Paris. Il se mit au service de Lancelot de Carles, évêque de Riez, partit pour Rome après la mort de son pro-

1. *Mémoires*, t. I, p. 39.

2. *Mémoires*, t. I, p. 529.

3. *Mémoires*, t. I, p. 212.

4. *Mémoires*, t. II, p. 326.

5. Ce nom de La Huguerye semble être un nom de lieu, mais il ne figure sur aucune carte, ni dans le *Dictionnaire topographique d'Eure-et-Loir* publié par M. Merlet (in-4°, 1871). On y trouve La Hucherie, La Huetrie, La Huetterie, noms qui pourraient être la corruption du nom de La Huguerye ou réciproquement.

6. *Mémoires*, t. I, p. 1, et t. II, p. 295.

7. La Huguerye n'indique pas son âge, mais, en additionnant les étapes de sa vie, on reconnaît qu'il avait 22 ans en 1567 (*Mémoires*, t. I, p. 1 et 2).

8. Crevier, *Hist. de l'université de Paris*, 1761, t. VI, p. 232, d'après Launoy, *Hist. Coll. Navarre*.

tecteur, et entra dans la maison de Charles d'Angennes, cardinal de Rambouillet, ambassadeur de France.

Au retour, il voyagea à la suite de la dame de Alava, femme de François de Alava, représentant de Philippe II à la cour de France. Pendant la traversée, il surprit ou crut surprendre, dans les conversations de l'ambassadrice et de son entourage, le secret des desseins de Charles IX vis-à-vis des réformés. Ainsi se trancherait, s'il fallait ajouter une foi aveugle à toutes les affirmations de La Huguerye, une question qui a divisé les historiens, celle de la préméditation de la Saint-Barthélemy.

Fort de cette découverte, La Huguerye quitte à Gien le cortège de la dame de Alava, prend la poste, arrive à Paris et révèle à un officier protestant de la maison du roi les projets de Charles IX. Le secret arrive à François de Bricquemault, un des conseillers les plus écoutés de Jeanne d'Albret, et notre historien entre de plain-pied dans la confiance des chefs du parti huguenot. Dès lors, La Huguerye appartenait à la Réforme. Cette transformation s'était opérée chez lui non en vertu d'une conviction religieuse, mais par suite d'un hasard qui lui ouvrait les portes d'une carrière. Faudra-t-il s'étonner que, à la fin de sa vie, il quitte, aussi facilement qu'il l'avait embrassée, la cause huguenote pour passer au service du duc de Lorraine<sup>1</sup> ?

Le néophyte La Huguerye suit à la cour le sire de Bricquemault et devient un personnage important. Catherine de Médicis et l'ambassadeur d'Angleterre, Francis de Walsingham, confèrent avec lui. Le détail de ses négociations occupe le livre premier de ses *Mémoires*.

1. C'est à partir de la mort de Henri III que La Huguerye commence à devenir défavorable au parti huguenot. Le changement de langage est très marqué.

Au commencement de 1572, La Huguerye est le secrétaire de Ludovic de Nassau, frère de Guillaume d'Orange, un des héros les plus actifs du soulèvement des Pays-Bas. Tous deux, maître et valet, déjouent la surveillance du roi et partent de Paris le 15 mai. Pendant deux ans, il appartient au prince; il le suit à Mons et assiste à la défense de la place contre le duc d'Albe, puis à Dillenburg et à Heidelberg, où Ludovic de Nassau, battu et sans troupes, utilisait son exil en cherchant du secours contre l'Espagnol. A la fin de l'hiver 1574, le prince tente sur Maëstricht un coup de main qui ne réussit pas. Il combattait un des plus habiles lieutenants du duc d'Albe, don Sancho d'Avila, servi par des troupes peu nombreuses, mais aguerries. Cette campagne, mal conçue et mal conduite, eut une issue funeste. Le 14 avril 1574, Ludovic de Nassau fut défait à Mookerheide. Il disparut sur le champ de bataille, ainsi que son frère, Jean de Nassau, et Christophe de Bavière; et tel fut le désordre de la déroute que les corps des trois princes ne purent être retrouvés. Bien que cette partie des Mémoires de La Huguerye ne se rattache pas directement à l'histoire de France, nous avons cru devoir la publier sans suppressions, à cause de l'originalité des renseignements qu'elle nous donne sur l'histoire des Pays-Bas.

Le livre III nous présente à son début (8 octobre 1574) La Huguerye secrétaire et agent en Allemagne de Henri de Bourbon-Condé, le fils aîné du prince tué à Jarnac et le véritable chef du parti huguenot, avant que le roi de Navarre eut révélé ses grandes qualités. Notre historien prépare l'invasion de la France. Il passe en Angleterre, en Hollande, où le prince d'Orange ne lui montre qu'égoïsme et duplicité, à Heidelberg, et y obtient une armée malgré les prétentions et l'avidité du prince Casimir, fils de l'élec-

teur de Bavière. Après beaucoup de temps perdu, l'armée d'invasion, conduite par Condé et Casimir, passe les Vosges et se répand sans trouver d'obstacles sur les provinces de l'est et du centre de la France. Au milieu de sa marche Condé reçoit la nouvelle d'un événement qui lui enlève la direction des Réformés. Le 3 février 1576, le roi de Navarre s'était enfui de la cour. La Huguerye juge que le Béarnais était parti avec l'assentiment caché du roi, et que la reine mère avait provoqué sa fuite pour diviser les forces des Huguenots. Cette appréciation demanderait à être justifiée; mais elle dénote chez son auteur une certaine finesse et un instinct profond de la politique machiavélique de Catherine de Médicis.

La paix fut bientôt signée à Cerquenseaux, près de Nemours, en Gâtinais (6 mai 1576), au grand profit du duc d'Alençon, qui recueillait le fruit de sa politique expectante. La Huguerye, mécontent comme son maître de l'issue de la campagne, reprend son œuvre et recommence les négociations qui avaient préparé l'invasion allemande. Vers la fin de l'année 1580, le prince de Condé passe en Dauphiné et en Provence pour y allumer la guerre civile et amène La Huguerye. Tout allait bien pour ce prince, qui se flattait de se rendre indépendant en Languedoc, quand le roi de Navarre signa le traité de Fleix (26 novembre 1580). Condé, à cette nouvelle, montra des vellétés d'indiscipline vis-à-vis du chef de sa maison, et ne consentit à subir les conditions du traité que lorsqu'il se vit abandonné de ses compagnons d'armes. Tandis qu'il hésitait à obéir, Turenne faisait le vide autour de lui, malgré les efforts de La Huguerye et des autres secrétaires du prince. Pendant quelques semaines le futur duc de Bouillon et notre historien se trouvèrent en lutte. Turenne, dans ses Mémoires, a consacré quelques mots à ce conflit et jeté sur La Huguerye un



blâme méprisant ; mais il est permis de penser que le dépit d'avoir été tenu en échec par un « aussi petit compagnon » l'avait irrité plus que de raison<sup>1</sup>.

La fin du tome second est employée à raconter la vie et les actes de Condé. Ce prince, ridiculisé par les chroniqueurs de la cour pour les galanteries de sa femme, la belle Marie de Clèves, marquise de Lisle<sup>2</sup>, aurait mérité de l'être pour son ambition étroite. Dépourvu de cette largeur d'esprit qui permettait au roi de Navarre d'entrevoir au loin, derrière les intérêts des Huguenots, la cause de la France, il se laissait guider par l'esprit de parti. Veuf depuis le 30 octobre 1574, il voulait épouser Catherine de Bourbon, sœur unique du Béarnais, et aspirait à supplanter son cousin<sup>3</sup>. La Huguerye le met

1. Turenne raconte que Condé refusait d'accepter en Languedoc le traité de Fleix et qu'il était encouragé dans son opposition par ses secrétaires : « Ledit prince avoit deux secrétaires, La Huguerye « et Sarrazin ; le premier très meschant, qui avoit des pensées à « la ruine de l'Etat, ainsi qu'il a témoigné au reste de sa vie... » Plus loin, Turenne nous apprend que, de son autorité, il fit publier la paix. « J'appris soudain que M. le Prince avoit témoigné « un grand mescontentement contre moy. Il avoit estimé que cela « ne se fist sans un particulier consentement de luy ; ayant tou- « jours assuré qu'il l'empescheroit. » *Mémoires de Bouillon*, coll. du *Panth. litt.*, p. 424.

2. Elle avait été la maîtresse de Henri III (voyez le *Journal de l'Estoile*, édit. Champollion, Figeac, p. 29, Brantôme, édit. de la *Société de l'Hist. de France*, t. IX, p. 111, et les *Mémoires de La Huguerye*, t. I, p. 316), et probablement aussi de Joseph Boniface de la Mole (*Mémoires de Bouillon*, édit. du *Panth. litt.*, p. 390). (Voyez aussi l'aventure première du livre II des *Élégies* de Desportes.) Elle mourut le 30 octobre 1574.

3. Les ambassadeurs vénitiens dépeignent le prince de Condé « d'un aspect très farouche, avec un mauvais regard, le sourcil « froncé, sombre, et d'une éducation aussi vilaine que son visage. » (*Relation de Giov. Michiel*, 1872, in-8°, p. 29.) Le roi, par moquerie, l'appelait l'Hector des Huguenots (*Journal de l'Estoile*, édit.

sans cesse en parallèle avec les deux grands hommes de la seconde moitié de ce siècle, Guillaume le Taciturne et Henri IV. On voudrait n'attribuer qu'au dévouement d'un fidèle serviteur cette apologie perpétuelle d'un ambitieux, surtout en comparaison de ces deux héros; mais l'intérêt personnel n'y semble pas étranger. La Huguerye eut plusieurs fois à se plaindre, surtout en 1587, du roi de Navarre et de ses agents. Quant à Guillaume le Taciturne, il était plus coupable encore : il avait refusé à La Huguerye certaines gratifications auxquelles notre auteur se croyait droit<sup>1</sup>.

Depuis la fin de 1576 jusqu'au milieu de l'année 1587 (t. I et II), nous voyons La Huguerye courir successivement à Heidelberg, auprès de l'électeur palatin, en Angleterre, à la Rochelle, la principale place du parti huguenot, en Angleterre pour la seconde fois, en Hollande, en Angleterre pour la troisième fois, à la Fère, auprès du prince de Condé, à Heidelberg, à Saint-Jean-d'Angély, à Nancy, près du duc de Lorraine, à Sedan, auprès du duc de Bouillon, encore à Heidelberg, à Francfort, à Cologne, encore à Saint-Jean-d'Angély, à Nérac, auprès du roi de Navarre, dont il dépeint le ménage en quelques traits piquants, en Allemagne et en Angleterre pour la quatrième fois<sup>2</sup>.

Champollion, p. 53). Brantôme dit qu'il était un peu sourd et très petit.

1. *Mémoires*, t. I, p. 253, 264, 286.

2. Les voyages de La Huguerye en Angleterre avaient pour objet de demander du secours à la reine Elisabeth. Nous manquons de renseignements sur les trois premiers; mais quant au dernier, une lettre de Pallavicini à Ségur, datée de Londres et du 23 octobre 1587, nous apprend que le négociateur n'avait rien obtenu : « Vous savez, dit-il, l'opinion que vous eûtes dès le commencement du voyage dud. La Huguerye, et savez que c'estoit

Plusieurs négociations accessoires occupent cet esprit remuant : la campagne du duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou, en Flandre, le mariage de ce prince avec Élisabeth d'Angleterre, le second mariage de Condé, les affaires du duc de Lorraine et du duc de Bouillon, l'ouverture de la succession du duc Guillaume de Clèves, les intérêts de Gebhart Truchses, archevêque marié, électeur de Cologne, et enfin la guerre doctorale <sup>1</sup>. La Huguerye touche aux questions les plus disputées avec le même empressement. Il intrigue par zèle, pour occuper son activité, et se charge sans hésitation de toutes les missions qu'on lui propose.

La Huguerye n'interrompt sa vie laborieuse que pour se marier. Il épousa, le 15 janvier 1584, à Sedan, une fille de La Marsilière<sup>2</sup>, s. de Grangemenant et de Moulins, nièce d'un secrétaire d'état du roi de Navarre, souvent cité dans la correspondance de Henri IV. Ce mariage avec une fille de la bourgeoisie, bien alliée, prouve ce que nous avons déjà dit de la bonne situation de sa famille.

La Huguerye installa sa femme à Sedan. Mais les exactions du duc de Bouillon l'obligèrent de se retirer à Heidelberg, puis à Frankenthal. Bientôt il se rattacha plus intimement au cabinet du duc Casimir de Bavière, en acceptant la charge de secrétaire du prince pour la correspondance française<sup>3</sup>.

« hors du temps, ni avec les raisons requises qu'on l'envoyoit à faire nouvelles demandes. » (Orig., V<sup>e</sup> de Colbert, vol. 402, f. 192.)

1. L'expédition de Casimir de Bavière en faveur de Gebhart Truchses, électeur de Cologne, fut appelée *guerre doctorale*, parce que Beutterich, conseiller de Casimir de Bavière, qui la conduisait réellement, était un homme de robe et non pas un capitaine. (*Mémoires*, t. II, p. 214 et suiv.)

2. Hurozius Berziau, seigneur de la Marsillière, d'une famille parlementaire très répandue au xvi<sup>e</sup> siècle.

3. Lettres d'apPOINTement du 1<sup>er</sup> juin 1586 en faveur de Michel

Depuis l'échec de la campagne de 1576, La Huguerye cherchait à rallumer la guerre civile en France au profit de Condé, à l'aide des armées allemandes. Le roi de Navarre ne se prêtait à cette politique, qui pouvait porter à l'unité de la France des coups mortels, qu'avec une répugnance peu déguisée. Le prince de Condé était l'âme, et son ancien secrétaire l'instrument de la négociation. L'alliance de Henri III et des ligueurs ayant creusé un abîme entre les rois de France et de Navarre, le Béarnais laissa un libre cours aux projets de son cousin ; mais il eut le crédit de l'écartier comme chef et de faire donner au duc de Bouillon le commandement de l'armée d'invasion, choix qui affaiblissait l'expédition en la soumettant à un prince incapable de la diriger et sans autorité personnelle. Bien plus, il envoya à l'armée l'ordre de s'arrêter en Lorraine pour faire la guerre au duc Charles III. Il espérait ainsi épargner la France et frapper un prince qui, par lui-même et par ses parents, les Guises, était l'appui de la Ligue. Telle était la politique que ses plénipotentiaires avaient mission de faire prévaloir dans les conseils de l'armée allemande.

La Huguerye était le promoteur d'un autre plan de campagne. Casimir de Bavière avait des liens de parenté et d'alliance avec la maison de Lorraine et s'efforçait de la sauver du désastre. Il voulait que l'armée entrât en France, traversât rapidement la Seine et la Loire, et opérât sa jonction avec les troupes du roi de Navarre. Ainsi donc les deux princes, Henri et Casimir, montraient des tendances absolument opposées. Le conseil de l'armée était fort per-

de La Huguerye (*Libri officiorum Johannis Casimir*, aux archives de Carlsruhe).

plexe; il ne pouvait méconnaître les ordres du Béarnais, puisqu'il était le chef nominal des Huguenots, ni les instructions de Casimir de Bavière, puisque les troupes lui appartenaient. La Huguerye était le porte-paroles du prince allemand au conseil. Chaque séance donnait lieu à une lutte d'influence. Il soutenait âprement son opinion et n'épargnait rien pour sauver en détail ce qu'il n'avait pu préserver en gros des états du duc de Lorraine. Les ambassadeurs du roi de Navarre lui tenaient tête et pesaient de tout leur ascendant sur les chefs militaires de l'armée. Ceux-ci, le duc de Bouillon et le baron de Dohna, tous deux incapables, flottaient indécis, usaient l'ardeur de leurs troupes par des ordres et des contre-ordres mal conçus, perdaient le temps et finalement ne prenaient aucune décision. On lira dans le tome III l'exposé de ces querelles intestines, exposé détaillé, trop détaillé même, car il occupe plus de place que le récit des faits.

Une armée ainsi conduite était vouée à un désastre. Les Suisses, les premiers, donnèrent le signal de la débandade et capitulèrent avec le roi<sup>1</sup>. Le 26 octobre, à Vimori en Gâtinais, le 24 novembre, à Auneau<sup>2</sup>, le duc de Guise défit les réîtres. Dès ce jour les envahisseurs, décimés par les maladies, la famine et leurs propres excès, battirent en retraite. Heureusement pour eux, d'autres divisions paralysaient la défense. Henri III n'avait pu se dispenser d'opposer aux Allemands le duc de Guise, gouverneur de la Cham-

1. Nous avons donné (t. III, p. 200, note) des détails nouveaux sur cet incident de la campagne.

2. La Huguerye faillit tomber aux mains de l'armée catholique pendant le combat d'Auneau : « La Huguerie, dit un chroniqueur « du temps, se sauva par-dessus les murailles, se jetant à bas et « évada de cette façon. » (*Recueil A-Z*, lettre G, p. 215.) Notre auteur ne parle pas de sa fuite dans ses mémoires.

pagne. Mais le faible monarque, prévoyant que les victoires du chef des Lorrains profiteraient à la Ligue plus qu'à la cause royale, prenait à tâche d'affaiblir son lieutenant. Renforts, vivres, argent, informations, n'arrivaient au camp qu'avec une parcimonie significative<sup>1</sup>. Et quand le brillant capitaine eut réduit les réîtres à ne plus être qu'un troupeau désordonné, le duc d'Épernon, le favori du roi, se présenta aux avant-postes et reçut à composition le reste de l'armée d'outre-Rhin.

La conduite de La Huguerye pendant cette campagne a été l'objet de graves reproches. D'Aubigné, qui vivait dans l'entourage du roi de Navarre et qui recevait de bonnes informations, écrit : « Les étrangers se plaignoient de ce  
« que les maisons ennemies estoient garnies de sauvegardes  
« au profit du secrétaire La Huguerye et de ses compa-  
« gnons<sup>2</sup>. » Les documents originaux sont muets sur cette accusation. Toutefois nous reconnaissons qu'elle s'accorde avec les mœurs habituelles des armées du xvi<sup>e</sup> siècle.

Le plus autorisé des historiens de ce temps, de Thou, insinue que La Huguerye était un traître vendu au duc de Lorraine et qu'il révélait à Charles III les secrets stratégiques de l'armée<sup>3</sup>. L'accusation ne paraît pas fondée. Si elle avait pu l'être, La Huguerye, après la déroute, ne se serait pas retiré à Heidelberg. La vérité est qu'il n'épargnait rien pour détourner l'armée du pillage des provinces

1. Voyez deux importants recueils de la correspondance du duc de Guise avec le roi et avec les secrétaires d'état pendant la campagne de 1587 (V<sup>e</sup> de Colbert, vol. 10 et surtout f. fr. vol. 4734). La plupart de ces lettres sont autographes.

2. *Hist. univ.* de d'Aubigné, 1626, t. III, col. 99.

3. De Thou, *Hist. univ.*, livre 87. Voyez notamment dans la traduction française (édit. de La Haye, 1740, t. VII) les passages des pages 17, 24, 25, 30.

lorraines. Claude de la Chastre, lieutenant du duc de Guise, dont le grand historien suit le récit pas à pas, ne laisse percer aucun soupçon de trahison contre notre auteur<sup>1</sup>. De Thou s'est trop souvenu de l'attitude de La Huguerye aux États de 1593<sup>2</sup>. Les *Mémoires de la Ligue*, dans une pièce consacrée au récit de l'expédition de 1587, nomment La Huguerye sans l'accuser<sup>3</sup>. Cette prêterition est d'autant plus significative, que la pièce émane de François de Chastillon, seigneur de Coligny, le héros de la campagne<sup>4</sup>.

1. *Discours ample et très véritable, contenant les plus mémorables faits advenus en l'année 1587, tant en l'armée commandée par M. le duc de Guise qu'en celle des Huguenots, conduite par le duc de Bouillon, envoyé par un gentilhomme françois à la reine d'Angleterre*, petit in-8°. Il y a plusieurs éditions. Cet ouvrage n'est pas un pamphlet comme il en parut tant à cette époque en l'honneur du duc de Guise. C'est un récit détaillé, très bien fait et très véridique, qui a été presque entièrement reproduit par De Thou.

2. La Huguerye est cité aussi d'une façon défavorable par Haag (*La France protestante*, V° La Marck) comme ayant exercé une action fâcheuse dans les conseils de l'armée d'invasion. *La France protestante* parle d'après De Thou.

3. *Mémoires de la Ligue*, in-4°, 1758, t. II, p. 210 à 238. Il y a une note très malveillante pour La Huguerye ; mais cette note, faite d'après De Thou, est due à la plume du dernier éditeur, l'abbé Goujet.

Voici cette note : « Michel de La Huguerie, originaire du pays chartrain. Il avoit été autrefois précepteur à Paris. Du reste, dit M. de Thou (liv. 87), il étoit vendu à la Ligue et s'étoit, dit-on, laissé corrompre par le duc de Lorraine pour trahir les alliés. » (T. II, p. 217.)

4. Aucun bibliographe n'a remarqué que la pièce contenue dans les *Mémoires de la Ligue* est la reproduction à peu près textuelle d'un mémoire de Chastillon. Le plagiat commence à la troisième page (p. 212 du volume), ligne 6, à ces mots : « Après avoir passé la montagne » — et se continue jusqu'à la fin sans interruption. La seule différence qui existe entre ces deux versions, c'est que Chastillon parle à la première personne, tandis que les *Mémoires de la Ligue* emploient la forme indirecte. Le récit de Chas-

Parmi les contemporains, parmi les agents du roi de Navarre ou du duc Casimir de Bavière, plusieurs condamnent la fatale influence ou la rapacité de La Huguerye. Le plus acharné de ses accusateurs est François de Ségur Pardailhan. Nous reconnaissons l'autorité de ce juge; mais le lecteur ne doit pas oublier que, bien avant l'ouverture des hostilités, il s'était montré, comme représentant du roi de Navarre, l'adversaire personnel de La Huguerye. Le 15 août 1587, il écrit à Guillaume, landgrave de Hesse, qu'il est bien regrettable que Casimir de Bavière se soit laissé gouverner autrefois par Beutterich et maintenant par La Huguerye « *cujus mens fraudibus et avaritia omnibus malis artibus gravida*<sup>1</sup>. »

Le même jour, Ségur se plaint en termes encore plus amers du favori de Jean Casimir. Sa critique frappe droit tous les agents de ce prince. « Aussi, n'eût-on jamais pensé que S. A. eût voulu prendre le baron de Dhona pour conduire une si grande armée, de laquelle dépend humainement la délivrance de tous les gens de bien, et aussi qu'elle eût voulu assister le dit baron, qui est de son naturel bon, d'un si pernicieux homme et si grand brouillon qu'est La Huguerye. Je vous diray, Monsieur, que, si quelque bien arrive à nostre armée, qu'il ne le faut attri-

tillon, daté de Montpellier et du 31 décembre 1587, fut adressé au roi de Navarre. Étant donnée la situation que l'auteur avait occupée à l'armée, il peut être considéré comme un rapport officiel. Aussi lui avons-nous fait de fréquents emprunts dans nos notes. La Huguerye en parle dans ses *Mémoires* (t. III, p. 230). On trouve des copies de cette importante pièce à la Bibliothèque nationale dans le f. fr., vol. 20614, f. 153, dans les V<sup>e</sup> de Colbert, vol. 30, et dans le f. fr., vol. 3975, f. 198. Cette dernière copie nous a paru la meilleure. Nous ne croyons pas que le mémoire de Chastillon ait jamais été imprimé sous son nom.

1. Lettre conservée aux archives de Marburg.



« buer qu'à Dieu seul, et, s'il luy arrive quelque mal, outre  
 « que j'en seray très marry, on en rejetera la faute sur Son  
 « Altesse à mon grand regret. Ce sont certes ses mauvais  
 « ministres qui l'ont trompée et nous aussi. Et on eust très  
 « bien fait de pratiquer les bons avertissements que la royne  
 « d'Angleterre et le roy de Danemark et autres princes don-  
 « nèrent à Son Altesse après la mort de Butrich, c'est  
 « qu'elle ne se servist plus de telles gens. Et il eust beau-  
 « coup mieux valu, et pour Son Altesse et pour le général,  
 « que Butrich eust vescu jusques à ceste heure, plus tôt que  
 « d'avoir mis en sa place un qui vaut cent mille fois pis, et  
 « lequel, si Dieu n'y met la main, ruinera nos affaires.  
 « Vous savez assez comme il s'est gouverné par le passé  
 « avec ceux qui s'en sont servis. Je ne vous en feray plus  
 « long discours. Je vous supplieray seulement de vouloir  
 « bien faire entendre le tout à Son Altesse et me vouloir  
 « continuer vostre bonne amitié et vous assurer que je suis  
 « à vostre service d'aussi bon cœur que je prie Dieu.....

« De Francfort, le 25 d'aoust 1587 <sup>1</sup>. »

Le 17 septembre Ségur se plaint à Lucas Mains, pasteur à Cassel, des fautes et des tergiversations de la politique palatine, qu'il impute à Beutterich et à La Huguerye, « har-  
 « pyæ illæ et hirudines nostræ Beutrichius et post eum La  
 « Huguerye <sup>2</sup>. »

Après la campagne, lorsque les restes de l'armée eurent atteint la frontière suisse, Allemands et Français se reprochèrent mutuellement la ruine commune. Le duc de Bouillon était mort le 1<sup>er</sup> janvier 1588. La Huguerye, arrivé à Genève le 18 décembre, essuya, avec le baron de Dohna,

1. V<sup>e</sup> de Colbert, vol. 402, f. 175.

2. Lettre conservée aux archives de Marburg.

les anathèmes de tout le parti protestant en France et en Allemagne. Une polémique ardente s'engagea<sup>1</sup>. La Huguerye riposta vivement. A Genève, à Berne et bientôt à Heidelberg, il rejeta sur les ambassadeurs du Béarnais toutes les fautes commises. Il accusa surtout Jean de Chaumont, s. de Guitry<sup>2</sup>, et même le roi de Navarre, de s'être entendu avec Henri III. Il écrivit sous forme de journal un récit de l'expédition de 1587 dans lequel la fatale influence, les trahisons prétendues et la lâcheté des capitaines béarnais sont longuement exposées<sup>3</sup>. Ceux-ci ne se laissèrent pas condamner sans réplique. Le 26 décembre, peu de jours après son arrivée à Genève, Guitry avait envoyé en Allemagne une justification de sa conduite, où les reproches que La Huguerye avait déjà

1. Voici les titres de quelques pamphlets qui furent publiés dans les premiers mois de 1588 en Allemagne :

*Mit was Glück, Sig vnd Ehren das teutsche nauarrische Kriegsuoelck zu Ross vnd Fuss den Hugonotten inn Franckreich zu hilff kömen, vnnd wie sy wider abgezogen, i. J. 1587, S. l. 1588, in-4<sup>o</sup>, de 6 ff. Pièce en prose et vers, lat. et allem., fort rare. — Gründlicher vnd wahrhaftiger Bericht oder newer Zeyttung auss Lyonn inn Franckreich, etc. Wie Elendt vnd Erbärmlich das verschiennen 1587. Jar das teutsch nauarrisch Kriegsuoelck, auch die Schweytzeren inn jüngsten Hærzug in Franckreich gewesen, etc. Gedruckt zu Gænff (Genève) durch Eustachium Vignon, 1588, in-4<sup>o</sup>, de 8 ff. En prose et vers. — Kurtze vnd zur Warnung nutzliche beschreibung dess Ausszugs Donetti vnd der Caluinisten wider die Catholischen in Franckreich, etc. S. l. 1588, in-4<sup>o</sup>; de 8 ff. En vers allem. et latins. — Kurtzer und warhafter Bericht von dem nächsten nauarrischen Zuge, 1588, in-4<sup>o</sup>.*

2. Guitry était l'âme du conseil de l'armée allemande au point de vue des intérêts du roi de Navarre. Le duc de Guise, le regardant comme le premier de ses adversaires, mit sa tête à prix et promit mille écus à celui qui le lui amènerait mort ou vif. (Lettre de Guitry à Ligny, du 26 décembre 1587, autog., f. fr., vol. 4142, f. 657.)

3. Nous parlons plus loin avec détail de cette importante pièce qui a été découverte à la Bibliothèque nationale par M. Deprez.

portés au conseil d'État de Genève étaient repoussés et renvoyés à leur auteur<sup>1</sup>. Au mois de février, le s. des Réaux, au nom du roi de Navarre, remit un second mémoire à Casimir de Bavière<sup>2</sup>. En avril et dans le cours de l'année, Antoine de la Roche-Chandieu, le ministre protestant, Couvrelles et La Noue remplirent plusieurs missions dans le même objet. Couvrelles répandit un violent réquisitoire contre le baron de Dohna et notre historien<sup>3</sup>. De nouvelles apologies furent envoyées en Allemagne<sup>4</sup>. Ces pièces, que nous avons utilisées dans les notes, nous apprennent peu de faits nouveaux; c'est un tissu de récriminations ourdi sur une trame uniforme. On y lit que La Huguerye était l'ennemi juré du roi de Navarre et de ses représentants; qu'il vendait des sauvegardes; qu'il avait pris à tâche de décourager les gentilshommes français; que, d'accord avec le baron de Dohna, il ne se préoccupait, dans le choix des campements, que de son bien-être; qu'il favorisait l'indiscipline des reîtres, etc.

Le baron de Dohna n'apportait pas moins de zèle à la défense de son honneur militaire. Il publia une réponse à ses accusateurs<sup>5</sup>. Bientôt après, les attaques continuant, il usa d'un moyen de défense assez conforme au caractère d'un

1. Lettre autographe de Guित्रy au s. de Ligny, datée de Genève et du 26 décembre 1587 (ancien style, f. fr., vol. 4142, f. 657). Cette importante pièce a plutôt les apparences d'un mémoire apologétique que d'une simple lettre missive.

2. Ce mémoire, non moins expressif que celui de Guित्रy, est conservé en copie dans les V<sup>c</sup> de Colbert, vol. 401, f. 136.

3. Copie, V<sup>c</sup> de Colbert, vol. 401, f. 132.

4. On en trouve une dont nous ne connaissons pas l'auteur dans le f. fr., vol. 4142, f. 645, copie.

5. Note conservée dans le f. fr., vol. 4142, f. 503. L'argument principal est que Dohna n'était pas le commandant général de l'armée et qu'il était subordonné au duc de Bouillon.

capitaine du xvi<sup>e</sup> siècle. Il fit afficher dans les principales villes d'Allemagne, en allemand et en latin, un démenti provocant, où il traitait le calomniateur de « sceleratum, « infamem et indignum bonorum virorum cœtu et consuetudine<sup>1</sup>. » Il se rendit lui-même à Francfort-sur-le-Mein, dans la saison des foires, au commencement d'avril<sup>2</sup>, prêt à accepter tous les défis. Personne ne se présenta. Enhardi par le silence de ses adversaires, Dohna multiplia ses rodomontades. La foire de Francfort touchait à sa fin et les marchands, accourus de tous les points de l'Allemagne, allaient se séparer. Dohna voulut frapper un grand coup et laisser à la foule un souvenir durable. Espérant que les ambassadeurs béarnais n'auraient pas le temps de lui répondre<sup>3</sup>, il distribua un pamphlet intitulé *Perfidia et imposturia Segurii* sous les yeux mêmes de Ségur, alors à Francfort, et essaya de forcer la maison du représentant du roi de Navarre. L'appui de Casimir de Bavière donnait de l'autorité à ses tentatives. Ségur fut obligé de se cacher et quitta même un moment sa résidence<sup>4</sup>. Mais un de ses secrétaires, le célèbre érudit Jacques de Bongars, prit hardiment sa défense; il écrivit et fit imprimer en quelques jours, avant

1. Une copie de cette pièce dans les deux langues est conservée dans le fonds français, vol. 4142, f. 487 et suiv.

2. Les foires de Francfort, au xvi<sup>e</sup> siècle, attiraient une bonne partie du commerce de l'Allemagne. La Huguerye en parle souvent. Voyez le *Francofordiense emporium* de Henri Étienne, reproduit et traduit pour la première fois par M. Liseux (in-12, 1875).

3. De Thou, trad., édit. de 1740, t. VII, p. 47, note. Cette note ne se trouve pas dans le texte latin.

4. Ces événements sont racontés avec détails dans une lettre de Ségur à La Noue, datée de Hambourg et du 6 juin 1588 (copie, V<sup>e</sup> de Colbert, vol. 402, f. 295). La Huguerye n'en parle pas dans ses *Mémoires*.

la fin de la foire, une réponse où l'incapacité du baron de Dohna et la perfidie de La Huguerye étaient mises en parallèle avec l'habile et généreuse conduite de Chastillon<sup>1</sup>.

Plus tard les nécessités de la politique, les services que les princes allemands pouvaient rendre à Henri IV firent oublier les violences du baron de Dohna. En 1591, il rentra en France à la tête d'un régiment de 1,000 chevaux sous le commandement du prince d'Anhalt, et fut accueilli par Henri IV comme un fidèle allié<sup>2</sup>. Il mourut en 1622 à Sal. Il est probable que sa rentrée au service du successeur de Henri III l'avait brouillé avec La Huguerye, car ses fils publièrent une vie de leur père<sup>3</sup>, où l'auteur des *Mémoires* est traité de serpent et de traître<sup>4</sup>.

1. De Thou, qui nous apprend ces détails (édit. de 1740, t. VII, p. 47, note), ne donne pas le titre de ce pamphlet, mais nous pensons que c'est la *Responsio ad scriptum baronis Fabiani a Donau*, 1588, in-4°. Cette pièce n'a pas été réimprimée dans les recueils de la correspondance de Bongars. Il est probable qu'elle a inspiré les accusations de trahison contre La Huguerye que nous trouvons dans de Thou.

2. Note sur le baron de Dohna (f. fr., vol. 4142, fol. 503). Cette note, comme toutes les autres pièces de ce volume, paraît avoir été copiée sur un original qui nous est inconnu, pour le service de l'historien de Thou.

3. *Commentarius de rebus, pace belloque gestis dom. Fabiani senioris, Burggraviæ a Dohna, domini in Karwinden. Ejusdem Fabiani a Dohna precesiones et suspiria. Editore Gerardo Johanne Fossio : a quo quid prestitum sit, ex præfatione cognosces. Lugduni Batavorum, ex officina Elzeviriana. Anno M DC XXVIII. In-4° de 16 ff. et de 199 pages avec un portrait et un frontispice gravé. Cet écrit, fort rare en France, manque à la Bibliothèque nationale, mais il est conservé à la Bibliothèque Mazarine.*

4. Il est juste de dire que l'auteur parle d'après de Thou. Mais l'accueil fait à ces accusations dans une pièce pour ainsi dire officielle, émanée de la famille de Dohna, leur donne un certain crédit (Voyez *Comment. de gestis a Dohna*, p. 62 et suiv.).

Au milieu de ces polémiques, dictées par l'intérêt personnel, nous sommes heureux de pouvoir invoquer le témoignage d'un juge impartial, aussi noble par son caractère que grand par ses actes, de François de Coligny, seigneur de Chastillon, fils de l'amiral de Coligny. Chastillon était en Languedoc au début de la campagne. Il franchit l'immense distance qui le séparait du théâtre de la guerre avec une poignée d'hommes, au prix de mille dangers<sup>1</sup>, et rejoignit Bouillon et Dohna à Millières (Haute-Marne)<sup>2</sup>. Il était le seul chef de guerre, vraiment digne de ce nom, que comptât l'armée allemande<sup>3</sup>. Lorsque les reîtres eurent signé leur capitulation avec le duc d'Épernon, Chastillon refusa d'y souscrire. Il reprit le chemin du Midi presque seul, marcha jour et nuit et reparut en Vivarais avant que les lieutenants du roi, échelonnés sur sa route, aient pu se concerter pour l'arrêter au passage<sup>4</sup>. C'est le

1. Voyez les curieuses lettres de Chastillon à sa femme, Marguerite d'Ailly de Pecquigny (Du Bouchet, *Preuves de l'histoire de la maison de Coligny*, p. 685), et les *Mémoires de Jacques Pape*, seigneur de Saint-Auban, publiés dans les grandes collections sur l'histoire de France.

2. *Mémoires*, t. III, p. 184.

3. Le duc de Guise ne s'y était pas trompé et avait soudoyé un traître pour s'emparer de Chastillon. Un sieur Despaux, plusieurs fois cité dans les *Mémoires* de La Huguerye, proposa à Chastillon de lui livrer le château de Montargis. Son plan était d'enfermer le vaillant capitaine dans la place. Chastillon arriva avec quelques cavaliers, mais, sans trop s'avancer, envoya un soldat en reconnaissance. Le guet-apens fut éventé et Chastillon recula à temps. Despaux, fait prisonnier, fut attaché à un des chariots de l'armée, mais il parvint à prendre la fuite au milieu du désordre de la marche. La Chastre (*Discours sur les faits de 1587*, p. 116) et après lui Morin (*Hist. du Gâtinais*, 1630, in-4°, p. 102) ont raconté cet incident.

4. Chastillon faillit être victime de la rancune des reîtres, qui voulaient le rendre responsable du paiement de leur solde. Il

jugement de ce hardi capitaine que nous opposons aux accusations portées contre La Huguerye. Le 17 février 1588, il écrivit pour la première fois à Casimir de Bavière. Après avoir déploré l'insuccès de l'expédition, il ajoute : « Quoi  
 « qu'on dise, M<sup>r</sup> de la Huguerie s'y est comporté en homme  
 « de bien et en bonne conscience, pour le moins en tout ce  
 « que j'y ay vu et aperçu de luy. Pour moy je suis bien fâché  
 « de ce que je n'ay peu estre toujours auprès de M<sup>r</sup> le baron  
 « Dhona et de vos reistres, comme ils ont toujours demandé  
 « et je l'ay toujours désiré, pour ce que je voyois qu'il estoit  
 « raisonnable. J'ay témoigné de la vérité partout et en ay  
 « fait un discours, lequel j'ay envoyé au roy de Navarre<sup>1</sup>,  
 « par lequel on remarque que les François seuls sont cause  
 « pour leur avarice, ambition et mauvaise volonté, de tout le  
 « défaut de cette armée; et devant Dieu j'en rendray toujours  
 « témoignage<sup>2</sup>. Ce mauvais succès ne doit point refroidir nos  
 « amis de nous ayder, mais seulement pourvoir sur cette ex-  
 « périence à ce qu'un semblable mal ne puisse arriver<sup>3</sup>. . . . »

s'enfuit au milieu d'une sédition militaire, au galop, à la tête de quelques partisans, et eut autant de peine à échapper à ses amis ameutés contre lui qu'aux catholiques, ses ennemis. Voyez ses *Mémoires* (f. fr., vol. 3975, f. 198) et le *Discours sur les faits de 1587* de La Chastre.

1. Ce discours est celui que nous avons signalé plus haut, p. xiii, note 4.

2. Ségur, qui eut connaissance de cette lettre, repoussa en ces termes les allégations contre les agents français, mais il ne protesta pas contre le jugement porté par Chastillon sur La Huguerye : « M. de Chastillon aussi a eu tort d'écrire, et, pour ce qu'il a écrit, il montre être très mal adverti ; ce qui sera bien aysé de faire cognoistre à tous et même à luy quand il sera bien informé des conseils de ceux de Heydelberg. » (Lettre de Ségur à La Noue, datée de Hambourg et du 6 juin 1588 ; copie, V<sup>o</sup> de Colbert, vol. 402, f. 295.)

3. Copie du temps, datée du 17 février 1588 (f. fr., vol. 4142,

Malgré la fermeté avec laquelle La Huguerye tint tête aux accusations de ses ennemis en Allemagne, il semble que son crédit à la cour de Bavière en ait été affaibli. Quelques mois après sa rentrée à Heidelberg, se sentant en suspicion, il demanda à son protecteur la permission de se retirer à Paris. Casimir refusa d'abord, mais La Huguerye renouvela ses instances. A la fin de 1588, il se fit l'instigateur d'une alliance entre Charles III et les princes allemands et passa ouvertement au service du duc de Lorraine. Le traité faillit réussir si l'on en croit l'auteur des *Mémoires*. A la nouvelle de la mort de Henri III, La Huguerye part de Nancy et arrive à Spire. Il presse les capitaines allemands de marcher contre Henri IV. Ses conseils sont froidement accueillis ; bientôt le duc de Lorraine est obligé de prendre une attitude menaçante et même d'arrêter les levées faites sur les bords du Rhin au nom du Béarnais. Satisfait de ce résultat dont il s'attribue l'honneur, La Huguerye se rend à Paris (fin août 1590). La ville était livrée à la Ligue. Le duc de Mayenne, le duc de Parme, Jean de Monluc, seigneur de Balagny, le conseil des Seize, la duchesse de Montpensier, le duc de Mercœur, jugeant la cause de Henri IV perdue, intriguaient avec plus ou moins de dextérité, chacun au profit de ses passions ou de ses intérêts. Mais il manquait à ces ambitieux le génie qui fait réussir les grands desseins. La Ligue, qui seule s'appuyait sur une idée, s'épuisa par ses excès, et

f. 483). En tête de la copie se trouve la note suivante : « La lettre fut présentée à S. A. par feu M. de Chandieu le 30 mars. « Le porteur ne savoit point le contenu de la lettre. Après l'avoir « seu, pria fort M. le baron de Dona de ne la divulguer. » Malgré cette recommandation, la lettre paraît avoir eu un certain retentissement en Allemagne. La Huguerye en parle dans ses *Mémoires* (t. III, p. 230).



Henri IV, en promettant de se faire catholique, en accablant par ses victoires certains de ses ennemis, en achetant les autres, put entrer dans sa capitale et pacifier le royaume.

La Huguerye nous trace de ces grands événements un tableau incomplet et décousu, mais qui présente des aperçus originaux. Il assure que Philippe II, Mayenne et Henri IV tentèrent successivement de l'acheter. L'agent du duc de Lorraine resta fidèle à son maître. Après le triomphe du roi, il quitta Paris et accepta quelques missions en Allemagne. Les *Mémoires* finissent à la mort et par l'éloge du duc de Mercœur, le dernier des Ligueurs (19 février 1602). Depuis ce jour, La Huguerye vécut dans la retraite ou du moins ne fut mêlé à aucune grande affaire. Nous ignorons la date et le lieu de sa mort ; mais il nous apprend lui-même à la fin du tome III qu'il s'était retiré en Lorraine (p. 389, 394, 416 et 417), et la dédicace du t. III (p. 1) au duc Charles III donne à penser que ses dernières années se passaient auprès de ce prince et peut-être dans sa domesticité. Il y parle en effet des services qu'il a rendus, des récompenses qu'il attend et termine sa dédicace par ces mots, *De vostre...*, que nous complétons hypothétiquement, suivant une formule fort usitée au xvi<sup>e</sup> siècle, *De vostre maison*<sup>1</sup>...

## II.

La Huguerye utilisa les loisirs de la fin de sa vie en écrivant ses mémoires. Il les divisa en deux parties. Parlons d'abord de la première, qui dans notre publication occupe les tomes I et II.

Cette partie, l'œuvre la plus étendue et la mieux composée de l'historien, embrasse les années 1570 à 1587. Elle

1. Nous ne présentons cette idée que comme une conjecture.

est contenue dans un manuscrit in-folio moyen, sur papier, de 259 feuillets, provenant de la collection du président de Harlay<sup>1</sup> et actuellement conservé à la Bibliothèque nationale sous le numéro 17463 du fonds français. Le manuscrit est revêtu d'une reliure en veau fauve, grossière, et qui ne fait pas honneur au goût de son précédent possesseur. Il porte sur le dos cette étiquette *Anciens Mémoires*<sup>2</sup>. Le volume passait pour contenir les mémoires de l'amiral de Coligny suivant les uns, de son fils suivant les autres, probablement parce que la première page présente une dédicace très apparente au comte de Chastillon. Plus d'un érudit avait tenté de l'explorer. Tous avaient été rebutés par la difficulté de la lecture. Il se défend en effet contre les recherches par des caractères à peine formés, une écriture lâche, une encre pâle et souvent presque effacée, la rareté des alinéas et l'absence de points et de virgules.

Le premier historien qui l'ait utilisé est M. Jules Tessier, docteur ès-lettres, alors professeur d'histoire au lycée de Poitiers, dans une étude consacrée à l'amiral de Coligny<sup>3</sup>. Mais M. Tessier s'est borné à en prendre des extraits relatifs à la vie de son héros. Il le cite cinq fois en note<sup>4</sup> et reproduit dans les pièces justificatives trois passages qui correspondent aux pages 67, 78 et 107 de notre tome I<sup>er</sup>.

Peu d'années après, un érudit d'une ancienne maison, alliée

1. Sur la collection Harlay, voyez Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, p. 100.

2. Ce titre prouve qu'il a été relié à une époque où l'on avait déjà perdu la tradition de son contenu.

3. *L'amiral Coligny*. Paris, 1872, chez Sandoz et Fischbacher, in-8° de 250 pages. Excellente biographie, enrichie de pièces inédites, qui a précédé l'œuvre définitive de M. le comte Jules Delaborde, *Gaspard de Coligny, amiral de France*, in-8°, 1879.

4. Pages 169, 172, 177, 183 et 189.

à celle de Coligny, M. le comte de Laubespın, entreprit une étude approfondie de ce manuscrit. Il le lut avec patience sans se laisser décourager par les difficultés de l'écriture et trouva le nom de l'auteur. La Huguerye, en effet, parle toujours à la première personne et se nomme dix-sept fois dans le texte<sup>1</sup>. M. le comte de Laubespın, très versé dans l'histoire du xvi<sup>e</sup> siècle, apprécia la valeur de sa découverte. Il contrôla les révélations du nouvel annaliste et en signala l'importance à plusieurs membres du conseil de la *Société de l'histoire de France*. Le conseil apprécia une communication aussi autorisée, et, sur le refus du comte de Laubespın, chargea de la publication un éditeur moins bien préparé que lui<sup>2</sup>.

La Huguerye indique dans ses *Mémoires* l'époque où il les a commencés : « Si l'ambassadeur d'Espagne eût pris le « grand Anthoine au mot... il eût déchargé le roy, son « maître, de ce trouble qui a duré déjà trente-deux ans » (t. I, p. 145 et 146). Or, l'auteur, quelques lignes plus haut, ne date les troubles de Flandre que de la surprise de Mons par Ludovic de Nassau<sup>3</sup> (24 mai 1572). Ce renvoi nous porte à 1604, deux ans après la mort du duc de Mercœur. L'indication est si précise qu'elle pourrait nous épargner de nouvelles recherches, mais elle est confirmée par

1. Tome I, pages 155 (deux fois), 226, 247, 307, 331, 361, 382, 407, 420 et 461 ; tome II, pages 128, 277, 278, 279, 314 et 369.

2. M. le comte de Laubespın a consenti à ne pas laisser perdre ses recherches ; il les a publiées sous le titre d'*Extraits sommaires des Mémoires de La Huguerye* par le comte Léonel de Laubespın, avec une préface par M. Pingaut, professeur d'histoire à la Faculté de Besançon. Poligny, 1877, in-8° de 77 pages. — C'est un travail exact et consciencieux que la présente publication ne fera pas oublier.

3. « Ainsi fut jeté le fondement du trouble de France » (t. I, p. 145).

d'autres. Plus loin (p. 176), l'auteur parle du prince Maurice de Nassau « qui est de présent général en Hol-  
« lande », puis (p. 177) du comte Guillaume Louis de Nassau Dillenbourg, « qui commande en Frise<sup>1</sup> ».

Un autre passage date l'achèvement de cette partie des *Mémoires*. Le nom du comte de Montbéliard, plusieurs fois cité à la fin du tome II, est accompagné une fois de cette qualification à présent *duc de Wurtemberg* (t. II, p. 354). Le tome II a donc été composé avant 1608, puisque ce prince mourut le 29 janvier de cette année. Enfin quelques citations du tome III nous permettent de préciser davantage. L'auteur rattache par deux renvois la seconde partie à la première. « ..... Ainsy que je l'ay amplement « discouru aux occasions, ès livres précédents » (t. III, p. 10). Et plus loin : « ..... comme il est dit aux livres précédents » (t. III, p. 28). Les deux premiers volumes ont donc été composés avant le troisième ; or, nous prouverons un peu plus loin que le tome III a été écrit vers 1606.

La première partie des *Mémoires* de La Huguerye (tomes I et II) a donc été commencée en 1604 et terminée vers 1606.

Le manuscrit ne porte aucune signature ; mais les lettres et les signatures de La Huguerye, que nous avons trouvées dans le cours de nos recherches et que nous avons comparées avec l'écriture des *Mémoires*, nous ont prouvé qu'il est entièrement autographe.

La seconde partie des *Mémoires* embrasse les années 1587 à 1602. L'auteur y raconte sous forme de journal, avec une prolixité fatigante, ses démêlés avec les ambassadeurs

1. C'est par une erreur que nous avons identifié (t. I, p. 177, note 4) Guillaume-Louis de Nassau avec Philippe-Guillaume de Nassau.

du roi de Navarre. Arrivé à la date du 15 septembre, presque à la veille du combat de Vimory, à l'heure où les évènements se pressent, il écourte son sujet et mentionne à peine, au fil de la plume, les faits les plus graves. Depuis ce moment les *Mémoires* ne sont guère qu'une course rapide à travers les choses et les hommes des douze dernières années du xv<sup>e</sup> siècle, un récit décousu, plein de récriminations et de hâbleries, mais semé parfois de révélations curieuses. Nous y avons fait d'amples coupures et nous croyons que les lecteurs ne doivent pas le regretter.

Cette suite a été trouvée par nous à la Bibliothèque nationale, au milieu d'un recueil factice inscrit dans le fonds français sous le numéro 17312 ; elle y occupe 136 feuillets (f. 122 et suiv.). Le manuscrit a été relié en veau fauve avec autant de négligence que celui de la première partie, en compagnie de pièces étrangères à La Huguerye<sup>1</sup>, et provient de l'ancien fonds du président Harlay<sup>2</sup>. Il ne porte pas de titre, mais un de ses précédents possesseurs a écrit en tête du texte : « Relation de ce qui s'est passé de mémorable « entre Casimir, duc de Bavière, et Charles, duc de Lorraine, depuis 1567, mémoires servant à l'histoire de ce « temps », titre aussi incomplet que celui d'*Anciens Mémoires* qui sert d'enseigne au premier.

Le manuscrit ne porte aucune indication qui révèle le

1. Presque toutes ces pièces sont relatives à la Lorraine et à son rôle pendant la Ligue, aux négociations de Charles III pour parvenir à la couronne de France. On y lit des lettres du cardinal Pellevé, de Bassompierre, de Henri IV, du comte de Salm, des arrêts du Parlement, des pamphlets. A la fin du volume se trouvent des pièces sur l'Allemagne du commencement du xvii<sup>e</sup> siècle.

2. Il était inscrit sous le n<sup>o</sup> 122. Sur le dos on lit : *Anciens Mémoires*.

nom de son auteur, et, contrairement à son habitude, La Huguerye ne s'y nomme pas ; mais il est entièrement autographe. Or, au moment où il est passé sous nos yeux, nous étions assez familiarisés avec l'écriture de l'auteur pour la reconnaître.

Il a été écrit vers 1606, ainsi que le prouve le passage de la dédicace où La Huguerye rappelle aigrement au duc de Lorraine que depuis dix-huit ans il attend les effets de sa libéralité<sup>1</sup>. Les services dont il réclame la rétribution sont ceux qu'il rendit à Charles III pendant la campagne de 1587. Le manuscrit a donc été écrit vers 1606, mais il ne peut être postérieur à l'année 1608, puisqu'il est dédié à Charles III et que ce prince mourut cette année, le 14 mai. Bien que l'ouvrage manque de conclusion, il est parfaitement achevé, au moins dans la pensée de l'auteur. En effet, La Huguerye nous dit lui-même qu'il terminera son œuvre par le récit de la campagne du duc de Mercœur, et, plus loin, que ses mémoires sont achevés<sup>2</sup>.

Cette seconde partie fait suite à la première. L'auteur l'annonce positivement à la fin du tome second. « Et pour  
« ce que ce discours touche les affaires de M. le duc de Lor-  
« raine, je le réserve pour le commencement du traité des  
« dites affaires que je veux adresser aud. s. duc particulière-  
« ment » (t. II, p. 375). Enfin, dans les premières pages du tome III, l'auteur renvoie deux fois le lecteur aux livres précédents comme pour rappeler la liaison des deux parties<sup>3</sup>.

1. T. III, p. 2. Plusieurs passages prouvent que La Huguerye écrivait après le mariage de Henri IV et de Marie de Médicis (10 décembre 1600). Un autre passage (t. III, p. 3) prouve qu'il a été écrit après la mort de la reine Élisabeth d'Angleterre et l'avènement de Jacques II (5 avril 1603).

2. T. III, p. 347 et 417.

3. T. III, p. 10, 28.

Nous n'avons pas à critiquer la valeur littéraire des *Mémoires* de La Huguerye. On y trouve en grand nombre des aperçus politiques ingénieux, des récits fins et bien menés, écrits d'un style facile. Malheureusement l'auteur se relisait peu et ne se relisait pas pour se corriger. Les manuscrits autographes contiennent peu de ratures ou de surcharges en dehors des mots oubliés. La Huguerye n'est pas un de ces rhéteurs dont la préoccupation principale est de condenser et de tourner une période. Il développe longuement sa pensée, se complaît à se répéter et allonge encore par des digressions incidentes une phrase qui aurait pu tenir en quelques mots. Son procédé de composition est de laisser courir sa plume au gré de sa faconde et de prendre la première expression qui lui vient. Sa facilité lui a permis d'écrire les trois volumes en moins de quatre ans sans compter les passages que nous avons supprimés. Aussi mériterait-il le reproche que s'appliquait dans une circonstance un grand orateur de nos jours : « Je n'ai pas eu le temps d'être bref. »

En général, quand il n'obéit pas à l'esprit de parti<sup>1</sup>, La Huguerye est exact. Avait-il pris des notes dans le cours de sa longue carrière ? Il nous l'apprend pour un de ses ouvrages<sup>2</sup>. La précision des dates de ses voyages, de ses rencontres, des événements les moins importants de sa vie, le prouve pour tous ses écrits. Jusqu'à l'année 1582, nous n'avons pas à critiquer sa chronologie ; mais la réforme du calendrier grégorien le met en désaccord avec les historiens français.

On sait que le calendrier julien était en retard sur l'ère exacte. Grégoire XIII entreprit de le corriger et retrança

1. Spécialement en ce qui concerne le roi de Navarre et Guillaume le Taciturne.

2. « Et estant à Heydelberg..., je travaillay à dresser *sur mes* « *mémoires* l'éphéméride de ce voyage » (t. III, p. 214).

dix jours au mois d'octobre 1582. La France adopta la réforme au mois de novembre<sup>1</sup>. La Lorraine suivit l'exemple de la France<sup>2</sup>. Le calendrier grégorien fut accepté dans les Pays-Bas, par une ordonnance du duc d'Anjou<sup>3</sup>, qui retranchait dix-huit jours au mois de décembre (du 14 au 25) et par les électors catholiques de l'Allemagne en 1584. Mais les provinces protestantes des deux rives du Rhin le repoussèrent obstinément, et ne cédèrent qu'à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Les huguenots français ne se montrèrent pas aussi rebelles. La plupart obéirent aux ordres de Henri III. Cependant nous signalerons une lettre de François de Chastillon à sa femme, relative à l'expédition de 1587, qui est datée suivant l'ancien style<sup>5</sup>.

Notre auteur compte d'après l'ancien calendrier et se tient systématiquement en retard de dix jours. Quelquefois cependant, à la fin du dernier volume, il emploie le nouveau style<sup>6</sup>.

Dans le tome III, qui affecte presque la forme d'un journal, la divergence des dates données par La Huguerye et par les autres historiens, par de Thou par exemple, peut dérouter

1. Une copie de la circulaire du roi est conservée dans la collection Anjou et Touraine, vol. XI, n° 4689. Une autre est publiée dans les *Chroniques du Languedoc*, 1875, p. 290. L'ordonnance qui suivit la circulaire est imprimée dans le *Recueil des anciennes lois d'Isambert*, t. XIV, p. 518.

2. Don Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. III, p. 46, 1<sup>re</sup> édition.

3. Cette ordonnance fut renouvelée par Philippe II l'année suivante, après la fuite du duc d'Anjou.

4. *Art de vérifier les dates*, t. I, introduction, p. xxxii.

5. Bu Bouchet, *Preuves de l'histoire de la maison de Coligny*, in-fol., 1662, p. 687.

6. Tome III, p. 289 et 290. La Huguerye cite deux dates, l'une nouveau style, l'autre vieil style. Depuis ce moment-là, La Huguerye ajoute à presque toutes ses dates ces mots : vieil style ou nouveau style.



le lecteur. Nous avons signalé l'erreur dans les circonstances importantes. Quant aux documents originaux, cités en note, nous avons toujours reproduit les dates inscrites par les signataires. Les lettres d'outre-Rhin, les correspondances des ambassadeurs du roi de Navarre, celles des capitaines allemands ou suisses de l'armée de 1587, suivent quelquefois le nouveau style et plus souvent l'ancien. Il n'est point de règle générale, et, quand le corps de la lettre ne permet pas d'en spécifier la date, nous ne connaissons pas de moyen de la rectifier.

La Huguerye a composé d'autres ouvrages. Il avait l'intention d'écrire un récit de ses négociations en Angleterre<sup>1</sup>. Si le projet a été réalisé, le manuscrit reste encore à trouver.

On savait, même avant la découverte de M. de Laubespain, que La Huguerye avait consacré un mémoire à la campagne de 1587. Ce récit avait été analysé par le marquis d'Aubais, dans le tome second de ses *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*. « Quelque  
« détaillée que soit dans le 87<sup>e</sup> livre de l'histoire de De Thou  
« la marche des reîtres qui alloient au secours du roi de  
« Navarre, en 1587, et quoiqu'on trouve bien des particu-  
« larités de cette marche dans les mémoires de Jacques Pape,  
« seigneur de Saint-Auban, que Bouchet a fait imprimer  
« dans les preuves de l'*Histoire de la maison de Coligny*,  
« elle est bien mieux racontée dans le journal de La Hu-  
« guerie. En attendant que ce journal paraisse dans les  
« volumes suivants des *Pièces fugitives*, on donne ici un  
« itinéraire très exact de la marche des reîtres<sup>2</sup>. »

1. T. II, p. 294.

2. Marquis d'Aubais, *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 33.

A la suite de cette note le marquis d'Aubais insère un sommaire des *Mémoires* qui occupe trois pages. M. Henri Martin avait aussi signalé l'importance de ce récit<sup>1</sup>. Qu'est devenu le manuscrit consulté par le marquis d'Aubais ? Ce savant compilateur possédait une riche bibliothèque qui a été dispersée à sa mort. A Nîmes, à Montpellier, à Aix, on conserve des débris de sa collection<sup>2</sup>. Le manuscrit de La Huguerye ne s'y trouve point.

Quelques mois avant que le hasard nous eût procuré l'heureuse fortune de mettre la main sur la seconde partie des *Mémoires*, un des paléographes les plus distingués de la Bibliothèque nationale, M. Michel Deprez, avait découvert dans le vol. 4142 du fonds français<sup>3</sup>, au milieu de plusieurs autres pièces<sup>4</sup>, un manuscrit de 463 pages, bien calligraphié, du

1. *Histoire de France*, t. X, p. 44, note.

2. Dans l'introduction de notre édition des *Commentaires et lettres de Blaise de Monluc* (p. 32), nous avons donné, sur la bibliothèque du marquis d'Aubais, quelques indications recueillies sur les lieux.

3. Ancien Colbert, vol. 2252 ; ancien fonds français, vol. 9341, 33. Ce manuscrit porte au dos : *Voiage du baron de Donau* (1587) *et autres mémoires*. Il est in-folio et recouvert en parchemin.

4. Lettres adressées au baron de Dohna ; son défi en allemand et en latin ; une note sur la maison de Dohna ; une note sur la guerre doctorale ; une autre sur le prince Christian d'Anhalt ; l'apologie de Dohna au sujet d'une tentative d'assassinat dirigée contre l'électeur de Saxe ; la copie d'une lettre de la reine d'Angleterre à son ambassadeur en France ; une pièce sur la reine Elisabeth en latin ; quelques autres sur les Pays-Bas ; quelques autres sur la campagne de 1587, que nous avons citées en note dans le cours de cette introduction ; une lettre autographe de Guîtres que nous avons également citée. C'est un recueil factice qui semble avoir été fait en vue de la biographie et de l'apologie du baron de Dohna. Il a appartenu au grand historien De Thou, ainsi que le prouve une de ces pièces qui porte au dos : *Pour mons. le président De Thou*. On sait que la bibliothèque de De

commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, qui portait pour titre *Prothocolle, Journal de toutes les actions, délibérations et conseils du dernier voyage de guerre fait en France pour le secours des églises réformées du royaume, envoyé par le seigneur baron Donau, 1605*. Au-dessous on lit ces mots d'une écriture plus récente : « Il semble qu'il ait été dressé par La Huguerye. » Ce manuscrit contient le récit de la campagne de 1587, depuis le 24 juillet 1587 jusqu'au 5 janvier 1588<sup>1</sup>. L'auteur s'étend sur les mauvais procédés des ambassadeurs du roi de Navarre à son égard, sur sa propre perspicacité et sa prévoyance; il raconte aussi ce qui lui est arrivé personnellement, mais il mentionne à peine les graves événements dont il a été le témoin. C'est le contraire de ce que nous aurions désiré.

Bien qu'il ne se nomme pas dans le cours du récit, il est facile d'établir que l'attribution de l'ouvrage à La Huguerye est exacte.

1<sup>o</sup> La Huguerye clôt le tome second par ces mots qui se rapportent évidemment à la pièce trouvée par M. Deprez : « Là doit commencer mon éphéméride du voyage de l'armée « en France. »

2<sup>o</sup> Dès les premières pages, La Huguerye se désigne lui-même en rappelant ses négociations en Allemagne, les services qu'il avait rendus au prince de Condé et sa mission à Nérac auprès du roi de Navarre<sup>2</sup>.

Thou fut achetée en 1680 par Colbert (Delisle, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, t. I, p. 470).

1. La Huguerye ne date pas d'après le calendrier grégorien, mais suit encore le calendrier julien.

2. Voici le passage : « ... n'y ayant personne avec M. le baron « de Dohna qui cogneust leurs affaires comme moy, qui les avoy « négocié et manié de si long temps, que autrefois le roy de « Navarre avoit eu mescontentement de moy pour les affaires qui

3° Enfin l'analyse que donne le marquis d'Aubais de l'éphéméride de La Huguerye se rapporte exactement à la chronique contenue dans le vol. 4142 du fonds français<sup>1</sup>.

Nous aurions certainement publié ce manuscrit comme la suite des *Mémoires*, si nous n'avions pas connu le texte contenu dans le volume 17312. Celui-ci offre en effet plusieurs avantages qui nous imposaient l'obligation de lui donner la préférence :

1° Il est autographe, tandis que l'*Éphéméride* n'est qu'une copie.

2° Il est plus complet et embrasse une plus grande étendue d'événements.

3° Bien que très prolix (La Huguerye l'est toujours), le texte que nous publions donne un récit rapide en comparaison de l'autre version. Il y a moins de paroles et plus de faits.

4° Enfin, ce qui nous a paru décisif, le manuscrit 17312 est le résultat d'une seconde rédaction revue, corrigée et condensée autant qu'il était dans les moyens de La Huguerye. Et ce qui prouve qu'il est postérieur, c'est que l'auteur, dans le tome III, cite quatre fois son *Éphéméride*. Il en parle comme d'un ouvrage de polémique, écrit au lendemain des événements de 1587, dans un but d'apologie personnelle<sup>2</sup>.

« se passoient près de la personne de M. le Prince, qu'on luy  
« disoit venir de moy, mais qu'il luy en avoit bien parlé autre-  
« ment et que le roy mesme luy avoit dit que depuis qu'il m'avoit  
« vu à Nérac et discouru avec moy... »

1. Ce manuscrit contient sur des feuilles volantes, mais reliées avec le volume (f. 68 *bis*), quelques notes en français et en allemand qui semblent des points de repère, des notes de rédaction. Elles paraissent de la main de La Huguerye ; cependant nous n'oserions l'affirmer.

2. La Huguerye cite quatre fois son éphéméride :

1° « Nous ne saurions rien résoudre qu'après en avoir bien  
« amplement adverty nos princes par une éphéméride véritable de

Enfin l'un de ces passages (t. III, page 214) nous apprend qu'il composa son *Éphéméride* à Heidelberg, au commencement de 1588, tandis que la rédaction de notre tome III appartient à l'année 1606<sup>1</sup>.

Sans doute, pour être complet, il eût fallu publier, après les deux premiers volumes, l'*Éphéméride* de 1587, puis la seconde partie des *Mémoires* contenue dans le volume 17312 du fonds français. Mais nous nous serions exposé à des répétitions, à des redites d'autant plus fatigantes qu'elles se prolongent quelquefois à perte de vue.

Les savants éditeurs de la *Bibliothèque historique* de la France (n° 19444) donnent l'indication suivante : *Discours du sieur de La Huguerie sur l'élection du roi dans le royaume*. Suit une autre mention, puis cette note : « Ces discours sont imprimés au tome V des *Mémoires de la Ligue*, p. 476 et 477. » Nous avons cherché ce discours dans la dernière édition des *Mémoires de la Ligue*, celle de l'abbé Goujet (1758, 6 vol. in-4°) et dans toutes les autres éditions, notamment dans celle de 1598, que la *Bibliothèque historique* cite de préférence<sup>2</sup>. Nous n'y avons pas trouvé le discours de La Huguerye, si bien que nous sommes obligé de conclure ou que Fevret de Fontette a donné une fausse indication<sup>3</sup> ou qu'il avait trouvé ce dis-

« tout ce voyage » (f. fr., vol. 17312, f. 229). (Cette citation correspond à un des passages supprimés.)

2° « Et estant à Heydelberg, je travaillay à dresser sur mes « mémoires l'éphéméride de ce voyage » (t. III, p. 214).

3° « S. A. me dit ... qu'il liroit à loisir toute mon éphéméride... » (t. III, p. 216).

4° « Il trouva led. s<sup>r</sup> duc Casimir si bien instruit par mon éphéméride..... » (t. III, p. 222).

1. Vide supra, p. xxvii.

2. Notamment dans les renvois de l'article 19446.

3. La Société de l'Histoire de France joue de malheur avec les

cours relié à la suite d'un exemplaire des *Mémoires de la Ligue*<sup>1</sup>. Dans la supposition qu'il avait été imprimé à part, nous l'avons demandé vainement à toutes les bibliothèques de Paris, même à celle de Fontainebleau, la plus riche de France en pièces volantes du xvi<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>.

Nos propres recherches nous ont fait retrouver deux copies manuscrites de ce discours<sup>3</sup>. Comme il n'entre pas dans notre plan de le publier, nous allons l'analyser sommairement.

Le titre de la copie contenue dans la collection Dupuy nous fait connaître les circonstances qui donnèrent lieu à cet opuscule oratoire : *Écrit du sieur de La Huguerye sur l'eslection d'un roi en France, fait en avril 1593, pendant une assemblée tenue à Paris pour cet effet*. L'auteur débute avec sa pompe ordinaire : « Comme d'un estat chrétien les deux fondemens sont la religion et la justice, et que c'est chose toute claire que si la religion ne dispose les cœurs à fuir le mal et à faire le bien, la justice le dépeuplera plus tost qu'elle ne le corrigera. »

Les rois d'Angleterre ont eu le malheur de perdre leur

éditeurs de la *Bibliothèque historique*. Aujourd'hui ils nous donnent une fausse indication à l'occasion d'un discours de La Huguerye. Ils nous avaient donné une indication non moins erronée à l'occasion d'une prétendue traduction italienne des *Commentaires de Montuc*, en date de 1572. Voyez l'introduction des *Commentaires*, p. xv.

1. Nous avons vu souvent des pièces volantes, des pamphlets, reliés à la suite de certains volumes de l'édition in-12 des *Mémoires de la Ligue*.

2. Nous avons consulté le savant M. Ad. Regnier, membre de l'Institut, bibliothécaire de Fontainebleau.

3. Coll. Dupuy, vol. 526, f. 31; coll. de Brienne, vol. 294, f. 61. Cette dernière copie porte, après le titre, cette mention : *imprimé*.

religion catholique. — La France serait en danger d'en faire autant, si le roi d'Espagne n'était pas là, pour relever le titre de roi très chrétien.

Exemple tiré du roi Chilpéric.

Prière au Saint-Esprit d'éclairer les états de France qui vont se rassembler.

Grandes difficultés de choisir un roi. « Nous sommes à la « vérité, par beaucoup de considérations grandes, toujours « ramenés vers S. M. catholique, son zèle et constance en « la religion, son intégrité en la justice, nous assurant de « jouir sous son autorité de l'une et l'autre..... »

Arguments tirés de l'influence du roi d'Espagne en Italie, en Allemagne, et du profit que cette influence portera à la France. Mais, difficulté presque insurmontable, « un million « d'inconvénients et périls préjudiciables tant dedans que « dehors de ce royaume. » Allusion au danger que ferait courir au reste de l'Europe un tel accroissement de forces du roi d'Espagne, s'il montait sur le trône ; surtout opposition de l'Angleterre. Revue de l'Europe à ce point de vue. Ces considérations de politique extérieure et d'équilibre européen sont exposées avec une certaine pénétration, que nous sommes étonné de trouver dans la bouche d'un négociateur au début du règne de Henri IV.

Au dedans les difficultés ne seraient pas moindres si les états désignaient Philippe d'Espagne. Le parlement ne lui est pas favorable, les députés de Paris de même, et Paris mène la France. La noblesse lui est tellement « opposée que, s'il se « concludoit rien de semblable en faveur de S. M., ce qui en « reste en ce parti le quitteroit entièrement. » Nos ennemis se font même contre nous une arme de nos tendances espagnoles.

Le roi d'Espagne ne peut seulement venir à bout des

Pays-Bas, bien qu'il y ait dépensé 50 millions d'or. Que serait-ce de la France ?

« S'il y a des ecclésiastiques de cette opinion, le nombre  
« en est bien petit. Le collège de la Sorbonne, qui en est  
« comme la pépinière, demande un roi de mœurs honnêtes  
« et de langue française. » Haine native des Français contre  
la domination étrangère. Exemple tiré de la guerre de Cent  
Ans.

Il semblerait plus à propos de donner au roi d'Espagne le titre de protecteur du royaume, mais sa dignité s'y oppose ; et « un titre de protection, qui a des conventions de  
« demi-subjection, est odieux en ce royaume. » La seule proposition à faire, c'est celle d'une ligue défensive entre l'Espagne et la France, qui sont toutes deux égales.

Cependant il faut un roi catholique.

Il est vrai que la loi salique proscrit la candidature des filles à la couronne.

« Le fait présent gist en eslection. Elle requiert liberté  
« mûre, délibération et discours de raison pour choisir la  
« plus utile, la plus agréable et tolérable à la chrétienté et  
« à nous ung roy très catholique, de notre langue, droictu-  
« rier, cognoissant nos coutumes et les secrets de cest estat,  
« nullement suspect de tyrannie, qui confonde le plus de  
« droicts en ceste couronne, qui luy ait toujours esté favo-  
« rable, qui y apporte quelque accroissement sans jalousie,  
« qui luy suscite le moins d'ennemis, qui luy acquière le  
« plus d'amis, qui ait des moyens et forces tolérables pour  
« joindre aux nostres et auquel toutes ces parties et qualités  
« se rencontreront ensemble. C'est celuy lequel nous fault.  
« C'est celuy que toute la chrétienté supportera plus aisé-  
« ment avec nous. C'est celuy que nous supliions Dieu  
« ardemment de nous octroyer pour la conservation de la



« religion et de cest estat et pour le bien et repos général de  
« la chrétienté. »

L'auteur ne conclut pas et laisse ses auditeurs en suspens. Dans sa pensée, Charles III, duc de Lorraine, était le seul candidat qui réunît les conditions que la France pouvait exiger d'un roi. Cette conclusion est d'accord avec la politique dont La Huguerye s'était fait le champion aux états de 1593.

De Thou est le seul historien qui parle de cette harangue<sup>1</sup>. Il en attribue l'inspiration conjointement au duc de Mayenne et à Bassompierre. Cette appréciation semble contredire un passage des *Mémoires* de La Huguerye, qui traite assez mal le duc de Mayenne et le représente, pendant la durée des états de la Ligue, comme un ambitieux disposé à absorber à son bénéfice les forces actives du parti catholique. De Thou cite de longs extraits, qui concordent assez bien pour le sens, mais non pour le texte littéral, avec les manuscrits du discours. La divergence n'est pas inexplicable : on sait que de Thou a écrit son *Histoire universelle* en latin ; il a traduit en latin les fragments du discours de La Huguerye, et ces fragments ont été retraduits très librement en français par Le Mascrier, Le Beau et l'abbé des Fontaines, éditeurs de la version française de l'*Histoire universelle*. Les autres historiens, le *Journal* de l'Estoile, l'édition de la *Satyre Menippée* imprimée en 1752, qui contient les additions de Le Duchat, de Godefroy et de Prosper Marchand, les *Procès-verbaux des Etats de 1593*, publiés par M. Auguste Bernard, enfin les *Mémoires* de l'auteur lui-même ne font aucune mention de ce discours<sup>2</sup>.

1. Il l'analyse avec un détail qui prouve l'importance qu'il lui attache (liv. 107, trad. franç., édit. de 1740, t. VIII, p. 294).

2. Il serait très facile d'allonger cette liste en choisissant, parmi

La Huguerye a rédigé beaucoup d'autres écrits, il a composé une foule d'instructions, de rapports, de lettres qu'il mentionne çà et là avec complaisance dans le cours de ses *Mémoires*. Beaucoup se sont perdus<sup>1</sup>. Se seraient-ils retrouvés, nous n'aurions pas désiré allonger cette publication en les reproduisant. Nous allons cependant énumérer quelques documents dus à sa plume, imprimés ou manuscrits, qui ajoutent de nouvelles données à celles que nous avons réunies sur son compte.

Lettre de La Huguerye au comte Ludovic de Nassau, 20 octobre 1573, Siegen. — Il lui envoie la lettre de Cormont et l'exhorte à avoir soin de sa personne (*Archives de la maison de Nassau* par Groen van Prinsterer, t. IV, p. 216).

Lettre de La Huguerye au prince d'Orange, s. l. n. d. (lettre inachevée), vers mai 1574. — Touchant les dispositions du prince de Condé. (*Ibid. Supplément* de la première série, p. 163.)

Lettre de La Huguerye au prince d'Orange, 10 juillet 1574, Cologne. — Sur les dispositions du prince de Condé

les anciens et les modernes, les noms des auteurs qui se sont occupés de l'histoire de la Ligue. Aucun, à notre connaissance, ne parle du discours de La Huguerye. Les manuscrits sur les États de 1593, que nous avons pu consulter, gardent le même silence. Nous citerons seulement le vol. 4002 du fonds français et les recueils des pièces contenues dans les vol. 16265, 17534, 19773 et 23297 du même fonds.

1. M. le baron Kerwyn de Lettenhove nous signale quelques documents, où figure le nom de La Huguerye, comme conservés aux archives de la maison royale de Hollande. La plupart ont été utilisés par M. Groen van Prinsterer dans les *Archives de Nassau*, mais il s'en trouve encore d'inédits, notamment le compte des dépenses du voyage de Ludovic de Nassau en France lors des entrevues de Lumigny et de Fontainebleau (1571).

et les mesures à prendre d'accord avec lui dans l'intérêt commun (*Ibid.*, p. 170).

Traité passé entre le prince de Condé, Casimir de Bavière et Charles de Montmorency, s. de Méru, 27 septembre 1575 (original signé Henri de Bourbon, Casimir, Charles de Montmorency, V<sup>e</sup> de Colbert, vol. 399, f. 133). S. A. R. M. le duc d'Aumale, dans son *Histoire des Condé* (t. II, p. 113), parle de cette pièce.

Instruction du prince de Condé aux s. de Galaisnière et de Bouchart, députés à Ratisbonne auprès de l'empereur et de la diète, afin de leur remontrer les causes de la guerre actuelle et de la justifier, 17 octobre 1575, Strasbourg (original signé Henri de Bourbon, contresigné Huguerye, V<sup>e</sup> de Colbert, vol. 399, f. 173).

Procuration du prince de Condé aux s. de la Galaisnière et de Bouchart, 17 octobre 1575, Strasbourg (original signé Henry de Bourbon, contresigné Huguerye; V<sup>e</sup> de Colbert, vol. 399, f. 191).

Ces trois pièces nous paraissent de l'écriture de La Huguerye.

Instruction du prince de Condé, donnée par ce prince, de la part du roi de Navarre, au s. de Gonnault envoyé à Strasbourg, à Zurich, à Berne, à Bâle, à Schaffhouse (s. l. n. d., vers 1580). Ce mémoire, contresigné par La Huguerye, doit être de sa composition (*Documents historiques* tirés des archives de la ville de Strasbourg par Antoine de Kentzinger, t. I, p. 95).

Lettre de La Huguerye à Ségur Pardailhan, 10 juillet 1587, Heydelberg. — Dispositions à prendre par le roi de Navarre avant que l'armée allemande entre en campagne (autographe; V<sup>e</sup> de Colbert, vol. 402, f. 97).

Lettre de La Huguerye à Ségur Pardailhan, 17 juillet

1587, Heidelberg. — Il demande quelques copies de la déclaration du roi de Navarre et se plaint des mauvaises dispositions de Ségur envers lui, qui récompensent mal son dévouement aux intérêts de la cause (autographe, V<sup>e</sup> de Colbert, vol. 402, f. 136).

M. Groen van Prinsterer, dans les *Archives de la maison de Nassau*, a publié quatre lettres signées *David*, qu'il attribue à La Huguerye (*Supplément*, p. 187, t. IV, p. 43, t. V, p. 17 et 328). « David, dit-il, est le prénom de « La Huguerye. L'identité est manifestée par l'écriture et « par le surnom de petit serviteur. » La première allégation est erronée; nous ne pouvons contrôler la seconde et nous ignorons comment M. Groen von Prinsterer justifie la troisième. Mais nous pensons que l'attribution de ces documents à La Huguerye n'est pas confirmée. Le nom de David a été porté au xvi<sup>e</sup> siècle par plusieurs agents du parti huguenot<sup>1</sup>. Notre auteur mentionne un personnage de ce nom dans ses *Mémoires*<sup>2</sup>. Rien n'autorise l'identification de La Huguerye et du secrétaire David.

Nous terminerons cette introduction par un mot sur le plan que nous avons suivi dans la rédaction des notes. Nous avons donné un grand développement à cette partie de notre travail; mais nous avons obéi à l'exemple de La Huguerye lui-même. Les récits que l'auteur a traités avec détail ont été l'objet d'annotations nombreuses; ceux au contraire qu'il présente en abrégé, par exemple le tableau des états de la Ligue, n'ont reçu de notre part que les éclair-

1. Voyez la *France protestante*, v<sup>o</sup> David.

2. T. I, p. 269. Ce personnage pourrait d'autant plus probablement être l'auteur des lettres attribuées à La Huguerye par M. Groen von Prinsterer que nous le voyons mêlé à des négociations en Hollande, auprès de Guillaume d'Orange.

cissements indispensables. Quelquefois nous avons essayé de rectifier les allégations de l'auteur, d'après des témoignages plus autorisés que le sien ; le plus souvent, de le compléter d'après des documents nouveaux et surtout d'après les correspondances originales. Nous serons bien récompensé de nos efforts, si les lecteurs jugent que nous avons ajouté quelques lumières à cette partie de l'histoire du xvi<sup>e</sup> siècle.

Qu'il nous soit permis en achevant cette introduction de remercier les érudits qui nous ont aidé de leurs conseils : M. le comte de Laubespain, à qui la Société de l'histoire de France doit la mise en lumière, presque l'invention, du nouvel historien ; MM. Bordier, Deprez, Defremery et Roman, qui ont bien voulu nous lire la plume à la main et nous signaler quelques inexactitudes, et surtout M. Ludovic Lalanne, notre commissaire responsable.

---



# LIVRE PREMIER

---

## A MONSIEUR LE COMTE DE COLLIGNY

SEIGNEUR DE CHASTILLON<sup>1</sup>.

---

En ma jeunesse, ayant été nourry aux escholes de la ville de Chartres, lieu de ma naissance, par feu mon père, qui y estoit très bien allié et apparenté, jusques à l'aage de quatorze ans, il m'envoya en l'université de

1. Gaspard de Coligny, seigneur de Chastillon, né le 16 février 1517, fit ses premières armes pendant la campagne de 1543. Devenu colonel-général de l'infanterie et plus tard amiral, il se signala par son esprit d'organisation et sa fermeté en Italie, en Champagne, surtout à la défense de Saint-Quentin. Il embrassa la réforme au commencement du règne de Charles IX; dès ce jour il se consacra tout entier à ses coreligionnaires dont il devint et dont il méritait d'être le chef. Il fut assassiné à la Saint-Barthélemy, le 24 août 1572. C'est dans une notice consacrée à l'amiral Coligny en 1872 par M. Tessier qu'ont paru pour la première fois, mais sans nom d'auteur, des extraits des mémoires de La Huguerye (Tessier, *l'Amiral Coligny*, in-8°, 1872. Paris, Sandoz et Fischbacher).

Paris et me feist entrer au collège de Navarre<sup>1</sup>, où je demeuray, tant à poursuivre mes estudes d'humanité qu'à faire mon cours en philosophie, l'espace de six ans ; et, pour obéir à sa volonté, m'employay deux ans après à faire leçons publiques en deux collèges, dressant mon but à la faculté de droict, où je vacquoy aux meilleures heures, n'entreprenant aucune lecture publique que d'auteurs propres à mon dessein, quand il pleut à Dieu appeller mon père, laissant ma mère si chargée d'enfans qu'elle avoit moins de moyem de fournir aux fraiz qui croissoient avec mon aage et mes estudes. Et, au mesme temps, en l'année 1567, je vei renouveler les aigreurs des troubles de France<sup>2</sup>, qu'on espéroit estre du tout estainetz, et toutes choses tendre à la guerre, et, avec peu d'espérance d'une paix assurée, plusieurs quicter leurs estudes et prendre les armes pour se conserver au milieu de ces divisions. Qui fut cause qu'ayant faiet congnoissance avec feu monsieur Memeteau, lors secrétaire de Monseigneur le duc d'Anjou<sup>3</sup>, qui aymoît les lettres et spécialement la poésie, s'aydant de moy en plusieurs inventions agréables à la court, je me laissé aller à ses persuasions et à la prière de feu monsieur l'évesque de Riez<sup>4</sup>, qui

1. Le collège de Navarre fut fondé en 1304 par la reine Jeanne, épouse de Philippe le Bel, reine de Navarre et comtesse de Champagne. Le jeune La Huguerye aurait pu s'y trouver avec Henri III, Henri IV et le duc de Guise, qui y furent élevés peu après lui (Crevier, *Hist. de l'Université*, 1771, t. IV, p. 252).

2. Seconde guerre civile commencée à la fin de septembre 1567; bataille de Saint-Denis et mort du connétable de Montmorency (10 novembre); traité de paix de Longjumeau (23 mars 1568).

3. Depuis Henri III.

4. Lancelot de Carles, évêque de Riez (1551), mort en juillet 1568. Il assista le duc François de Guise à ses derniers moments.



m'avoit pris en amitié, par son adresse, et prenoit plaisir à conférer des études avec moy, désirant me retirer près de luy avec assurance de m'avancer en charge honorable près feu Monseigneur le cardinal de Bourbon<sup>1</sup> et me bien pourvoir, quand ledict s<sup>r</sup> Meme-teau mourut.

Et tost après, le dict s<sup>r</sup> évesque tomba malade, et, se voyant proche de la mort, me recommanda d'assister le jeune Rocquetaillade, son neveu, auquel il résignoit son abbaye de La Roue, en Anjou, et moy une petite abbaye, appelée La Frenade<sup>2</sup>, en Poitou, priant la roine mère<sup>3</sup>, par la bouche du s<sup>r</sup> de Lansac<sup>4</sup>, d'en obtenir les placetz du roy, comme elle feist. Mays, tost après la mort dudict s<sup>r</sup> évesque, ledict s<sup>r</sup> de Lansac me feist deux tours d'ung courtisan et méchant homme, et, sollicité du sénéchal de Civray<sup>5</sup>, qui avoit moyenné le mariage de luy avec la veufve de Morte-

1. Charles de Bourbon, né le 22 décembre 1523, frère cadet d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, archevêque de Rouen et cardinal légat d'Avignon. A la mort de Henri III, les ligueurs le prirent pour chef nominal, et, sous le nom de Charles X, l'opposèrent à son neveu Henri IV. Il mourut le 9 mai 1590 en Poitou.

2. La Frenade, abbaye de Bernardins. La Huguerye ne figure pas sur la liste des abbés de La Frenade publiée dans la *Gallia Christiana* (t. II, coll. 1135).

3. Catherine de Médicis, reine de France, épouse de Henri II, mère de François II, de Charles IX et de Henri III. Elle mourut le 5 janvier 1589. M. le comte de Laferrière publie dans la *Collection des documents inédits* la correspondance de cette princesse.

4. Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, capitaine, négociateur souvent employé en Italie, en Allemagne et en Espagne, favori de la reine-mère et son agent de confiance.

5. Civray, sénéchaussée du Poitou érigée en comté en 1541, faisait partie, depuis le mois d'octobre 1570, de l'apanage du duc d'Anjou.

mer<sup>1</sup>, me pria de prendre deux cens livres de rente sur l'hostel de ville de Paris<sup>2</sup>, pour récompense, et feist faire les dépenses de ladicte abbaye au nom du filz dudict sénéchal, ne tenant la promesse qu'il avoit jurée audict s<sup>r</sup> évesque, au liet de la mort, pour moy, ny à moy-mesmes la récompense qu'il avoit promise. Laquelle signalée desloyaulté, que Dieu a chastiée en la misère de sa postérité<sup>3</sup>, me dégousta de la court et me donna subject, après avoir satisfait au désir dudict feu s<sup>r</sup> évesque, de prendre résolution d'aller à Rome et, en voyant le pais, recongnoistre si j'aurois moyem d'y bastir quelque bonne fortune, ainsy que l'occasion s'en présenta par la rencontre que j'y fei du s<sup>r</sup> Hiérosme de Rosdraceu<sup>4</sup>, seigneur polonois de grande maison, avec lequel j'avois contracté une grande amitié audict collège de Navarre : lequel, estant chambrier secret du pape Pie V<sup>5</sup>, lors tenant le siège, et aspirant à

1. Mortemer en Bray, seigneurie de Normandie.

2. Les rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris avaient été créées au denier douze par François I<sup>er</sup> et accrues par ses successeurs. En 1576, suivant d'Aubigné, elles s'élevaient à la somme annuelle de trois millions 132 mille livres (*Hist. univers.*, 1626, col. 860), tandis qu'à la fin du règne de Henri III, suivant une pièce du temps, elles étaient réduites à deux millions 38,955 livres (Mayer, *Galerie philosoph. du xvi<sup>e</sup> siècle*, 1773 et suiv., in-8°, t. III, p. 480).

3. L'allusion de La Huguerye est erronée. Le fils légitime de Lansac, Guy de St-Gelais, mourut fort âgé en 1622, capitaine des gardes du corps et sénéchal d'Agenais. Son fils naturel, Urbain de St-Gelais, fougueux ligueur, mourut évêque de Cominge. Aucun d'eux n'eut une fin *miserable*.

4. On trouve un comte de Rosdrasof en Pologne au moment des négociations qui eurent pour résultat l'élection du duc d'Anjou (M<sup>is</sup> de Noailles, *Henri de Valois*, t. III, p. 496).

5. Michel Ghilieri, saint Pie V, né le 17 janvier 1504, connu

grandes charges ecclésiastiques, avoit grande commodité de m'avancer près de son maistre. Mays les troubles de France, que je recongneu en ce voyage estre disposez à une longue durée, et l'estat de la ville de Rome, conforme au vieil proverbe disant que peu de gens y amendent<sup>1</sup>, m'en feist excuser, et, y ayant par son moyem obtenu une dispense pour ung de mes amis, je m'en retournay en France.

Et, pour aller à Rome et y estre avec quelque support et faveur, ayant congneu monsieur de Villeroy<sup>2</sup>, secrétaire d'estat, audiet collègue de Navarre, et sceu, en l'an 1570, qu'il y dépeschoit ung de ses clerics, nommé Mareschal, ce me semble, pour y porter l'édict de la paix troisieme faicte en France<sup>3</sup>, avec l'intention du roy Charles IX<sup>4</sup> sur l'estat de ses affaires, je

longtemps sous le nom de cardinal Alexandrin, pape le 7 janvier 1566, mort le 1<sup>er</sup> mai 1572.

1. Jamais cheval ni homme  
N'amenda d'aller à Rome.

Ce proverbe est exprimé dans une forme un peu différente par M. Leroux de Lincy d'après Guillaume de Trèves (*Livre des Proverbes français*, t. I, p. 296).

2. Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, secrétaire d'État sous Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, naquit en 1542 à Rouen où il mourut le 12 novembre 1617. Il a laissé des mémoires qui ont été imprimés dans toutes les grandes collections sur l'histoire de France.

3. La paix de Saint-Germain (8 août 1570) permettait l'exercice de la réforme partout où elle était établie à la date du 1<sup>er</sup> août 1570, admettait les réformés à tous les emplois et leur accordait comme places de sûreté les villes de la Rochelle, Cognac, Montauban et la Charité. Elle reçut le nom de *boiteuse* et *malassise* par allusion aux deux négociateurs principaux, Biron, qui était boiteux, et Henri de Mesmes, s. de Malassise.

4. Charles IX, second fils de Henri II et de Catherine de Médi-

moyennay, pour espargner moictié de fraiz, d'aller en sa compaignye, payant seulement mon cheval de poste. Et party de Paris le jour de la mi-aoust, audict an; et prins telle familiarité sur les chemins avec ledict Mareschal que j'apprins tout le subject et secret de son voyage, qui estoit de très grande importance, de sorte qu'estant arrivé à Rome, le xxv<sup>e</sup> dudict moys, il ne voulut que je prinse aultre logis que le sien, qui fut au palais de monsieur le cardinal de Rambouillet<sup>1</sup>, lors ambassadeur de France, où j'acquis l'amitié du s<sup>r</sup> de La Herrie, son secrétaire, et descouvry tout ce qui fut traicté avec le pape par son maistre sur la dépesche dudict Mareschal, recepvant beaucoup de courtoisie en ceste maison et avec telle confidence que ceux de la suite dudict s<sup>r</sup> cardinal me parloient ouvertement, jusques à ung Manceau de ses gentilzhommes, que je ne nomme point, qui ne feist difficulté de se descouvrir à moy de l'occasion qui l'avoit mené là, pour estre poursuivy du meurtre qu'il me deist avoir commys en la personne du feu s<sup>r</sup> de La Curée<sup>2</sup>, gentilhomme du mesme païs.

cis, né le 27 juin 1550, successeur de François II le 5 décembre 1560, mort à Vincennes le 30 mai 1574. Le portrait de Charles IX n'a été tracé par aucun contemporain aussi bien que par l'ambassadeur vénitien, Giov. Michiel (in-12, 1872, p. 53 et 67).

1. Charles d'Angennes, cardinal de Rambouillet, évêque du Mans, ambassadeur de France au concile de Trente, auprès de Pie V et de Grégoire XIII. Il mourut en 1587.

2. Gilbert de la Curée, gentilhomme huguenot, un des chefs du parti dans le Maine, avait assisté à la bataille de Dreux et plus tard pillé le Mans, la ville épiscopale du cardinal de Rambouillet. Vers 1564, il fut assassiné dans une chasse. Ce meurtre demeura impuni, malgré les efforts de la veuve du défunt et des gentilshommes de la province. Les Huguenots accusèrent Rambouillet

Je party de Rome, au commencement d'octobre, audict an, prins mon chemyn par Lucques et m'embarquay à Lerici, en la galère de l'embasciatrice d'Espagne (qui me feist ceste faveur de l'avoir agréable), jusques à Gènes ; et, ladiete dame, m'interrogeant de la paix de France, me feist congnoistre par ses répliques à mes responses qu'elle n'en faisoit point d'estat et sçavoit quelque chose semblable à ce que j'en avois apprins. J'arrivay à Lyon à la Toussaintz, et, prenant le chemyn de Loyre pour me reposer, je me trouvay en ung mesme batteau avec le s<sup>r</sup> de Combelle<sup>1</sup>, conseiller de la royne mère, lequel depuis elle feist président du conseil de Monseigneur d'Alençon pour sçavoir tout ; avec lequel entrant de propos en aultre sur l'estat des affaires de France en quelque confidence, pour avoir congneu familièrement deux de ses frères, le plus jeune, secrétaire de la royne mère, et l'aultre<sup>2</sup>, lieutenant colonel du comte Martingou<sup>3</sup>, j'apprins en somme des particularitez du

d'avoir approuvé sinon soudoyé le crime (Aubigné, 1626, col. 287, 288. — De Thou, 1740, III, 503). L'asile prêté par le cardinal à l'un des assassins, d'après La Huguerye, confirmerait cette accusation.

1. Jean de Combelles, maitre des requêtes au conseil du roi, président à Montferrand, membre du conseil (mais non président) du duc d'Alençon (État de la maison de ce prince dans les *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 596). Une lettre de Bellièvre au roi, du 18 décembre 1580, atteste qu'il était encore auprès du prince et qu'il le servait avec dévouement (Bibl. nat., F. fr., vol. 15891, f. 90).

2. Combelles était non pas *lieutenant-colonel*, mais lieutenant de la compagnie *colonelle* de Martinengo. Comme son frère, il servait le duc d'Anjou. On le trouve en Flandre, en 1580, à la suite de ce prince (Aubigné, *Hist. univ.*, 1626, col. 1044).

3. Le comte Martinengo, aventurier italien, familier du duc

tout conformes à ce que j'avois recongneu. Et, nous séparant à Gyen, je prins la poste et arrivay à Paris à la S<sup>t</sup> Martin, où, rencontrant depuis par les rues le s<sup>r</sup> Hamon<sup>1</sup>, officier de la maison du roy, que j'avois congneu à la court (joyeux d'y rentrer par le bénéfice de la paix), je luy dei, comme à mon amy, en me soubzriant, qu'estant ce qu'il estoit il feroit mieux de prendre aultre party, et que d'ores en avant il n'y feroit pas bon pour telles gens. Et, me pressant de luy en dire la raison, avec importunité, je le fei sobrement et en conformité de ce que j'en avois apprins, le priant d'en faire son prouffit sans le communiquer à personne. Ce que toutesfois il ne feist, ains, ayant sa retraicte au logis du s<sup>r</sup> de Briquemault<sup>2</sup>, agent de la royne de Navarre<sup>3</sup> en court, comme je recongneu depuis, et que

d'Alençon, « le plus scélérat homme qui fut oncques. » Il fut tué en avril 1577, aux approches du siège de la Charité, d'un coup de mousquet (Lestoile, édit. Champollion, p. 85).

1. Probablement Pierre Hamon, précepteur du roi, suivant d'Aubigné. Il fut condamné à mort par arrêt du Parlement et exécuté vers 1571 (Aubigné, *Hist. univ.*, 1626, col. 526).

2. François de Beauvais, s<sup>r</sup> de Bricquemaut, né vers 1502, servit en Piémont sous François I<sup>er</sup> et Henri II. Huguenot résolu, c'est lui qui décida Coligny à prendre les armes en 1562. Bientôt il s'attacha à la personne même de Jeanne d'Albret et accompagna cette princesse dans sa fuite à la Rochelle en 1567. Après la Saint-Barthélemy, il fut arrêté à Paris. Condamné à mort, il eut un moment de faiblesse; il offrit, dit de Thou, de racheter sa vie en livrant au roi le secret des fortifications de la Rochelle (De Thou, 1740, t. IV, p. 645). Mais il retrouva sa fermeté au moment de mourir. Il avait épousé en 1535 Renée de Jaucourt et en eut trois fils (Voyez son article dans la *France protestante* de Haag).

3. Jeanne d'Albret, née le 7 janvier 1528, mère de Henri IV, morte le 10 juin 1572. M. le marquis de Rochambeau a publié, pour la *Société de l'Histoire de France*, un intéressant recueil de ses lettres et de celles de son mari, Antoine de Bourbon.

par son moyem il espéroit rentrer en son office, il luy en descouvrit quelque chose, de sorte que, me retrouvant une aultre fois au cimetièrè St Jehan, il me conduist et feist entrer en l'hostel de Beauvoys et promener au jardin, où je fuz tout esbahy que tost après je vey entrer ung vieil gentilhomme, pourquoy je me voulu retirer; mays, me retenant, me deist qu'il n'y avoit point de danger, que c'estoit monsieur de Briquemault, qui estoit logé là dedans, et seroit bien aise de me congnoistre. Et, comme il approchoit de nous, il lui deist que j'estois ung de ses amys, duquel il luy avoit parlé, et aussy tost il s'approcha de moy, et, en le saluant, ledict Hamon me laissa avec luy, m'asseurant de retourner bien tost.

Et, estans seulz, ledict s<sup>r</sup> de Briquemault entra de loing aux propos que j'avois tenu audict Hamon, me priant de luy en dire ce qu'en vérité j'en pouvois sçavoir, pour en user seulement à la conservation de tant de personnes de qualité qui se repositoient sur la foi publique, dont je m'excusay, desguisant le tout le mieux que je pouvois. Mays il me conjura tant et tant de fois, m'asseurant du secret et de faire en sorte que j'aurois toute occasion de me louer de luy, qu'en fin je luy discouru en somme ce que j'avois recongneu : que le roy, voyant que par la voye des armes il ne pouvoit parvenir à son intention, sans grandement affoiblir, voire hazarder son royaume, avoit advisé de tenir ung aultre chemin, par lequel, en ung jour, il nettoyroit tout son estat, dont il advertiroit à mesure qu'il se disposeroit, affin qu'on disposast aussy le roy d'Espagne<sup>1</sup> à ne faire chose qui l'en peust divertir,

1. Philippe II, fils de Charles-Quint, né le 21 mai 1527,

comme le pape l'avoit promis, et d'y despescher exprès quand on l'advertiroit en estre temps. Qui estoit le but auquel tendoit ceste paix, luy déclarant, par le menu, comme je l'avois apprins, mays que j'estimois qu'on la pourroit conserver, y engageant artificieusement le roy contre son intention, à mesure qu'on en reconnoistroit les procédures, et y pourvoyant doucement sans rien esmouvoir ny faire contenance d'en avoir aulcun soupçon. Ce gentilhomme demeura ung temps tout estonné et pensif, sans mot dire; puis, retournant à moy et estant appelé pour disner, me retint avec luy d'autorité; et, après disner, estans seulz en sa chambre, me remist sur ce discours, tirant de moy les circonstances plus pressantes, de propos en aultre, et en fin m'exhortant à prendre party avec la royne de Navarre et de l'aller trouver avec lettres qu'il escriploit à monsieur l'admiral, argent, chevaux et homme confident pour me conduire. Je m'excusay, et, sur la condition qu'il m'offroit, luy dei que quand j'en serois recherché, si je n'estois obligé ailleurs, j'y pourrois entendre; sur quoy, se résolvant de faire une dépesche, je le priay que ce feust de bouche seulement et par ledict Hamon duquel je me fiois, comme il feist. Et, au retour dudict Hamon, receus commandement de me retirer près de luy pour servir à sa charge et d'en traiter avec moy, comme il feist, avec telle condition que je m'en contentay et l'acceptay; ce que j'ay voulu desduire jusques là plus amplement que je ne feray cy après, où je garderay la briefteté de ces mémoires, pour y

roi d'Espagne le 25 octobre 1555, mort le 13 septembre 1598.



remarquer comment je suis entré en la congnoissance et maniemment des affaires que j'y traicte.

Le premier voyage que je fei avec ledict s<sup>r</sup> de Briquemault, cet hyver-là, fut à Villiers Costerez, où estoit la court, pour y attendre l'arrivée des ambassadeurs de tous les princes protestans d'Alemaigne<sup>1</sup>, conduitz par monsieur le vicomte d'Hargenlieu<sup>2</sup> et dirigez en leur négociation par le s<sup>r</sup> Hubert Languet<sup>3</sup>, françoys naturel, mais retiré en Alemaigne, et conseiller de l'électeur de Saxe<sup>4</sup>, grand homme d'estat, lequel porta la parole pour tous. Et ayant commencé,

1. L'ambassade avait pour objet de féliciter le roi de son mariage avec Élisabeth d'Autriche et du rétablissement de la paix religieuse en France. Les ambassadeurs allemands vinrent trouver le roi à Villers-Cotterets le 23 décembre 1570. Ils prononcèrent une harangue qui est imprimée avec la réponse du roi dans les *Mémoires de l'estat de France sous Charles IX*, t. I, p. 24, et dans La Popelinière (*Hist. de France*, 1581, t. II, f. 3).

2. Jean d'Hangest, vicomte d'Argenlieu, gentilhomme protestant, avait été envoyé en août 1570 par Henri de Navarre au duc de Brunswick (*Lettres de Henri IV*, t. I, p. 8). On le retrouve, en 1574, conseiller de l'électeur de Bavière, et, en 1575, agent et négociateur du prince de Condé.

3. Hubert Languet, homme d'État, érudit, pamphlétaire et négociateur protestant, naquit en 1518 en Bourgogne, passa la plus grande partie de sa vie en Allemagne et mourut à Anvers le 30 septembre 1581. Il a laissé des lettres qui contiennent de curieuses indications historiques (in-12, 1633; in-12, 1646; in-4°, 1699; ces trois recueils sont différents) et un ouvrage de polémique politique *Vindiciæ contra tyrannos* qui lui a mérité l'honneur d'être comparé à François Hotman.

4. Auguste, surnommé *le Pieux*, second fils de Henri, duc de Saxe, et de Catherine de Mecklembourg, naquit le 31 juillet 1527, devint en 1553 électeur de Saxe après la mort de son frère Maurice, pratiqua et soutint la réforme avec un zèle ardent et mourut le 11 février 1586. Il fut un des principaux appuis du roi de Navarre en Allemagne.

par l'obligation de leur ancienne alliance avec la couronne de France, de se resjouyr de son bien et congratuler au roy de la paix qu'il avoit mise en son royaume, luy feist une grave remonstrance, tendant à l'exacte observation de son édict de paix, plaine en somme de beaucoup de raisons d'estat très pressantes, illustrées aussy par exemples d'estat et entre aultres du Turq, ennemy juré des chrestiens, lesquelz toutesfois il souffre, et des prières desquelz il use souvent pour la prospérité de ses affaires, offrant pour la fin au roy, de la part desdicts princes protestans, tous leurs moyens et leurs propres personnes pour la conservation dudict édict de paix contre quiconques le violeroit. Et, avant qu'avoir son audience, ledict s<sup>r</sup> Languet nous ayant communiqué sa dictre remonstrance, nous le priames de la renforcer sur ce point de la conservation de la paix jusques à déclarer qu'ilz estoient bien advertiz que le roy n'avoit pas faulte de gens près de luy qui taschoient à l'en destourner comme des aultres édictz cy-devant faitz; affin de voir, par la response qui leur seroit faicte, si on pourroit recongnoistre quelque chose du secret de l'intention du roy, qui fut descouvert audict s<sup>r</sup> Languet seul avec le cahier des contraventions exorbitantes audict édict que nous avons receu de toutes les provinces de France. Comme de fait il y eut beau moyem de recongnoistre la mauvaise volonté, leur ayant le roy fait une si maigre response conditionnelle, moyennant l'obéissance de ces subjectz, auquelz il jectoit le chat aux jambes<sup>1</sup>, quand il lui plaisoit, pour la justification

1. Proverbe reproduit dans les mêmes termes par Leroux de Lincy (*Prov. franç.*, I, p. 158).

de ses armes et actions, que, et lesdictz ambassadeurs et nous, n'en eusmes poinct bonne opinion. Et leur deist ledict s<sup>r</sup> de Briquemault que leur ambassade avoit servy d'une bonne touche pour descouvrir le cueur du roy sur des advis importans que nous en avions d'ailleurs, les suppliant d'en faire ample rapport à leurs maistres pour les disposer de bonne heure à nostre secours, au besoing. Et, avant le parlement desdicts ambassadeurs, nous eusmes communication d'ung mémoire contenant dix articles, tous arguans le roy de tardifveté à disposer et exécuter son dessein, et du peu d'assurance qu'on pouvoit avoir des bouillons de sa jeunesse (ce sont les propres mots); lequel mémoire venoit de la maison du cardinal de Lorraine<sup>1</sup> et avoit esté envoyé à Rome, affin que le pape commendast à son nonce de presser le roy sur les promesses qu'il luy avoit faictes<sup>2</sup>.

Ces deux circonstances donnèrent beaucoup de lumière et crédit à mon advertissement. Qui fut cause que je fuz d'avis que ledict mémoire devoit estre communiqué au roy, à deux fins, ou pour l'aigrir contre ses autheurs ou pour sonder son cueur encores plus, s'il n'en tenoit compte. Ce

1. Charles de Lorraine, frère cadet du duc François de Guise, né à Joinville le 18 février 1524, archevêque de Reims à 14 ans, chancelier de l'ordre de Saint-Michel et cardinal à 23, joua un rôle important dans presque tous les événements des règnes de Henri II, François II et Charles IX. Il mourut à Avignon le 26 décembre 1574. C'est contre lui qu'est dirigée la fameuse satire du *Tigre*.

2. Par ce mot *promesses* La Huguerye fait sans doute allusion à la suppression des Calvinistes et à la Saint-Barthélemy. On a déjà vu plus haut qu'il se rangeait parmi les historiens qui croient à la préméditation de ce massacre.

qui fut remis à la volonté de monsieur l'admiral, vers lequel je fei la dépesche de ces deux poinctz et aultres. Et cependant trouvé convenable d'en donner coppie audiet s<sup>r</sup> Languet; et, sur la responce dudict s<sup>r</sup> admiral ordonnant entre aultres choses d'en parler au roy, il y fut satisfaict, et feusmes encores plus confirmez en nostre opinion de la mauvaise volonté du roy, par le peu de compte qu'il feist dudict mémoire, bien qu'il y feut parlé indignement de sa personne et humeurs.

Peu après arriva vers nous au mesme lieu le seigneur Jean Galéace Frégose<sup>1</sup>, genevois, venant de Heidelberg, où il disoit avoir esté envoyé par le duc de Florence<sup>2</sup> vers monsieur l'électeur palatin Fric<sup>3</sup>ric<sup>3</sup>, pour le solliciter de s'employer aux affaires des Pais-Bas, affin de brouiller le roy d'Espagne que ledict duc de Florence doubtoit vouloir entreprendre contre luy, offrant de la part dudict duc deux cens mille escus; lequel Frégose ledict s<sup>r</sup> électeur renvoya vers nous. Et ne cessa de nous exhorter à

1. Jean Galéas Frégose, aventurier, espion, agent de Catherine de Médicis, ne paraît pas avoir appartenu à l'illustre maison des Frégose de Gènes.

2. Cosme de Médicis, né le 11 juin 1519, élu chef de la ville de Florence le 9 janvier 1537, grand-duc de Toscane le 24 août 1569, mourut le 21 avril 1574.

3. Frédéric III, surnommé le Pieux, duc de Bavière et de Simmeren, né le 14 février 1515, établit le luthéranisme dans ses Etats à la persuasion de sa première femme, Marie de Brandebourg. En 1559, il devint palatin du Rhin et électeur de Bavière. Peu de temps après il changea de secte et se fit calviniste. En 1567 et 1568 il envoya des secours aux Huguenots de France. Il mourut le 26 octobre 1576. Il avait épousé en secondes noces Emilie de Mœurs, veuve de Henri de Brederode.

cela, pendant que nous estions en paix, et d'user de ce moyem pour la conserver en amenant le roy à ce poinct par une grande utilité et facilité de rompre avec le roy d'Espagne, commenceant dès lors à tenir la mer contre luy. Laquelle proposition nous sembloit aussy belle qu'elle estoit bien discouree de bouche et par escript par ledict s<sup>r</sup> Frégose, homme d'esprit et d'affaires. Mays nous estions arrestez tout court sur la confidence, comme ledict s<sup>r</sup> électeur palatin, qui l'avoit renvoyé vers nous; et, considéré la nation, laquelle en général est une boutique de tromperie et desloyauté, que noz François voyageans et s'y allians avoient si bien appris qu'ilz en estoient devenuz maistres, la patrie dudict Frégose, où le commung proverbe dict que les hommes n'ont point de foy, et la personne du duc de Florence qui l'envoyoit, parein de la royne mère (duquel la maison, soubz couleur de conserver sa patrie, s'en estoit emparé, de sorte que si Florence eust faict comme Athènes et envoyé en exil la maison de Medicis et aultres trop puissantes, elle feust encores en plaine liberté au lieu de l'extrême tyrannie dont elle est oppressée), nous doubtions que ce feust ung artifice de la royne mère, (encores qu'en l'occasion qu'il nous disoit avoir le duc de craindre quelque bourasque du costé d'Espagne il y eust de l'apparence<sup>1</sup>), pour nous amuser et consommer en ce dessein, nous faire perdre toute diffidence et

1. Cosme de Médicis avait été investi par le pape Pie V, le 24 août 1569, du titre de grand-duc de Toscane, mais Philippe II ne le lui reconnut pas et ne fit cet honneur qu'à son fils, en 1576 (*Bulletin de la comm. d'hist. de Belgique*, série II, t. XI, p. 381).

nous surprendre foibles et à demy deffaits. Et de fait, pour nous en esclaircir, nous veillastes ledict Frégose de si près, demeurans en court jusques après minuit à cet effect, que nous le veismes souvent entrer en la chambre de la royne, bien qu'il nous assourast n'y avoir ny affaire ny congnoissance; et le veismes depuis au service de ladicte dame, qui s'en estoit bien trouvé et avoit congneu cet instrument propre à ses intentions, comme elle se servit de luy en plusieurs telles négociations faulses et d'effect important. Et, pour cela, sans rien conclurre avec luy, nous l'envoyastes à La Rochelle par homme confident, chargé de ne le point abandonner et bien recongnoistre ses comportemens, l'adressans à monsieur l'admiral seulement, auquel par aultre voye exprès nous donnions advis de tout et de ce qui nous en sembloit et surtout de ne le laisser veir ny communiquer à la royne de Navarre ny au comte Ludovic de Nassau<sup>1</sup>, frère du prince d'Orange<sup>2</sup>, qui estoit là pour les raisons que nous luy représentions.

1. Ludovic de Nassau, né en 1538, frère cadet du prince d'Orange, servit d'abord dans l'armée espagnole. Il combattit à la bataille de Saint-Quentin, mais bientôt il embrassa la réforme. Il porta dans tous les actes de sa vie une bravoure et une grandeur d'âme qui lui ont mérité le surnom de « Bayart des Pays-Bas » (Motley, *Hist. des Prov. unies*, trad. Guizot, t. III, p. 146, et II, p. 125). Il disparut à la bataille de Mook le 14 avril 1574. Brantôme a écrit sa vie (édit. de la *Soc. de l'Hist. de France*, t. II, p. 176).

2. Guillaume de Nassau, prince d'Orange, surnommé le Taciturne, né à Dillembourg le 25 avril 1533, assassiné à Delft le 10 juillet 1584 par Balthazar Gérard, soudoyé par Philippe II. Brantôme a écrit sa vie (édit. de la *Société de l'Hist. de France*, t. II, p. 164). Nous retrouverons ce prince dans le cours de ces mémoires.

Nous jugeasmes encores expédient de présenter, pendant que lesdictz ambassadeurs actendoient leur response, nostre cahier de plaintes et contraventions à l'edict de paix, si manifestes qu'il n'y avoit aucun lieu d'excuse, que le s<sup>r</sup> de Cavaignes<sup>1</sup>, conseiller au parlement de Tholouze, collegue dudict s<sup>r</sup> de Briquemault au fait de la justice, avoit réduit au moins à quarante deux articles, demandans audience et provision sur iceux; mais la présence desdictz ambassadeurs, qui nous esmouvoit à faire ceste poursuite, donna subject au roy de nous remectre à son brief retour à Paris, dont lesdictz ambassadeurs et nous tirasmes une certaine conclusion que, si le roy eust eu bonne volonté de remédier ausdictes contraventions, il l'eust fait dès lors, affin que lesdictz ambassadeurs eussent au moins porté ceste seule bonne nouvelle à leurs maistres, sur l'occasion de leur voyage. Et, ainsy mal informez de sa bonne volonté, prenans congé de luy, s'en retournèrent en Alemaigne, nous donnans tous bonne espérance de secours au besoing, pour avoir eu loisir pendant leur séjour en court de reconnoistre la justice de noz comportemens, à quoy les sollicita encores davantage la misère en laquelle ilz veirent

1. Arnaud de Cavaignes, successivement capitoul de Toulouse en 1540, conseiller au Parlement, chancelier de la reine de Navarre, remplit diverses missions, au nom du parti protestant, en Angleterre et à la cour. Au moment de la Saint-Barthélemy, il était à Paris et fut chargé par le roi d'instruire le procès de Maurevert, assassin de l'amiral (22 août 1572) (Observ. du P. Griffet, *Hist. de France* du P. Daniel, t. X, p. 602). Arrêté après le massacre et condamné à mort, il fut exécuté avec Bricquemaut (De Thou, 1740, t. IV, p. 645).

M<sup>e</sup> Pierre Ramus<sup>1</sup>, professeur royal à Paris, sollicitant et ne pouvant obtenir sa restitution.

Peu de temps après leur partement, le roy retourna à Paris, en karesme, où nous sollicitasmes l'audience dudict s<sup>r</sup> de Cavaignes; lequel en fin, par importunité, fut ouy en plain conseil, où le grand prieur de France, bastard d'Angoulesme<sup>2</sup>, désira assister pour ouyr ledict s<sup>r</sup> de Cavaignes, lequel auparavant n'avoit jamais eu entrée audiet conseil, auquel il se porta toutesfois avec telle assurance et bonne mémoire qu'il discourut tous lesdicts quarante deux articles, sans, pour s'arrester à l'ung, faire tort à l'importance de l'autre, et avec telle éloquence qu'il fut admiré de tous, spécialement dudict grand prieur, amateur de lettres et personnes doctes. Sur laquelle audience, au lieu de pourvoir par le roy en son conseil ausdictes plaintes, comme il estoit par nous requis et plus que raisonnable, on depputa le

1. Pierre de la Ramée, dit *Ramus*, savant humaniste, né en 1515, un des auteurs principaux de la grande réaction philosophique qui se manifesta au xvi<sup>e</sup> siècle contre les doctrines d'Aristote. Poursuivi par la haine des sorbonnistes pour ses opinions scientifiques plus encore que pour ses opinions religieuses, il fut chassé du Collège de France et n'y put rentrer malgré la faveur du roi. A la Saint-Barthélemy il fut assassiné comme huguenot. M. Waddington a écrit sa vie, 1855, in-8<sup>o</sup>.

2. Henri d'Angoulême, fils naturel de Henri II et d'une demoiselle écossaise, grand-prieur de France en 1570, prit part au massacre de la Saint-Barthélemy et au siège de la Rochelle. Gouverneur de Provence, il fut tué à Aix le 2 juin 1586 par Philippe Altoviti, baron de Castellane, capitaine de galères, que dans une dispute il venait de blesser mortellement (P. Ans. I, 136). Il avait épousé Charlotte de Montmorency et en eut un fils qui mourut en 1653.



mareschal de Tavannes<sup>1</sup> et aultres, aultant ennemys de la paix que luy, pour adviser à y pourvoir, mays en vain, recepvant tous les jours plainte sur plainte, sans pouvoir sur ce obtenir aulcun remède<sup>2</sup>.

Le dict s<sup>r</sup> Frégose ne fut pas si bien esclairé<sup>3</sup> à La Rochelle qu'en habille homme qu'il estoit il ne trouva moyem de communiquer avec ledict s<sup>r</sup> comte Ludovic de Nassau, par le moyem du s<sup>r</sup> de La Prée Taffin, qui estoit à luy et logé en la mesme hostellerie que ledict Frégose, et de sorte qu'il luy feist ouvrir les oreilles à ses propositions qui de son costé estoient desjà en estat, la mer estant pleine de vaisseaux de guerre soubz le nom dudict s<sup>r</sup> prince d'Orange et le commandement du s<sup>r</sup> de Lambres<sup>4</sup>, son admiral, qui amenoient leurs prises à Chef-de-Boys<sup>4</sup>, assez près du port de La Rochelle, où ilz les

1. Gaspard de Saulx-Tavannes, né à Dijon en mars 1509, lieutenant de la compagnie du duc d'Orléans en 1537, assista à la bataille de Cerisoles et au combat de Renty, fut nommé lieutenant-général en Bourgogne et plus tard en Dauphiné, Provence et Lyonnais, et enfin maréchal de France le 28 novembre 1569. Énergiquement hostile à la réforme, il fut le conseiller principal du duc d'Anjou pendant la campagne de 1569. Brantôme dit qu'il fut un des promoteurs de la Saint-Barthélemy. Il mourut au château de Sully en Bourgogne le 19 juin 1573.

2. Les plaintes en 42 articles furent d'abord présentées au roi le 14 octobre, suivant Piguierre (*Hist. française*, f. 750; cet auteur les réduit à 35 articles), en décembre, suivant la Popelinière (t. II, f. 5). Ce fut à la suite de cette conférence que le roi envoya avec Tavannes le maréchal de Cossé et le s. de Proutières à la Rochelle, et que furent posées les premières bases du mariage de Henri de Navarre et de Marguerite de Valois.

3. *Éclairer*, entourer d'éclaireurs, d'espions; expression très-usitée au xvi<sup>e</sup> siècle.

4. *Chef-de-Bois* ou *Chef-de-Buis*, poste près de la Rochelle.

débitoient ; et en entretenoit ledict s<sup>r</sup> comte sa maison et les affaires dudict s<sup>r</sup> prince d'Orenge, son frère, en France. Et luy donna ledict Frégose de grandes espérances, mesmes d'avoir du roy permission d'aborder à La Rochelle, de sorte qu'ores que ledict s<sup>r</sup> admiral ne goustast aucunement ceste négociation d'où elle procédoit, si ne cessa ledict s<sup>r</sup> comte de l'en importuner, descouvrant en gros audict Frégose le moyem qu'il avoit de servir à la grandeur du roy et de la couronne de France par plusieurs grandes entreprises, que ledict s<sup>r</sup> prince d'Orenge, son frère, et luy avoient sur plusieurs places des Pais-Bas, tant en la frontière qu'au cueur desdicts pais, qui se pouvoient exécuter sans que le nom du roy y feust, pourveu qu'il en donnast pouvoir à messieurs les princes de Navarre<sup>1</sup> et de Condé<sup>2</sup> et à monsieur l'admiral, pour les faire exécuter par ceux de leur party, les plus proches de sa frontière ; laquelle ouverture ainsy précipitée fut bien recueillie par ledict Frégose, qui ne cherchoit aultre chose, et ne voyoit moyem d'y amener ledict s<sup>r</sup> admiral, ayant de luy les mesmes doubtes que nous, si ledict s<sup>r</sup> comte, pratiqué de sa forme de négociation à La Rochelle, ne se feust ingéré d'en faire ouverture à la royne de Navarre, femme légère et de peu de prévoyance, qu'il congnoissoit desjà jalouze de l'honneur dudict s<sup>r</sup> admiral<sup>3</sup>, auquel on adressoit toutes

1. Henri de Navarre, fils d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, et de Jeanne d'Albret, plus tard Henri IV. Il était né le 14 décembre 1553.

2. Henri I<sup>er</sup> de Bourbon, prince de Condé, fils de Louis de Bourbon, premier prince de Condé, et d'Éléonore de Roye, né le 29 décembre 1552. Nous retrouverons ce prince dans ces *Mémoires*.

3. Ici commence une suite d'appréciations sur Jeanne d'Albret,

choses, et le traversoit de son auctorité tant qu'il luy estoit possible, à quelque prix et péril que ce feust, s'estant meslée en ces affaires en la dernière guerre seulement, sans recherche, ains de son plain gré, non tant pour le fait de sa conscience que pour la hayne que sa maison porte aux papes, seule cause de la perte du royaume de Navarre<sup>1</sup>, et spécialement par jalousie du feu s<sup>r</sup> prince de Condé, le père<sup>2</sup>, qu'elle voyoit en

contre lesquelles il est de notre devoir de prévenir le lecteur. Aucun autre historien du temps, catholique ou huguenot, n'a accusé la reine de Navarre de tant de jalousie, de légèreté et de méchanceté. Aux calomnies de La Huguerye nous devons opposer l'arrêt que tout juge impartial peut porter de cette princesse d'après les lettres publiées par M. le marquis de Rochambeau et d'après les témoignages des contemporains.

1. En 1512, pendant la querelle de Louis XII et de Jules II, Ferdinand le Catholique avait enlevé la Navarre espagnole au roi Jean d'Albret, allié de Louis XII. Pour établir plus solidement sa conquête il avait invoqué une prétendue bulle du pape qui aurait dépossédé le roi de France et ses alliés. Une copie de cette pièce se trouve dans la collection Dupuy (vol. 526) et une autre dans les portefeuilles de Fontanieu (vol. 127). On sait aujourd'hui que cette bulle est apocryphe. Charles-Quint et Philippe II l'avaient reconnu implicitement, en offrant des compensations aux rois de Navarre. Jeanne d'Albret ne pouvait ignorer des négociations qui avaient été le rêve de son père et de son mari et qui s'étaient poursuivies sans relâche depuis sa naissance; elle ne pouvait donc accuser le saint-siège d'une dépossession dont il n'était pas la cause. Ici encore La Huguerye sacrifie la vérité à sa haine contre cette princesse.

2. Louis de Bourbon, premier prince de Condé, né le 7 mai 1530 au château de Vendôme, frère cadet d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre. Prince pauvre, ambitieux et énergique, n'ayant rien à perdre, il se mit à la tête des Huguenots dès le commencement du règne de Charles IX. C'est lui qui conduisit les soulèvements, les prises d'armes, les négociations avec Élisabeth et les princes allemands pour en obtenir des secours. Blessé et pris à la bataille de Jarnac, le 13 mars 1569, il fut tué d'un coup de pistolet par Montesquiou, gentilhomme du duc d'Anjou.

tel crédit et si bien suivy qu'elle en doubtoit ung grand préjudice à son filz en la succession à la couronne, si le cas y eschéoit, de sorte qu'elle ne fut pas beaucoup marrye de sa mort, qui advint à Jarnac tost après son arrivée; et, n'ayant peu obtenir que son filz commendast seul, pour le respect qu'on eut à la mémoire et mérites du père mort en la personne du jeune prince, son filz, l'attribua audiet s<sup>r</sup> admiral, son grand oncle et tuteur, lequel elle print plaisir de contredire depuis en toutes choses pour le dégouster et faire retirer; ainsy qu'elle se gouverna en cet affaire, qu'elle embrassa, à la sollicitation dudiet s<sup>r</sup> comte, en espérance d'y faire commender son filz seul et se venger du roy d'Espagne. Dont lediet Frégose feist si bien son prouffit, à son retour en court, que la royne mère luy en feist faire le discours au roy, en sa présence, qui feist bonne mine d'y prester l'oreille, et, pour y entrer avec meure délibération, désirer d'en communiquer avec lediet s<sup>r</sup> comte.

Et, pour ce qu'il ne pouvoit si bien faire cela que par nostre moyem, il en parla audiet s<sup>r</sup> de Briquemault, palliant son discourt de plusieurs grandes raisons qu'il avoit de se resentir du roy d'Espagne et entre aultres du traictement de la royne d'Espagne<sup>1</sup>, sa seur, en une si belle occasion, le priant

1. Elisabeth de Valois, née le 13 avril 1545, épousa Philippe II le 22 juin 1559 et mourut le 3 octobre 1568. La vie et la mort de cette princesse ont été l'objet de récits romanesques. Déjà, au xv<sup>e</sup> siècle, on se refusait à croire à sa mort naturelle. La Huguerye se fait ici l'écho de ces bruits populaires. Voyez *l'Histoire d'Elisabeth de Valois* par le marquis Duprat, et sur sa mort les intéressants documents conservés aux Archives nationales (K. 1513 et 1517).

d'en escrire audict s<sup>r</sup> admiral, affin qu'il eust le moyem de voir ledict s<sup>r</sup> comte; et fusmes tous esbahis que le s<sup>r</sup> de Torcé, qui estoit à la royne mère, nous apporta ung beau mémoire desdictes raisons très véritable; mays, plus ilz nous en parloient et pressoient, nous entrons plus avant en soupçon de quelque trame à nostre dommage, bien que ledict Torcé, qui nous donnoit souvent de bons advis, nous asseurast que la royne, sa maistresse, y estoit fort affectionnée, à cause de sa fille et pour ayder à la conservation du duc de Florence, son parent, à la poursuite dudict Frégose, de sorte qu'en faisant par le commandement du roy lesdictes dépenses à La Rochelle nous en disions nostre advis, par la bouche d'ung confident, tout au contraire. Mays ledict Frégose en advertit si amplement ledict s<sup>r</sup> comte et sceut tellement pratiquer les s<sup>rs</sup> de Theligny<sup>1</sup> et de La Noue<sup>2</sup>,

1. Charles de Theligny, gentilhomme du Rouergue, fils d'un capitaine ruiné au service du roi. Huguenot, il entra dans la maison de Coligny et devint un des plus solides appuis de son parti dans les négociations et dans les combats. Il épousa la fille de l'amiral le 25 mars 1571 et fut tué à la Saint-Barthélemy, auprès de son beau-père.

2. François de La Noue, dit *Bras de Fer*, né vers 1531, en Bretagne, un des meilleurs capitaines et un des plus grands caractères du parti protestant. Depuis le commencement du règne de Charles IX, on le trouve sur tous les champs de bataille. En 1578 il passa en Flandre; il fut fait prisonnier à Iseghem et retenu au château de Limbourg. On dit que ce fut pendant sa captivité qu'il composa ses célèbres *Discours politiques et militaires*. Rendu à la liberté le 28 juin 1585, il reprit les armes et servit fidèlement le roi de Navarre. Il mourut le 4 août 1591 d'une blessure reçue au siège de Lamballe. L'historien Amyraut a écrit sa vie. Une partie de sa correspondance a été publiée en 1854 en Belgique, par M. Kervyn de Volkaersbeke, in-8°.

jeunes gentilzhommes désireux d'honneur, et le premier en bonne grâce dudit s<sup>r</sup> admiral, qu'enfin force luy fut d'avoir agréable le voyage en court<sup>1</sup> dudict s<sup>r</sup> comte, qui fut conduit secrètement à Paris au faulxbourg S<sup>t</sup> Germain des Prez, rue de Seyne, au logis où se retiroit ordinairement ledict s<sup>r</sup> de Theligny, où se trouvèrent aussy une bonne partye des négociateurs de ces entreprises, les s<sup>rs</sup> d'Esquerder, frère du s<sup>r</sup> de Lambres qui commendoit en mer, de Marquette, le cappitaine Vimy de Noyelles et de Famaz<sup>2</sup>, le cappitaine Turqueau, le grand Anthoyne<sup>3</sup> qui avoit esté au feu comte d'Aiguemont<sup>4</sup>, ledict s<sup>r</sup> de La Préc Taffin et aultres qui faisoient estat de mectre ès mains du roy toutes les frontières d'Arthois et Haynault, et

1. La Huguerye dit que le roi fit venir secrètement Ludovic de Nassau à Paris; d'Aubigné dit que ce fut à Blois, avec La Noue, tous deux « desguisés et en secret » (*Hist. univ.*, 1626, p. 527).

2. De Thou nomme un seigneur de Famars parmi les gentilshommes du prince d'Orange (1740, t. VIII, p. 429).

3. Antoine Ollivier, peintre de profession, avait capté la confiance du duc d'Albe en dressant de belles cartes géographiques. Le duc, qu'il trahissait au profit de la cause nationale, l'avait chargé d'espionner en France Ludovic de Nassau. Antoine prit une part importante à la prise de Mons, et mourut au siège de Harlem en 1573. Voyez sur lui la *Correspondance de Philippe II avec le duc d'Albe*, publiée par M. Gachard, t. II, p. 260 et 356, notes, et sur sa mort l'*Histoire universelle* de d'Aubigné, 1626, col. 651. M. Groen van Pristerer a publié dans les *Archives de Nassau* plusieurs lettres adressées par des princes de cette maison à Ollivier, et qui prouvent qu'il jouissait d'une certaine considération.

4. Lamoral d'Egmond, prince de Gavre, né en 1522, se signala d'abord dans les guerres de l'Espagne contre la France. Pendant l'insurrection des *Gueux* il essaya vainement de garder la neutralité. Arrêté à Bruxelles par les ordres du duc d'Albe, il fut condamné à mort avec le comte de Horn (5 juin 1568). Voyez les beaux récits de Motley (trad. Guizot, t. II, p. 334 et suiv.).

le comte de Limay, de la maison de Tammann, qui courait la comté de Zélande pour y négotier des surprises.

Le roy jugea avoir trouvé en la personne dudict s<sup>r</sup> comte ung instrument fort propre à nous faire ronger cet oz pendant qu'il avoit l'esprit tendu à son intention. Et, pour comuniquer, fut choisy le lieu de Lumigny, maison de la femme<sup>1</sup> dudict s<sup>r</sup> de La Noue (au moins qu'il devoit espouser), où le roy se devoit trouver comme en passant, auquel effect le dict s<sup>r</sup> comte y fut conduit secrètement; et le roy, la royne mère et le mareschal de Mommorency<sup>2</sup> y arrivèrent tost après; et furent représentées toutes les entreprises, sur la charte<sup>3</sup>, sans découvrir les moyems. A quoy le roy feist contenance de prendre goust et

1. Marie de Luzé, fille d'un gentilhomme champenois, avait épousé en premières noces le s. de La Vallée; en secondes le s. de Lumigny, dont elle hérita et garda le nom; en troisièmes le s. de Mouy, celui qui fut assassiné par Maurevel; en quatrièmes, en 1572, La Noue. Elle lui montra un grand dévouement et vendit en 1585 une partie de ses biens pour le tirer des mains des Espagnols (*Mémoires* de Cl. Haton, p. 557, 620, 639, 693, 1089, dans la *Coll. des doc. inédits*). La Noue de son côté, quand il l'épousa, était veuf de Marguerite de Teligny, sœur du gendre de l'amiral.

2. François, duc de Montmorency, fils aîné du connétable, né le 17 juillet 1530, mort sans enfants le 15 mai 1579. Il fit ses premières armes en Italie et reçut le bâton de maréchal de France le 10 octobre 1559. Pendant les règnes de Charles IX et de Henri III, il représenta presque seul dans les conseils du roi le parti de la sagesse et de la tolérance. Son attitude lui attira l'inimitié de tous les fanatiques, et, le 4 mai 1574, il fut emprisonné à la Bastille comme complice des *Politiques*; il ne fut relâché que le 7 avril 1576 à la sollicitation du duc d'Alençon. Il avait épousé Diane de France, fille naturelle de Henri II.

3. *Sur la charte*, sur le papier (*carta*).

grand plaisir; et print aultre jour à Fontainebleau, où il alloit, pour en communiquer plus amplement. Ledict s<sup>r</sup> de Briquemault, qui ne goustoit cet affaire qui luy appartenoit mieux qu'aux aultres, estant ung des plus vieux et expérimentez cappitaines de France, nourry aux guerres de Piedmont, ne vouloit se mesler de la première entreveue; mays, estant à Fontainebleau, à la suite de la court, il ne se peust excuser de la seconde, à laquelle le roy le voulut engager, de sorte que je fuz dépesché de là pour aller quérir ledict s<sup>r</sup> comte à Paris, d'où je l'amenay en poste la nuict et le fei arriver à minuict et loger par ordre du roy au logis du s<sup>r</sup> Mommier, concierge du chasteau de Fontainebleau, où le roy le pouvoit aller voir sans estre veu de personne. Et là fut ce dessein si bien pourmené que le roy l'approuva. C'estoit après Pasques. Et, pour apporter toute confiance en l'exécution d'iceluy, le roy feist dès lors plus ouvertement que jamais congnoistre son intention de faire le mariage de madame Marguerite<sup>1</sup>, sa seur, avec le prince de Navarre, affin, disoit-il, que, toute diffidence mise soubz le pied, chacun n'eust aultre dessein que de luy faire en ceste belle entreprise ung bon service, incontinent après les nopces, priant en particulier ledict s<sup>r</sup> comte d'y servir d'aussy bonne affection,

1. Marguerite de Valois, née le 14 mai 1553, troisième fille de Henri II et de Catherine de Médicis, épousa le prince de Navarre le 18 août 1572. Divorcée le 17 décembre 1599, elle mourut le 27 mars 1615. Elle a laissé des mémoires plusieurs fois réimprimés et des lettres dont une partie a été publiée avec les *Mémoires* par M. Guessard (pour la Société de l'Histoire de France), une autre par M. Taschereau dans le tome XVIII de la *Revue rétrospective*.



qu'il le pouvoit assurer que le prince d'Orange, son frère, et luy en recuilliroient le principal prouffit; comme ledict s<sup>r</sup> comte, qui me print dès lors en amitié et me pressa de luy promectre d'aller avec luy, me le compta bien particulièrement en le remenant troys jours après, la nuict, à Paris, en son logis. Et me deist que le roy vouloit voir monsieur l'admiral et feroit la moitié du chemin jusques à Blois et plus outre, s'il estoit besoing, qu'il ne vouloit entreprendre ung tel affaire sans luy, et que, par le mariage de sa seur, il vouloit si bien marier les deux religions ensemble qu'il n'y eust jamais de discord. Et s'en retourna ledict s<sup>r</sup> comte à La Rochelle, environ Penthecoste, laissant l'affaire de Flandres entre les mains desdictz s<sup>rs</sup> de Briquemault, La Noue et Theligny, pour en traicter bien amplement avec monsieur le mareschal de Mommorency, auquel le roy en avoit donné le commendement, pendant qu'il se promeneroit à Charlesval<sup>1</sup> et ès environs pour la chasse.

Pendant nostre séjour de Fontainebleau, arriva une chose qui me feist entrer en ung soupçon. Je vei le grand Anthoine, l'un des négociateurs dudict s<sup>r</sup> comte, de l'affaire duquel, estant homme d'esprit, j'avois plus d'espérance que de nul aultre, estant son dessein sur la ville capitale d'une province fondé sur des moyens faciles et véritables, aller ordinairement de Fontainebleau à Melun, où estoit le logis de l'ambassadeur d'Espagne, dont je ne sçay le nom<sup>2</sup>, avec lequel il

1. Charleval sur Andelles, intendance de Rouen, élection d'Andely.

2. François de Alava, homme d'État espagnol, originaire des provinces basques, avait été envoyé comme ambassadeur en France

avoit une grande confiance, de sorte que ledict ambassadeur luy confioit ses paquetz pour Flandres, dont les responses luy toboient en main pour les rendre audict ambassadeur, et ne s'en cachoit point de nous en nous apportant lesdictz paquetz qu'il ouvroit et refermoit le plus subtilement du monde pour en faire, comme il faisoit, les extraicts et nous en servir tant ausdictz affaires de Flandres qu'à descouvrir ce qu'il y pouvoit avoir de confiance entre les deux rois à nostre préjudice et desdictz affaires. Et allois expressément à Melun avec luy, affin qu'ayant receu le paquet de l'ambassadeur il le portast droict à Paris, l'ayant ouvert et refermé. Je considérois bien de l'utilité que nous recepions de telz extraictz, mays je doubtois que l'ambassadeur n'en tirast plus grant prouffit, en descouvrant par luy tous noz affaires, et qu'il feust ung espion double; qui fut cause que ne pouvant gouster ceste façon-là, j'en parlay audit s<sup>r</sup> de Briquemault, qui ne l'approuva pas; et trouva bon que j'en disse librement mon advis audict Anthoyne (qui estoit paintre et nous faisoit tous les portraictz des villes de Flandres, de sorte qu'il n'y eschéoit point de recongnissance; et avoit esté nourry à cela par le feu comte d'Aiguemont, son maistre, qui estoit ung des grandz cappitaines de son temps), ce que je fei; mays il me purgea le soupçon fort pertinemment

après le retrait de Perrenot de Chantonay, vers le mois de mars 1564 (Arch. nat., K. 1501). Comme son prédécesseur il s'affilia à la faction des Guises, et si étroitement que la reine-mère elle-même demanda son changement à Philippe II, au mois de juillet 1571. Il fut remplacé par le secrétaire d'Etat Aguilon au mois de décembre suivant (Arch. nat., K. 1524).

et par charge et consentement par escript dudict s<sup>r</sup> comte, auquel par ce moyem il faisoit un grand et signalé service, repaissant ordinairement l'ambassadeur de choses vrayes pour nourrir sa confiance, mayz lorsque cela ne pouvoit plus nuyre, pour parvenir à descouvrir tous ses secretz, comme il faisoit très accortement (et sa mine eust trompé tout le monde). Il sçavoit la langue espaignole fort bien et, si mon soupçon n'estoit véritable, au moins l'événement que j'en vei monstra que cela n'estoit pas sans péril.

Et de faict, cela sans moy eust esté cause de la perte de la meilleure entreprise et la plus asseurée, et par le moyem de deux paquetz qu'il ouvrit, esquelz il descouvrit chose importante pour nous mayz dangereuse pour son affaire, qui estoit un discours abrégé des propos que l'ambassadeur avoit eu avec le roy sur les communications dudict comte et de la response du roy pour asseurer le duc d'Albe<sup>1</sup> qu'il n'avoit rien à craindre de son costé, qui le deust empêcher de faire ses affaires en toute liberté; dont ledict Anthoine tomba en tel désespoir de bon succez des affaires dudict s<sup>r</sup> comte avec le roy, qu'il print

1. Fernand Alvarez de Tolède, duc d'Albe, naquit en 1508; depuis 1527 il prit part à toutes les guerres de l'Espagne. Favori de Philippe II, il conclut le traité de Cateau-Cambrésis et épousa au nom de son maître la princesse Élisabeth de Valois, fille de Henri II. Gouverneur des Pays-Bas, il employa son génie cruel à réduire ces provinces désespérées; mais son âme de fer et ses talents militaires s'usèrent à la tâche, et lorsqu'il quitta la Belgique, à la fin de 1573, la cause de Philippe II était plus compromise qu'au commencement du règne. Il mourut le 12 janvier 1582.

une telle résolution de découvrir tout à l'ambassadeur, moyennant l'assurance de ses affaires particuliers et une récompense digne d'un tel service. Que si ledict ambassadeur eust accepté l'offre qu'il luy en feist et l'eust assuré de ce qu'il demandoit, qui n'eust pas cousté dix mille escuz, ou, n'ayant le pouvoir de le faire, l'eust remis à la response que sur ce il eust eu du duc d'Albe, en peu de jours, il est sans doute que ledict ambassadeur, moyennant ceste petite somme, eust espargné à son prince toute la despense infinie qu'il a depuis faicte audict País-Bas, comme je le vérifieray<sup>1</sup> en son lieu pour faire congnoistre la grande faulte dudict ambassadeur, lequel, voulant tout sçavoir devant que de rien assurer ny bailler, dégousta ledict Anthoïne de passer outre, s'excusant que ceux de qui il avoit la charge et qui sçavoient toutes choses (desguisant que ce feust luy) ne se vouloient découvrir avant la main garnye, ce que luy-mesme me déclara rondement. Et sur ce qu'il avoit découvert audict paquet, qui l'avoit mys en ce désespoir, il bastit ung moyem de faire ung signalé service audict s<sup>r</sup> comte, comme je diray en son lieu et que je luy en donnay l'advis, le réconfortant sur le peu d'espoir qu'il avoit du roy et l'exhortant dès lors à en tirer le prouffit qu'on pourroit, puisqu'on y estoit si avant embarqué contre nostre advis, et se donner garde d'inconvénient, ayant tousjours tenu ferme en mon opinion, qu'estans bien fondez sur la doute que nous avions du roy et encores davantage par le pac-

1. *Vérifier*, prouver; *verificare*, probare (*Glossaire* de Du Cange).

quet dudict ambassadeur, nous eussions seulz plus fait d'exécution sans aucun péril que par communication avec le roy, duquel nous avions trop de subject de nous défier, ne luy célant pas, ce que depuis j'ay dict souvent audict s<sup>r</sup> comte, que l'envie extrême de servir aux affaires du prince d'Orengé, son frère, luy faisoit embrasser tous partiz sans considérer le danger de ceux sans lesquelz il ne pouvoit rien faire.

Ceste négociation de Flandres n'endormit pas ledict s<sup>r</sup> de Briquemault comme ledict s<sup>r</sup> de Theligny, jeune gentilhomme bien advisé mays enyvré des caresses du roy et aspirant au mariage de la fille dudict s<sup>r</sup> admiral<sup>1</sup>, pour lequel persuader le roy se servoit de luy, en quoy il ne fut pas trompé. Pourquoy, laissans aller et venir ledict s<sup>r</sup> de Theligny en poste, nous continuions nostre négociation ordinaire et ne laissions d'avertir franchement ledict s<sup>r</sup> admiral de tout, au vray; et luy envoyasmes le discours dernier de la négociation d'Anthoyne avec l'ambassadeur d'Espagne, affin qu'il ne faillist par ignorance. Et, estant survenu quelque sédition du costé de Rouen<sup>2</sup>, nous allasmes trouver le roy à Charlesval et, en passant, veismes le s<sup>r</sup> de Hen-

1. Charles de Theligny épousa la fille de Coligny le même jour que Coligny épousa en secondes noces Jacqueline d'Entremonts (De Thou, 1740, t. IV, p. 490). — Les historiens du temps ne donnent pas exactement la date de ce mariage; elle a été fixée au 25 mars 1571 par des documents publiés dans le *Bulletin de l'Hist. du prot. français*, t. I, p. 275.

2. Quelques protestants, qui étaient sortis de la ville de Rouen pour aller au prêche, furent massacrés aux portes au moment de leur rentrée (4 mars 1571). Cette affaire qui fit grand bruit est racontée avec détail par trois historiens (De Thou, 1740, t. IV, p. 483. — *Mémoires de l'État de France*, t. I, f. 57 v<sup>o</sup>. — La Popelière, 1581, t. II, f. 7 v<sup>o</sup>).

dreville<sup>1</sup>, en sa maison, qui nous en donna des mémoires, selon lesquelz nous en feismes la plaincte au roy, et de beaucoup d'autres désordres qui arrivoient en plusieurs lieux, le supplians d'y remédier, qu'aultrement les maux s'entasseroient en si grand nombre qu'il n'y auroit plus de moyem d'y pourvoir; et passa ledict s<sup>r</sup> de Briquemault jusqu'à supplier le roy de ne trouver mauvais qu'il se retirast, ne faisant rien en court, laquelle parole le roy releva en luy commendant de ne bouger et l'assurant avec beaucoup de langage d'honneur de donner bon ordre à toutes ses plaintes à Gaillon, où il déliberoit de séjourner; où estans, à la S<sup>t</sup> Jehan, ledict s<sup>r</sup> de Theligny retourna de La Rochelle en poste, donna bonne espérance au roy de la volonté dudict s<sup>r</sup> admiral de luy venir baiser les mains, pourveu qu'il le peust faire en assurance, sur quoy le roy couppa court et deist qu'il n'y avoit que la querelle du duc de Guyse<sup>2</sup> qui l'en peust empescher, mays qu'il y donneroit bon ordre (et dès lors on commença à traicter d'accorder ceste querelle<sup>3</sup>),

1. Un des chefs du parti réformé en Normandie. La Huguerye reparle de ce personnage à l'occasion des troubles de 1576.

2. François de Lorraine, duc de Guise, avait été blessé le 18 février 1563 par Poltrot de Méré et était mort six jours après. Les Guises affectaient d'accuser l'amiral Coligny de ce crime et l'avaient plusieurs fois menacé de représailles. La reine-mère avait essayé de réconcilier les deux maisons rivales à Moulins et leur avait fait signer un accord que Coligny seul parait avoir pris au sérieux (Lettre de Coligny du 1<sup>er</sup> janvier 1566, Bibl. nat., f. fr., vol. 3149, f. 48).

3. En juin 1571, le roi reprit l'œuvre de « l'appointement » de Guise et de Coligny; il leur fit jurer de ne plus se rechercher que d'amitié. Voyez les curieux détails donnés par La Popelinière (1581, t. II, f. 23).

et qu'ayant cet honneur d'estre près de sa personne il luy diroit luy-mesmes l'advis qu'il luy avoit pleu luy demander sur les affaires de Flandres, lesquelz on pouvoit cependant esbaucher avec monsieur de Momoreney, auquel il en avoit donné le commendement; lequel toutefois ne trouva pas expédient d'en traicter si librement en court, près de luy, doubtant que cela luy peust préjudicier, reconnoissant peut-estre les dissimulations du roy mieux que nous. Pourquoy, sans que ledict s<sup>r</sup> de Theligny parlast aucunement des affaires de l'édict qui estoient les principales, on feist election de la maison du s<sup>r</sup> de Bourry<sup>1</sup>, près de là, que ledict s<sup>r</sup> mareschal eut agréable, disant que la maison de Dangu estoit proche où il pourroit aller, s'il estoit besoing, affin de résoudre tout ce qui se pourroit exécuter des affaires de Flandre, pour l'en instruire bien amplement et par luy en faire rapport au roy, faisant ainsy les affaires avec le secret requis.

Ainsy laissant à Gaillon les s<sup>rs</sup> de Clervaut<sup>2</sup> et de Barisy, venuz pour faire les plaintes du pais Messin, nous allames à Bourry, les s<sup>rs</sup> de Briquemault, de Theligny, de La Noue et quelques aultres, avec tous

1. Bourris, seigneurie de Normandie, érigée en baronnie, par lettres de mars 1580, en faveur de Georges du Bec Crespin, de la maison de Pellevé.

2. Claude-Antoine de Vienne, seigneur de Clervaut, baron de Copet, de Courcelles et de Betancourt, gentilhomme huguenot, agent dévoué du roi de Navarre, plusieurs fois envoyé en négociation en Allemagne. « Il estoit fort homme d'honneur et plein d'intégrité, » dit mad. de Mornay (édit de la *Soc. de l'Hist. de France*, t. I, p. 144). Nous le retrouverons plusieurs fois dans le cours de ces mémoires. Les historiens du temps écrivent indifféremment *Clervaut* ou *Clervant*.

les négociateurs dudict s<sup>r</sup> comte, venuz exprès; desquelz ayant entendu toutes leurs entreprises et espeluché toutes les difficultez et considéré les forces qu'on y pouvoit employer, qui ne pouvoient estre que françoises ny d'aultres lieux et provinces que de Picardie et Champagne, pour éviter bruit et ne donner aucune alarme, et, eu esgard que les forces desdictes provinces n'estoient capables pour l'exécution de tant d'entreprises, fut trouvé meilleur de faire une eslite de celles dont les moyens sembloient plus asseurez et la surprise plus propre à continuer l'effort, avec espérance de ranger les aultres, qui estoient les entreprises sur les principales places des frontières d'Arthois et Haynault. A quoy, après avoir bien délibéré troys jours entiers, on se tint sur l'advis dudict s<sup>r</sup> de Briquemault, qui sembla aux aultres, du commencement, propre à dégouster le roy, comme il n'y estoit pas fort affectionné luy-mesmes; mais il se débatit si bien, par les reigles de la guerre qu'il entendoit mieux que les aultres, que son advis fut suivy. « Et Dieu veille, deist-il, que vous en preniez seulement la moitié (ce sera beaucoup) et que les forces, destinées à l'exécution de celles qui ne succéderont pas, soient diligemment et sans séjour conduites ès places surprises, pendant que l'Espaignol estonné advisera à y donner ordre; » comme il congnoissoit fort bien l'humeur de l'Espaignol, contre lequel il avoit si longtemps fait la guerre en Piedmont, commandant cinquante deux enseignes de gens de pied et estant gouverneur de S<sup>t</sup> Damien.

Et, ayant pris ceste résolution, on le pria de la représenter audict s<sup>r</sup> mareschal, faisant retirer les négociateurs à Paris, ce qu'il accepta touteffois avec



tel contentement dudict s<sup>r</sup> mareschal que tousjours depuis il l'en honora davantage. Et, en ayant faict le rapport au roy, qui en loua ledict s<sup>r</sup> de Briquemault, il fut résolu de s'en tenir là et actendre la venue dudict s<sup>r</sup> admiral à Bloys, où le roy feist estat d'aller passer l'hiver expressément et d'appoincter la querelle dudict duc de Guyse avant sa venue<sup>1</sup>. Et, ayans faict tant d'instance pour Metz et aultres endroictz qu'il y eut des despesches commendées aux gouverneurs pour y donner ordre sur peine de s'en prendre à eux, nous retournasmes à Paris, pendant que le roy se promenoit en divers lieux pour se rendre à Blois en hyver.

Et feist ledict s<sup>r</sup> de Briquemault ung petit voyage en sa maison pour y donner quelque ordre à ses affaires, ausquelles il y avoit trois ans qu'il n'avoit peu entendre, à cause de la continuation des guerres. Et eut bien de la peine d'en obtenir congé du roy et de la royne, qui, pour le retenir et gagner, luy avoient accordé ung payement d'environ douze mil francs à luy deubz de ses vieilles soldes de Piedmont, et, pour l'accommoder au bien qu'il avoit en Bourgongne, près Avalon, où le roy avoit quelques portions, luy en passèrent engagement; et ne craignoient pas qu'il allast en sa maison, car aussy bien ne faisoit-il aultre chose que les importuner de mille plaintes, mays que de là il print la poste et allast trouver ledict s<sup>r</sup> admiral, qui avoit toute créance en luy, le congnoissant tel qu'il estoit, homme de bien et son bon voisin et serviteur,

1. Il s'agit de la *querelle* du duc de Guise et de l'amiral que les Lorrains affectaient de considérer comme complice du crime de Poltrot de Méré.

et le destournast de leurs intentions ; et la royne, pour l'endormir davantage que le roy, qui l'appelloit ordinairement son père, luy disoit souvent que jamais elle ne le voyoit qu'il ne luy souvint du feu roy Henry, son mary, qui l'aymoit tant, comme il estoit vray, et désiroit succéder à son amitié et luy faire tout plaisir. Et n'obtint ce congé qu'à la charge de me laisser à la suite, pour avoir souvent de ses nouvelles par mon moyem et l'advertir de leurs intentions, s'il en estoit besoing ; dont ledict s<sup>r</sup> de Briquemault me pria tant que je ne m'en peu excuser ; et me feist délivrer argent et chevaux, car j'estois défrayé du tout. Ainsy il s'en alla, me laissant charge de son engagement pour en solliciter les expéditions, ne me laissant aucun mémoire des affaires généraux, dont j'estois assez instruit et congneu de tous.

Ainsy je continuay, à la suite de la court, à Anet, La Flèche, Durtal, Le Lude, Vaujourns, Chenonceau<sup>1</sup>, et à Amboise, m'adressant tousjours à la royne de toutes choses, comme elle me l'avoit commendé, et, après son soupper, assez tard, quand elle se retiroit en son cabinet, ainsy qu'elle avoit désiré. N'y avois pas grande peine, car je ne me faisois que présenter à son soupper et la suivois en sa chambre, où elle me faisoit appeller ; comme il advint à Amboise, fort tard, ayant receu ung

1. Anet, La Flèche, Durtal, Le Lude, Vaujourns et Chenonceaux, seigneuries du Maine, de l'Anjou et de la Touraine, appartenaient, en 1571, Anet au roi, La Flèche à la reine de Navarre, Durtal au maréchal François de Scepeaux, s<sup>r</sup> de Vieilleville, Le Lude à la maison de Daillon, Chenonceaux à la reine Catherine ; nous ignorons à qui appartenait alors la baronnie de Vaujourns qui fut plus tard érigée en duché en faveur de mademoiselle de la Vallière.

pacquet où il y avoit lettres pour elle avec charge de luy faire entendre quelques pointz d'importance de quelques menées qui se faisoient du tout contraires à l'accord qu'elle prétendoit faire entre le duc de Guyse et ledict s<sup>r</sup> admiral, et qui empesheroient sa venue, qu'elle faisoit contenance de tant désirer, ce que je luy discouru par le menu, jusques sur les chemins dudict s<sup>r</sup> admiral, qui estoit bien adverty par personnage qui estoit de la partye, et que le retardement de sa venue retarderoit les deux affaires qu'elle avoit en affection. Elle m'entendit bien et me deist qu'il ne falloit pas que cela arrivast et qu'elle y donneroit bon ordre, me demandant le mémoire à ceste fin. Et ne faillit à s'enquérir dudict s<sup>r</sup> de Briquemault, duquel je luy délivray les lectres qui l'asseuroient assez qu'il estoit en sa maison, car elle doubtoit tousjours qu'il allast à La Rochelle; et me commenda de luy escrire qu'il retornast bien tost et feust à Blois, à l'arrivée du roy, pour négotier cet accord auquel il estoit plus propre qu'aultre, et que le sieur de Cessac<sup>1</sup>, qui estoit choisy de l'aultre costé, alloit et venoit desjà pour cet effect. Et comme je désirois prendre congé d'elle, elle m'ar-

1. « François de Casillac de Cessac, gentilhomme gascon, bon « courtisan et bon officier, dans sa jeunesse s'étoit attaché à Mes- « sieurs de Guise et leur avoit rendu de grands services, mais « depuis qu'on l'eut fait chevalier de l'ordre il ne s'estoit engagé « dans aucune fonction. Toute la noblesse du pays lui faisoit la « cour; il l'avertissoit librement de se rendre sage par son exemple, « qu'il n'avoit rien négligé pour s'attirer l'amitié de plusieurs « princes; qu'il n'en avoit jamais trouvé de plus sûre ni de « plus avantageuse que celle du Roy; que s'il luy envoyoit un « chien galeux, il luy céderoit son propre lit. » (*Mémoires de de Thou*, ann. 1589.)

resta encores me demandant si j'avois rien appris du s<sup>r</sup> Walsinghant<sup>1</sup>, ambassadeur d'Angleterre, que je voyois souvent. Ceste interrogation me meist en peine, me doubtant bien que Gondy<sup>2</sup>, qui m'y avoit veu entrer de soir, luy auroit peu dire; et me vint soudain en l'esprit une deffaicte, que j'allois quelquefois le trouver de la part de mons<sup>r</sup> le comte Ludovic pour donner ordre par son moyem à quelques navires de guerre du prince d'Orange qu'on arrestoit aux havres d'Angleterre, comme je faisais aussy quelques fois; et pour luy faire perdre tout soupçon, je luy tiray de mon sac de velours que je portois tousjours pendu à ma ceinture des lettres dudict s<sup>r</sup> comte avec une instruction pour cet effect, qui la contenta; et ne laissa de me dire qu'elle pensoit que ce feust aultre chose. Et entendois bien ce qu'elle doubtoit, que je diray cy-après. Et sur ce me deist qu'elle prenoit plaisir à estre souvent advertie de moy de toutes choses et qu'elle me

1. Francis Walsingham, né en 1536 à Chislehurst, homme d'État anglais, favori de lord Cecil, fut nommé une première fois ambassadeur en France en 1561, puis une seconde fois de 1570 à 1573. Chargé de négocier le mariage d'Élisabeth et du duc d'Anjou, il usa de sa mission au profit des Huguenots de France et des revoltés de Flandre. Nommé secrétaire d'État en mai 1573, il devint le favori de la reine. Il mourut à Londres le 6 avril 1590. Ses lettres pendant ses négociations en France ont été publiées en anglais (1655, in-fol.) et en français (1700, in-4°).

2. Jean-Baptiste de Gondi, favori de Catherine de Médicis, était venu en France avec cette princesse. Il se fit naturaliser français et devint maître d'hôtel de la reine-mère. Dès ce jour elle l'employa, de préférence à tous ses autres agents, dans ses missions les plus secrètes. Gondi épousa Madeleine Bonajuti, dame d'atours de la reine-mère, dont il n'eut point d'enfants. Il mourut vers 1580. C'est lui qui est l'auteur de la fortune de sa maison (*Hist. général. de la maison de Gondi*, 1705, 2 vol. in-4°).

sçauroit bien reconnoistre, désirant, si le mariage de sa fille se fait avec le prince de Navarre, comme elle l'espéroit, de me donner à elle, saichant que j'estois parent d'aucuns de ses meilleurs serviteurs, dont je la remercyay très humblement, luy disant estre vray que son trésorier et contrerolleur généraus estoient mes cousins germains. Et prins congé d'elle, qui, ne voulant que je retourasse par sa chambre, pleine de gens, me feist conduire en une petite montée qui descendoit en la court, dont la porte estoit gardée par ung suisse qui feist difficulté, mais n'osa contredire. Et en descendant je congneu bien pourquoy il faisoit le rétif de me laisser passer, car je trouvay ung prince, que je ne nommeray point, avec la dame de Saulve<sup>1</sup>, qui me feirent place pour passer. Et ayant ouvert la porte d'embas fermée sur eux, la tiray et me retiray.

Et, le lendemain au soir, après avoir dépesché ung lacquais vers ledict s<sup>r</sup> de Briquemault, suivant le commandement de la royne, pour haster son retour en court, j'allay voir ledict s<sup>r</sup> ambassadeur et luy comptay

1. Charlotte de Beaune, fille de Jacques, baron de Semblançay, femme en premières noces de Simon de Fizes, baron de Sauve, secrétaire d'État; en secondes noces, de François de la Trimouille, marquis de Noirmoustiers. — Il est très-difficile de suppléer à la discrétion de La Huguerye, tant est vaste le champ des galanteries de la dame de Sauve. Cependant si l'on remarque que le duc d'Alençon ne fut que plus tard amoureux de cette beauté facile (*Mémoires de Marguerite*, édit. Lalanne, p. 41), que Montpensier était âgé de 58 ans en 1574, que son fils était marié depuis l'année précédente, que Henri de Navarre, Condé, Guise et les autres Lorrains n'étaient pas à la cour, que la scène surprise par La Huguerye se passait dans les appartements de la reine Catherine, on arrivera à penser que le duc d'Anjou était le héros de cette aventure galante.

ce que la royne m'avoit demandé et comme je m'en estois eschappé, mais que j'avois bien apperceu qu'elle estoit en quelque doute de ce que nous traictions avec luy, qui estoit de grande importance et ne pouvoit estre révéélé, luy n'en communiquant à personne, ny nous aussy. Et me deist que c'estoit Gondy, qui, soubz couleur de l'entretenir, estoit logé près de luy pour l'espier, mays ne pouvoit croire que ce feust aultre chose qu'ung soupçon, ayant estimé tirer de moy d'autorité ce que j'en pouvois sçavoir, et que j'avois bien fait de luy faire et justifier ceste responce, et qu'il en diroit aultant exprès devant Gondy, affin de l'asseurer davantage. Ce qui se traictoit entre nous et ledict s<sup>r</sup> de Walsinghant, qui avoit grande créance vers sa maistresse et nous estoit fort amy et doubtoit comme nous quelque événement mauvais du mariage de Madame, seur du roy, dont les affaires de sa maistresse se porteroient pis, estoit du moyem qu'il y auroit de faire le mariage du prince de Navarre avec la royne<sup>1</sup>, sa maistresse, bien que l'aage feust fort inégal, ledict prince approchant de vingt ans et elle en ayant plus de trente cinq et en bon aage toutesfois pour avoir des enfans. [Que] cela assseureroit l'Angle-

1. Élisabeth, fille de Henri VIII et de sa seconde femme, Anne Boleyn, née à Greenwich le 7 septembre 1533, devint reine d'Angleterre à la mort de Marie Tudor, le 17 novembre 1558. Cette princesse, qui ne se maria jamais, passa sa vie en négociations matrimoniales. Ce projet de mariage avec le prince de Navarre avait déjà été signalé dans la correspondance de La Mothe-Fénelon, ambassadeur en Angleterre, et dans les pièces ajoutées aux *Mémoires de Nevers*, mais aucun historien ne donne autant de détails sur ce point que La Huquerie, comme on le verra par la suite de ces mémoires.

terre du costé de France, par le moyem dudict prince, qui y a une grande suite et autorité, et assureroyt ledict prince de toutes ses espérances contre quiconques s'y voudroit opposer, et tous les deux contre quiconques les voudroit assaillir, et que ce seroit le vray moyem de faire les affaires de Flandres et s'en accommoder sans jalousie. Il en avoit dépesché exprès vers sa maistresse, de bouche par ung sien confident serviteur, et l'en avoit si bien instruite et rendue capable qu'il y en avoit bonne espérance de ce costé-là. Et nous en avions aussy adverty ledict s<sup>r</sup> admiral, confidemment et de bouche, seul, pour en user et le mectre en avant selon sa discrétion (mays il avoit si peu de crédit envers la royne de Navarre, qui le traversoit en toutes sortes et avoit l'œil tourné vers l'autre party de long temps, qui luy sembloit estre utile à son filz, veu que les masles n'avoient point d'enfans, et n'y avoit pas beaucoup d'espérance d'en avoir) d'en parler au prince de Navarre. Il estoit jeune et en la tutèle de la royne, sa mère.

Et cependant qu'il en espioit le moyem, je croy que l'ambassadeur de France en Angleterre<sup>1</sup> en eut vent et

1. Bertrand de Salignac, seigneur de La Mothe-Fénelon, d'une ancienne famille du Périgord, était né en 1523. Il fut successivement conseiller d'État, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes d'ordonnance, chevalier de Saint-Michel, ambassadeur en Angleterre de 1568 à 1575, et en 1581, chevalier du Saint-Esprit. Retiré en Périgord, il suivit fidèlement le parti du roi Henri III, puis celui du roi Henri IV. Il était catholique. Le 41 avril 1599, il reçut une mission en Espagne et mourut à Bordeaux, le 13 août, en se rendant à son poste. Sa correspondance pendant son ambassade en Angleterre a été publiée par M. Teulet en sept vol. in-8°. On y trouve de nombreux détails sur les négociations matrimoniales dont parle La Huguerye.

en donna advis<sup>1</sup> (car de nostre costé il n'y avoit moyem de le descouvrir, n'y ayant que ledict s<sup>r</sup> admiral, ledict s<sup>r</sup> de Briquemault et moy et, d'aulture costé, ledict s<sup>r</sup> de Walsinghant et son secrétaire, homme de qui il se fioit du tout) de sorte que la royne, me voyant à son soupper que je luy voulois présenter des lettres dudict s<sup>r</sup> de Briquemault, m'appella et me deist qu'elle désiroit parler à moy, après son soupper. Je luy dis que j'attendois aussy pour luy présenter des lettres. Et, peu après estre levée de table, elle se retira en son cabinet et me feist appeller par Moineton, son valet de chambre, que je suivy. Et estant entré, luy présenté mes lettres qu'elle leut; et fut bien aise de l'assurance que luy donnoit ledict s<sup>r</sup> de Briquemault d'estre en court si tost que le roy seroit à Blois. Et après m'avoir interrogé, si nous avions poinct eu d'avis de quelque aulture chose, depuis qu'elle avoit parlé à moy, et, en responce que non, adjoustant qu'elle y avoit donné bon ordre, me deist à demy en cholère : « Mays vous ne me disiez pas l'aulture jour que vous traictiez d'ung aulture mariage? » — Je respondi que je ne sçavois que c'estoit. — « Si, si, dist-elle, vous le scavez bien, c'est ce que vous traictez si tard avec Walsinghant qu'il vous en fault retourner avec la lanterne. » — Je me purgé de ce soupçon-là sur les affaires que j'avois souvent avec luy pour ce que je luy

1. La Mothe-Fénelon avait déjà informé le roi, le 9 novembre 1570, comme d'un bruit peu fondé, des projets de mariage de Henri de Navarre et d'Élisabeth (*Corresp. diplom.*, t. III, p. 359). Il y revient avec plus d'insistance le 7 et le 21 septembre 1571, en constatant que ces projets sont approuvés par Coligny (*ibid.*, t. IV, p. 225, 239 et 240). Le roi lui commande, le 25 août 1571, de surveiller la négociation (*ibid.*, t. VII, p. 243).



avois dict et justifié l'aulture fois, l'asseurant que l'advise qu'elle en pouvoit avoir ne provenoit que de soupçon et que je n'en avois jamais ouy parler et qu'aussy n'y avoit-il point d'apparence par toutes raisons. — « Vous dictes vray, me deist-elle, mais il s'en fait bien sur moindre subject de plus estranges, etc. J'y remédieray bien; je croy bien, peult-estre on ne vous dict pas tout; ne faillez à m'en advertir, si vous en oyez parler, et pressez le retour de Briquemault. » Sur quoy elle me donna congé, bien aise d'en estre eschapé à si bon marché; et me feist encores sortir par le mesme lieu, dont le lendemain je fuz advertir ledict s<sup>r</sup> de Walsinghant, affin qu'il feust sur ses gardes, si elle luy en parloit, comme elle ne faillit pas depuis, non à luy parler de cela, mais du mariage de monsieur d'Anjou<sup>1</sup>, son filz, avec la royne, sa maïtresse, affin que on n'en osast parler pour ledict prince de Navarre, dont elle estoit en extrême défiance, de sorte qu'elle feist ceste ouverture pour l'empescher seulement et non pour y parvenir, mais en trainer les pourparlers jusques à ce que l'aulture feust fait, comme le jugea bien ledict s<sup>r</sup> de Walsinghant<sup>2</sup>. Mais il me deist, d'une grande affec-

1. Le duc d'Anjou était le fils préféré de sa mère. A l'époque où nous sommes, il ne s'était signalé que par les deux victoires de Jarnac et de Moncontour, où il commandait l'armée royale. Le mariage de ce prince et de la reine Élisabeth paraît avoir été le rêve de Catherine pendant l'année 1571. Voyez, outre la correspondance de La Mothe-Fénelon, les nombreuses lettres contenues dans les *Mémoires de Nevers* (t. I, p. 475 à 544).

2. La Huguerie se trompe sur les manœuvres de la reine-mère. Le projet de marier le duc d'Anjou avec Élisabeth était bien antérieur à l'époque où nous sommes arrivés. La Mothe-Fénelon avait été envoyé en Angleterre en novembre 1568 avec la mission de

tion et congnoissance qu'il avoit de sa maïstresse, qu'il ne faloit poinet perdre courage pour cela, que ce seroit à sa maïstresse de choisir des deux, pourveu que la royne de Navarre feist son debvoir, de son costé, que la chose passeroit de roy assuré à royne, et qu'on luy feroit recouvrer le royaume de Navarre<sup>1</sup>; mais que je pressasse le s<sup>r</sup> de Briquemault de retourner, affin de pourvoir là-dessus, comme je fei par dépesche expresse, l'exhortant tellement à diligenter qu'il feut à Blois presqu'aussytost que nous, au commencement de l'hyver. Et desjà auparavant avoit esté par charge expresse mys cela en avant par l'embassadeur de France en Angleterre. Et, pour pourvoir de tous costez, on sollicitoit lediet s<sup>r</sup> admiral de se haster, luy faisant entendre par le mareschal de Cossé<sup>2</sup>, qui faisoit profession d'amitié avec luy, allant pour le conduire et luy assurer le chemin et à la royne de Navarre, ce que l'on traictoït en Angleterre du mariage du duc d'Anjou avec la royne, pour assurer toutes choses requises à l'entreprise des Pais-Bas et couper en ce royaume par ces deux mariages la racine de tous troubles.

faire réussir cette négociation (*Corresp. diplom.*, t. III, p. 357). L'affaire avait été reprise d'une façon plus suivie en octobre 1570 (*ibid.*, t. VII, p. 143). Ce ne fut donc pas pour faire échouer la candidature de Henri de Navarre que la reine-mère inventa celle du duc d'Anjou.

1. La Navarre espagnole, conquise par Ferdinand le Catholique en 1512, et que la maison d'Albret ne cessait de revendiquer par les armes ou par les négociations. Voyez la note de la page 21.

2. Artus de Cossé, seigneur de Gonnort, frère cadet du maréchal de Brissac, gouverneur de l'Anjou, de la Touraine et de l'Orléanais, maréchal de France en 1567 après la mort de Bourdillon. Il mourut en Poitou en 1582 (*P. Ans.*, t. VII, p. 236).

Si tost que nous feusmes à Blois et monsieur de Briquemault arrivé, je lui fei tout le discours cy-dessus, dont il fut marry. Et fut de mon advis que cela procédoit de l'ambassadeur de France en Angleterre, qui en avoit ouy quelque chose, bien aise touteffois que je m'en estois bien deffaict et surtout de ce que ledict s<sup>r</sup> de Walsinghant ne perdoit poinct courage, avec lequel il différa de communiquer quelque temps. Mays pour éviter les aguets de Gondy, il trouva ung expédient de s'aller promener delà le pont, où je me devois trouver aux heures et lieux qu'il me donnoit et assignoit ; où ne faillant et me faisant entendre la bonne volonté de la royne, sa maistresse, et, comme accortement et par forme de risée, elle avoit recongneu que cela seroit agréable aux grandz de son royaume, et, par ung mesme moyem, le mariage de madame la princesse de Navarre<sup>1</sup> avec le roy d'Escosse<sup>2</sup>, vray héritier de la

1. Catherine de Bourbon, fille d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, naquit à Paris le 7 février 1559. Sa jeunesse s'écoula auprès de sa mère et à la cour de Navarre. Elle faillit épouser le roi d'Écosse, Henri III, le roi d'Espagne, le prince de Condé, le duc de Savoie, le duc de Lorraine, le comte de Soissons, pour lequel elle éprouvait un tendre sentiment. Mais la politique condamna cette princesse au célibat jusqu'au 29 janvier 1599, où elle épousa malgré elle le duc de Bar, de la maison de Lorraine. Elle mourut le 13 février 1604. Elle s'était faite catholique après son mariage. La vie de cette princesse distinguée a été l'objet d'une intéressante étude écrite par mad. la comtesse d'Armaillé. Plusieurs de ses lettres ont été publiées dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. III, 4<sup>e</sup> série, dans le *Bulletin de l'Hist. du protestantisme franç.*, t. II, III, V et XV.

2. Jacques Stuart, roi d'Écosse et d'Angleterre, né le 19 juin 1566 à Édimbourg, fils de Marie Stuart et de Darnley, fut un prince faible et sans caractère. Roi d'Écosse, il ne tenta que bien peu de chose en 1587 pour sauver sa mère; roi d'Angleterre, après la

couronne d'Angleterre, si la royne ne laissoit poinct d'enfans, pour continuer l'amitié et assurance des deux royaumes; que partant il ne falloit plus tarder et estoit nécessaire d'avertir mons<sup>r</sup> l'admiral de tout cela, affin de disposer l'affaire envers la royne de Navarre, lequel s'accordant il n'estoit plus besoing que ledict s<sup>r</sup> admiral vint en court, qu'on feroit bien les entreprises de Flandres sans le roy, qui les gasteroit plus qu'il ne les avanceroit; et, quand il seroit bon que ledict s<sup>r</sup> admiral y allast avec force, que son chemin seroit de La Rochelle en Angleterre, où on luy fourniroit gens et argent pour joindre aux forces françoises et vaisseaux à suffisance. Estans demeurez résolus là-dessus, je m'en retournay vers ledict s<sup>r</sup> de Briquemault, affin d'adviser au moyem de dépescher vers monsieur l'admiral; et, comme il estoit en volonté d'y envoyer le s<sup>r</sup> de Milleron, son filz, qu'il attendoit tous les jours, arriva de la part dudict s<sup>r</sup> Picheron, l'ung de ses secrétaires, qui nous fut une adresse, la meilleure du monde. Et venoyt en partye pour cet affaire-là et pour le voyage dudict s<sup>r</sup> admiral, des incommoditez duquel, qui se préparoient de tous costez sur ses chemins et de mille contraventions, il nous avertissoit, si énormes que, tant que cela dureroit, il n'y auroit poinct d'apparence de croire à tant de paroles de bonne volonté sans effect. Et, pour ce qui touchoit le mariage delà l'eau, disoit-il, il ne pouvoit

mort d'Élisabeth, il abandonna la politique vigoureuse de cette grande reine. Il mourut le 25 mars 1625, peu estimé de ses sujets, même des protestants anglicans dont il avait servi les passions. L'histoire a ratifié le jugement porté dans cette épigramme : *Rex fuit Elisabeth, nunc est regina Jacobus.*

trouver occasion de prendre la royne de Navarre à propos sur ung tel subject, luy estant si mal affectionnée et contraire à tous ses advis que peu de subject avec cela, à quoy il ne voyoit aucun remède; luy faisant venir l'envie de se retirer, quoyqu'à son dommage, ne pouvant plus supporter telles choses qu'il voyoit se faire et passer au préjudice des affaires; qu'il avoit plus de peine à se gouverner avec elle qu'au milieu des armes, contre ses plus vigilans ennemis, notamment depuis le retour du s<sup>r</sup> de Beauvoys<sup>1</sup>, gouverneur de son filz et qui la possédoit du tout, lequel, après le retour du comte Ludovic de la court et les ouvertures qu'il avoit faites du mariage avec la seur du roy, y avoit esté envoyé tout goutteux. Et le vei arriver à Chenonceau et porter en une chaire dans la chambre de la royne, qui avoit tellement avancé l'affaire et imbu ceste princesse légère, opiniastre et imprudente, de ceste espérance, qu'il falloit trouver ung aultre instrument que luy pour luy faire tourner visage de là l'eau. De ce point-là on advertit Picheron de rien parler à personne, ny en bien ny en mal; des contraventions et embusches sur les chemins, il luy en feist parler au roy et à la royne, en bons termes, leur

1. Louis de Goulard, seigneur de Beauvais, gouverneur du prince de Navarre, était l'homme de confiance de Jeanne d'Albret. Vieux et goutteux, il ne pouvait prendre aucune part active à la guerre. C'est lui, dit d'Aubigné, qui repoussa avec le plus d'aveuglement tous les avertissements des dangers qui attendaient les Huguenots à Paris (*Hist. univ.*, 1626, col. 535). Il en fut une des premières victimes; à la Saint-Barthélemy il fut tué, suivant d'Aubigné, dans la cour du Louvre, suivant les *Mémoires de l'Etat de France*, « dans son lit où il estoit assailli des gouttes dès long-temps auparavant » (t. I, f. 291).

faisant assez entendre que, veu lesdictes contraventions, ceux de son party ne vouloient consentir sa retraicte de La Rochelle, où il se desplaisoit extrêmement pour son particulier, veu mesmement les dangers des chemins desjà quitez, pour lesquelz éviter il faudroit aller en guerre.

Le roy et la royne, qui sçavoient que, sans la venue dudict s<sup>r</sup> admiral, toutes leurs intentions et du mariage et de Flandres et aultres demeureroient accrochées, promectoient merveilles de faire exécuter l'édicte partout, et le roy d'aller plus tost luy-mesmes querir ledict s<sup>r</sup> admiral et faire conduire par telle escorte qu'il vouldroit; mayz d'effect de cela nous n'en voyons point, ny pas ung seul ordre donné aux inexécutions et contraventions à l'édicte, qui se faisoient partout si librement, à la veue des gouverneurs et magistratz, sans aucun chastiment, qu'on n'en pouvoit tirer aultre jugement, sinon que cela n'estoit désagréable au roy, comme ledict s<sup>r</sup> Picheron leur feist entendre librement et sagement. Et le roy respondit qu'il le prenoit ainsy et en vouloit faire justice, comme d'une injure faicte à luy-mesmes, à quoy adjousta Picheron mille mauvais tours qu'on faisoit audict s<sup>r</sup> admiral, mesmes en sa maison de Chastillon et ès environs, et mille menaces d'y mettre le feu plustost que de souffrir qu'il y retourne, dont on sçavoit assez les autheurs, pourquoy il avoit charge dudict s<sup>r</sup> admiral d'aller jusques à Chastillon voir et congnoistre toutes choses. Le roy, quelque bonne mine qu'il feist, estoit fort perplex et ne sçavoit que respondre que des promesses plaines de vanité sans effet. Et, après ceste audience dudict Picheron, nous trouvastes expédient qu'il feist ung

voyage en poste à Chastillon et ne demeurast plus hault que huit jours, pendant lesquelz on solliciteroit sa dépesche du roy, et nous tiendrons celle d'Angleterre preste à son retour pour partir en diligence et en mettre les fers au feu par le moyem que nous adviserions avec mons<sup>r</sup> de Walsinghant.

Et, soubdain qu'il fut party, ledict s<sup>r</sup> de Briquemault et moy discourusmes longtemps, et ne voyans pas qu'il feust propre d'y employer plus ledict s<sup>r</sup> admiral pour les raisons qu'il avoit mandé et pour le descharger aussy de la malveillance du roy et de la royne, qui ne faudroient pas de le sçavoir par la royne de Navarre, mesmes quand ce ne seroit que pour luy nuyre; et luy deiz qu'estant ung affaire estranger, il me sembloit qu'il se traicteroit mieux par les estrangers, qu'il se falloit venger du comte Ludovic, en cela, et luy faire chanter leçon contraire, luy apprenant à faire les affaires de son frère en sorte que ce ne feust au préjudice de ses amys. Ledict s<sup>r</sup> de Briquemault le trouva bon, mays ne voyoit pas qu'il feust propre à le persuader audict s<sup>r</sup> comte, qui estoit marry de ce qu'il n'approuvoit pas ses déportemens en ses ouvertures; de luy en faire parler par le s<sup>r</sup> de Theligny, ce seroit aultant comme si c'estoit ledict s<sup>r</sup> admiral. Je luy fei ouverture de tascher à gagner par raison le s<sup>r</sup> de Walsinghant, et qu'il me sembloit que les affaires de sa maistresse y estoient aultant intéressez que les nostres. Il confessa que cela estoit vray, mays qu'il ne luy en oseroit parler, veu les aguetz; qu'il faudroit que je trouvasse moyem de le faire sur les lectres dudict s<sup>r</sup> admiral, et qu'il print encores lieu pour me donner moyem de parler à luy. Je ne fei point de difficulté de

le faire, mais il me sembla bon de dresser au préalable un bref mémoire des raisons qui pressoient cet affaire autant d'un costé que d'autre, affin de voir ce qu'il me diroit sur cela et sur les excuses dudict s<sup>r</sup> admiral. A quoy ayant pensé et trouvé cet expédient bon, il me deist que je meisse la main à la plume, dès le jour mesmes, affin d'adviser au moyem de parler audict s<sup>r</sup> de Walsinghant. Les raisons feurent, de nostre costé, que depuis un an que nous sollicitions en court nous n'avions eu que des parolles sans effect ; que par plusieurs pacquetz de l'ambassadeur d'Espagne, que nous avons ouvertz, nous avons descouvert l'intelligence entre les deux roys, si estroicte qu'on ne pouvoit juger que le roy procédast sincèrement en ceste ouverture ; que pour asseurer ceste confidence entr'eux, nous avons desjà advis de la dépesche du cardinal Alexandrin<sup>1</sup> en Espagne pour passer en France avec effect ; que, cela estant, le mariage estoit infructueux et peult-estre dangereux, tant aux affaires de France que de Flandres, desquelles, d'autre costé, le mauvais estat engendreroit les difficultez en Angleterre par l'intelligence de ces deux roys qui n'en pouvoient estre mieux retenuz qu'en entretenant les affaires de France en bon estat et avançant celles de Flandres par des moyems certains et asseurez ; qu'on ne pouvoit, veu ces choses, espérer mieulx que du party de France

1. Le cardinal Alexandrin, neveu du pape Pie V, fut envoyé en Espagne au commencement de 1571 pour demander à Philippe II de nouveaux efforts contre les Turcs, puis auprès du roi de Portugal, et enfin à la cour de France, à la fin de l'année, pour détourner le roi du projet de marier sa sœur Marguerite au roi de Navarre et pour le faire entrer dans la ligue contre les Turcs (De Thou, 1740, t. IV, p. 471).



joint aux forces d'Angleterre, de telle sorte qu'il n'y puisse naistre aucune jalousie ; que les François ne pouvoient entreprendre sur la Flandre que les Anglois ne feussent contrainctz par leur intérêt de s'y opposer, ny les Anglois aussy que les François ne les empeschassent de prendre tel pied en terre ferme sur leurs frontières, mays que, jointz et uniz estroitement ensemble, ilz s'en accorderoient bien et y feroient ung grand effect ; la cholère de la royne mère contre moy pour le soupçon de ce mariage d'Angleterre (et elle ne se courrouçoit pas de nostre mal), et sa menace d'y pourvoir par ce qu'elle avoit faict mettre en avant de mons<sup>r</sup> le duc d'Anjou, pour boucher seulement ce trou ; et, quant à ce qui touchoit la royne de Navarre et le prince, son filz, que ce n'estoit point ung honneur nouveau en la maison de Bourbon d'espouser des filles de France, que cet honneur avoit esté souvent faict, non seulement aux aisnez mays aux puisnez, et, pour son intérêt à la succession de la couronne de France, qu'une fille ne luy pouvoit ayder, que son intérêt estoit nay et n'avoit aultre besoin que d'estre bien appuyé de ceux de son party au dedans du royaume et d'amys au dehors, et plus grands ne pouvoit-il avoir que les Anglois et Flamengs, jointz aux princes protestants d'Alemaigne, qui ne luy manqueroient au besoin, y ayant trop d'intérêt ; et quand à la peur qu'on luy faisoit du mariage, qu'aultrement on ne pourroit empescher, disoit-on, de Madame Margarite avec ung de la maison de Guyse<sup>1</sup>, qu'elle ayroit desjà,

1. Henri de Lorraine, troisième duc de Guise, né le 31 décembre 1550, fils du duc François de Guise et d'Anne d'Este. Il fut assassiné au château de Blois le 23 décembre 1588.

et avoit-on assez de peine d'en divertir ses affections<sup>1</sup>, que cela n'importoit en rien, que ceste maison n'en seroit jamais plus proche de ses vaines espérances, et qu'au contraire, ayant desjà ceste première goutte d'amour, elle auroit tousjours l'œil fiché là, n'en seroit jamais divertye, et, au besoing, pour complaire à ses amys, feroit ung mauvais office à son mary. Ce sont, entre plusieurs aultres, les principales raisons que ledict s<sup>r</sup> de Briquemault trouva pertinentes.

Et, pour en discourir avec ledict s<sup>r</sup> de Walsinghant, fut prins jour au lendemain, de là le pont de Loyre, au mesme lieu, le long de la rivière, que je l'avois veu l'autre fois. Et me mettant dans son coche avec luy seul, je luy fei entendre toute la dépesche dudict s<sup>r</sup> Picheron, ce que le roy y avoit respondu et comment; et, pour le regard du poinct dont nous avions cy-devant communiqué touchant sa maistresse, que ledict s<sup>r</sup> admiral ne pouvoit trouver occasion d'en parler pour les raisons susdictes, ce qu'il déplora extrêmement, et le malheur particulier de ce bon seigneur-

1. Le duc de Guise avait su inspirer un sentiment très-vif à la princesse Marguerite; le bruit courait qu'il avait eu avec elle « des « privautés plus grandes qu'il ne falloir » (Davila, t. I, p. 371). Il se flattait de l'épouser et les princes de sa maison regardaient le mariage comme assuré (Mathieu, t. I, p. 333). Tout à coup Charles IX, dont cette union dérangeait la politique, lui défendit d'y songer; Marguerite résista; il y eut des scènes terribles à la cour; le duc de Guise, se sentant menacé de mort, se hâta d'épouser Catherine de Clèves, veuve depuis 1564 d'Antoine de Croy, prince de Porcian (*Discours merveilleux*, etc. dans Cimber et Danjou, t. IX, p. 49; — *Mémoires de l'Etat de France*, f. 19 v<sup>o</sup>; — Davila, t. I, p. 309, 310). Leur contrat de mariage est daté du 1<sup>er</sup> octobre; une copie est conservée à la Bibliothèque nationale (f. fr., vol. 1663, f. 167 et 173).

là, disoit-il, d'estre, pour récompense de tant de travaux dont la maison de Bourbon tiroit une grande utilité, si mal traicté de ceste femme-là; et que, ne saichant à qui s'en adresser, ledict s<sup>r</sup> de Briquemault le supplioit d'y adviser de son costé et luy en donner conseil, affin d'y satisfaire par ledict Picheron, qui seroit dans peu de jours de retour de Chastillon; que, plus nous y pensions, plus nous trouvions de danger au mariage de France, plus de bien et d'avantage en celuy d'Angleterre et d'Escosse, voire toute nostre conservation, avec le tiltre et assurance de la royne, et l'honneur de la maison de Bourbon, qui a souvent espousé des filles de France, mays jamais des roynes d'Angleterre, et l'assurance certaine de sa grandeur. Sur quoy prenant le propos, il me feist ung discours presque semblable à mon mémoire, dont je fust bien aise, luy communiquant après ce que j'en avois couché plus amplement par escrit, qu'i leut et désira que je luy laissasse, affin d'y penser. Et pour le faict du personnage propre à entamer cela, puisque ledict s<sup>r</sup> admiral ne le pouvoit faire, nous ne sçavions à qui nous adresser. Lors il me deist : « Ne seroit-il poinct bon de se servir du comte Ludovic et luy faire rabiller ce qu'il a gasté? » — Je l'accorday, n'ayant trouvé ledict s<sup>r</sup> de Briquemault aultre que luy qui le puisse faire. — « Mays nous ne pouvons nous en adresser à luy, car saichant que nous n'approuvons pas beaucoup ses précipitées procédures aux affaires de Flandres, il croiroit que ce seroit pour luy nuyre. Et puis, on croiroit que cela viendroit dudict s<sup>r</sup> admiral, duquel le s<sup>r</sup> de Briquemault est fort affectionné serviteur. » — « Sur cela, me deist-il, j'ay

quelque confiance avec luy sur les affaires de la marine dont vous avez traicté avec moy et aultres importans, et il a affaire de moy. Je pourrois bien prendre ceste charge-là, mays j'y vouldrois envoyer homme confident qui portast tout en bouche ce qui concerne cet affaire-là, auquel ledict s<sup>r</sup> de Briquemault donneroit lectres adressant audict s<sup>r</sup> admiral, comme l'envoyant, et j'escriprois audict s<sup>r</sup> comte de ses affaires et luy coucherois une créance sur ce poinct, sur laquelle je l'instruerois avec telle affection selon ce mémoyre, qu'il ne feroit faulte de s'en acquiter vifvement, ou il luy cousteroit plus cher qu'au marché. » — Je louay Dieu de ce qu'il luy avoit mys au cueur ce conseil qui estoit le nostre, mays n'avions osé luy proposer, craignans de nuire à ses affaires. Et puisque telle estoit sa volonté, qu'il estoit nécessaire de haster la dépesche, comme il me promist faire, sur le mémoyre. Et avant que de prendre congé et descendre du coche, je m'avisé de luy dire qu'il ne seroit point besoing de lectres à mons<sup>r</sup> l'admiral pour son homme, lequel pourroit aller seurement avec sa dépesche en la compagnie dudict s<sup>r</sup> Picheron, soubz le nom duquel, comme estant à luy, il feroit le voyage; et plus tost nous ferions qu'il le reconduiroit icy, soubz ombre d'une aultre dépesche vers nous, comme il ne s'en présente que trop d'occasions tous les jours. Il trouva ceste ouverture bonne, pour ce qu'il y vouloit envoyer ung homme d'honneur et d'esprit, lequel peult-estre passeroit de là en Angleterre, s'il se trouvoit quelque vaisseau prest à partir. Et estoit le s<sup>r</sup> Beel<sup>1</sup>, qui estoit

1. Robert Beel, agent de confiance de Walsingham, secrétaire du conseil privé d'Angleterre en 1576.

arrivé naguères vers luy, pour l'affaire mesmes, et auquel depuis il donna sa seur en mariage ; dont je fuz fort joyeux et le suppliy de faire sa dépesche, que nous aurions celle du roy dedans ung jour ou deux, affin de faire partir Picheron aussitost qu'il seroit de retour. Cela bien résolu, je descendz du coche et le laisse aller chez luy, m'en allant après de loing faire rapport audict s<sup>r</sup> de Briquemault qui en fut fort joyeux. Et ayans eu les lettres du roy nous feismes nostre dépesche. Et, si tost que Picheron fut arrivé, nous advertismes ledict s<sup>r</sup> de Walsinghant, qui nous envoya son homme bien expédié, et les feismes partir au soir par la poste, le jour S<sup>t</sup> Denis en octobre.

Arrivez à La Rochelle, Picheron feist bien loger ledict s<sup>r</sup> Beel en logis bourgeois, d'où il ne sortit jusques à ce que mons<sup>r</sup> l'admiral, estant adverty de sa venue par ledict Picheron et de sa dépesche, trouva meilleur de ne le point voir, affin d'oster tout soupçon, et fut d'avis que, sans dire qui ny d'où il vient, n'estant pas congneu en ce lieu-là, il aille le lendemain au logis dudict s<sup>r</sup> comte demander à parler à luy, sans se déclarer ny faire congnoistre à un seul des siens. Et estant conduit près de luy le supplie de luy donner moyem de luy faire entendre seul à seul ce qu'il a charge de luy dire de la part d'ung de ses bien affectionnez amys et serviteurs, qui est, luy deist-il en l'oreille, mons<sup>r</sup> de Walsinghant, ambassadeur d'Angleterre, qui l'envoye, luy ayant expressément commendé de ne parler ny se faire congnoistre qu'à luy, le priant à cet effect de desguiser cela à tous ses domestiques et dire que c'est ung François venu vers luy pour affaire de la part de son frère. Ledict s<sup>r</sup> comte luy feist bonne

chère, et meilleure luy eust-il faict saichant son nom et qualité; mays il se contraignit de dissimuler, et à ceste occasion se commenda tant que de ne le point presser de manger avec luy. Et s'estant ledict s<sup>r</sup> comte retiré en ung cabinet, seul avec luy, se print à luy demander à qui il avoit parlé avant luy, deist qu'il n'avoit parlé et ne vouloit parler à personne qu'à ung seul, le suppliant, au nom dudict s<sup>r</sup> de Walsinghant, de luy promectre assurement de ne se descouvrir ne parler à personne de ce dont il communiqueroit avec luy, non pas audict s<sup>r</sup> admiral mesmes, mays à la personne seule qu'il luy nommeroit et comme de luy-mesmes, ce que ledict s<sup>r</sup> comte luy jura sur son honneur d'observer exactement. Lors ledict s<sup>r</sup> Beel commença à luy discourir les pointz de sa charge, qui estoient aultant de vifz argumentz qui concludoient une estroicte intelligence des deux roys de France et d'Espagne, dont ledict s<sup>r</sup> comte en sçavoit quelque chose par Anthoyne, concluant que c'estoit donc en vain qu'il mectoit son espérance, pour les affaires de son frère, en l'ayde et promesses du roy de France, et que de cela il seroit bien tost esclairey par le voyage du cardinal Alexandrin en Espagne et en France pour nouer plus estroicement que jamais ceste confidence, jusques à ne rien craindre l'ung de l'aultre, quelque mine et apparence qu'il en voye. Ce fondement posé et à demy confessé par ledict s<sup>r</sup> comte, qui, touteffois, estant d'ung courage grand, se promettoit de les mettre l'ung en bute de l'aultre, mays sans moyens semblables à sa présomption, ledict Beel luy desduisit aussy par le menu tous les argumentz nécessairement concluans, la dissimulation du roy et sa mauvaise

volonté envers ledict s<sup>r</sup> admiral et touz ceux de son party, ausquelz ledict s<sup>r</sup> comte ne sçavoit que respondre; et continuant, tira ceste conclusion que c'estoit donc cruaulté de solliciter et presser par toutes voyes ledict s<sup>r</sup> amiral de venir en court, veu qu'après Dieu en la conservation de sa personne consistoit en toutes sortes le salut de son party. Sur quoy ledict s<sup>r</sup> comte deist qu'il ne l'en avoit jamais conseillé et n'y commenceroit pas. « Comment donc, respondit Beel, accorderez-vous tout cela avec le roy qui ne veult rien faire que ledict admiral ne l'aille trouver? » Et sur cela ledict Beel m'a compté avoir rendu ledict comte muet. Et, passant outre, luy deist que ce n'estoit pas ung honneur nouveau à la maison de Bourbon d'espouser des filles de France, que cela n'advançoit point leurs affaires en l'occurrence de ce temps, que les menaces que la royne faisoit de donner sa fille à ung de la maison de Guyse estoient simulées, que cela n'advançeroit pas d'avantage leurs affaires, que leur aîné en a desjà espousé une<sup>1</sup>, qu'ilz sont tous issuz d'une petite fille de France<sup>2</sup>, et pour cela n'en sont-ilz pas plus avancez en leurs prétentions, la France estant d'une humeur qu'elle ne défère rien aux filles. Ledict s<sup>r</sup> comte confessa encores cela, que Beel vérifia par les

1. Charles de Lorraine, duc de Lorraine, fils d'une nièce de Charles-Quint, avait été élevé à la cour de France. Il épousa après le traité de Cateau-Cambrésis, en 1559, la princesse Claude de Lorraine, fille de Henri II et de Catherine de Médicis. Nous reparlerons de ce prince dans le dernier volume de ces mémoires.

2. Le premier duc de Guise, Claude de Lorraine, avait épousé, le 18 avril 1513, Antoinette de Bourbon, fille du duc de Vendôme. La maison de Bourbon était la *maison de France* à l'époque où La Huguerye écrivait, sous le règne de Henri IV.

prétentions des Anglois à cause d'une fille<sup>1</sup> et, sur beaucoup d'autres arguments qu'il amassa et représenta, bastit sa conclusion qu'il n'y avoit donc point de raison de vouloir hazarder tout en ung coup sur une espérance incertaine, sur tant d'apparences de dissimulation et mauvaise volonté, les affaires de France et Flandres, la personne dudict s<sup>r</sup> admiral et, qui plus est, des princes et de tant de gens de bien qui se reposent sur eux, ne croyant pas, disoit Beel, que celuy qui pousoit à la roue en tel affaire peust jamays recevoir bénédiction de Dieu. Le dict s<sup>r</sup> comte n'y peut contredire et confessa que jamais il n'y pensoit que les cheveux ne luy dressassent en la teste. « Mays quel ordre, deist-il? Je ne fai que suivre. » — « Ce n'est pas assez, deist Beel, il fault descouvrir le mal et persuader le bien. Vous y avez intérêt. Ce sont voz amys qui sont en bonne volonté d'assister les affaires de vostre frère. Il ne les fault pas laisser perdre quand ilz le voudroient. Il y a remède pour tout. » — « Si j'en sçavois, deist le comte, au péril de ma vie je l'appliquerois où il seroit besoing. » — « Il y en a, Monseigneur, deist Beel; nous aultres Anglois, qui voyons voz navires au hazard de périr sans incommodité de noz affaires, y apportons néantmoins une telle commisération que nous sommes prestz de nous employer à chercher des chemins asseurez pour les affaires de France et Flandres et pour l'assurance et

1. Édouard II, roi d'Angleterre, avait épousé Isabelle de France, fille de Philippe le Bel. Ce fut sur cette union que s'appuya Édouard III en 1329 pour revendiquer la couronne de France contre Philippe VI de Valois et commencer la guerre de Cent-Ans.



grandeur de la maison de Bourbon sans aucun hazard ; le party auquel vous estes de présent en France ne diminuera poinct, ains sera fortifié de nous tous. Pour avancer voz affaires en Flandres et pour oster toute jalousie qui gasteroit tel affaire, nous donnerons une autorité au prince de Navarre qui luy apportera d'autres tiltres et moyems que d'espouser une fille de France. Nous le ferons roy d'Angleterre, de Navarre ou mieux, et d'Irlande et premier prince du sang de France. N'est-ce pas là un remède assuré contre tous inconveniens? » — « Ouy, vrayement, deist le dict s<sup>r</sup> comte, si cela se peult faire, je suis des vostres. » — Lors ledict Beel, le prenant au mot : « Je vous veux donc faire cet honneur, deist-il, d'en estre l'instrument, les choses estans si bien disposées, comme je vous vérifieray, qu'il ne reste qu'à dire ouy. Et vous diray que, sur un petit soupçon seulement, ilz en sont en telle alarme à Blois, que, pour y apporter quelque empeschement, ilz ont faict proposer le duc d'Anjou en Angleterre, où il n'y a poinct d'apparence. » Le dict s<sup>r</sup> comte fut si ravy qu'il ne pouvoit assez admirer ce discours, doubtant tousjours du succez. Mais ledict Beel l'en assura tellement sur sa vie qu'il n'y restoit que le consentement de la royne de Navarre, qu'il print ceste hardiesse de luy en parler et luy persuader avec assurance qu'on l'a chargé d'aller faire la demande en Angleterre ; qu'il rapportera tout contantement et obligera les deux nations bien unies et assurées par ce moyem à aller la teste baissée en Flandres, et y entreprendre, tant par mer que par terre ; mays que cela demeurast secret entre luy et la royne de Navarre, et que tant de confidences

ne faisoient que divulguer tout. « Mays, deist le comte, si le duc d'Anjou est desjà en avant, nous ne ferons qu'irriter et luy et les siens? » — « Cela n'importe, deist Beel, c'est à la royne, ma maistresse, à choisir ; le choix en est fait. » — « Il en fault communiquer à mons<sup>r</sup> l'admiral, deist le comte. » — « Neny, respondit Beel, cela a esté débattu : ung estranger est plus propre. Vous avez esté choisy, le dict s<sup>r</sup> admiral est en je ne sçay quelle opinion envers la royne de Navarre qu'il n'avanceroit pas l'affaire. » Sur lesquelz discours lediet s<sup>r</sup> comte se laissa vaincre et promist d'y faire tout debvoir, mays désira avoir le reste du jour pour y penser, et comme il en traicteroit avec ceste princesse, « laquelle, deist-il, bien qu'elle me face cet honneur de m'ouyr volontiers et me croire quelques fois, si est-elle si prompte et perrilleuse<sup>1</sup> que, sur ung rien qui luy deplait, elle s'acroche. » Beel trouva cela bon et deist qu'il ne vouloit rien précipiter et que, si ce n'estoit assez d'ung jour, il en print encores ung pour bien faire. Ainsy se retira lediet Beel avec promesse de retourner le lendemain matin vers luy, le priant d'estre seul et de ne le descouvrir à personne du monde, non pas audiet s<sup>r</sup> admiral, pour cause.

Et ne bougea lediet Beel de son logis, où le s<sup>r</sup> Picheron, qui avoit soing de luy, le vint voir au soir par le commendement dudiet s<sup>r</sup> admiral, auquel par luy il feist entendre le discours entier de luy avec lediet s<sup>r</sup> comte qu'il avoit laissé en bon estat, ce luy sembloit, ayant, disoit-il, traicté avec luy de sorte qu'il

1. *Périlleux*, hasardeux, qui affronte les périls. Ce mot était encore employé dans cette acception au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle. Voy. le *Dictionnaire* de Littré.

n'a congneu où je tendois jusques après estre d'accord de mes premières propositions; et m'a demandé tout le jour pour y penser et adviser comme il se gouvernera envers ceste princesse. Ledict s<sup>r</sup> Picheron retourna en faire rapport à son maistre, lequel désireux de faire renforcer son discours le lendemain desira parler à luy en secret. Et pour ce, ayant faict retirer tout le monde pour se coucher (et de faict se mict au lict), donna ordre au dict Picheron de venir et l'amener sans estre veu de personne, comme il feist, fort tard. Et estant ledict s<sup>r</sup> Beel près dudict s<sup>r</sup> admiral, luy répéta tout son discours et les responses dudict s<sup>r</sup> comte, et comme ilz estoient demorez [d'accord] pour y retourner demain matin. Le dict s<sup>r</sup> admiral trouva la prudence dudict s<sup>r</sup> Beel fort sage et véritable, « encores, deist il, que j'ay grande crainte que ceste princesse, à laquelle ledict s<sup>r</sup> comte et aultres ont trop faict boire de poison de ceste court, demeurera opiniastre. Et semble que, comme Dieu a permis que le feu roy, son mary, se soit perdu par ambition d'ung masque de lieutenance générale<sup>1</sup> et plusieurs avec luy, que Dieu les veult aussy chastier par l'ambition de ceste femme sur ce mariage. » Ledict s<sup>r</sup> Beel luy respondit sagement que congnoistre cela de bonne heure estoit la moitié du chemin pour s'en donner garde, que, si elle continue en son opiniastreté, il a moyem de la laisser aller et ses enfans et demeurer avec nous le prince de

1. Après la mort de François II, Catherine de Médicis parvint à obtenir l'appui d'Antoine de Bourbon, premier prince du sang, sans partager le pouvoir avec lui. Elle se fit attribuer la régence par les États d'Orléans et fit donner au prince la lieutenance générale du royaume.

Condé, son pupille, comme ilz estoient auparavant, que par ambition elle s'est venu fourrer icy, que Dieu punist ordinairement les fautes par elles-mesmes. « Ce seroit mon intention, deist ledict s<sup>r</sup> admiral, mais elle mettra toute la cause du mal sur moy, et je suis desjà si mal envers elle que la mort me seroit plus agréable que de me mesler jamais d'affaires où elle eust de l'autorité. Mays je feray ce que je pourray pour fuir le mal. Et cependant, pour esmouvoir encores ledict s<sup>r</sup> comte dadvantage, il est bon de luy représenter ce que je vous vien de dire de la ruine du feu roy, son mary, par l'ambition d'une lieutenance générale, et du danger qu'il y a que l'ambition de ce mariage ne la perde et sa maison. Et suis d'avis que pour la tirer encores plus à vostre proposition vous adjoustiez que le mariage de son filz avec la royne, vostre maistresse, à laquelle nous debvons tant de s'accommoder à cela, sera suivy de celuy de sa fille avec le roy d'Escosse, qui est en la puissance de vostre maistresse, affin de luy faire congnoistre en tout cas que sa maison demeurera tousjours fortifiée de l'alliance de ces troys royaumes-là, l'assurant de la restitution du royaume de Navarre ou récompense par les armes au double. » Le s<sup>r</sup> Beel respondit que du mariage d'Escosse il n'avoit poinet de charge; sçavoit-il bien que sa maistresse y avoit toute puissance et croyoit fermement que, faisant l'ung, elle ne feroit difficulté de l'autre, ains l'auroit agréable. « Je vous prie, faictes-le, deist mons<sup>r</sup> l'admiral. Si elle ne faict rien, ce ne sera rien. Mays si Dieu l'inspiroit tant que d'approuver le moyem de pourvoir en ung coup ses deux enfans, et bien, je m'assure que la royne, vostre maistresse,

m'en advouera, et je vous en demanderay garand. » Lors Beel print ses instructions, les leut au dict s<sup>r</sup> admiral, et recongneut qu'il avoit charge, si ledict s<sup>r</sup> admiral trouvoit bon de parler à luy, de se gouverner par son advis et s'ayder des raisons et moyens qu'il luy administreroit. « Et voilà vostre descharge, deist ledict s<sup>r</sup> admiral, ne craignez point; c'est chose facile. L'effect et moy vous en deschargerons honorablement. » Ce qu'il promist faire, comme aussy ce que ledict s<sup>r</sup> admiral luy conseilla du moyen que devoit tenir ledict s<sup>r</sup> comte, non pas d'aller droict à ceste princesse qui fuit quand on la cherche, mays comme, s'il se trouvoit mal disposé, elle le sachant, ne faudroit de l'aller voir, comme elle l'ayme; et lors il prendroit subject de luy discourir l'occasion de son mal estre d'avoir de mauvais advis de ce qu'il doit espérer du roy en ses affaires de Flandres, par les raisons que vous luy en avez dict et par les pacquetz ordinaires que recepvoit l'embassadeur d'Espagne, et que sur cela il estoit en désespoir de pouvoir jouir de ceux qui ont toutes ses entreprises en main, qui estoient tous desgoustez de la négociation du roy, et ne s'y vouloient fier, luy descouvrant mesmes ce que Antoyne avoit faict, dont est parlé cy-devant, et que la plus grande appréhension qu'il ait là-dessus est de voir que, peult estre à son occasion et sur le prétexte desdictes affaires, il pourroit arriver quelque malheur incongneu à elle et à sa maison, que son frère et luy aymeroient mieux n'avoir jamais esté nez que d'estre cause de cela, que graces à Dieu leurs affaires ne demeureront pas quand le roy ne s'en meslera point : ilz ont encores assez de bons amys; que ceste entré-

là conjointe au malheur du feu roy, son mary, qui pourroit estre suivy sur ung semblable subject d'ung aultre inconvenient en sa personne et de ses enfans, l'esmouvera peult estre jusques à luy demander le remède et que lors il pourra doucement tomber sur ce moyem assureé et sans aulcune appréhension, tirant d'elle serment du secret sur ceste résolution.

Beel se retira qu'il estoit fort tard et conduist ledict s<sup>r</sup> Picheron en son logis. Et le lendemain, à l'heure prise par ledict s<sup>r</sup> comte, il le va trouver fort perplex, disoit-il, comment il mettroit cet affaire en avant à ceste princesse, la plus difficile du monde. « Et plus j'y ay pensé, moins je m'y puis résoudre. » Et deist Beel : « J'y ay pensé aussy, de mon costé, pour vous ayder. » Et luy discourut tout ce qui avoit le soir esté résolu entre luy et ledict s<sup>r</sup> admiral, sans le nommer, du mariage de sa fille avec le roy d'Escosse et conséquence d'icelluy, du danger de la royne de Navarre et de ses enfans moyennant ce mariage, revenant au danger qu'encourut le feu roy, son mary, soubz couleur d'un masque de lieutenance générale, et, « quant à l'entrée sur ce propos, simuler le malade, et, elle vous visitant et enquérant de vostre mal, luy dire qu'il est en l'esprit par ung extrême douleur que vous recepez de prévoir du danger en voz affaires par l'estroicte confidence et intelligence des deux roix, tellement vérifiée par les pacquets des ambassadeurs et par le voyage du cardinal Alexandrin qu'il n'en fault plus doubter, de sorte que les négociateurs des entreprises ne veulent plus rien avoir à traiter avec le roy de France, ny mesmes passer oultre s'il s'en mesle et en a congnoissance, en estant si avant qu'aucun d'eux,

des plus advisez, s'est offert à l'ambassadeur d'Espagne, à Melun; et l'ayant ainsy disposée à quelque compassion de vous et de voz affaires, elle se pourra mettre sur sa courtoisie de regarder aux remèdes, s'ilz sont en sa puissance, qu'elle les y employra du tout. Et, tardant et souspirant, elle vous pressant, vous luy direz que vous voyez réduict à chercher le bien des affaires de Mons<sup>r</sup> le prince, vostre frère, en Angleterre, puisque la France vous fault, mays qu'une chose vous désespère, de voir qu'en ce faisant vous perdez la plume de vostre chappeau, qui est le secours de France, si le mariage de mons<sup>r</sup> le prince, son filz, succède avec la seur du roy, pour ce que, si le mal en arrive, que vous craignez, non seulement vous perdez le secours de France, mays tous voz meilleurs amys et elle-mesmes, et, si mal n'en advient, ce que vous ne pouvez plus espérer par toutes raisons, au moins en perdrez-vous du tout le secours, estant assuré que voz amys seront prez et obligez à la volonté du roy et de la royne qui est inséparablement unie avec celle du roy d'Espagne, leur ennemy. Voilà, deist Beel, la forme que j'ay jugé propre à tenir pour enfourner cet affaire. » Et ledict s<sup>r</sup> comte, revenant en quelque alégresse, luy deist qu'il l'avoit relevé d'une grande perplexité : « Car je ne sçavois sur quoy me résoudre; et lorsque sur ce discours elle me pressera davantage et que je la verray ung peu esmeu de ceste confidence, je luy ouvriray le moyem d'y remédier, et pour son assurance et grandeur et pour l'avancement de noz affaires. C'est grande pitié d'avoir affaire à une femme qui n'a aultre conseil que sa teste, qui est trop petite et légère pour y contenir tant de raisons et de pré-

voyances et de tel poix en affaires de si grande conséquence, et le mal est qu'elle a tant à contrecœur mons<sup>r</sup> l'admiral par une folle jalousie, qu'au lieu que c'est celuy qui sçait le mieux et peult le plus persuader toutes choses bonnes, qu'il fault qu'il s'en taise et la laisse faire à sa fantaisie, dont je sçay que le bon seigneur est en tel estat qu'il ne demeurera pas longtemps près d'elle et se laissera plus tost tromper pour se retirer en sa maison, comme si Dieu vouloit permettre qu'ainsy que feu le roy, son mary, esbransla fort les affaires par une si honteuse retraicte, elle achève de tout gaster et perdre par son imprudente ambition, accompagnée d'une volonté légère et opiniastre du tout. Je m'y suis jusques icy laissé aller par force, mays voyant le remède que vous m'avez proposé, j'y serviray de tout mon cœur, et, si elle ne se veult rendre capable de la raison, je la laisseray faire, mays, au milieu de leurs tragédies, je joueray mon personnage sans en attendre la fin. » Ainsy demeurèrent résoluz que ledict s<sup>r</sup> comte ne sortiroit point de son logis ce jour et le lendemain demeureroit au liet pour la faire venir.

Et de faict, ne le voyant point, ceste princesse, comme elle avoit accoustumé tous les matins, elle envoie voir comme il se porte. Il respond qu'il ne se porte guères bien et supplie la royne de l'excuser pour ce jour, qu'il ne désire pas sortir pour voir que deviendra son mal. Le lendemain elle ne fault d'y renvoyer : on le trouve au liet se trouvant, comme il le deist, plus mal que le jour de devant, dont il n'avoit plus grand regret que d'estre empesché d'aller rendre à la royne son service. Après son disner, elle ne fault pas de le



venir voir et le trouve en ung estat le plus misérable qu'il peult représenter, saichant que c'estoit en elle la plus puissante affection, que la commisération en son amitié. Et luy demandant quel estoit son mal, luy deist qu'en vain luy romproit-il la teste d'ung si faseheux discours auquel il voyoit peu de remède<sup>1</sup> de son costé, estant ès termes où elle se retrouvoit. Et le pressant, luy discourut le malheur des affaires de son frère qu'il voyoit en une incompatibilité nécessaire avec ceux de la dicte dame, qui espéroit tout son repos du roy par le moyem du mariage qu'elle négotioit, et luy au contraire la ruine des affaires de son frère. « Et comment, deist-elle? Vous scavez la promesse que le roy vous a faicte d'entrer aux affaires de Flandres et les embrasser, après ce mariage-là, et vous sçavez que pour y accommoder les Anglois et faire cesser leur jalousie en ce cas il s'est encores résolu à poursuivre le mariage de Monsieur d'Anjou, son frère, avec la royne d'Angleterre, affin aussy de coupper le cours à toutes divisions pour la religion en son royaume par la conjunction de personnes contraires en ce faict-là. » — « Et c'est là mon mal, Madame, que vous y voyant disposée et moy privé de toute espérance du costé du roy, je regrette mon malheur de me voir par force privé de noz amys et de leurs secours. » — « Et comment cela, mon cousin? Depuis quand estes-vous en cest humeur? Vous m'avez vous-mêmes tant persuadé cela pour l'espérance de voz affaires! » — « Ouy, Madame, deist-il, mays j'ay depuis congneu des choses qui m'ont fort

1. Ce passage, depuis le commencement de l'alinéa, est imprimé en partie dans les pièces justificatives de l'*Amiral Coligny* par M. Tessier, in-8°, 1872.

désespéré. » — « Et quoy, mon cousin? dictes librement. A nouveaux affaires conseil nouveau. » — « J'ay secu au vray, Madame (parlant si bas qu'elle feist retirer le monde de la chambre pour parler en liberté), qu'il y a telle confiance et intelligence entre les deux roys, et cela m'est si bien vérifié avec le voyage que vous verrez du cardinal Alexandrin, nepveu du pape, qui est en Espagne, et passera en France à cet effect, que je n'en doubte plus; et ne puis doresnavant rien espérer du roy de France, avec lequel, vous voyant en chemyn d'union très estroicte, je me vois par ce moyem, si bien vous en succède, privé de vostre ayde qui sera réglée à la volonté du roy, et, s'il vous en arrivoit aultrement, que Dieu ne veille, comme au feu roy, vostre mary, privé de vostre secours et de vous tout ensemble. » — « Vous me dictes des choses merveilieuses, mon cousin. Mays comment en estes-vous si assuré? » — « Si assuré, Madame, que ceux qui ont les entreprises des villes en main l'ayant eux-mêmes recongneu par escrit, les ungs se sont tournez à négotier avec l'embassadeur d'Espagne, à Melun; et tous ensemble ne veulent plus rien traicter avec le roy ny s'employer en chose qui deppende de son auctorité. Et affin que ne pensiez que ce soient choses mal fondées, s'il vous plaist prendre la peine de lire cela? » C'estoient lettres desdits négotiateurs et coppies des lettres de l'embassadeur d'Espagne au duc d'Albe, avec lettres du roy de créance sur luy, qu'elle leut et luy rendit et demeura fort estonnée. Et continuant, luy deïst : « Il ne se fault ainsy laisser ronger par ses afflictions, mon cousin. Il s'en fault descharger sur ses amys. En avez-vous pas communiqué avec monsieur

l'admiral? » — « Non, Madame, non plus qu'à vous, si vous ne feussiez venu icy me faire tant d'honneur de me voir et me presser de vous dire la cause de mon mal. Que me prouffiteroit, Madame, de charger l'esprit de mes amys de mes douleurs, quand, estans obligez au lieu d'où elles me procedent, ilz ne m'y peuvent apporter remède. On vous presse de ce mariage et led. s' admiral d'aller en court, et tout soubz couleur de faire les affaires de Flandres, lesquelz, au contraire, je scay qu'on désireroit ruiner. » — « Nous n'en sommes poinct encores si avant, mon cousin, que ne nous en puissions retirer sur bon fondement. » — « Madame, deist-il, je ne voudrois pas que le fondement du changement en voz affaires si grandes feust tiré des nostres. Ce n'est pas la raison, encores que malaisément les unes ne se peuvent mal porter, que les aultres ne s'en resentent. » — « Il se pourroit peult estre, mon cousin, trouver remède qui serviroit à toutes deux. J'y veux penser. Vous m'avez bien taillé de la besongne. Il en fault parler à monsieur l'admiral. » — « Madame, j'en suis bien marry; pour cela désiroys-je ronger mon frein tout seul, mays pour vous obéir, je vous ay des-couvert la vérité qui me travaille. » Et là dessus le consolant, le pria de bien espérer, suppliant Dieu qu'il leur veuille faire quelque bonne ouverture de remède convenable à telles difficultez. « Et Dieu le vueille, deist-il, Madame; mays d'une chose je vous supplie très humblement, que de ce que je vous ay communiqué pour vous obéir et complaire il vous plaise n'en faire part à personne et me le promettre. » — « Ouy, deist-elle, je vous le jure, excepté à mons<sup>r</sup> l'admiral. Vous n'en serez pas marry? » — « Je scay bien,

Madame, que ce que vous luy direz sera bien dict, mays s'il n'y peult remédier, que luy servira d'avoir la congnoissance du malheur de ses amys? Toutefois, pour sa personne seule, vous en ferez ce qu'il vous plaira. Mays je vous supplie de le céler à tous aultres. » Comme elle luy jura de rechef.

Et ainsy par ceste conférence il la disposa sagement au remède du mal qu'il avoit faict, bien qu'il ne s'en peust promectre aulcune bonne résolution de la part de ceste princesse. Et d'en parler au prince, son filz, qui ne faillit pas assez à le visiter, il n'y voyoit point d'utilité, deppendant de la royne, sa mère, et d'ailleurs estant d'ung naturel qui se gosse de tout et de soy-mesmes, comme déjà il commençoit à se gossier de son mariage avec la seur du roy, disant qu'il n'y avoit qu'ung estat à pourvoir aux affaires de la court, qu'il avoit son chancelier, son secrétaire, son trésorier, qu'il nommoit, et son fol, qu'il disoit estre le jeune Despruneaux<sup>1</sup>, et qu'il seroit le coqu de la cause.

Le jour suivant, comme ledict s<sup>r</sup> admiral estoit allé le matin saluer la royne à son accoustumée, elle, s'estant trouvée en perplexité sur les propos dudict s<sup>r</sup> comte, luy feist meilleur visage, et, le tirant à part luy descouvrit tout l'estat et discours dudict s<sup>r</sup> comte, le priant de luy en dire son advis et le moyem d'y pourvoir. Le dict s<sup>r</sup> admiral, qui ne parloit guères, mays touchoit au vif, luy deist : « Madame, si mons<sup>r</sup> le comte avoit tousjours esté

1. Un s. des Pruneaux, gentilhomme de Coligny, accompagnait l'amiral au sortir du conseil du roi, lorsqu'il fut blessé par Maurevert (Daniel, *Hist. de France*, t. X, p. 598, observ. du P. Griffet).

nourry en noz affaires, il ne seroit pas en la peine où il se retrouve. Monsieur le prince d'Orenge, son frère, et luy ont affaire à ung roy qui ne change jamais de visage, et ne s'ayde poinct des dissimulations entre ses subjectz, comme nous estions traictez quand nous vivions en France, mays, depuis que nous sommes en Italic<sup>1</sup>, il en va tout au rebours, et y sommes à présent tellement acoustumez que pour cela nous ne sommes pas plus estonnez. Mays luy, qui a esté icy troys ans à nous ayder et obliger à luy rendre la pareille, se voyant tout en ung coup privé de son espérance, a quelque raison d'en estre bien esmeu: mays de s'en affliger tant que d'en altérer sa santé, il n'est pas raisonnable. Il s'en fault adresser à ses anys, et j'ay en cela quelque subject de me plaindre de luy de ne m'avoir tenu pour amy digne d'avoir part en ses afflictions. » — « Je vous assure, mon cousin, deist-elle, que ne le debvez pas trouver mauvais. Il m'en a faict aultant, et, si je ne l'eusse visité, saichant qu'il se trouvoit mal, je n'en eusse rien seue; encores ay-je eu prou de peine à en tirer ce que je vous ay dict. Sur quoy il m'a bien faict faire fantasie (qui estoit une de ses phrases ordinaires). Mays quel remède à cela, mon cousin? » — « Madame, j'y suis bien empesché: car, quant à nous, il nous fault suivre après vous soit bien ou mal, mays luy qui n'y est obligé doit mieux descouvrir le remède qu'aultre. » Lors elle entra plus avant en propos et deist que,

1. Allusion à la prédominance de Catherine de Médicis et de ses favoris italiens.

si les négociations esquelles on estoit entré se trouvoient périlleuses et qu'il y eust moyem de jecter ses plombz ailleurs en seureté, elle seroit la première à y mectre la main, n'aymant poinct le péril, pour ne périr en icelluy. « Il s'est descouvert à vous, Madame, de choses qu'il m'a célé; il est raisonnable que vous sondiez tout son cucur et son advis là-dessus, et, s'il vous plaist me faire cet honneur de m'appeler après pour vous en dire mon petit advis, j'y apporteray tout ce que Dieu n'en communiquera par son saint Esprit pour sa gloire et la grandeur de vostre maison. » — « Je le trouve bon, deist-elle, et le veux retourner voir après disner pour cet effect, et m'esforceray de sçavoir tout ce qu'il en pense, encores qu'il me luy faille arracher les paroles de la bouche. » Ainsy laissèrent ce propos, s'estant sagement gardé lediet s<sup>r</sup> admiral de laisser eschapper une seule parole qui peust faire juger à ceste princesse qu'il eust congnoissance de cest affaire, lequel j'ay jugé estre besoing de desduire tout au long pour en voir la finale résolution et conséquence merveilleuse.

Après disner, elle visita encores lediet s<sup>r</sup> comte, qu'on luy avoit rapporté se trouver plus mal que le jour précédent. Et faisant retirer le monde loing du liet dudiet s<sup>r</sup> comte, elle luy deist que, depuis l'avoir veu le jour précédent, son esprit avoit esté en ung grand travail, et que, ce jour, au matin, mons<sup>r</sup> l'admiral s'estant trouvé près d'elle, ce n'avoit esté sans luy faire part de ce qu'il luy avoit discouru, et qu'il estoit auleunement marry de ce qu'il ne luy avoit faict ce tour de bon amy de descharger son

affliction en son sein. « Mays je vous ay excusé, l'asseurant que, si je ne vous feusse venu voir, vous en eussiez fait aultant en mon endroict, et qu'encores avois-je eu assez de peine d'apprendre les particularitez de vostre fascherie, le priant de m'ayder à vous ouvrir quelque bon remède. Il m'a respondu de sorte qu'estant, dict-il, obligé à me suivre, soit bien soit mal, sans rien dire davantage, et par ce moyem retenu d'apporter en voz affaires tout ce qu'il feroit volontiers, si les choses qui se négotient s'y pouvoient conformer, il ne vous peult si bien ouvrir le remède en ceste difficulté que vous-mesmes. Et je luy ay respondu, l'entendant bien, que je ne prenois pas plaisir au péril et que, si les négotiations, esquelles on estoit entré, se descouvroient périlleuses et qu'il y eust moyem de faire aultrement ses affaires en seureté, que je serois la première à y mettre la main. Ainsy, regardez, mon cousin, ce que vous en pouvez avoir recueilly en vostre esprit, et ne faites difficulté de vous en descouvrir à moy. » — « Il vous a parlé en sage seigneur, deist ledict comte, et vous fait bien congnoistre sa fidèle affection à vostre service, quand il parle de vous suivre soit à bien soit à mal; et, si j'estois seul, Madame, et non obligé à mon frère, j'en ferois aultant, encores que je feusse plus asseuré du mal que du bien par ung exemple, qui vous est encores tout fraiz et domestique, du malheur advenu au feu roy, vostre mary, soubz couleur d'ung masque de lieutenant générale, qui fait que voz serviteurs fidèles craignent tousjours quelque chose de semblable en ces négotiations de court; vous suppliant ne trouver mauvais ce peu que je vous en dy. » — « Je le scay de vostre amitié, mon

cousin. Vous estes ung de ceux qui y perdrait le plus, après mes enfans. Mays si on y voyoit quelque doubte, je ne me voudrois pas mectre et mes enfans au hazard. » — « La doubte n'est pas légère, Madame, quand on dict qu'on veult faire ce mariage pour exécuter noz affaires, et nous, nous sommes asseurez que ce qu'on veult faire pour nous, c'est de nous ruiner. Il y a donc subject de craindre quelque chose de semblable au faict dudict mariage, ce qui me seroit plus insupportable à voir que ma propre ruine. Car je verrois tout en ung coup ruiner noz amys et noz affaires, pource que ce qui nous resteroit d'amys ailleurs seroit si estonné de tel désastre que nous n'en pourrions tirer aulcun secours, au moings si promptement que les affaires le requièrent. » — « Vostre discours, deist-elle, n'est pas sans raison, mays venons au remède ; car de mal nous en avons tant veu que nous avons assez de subject d'en redoubter encores : ung chat eschaudé craint l'eau froide<sup>1</sup>. » — « Madame, c'est aux grandz princes auxquelz appartiennent les grandes conceptions. Vous congnoissez mieux ce qui vous peult estre agréable que moy, qui me doibs résoudre à suivre voz jugemens. Une chose scai-je, Madame, qu'il seroit expédient, puisqu'il vous plaist nous faire tant d'honneur d'aymer et nous et noz affaires, que vous y daignez bien voulloir accommoder les plus importans affaires de vostre grandeur et seureté, d'avoir ceste grâce de Dieu de descouvrir ung remède, qui feust propre à tous les deux, et capable de bien asseurer vostre grandeur et

1. Proverbe déjà en usage au xiii<sup>e</sup> siècle, cité par M. Leroux de Lincy d'après un manuscrit du temps (t. I, p. 155).



espérance et les affaires de France et Flandres tout ensemble; comme j'espère que ce ne sera meshuy qu'ung affaire, si nous en pouvons descouvrir l'adresse, qui appartient à vostre bon jugement, Madame, exercé de longtemps en telles difficultez, non pas à moy qui suis encores un pauvre novice aux affaires du monde. » — « Vostre proposition est très bonne, mon cousin, mays elle est générale; il fault venir au particulier; et, bien que beaucoup de grandes affaires me soient passez par les mains qui me deussent avoir ouvert l'esprit, si est-ce qu'estant que trop véritable qu'en noz propres affaires nous sommes ordinairement aveugles et avons besoing de conseil, de qui, en ce cas, le puis-je espérer meilleur que de vous qui y avez, après moy, le plus grand intérêt? Je vous prie ne délayer point m'en dire librement ce que vous en avez discouru en vous-mesmes. » — « Puisqu'il vous plaist me le commender, Madame, je vous diray, après vous avoir supplié très humblement de l'avoir agréable et le tenir secret, estant assez temps de le publier par l'effect, si Dieu veult qu'il soit faict, et auparavant dangereux aux affaires présentes, que, pour un mariage, il s'en peult faire deux en un coup, de mon seigneur et dame, voz enfans, avec personnes qui leur portent non une fille sans qualité, tiltre et biens convenables, mays tiltres de roy et royne, non une fille qui ne peult ayder à vostre maison au plus hault degré de la grandeur où elle aspire, n'y ayant ny droict ny faveurs convenables, non une fille qui porte le discord en vostre maison, qui est tousjours conjoint à la diversité de religion, mays une qui y peult apporter et joindre des droictz et forces grandes, avec la paix domestique par égalité au faict

de la conscience, non une fille qui ne peult avancer les affaires de la France ny Flandres, et qui, au contraire, quand elle pourroit apporter à celles de France, gasteroit celles de Flandres, mays une qui fera tous les deux affaires et coupera la gorge à la jalousie qui se pourroit mettre à la traverse et empescher les effectz, non une fille qui ne vous peult rien ayder au recouvrement du royaume de Navarre, qui vous est injustement détenu, mays une qui le vous peult faire rendre ou le double ailleurs. C'est ce qu'il me semble nécessaire, Madame. » — « Vous dictes le mieux du monde, mon cousin, et Dieu vueille qu'il se puisse rencontrer. » — « J'adjousteray, deist-il, une qui puisse avec voz aultres amys rompre la teste à tous ceulx qui font contenance de s'opposer ung jour à la grandeur de vostre maison, et qui est le comble, que cela se puisse obtenir sans péril ny hazard ou doubte quelconque. Ce sont encores deux pointz de grande considération. » — « Vous désignez par tant de circonstances très importantes une grande princesse et, encores que nous soyons grandz de nature, les marques de la grandeur ne sont pas encores avec nous, qui me faict doubter de pouvoir parvenir à ung si grand party. » — « Vous avez raison, Madame, dist le comte. Mays Dieu a disposé les temps et les saisons en sorte que, pour le subject de son service, l'ung est en estat de s'accommoder à l'autre, si vous, Madame, recepez ce que Dieu vous présente pour une déclaration de sa faveur. » — « Ne me laissez d'avantage languir sur cela, dictes ouvertement en qui sont tous ces avantages, affin d'y penser et en résouldre au plus tost, avant qu'on nous ait obligé à chose qui nous ostast la liberté d'y

entendre. » — « C'est, Madame, la royne d'Angleterre et le roy d'Escosse que je vous ay désigné. » — « Vrayement, vous avez bien choisy, si c'estoit chose qui se peust faire. Nous avons eu desjà tant de bons affaires avec elle que l'entrée nous y seroit plus aisée. Mays je doubte, mon cousin, qu'elle congnoist tant les misères de noz affaires qu'elle n'en voudroit pas incommoder ses prospéritez. » — « Madame, j'ay tant remué cela en mon esprit que je croy fermement que ceste ouverture me vient de Dieu, qui m'a donné l'assurance de l'espérer et la vous proposer avec une certaine confiance que j'ay que, sy vous voulez, la moitié de l'affaire est faicte et se peult traicter, s'il vous plaist, de sorte qu'on ne congnoistra que vous y ayez mys la main jusques à l'effect, ny aultre quelconque de ceux qui vous sont obligez par droict de nature. Et je vous diray plus, que j'ay tant d'espérance d'y parvenir par les raisons que je sçay, que je le voudrois bien entreprendre, au péril de ma teste. » — « Je vous en remercy, mon cousin, dist-elle en l'acollant, et m'en resens merveilleusement obligée à vous; mays, comme nous avons prins jour d'advis sur l'ouverture du remède, je désire aussy avoir loisir de penser au remède particulier que m'avez proposé. » — « C'est la raison, Madame, mays je vous supplie de me garder promesse et de n'en communiquer à personne, car ce qui fera cet affaire le plus, sera le secret. » — « Fors à M<sup>r</sup> l'admiral, deist-elle, auquel seul j'ay entamé le propos. » Et voyant ledict s<sup>r</sup> comte ung peu allégé : « Il semble, deist-elle, mon cousin, que vous ayez bien deschargé vostre cueur. Vous commencez à monstrier

meilleur visage<sup>1</sup>. » — « Je penserois estre le plus heureux et content homme du monde, Madame, si je vous y voyois aussy bien résolue que je m'asseuré de l'effect, si vous y apportez de vostre part la volonté seulement. » — « Je serois bien dégoustée, si je ne prenois plaisir à vostre discours : nous en dirons demain davantage, s'il plaist à Dieu, auquel je vous recommande. » Et sur cela se retira, faisant contenance de grand contentement.

Et le lendemain matin, à l'arrivée du s<sup>r</sup> admiral en son logis, elle ne faillit de le prendre à part et luy discourir l'advis que luy avoit donné ledict s<sup>r</sup> conte, avec toutes les raisons qu'il luy avoit desduictes, le priant de luy en dire ce que luy en sembloit. Et il luy deist : « Quant aux raisons, Madame, elles sont si fortes que je n'y pourrois contredire, may, en cas de mariage, c'est à vous, Madame, à juger si cela seroit selon vostre désir, et personne ne vous y peult si bien conseiller que vous-mesme. » — « J'y ay pensé, deist-elle, seule et sans aucun conseil, may comme j'ay jugé toutes ses raisons très pertinentes, si y ay-je trouvé des incommoditez, l'une en l'inégalité de l'aage, (laissant le reste à part), qui me faict désespérer d'en voir des enfans, l'autre en la nation, de laquelle les François sont tant et de si longtems ennemys que je doubterois que cela aliénast les volontez des François de mon filz en ses droictz. Et puis, en l'absence de mes deux enfans, je me trouverois seule, incapable de soustenir le faix des

1. Ce passage, depuis *Puisqu'il vous plaist me le commender*, est imprimé en partie dans les Pièces justificatives de *l'Amiral Coligny* par M. Tessier, in-8, 1872.

affaires requis à l'entretènement de leur reng et authorité et droitz en France, pour estre une femme, à laquelle la noblesse francoyse n'a guères d'esgard. » Elle avoit parlé au gros Beauvoys qui l'avoit instruite, estant desjà gaigné au contraire. Et pressant le dict s<sup>r</sup> admiral, qui demouroit muet sur ses répliques, de luy en dire son advis, force luy fut de luy respondre et luy consentir au doubte d'enfans, voire mesmes adjousta la mort, qui est ordinaire, auquel cas mons<sup>r</sup> le prince, son filz, retourneroit en France. « Mays, dict-il, Madame vostre fille espousant le roy d'Escosse, qui est légitime successeur d'Angleterre, faulte d'enfans, succéderoit avec son mary pour trouver les mesmes faveurs, supports et forces qu'eust peu espérer Monseigneur vostre filz de la royne, estant sa femme. Et, quand à la crainte de perdre l'affection des Francoys, ennemys des Anglois, je vous diray, Madame, qu'il fault considérer le temps en toutes choses. Il a ainsy esté par le passé, mays, les affaires estans survenuz telz que les voyez, qui nous ont rendu une bone partye de la France, conformes et unys aux Anglois, au lieu de craindre et trouver plus d'inimitié, nous y recherchons en nostre besoiing tous offices d'amitié et en recepvons les faveurs que vous sçavez, sans qu'il soit besoiing de vous en faire discours. Et davantage, la moitié de la France est desjà disposée à cela. Les plus voisins François y font leurs retraictes, y sont bien receuz et courtoisement traictez. Et, quant à ce que vous doubtez, que voz enfans estans ainsy esloignez de vous, vous ne feussiez pas respectée et obéye au faix des affaires en la conservation de leurs droitz et reng, il ne vous fault doubter, et je vous en

puis assurer, que tout ce qui deppend aujourd'huy de l'autorité de Mess<sup>rs</sup> les princes vous honorera et respectera, obéira et servira entièrement, et aurez soubz vous Mons<sup>r</sup> le prince de Condé, duquel vous tirerez toute obéissance, et qui, soubz vostre nom et auctorité, commendera aux forces : vous suppliant, Madame, sur ce dernier poinet, de n'entrer en aulcune doute; je me constitueray plége de la volonté de tous ceux de nostre party pour vous rendre obéissance. Voilà, Madame, [ce] que je vous puis dire sur les doutes que m'avez déclarés, non pour vous persuader d'entendre à ce mariage, auquel mons<sup>r</sup> le comte juge consister le bien commung de noz affaires, et ne se trompe pas; car c'est à vous à juger micux que personne de voz intentions en cela, ne restant à moy qui suis vostre très humble serviteur que de vous obéir, et, si sur vostre volonté il eschet quelque difficulté, me faisant cet honneur de m'en interroger, vous en dire, en très humble et fidèle serviteur, ce que j'en puis avoir appris par quelque expérience que j'ay aux affaires de ce monde. » — « Je trouve, deist-elle, ce que me dictes fort raisonnable, may le roy et la royne qui ont desjà entamé cet affaire pour le duc d'Anjou en seroient tant irritez que je doubterois qu'ilz ne redoublent leur mauvaise volonté et se bandent du tout à nous ruiner et honorer noz ennemys des despouilles de nostre honneur, comme vous voyez qu'ilz disent desjà, pour me presser à ce mariage, que c'est pour empescher ung de noz ennemys<sup>1</sup> d'y

1. Le duc de Guise. Le passage qui suit fait allusion aux prétentions au trône de France manifestées déjà par les princes de

parvenir et d'en tirer du support et croistre ses faveurs en ses intentions. » — « Je sçay, respondiect-il, que on vous dict cela. Et ce ne seroit pas chose nouvelle de voir une fille de France en leur maison, qui pour cela ne leur a rien acquis et ne fera encores. Je n'en ay pas peur; je congnois trop bien la France; et les deux tiers de ceux qui suivent le roy ne les en regarderont pas d'ung meilleur œil. Je vous diray de mesme que on vous a dict vérité, que ce ne seroit pas chose nouvelle en la maison de Bourbon d'y voir des filles de France : il y en a eu de mariés jusques aux puisnez, qui pour cela n'en ont pas esté mieux et n'ont pas empesché de grands hurtz<sup>1</sup> advenuz à ceste maison, qui s'est tousjours conservée par la grandeur et préeminence de son rang. Et sur ce que dietes de ce qui en est desjà proposé pour mons<sup>r</sup> le duc d'Anjou, je le croy bien, mays qu'il y ait apparence qu'il advienne, j'en doute grandement; et croirois plustost Mons<sup>r</sup> le comte, que cela tendroit seulement à boucher ce passage, et qu'au fort le choix en est à la royne<sup>2</sup>, vous protestant, Madame, que ce que je vous en diz est pour vous obéir et dire ce qu'il me semble de la vérité du faict, non pour vous induire à aultre mariage que celuy que vous treuverez plus propre pour Monseigneur vostre filz. » — « Je vous remercy, deist-elle, mon cousin; voz responses m'ont fort esclareye sur les

cette maison. Cette ambition de leur part est donc plus ancienne que la Ligue. Ils laissaient leurs amis dire qu'ils descendaient des Carlovingiens. Plusieurs écrits du temps contiennent cette assertion singulière. Voyez P. Mathieu, t. I, p. 491.

1. *Hurt*, heurt, choc, coup.

2. A la reine Élisabeth.

doubtes que j'avois, estant de vostre advis que les raisons de mon cousin le comte Ludovic sont sans réplique et avec telle assurance qu'il tient la chose pour demy-faicte, si je le veux seulement. » — « Il fault, deist-il, qu'il ait une grande congnoissance du faict, pour vous tenir ce langage. Et, à la vérité, pour le faire secrètement, il y seroit plus propre qu'ung aultre, puisque Dieu nous a osté mons<sup>r</sup> le cardinal<sup>1</sup>, mon frère, qui vous y eust fidelement et heureusement servye. »

Et ainsy cessant ce propos, parlant d'autres affaires qui survenioient tous les jours, ledict s<sup>r</sup> admiral se trouva fort empesché en cet affaire. De fuir du tout ceste princesse, il ne le pouvoit faire, et plustost elle le feust venu trouver; de contredire aux raisons dudict s<sup>r</sup> comte, il l'eust peu faire, encores que c'eust esté contre son honneur de se rendre du tout à la vérité et raison, mays elle l'eust pris au mot et eust jecté sur son advis la rupture de ceste négociation, de sorte qu'il jugea plus expédient de luy faire telles responses qu'on ne s'en peust prendre qu'à elle et audict Beau-

1. Odet de Coligny, connu sous le nom de cardinal de Chastillon, neveu du connétable de Montmorency, cardinal à 18 ans, archevêque de Toulouse, évêque et comte de Beauvais. Sous Charles IX il embrassa la réforme et épousa, sans quitter la barrette ni les fonctions épiscopales, Elisabeth de Hauteville, qu'il présenta à la cour. On le vit figurer officiellement en robe rouge avec sa femme dans les grandes cérémonies. Après la bataille de Saint-Denis, où il s'était bravement battu, il passa en Angleterre, et se disposait à revenir en France quand il mourut subitement à Londres le 14 février 1571. Presque tous les historiens du temps disent qu'il avait été empoisonné (*La Mothe-Fénelon*, t. IV, p. 40; — *De Thou*, t. IV, p. 190; — *La Popelinière*, t. II, f. 12 v<sup>o</sup>; — *Discours merveilleux*...., etc. dans *Cimber et Danjou*, t. IX, p. 53 et 102).



vois, et aultres des siens, ausquelz elle conmetoit tout, si cet affaire ne succédoit.

Qui fut bien empeschée? Ce fut elle, qui s'attendoit, par l'avis des siens, que ledict s<sup>r</sup> admiral, pour luy persuader, luy dissuaderoit, estant son naturel de faire tout au rebours de ce qu'on luy conseilloit et qu'elle rejetteroit tout sur luy. Mays ses doubtes et les boutilles des siens, qui mectoient leur particulier devant le service de leur maistre et maistresse, doubtans qu'on les renvoyast d'Angleterre et d'Escosse en France et de perdre par ce moyem toute leur espérance, la feirent résouldre au contraire, ou, pour mieux dire, le fatal destin de la maison de Navarre, dont desjà deux roix avoient faict à la France mille maux et ruines : Charles le Mauvays<sup>1</sup>, lequel contre la France se joignit aux Angloys et la travailla extrêmement et longtemps en Normandye et ailleurs, dont il acquist ce vilain surnom, et Anthoyne, son mary, surnommé le fainéant, lequel, par sa légèreté et ambition, se laissa emporter à faire party contraire à sa conscience<sup>2</sup>, soubz couleur de garder son reng et ses droictz, et, par mesme légèreté et ambition, se laissa depuis gaigner à ses ennemys, et, par ses changemens, feist ouverture des calamitez et ruines inestimables. Il

1. Charles II, dit le Mauvais, roi de Navarre, comte d'Evreux, tenta d'empoisonner Charles V et Gaston Phébus. Il mourut le 1<sup>er</sup> janvier 1387.

2. Pendant le règne de François II, Antoine de Bourbon s'était posé comme le chef des réformés; il pratiquait presque ouvertement le protestantisme. En devenant lieutenant-général du royaume, il changea de parti et de religion. Il mourut le 17 novembre 1562 d'une blessure reçue au siège de Rouen. Le surnom de *Fainéant* ne lui est donné que par La Huguerye.

faloit qu'il y en eust ung troisieme, qui feist encores pis et achevast de perdre le royaume de France, affin que de ces troys se peust faire ung jour une histoire des ruines faictes par eux en France.

Ledict s<sup>r</sup> comte ne bougeoit toujours du liet, contre l'espérance de ceste princesse, à laquelle il sembloit l'avoir laissé la dernière fois fort allégé, dont, estant advertye par ceux qu'elle envoyoit le visiter de sa part, elle se trouva en grande peine pour le peu d'inclination que, par le conseil dudict Beauvois, qui la gouvernoit en toutes choses, elle avoit à sa proposition, doubtant que, cela congneu audict s<sup>r</sup> comte, ne le mist en très mauvais estat, pourquoy on luy conseilloit de le faire seulement visiter et n'y aller plus. Mays elle craignoit que, ne la voyant plus, il creust estre du tout hors de ceste espérance-là et que, son filz l'allant voir, il ne luy en deist quelque chose et le pratiquast, pourquoy elle avoit tousjours prié ledict s<sup>r</sup> comte de ne luy en dire mot et luy avoit elle-mesme celé. Et, pour ce, elle se résolut de le voir et se gouverner avec luy sur cela, entre espérance et crainte, ne luy en donner point d'assurance et ne l'en désespérer point, renectant à se gouverner en cela selon les advis qu'ilz auroient de la court et de leurs amys, se voyant hors du moyem de jecter sur ledict s<sup>r</sup> admiral le mespris de ceste négociation, et de faire cela de sorte toutesfois qu'elle luy mist en avant toutes les raisons qu'elle avoit au contraire dictes au dict s<sup>r</sup> admiral et aultres qu'elle ne luy avoit pas voulu dire. Ainsy, s'estant passé ung jour sans le voir, elle y vint le lendemain avec une façon esveillée, comme elle avoit, ung esprit prompt, et, (ce discours vient en-

tièrement dudict s<sup>r</sup> comte et dudict s<sup>r</sup> Beel), entrant en propos avec luy, en forme de moquerie : qu'elle espéroit l'avoir laissé en meilleur estat en ces derniers propos, et que pour cela il ne prenoit point courage. « Pardonnez-moy, Madame, deist-il, je n'en ay point faulte. » Et, la congnoissant bien, adjousta : « Car quand les hommes nous faudroient, je suis assuré que Dieu ne nous manquera point, (ce qu'il deist, ayant sceu par ledict Beel ce que ledict s<sup>r</sup> admiral luy avoit mandé de ses discours, et pour cet effect ne la meist jamais en propos de cet affaire). Et sçay desjà comment nous nous passerons de la France, si elle nous abandonne, mays ce sera à ses despens, dont je seray bien marry; la faulte n'en sera nostre; ains de la France mesmes. » — « Et comment, mon cousin, deist-elle, vous entrez en cholère tout seul? » — « Pardonnez moy, Madame, ce que je vous diz est de sens rassiz et d'une résolution que Dieu m'a fait prendre depuis que je ne vous vei, et que, par la longueur de vostre responce à ma proposition, j'ay jugé qu'elle ne vous estoit guères agréable. » — « Et vrayement, mon cousin, ce n'est pas ung affaire qui se jecte en moule. J'en ay discouru avec mons<sup>r</sup> l'admiral et luy ay dict tout ce que je craignois là-dessus (et luy répéta tout son discours), sur quoy il m'a rendu des responses pertinentes, ne me voulant toutesfoys jamais dire son advis, si je le doibs faire ou non. » — « Il a raison, Madame; c'est un coup de maistre, et il vous est trop serviteur pour faire aultre chose que ce qu'il vous plaira. » — « Et je ne luy ay pas dict toutes mes doubtes; j'en ay encores qui me dissuadent fort ce party : mon filz sera mary de la royne,

et, n'ayant aucune part aux affaires de ses estatz, perdra d'aultre costé la piste, congnoissance et conduite des affaires de son espérance; et d'ailleurs, de s'en reposer sur ung aultre, vous pouvez juger, mon cousin, quel danger il y a. J'en ay desjà esté sur Guillot le songeux<sup>1</sup> une fois, quand l'autorité et crédit de feu mons<sup>r</sup> le Prince, mon frère<sup>2</sup>, m'a contraincte de me venir fourrer avec mes enfans au milieu des armes, pour maintenir et mesnager leur reng et droictz en ce royaume. Je n'y veux plus retomber. Chacun faict aujourd'hui ses affaires. » — « Si vous en estes résolue sur ces raisons, Madame, ce n'est pas à moy de vous y contredire davantage. Et Dieu vueille que vous ne soyez la première qui vous en trouviez mal. L'ouverture que vous n'avez eu agréable, nous la prendrons pour nous, et, n'ayant point de mary pour une telle princesse en nostre maison, nous marierons noz affaires à sa grandeur, nous asseurans bien que pour les signalez services qu'elle a aultrefois receu de mons<sup>r</sup> le prince, mon frère, en la conservation de sa vie<sup>3</sup>, et l'utilité qu'elle en recevra pour l'assurance

1. Proverbe tiré d'une des aventures du roman d'Amadis (Le-roux de Lincy, t. I, p. 41).

2. Jeanne d'Albret désigne ici Louis de Bourbon, prince de Condé, son beau-frère, qui la décida au commencement de septembre 1568 à quitter subitement Nérac et à traverser la Guyenne, au prix de mille dangers, pour se jeter dans La Rochelle avec ses enfans. Voyez les *Commentaires* de Monluc, édit. de la *Soc. de l'Hist. de France*, t. III, p. 173 et suiv.

3. Il y a ici une allusion qu'on ne peut pénétrer que par induction. Pendant le règne de la reine Marie, qui avait épousé Philippe II, la vie d'Élisabeth fut plusieurs fois menacée. Marie, dit-on, voulait se défaire de sa rivale. Philippe II intercéda pour elle et lui sauva la vie. Le prince d'Orange, alors un des familiers du

du repos de ses estatz, elle nous y fera de bons et assurez offices, dont vous ou mons<sup>r</sup> le prince, vostre filz, serez ung jour marriz, mays trop tard, sans que vous puissiez plaindre de nous qui avons faict tout debvoir de rechercher les moyems assurez d'unir noz affaires aux vostres. » — « Et comment, mon cousin, vous le prenez bien court; nous n'en sommes pas encores résoluz, le temps nous fera choisir le meilleur; ayez ung peu de patience sur cela. Et puis vous avez desjà de si bonnes promesses du roy que vous avez de quoy jeter de bons fondemens en voz affaires, attendant à voir ce que Dieu nous conseillera sur vostre proposition. » — « Madame, je vous en laisse faire comme vostre très humble serviteur, mays je congnoy mieux qu'aultre de France la saison de cet affaire, qui se passe, et l'estat des nostres, qui est tel qu'il nous fault prendre party assuré. » Elle, le voyant en ceste résolution, tascha de l'entretenir et remectre encores cet affaire à quelque temps. Mays il luy deist en ung mot : « Non, Madame, le temps en est à présent, je ne parle point par cueur, et en sera bientost passé; vous en ferez ce qu'il vous plaira, et je ne laisseray de vous demeurer tousjours très humble serviteur. » Ainsy laissèrent ces propos, avec assurance qu'elle réitéra audict s<sup>r</sup> comte de tenir ceste négociation secrète, quand ce ne seroit que pour le bien de ses affaires. Et se retira.

Et le soir mesmes, ledict s<sup>r</sup> comte envoya vers le s<sup>r</sup> Picheron, auquel, estant venu vers luy, il deist qu'il

mari de la reine, aurait-il conseillé particulièrement cette intercession à Philippe II? Ce passage des Mémoires de La Huguerye le donnerait à penser.

estoit besoing qu'il veist ledict s<sup>r</sup> Beel, lequel il alla advertir. Et vint assez tard vers ledict s<sup>r</sup> comte, qui luy feist le discours entier de la mauvaise résolution de ceste princesse, et que, bien qu'elle deist qu'il falloit encores voir ce qui se feroit à la court et ailleurs, si est-ce qu'il voit que ce n'est que pour se desfaire de cet affaire. Ledict s<sup>r</sup> Beel deist : « C'est bien tout gaster, quand elle veult avoir le choix qui appartient à ma maistresse et à elle la recherche. » — « Il est vray, deist le dict s<sup>r</sup> comte, il ne s'y fault plus attendre, vous avez assez séjourné, il vous en fault retourner, après avoir veu mons<sup>r</sup> l'admiral, duquel vous apprendrez plus particulièrement tout ce qu'elle luy deist la dernière fois et ce qu'il luy respondit, ne m'en arrestant pas à ce qu'elle m'en a récité, affin que vous rendiez compte particulier et jour par jour à mons<sup>r</sup> de Walsingant de tout ce qui s'est passé, l'assurant de ma part que ne pouvant faire moins, estant icy, que de suivre ceste princesse, je tireray tout ce que je pourray pour servir à la nécessité des affaires de mons<sup>r</sup> le prince, mon frère, may<sup>s</sup> que ce sera de sorte que nous n'estraindrons aucune négociation en France, réservans cet honneur à la royne, sa maistresse, comme j'espère luy faire entendre plus particulièrement et peult estre de bouche, après que j'auray adverty mons<sup>r</sup> le prince. » Beel luy donna bonne espérance du costé de sa maistresse, bien aise d'avoir au moins gagné ce point de luy faire tourner visage vers l'Angleterre, pour oster à la France le moyem de se prévaloir des affaires de Flandres, ce qui ne pouvoit advenir qu'au grand préjudice de sa maistresse. Et l'ayant prié d'escripre ung petit mot de créance sur

luy audiet s<sup>r</sup> de Walsinghant, qu'il feist sur l'heure et luy délivra, il print congé de luy et de ce pas alla en son logis, où lediet s<sup>r</sup> Picheron l'attendoit, qui le mena audiet s<sup>r</sup> admiral, lequel il trouva tousjours de mesme visage et propos, n'ayant jamais rien espéré de ceste femme. Et quand il entendit dudiet Beel ce qu'elle avoit diet audiet s<sup>r</sup> comte de feu mons<sup>r</sup> le prince de Condé, il deist en peu de paroles : « Voilà le fondement de nos maulx. Dietes à mons<sup>r</sup> de Walsinghant que je le remercie humblement du bon office qu'il nous a faict en cet affaire, et, puisque nostre malheur veult que ceste princesse n'y soit pas disposée, nous ferons au reste le mieux que nous pourrons, remettant le navire à la providence de Dieu seul, qui semble nous vouloir chastier en nous ostant le conseil de l'union requise, qui ont jusques icy conservé nos affaires, et que, quant à moy, j'aimerais mieux mourir une fois que de me voir tous les jours en telles angoisses. » Luy comptant beaucoup de tours de ceste princesse : sur lesquels lediet s<sup>r</sup> Beel, homme frane, luy deist : « Je voy que je n'ay pas été beaucoup trompé de juger, dès l'arrivée de ceste princesse en ce party, qu'elle n'y entroit pas pour bien faire, mais pour faire encore pis que le feu roy, son mary. » Sur quoy le diet s<sup>r</sup> admiral ne respondit rien et deist seulement : « Il n'est point besoing que j'escrive. Vous ferez tout entendre à mons<sup>r</sup> de Walsingant et l'assurez que nous ne ferons rien qu'il n'en soit adverty par le s<sup>r</sup> de Briquemault. Ainsy se sépara et print congé et partit le lendemain avec lediet Picheron, qui le ramena à Blois, où il feist rapport audiet s<sup>r</sup> de Walsinghant, qui l'avoit envoyé, et audiet s<sup>r</sup> de Briquemault, de mot à mot, de

tout ce qui s'estoit passé sur ceste négociation, entre la royne de Navarre, lesdicts s<sup>rs</sup> admiral et comte, et luy, qu'il avoit rédigé par escript, dont il nous donna coppie, sur laquelle est faict ce discours, très important à la congnoissance de la source des maux qui sont advenuz depuis en France, faulte d'avoir embrassé ce party-là.

Pendant le voyage dudict s<sup>r</sup> Beel on nous pressoit chaudement sur l'appointement de la querelle entre ledict s<sup>r</sup> admiral et le s<sup>r</sup> duc de Guyse; se couchoient par escript les paroles qui y eschéoient, dont avoit charge le s<sup>r</sup> Pinard<sup>1</sup>, secrétaire d'estat de la royne, qui s'y gouverna si passionément, contre le personnage neutre qu'il devoit jouer, qu'estant créature de la royne, contre la volonté de laquelle il n'eust osé rien faire, nous eusmes grand argument de juger encores plus de sa mauvaise intention. Le s<sup>r</sup> de Sessac alloit et venoit en poste, portoit les billetz audict s<sup>r</sup> duc de Guyse, son maistre, et les rapportoit; on les nous communiquoit, et les envoyons audict s<sup>r</sup> admiral, qui ne recula jamais de sa part de dire qu'encores que les armes luy eussent acquis ce droict, pratiqué de tout temps entre ennemys, de se servir de tous moyens pour parvenir à une victoire, si est-ce qu'il ne l'a jamais pratiqué et ne le voudroit avoir jamais

1. Claude Pinart, baron de Cremailles, secrétaire du maréchal Saint-André, secrétaire du roi, puis des finances en 1569, favori de Catherine, succéda en 1570 à Laubespine comme secrétaire d'État. Il fut en faveur sous Henri III, très-employé comme diplomate, ballotté par les faveurs et les disgrâces de cour, un peu compromis avec la Ligue, à qui il fut accusé d'avoir livré Château-Thierry. Il mourut le 14 septembre 1605.



faict ny faict faire, ce dont ledict s<sup>r</sup> duc de Guyse se plaignoit. Et y procédions, durant le voyage dudict Beel, assez froidement, et à la poursuite du voyage dudict admiral en court, pour ce que, si la royne de Navarre eust gousté le party qu'on luy présentoit, si avantageux à sa maison et à la grandeur de la couronne de France, il n'estoit plus besoing ny de cet accord ny de ce voyage. Mays cela n'ayant succédé, il nous convint passer outre et audict accord, qui ne sembloit auleunement sincère en la procédure, et au voyage dudict s<sup>r</sup> admiral, pendant cet hyver-là; de sorte qu'après que le mareschal de Cossé eut faict plusieurs voyages à La Rochelle, pour tascher à lever tous les soupçons et asseurer le chemin, ledict s<sup>r</sup> admiral, estant las d'estre près de ceste princesse, se laissa aller au péril évident dont il avoit assez d'avis et d'argumens. Et enfin vint à Blois, environ karesme prenant, en l'année 1572, ayant le roy envoyé au devant de luy le grand prévost de son hostel, laquelle qualité luy faisoit congnoistre encores plus le bien qu'on luy vouloit; et le logis qu'on luy donna en la basse court du chasteau pour sa personne seule, sans aulcune suite, de sorte que pour y remédier et pourvoir, tant que faire se pourroit, à sa seureté, nous feusmes contraincts de remplir les sales et chambres de paillasses, pour faire coucher là-dedans et l'accompagner partout, environ cinquante gentilzhommes et eappitaines expérimentez, qui l'avoient suivy en toutes ses guerres; et n'y eut rien de faict pour cela de ce que nous avions proposé que l'absence de tous ceux de la maison de Guyse, à son arrivée en court, où le roy, prenant toute peine à luy faire caresses qui paroiss-

soient assez contrainctes et forcées, ne luy parloit tous les jours que de se vouloir servir de luy en ses affaires des Pais-Bas, dont il espéroit recevoir un grand service à l'avancement et grandeur de son royaume et pour la paix d'icelluy, qui avoit tousjours esté plus troublée du costé de ces pais-là que d'aulture quelconque, et en ceste entreprise apprivoiser tellement la noblesse des deux partys soubz sa charge que toutes haynes et animositez feussent ensevelies : les plus belles parolles du monde<sup>1</sup>, lesquelles ledict s<sup>r</sup> admiral, conférant avec le mémoyre qu'il me commanda de dresser des inexécutions de toutes les plaintes que nous avions faictes d'une infinité de contraventions à l'édiet, énormes et estranges, ne deist aulture chose, sinon qu'on les vouloit payer de paroles, mays que, si les hommes ne vouloient tenir la foy publique, que Dieu, vengeur de l'infidélité, leur apprendroit combien cela luy est desagréable.

Une chose arriva pendant le séjour dudict s<sup>r</sup> admiral en court, qu'estant allé au lever du roy comme il faisoit tous les jours, laissant en l'antichambre tous ses gentilzhommes et cappitaines, l'attendans au sortir, n'entrant avec luy en la chambre du roy que peu des plus signalez, il nous arriva quelque adviz d'importance, lequel je fuz contrainct luy porter aussy tost. Et, estant entré en la chambre du roy, le trouvay seul

1. Tous les historiens racontent la chaleureuse réception que le roi fit à l'amiral à Blois ; il l'appelait son père et paraissait ne se plaire qu'en sa compagnie. Voici les termes significatifs par lesquels l'ambassadeur d'Espagne dépeint à son maître la situation de Coligny à la cour : « On lui fait tant de régal et de faveur qu'il semble vraiment qu'on veuille l'engager (entarrar), du moins il y a de quoi le soupçonner » (Arch. nat., K. 1522, n° 41).

et tous ses gens en l'antichambre. Comme le roy entra en sa garde robe, ayant leu l'advis, il s'advisa d'aller trouver la royne mère, et, sans y penser, print le chemin par ladicte garde robe, d'où il s'en alloit droict à la plate forme, à la porte de laquelle il rencontra monsieur de Montpensier<sup>1</sup> qui venoit de voir la royne. Et le voyant ainsy seul, ce prince, bon vieillard, homme de bien, ne se peult tenir de luy dire, la larme à l'œil : « Comment avez-vous si peu de soin de vous, Monsieur, que d'aller ainsy seul ! Ne congnoissez-vous pas bien les gens à qui vous avez affaire ? Passer ainsy seul en ung lieu obscur, où, quand on vous auroit guetté et faict quelque mauvais tour, on ne feroit aultre chose que d'en accuser vostre imprudence ? » Ledict s<sup>r</sup> admiral le remerciant très humblement luy deist seulement ce petit mot : « Je suis en la maison du roy. » — « Ouy, Monsieur, deist ledict s<sup>r</sup> de Montpensier, où quelquefois le roy n'est pas le maistre. Où sont vos gens ? » — « Je les ay laissés, dict-il, en l'antichambre du roy, vers lequel j'espère retourner par où je suis venu. » — « Je vous serviray donc de conduite. » Et le mena luy-mesmes jusques en la chambre de la royne, d'où il le pressa de me commander d'aller faire venir ses gens, ce que je fei. Et

1. Louis II de Bourbon, comte, puis duc de Montpensier, né le 10 juin 1513 à Moulins, neveu du connétable de Bourbon, hérita d'une partie des biens de son oncle. Il ne prit de l'importance que sous le règne de Charles IX. D'abord favorable aux Huguenots, il se tourna contre eux après la mort de sa première femme, Jacqueline de Longwic, et leur fit la guerre sans quartier. Il épousa en secondes noces Catherine de Lorraine et mourut le 23 septembre 1582. Le jugement bienveillant que La Huguerye porte sur ce prince, ennemi acharné de son parti, mérite d'être signalé.

lors ledict s<sup>r</sup> de Montpensier le laissa et continua son chemin. La rondeur et naïveté de ce bon prince nous donna assez de subject de croire qu'il n'avoit pas tenu ces propos-là sans occasion, et fut cause que ledict s<sup>r</sup> admiral fut plus soigneux de se faire suivre et de prendre les grandz chemins et ses gens aussy plus diligens à ne le plus abandonner; qui fut cause aussy que le roy, remectant les affaires de Flandres après le mariage de sa seur, et ledict s<sup>r</sup> admiral ayant eu charge d'asseurer le roy, de la part de la royne de Navarre, qu'elle le suivroit bientost pour en traicter et résoudre, joint l'advis qu'il avoit de la venue du cardinal Alexandrin, il pressa le roy de luy donner congé d'aller voir sa maison, où il n'avoit esté près de quatre ans auparavant. Et ainsy se retira à Chastillon-sur-Loing, non sans grand subject de beaucoup de défiance, que le traictement qu'il recevoit de la royne de Navarre luy faisoit mespriser; et toutesfois laissa commendement de l'advertir à toutes commoditez de toutes choses et plustost par la poste, quand l'occurrence le requerroit.

Pour quoy, depuis son arrivée en sa maison, je fei ung voyage vers luy, pour luy faire entendre par le menu que ne pouvions obtenir sur toutes choses que des paroles, pendant que partout on nous faisoit sentir les effectz contraires, et que, pour l'endormir en sa maison, le roy, en affaires de peu d'importance qui luy survenoient, faisoit contenance de ne vouloir rien faire sans son advis; et envoyoit ainsy quelques fois vers luy, comme il feist sur les propositions et offres du comte Edgard de Frise orientale<sup>1</sup>, et aultres menuz

1. Edgard II, comte de Frise, favorisa beaucoup le protestan-

affaires, taschant à luy persuader qu'il avoit une grande confiance en luy. Et reconnoissoit ledict s<sup>r</sup> admiral très bien cet artifice et la suite du danger. Et néantmoins, il avoit tant à contre-cœur de retourner aux armes, à cause du mauvais ordre qu'avoit apporté aux affaires la royne de Navarre, avec ses enfans qui gastoient tout et luy ostoyent toute authorité et crédit, qu'il feist des lors une résolution d'attendre tout ce que Dieu luy envoyroit, s'assurant, disoit-il, que son sang, si on en venoit là, serviroit plus à son party que ses armes.

Peu de temps après, la royne de Navarre se meist en chemin pour venir en court, amenant avec elle sa fille et ledict s<sup>r</sup> comte Ludovic. Et feist le mesme chemin le prince de Condé, jusques à Tours seulement, pour y venir voir la marquise d'Isle<sup>1</sup>, qui avoit esté nourrie pour espouser le prince de Navarre. Mays, se faisant le mariage avec la seur du roy, on la bailla audict prince de Condé, qui pour ceste cause la vint voir à Tours, où elle s'estoit avancée au devant de la royne de Navarre, et puis s'en retourna en Poitou. Nous allasmes aussy à Tours, au devant de ceste prin-

tisme. Il épousa en 1558 Catherine de Suède, fille de Gustave I<sup>er</sup>. Il mourut en 1599.

1. Marie de Clèves, marquise d'Isle, fille de François, premier duc de Nevers, et de Marguerite de Bourbon, était d'une grande beauté. Son mariage avec Condé fut arrêté à Blois en avril 1572 (La Popelinière, t. II, f. 12) et célébré en juillet au château de Blandy, près de Melun. Comme les deux époux appartenaient à la réforme, aucun prince de la cour, excepté Henri de Navarre, n'y assista (*Relation de Michiel*, 1872, p. 17). Le contrat fut dressé, après le mariage, au Louvre, le 3 août 1572; on en trouve une copie authentiquée dans la coll. Dupuy (vol. 853, f. 1). Nous reviendrons sur les infortunes conjugales du prince de Condé.

cesse, pour l'advertir rondement de tout et de la principale occasion qui faisoit presser ce mariage. Et trouvasmes en nostre chemin, sur les levées de la rivière de Loyre, ledict cardinal Alexandrin, venant d'Espagne trouver le roy, qui avoit esté fort incommodé rencontrant le train et suite de ladicte royne de Navarre<sup>1</sup>.

Estant ceste princesse arrivée à Tours, logée en l'hostel de La Bourdaisière et ayant entendu de nous tout ce que nous avons à luy déclarer, affin qu'elle ne se peust plaindre de faulte d'advertissement, et fait de mesme audict comte Ludovic, elle eut advis que la royne mère du roy et avec elle madame Marguerite, sa fille, et le cardinal de Bourbon estoient arrivez à Chenonceau, où ilz l'attendoient; pour quoy elle partit et alla, le jour mesme qu'elle eut l'advis, coucher à La Bourdaisière, nous commendant de la suivre, comme nous feismes sans toutesfois nous mesler en sorte quelconque de ceste négociation de mariage; et tant s'en fault que, y trouvant le dict Frégose au service et suite de ladicte dame royne mère, comme j'ay dict cy-devant, qui s'esforçoit de

1. Le cardinal Alexandrin, de la maison de Médicis (p. 50, note), « rencontrant sur le même chemin la royne de Navarre, ne s'arresta pour la saluer; il ne fit pas cela par incivilité et orgueil, mais pour ne pas desplaire au pape son oncle et à la cour de Rome, où l'on tenoit que saluer un excommunié estoit crime et impiété. » (Mathieu, *Hist. de France*, t. I, p. 333.) Tous les autres historiens racontent ainsi le fait (La Popelinière, 1581. t. II, f. 11 et 21. — De Thou, 1740, t. IV, p. 535. — *Mémoires de l'Etat de France*, t. I, f. 207 v<sup>o</sup>). Gabutius (*De vita et rebus gestis Pii V*, 1605, f. 147) a donné de curieux renseignements sur la mission d'Alexandrin.

nous persuader d'avancer ceste négociation, j'eue de grandes contestations avec luy sur ce subject, et luy fei congnoistre par vives raisons que, s'il s'attendoit de troubler le roy d'Espagne pour l'assurance du due de Florence par le moyem de ce mariage-là, il s'abusoit du tout.

Ayant esté la royne de Navarre receue à Chenonceau<sup>1</sup>, on la mena à Blois tost après Pasques, où fut traicté, après le partement dudict cardinal Alexandrin, dudict mariage, à descouvert, qui fut enfin, après toutes difficultez vuidées et la dispense assurée du pape (qui, avec le lieu de Paris, devoit assez faire congnoistre le péril), conclud et arrêté<sup>2</sup>. Et incontinant elle alla à Paris, passant par Vendosme pour donner ordre de sa part aux affaires dudict mariage, où elle arriva à la fin d'apvril<sup>3</sup>.

1. Jeanne d'Albret arriva à la cour le 4 mars 1572.

2. Une lettre de Jeanne d'Albret à la reine Élisabeth, du 5 avril 1572, lui annonce que le mariage de son fils avec la princesse Marguerite a été décidé la veille et fixe ainsi une date qui a été souvent controversée (*Bulletin de l'Hist. du Prot. français*, t. XI, p. 271). Le contrat de mariage porte la date du 11 avril.

3. Suivant Belleforest et De Thou, Jeanne d'Albret n'arriva à Paris que le 15 mai (*Annales de France*, 1579, t. II, f. 1685 v<sup>o</sup>. — De Thou, 1740, t. IV, p. 541).





## LIVRE SECOND

---

### A MONSEIGNEUR PHILIPPES,

COMTE DE NASSAU, PRINCE D'ORANGE<sup>1</sup>, ETC.

---

Pendant le séjour de Blois, led. s<sup>r</sup> comte se servoit de moy en la poursuite de ses affaires et me pressoit de faire le voyage de Flandres avec luy, suivant ce qu'il m'en avoit desjà auparavant dict, lorsque je le menay de Paris à Fontainebleau parler au roy. Je m'excusois sur l'obligation que j'avois au service dud. s<sup>r</sup> admiral, auquel je n'avois auleun subject de faire ce tort que de le laisser. Il receut mon excuse qui le

1. Philippe-Guillaume de Nassau, prince d'Orange, fils de Guillaume le Taciturne et de sa première femme, Anne d'Egmond. Il était entre les mains des Espagnols lorsque son père fut assassiné par Balthazar Gérard, et ne revint en Hollande que longtemps après la mort de Philippe II. Il vécut toujours catholique; il appartenait au parti des Espagnols et ne chercha à jouer aucun rôle. Philippe de Nassau mourut sans postérité le 20 février 1618. Il avait épousé en 1606 Éléonore de Bourbon, fille de Henri de Bourbon, prince de Condé, et de Charlotte de la Trémoille.

rendit plus ardent à sa poursuite ; et, envoyant vers led. s<sup>r</sup> admiral pour avoir son avis sur ses affaires, le pria de me donner congé et commender de faire ce voyage, comme feist led. s<sup>r</sup> admiral, me donnant espérance d'y estre bien tost après, s'il plaisoit au roy, et qu'en tout cas je luy ferois service aultant agréable que j'estois en cela agréable aud. s<sup>r</sup> comte. C'estoient les propres termes de ses lectres, qui m'ostèrent tout moyem de reculer, me faisant led. s<sup>r</sup> comte beaucoup d'honneur de s'y affectionner. Et fiz la promesse aud. s<sup>r</sup> comte, moyennant une promesse que je le suppliy me faire de n'attendre à enfourner ses affaires après ce mariage, selon que le roy le désiroit et en avoit tiré promesse de luy ; sur laquelle mienne supplication il me print par la main, et me deist que tant plus volontiers m'auroit-il près de luy qu'il me congnoissoit conforme à son désir et jugement, me confessant en avoir donné la parole au roy, mays en intention de se laisser conduire à la nécessité des affaires de Mons<sup>r</sup> le prince, son frère, qui ne pouvoient tant attendre. Sur ce, m'estant résolu en vertu d'ung dilemme invincible, que j'avois en l'esprit, que les traictez du roy estoient à bon escient ou pour parvenir à quelque intention à nous périlleuse, s'il y avoit du péril, comme je ne me pouvois aultrement persuader, ayant recongneu les secretz du voyage de Reims<sup>1</sup>, ayant manié

1. Aucun historien ne parle de ce voyage projeté. L'année précédente il avait été d'abord résolu que le mariage du roi avec Elisabeth d'Autriche serait célébré à Reims (*Mémoires de l'Etat de France*, t. I, fol. 19). Ce mariage aurait-il servi à dissimuler des embûches tendues aux réformés ? Quoi qu'il en soit, le mariage du roi fut célébré à Mézières le 26 novembre 1570.

toutes les affaires de la court, j'en serois d'aultant esloigné; si c'estoit à bon escient je me trouverois employé en l'enfournement et conduite d'ung grand affaire, important à la grandeur de la couronne de France, qui me pourroit acquérir de l'honneur et de l'utilité. Je prins la charge des affaires secrètes dud. s<sup>r</sup> comte, et sollicitay tous les mandemens, tant pour recepvoir dix mille francs, à Paris, du trésorier de l'espargne, que des pouldres en l'arsenac et des faveurs en Picardie, par lectres expresses au duc de Longueville<sup>1</sup>, à cet effect. Et ayant tout cela, led. s<sup>r</sup> comte s'achemina droict à Paris, où il logea devant la croix des Petitz Champs<sup>2</sup>; et, ayant receu lad. somme en monnoye de Flandres et eu les cent caques de pouldres, nous résolusmes de ce que nous avions à faire.

Led. s<sup>r</sup> admiral avoit tousjours esté d'advis de ne temporiser plus, ains se servir de cet affaire pour tascher à obliger le roy à ne penser plus à aultre chose. Le roy, au contraire, entendant les diligences que faisoit led. s<sup>r</sup> comte plus grandes qu'il ne désiroit, envoya à Paris led. Frégose pour le retarder et tirer nouvelle assurance de luy d'attendre encores, laquelle il ne feist

1. Léonor d'Orléans, duc de Longueville, arrière-petit-fils de Dunois, né en 1540, fit ses premières armes à la bataille de Saint-Quentin et y fut fait prisonnier; il devint gouverneur de Picardie et mourut presque subitement en 1573. Comme il appartenait au parti des catholiques modérés, les réformés firent courir le bruit qu'il avait été empoisonné.

2. Il y avait au xv<sup>e</sup> siècle, au commencement de la rue des Petits-Champs, non loin de la porte Saint-Honoré, une croix qui donna son nom à la rue. La rue fut plus tard coupée et détournée, mais la croix garda sa place. Elle existait encore au dernier siècle près de la rue du Bouloi. Voyez le plan de Paris, dit *de Truschet*, récemment reproduit par la *Société de l'Hist. de Paris*.

difficulté de luy donner de bouche. Mays, après le parlement de Frégose, voyant son cas prest et l'advis qu'il eut dud. s<sup>r</sup> prince, son frère, qu'il estoit temps de faire la diversion du dessein du duc d'Albe, qui s'en alloit avec toutes ses forces vers Flessingue<sup>1</sup>, laquelle, estant en sa puissance, tout son dessein de Zélande et Holande s'en alloit en fumée, il feist avancer, le plus secrètement qu'il fut possible, lesd. pouldres, emballées en sorte qu'on ne les pouvoit descouvrir, et les hommes de pied et de cheval par divers lieux en petites troupes, sans armes, qui estoient aussy emballées en des chariots, jusques à Tupigny<sup>2</sup>, maison du s<sup>r</sup> de Saucourt<sup>3</sup>, sur la frontière de Haynault, environnée de boys propres à y retirer hommes et leur fournir vivres de ceste maison. Et en estant la royne de Navarre arrivée cependant à Paris, logée en la rue de Grenelle, en l'hostel<sup>4</sup> de l'évesque de Chartres, filz du s<sup>r</sup> du Mortier<sup>5</sup>, qu'il alloit veoir tous les jours, elle

1. La ville de Flessingue s'était révoltée au commencement de 1572. La Huguerye commet ici une erreur; le duc d'Albe ne marcha pas contre Flessingue, mais il y envoya don Sanche d'Avila (*Commentaires de Mendoca*, 1860, t. I, p. 267).

2. Tupigny, village dans la généralité de Soissons, élection de Guise.

3. Saucourt, seigneurie en Vimeu, dans la généralité d'Amiens, élection de Saint-Quentin.

4. L'hôtel appartenait à Charles Guillart, évêque de Chartres, qui professait ouvertement le calvinisme (P. Daniel, *Hist. de France*, t. XI, p. 473: observation du P. Griffet). Suivant Favyn, l'hôtel appartenait à Condé et portait le nom d'hôtel de Montpensier (*Hist. de Navarre*, p. 862).

5. Charles ou Louis Guillart, seigneur de l'Espichelière, nom sous lequel il est désigné dans le t. VIII de la *Gallia christiana*, fut successivement évêque de Tournay, de Chartres, de Châlons-sur-Saône et de Senlis. Il remplit diverses missions diplomatiques sous François I<sup>er</sup> et Henri II, et mourut en 1553.

fut toute estonnée, ung soir qu'il alla prendre congé d'elle tout botté et presque seul, fors ung jeune gentilhomme de Silésie, nommé Sinisque, qu'il aymoit, et moy, le xv<sup>e</sup> de may<sup>1</sup>. Et luy demandant où il vouloit aller, il luy déclara l'advis de son frère et luy en monstra les lectres et l'instruction, et sur ce luy discourut si bien de l'espérance qu'il avoit de faire servir ses affaires à l'assurance de ceux de sa maison, nonobstant la crainte qu'il avoit et pour laquelle il l'avoit exhortée à La Rochelle au party d'Angleterre, qu'elle ne sceut que luy respondre, sinon : « Vous en estes donc tousjours là, mon cousin? » — « Madame, luy deist-il, Dieu vueille que tout aille bien et que je sois trouvé en ceste doute! Nous aurons aultant avancé le service de vostre maison, sinon, comme je crains plus que jamais, voyant le duc d'Albe marcher à Flessingue, qu'ii n'estoit en volonté de faire et ne peut avoir entrepris que sur l'advis qu'il a eu de noz négociations en court, il nous fault haster de pourvoir au mal et nous esloigner du danger. » — « Et comment, mon cousin, y en trouvez-vous! » — « Madame, je ne suis point prophète, et, encores que vous et voz enfans soyez de qualité exempte<sup>2</sup>, si est-ce que tous les aultres n'ont pas ce privilége. Je vous advertiray de

1. Ce même jour Ludovic de Nassau prêtait serment, tant en son nom qu'au nom du prince d'Orange, son frère, de faire « désarmer tous les vaisseaux et de les retirer en leurs ports et havres et de ne permettre à l'avenir qu'il en soit armé aucun sans la permission expresse du roi » (Orig. sur parchemin, Bibl. nat., f. fr., vol. 18587, f. 539). Ce serment ressemble à une promesse de ne point secourir La Rochelle. — Il y eut du reste d'autres accords entre le roi et Ludovic; plusieurs sont analysés dans les *Mémoires d'Etat de France sous Charles IX* (t. I, f. 216, v<sup>o</sup>).

2. C'est-à-dire *exempte par votre qualité*.

tout et monsieur le prince, vostre filz, que j'appelle, dans nostre jargon, le musnier de Barbaste<sup>1</sup>; et vous serviray de ma vie partout où vous désirerez, après que j'auray accomodé le faict de Flessingue. » Et ne pouvant contredire à la nécessité : « Vous m'estonnez, deist-elle, et me semble que vous me laissez en une mauvaise opinion. » Et, me voyant avec luy, demanda s'il m'emmenoit, pour ce que elle m'avoit souvent veu à Blois. « Ouy, deist-il, Madame, avec le congé de mons<sup>r</sup> l'admiral. Il n'en est pas marry, ayant plus de congnoissance que moy de la court de France, où il a manié les affaires. » — « Je ne vous veux pas retirer, mays, à tout heure que ceste horloge que portez sonnera, souvenez-vous de moy, et vous assurez que, quand vous me perdrez, vous pourrez bien dire que vous aurez perdu la fleur de voz amys. » Et c'estoit une horloge qu'elle luy avoit donné. Lors elle le baisa, et madame la princessé, sa fille. Et me recommanda à Dieu, me commendant de faire bien mon debvoir aux affaires de ces païs-là et de luy en escrire à toutes commoditez. Ainsy nous partismes et allasmes toute nuict, et arrivasmes à Tupigny, le xviiij<sup>e</sup>.

Le roy, quy estoit adverty des avancemens des affaires dud. s<sup>r</sup> comte, ne se contentant de l'assurance que Frégose luy avoit rapportée, le renvoya de

1. Barbaste, dans le duché d'Albret, non loin de Nérac, moulin à eau, sur la Gélise, qui appartenait à la maison d'Albret. On appelait familièrement Henri de Navarre le *meunier de Barbaste*. M. de Rochambeau a publié une lettre autographe d'Antoine de Bourbon à Jeanne d'Albret qui porte pour suscription *A la meunière de Barbaste (Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret, édit. de la Soc. de l'Hist. de France)*. Henri IV est encore connu dans les légendes populaires de la Gascogne sous le nom de *Meunier de Barbaste*.

rechef à Paris pour ne bouger d'auprès de luy, l'entretenir et retarder. Mays il ne l'y trouva plus et le suivit jusques à Tupigny, d'où il le trouva aussy party pour les surprises des villes de Montz et Valenciennes. Et suivit à la piste des soldatz qui marchoiert de nuict jusques à Valenciennes, où il s'arresta et, sans voir led. comte qui estoit dedans Montz, s'en retourna, faisant mille plaintes de ce que led. s<sup>r</sup> comte luy avoit failly de promesse, qu'il avoit portée au roy de sa part de ne partir si tost. Et s'en adressa led. Frégose à moy, en cholère, qu'il radouloit bientost voyant qu'il n'estoit pas en lieu où il peust se prévaloir de l'authorité du roy. Et je ne luy diz aultre chose, sinon que je ne sçavois rien de tout ce qu'il disoit et suivois mon maistre. Mays il faschoit au roy de voir aller trop au contraire des assurances qu'il avoit donné au duc d'Albe, tant par l'ambassadeur d'Espagne, duquel nous avions veu les pacquetz, que par les ambassadeurs extraordinaires envoyez vers le roy par led. duc à cet effect. Et fut contrainct led. Frégose s'en retourner seul en France, non sans péril, la frontière estant desjà toute en armes.

Les entreprises faictes sur les frontières d'Arthois et Haynault estoient belles et en bon nombre, mays la plus part de ceux qui avoient promis se trouver à l'exécution furent dissuadez par leurs voisins et amys, recongnossans le peu de sincérité que le roy apportoit à ceste négociation et le péril auquel ilz tomberoient à ceste occasion, de sorte qu'il n'y eut que celle de Montz<sup>1</sup> en Haynault, que led. s<sup>r</sup> comte avoit

1. Le 23 mai 1572, Ludovic de Nassau s'empara de la ville de Mons. On va lire le récit détaillé donné par La Huguerye de ce

affectionné et exécuta en personne, qu'il appelloit ordinairement madamoisele de Montz, sa maistresse. Car on fut contrainct d'abandonner la ville de Valenciennes, qui avoit esté surprise, faulte du succez en l'exécution sur la citadelle. Et il n'y avoit poinct en la ville de Montz, avec ce qu'il se trouva si peu de force qu'elles n'estoient pas capables de garder ces deux places, de sorte qu'en se voulant opiniastres à forcer la citadelle de Valenciennes on faillit à perdre Montz, faulte de forces; qui fut cause que led. s<sup>r</sup> comte y envoya le s<sup>r</sup> de La Noue reconnoistre quelle espérance il y avoit de la forcer, sinon retirer toutes les forces de la ville et les amener à Montz, comme il feist la troysiesme nuit que nous estions entré à Valenciennes<sup>1</sup>, ne me pouvant lors assez estonner de la froideur des Espaignols à pourvoir à ceste alarme, comme ilz pouvoient faire. Et, s'ilz l'eussent fait, Montz se feust aussy bien perdu que Valenciennes, parce que les forces destinées à l'entreprise de Montz, en laquelle le comte avoit fait entrer en guise de marchandz, soubz la faveur dud. Anthoyne, les cappitaines Poyet<sup>2</sup>, La Meaulse<sup>3</sup>, Casane, Rou-

coup de main. Il ressemble tellement au récit de Bernardino de Mendoza (*Commentaires*, 1860, t. I, p. 280), que nous supposons que notre auteur a connu les mémoires du capitaine espagnol.

1. Le 29 mai 1572, La Noue s'empara de Valenciennes au nom de Ludovic de Nassau. La Popelinière (*Hist. de France*, 1581, t. II, f. 53) et d'Aubigné (*Hist. univ.*, 1626, col. 615 et 617) ont raconté avec détails ce fait d'armes.

2. Poyet, capitaine français fort brave, dit De Thou (1740, t. IV, p. 736). Il est nommé avec honneur dans une autre circonstance par Mendoza (*Commentaires*, t. II, p. 137).

3. La Meausse, capitaine gascon, huguenot, était gouverneur de Montauban en 1579 (Aubigné, *Hist. univ.*, 1626, col. 978 et 981).



vroy<sup>1</sup> et aultres, jusques à une douzaine, pour luy garder une porte, estoient en deux troupes, l'une conduite par led. s<sup>r</sup> comte (depuis Tupigny jusques à Montz y a quatorze bonnes lieues), toute nuict, et l'autre par le s<sup>r</sup> de Genliz<sup>2</sup>, tenant aultre chemyn.

Led. s<sup>r</sup> comte y arriva le xxiii<sup>e</sup> may, environ entre troys et quatre heures de matin, trouvant les portes desjà ouvertes, entra dedans, laissant à la porte ung nombre d'hommes, et se tint en bataille en la place appellée de La Paix, devant la maison de ville, dont il se saisit. Le peuple endormy commença, au train des chevaux, à se mettre les ungs aux fenestres, les aultres à venir voir en la place que c'estoit. Et ne congnoissoient guères led. s<sup>r</sup> comte, qui leur déclaroit l'occasion de sa venue en armes estre pour les délivrer de la tyrannie du duc d'Albe, qui estoit odieux à tout le monde, et les exhortoit à luy assister pour leur délivrance, taschant à gagner le temps jusques à la venue dud. s<sup>r</sup> de Genlys, qui estoit ung gentilhomme mal expérimenté, mays de crédit en sen país, et qui s'estoit esgaré la nuict. Le peuple ne respondoit rien, s'amassoit et croissoit à l'entour des forces dud. s<sup>r</sup> comte, de sorte qu'il doubta de tomber en péril de sa personne, tant que ne voyant poinct de nouvelles dud. s<sup>r</sup> de Genlys il deist à ce peuple : « Vous ne dictes mot. Si ma venue ne vous est agréable, dictes-le moy, je m'en retourneray. Donnez-nous seulement

1. Rouvroy, capitaine français, fut tué quelques jours après à la défense de Mons. Voyez p. 133.

2. Jean de Hangest, seigneur de Genlis, gentilhomme français protestant, avait été envoyé par son parti en Allemagne; il avait déjà fait la guerre dans les Pays-Bas. Voyez les *Commentaires de Bernardino de Mendoza*, t. I, p. 278 à 332, passim.

à chascun ung verre de vin et ung peu d'avoyne à noz chevaux et nous retournerons d'où nous sommes venuz, » ce que disoit pour dilayer. Et de faict plusieurs mirent pied à terre, donnèrent de l'avoyne à leurs chevaux et desjeunèrent, ne venant poinct encores led. s<sup>r</sup> de Genlys, qui faillit à faire perdre lors la ville, comme depuis il feist pendant le siège, ainsy qu'il sera diet en son lieu. Après que chacun eut repeu, n'ayant auleunes nouvelles dud. s<sup>r</sup> de Genlys, depuis près de deux heures qu'il estoit entré, il print conseil, voyant le peu d'hommes qu'il avoit, et se résolut de sortir et abandonner la ville. Et retournant ainsy, en ordre, à la porte par laquelle il estoit entré, lentement et à la file, le peuple commença à se retirer peu à peu, et sortit hors la porte. Et n'y ayant pas encores dix hommes dans la ville prestz à sortir, que le tapecul<sup>1</sup> estoit prest à abatre sur eux, qu'il rencontra ung paisant venant de la part dud. s<sup>r</sup> de Genlys, l'assurant qu'il estoit près de luy et qu'incontinent il seroit à luy, qui luy feist prendre résolution de rentrer. Et estoit le portier prest d'abatre le tapecul, quand le s<sup>r</sup> de Guytry<sup>2</sup>, qui estoit à la queue, ouyant le mot de rentrer, se resaisit de la porte. Et rentra led. s<sup>r</sup> comte en la mesme compaignye qu'il estoit sorty. Et peu après entra led. s<sup>r</sup> de Genlys, avec une bonne compaignye de noblesse, qui feist doubter le peuple de plus grandes forces et retirer chacun en sa maison, où led. s<sup>r</sup> comte envoyoit de ses confidens les exhorter à

1. *Tapercul*, bascule qui s'abaisse au moyen d'un contre-poids.

2. Jean de Chaumont, seigneur de Guित्रy, capitaine et négociateur huguenot, devint chambellan du duc d'Alençon et capitaine d'une compagnie d'ordonnance. Il fut souvent employé par le roi de Navarre, et mourut en 1592.

avoir bon courage et s'asseurer de recevoir de luy tout le plus gracieux traitement qu'ilz scauroient désirer<sup>1</sup>, s'assura de la maison de ville, des armes et artillerie, et des personnes des magistratz qui eussent peu soubzlever le peuple, et distribua les gens de cheval et de pied en compaignyes, les disposa par les portes et cartiers jusques au nombre de douze enseignes françoises et deux des bourgeois volontaires, soubz un régiment qu'il donna au colonel Rouvroy, et les gentilzhommes francoys en quatre cornettes bonnes, de sorte qu'ayant mys l'artillerie sur les rampartz nous eumes loisir, jusques à la S<sup>t</sup> Jehan, de faire provision de vivres au dehors pour espargner ceux de dedans la ville. Et pour le payement des gens de guerre feist faire led. s<sup>r</sup> comte une exacte recherche de tous deniers royaux et municipaux, sans toucher à aucun particulier, leur empeschant touteffois d'emporter rien dehors<sup>2</sup>. Et aussy tost dépescha vers led. s<sup>r</sup> prince d'Orange son frère pour l'en advertir, afin qu'il s'advançast de son costé et pressast les Holandois et Zélandois de se résoudre<sup>3</sup>.

1. Ce passage depuis le commencement de l'alinéa est imprimé en partie dans *L'amiral Coligny* par M. Tessier, 1872, in-8°.

2. Deux jours après, le 26 mai, Ludovic adressa un manifeste aux villes du Haynault et aux seigneurs du pays, par lequel il promettait toute sauvegarde aux catholiques et les convoquait à une prise d'armes générale en faveur de la cause nationale (*Bull. de la Commission Hist. de Belgique*, série III, t. IV, p. 474 et 476).

3. La situation du prince d'Orange et de la guerre des Pays-Bas, au moment où nous sommes, est très-bien exposée dans la préface du tome III de la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, publiée par M. Gachard, in-8°, et dans un mémoire du même auteur publié dans le t. XVIII, n° 6, des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*.

Les aultres entreprises, qui ne peurent estre exécutées, ne furent point aussy descouvertes, estant remises à l'arrivée du gros des forces, estant, à la vérité, toute ceste frontière fort disposée à s'accommoder, ainsy que les provinces de derrière, du costé d'Alemaigne.

Ceste surprise bien establye feist tourner visage aux forces du duc d'Albe, qu'il faisoit acheminer vers Flessingue, et opéra la diversion nécessaire, envoyant le duc d'Albe toutes les forces à l'entour de nous, soubz le commendement de dom Frédéric de Tolède<sup>1</sup>, son filz, qui se vint loger en forme de siège en troys camps des Espaignolz, des Valons et Alemandz, mayz ne nous peult serer de si près que les coureurs n'allasent tousjours à la guerre et aux vivres. Ceux de Flessingue, se voyant délivrez du péril où ilz estoient prez de tomber, estans desjà les fondemens d'une citadelle dressez en leur ville, sollicitiez par le prince d'Orenge, qui avoit une belle armée allemande toute preste, se declarèrent, et, à leur exemple, toute la Zélande, Holande, Frize, Utrecht et plusieurs aultres places, comme feist, du costé de Montz, Malines et Odenarde.

Led. s<sup>r</sup> admiral, si tost qu'il en eut advis dud. s<sup>r</sup> comte par homme exprès, y envoya des compaignyes et forces cappitaines francoys, à l'envy desquelz et par jalouzie la royne d'Angleterre envoya ung

1. Frédéric de Tolède, fils du duc d'Albe, avait été disgracié par Philippe II, parce qu'il avait refusé d'épouser une fille de la cour qu'il avait séduite. Il rentra en grâce vers 1568 et servit fidèlement dans les Pays-Bas. Il mourut avant son père.

régiment d'Anglois<sup>1</sup>, entre lesquelz et les Francoys la division se mist si fort que le s<sup>r</sup> de Theraetz<sup>2</sup>, gouverneur envoyé par led. s<sup>r</sup> prince, eut bien de la peine à y donner ordre.

Comme led. s<sup>r</sup> comte se veit assiégé, il fut conseillé d'en advertir led. s<sup>r</sup> admiral, affin qu'attendant sa venue en personne il pourveust à fortifier led. s<sup>r</sup> prince d'Orenge de forces françoises, tant de pied que de cheval, sans lesquelles l'armée allemande ne pouvoit pas exécuter grande chose. L'intention dud. s<sup>r</sup> comte estoit de prier led. s<sup>r</sup> de La Noue de faire le voyage, affin de faire luy-mesmes des forces avec led. s<sup>r</sup> de Briquemault, que led. s<sup>r</sup> comte désiroit sur tous pour avoir esté nourry aux guerres de Piedmont contre les Espaignolz, quand voicy venir ung matin led. s<sup>r</sup> de Genlys trouver led. s<sup>r</sup> comte et le presser de luy donner une dépesche à mesme fin; ce qui troubla tant led. s<sup>r</sup> comte que, ne l'osant mescontenter pour estre la pluspart des forces à sa dévotion, fut contrainct, par l'advis mesmes dud. s<sup>r</sup> de La Noue, gentilhomme sage, de laisser aller ce gentilhomme de bonne maison mais peu advisé pour une telle charge. Et feist aussy contenance de n'aller là qu'en qualité de sollicitateur et pour cependant y faire quelques affaires qu'il avoit laissé pour venir à Montz, qui estoient ses amours avec mademoiselle de Montigny<sup>3</sup>, où il n'estoit pas temps

1. Elisabeth d'Angleterre et Philippe II étaient en guerre ouverte depuis la fin de 1569. Sur les causes de cette animosité persistante voyez les *Commentaires* de Mendoza (t. I, p. 236). En 1572, la reine envoya au secours des rebelles des Provinces-Unies des troupes qui débarquèrent près de Flessingue (ibid. p. 290).

2. Jérôme Van T'Seraerts (p. 140, note 1).

3. Mademoiselle de Montigny, nièce de madame d'Uzez, fille de

de penser. Et pour ce que on ne le peult jamais divertir de ceste volonté, bien qu'on y emploïast le s<sup>r</sup> de Cormont<sup>1</sup>, lieutenant de sa cornette, qu'il aymoit fort, force fut de luy faire une dépesche, que je dressay la plus maigre qu'il fut possible, estant résolu de faire tost après luy une aultre dépesche pour remédier au mal que l'inexpérience dud. s<sup>r</sup> de Genlys pourroit apporter. Auquel aussy, à mesme fin, disant qu'il ne prétendoit aultre chose que de servir de guide aux forces et qu'il le pouvoit mieux faire, saichant le païs et le chemin qu'il auroit faict deux fois, led. s<sup>r</sup> comte donna ordre exprès en ceste qualité de conduire les forces, qui seroient envoyées, droict à Chasteau-Cambresy, le surprendre par le moyem qu'on luy en donna fort facile, de là passer à Philippeville, et, ayant là auprès passé la Meuse, aller joindre le prince d'Orange qui marcheroit lors avec son armée allemande, composée de huict mil chevaux reistres et seize mil lansquenetz, sans prendre aucunement le chemin de Montz, où il y avoit de la garnison assez jusques à deux mil bons hommes de pied et de cheval. Ce qu'il

Claude d'Amoncourt, seigneur de Montigny-sur-Aube, est signalée dans un pamphlet manuscrit sur la Saint-Barthélemy (f. fr., vol. 17462 et 17529) comme une des filles les plus galantes de la cour. Elle épousa en premières noces le conseiller d'État Barillon, et en secondes noces Jean d'O, seigneur de Manac (*Mémoires de Marguerite*, éd. Lalanne, p. 45).

1. Antoine Cormont, s. des Bordes, gentilhomme huguenot, servit le prince de Condé à la prise de La Fère en 1580 (Aubigné, col. 1019). C'est lui qui négocia la capitulation des reîtres après le combat d'Auneau (1587). Sous Henri IV, il devint gentilhomme de la chambre et capitaine d'une compagnie de cheveu-légers. Il mourut après 1612. Il était *ancien* de l'église réformée de Sezanne en Champagne (Haag, *La France prot.*).

promist et jura de faire en présence de tout le conseil. Et si led. s<sup>r</sup> comte fut bien empesché de luy, il me tourmenta encores davantage pour avoir deux cens escuz de moy, affin d'achepter force belles toiles de Holande et Cambray pour porter à sa maistresse, dont je n'ay jamais esté remboursé, non plus que de ce que j'ay presté aud. s<sup>r</sup> de Guytry et aultres qui tous ne me l'ont jamais rendu, excepté led. s<sup>r</sup> de La Noue, auquel je prestay cinquante escuz, qu'il me rendit depuis.

Tost après le partement dud. s<sup>r</sup> de Genlys, duquel nous n'espérons rien de bien, nous depeschames ung homme confident exprès vers led. s<sup>r</sup> admiral, que nous feismes passer par le cappitaine Mauregnault, qui estoit ung boucher de Montz, auquel nous feismes prendre les premières armes, avec une cornette d'harquebuziers à cheval, qui scavoit tous les chemins et destroictz pour faire passer les tranchées des Espaignolz, affin de pourvoir à ce que led. s<sup>r</sup> de Genlis ne gastast rien, et que plustost led. s<sup>r</sup> admiral le retint pour l'amener avec luy que de luy donner charge d'hommes à commender seul, avec l'ordre de la surprise dud. Chateau-Cambresys. Peu après la S<sup>t</sup> Jehan, comme led. s<sup>r</sup> comte estoit en conseil pour donner ordre à la garde de la ville plus estroicte que devant, à cause du siège, pour plusieurs personnes qui venoient là-dedans soubz couleur de service, il receut ung advis du s<sup>r</sup> de Mondoucet <sup>1</sup>, agent pour le roy au Pais-Bas, résident à Bruxelles, qui avoit une pauvre simple femme nommée Marie <sup>2</sup>, par laquelle il nous

1. Claude de Mondoucet, résident de France dans les Pays-Bas depuis le mois de mars 1571.

2. Beaucoup de femmes servaient d'espions aux rebelles. Frédéric de Tolède faisait couper jusqu'au-dessus du genou les jupes

advertissoit ordinairement et à propos de beaucoup de choses importantes, ayant quelque affection particulière en son ame aux affaires de ces païs, par lequel, entre aultres particularitez, il l'advertissoit par la bouche de lad. Marie seulement, que led. s<sup>r</sup> comte emmena depuis en Alemaigne et la feist nourrir, qu'il eust à prendre garde à sa personne et qu'il sçavoit au vray que plusieurs estoient dépeschez pour aller à Montz, en forme d'ouverture de service, pour tascher à l'empoisonner, desquelz l'ung estoit espagnol et l'autre portugais; des aultres il n'avoit pas encores tant de congnoissance; et de France, que la royne de Navarre estoit morte à Paris<sup>1</sup>, où le bruit estoit tout commung qu'elle avoit esté empoisonnée par ung italien nommé messer René<sup>2</sup>, parfumeur de la royne mère du roy, demeurant devant le Palais. Sur laquelle

de celles qui étaient surprises, et les renvoyait dans cet accou-  
trement (*Commentaires de Mendoza*, t. I, p. 313).

1. Le 9 juin 1572. Les bruits d'empoisonnement de Jeanne d'Albret, acceptés avec tant d'empressement par les Huguenots, n'ont aucun fondement. La Popelinière, Palma Cayet, de Thou attribuent sa mort à une fluxion de poitrine. Une lettre de la princesse de Condé, du 12 juin, écrite presque au chevet de la reine de Navarre, ne parle pas de poison (*Cabinet hist.*, t. II, p. 229). Ce fut dans le *Discours merveilleux de la vie, actions et deportemens de Catherine de Medeis* et dans les *Lunettes de cristal de roche*, deux pamphlets qui furent imprimés vers 1574, que parut pour la première fois l'accusation d'empoisonnement. Deux historiens d'opinion bien différente, Davila (t. I, p. 319) et d'Aubigné (col. 531), ont accepté cette fable.

2. René Bianchi ou Bianco était milanais, et demeurait sur le pont Saint-Michel. Il aurait, suivant les pamphlets du temps, empoisonné la reine de Navarre, en lui présentant une paire de gants enduits d'un poison subtil. Les romans de nos jours se sont emparés de ce personnage, qui « mourut sur un fumier, dit l'Es-  
« toile, et dont les deux fils furent roués, pour assassinat, en jan-  
« vier 1587. »



nouvelle led. s<sup>r</sup> comte demeura tout esperdu ung long temps, sans dire mot, et tout le conseil bien estonné. J'estois attentif à recepvoir les résolutions du conseil en mon registre, quand, revenant à soy, il se print à souspirer, disant plusieurs fois : « Mons<sup>r</sup> Beel, Mons<sup>r</sup> Beel, vous avez esté prophète. » Et personne ne sçavoit ce qu'il vouloit dire que moy, sinon après qu'il leur eut déclaré l'affaire et dict qu'il n'avoit congneu homme plus advisé à reconnoistre les intentions de la court que led. Beel pour estranger et moy pour francoys, qui n'avoys jamais voulu luy promectre de le suivre qu'à condition qu'il n'attendist au temps que Frégose luy disoit, dont je l'avois extrêmement pressé, et qu'il ne seroit jamais qu'il ne m'en aymast. Il n'y avoit pas faulte de gens en la compaignye qui eussent voulu estre encores en leurs maisons, ne feust-ce que led. s<sup>r</sup> de Saucourt, qui avoit presté sa maison de Tupigny. Et à la vérité, s'il ne vouloit faire aultre chose à Montz que de servir à voir les comptes des recepveurs, comme il ne feist et jamais ne porta armes, il n'avoit que faire d'y venir. Et à ce compte me souvient que le cappitaine Poyet, qui estoit ung gentil esprit, le trouvant tous les matins le premier au lever dud. s<sup>r</sup> comte, près duquel il estoit logé, comme moy, vestu d'ung bon habillement de buffle, le prenoit par le bras, disant aud. s<sup>r</sup> comte : « Monsieur, que n'ay-je ung aussy bon bufle que celuy là! » sans que l'aultre l'entendist. Et led. s<sup>r</sup> comte mordoit ses lèvres, et, quand il estoit sorty, disoit aud. s<sup>r</sup> Poyet : « Laissez cet homme-là en paix, je vous prie; je ne sçay que nous eussions faict sans luy<sup>1</sup>. »

1. Voyez ci-dessus, p. 101.

Mons<sup>r</sup> l'admiral, estant adverty de nostre siège, donna charge de faire deux bonnes troupes de pied et de cheval, de l'une au marquis de Renel<sup>1</sup> et au s<sup>r</sup> de Viliers Lescat<sup>2</sup>, son lieutenant, qui dressoient mille chevaux, tant légers que harquebuziers à cheval, et troys mille hommes de pied, avec commendement que led. s<sup>r</sup> marquis, demourant près led. s<sup>r</sup> admiral, avoit donné à sond. lieutenant de partir en diligence, et, traversant la Lorraine et les Eveschez<sup>3</sup>, aller joindre led. s<sup>r</sup> prince d'Orange, avant qu'il passast la Meuse; de l'autre troupe, qui se dressoit en Picardie, son intention estoit de donner la charge aud. s<sup>r</sup> de Brique-mault, qui estoit composée de troys mil cinq cens hommes de pied et six cens bons chevaux, avec commendement exprès d'aller droict exécuter l'entreprise de Chasteau-Cambresy et de là tirer à Philippeville, passer la Meuse et joindre aussy led. s<sup>r</sup> prince<sup>4</sup>. La dernière troupe s'assembloit sur la frontière de Picar-

1. Antoine de Clermont, marquis de Renel, frère utérin du prince de Porcian, était en procès, au moment de la Saint-Barthélemy, avec Louis de Clermont de Bussy-d'Amboise, son cousin, celui qui devint plus tard le favori du duc d'Alençon. Bussy le rencontra au milieu du massacre et le poignarda (De Thou, t. IV, p. 586).

2. Peut-être Ville-Esgats, seigneurie de l'élection d'Évreux.

3. *Évêchés* de Metz, Toul et Verdun, anciennes possessions germaniques.

4. Coligny poussait le roi à intervenir en faveur des révoltés des Pays-Bas. En mai 1572 il adressa au roi dans ce sens un mémoire qui est analysé par d'Aubigné (col. 531, 533), et qui est conservé en copie dans le fonds français (Bibl. nat., vol. 23335). Le 26 juin le roi tint un conseil et demanda l'avis de ses principaux capitaines par écrit. Les avis du duc d'Anjou et de Tavannes sont imprimés dans les mémoires de Gaspard de Saulx-Tavannes (édit. du *Panth.*, p. 420). Coligny était encore à Chastillon; le roi l'envoya chercher par Cavagnes et se décida sur ses conseils à envoyer le secours commandé par Genlis (La Popelinière, t. II, f. 44).

die, le tout au sceu du roy, et se faisoit plus belle et plus grande, en espérance d'estre commendée par led. s<sup>r</sup> de Briquemault, qu'ilz reconnoissoient bon cappitaine. Lequel, n'ayant pas grande envie de partir avant led. s<sup>r</sup> admiral, faisoit le long et s'excusoit sur les incommoditez de ses affaires. Et led. s<sup>r</sup> de Genliz praticoit au contraire tout le monde, sinon pour les commender, au moins pour les guider, disant qu'il estoit d'assez bonne maison pour ce faire; et tant feist qu'il y parvint et fut cause de la diminution de la troupe, car plusieurs s'en retournèrent, ne le tenans pas capable de telle conduite. Et en cela fut faicte une grande et signalée faulte.

Après cet ordre donné, led. s<sup>r</sup> admiral pressoit tous les jours le roy de luy donner congé pour suivre avec le gros de douze mil hommes de pied et troys mil chevaux françoys, affin d'entrer en la frontière d'Arthois et Haynault au mesme temps que led. s<sup>r</sup> prince d'Orange entroit en Brabant; may le roy surcist tousjours jusques après les nopces, et ne le voulut jamais laisser partir, quelque assurance qu'il nous en donnast au contraire par toutes ses lettres. Sur l'assurance duquel secours nous défendions gaillardement la ville de Montz, l'une des plus belles villes de guerre du Pais-Bas, et ne craignons point ce siège, allans ordinairement chercher les Espaignols jusques dans leurs tranchées. Et défendismes longtemps contre eux une abbaye de femmes, appelée Espinlieu<sup>1</sup>, sur une chaussée au devant de la ville, jusques à ce qu'ilz y

1. Epinlieu, abbaye située aux portes du Parc, près de Mons. Elle est aujourd'hui détruite et sur son emplacement a été construit le fort La Haine.

amenèrent le canon<sup>1</sup>. Et led. s<sup>r</sup> comte retira la garnison, où mourut un vaillant jeune gentilhomme françois, appelé le s<sup>r</sup> de Bocard<sup>2</sup>; au moins il luy convint couper la cuisse si hault qu'il en mourut tost après.

Cependant arrivèrent deux empoisonneurs, l'ung, nommé Pietro di Gamboa<sup>3</sup>, espagnol, jeune homme, licencié aux droitez et ayant exercé la charge d'auditeur des bandes espagnoles, et un Portugaiz. L'Espagnol fut dépesché d'Anvers par Albernoz<sup>4</sup>, secrétaire du duc d'Albe, et joua son personnage fort accortement, ayant demandé à la porte d'estre conduit vers led. s<sup>r</sup> comte, auquel il avoit à parler d'affaires d'importance. Et, estant devant luy qui vouloit que j'y fusse près et pour reconnoistre son visage (et estoit sa coutume en négociant), il luy deist qu'ayant eu quelque mescontentement dud. duc il avoit prins une résolution de se retirer vers led. s<sup>r</sup> comte et luy faire tomber une place entre mains; sur quoy estant descouvert, Albernoz, secrétaire dud.

1. Mendocça raconte le siège de l'abbaye d'Epinié. Elle fut attaquée le 20 ou le 26 août et ne fut prise qu'après plusieurs jours d'investissement et un jour de bombardement (*Commentaires*, t. I, p. 338 et 341).

2. Le s. de Boucart, de la famille de Blancafort, en Berry. Un autre membre de cette maison avait été grand-maitre de l'artillerie des Huguenots pendant la guerre civile du règne de Charles IX (*Comm. de Montuc*, édit. de la Soc. de l'Hist. de France, t. I, p. 137, note).

3. Ce nom, d'origine navarraise, était prédestiné à être porté par des traîtres. Un s. de Gamboua, serviteur d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, avait tenté de livrer son maître aux Espagnols, en 1559. Arrêté et convaincu de ce crime, il fut mis à mort (*Commentaires de Montuc*, t. II, p. 323).

4. Juan de Albernoz, secrétaire du duc d'Albe, plusieurs fois nommé dans la *Correspondance de Philippe II*.

duc, proposa à son maistre de se servir de ceste occasion et avec bonne assurance obliger led. Gamboa de faire ce voyage en effect, pour espier le moyem d'empoisonner led. s<sup>r</sup> comte, luy ayant donné charge de s'adresser à deux conseillers, desquelz auparavant nous estions assurez et les faisons garder dans le chasteau. Ce qu'il déclara fort ouvertement, et feist offre de négotier une surprise de place importante, qu'il ne voulut nommer, où il avoit de grandes confidences, pourveu qu'on luy aydast. Et esbranla fort led. s<sup>r</sup> comte, qui, l'ayant ouy, le bailla au grand Anthoine, auteur de la surprise de Montz, auquel sa valize et pistoles avoient esté données en garde, pour le mener en une office et le faire disner. Et, après son partement, led. s<sup>r</sup> comte, m'en demandant mon advis, je luy diz que je ne trouvois qu'une chose à dire en sa procédure, qu'il n'avoit délivré le poison, si on luy en avoit baillé. Sur quoi j'euz charge de l'aller voir et l'entretenir là-dessus. Et me confessa qu'on luy en avoit baillé et n'avoit peu faire aultrement que de le recevoir, mays l'avoit jecté en ung marais, sur le chemin de Bruxelles à Montz. Et ayant reporté cela aud. s<sup>r</sup> comte, il luy sembloit qu'il avoit assez purgé la mauvaise volonté, s'il y en avoit, mays je répliquay qu'il falloit voir s'il estoit vray et reconnoistre ses hardes. A quoy je fuz depputé avec ung cappitaine, nommé Vimy, dud. país, que j'envoyay vers led. Anthoine pour avoir la clef de sa chambre et visiter lesd. hardes, pendant qu'il l'entretenoit. Ce qu'ayant fait led. Vimy, en ma présence, fort exactement, n'y trouva rien. Et estions prestz de nous retourner, quand, maniant ses pistoles, je trouvay sa cartouche

plaine de charges may's plus longues, ce me sembloit, que je n'en avois jamais veu. Et sur ce m'advisay de mesurer une charge et trouvoy l'excès de la longueur, qui fut cause que je défonçay la cartouche, et trouvoy qu'il y avoit double fondz, et entre les deux plusieurs sortes de poisons subtilement empacquetées. J'apportay la cartouche aud. s<sup>r</sup> comte et luy fei voir le tout, qui recongneut avec moy que ceste réserve, contraire à sa déclaration, arguoit ung dessein manifeste d'effectuer l'empoisonnement, ce que led. s<sup>r</sup> comte com-menda aud. Vimy et à moy de céler, pour voir les procédures dud. Gamboa, et s'il demanderoit sa cartouche. Nous recongneusmes qu'il pratiqua fort familièrement en la cuisine et sommclerie et n'eusmes plus aucun subject de doubter. Sur quoy led. s<sup>r</sup> comte, qui n'aymoit point le sang, estoit en volonté de le renvoyer sans luy mal faire; may's le faict estant, je ne sçay comment, venu à la congnoissance des François, ilz l'importunèrent tant que le procès luy fut faict. Et, ayant tout confessé à la question, fut exécuté. Je m'efforçois de conforter led. s<sup>r</sup> comte en sa volonté en faveur de ce jeune homme qui avoit bien estudié, et estoit grand dommage, may's il ne fut possible et tout ce que je peu faire pour luy fut de luy faire permettre de tester en faveur d'une jeune damoiselle d'Anvers, sa maistresse, appellée Barbara Heros. de laquelle il portoit l'image au col, qu'il me pria luy faire tenir avec led. testament, par lequel il la faisoit son héritière, ce que je fei. Le Portugais ne feist pas ainsy, car, entrant en la ville, venant du camp des Espaignolz, il n'avoit apporté le poison et l'avoit enterré au pied d'ung arbre, ce qui fut vérifié envoyant des forces avec luy

qui trouvèrent le poison aud. lieu : et par ce moyem fut led. Portugais sauvé de l'importunité de la noblesse françoise.

Encores que la qualité de la mort de la royne de Navarre nous donnast ung fort mauvais augure des affaires, si est-ce que, voyant, par les lettres dud. s<sup>r</sup> admiral, que le s<sup>r</sup> de Torcey escripvoit (et il escripvoit tousjours au dessoubz du chiffre, pour assurance, ces mots : « Vous congnoissez la main, » de sa main propre), l'ordre qu'il avoit donné de fortifier led. s<sup>r</sup> prince d'Orenge en ces deux troupes de six mille bons harquebuziers et douze cens bons chevaux françoys, nous nous assurons que, n'ayans faulte de rien dedans Montz, où il y avoit près de dix huict cens hommes de pied de solde, sans les officiers et serviteurs, que nous avons tous armez des armes des bourgeois, qui faisoient plus de six cens hommes, au besoing, et quatre cens gentilzhommes françoys, dont il y en avoit peu qui n'eust ung bon soldat à cheval avec luy et des vivres et munitions assez, nous aurions le moyem d'attendre en seureté led. s<sup>r</sup> prince, quand le roy retiendroit led. s<sup>r</sup> admiral, et qu'avec ceste armée allemande, ainsy renforcée de gens propres à faire les effortz et entrées des combatz, il seroit capable d'investir l'armée espaignole, luy oster les vivres de tous costez et les forcer dans leurs tranchées par le dehors, au mesme temps que de dedans nous pourrions mectre douze cens bons harquebuziers dehors et cinq cens chevaux contre les tranchées devers nous, à la faveur de nostre artillerie, qui estoit bonne et capable de donner partout entre leurs deux tranchées et leur faire changer à toute heure place de bataille.

Qui fut la résolution prise en conseil et envoyée par homme exprès aud. s<sup>r</sup> prince pour la suivre de sa part, et, si led. s<sup>r</sup> admiral avoit congé de partir avec son armée, nous ne craignons rien du tout. Et affin que rien ne manquaist à ce dessein, nous envoyasmes pour le moins une douzaine de messagers aud. s<sup>r</sup> de Genlyz, depuis que nous eusmes advis qu'il menoit la troupe que led. s<sup>r</sup> de Briquemault devoit conduire, pour la doubte que nous avions de son incapacité, pour luy rafraischir le commendement de tenter la surprise de Chasteau-Cambresy pour le garder aud. s<sup>r</sup> admiral et y faire son rendez-vous, et après aller le chemin de Philippeville et passer la Meuse pour joindre led. s<sup>r</sup> prince, escripvant aussy au s<sup>r</sup> de Jumelles<sup>1</sup>, qui estoit le plus vieil de ses colonelz, leur remonstrant que nous n'avions besoing de forces à Montz ny vivres pour plus grand nombre que celui que y estoit<sup>2</sup>.

Et feismes en cela telle diligence que les Espaignolz, qui surprindrent quelques messagers, le tenoient pour tout assuré et estoient sans doubte de ce costé-là, quand ung jour de dymenche, au commencement du moys d'aoust, environ le midy que led. s<sup>r</sup> comte estoit à la table, n'ayant aultre advis que ce que dessus, fut adverty par aulcun des siens, qui

1. Le s. de Jumelles, dans l'armée conduite par Genlis, commandait huit enseignes, la *bataille*, c'est-à-dire le centre (Pièce du temps, f. fr., vol. 18587, f. 541). Il échappa à la déroute, car on le retrouve en 1580, auprès du prince de Condé, à la prise de La Fère (Aubigné, 1626, col. 1018).

2. Suivant d'Aubigné, le prince Ludovic avait seulement conseillé à Genlis d'aller rejoindre le prince d'Orange, mais l'amiral Coligny lui avait ordonné expressément d'aller à Mons (*Hist. univ.*, 1626, col. 615).



estoyent sortiz à la guerre, qu'ilz n'avoient trouvé personne dans les trenchées des Espaignolz, dont led. s<sup>r</sup> comte, fort esbahy et ne sachant que juger, fut conseillé de faire battre aux champs et sonner les trompettes pour faire une saillye générale et voir que ce pouvoit estre, laissant la ville bien garnye. Et trouvasmes la vérité du rapport<sup>1</sup>. Feist, led. s<sup>r</sup> comte, ruiner tout ce qu'il peult de plus préjudiciable à la ville, et estoit d'avis de suivre la piste pour prendre langue, mays on doubta que ce feust ung artifice espaignol pour nous tirer à ce party-là et desgarnir la place. Et pour ce fut résolu, n'ayant aultre avis quelconque, de retourner en la ville et la conserver tant que faire se pourroit, pour donner loisir aud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge d'asseurer les affaires de Holande, Zélande et provinces voisines qui s'estoient déclarées. Et estoit temps de soupper quand nous rentrasmes en la ville, de sorte que led. s<sup>r</sup> comte, estant à table, et grand nombre de noblesse avec luy, survindrent aucuns des corps de garde qui vindrent donner avis au colonel Rouvroy qu'ilz venoient d'ouyr une grande scoppeterie qui ne pouvoit pas estre à deux lieues de la ville. Cela feist sortir de table led. s<sup>r</sup> comte et aller sur les remparts faisant retourner chacun en son quartier. Et, se tournant vers moy, qui ne l'abandonnois

1. Cette marche de l'armée espagnole au-devant de Genlis prouverait que le duc d'Albe avait été prévenu, par ses amis de France, de la prochaine arrivée du capitaine huguenot. La question est controversée. Mais le témoignage de Gaspard de Saulx Tavannes (édit. Buchon, p. 430), de d'Aubigné (1626, col. 539, 615 et 616), de Bernardino de Mendoza, le témoin le mieux informé, parce qu'il faisait partie de l'armée espagnole (liv. VI, p. 145), permettent de la résoudre affirmativement. Voyez cependant p. 124.

guères et mesmes portois la nuict la faulse lanterne<sup>1</sup> devant luy aux rondes : « Sur ma vie, dict-il, c'est ce fol de Genlys qui aura faict tout au contraire de ce qui luy a esté tant recommandé et aura prins le chemin vers nous. Si cela est, je doubte fort qu'il soit perdu. » Et, estant la nuict venue et ordre donné pour la garde, et quelques ungs mys dehors avec le cappitaine Mauregnault pour descouvrir la nuict que ce pouvoit estre, chacun se retira. Et dès le lendemain, à la diane, noz portes estoient revestues de soldatz à pied et à cheval s'estans sauvez de ceste deffaicte, desquelz nous ne croyons pas tous les discours jusques à ce que le cappitaine Beaujeu<sup>2</sup>, guidon de la compaignye de gendarmes dud. s<sup>r</sup> admiral, arriva avec environ trente chevaux de sa cornette, si esperdu qu'à peine nous pouvoit-il rendre bon compte et par ordre de ce combat. Enfin, par luy et plusieurs gentilzhommes, fort estonnez et depuis rassiz, nous sceusmes au vray que led. s<sup>r</sup> de Genliz, contre son commendement et l'advis mesmes des colonelz et cappitaines de ses troupes, avoit faict ceste signalée faulte, après avoir failly Chasteau-Cambresy, de venir à Montz au lieu d'aller droict à Philippsville passer la Meuse et joindre led. s<sup>r</sup> prince d'Orange<sup>3</sup>. Et la seconde faulte

1. Lanterne sourde.

2. Peut-être Christophe de Beaujeu, seigneur de Saulges, capitaine huguenot et poète, réfugié en Suisse en 1576, auteur d'un recueil de poésies : *Les amours de Christophe de Beaujeu*, 1589, in-4°.

3. Coligny avait levé une armée et l'avait donnée à commander à Genlis; elle était formée de 3000 hommes, suivant les mémoires de Tavannes (édit. Buchon, p. 430), de 4000 harquebusiers à pied et de 400 chevaux suivant une pièce du temps (Bibl. nat., f. fr.,

fut qu'ayant fait, depuis la nuit fermée, une grande traicte toute la nuit, de sorte qu'il arriva le lendemain de fort bonne heure en ung village appelé Chevrin<sup>1</sup>, à troys lieues seulement de Montz, y passa le ruisseau et, au lieu de faire promptement défoncer les tonneaux de bière et bailler du pain aux soldatz en passant, pour les faire cheminer seulement encores demye lieue jusques dans le bois qui les conduisoit à couvert jusques à Montz, comme plusieurs s'y sauvèrent, il voulut reposer aud. Chevrin. Et y demeura tant et avec si peu d'ordre et sans nous advertir, qui eussions peu entretenir les Espaignolz à la guerre avec une bonne troupe, que dom Frédéric de Tolède eut loisir d'en avoir advis et faire en diligence partir toute son armée pour le défaire, comme il feist sans rendre combat, qui fut l'occasion que nous trouvasmes ainsy ce jour-là leurs trenchées abandonnées<sup>2</sup>.

Ceste faulte signalée dud. s<sup>r</sup> de Genliz, qui n'avoit point d'esprit et n'avoit jamais rien fait qui vaille, j'entendz celuy qu'on appelloit Yvoy, qui avoit aux premières guerres rendu Bourges trop légèrement<sup>3</sup>,

vol. 18587, f. 541), de 6000 hommes suivant un rapport inédit conservé aux archives de Bruxelles (Recueil de lettres et instructions de 1559 à 1572).

1. Quiévrain, au sud de Mons.

2. Le reproche adressé par La Huguerye à Genliz est confirmé par un récit anonyme conservé à la Bibliothèque nationale (f. fr., vol. 18587, f. 541). Genliz passa la frontière le mardi 15 juillet; le 17, à six heures du matin, il campa à Quiévrain. Il ne fut attaqué sérieusement par les Espagnols qu'à six heures du soir.

3. Genliz, connu sous le nom d'Ivoi, avait rendu sans défense la ville de Bourges au duc de Nemours, lieutenant de Guise, le 1<sup>er</sup> septembre 1562. Cette affaire est exposée avec détails par de Thou (1740, t. III, p. 198).

car le s<sup>r</sup> de Genliz, son frère<sup>1</sup>, auquel il avoit succédé au nom et à la maison, estoit trop bon cappitaine pour faire une si lourde faulte, dégousta encores davantage le roy des affaires et le disposa tant plus à se laisser aller aux poursuites de la royne, sa mère, ce que peult estre il n'eust faict, s'il eust veu entrer led. s<sup>r</sup> prince d'Orenge avec de si belles forces et venir à nous pour nous lever le siège<sup>2</sup>. Led. s<sup>r</sup> de Genliz fut pris prisonnier et en patist beaucoup; qui n'eust pas esté grand dommage, s'il n'y eust eu que luy, qui fut encores si effronté que d'envoyer vers led. s<sup>r</sup> comte l'advertir de sa prison, qui fut le premier advis qu'il eut de luy, le priant de regarder aux moyens de sa délivrance et cependant luy envoyer ung peu de commoditez, comme feist led. s<sup>r</sup> comte, contre l'advis du conseil. Et fei tout ce que je peu aussy pour m'exempter de mettre la main à la bourse, mays led. s<sup>r</sup> comte estoit si bon que nonobstant cela il me commenda de luy faire tenir deux cens escuz, ce que je fei à grand regret. Et ne me souciay pas beaucoup d'avoir soing depuis des affaires de sa dellivrance. Le duc d'Albe, en estant adverty, dépescha en France pour sçavoir du roy s'il advouoit ceste troupe ou non, qui la désadvoua<sup>3</sup>. Et ainsy, de plu-

1. François de Hangest, seigneur de Genlis, chevalier de l'ordre en 1560, servit sous les ordres de Condé pendant la première guerre civile. Il mourut en 1569 à Strasbourg. Il avait épousé Isabelle des Ursins et ne laissa pas d'enfants (De Thou, 1740, t. IV, p. 482).

2. Cet aperçu sur les tergiversations de Charles IX est confirmé par les mémoires de Gaspard de Saulx-Tavannes (édit. Buchon, p. 430).

3. Le 27 avril 1572, Charles IX avait écrit à Ludovic de Nassau une lettre par laquelle il lui promettait aide et secours contre les

sieurs prisonniers, on en feist pendre les ungs, noyer les aultres; plusieurs gentilzhommes se racheptèrent et plusieurs se sauvèrent à Montz, dont on remplit les compaignyes de gens de pied, et de ceux de cheval on en feist une cornette soubz la charge dud. cappitaine Beaujeu, qui donna tant de peine à contenter que les gentilzhommes luy donnèrent le nom de Schonberg le mutin. Mays les Espaignolz le payèrent bien depuis, car, aultant qu'il en tomboit en mains des Holandois et Zélandois, ung seul n'en eschapoit<sup>1</sup>.

Comme nous commençons à oublier ce désastre et pressions led. s<sup>r</sup> admiral de faire partir le marquis de Renel et augmenter sa troupe et de se haster luy-mesmes, comme il nous en donnoit espérance par toutes ses lettres, le moys d'aoust se passoit et nous en estions au xxviii<sup>e</sup>, quand, au soir, que les gardes estoient jà posées partout, nous commençons à ouyr une grande scoppeterie à troys fois, redoublée par troys fois, et force canonnades tirées en ruine<sup>2</sup> dans

Espagnols. Cette lettre fut prise sur Genlis (Gachard, *Correspond. de Philippe II*, t. II, p. 269 et note). — Le roi, se sentant compromis vis-à-vis du roi d'Espagne, démentit énergiquement l'authenticité de la lettre trouvée dans les papiers de Genlis (Lettre à Mondoucet du 12 août 1572; *Bulletins de la Comm. d'Hist. de Belgique*, 2<sup>e</sup> série, t. IV, p. 342).

1. Suivant un rapport espagnol, trente soldats à peine échappèrent au désastre de Genlis. Tout le reste fut tué sur le champ de bataille, pendu ou noyé après la capitulation par les gens de Frédéric d'Albe ou par les paysans flamands. Les vainqueurs prirent 39 enseignes et 10 ou 12 guidons (Arch. de Bruxelles, Lettres et instructions de 1559 à 1572).

2. *Battre une place en ruine*, la battre violemment à coups de canon (*Dictionn. de l'Académie*).

la ville, qui nous feist doubter de quelque entreprise sur icelle. Et de faict, en visitant les gardes sur la muraille, ayant faict meetre des lumières par les carrefours, nous trouvasmes la garde du cappitaine Bongardz<sup>1</sup> en ung estat capable de soupçon, duquel sans faire contenance led. s<sup>r</sup> comte y laissa nombre de gentilzhommes des patrouilles qui alloient par la ville, et cela estant cessé chacun se retira en son quartier sur la minuiet. Le lendemain xxix<sup>e</sup>, de bon matin, se trouvèrent à noz portes de pauvres soldatz françois, de la deffaicte dud. s<sup>r</sup> de Genliz, tous nudz, excepté qu'ilz estoient couvertz de paille, caschez exprès, disoient-ilz, par les Espaignolz pour nous porter les nouvelles de la mort dud. s<sup>r</sup> admiral, advenue le jour S<sup>t</sup> Barthélemy, n'y avoit que cinq jours, et d'un grand nombre de tuez, de sorte qu'il ne nous falloit plus espérer de secours et nous convenoit penser à capituler. Nous ne creusmes rien de cela, venant desd. Espaignolz, bien que nous eussions soupçon qu'il y eust quelque chose; et mist led. s<sup>r</sup> comte le cappitaine La Valée dehors pour attrapper quelque vedete, comme il feist, qui nous déclara l'occasion de lad. scoppeterie avoir esté l'arrivée du duc d'Albe, qui estoit venu en l'armée le lendemain de la nouvelle qu'il avoit eu en poste de la mort dud. s<sup>r</sup> admiral. Et touteffois nous ne voulions pas croire du tout ce qu'ilz disoient, doubtant que il y eust de l'artifice, non sans soupçon qu'il feust advenu quelque malheur, jusques à ce que deux ministres françoys, les s<sup>rs</sup> d'Amours<sup>2</sup>

1. Bongars, famille calviniste de la Thiérache, à laquelle appartenait l'historien Jacques de Bongars.

2. Louis d'Amours, ministre protestant, attaché au roi de

et de La Porte<sup>1</sup>, se présentèrent à noz portes, envoyez par le moyem dud. s<sup>r</sup> de Mondoucet, qui nous comptèrent toute la tragédie et comme ilz s'estoient sauvez<sup>2</sup>. J'ay remarqué en cet endroit les jours plus particulièrement, mays quant à l'histoire, elle est assez notoire.

Tost après l'arrivée du duc d'Albe<sup>3</sup> on commença la batterie de trente deux doubles canons en deux batteries de flanc, à la porte d'auprès des Cordeliers qui s'appelle de Nimy, et semble que fut cause que led. s<sup>r</sup> comte se logea au couvent desd. Cordeliers, où il n'estoit resté qu'ung pauvre cordelier, malade en l'enfermerie du couvent, ayant la veue vers le rempart, par où entrant ung coup de canon tiré en ruine l'espouvanta tellement sans le blesser qu'il se leva et fut guéry. La dicte batterie commença les premiers jours de septembre. Nonobstant toutes ces mauvaises nouvelles, rien ne demeuroit en la ville du

Navarre vers la fin du règne de Henri III, fait prisonnier par la Ligue à Paris pendant le siège, passa au service de Catherine de Bourbon sous Henri IV et mourut à Châtellerault avant 1609 (Haag, *La France prot.*).

1. On trouve plusieurs familles du nom de La Porte, au xvi<sup>e</sup> siècle, dans les rangs du parti huguenot; une famille de gentilshommes d'épée aux environs de La Charité; deux familles de robe en Poitou et en Saintonge (Haag, *La France prot.*).

2. La *Commission d'Histoire de Belgique* a publié la lettre par laquelle Charles IX apprend à Mondoucet le massacre de la Saint-Barthélemy. Le roi s'étend sur la prétendue conspiration des Huguenots; il invite le duc d'Albe à ne laisser échapper aucun des compagnons de Genlis ni aucun des défenseurs de Mons (*Bulletins*, 2<sup>e</sup> série, t. IV, p. 344). Quelques jours après, le 31 août, le roi renouvela ses conseils sanguinaires (*Ibid.*, p. 348 et 349).

3. Le duc d'Albe arriva au camp des assiégeants, devant Mons, le 27 août (*Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 275).

devoir de la guerre; led. s<sup>r</sup> comte, qui conceut ung si grand regret du faict de Paris qu'il en fut malade plus de troys moys, avoit tel courage néantmoins que jour et nuict il se trouvoit où il estoit besoing et encourageoit à son exemple tout le monde. Et ayant comuniqué à part avec led. s<sup>r</sup> de La Noue, en ma présence, je fei une dépesche aud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge pour le conforter à passer oultre, nonobstant ces mauvaises nouvelles, et entrer en armes au plustost pour encourager tous ceux qui avoient jà prins résolution en Zélande et Holande et aultres provinces, qu'il n'estoit poinct pressé en ville et l'y attendroit pour tascher à forcer la trenchée de son costé et oster les vivres au duc d'Albe, comme il feroit de sa part au mesme temps une sortye générale et luy ayderoit bien. Et, puisque le roy de France avoit esté si dégousté que de mespriser ung si beau morceau, qui ne luy pouvoit faillir s'il eust laissé venir led. s<sup>r</sup> admiral, (et, à la vérité, jamais roy de France n'eut et n'aura une si belle occasion, et falloit bien qu'il y eust du mauvais conseil de quicter ce beau party-là pour se saouler du sang de ses subjectz,) la royne d'Angleterre auroit meilleur appétit, qui desjà embrassoit les affaires de Zélande et Holande à bon escient. Et feist led. s<sup>r</sup> comte ceste dépesche à son frère, qu'il congnoissoit estre homme pour craindre sur ceste nouvelle que on rendist promptement la place, à l'instance des Francoys, comme il y en avoit prou qui l'eussent bien voulu, pour s'en retourner en leurs maisons, et que le duc d'Albe, avec son armée victorieuse, tournast la teste vers luy, qui n'avoit que des Alemandz mal payez et si corruptibles, estans tous presque colonnelz du



roy de France, comme Mandesloo<sup>1</sup> et autres, qui se laissèrent tost persuader de se retirer, qu'il ne s'en pouvoit pas beaucoup fier, doubtant que, voyant ung ennemy puissant devant eux, ilz ne feissent leurs affaires à ses despens.

Et il y avoit de l'apparence que c'estoit l'intention dud. duc qui nous sollicitoit fort, s'adressant aux François, de composer, offrant toutes conditions honorables à la noblesse, pour laquelle flater leur faisoit entendre qu'à la vérité, pour le bien des affaires du roy, son maistre, il ne pouvoit aultrement faire que louer Dieu d'ung tel succez que celui de Paris, mays qu'en son particulier il plaignoit la fortune dud. s<sup>r</sup> admiral, qu'il confessoit avoir esté ung grand cappitaine et avoir fort appréhendé son entrée dans les pais de son maistre, et qu'il aymeroit mieux qu'on luy eust coupé les deux bras que d'avoir faict ung pareil coup, et leur feroit paroistre au traicté honorable, qu'il estoit tout prest de leur accorder, qu'il s'efforceroit de leur garder parole plus estroitement qu'il ne feist jamais à soldatz, pour monstrier à tout le monde qu'il n'avoit aucune part en ce qui s'estoit passé à Paris. Et en esbransla tant par la douceur de ses paroles que nous eumes bien de la peine à y remédier jusques à la venue dud. s<sup>r</sup> prince, lequel led. duc faisoit estat, après la prise de la ville, de deffaire aisément et faire refroidir la résolution de ceux de Holande et Zélande,

1. Ernst van Mandesloo, colonel allemand, successivement au service du prince d'Orange et du roi de France, plusieurs fois nommé dans les *Archives de Nassau* publiées par M. Groen van Prinsterer, cité avec éloges dans le *Discours merveilleux* (Cimber et Danjou, t. IX, p. 67).

pour les ramener à l'obéissance du roy, son maistre, comme je croy qu'il eust peu faire et ainsy feust advenu. Pourquoy led. s<sup>r</sup> comte feist lad. dépesche en toute diligence et cependant paroît aux persuasions dud. duc, remonstrant en général et en particulier à la noblesse et par elle après aux cappitaines que, bien qu'ilz eussent raison de désespérer meshuy du secours de France et de n'espérer pas assez de capacité en la qualité de l'armée dud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge pour lever le siège, si est-ce que l'honneur et la raison de la guerre leur commendoit, n'estant point pressez comme ilz n'estoient, d'attendre la venue dud. s<sup>r</sup> prince et de voir le succez du debvoir qu'il fera de les secourir; lequel n'estant tel qu'il seroit à désirer, il sera lors tousjours temps de regarder à en sortir avec honneur et bonne composition, et que cependant en peu de temps ilz feront ung service signalé à la France, donnans le moyem par leur retardement d'asseurer en ces pais-là une telle opposition aux forces du roy d'Espaigne que de longtems il ne pourroit manier ce bras droict-là (ainsy les nommoit-il), au préjudice de la France, où peult estre cependant se retrouveroit quelque roy plus sage qui seroit bien aise de recueillir ce que ce roy, mal conseillé par sa mère, avoit rejetté imprudemment. Et sceut si bien dire, comme il estoit éloquent et s'estoit fort façonné en France à l'eschole dud. s<sup>r</sup> admiral, qu'ilz luy promirent et jurèrent de ne l'abandonner point, mesmement en l'estat qu'il estoit, fort malade, comme le duc eust bien voulu, et qu'il se reposast au lict, se fiant d'eux, sans se mettre au hazard de sa vie en travaillant trop en telle indisposition. Led. s<sup>r</sup> comte me sceut

ung bon gré de ce que je luy avois donné par mémoire pour leur remonstrer, qu'il enrichit merveilleusement, et surtout de ce que j'avois esté cause qu'il n'estoit demeuré à Paris, comme les aultres, à quoy il se feust laissé persuader à la vérité par la royne de Navarre, n'eust esté les remonstrances que je luy fei sur la congnoissance que j'avois du dessein du roy, dès mon voyage de Rome. Ayant faict ceste dépesche et donné bon ordre à la résolution de toute la garnison, il se feist purger et garda quelques jours la chambre.

Il ne passoit jour que les deux batteries ne tirassent au moins dix huict cens coups de canon<sup>1</sup>, l'espace de troys sepmaines que la batterie dura, sans ce qui estoit en grand nombre tiré dans les rues et çà et là, en ruine, de sorte qu'estant logé contre led. s<sup>r</sup> de Saucourt, luy et moy couchez, une bale de canon passant dessus son liet perça la muraille et passa au dessoubz du mien. Et faisoient les Espaignolz souvent contenance de venir à l'assault par le ravelin de ceste porte qui estoit fort esplané<sup>2</sup>, et leur trenchée en serpent aboutissant sur le fossé, de sorte que noz soldatz leur alloient faire la guerre jusques dans leurs trenchées, mays encores que led. ravelin feust bien défendu et que lesd. Espaignolz n'eussent que ruiné sans effect en ces assaux simulez pour nous espouvanter, si est-ce que, quand ilz eussent pris led. ravelin, il leur eust falu quicter, estant les deux rampars dedans la ville, derrière la porte, jointz et si bien terrassez qu'ung

1. Aussitôt après son arrivée devant Mons, le duc d'Albe avait envoyé chercher de l'artillerie à Valenciennes. Le 31 août il avait placé la première batterie, le 3 septembre la seconde, etc. (*Correspond. de Philippe II*, t. II, p. 275).

2. *Esplané*, aplani.

gentilhomme armé de toutes pièces avec la picque avoit prou peine d'y passer par le trou, qui estoit réservé pour aller à la défense dud. ravelin; outre une plate forme, commendée par le cappitaine La Meulse, qui avoit la charge de l'artillerie sur le rampart, derrière led. Cordeliers, où j'allois souvent manger avec luy, qui estoit tousjours pourveu de bon vin, bien garni d'artillerie qui les eust bien deslogez; aussy ne s'en mirent-ilz jamais en debvoir et n'y eussent rien gagné.

Et fault que je die, à la louange du colonel Rouvroy, qui estoit lors fort malade, pour le travail qu'il avoit pris jour et nuict en ce siège et la nouvelle de la mort dud. s<sup>r</sup> admiral, son maistre et du tout de ses amys, qu'entendant que les Espaignolz faisoient mine de se présenter à l'assault de la brèche, qui estoit à la vérité telle qu'on y pouvoit venir à cheval, et fort raisonnable, ne peult estre diverty ny par sa maladie ny par les remonstrances dud. s<sup>r</sup> comte, qu'il ne se feist porter au cartier de son enseigne colonnelle, sur le rampart derrière lesd. Cordeliers, d'où voyant les contenance des Espaignolz, comme de gens prestz à venir à l'assault, s'efforça de se lever, et, parlant à ses soldatz pour leur donner courage, receut une mousquetade en la teste, venue du clocher du fauxbourg, dont il mourut, regretté des siens et des Espaignolz mesmes, qui voulurent depuis sçavoir où il estoit enterré et luy feirent honneur.

Led. prince d'Orenge arriva deux ou troys jours après la Nostre-Dame, en septembre<sup>1</sup>, à troys lieues

1. Le prince d'Orange s'était mis en mouvement le 27 août, avait passé la Meuse et s'était dirigé sur Diest et Tirlemont; il

de Montz, et, suivant l'avis qu'il nous avoit donné, feist faire de si grandz feux par toute son armée que noz sentinelles les veirent et nous en donnèrent avis, comme s'ilz estoient proches, et que ce feust le duc d'Albe qui deslogeast, tant le silence estoit grand dans ses trenchées. Mays led. s<sup>r</sup> comte creut ce qui estoit vray et feist sortir led. cappitaine Mauregnault une lieue hors la ville, comme il sçavoit les lieux par où il pouvoit passer sans estre apperceu de l'Espagnol; et ne fut pas loing au premier village qu'il ne trovast force paysans fuyans qui luy dirent, comme s'il estoit du camp Valon des Espagnolz, qu'il ne passast pas plus oultre, aultrement qu'il tomberoit en l'armée des reistres, pourquoy il rebroussa, suivant le commedement dud. s<sup>r</sup> comte, et l'asseura avoir bien jugé et que c'estoit l'arrivée dud. s<sup>r</sup> prince. Lors led. s<sup>r</sup> comte donna ordre à tenir prestz et lestes douze cens hommes de pied françoys et environ cinq cens chevaux, pour faire une saillie à l'arrivée dud. s<sup>r</sup> prince, du costé où il domeroit le signal, et feist disposer toute l'artillerie en lieux propres à rompre les places de bataille de l'Espagnol entre ses deux trenchées, feist en somme comme s'il eust espéré quelque bon effect pour ne manquer rien de son costé, bien qu'il ne jugeast pas l'armée dud. s<sup>r</sup> prince capable de forcer les trenchées des Espagnolz, faulte des forces françoyses, perdues d'une part par la témérité de Genliz et dissipées en Champagne par la mort du marquis de Renel, qui fut

s'était présenté devant Louvain qui lui avait fermé ses portes. Le 7 septembre il parut devant le camp du duc d'Albe; le 8 il livra quelques escarmouches et le 9 il se retira sur Jemmapes (Lettres du duc d'Albe dans la *Correspond. de Philippe II*, t. II, p. 275 et suiv.).

tué à Paris par Bussy d'Amboise<sup>1</sup>, son propre cousin, y ayant seulement trois ou quatre enseignes de Valons ramassez qui ne suffisoient à faire cet effort.

Et touteffois le lendemain, à l'arrivée de l'armée dud. s<sup>r</sup> prince, qui tira deux coups de canon du costé où il vouloit tascher à faire quelque effort, pour nous donner advis, selon son advertissement (et led. s<sup>r</sup> comte avoit desjà disposé plusieurs pièces en cet endroit par bonne aventure), ne se trouvant entre les régimentz alemandz qui allassent à cet affaire, comme il apartenoit, le duc Christoffe<sup>2</sup>, frère du duc Casimir<sup>3</sup>, qui estoit en son armée avec deux cornettes plaines de noblesse, prince sans peur et aspirant au mariage de la damoiselle d'Orange<sup>4</sup>, feist ceste honte aux gens de pied que, voyant nostre artillerie faire changer et

1. Louis de Clermont de Bussy d'Amboise, fils de Jacques de Clermont d'Amboise et de Catherine de Beauveau. (Sur ses démêlés avec Renel, voyez p. 115, note 1.) C'était, dit de Serres, « un « homme de sang et de feu » (*Invent. de l'Hist. de France*, t. I, p. 766). Bussy devint l'amant de la reine Marguerite (*Mémoires*, édit. Lalanne, p. 54). Il se mit au service de François, duc d'Alençon, puis d'Anjou, et fut tué le 19 août 1579 par un mari jaloux, Jacques de Chambes, s. de Montsoreau.

2. Christophe de Bavière, né le 13 juin 1551, sixième fils de Frédéric III de Bavière, comte palatin, et de Marie de Brandebourg, fille de Casimir, marquis de Brandebourg-Anspach. Il fut tué au combat de Moock près Nimègue, le 14 avril 1574.

3. Jean-Casimir de Bavière, frère aîné du précédent, né le 1<sup>er</sup> mars 1543, administrateur de l'électorat pendant la minorité de Frédéric IV, son neveu, chevalier de la Jarretière, l'un des champions les plus résolus du calvinisme en Allemagne, même contre les autres sectes de la réforme, et surtout contre le luthéranisme adopté par son père. Il mourut le 6 janvier 1592. Il avait épousé Elisabeth de Saxe.

4. Cette indication peut s'appliquer à plusieurs princesses de la maison d'Orange, Guillaume le Taciturne ayant eu neuf filles. Voyez les *Archives de Nassau* de M. Groen van Prinsterer.

quicter les places de bataille aux Espaignolz, au devant d'eux, et les contraindre de se fourrer dans leurs trenchées, partye devant nous et l'autre devant eux, il gaigna ce poinct sur les gentilzhommes de ses cornettes qu'il feist un effort non espéré d'une cavalerie nommément alemande, et, entendant noz tambours et trompettes dehors la ville avec l'infanterie et cavalerie françoise, à la faveur de nostre artillerye, avançans espars, en forme d'escarmouche, et tournoyans pour faire effort au mesme endroict, de leur costé, força la trenchée et rompit tout au devant de luy; les nostres faisans aussy tout debvoir d'entretenir l'Espaignol et l'artillerie de l'empescher de s'assembler; de sorte que, si les régimens alemandz l'eussent suivy, ilz eussent peu faire un bel effect, encores que le duc d'Albe feist de son costé tirer à la brèche pour nous faire retirer et entretint tellement les siens que jamais il ne s'y mist de désordre. Et voyant, led. s<sup>r</sup> duc Christoffe, que personne ne le suivoit, après avoir faict presque une ronde entre les deux trenchées, sortit par où il estoit entré avec peu de perte d'hommes.

Cela feist résouldre led. s<sup>r</sup> comte à ce qu'il avoit tousjours creu, que ceste armée-là ne feroit poinct d'effect à vifve force. Et pour ce donna advis, la nuit, aud. s<sup>r</sup> prince, son frère, qu'à faulte de cela, sans plus rien hazarder, à présent que l'Espaignol l'avoit recongneu, il se contentast de couper tous les vivres au duc d'Albe, tant qu'il pourroit, pendant qu'il auroit le moyem de demeurer derrière et que les vivres ne luy faudroient poinct; ce que led. s<sup>r</sup> prince vouloit pratiquer. Et y demeura quatre ou cinq jours, pendant lesquelz il feist naistre une grande cherté de vivres au

camp des Espagnolz, qui furent par ce moyem forcez de sortir de leur résolution de ne passer point leurs tranchées et de faire la guerre aux reistres, de nuit et par camisades, contre lesquelles ilz sont mal pourvez de deffence. Et leur en donnèrent une si vifve qu'ayans perdu de leurs hommes et chevaux assez, il ne fut en la puissance dud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge de les retenir là plus longtems, avec ce que les colonelz, qui estoient serviteurs du roy de France, avoient desjà le mot de faire ce qu'ilz feirent, demandans payement et se mutinans. Pour quoy led. s<sup>r</sup> prince, contrainct de se retirer, en donna advis aud. s<sup>r</sup> comte, par le s<sup>r</sup> de S<sup>te</sup> Aldegonde<sup>1</sup>, qu'il trouva moyem de faire entrer en la ville, et qu'il s'en alloit à Malines payer son armée, la rafraischir, eschauffer par la vue de ses forces ceux de Zélande et Holande en leur résolution et voir si quelques villes luy ouvreroient ; que cependant il ne s'opiniastrest point d'attendre la nécessité et entendist à une honeste composition, taschant de mener avec luy toutes ses troupes à Remunde<sup>2</sup>, où il retourneroit le trouver, licencier son armée et adviser ensemble ce qu'ilz auroient affaire.

Led. s<sup>r</sup> comte avoit, de propos délibéré, fait entretenir les menées des Espagnolz envers quelques François, qui estoient néantmoins sages et fidèles et s'y gouvernoient entièrement selon sa volonté. Et

1. Philippe van Marnix, seigneur de Mont-Saint-Aldegonde, né en 1548, littérateur, théologien, négociateur, homme d'État protestant. Il fut l'âme de la révolte des Provinces-Unies. Marnix mourut en 1598. M. Quinet a écrit sa vie. Paris, 1854, in-18.

2. Ruremonde, dans la Gueldre, au confluent de la Roer et de la Meuse.



menoit du costé des Espaignolz ceste négociation le s<sup>r</sup> de Noircarme<sup>1</sup>, qui sollicitoit les François d'abandonner led s<sup>r</sup> comte, suivant ses premiers erres, mays il y avoit esté si bien pourveu qu'on luy disoit que cela ne se pouvoit faire et que ce seroit beaucoup de les amener seulement à capituler avec honneur et bonne condition, pource que le prince d'Orenge alloit recevoir force argent d'Angleterre pour retourner à Montz ; ce que nous leur faisons dire, encores que ce ne feust chose preste, pour les faire entrer en ceste appréhension, veu l'hyver qui estoit proche, et que n'avions point encores faulte de vivres ny de pouldres, au moins pour l'harquebuzerie ; mays nous mesnagions le canon. Enfin on advisa d'y faire trouver le cappitaine Cormont, qui, sur les promesses d'honeste composition, promist d'en parler au s<sup>r</sup> de La Noue, pour voir si par son moyem on y pourroit induire led. s<sup>r</sup> comte. Et fut enfin l'affaire si bien menée que, avec led. Noircarmes, troys aultres furent deputez de leur costé<sup>2</sup>, et du nostre, lesd. s<sup>rs</sup> de La Noue, Cormont, Senarpont<sup>3</sup> et Saucourt. Et tant fut mené ce traicté que la capitulation fut faicte : que led.

1. Philippe de Sainte-Aldegonde, chevalier, seigneur de Noircarmes, bailli et capitaine de Saint-Omer, commandeur de l'ordre d'Alcantara (Gachard, *Corresp. de Philippe II*, in-4<sup>o</sup>, t. I, p. 461).

2. Ces trois autres étaient Philippe de Recourt, baron de Licques, le seigneur de Vaulx et Antoine de Gongnies, gouverneur du Quesnoy (Lettre du duc d'Albe dans la *Correspond. de Philippe II*, t. II, p. 281). La lettre du duc d'Albe confirme le récit de La Huguerye.

3. Le s. de Senarpont, de la maison de Mouchy. Sous Henri II un s. de Senarpont était gouverneur de Boulogne (De Thou, 1740, t. II, p. 525).

s<sup>r</sup> comte et ceux qui voudroient aller avec luy seroient conduitz par quatre compagnies d'ordonnances jusques à Remunde avec les armes et la mèche, sans desployer enseignes ny battre tambours, et luy seroient donnez quatre ostages qui demeureroient près de luy jusques aud. lieu, pour la seureté de sa personne et du traicté, et les François qui voudroient retourner en France seroient conduitz de mesmes jusques à l'arbre de Guyse<sup>1</sup>, et permis à ceux de la ville, qui voudroient, de se retirer avec led. s<sup>r</sup> comte; et aultres menues conditions contenues au traicté, qui fut signé dud. duc d'Albe, de dom Fédéric, son filz, dud. Noircarmes et des aultres deputez et dud. s<sup>r</sup> comte et de noz deputez. Et, dès le jour mesme que les actes en furent délivrez de part et d'autre, le s<sup>r</sup> de Licques<sup>2</sup> fut envoyé par led. duc visiter l'artillerie et pris jour à sortir le lendemain qui estoit le xxj<sup>e</sup> septembre<sup>3</sup>.

Led. s<sup>r</sup> comte avoit ung extrême regret de laisser ceste belle place, et la maladie luy en augmenta, de sorte qu'il le convint saigner. Et néantmoins feist donner ordre partout de se tenir prest. Et commença à traicter avec les François, reconnoissant l'extrême obligation que led. s<sup>r</sup> prince et luy avoient, qui le contraignoit de penser à leur seureté, que la France

1. L'arbre de Guise était situé sur la frontière de France, près d'Avesnes (*Commentaires de Mendoza*, t. I, p. 375).

2. Philippe de Recourt, baron de Licques, seigneur de Boninghe, grand louvetier d'Artois, gouverneur de Harlem en 1573, du Cambrésis en 1576, du Tournaisis en 1581. Il mourut à Bruxelles le vendredi-saint de l'année 1588 (*Commentaires de Bern. de Mendoza*, t. I, p. 263).

3. L'acte de capitulation est imprimé dans les *Commentaires de Mendoza*, t. I, p. 372. Il porte la date du 19 septembre 1572.

estoit encores toute rouge de sang, qu'y retourner si tost seroit aller à la boucherie, qu'ilz eussent un peu de patience, vinsent avec luy et que led. s<sup>r</sup> prince, son frère, entretiendroit le régiment d'infanterie, qui estoit de douze cens hommes, bons soldatz, et toute la noblesse en quatre cornettes de cavalerie, avec telle solde et condition qu'ilz trouveroient eux-mesmes raisonnable, et en seroient payez en Holande, de moys en moys, sans faulte, et les gentilzhommes, qui ne se voudroient renger soubz les cornettes, seroient traictez chacun selon leur qualité, à leur contentement, et le tout pour attendre que le temps feust un peu adoucy et se retirer après en leurs maisons, quand il leur plairoit et par tel chemin qu'ilz voudroient ou par mer ou par terre. Laquelle remonstrance fut trouvée très bien fondée, et plusieurs estoient bien disposez à s'y accommoder, et eussent fait un grand service aud. s<sup>r</sup> prince, mais il ne fut possible de le persuader à tous, et la plus grande partye, désireuse de retourner donner ordre en leurs maisons, emporta l'autre à ceste résolution de se faire conduire aud. arbre de Guyse et de là se sauver chacun par les maraiz, comme il pourroit, dont plusieurs se trouvèrent mal à l'entrée de la France, où il y avoit desjà des forces disposées sur les frontières pour les tailler en pièces; les autres se sauvèrent par le moyem de leurs amys, joint que le duc de Longueville, gouverneur de Picardie, n'estoit très rigoureux.

Je ne fai poinct de mention particulière des advis que led. s<sup>r</sup> comte recepvoit ordinairement du s<sup>r</sup> de Theraetz<sup>1</sup>, gouverneur de Flessingue pour ledict

1. Jérôme Van T'Seraerts, capitaine hollandais, envoyé en 1572

s<sup>r</sup> prince, pour ce que en gros les villes de ces provinces maritimes de Zélande, Holande et Frise se résolurent sur l'exemple de Flessingue<sup>1</sup>; et n'y eut aultre incommodité que l'arrivée des Anglois qui voulurent estre les maistres, jaloux d'y voir tant de Francoys que led. s<sup>r</sup> admiral y avoit envoyés.

Led. jour, xxj<sup>e</sup> septembre, tout le monde fut prest de bonne heure, en bataille au milieu de la place, devant l'hostel de ville. Led. s<sup>r</sup> comte, qui avoit esté seigné le matin, monta sur ung chariot avec le capitaine Alain, gentilhomme provençal de sa maison, qui estoit aussy malade, au milieu de la troupe, et m'ordonna de n'abandonner poinct son chariot et faire aller mon homme et bagage avec sa maison. Les portes estoient desjà possédées par les forces dud. duc, quy avoit mis en garde led. s<sup>r</sup> de Noircarmes<sup>2</sup>, lequel vint advertir led. s<sup>r</sup> comte, avec beaucoup d'honneur et de respect, qu'il pouvoit partir quand il luy plairoit, que l'escorte estoit preste et les ostages prestz à se rendre près de luy, et que led. s<sup>r</sup> duc d'Albe avoit tel soing de la conservation de sa promesse qu'il ne s'en estoit voulu fier à aultre nation qu'aux Espaignolz mesmes,

par le prince d'Orange comme gouverneur de Flessingue, d'où il fit d'heureux coups de main en Flandre. Il devint plus tard gouverneur de l'île de Valcheren et prit une part importante en 1573 à la défense de Harlem (*Commentaires de Mendocça*, t. I et II, passim).

1. La révolte de Flessingue (sept. 1572) fut fomentée par les Huguenots de France et les Anglais; elle est racontée avec détails dans les *Comm. de Mendocça*, t. I, p. 267. Voy. ci-dessus, p. 101 et 109.

2. Le duc d'Albe laissa pour quelque temps à Mons le s. de Noircarmes, mais il donna le gouvernement de la ville au s. de Vault, un des négociateurs de la capitulation (*Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 282).

lesquelz à la vérité nous trouvâmes à l'issue, aux deux costez de nostre chemin, nous faisons beaucoup d'honneur et donnans de la pouldre et de la mèche à noz soldatz, qui en estoient desgarniz, avec tel soing de nostre seureté qu'estant arrivé qu'ung goujat des leurs avoit osté le chapeau à ung des nostres, led. s<sup>r</sup> de Noircarmes, se trouvant près de là, luy donna tout à l'heure de l'espée au travers du corps et le feist jetter mort au milieu des champs. Comme nous approchions de noz ostages et escorte, se présenta au chemin dom Frédéric de Tolède, filz du duc d'Albe, qui l'avoit envoyé exprès vers led. s<sup>r</sup> comte, auquel il envoya ung gentilhomme le salaer et luy dire, de la part de son père, qu'il s'assurast que tout ce qui luy avoit esté promis luy seroit inviolablement gardé, le priant de faire de mesme de son costé et luy recommandant les ostages et l'escorte. Led. s<sup>r</sup> comte m'envoya le saluer et remercier de sa part de l'assurance qu'il luy donnoit des promesses, dont il n'avoit jamais douté, le priant aussy de croire qu'il ne manqueroit rien de son costé.

Peu après ceux qui voulurent retourner en France prirent le chemin de l'arbre de Guyse, avec leur escorte, et nous le chemin de Maestrich et Remonde, assez bien accompaignez, mayz de peu de François. Et feismes une grande traicte par l'ordonnance dud. duc, affin de nous esloigner des coureurs ; et feusmes assez bien logez en ung beau bourg, à six lieues de Montz, où, quand nous descendismes led. s<sup>r</sup> comte de son chariot pour le meiner en sa chambre, il se trouvoit si foible qu'il s'esvanouit entre noz bras, et puis avec remède revint, et fut couché. Et ainsy continuâmes

jusques en la ville de Remunde, où, auparavant qu'arriver, l'escorte et les ostages, voyans l'armée dud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge proche, qui retournoit vers lad. ville, demandèrent licence. Et ayans pris congé dud. s<sup>r</sup> comte, bien satisfait d'eux et eux de luy, s'en retournerent, ne pouvant dissimuler qu'en une retraicte de huit journées au moins nous ne recusmes jamais une seule disgrâce, tant l'ordre estoit bien donné à la conservation de la foy publique de tous costez<sup>1</sup>, en hayne de ce qui estoit arrivé en France que les Espagnolz blasmoient ouvertement<sup>2</sup>.

Tost après nous y arriva led. s<sup>r</sup> prince, lequel y licencia son armée, composée de gens de si mauvaise volonté que Mandesloo emmena de force avec luy ung cappitaine françoys, tenu prisonnier par led. s<sup>r</sup> prince parce que, soubz couleur de le venir servir, estant venu à cheval et en armes, il avoit charge de solliciter les colonelz du roy de se retirer et abandonner led. s<sup>r</sup> prince. Là tint conseil led. s<sup>r</sup> prince avec led.

1. Les Espagnols se dédommagèrent de leur générosité à l'égard des compagnons de Ludovic de Nassau par une atroce barbarie vis-à-vis des habitants de la ville. Le 24 septembre, Noircarmes institua à Mons une commission dite *des Troubles* (*Bull. de la comm. d'Hist. de Belgique*, 2<sup>e</sup> série, t. XI, p. 17). Suit dans le *Bulletin* une longue série de pièces signées de Noircarmes, ordres d'exécutions, révocations d'amnistie, encouragements à la sévérité, reproches aux commissaires qu'il accuse d'avoir eu « les mains engraisées » à cause de leur trop d'indulgence. Cette correspondance se prolonge pendant 1573 et 1574.

2. Ce blâme était simulé; Mondoucet, dans sa réponse à la lettre du roi qui lui annonçait le massacre de la Saint-Barthélemy, signale la satisfaction du duc d'Albe et de tout le parti espagnol (Lettre du 29 août; *Bull. de la comm. d'Hist. de Belgique*, 2<sup>e</sup> série, t. IV, p. 346).

s<sup>r</sup> comte, son frère, auquel il fut résolu que led. s<sup>r</sup> prince passeroit le Rhin à Emeric<sup>1</sup>, ville du duc de Clèves<sup>2</sup>, et iroit en Holande avec quelque peu d'infanterie et cavalerie qui leur restoit, et led. s<sup>r</sup> comte iroit en Alemaigne et me meneroit avec luy pour y négotier tout l'hiver, pendant qu'il mectroit peine de se refaire. Ainsy prindrent congé l'ung de l'autre, ayans esté seulement quatre jours ensemble. Et s'en alla led. s<sup>r</sup> comte au giste à Moertz, chez le comte de Nuenard<sup>3</sup>, son beau-frère, où il fut logé au chasteau; et séjourna environ douze jours pour prendre ung peu de force, et de là à Dilembourg<sup>4</sup>, principal lieu de la maison de Nassau, où il se reposa tout l'hyver et se guérit.

Ainsy fut jecté le fondement du trouble de Flandres par l'entreprise de Montz seule, et durant quatre moys qu'elle fut occupée par led. s<sup>r</sup> comte; et si l'ambassadeur d'Espagne en France, logé à Melun

1. Emmerich, ville forte sur le Rhin, dans le duché de Clèves, en Westphalie.

2. Guillaume de Juliers, duc de Clèves, avait épousé en premières noces, le 14 juin 1541, Jeanne d'Albret. Après la dissolution de ce premier mariage, qui n'avait jamais été consommé, il épousa, le 18 juillet 1546, Marie d'Autriche, fille de Ferdinand, roi des Romains. Il mourut le 25 janvier 1592, laissant deux fils et quatre filles. Sa succession donna lieu à de grandes difficultés qui sont restées célèbres dans le droit public de l'Allemagne.

3. Herman, comte de Nieuwenaër et de Meurs, avait épousé Madeleine de Nassau, fille de Guillaume I<sup>er</sup>, prince d'Orange et de sa première femme, Walpurgé d'Egmont. On trouve plusieurs lettres de ce personnage dans les *Archives de la maison de Nassau* publiées par M. Groen van Prinsterer.

4. La lettre de Ludovic de Nassau à son frère Jehan, lui annonçant son arrivée au château de Sibourg, près de Dillembourg, est datée du 2 novembre 1572 (Groen van Prinsterer, *Archives de Nassau*, t. IV, p. 20).

lorsque nous estions à Fontainebleau, eust pris le grand Anthoine, seul autheur de ceste surprise, au mot<sup>1</sup>, il eust deschargé le roy, son maistre, de ce trouble qui a desjà duré trente deux ans<sup>2</sup>, et, pour dix ou douze mil escuz, il eust espargné au roy, son maistre, plus de cent millions d'or.

Et ne m'estonnay de rien tant, en la retraicte dud. s<sup>r</sup> comte, que de ce qu'ayant, leur maison, ung bel hostel dans la ville de Colongne, qui est neutre et d'Empire, néantmoins le magistrat fut si maladvisé, en l'estat qu'il estoit, de ne luy permettre l'entrée en sa propre maison. Et fut contrainct, après avoir longtemps attendu leur résolution, de passer le Rhin et aller loger à Duitz<sup>3</sup>, au-devant de la ville, où sont logez les Juifz. Et cela leur a cousté et coustera longtemps bien cher et apportera beaucoup d'incommoditez, pour ne sçavoir pas bien se contenir en leur neutralité et devoir, et, comme gens timides, se laisser aller à tous ventz et sans subject, ayant veu l'honneur que led. s<sup>r</sup> comte avoit receu de ses ennemis mesmes.

Led. s<sup>r</sup> comte arriva au chasteau de Dilembourg, pais de Nassau, à la fin d'octobre seulement, et s'estant reposé et refaict, avec le soing de sa mère<sup>4</sup>, qui l'aymoit uniquement, de sorte qu'il pouvoit commen-

1. Voyez ci-dessus p. 30.

2. Ce passage prouve que La Huguerye écrivait ses mémoires en 1604, 32 ans après la prise de Mons par le duc d'Albe.

3. Deutz, vis-à-vis de Cologne, sur la rive droite du Rhin.

4. Julienne de Stolberg, femme en premières noces de Philippe, comte de Hanau, en secondes noces du premier Guillaume de Nassau, père de Guillaume le Taciturne. Elle mourut en 1580 dans un âge très-avancé. Les historiens du temps constatent avec admiration qu'avant de mourir Julienne de Stolberg aurait pu voir cent soixante fils ou filles nés d'elle ou de ses enfants.



cer à entendre aux affaires, ausquelz mons<sup>r</sup> le comte Jehan de Nassau<sup>1</sup>, résidant au chasteau, estoit tout neuf et ne pouvoit rien mectre en avant que par l'invention et instruction dud. s<sup>r</sup> comte. M'ayant commandé cependant d'adviser à ce qu'il convenoit faire et de luy en dresser mémoire, comme j'avois faict, il me commenda la veille S<sup>t</sup> Martin de luy porter. Et le leut, contenant troys chefz : le premier, pendant que mons<sup>r</sup> le prince, son frère, dressoit et asseuroit ses affaires ès provinces de son gouvernement<sup>2</sup>, de négotier en Alemaigne par le moyem et autorité de l'électeur Palatin<sup>3</sup>, laissant là, pour l'heure, les aultres princes trop difficiles à faire résouldre, pour croire qu'ilz sont loing du péril, non comme led. électeur qui est voisin, delà le Rhin, et de la France et de la maison de Lorraine d'ung costé, et ses terres de l'aultre costé abou-tissent aux Evesques<sup>4</sup>, desquelz il ne se convenoit fier,

1. Jehan de Nassau, second fils de Guillaume I de Nassau, prince d'Orange, et de sa seconde femme, Julienne de Stolberg, fut stathouder de la Gueldre. Il renonça à son gouvernement pendant l'été de 1580. Il mourut le 8 octobre 1606, ayant eu vingt-cinq enfants de ses trois femmes et laissant quatre-vingt-cinq enfants ou petits-enfants. Motley a tracé un beau portrait de ce prince (*Hist. de la fondation de la Répub. des Prov. unies*, trad. Guizot, t. IV, p. 391 et suiv.).

2. Cette phrase est elliptique et obscure. Voici le sens : *le premier chef* ..... était de *négocier en Allemagne* .....

3. Frédéric III, dit le Pieux, duc de Bavière et de Simmeren, né le 14 février 1515, comte palatin du Rhin et électeur en 1559, à la mort du comte Othon Henri, tour à tour luthérien et calviniste, mourut le 26 octobre 1576.

4. La Huguerye désigne ici non pas les trois *évêchés* (Metz, Toul et Verdun), mais les évêchés ou archevêchés allemands de l'empire indépendants, c'est-à-dire ceux de Spire, de Mayence, de Trèves, de Liège et de Cologne.

pour la grande intelligence qu'ilz ont avec l'Espagne ; et, soubz led. électeur, traiter une bonne association des comtes et seigneurs protestans, voisins de ces deux estatz de France et Flandres, depuis Embden<sup>1</sup> jusques à Basle en Suisse, pour dresser comme une chesne et défense capable de les empescher, s'ilz vouloient entreprendre quelque chose par l'insolence de la prospérité de leurs affaires, et pour ayder au besoing aud. s<sup>r</sup> prince d'Orange, qui leur préparoit de l'assurance du costé des Pais-Bas, en taillant assez de besoingne au duc d'Albe ; et, affin que l'effect de ceste belle association ne deppendist de l'attente des finances d'aulture prince quelconque, que chacun, comte et baron, se taxast luy-mesmes non en argent, mays en quantité d'hommes de cheval et de pied, qu'il tiendroit toujours prestz, de ses domestiques, officiers et subjectz, qui deppendoient desjà de ses gaiges et entretenement ; et si led. électeur, pour quelque crainte, ne vouloit que son nom parust encores, au moings il assurast par ung de ses confidens, qui seroit avec led. s<sup>r</sup> comte, quand lad. association seroit conclue, de s'en rendre le chef, comme premier prince et comte d'Empire, desdiant ses deux enfans, l'ainné, duc Casimir, aux affaires de France, et le duc Christophe aux affaires de Flandres pour y conduire les forces quand le besoing le requerroit, se servant à cet effect des comtes, ses parens et alliez. L'aulture et second point estoit de regarder promptement à donner courage aux reliques<sup>2</sup> de France, par l'adresse de Genevve,

1. Emden, ville du Hanovre, à l'embouchure de l'Ems.

2. Reliques, *reliquiæ*, restes du parti réformé.

en Dauphiné, Provence, Languedoc et Guyenne, avec bonne espérance de secours, pour empescher si bien le roy de France, comme le roy d'Espagne, qu'il perde le goust de venir voir ses voisins ; et à cet effect envoyer homme exprès à Genevve, qui y demeure ung temps, et de là lever le cueur au reste de ces provinces-là, en donnant advis à toutes occasions. Le troysiesme estoit d'envoyer en Angleterre vers les s<sup>rs</sup> vidame de Chartres<sup>1</sup> et comte de Mongommery<sup>2</sup>, qui s'y estoient sauvez, et vers la royne, pour de ce costé-là redresser les affaires de La Rochelle et de Guyenne, pendant qu'il travailloit en Alemaigne au mesme effect, les advertissant de sa négociation pour cela avec les autres provinces, par le moyem de Genevve, où il avoit ung gentilhomme résident exprès, et les exhortant d'entretenir à ceste fin bonne correspondance avec luy et d'envoyer leurs pacquetz aud. s<sup>r</sup> prince d'Orange, affin qu'ayant gaigné ce poinct-là, de faire relever les armes en France, on les peust secourir promptement pour faire congnoistre au roy la faulseté de la maxime de sa mère, qui l'avoit asseuré que la journée S<sup>t</sup> Berthelemy le mectroit en repos, et qu'au contraire, avec une honte signalée qu'il avoit acquise par tout le

1. Jean de Ferrières, seigneur de Maligny, vidame de Chartres après son cousin François de Vendôme, né vers 1520, poète, capitaine calviniste, mort, prisonnier du parti catholique, aux galères, vers 1586. M. de Bastard a écrit sa vie, in-8°, 1860.

2. Gabriel de Lorges, comte de Montgommery (il signait Montgommery), capitaine de la garde écossaise, eut le malheur de tuer le roi Henri II dans un tournoi le 29 juin 1559, à la porte Saint-Antoine. Bien que le roi en mourant eût défendu qu'il fût inquiété, il passa en Angleterre. Il n'en sortit que pour faire la guerre dans les rangs des protestants. Pris à Domfront, il mourut sur l'échafaud à Paris le 26 juin 1574.

monde, il seroit pis que devant et trouveroit son peuple tellement disposé à prester l'oreille à ceux qui le pourroient ayder, qu'il n'en jouiroit pas si aisément comme il avoit faict par le moyem de ceux qu'il avoit tuez en partye, en partye tenoit prisonniers, et que cela le pourroit faire tomber en une humeur contraire, comme il est brusque, de se res sentir de ceux qui luy avoient donné si mauvais conseil. C'estoit la somme dud. mémoire sans rapporter icy les moyems, raisons et particularitez, que led. s<sup>r</sup> comte trouva très bien disposé. Et n'y pouvant rien adjoûter que l'exécution, me commenda de faire les dépesches pour les troys lieux qu'il envoie roit, son frère à Heydelberg, led. s<sup>r</sup> Alain à Genevve, et regarderoit à qui il donneroit la charge d'Angleterre. Et feroit cependant en sorte que les comtes de Holach<sup>1</sup>, Schwartzbourg<sup>2</sup>, Solm<sup>3</sup>, Isembourg<sup>4</sup> et aultres, ses parens et voisins, le viendroient visiter, avec lesquelz il conféreroit de

1. *Holach* ou *Hohenlohe*.

2. Gauthier de Schwartzembourg, un des quatre comtes de l'empire. Il fut député aux conférences de Bréda en Flandre, en 1575, par l'empereur, comme médiateur entre le roi d'Espagne et les révoltés des Provinces-Unies. Sa mission échoua; elle est racontée par de Thou (1740, t. V, p. 161).

3. Conrad, comte de Solms et de Tecklembourg, avait épousé, le 16 juin 1559, Elisabeth de Nassau, fille de Guillaume, comte de Nassau-Dillenburg. Il mourut le 27 décembre 1592 (Bilgen, *Genealogia comitum Solmensium*, 1622, in-4°).

4. Salentin, comte d'Isembourg, avait été d'abord destiné à l'état ecclésiastique et pourvu de l'archevêché de Cologne le 23 décembre 1567; mais entraîné par sa passion pour Jeanne de Ligne, sœur du comte d'Aremberg, prince de Barbançon, il laissa la mitre et épousa Jeanne (Schwarz, *Isenburg Erzbischoff und Churfürst von Mainz*, 1789, 2 vol. in-8°). De Thou le rencontra à Bade en 1579 (*Mémoires* de de Thou, 1741, p. 34).

lad. association pour y disposer chacun ses parens et voisins sur le péril commung qui les y pressoit si fort que la diligence y estoit requise.

Ces dépesches faictes, led. s<sup>r</sup> Alain ne fut pas si tost arrivé à Genefve qu'après avoir communiqué sa charge au ministre de Bèze<sup>1</sup>, auquel il estoit adressé, elle ne fut pas tenue par luy, qui est léger et trop communicatif, si secrète qu'il appartenoit, car il en feist part à deux gentilzhommes, les plus dangereux de tous ceux auxquelz il la pouvoit communiquer, sçavoir aux s<sup>rs</sup> de Beauvoir La Noche<sup>2</sup> et de Vezines<sup>3</sup>, le premier encores plus dangereux que l'autre, tous deux retirés en Suisse; et lesquelz pour faire leur paix et affaires par le moyem du s<sup>r</sup> de Beaufort<sup>4</sup>, lors ambassadeur du roy aud. pais, avec lequel ilz avoient une grande et ordi-

1. Théodore de Bèze, né à Vézelay le 24 juin 1519, l'un des meilleurs écrivains du parti réformé au xvi<sup>e</sup> siècle, le personnage le plus important du calvinisme à Genève après la mort de Calvin, mourut le 13 octobre 1605.

2. Le s<sup>r</sup> de Beauvoir La Noche, gentilhomme huguenot, tour à tour négociateur et capitaine. On le trouve au combat de la Roche l'Abeille en 1569, et en Brouage en 1577. Il fut un des agents de Condé aux conférences de Paris en avril 1575 (Aubigné, 1626, col. 408 et 754).

3. Probablement *Vesins*, nom d'une maison représentée au xv<sup>e</sup> siècle par plusieurs branches, dont une au moins appartenait à la réforme. Voyez la *France prot.* des frères Haag.

4. La Huguerye a voulu sans doute désigner ici le sire de Beaufort, gentilhomme de la chambre du roi (V<sup>e</sup> de Colbert, vol. 399, f. 272) que nous trouvons en 1575 chargé de négociations diverses, notamment auprès de Condé à Strasbourg (V<sup>e</sup> de Colbert, vol. 398, f. 261), bien qu'à cette date l'ambassadeur officiel du roi en Suisse fût Jean de Bellièvre, s. de Hautefort, frère cadet du chancelier de Bellièvre. Sa correspondance pendant les années 1574 et 1575 est conservée à la Bibl. nat., f. fr. vol. 15559).

naire familiarité, luy descouvrirent ce qu'ilz en avoient appris dud. s<sup>r</sup> de Beze, allans quelquesfois à Geneve pour cet effect. L'ambassadeur en feist bien son prouffit par ses dépesches au roy, nommant ses autheurs pour leur adoucir le roy, qui tomba en telle crainte et appréhension de la disposition qu'il recongneut des estrangiers envers ses subjectz contre luy, par les négociations dud. s<sup>r</sup> comte, qu'il résolut de dépescher vers luy et excuser ce qui s'estoit passé sur l'entreprise faicte contre sa personne, ne l'ayant peu, comme il avoit voulu, attribuer à ceux de la maison de Guyse, qui, pour luy complaire, avoient bien une fois trouvé cela bon et s'estoient retirez de la court, mays, ayant mieux considéré la conséquence trop préjudiciable à leur famille, retournèrent et ne cessèrent qu'ilz ne l'eussent faict advouer au roy, en plain parlement, à Paris, encores que pour cela ilz n'en feussent pas deschargez<sup>1</sup>. Et, affin de faire oublier audict s<sup>r</sup> comte les affaires de France et luy faire tourner visage entièrement aux affaires dud. s<sup>r</sup> prince, son frère luy offrit tout secours et assistance, l'assurant que chose plus agréable ne luy scauroit arriver que de voir bien succéder les affaires de sondict frère. Pour exécuter laquelle négociation il choisit, par le conseil de la royne, sa mère, Frégose, qui avoit jà pratiqué par

1. Le roi avait commencé par rejeter le crime de la Saint-Barthélemy sur les Guises; mais le 26 août, dans un lit de justice tenu au Parlement, il allégua que l'exécution du 24 août avait été le seul moyen de tenir tête aux conjurations des Huguenots (De Thou, livre 42). Des instructions conformes à cette déclaration furent expédiées aux gouverneurs de province. On conserve à la Bibliothèque nationale celle qui fut adressée à Matignon, lieutenant du roi en Normandie (Bibl. nat.. f. fr., vol. 3254, f. 28).

plusieurs autres voyages beaucoup d'acez vers led. s<sup>r</sup> comte<sup>1</sup>. Et, comme led. Frégose me cognoissoit et doubtoit que je fusse toujours près dud. s<sup>r</sup> comte, il se prépara d'une petite charge vers moy, avec mille offres et promesses d'avancement servant à ce but, au contentement du roy. Et avec ceste dépesche bien enrichie arriva à Dylembourg, vers la fin de novembre<sup>2</sup>, aud. an 1572, en poste, m'assurant qu'il n'avoit esté en chemyn que cinq jours depuis Paris. Si tost qu'il fut arrivé à l'hostellerie, au bourg, l'advis en fut donné aud. s<sup>r</sup> comte Jehan, qui en vint advertir led. s<sup>r</sup> comte, son frère, lequel me commanda d'aller voir qui c'estoit et d'où il venoit, comme il avoit accoustumé faire pour tous les estrangiers. Et ne feuz pas si tost entré au poisle<sup>3</sup>, que je congneu led. Frégose guères aise, à sa mine, de me voir. Je luy diz que j'estois envoyé pour sçavoir qui il estoit, d'où il venoit et ce qu'il vouloit. Il me demanda si je ne le congnoissois pas.

1. Quelques mois auparavant, le 31 août, Frégose avait été envoyé vers le prince d'Orange et l'électeur palatin afin de leur présenter la Saint-Barthélemy sous les couleurs que le roi voulait donner à ce massacre, c'est-à-dire comme de justes représailles. Les documents relatifs à cette mission de Frégose sont imprimés dans la *Revue rétrospective*, t. V, p. 363 et suivantes. D'autres pièces relatives à la même mission ont été publiées par M. Groen van Prinsterer, dans l'appendice du t. IV des *Archives de Nassau*.

2. La Huguerye se trompe de date. Frégose vit le comte Ludovic au plus tard au commencement de novembre, et non pas à Dillenbourg, mais à Sybourg; nous avons la lettre par laquelle cet agent rend compte à la reine-mère de sa mission auprès de Ludovic, et elle est datée du 13 novembre. Dans cette pièce Frégose représente le prince comme « ben molto ammalato e quasi « attratto e impotente da tutti i membri » (Original, V<sup>e</sup> de Colbert, vol. 7, f. 445).

3. *Poële*, chambre ou salle commune chauffée. Cette expression est encore en usage dans les pays du Nord.

Je fei mine exprès que non, et luy diz que le temps estoit tel que nous ne congnoissions personne. Enfin il me déclara l'occasion de son voyage et commença à jecter quelques fondemens pour me pratiquer, me faisant entendre que, pour l'amour de moy, on avoit conservé ung mien frère, le jour S<sup>t</sup> Berthelemy, qu'il commença à détester. Et je luy diz que je sçavois le contraire, que, à l'occasion de mon nom et pensant que ce feust moy, il faillit à estre tué, et qu'on ne nous pouvoit pas beaucoup dissimuler de ce qui s'estoit passé ce jour-là ; nous en sçavions trop la vérité par les propres serviteurs du roy, qui abhorroient l'acte. Il demeura tout honteux et lors tira une lectre du roy, qu'il me voulut délivrer, mays je la refusay, luy disant que il la me pouvoit délivrer en présence dud. s<sup>r</sup> comte, que j'en advertirois, me doubtant qu'il tachast par cet artifice de me mettre en soupçon pour faire après mieux ses affaires, comme c'estoit son intention. Et lors je luy diz que je m'en retournois avec led. s<sup>r</sup> comte pour luy donner advis de luy et luy rapporter responce, comme je fei. Led. s<sup>r</sup> comte ne fut pas d'advis de le loger au chasteau. Et ayant appris de moy ce que j'avois senty et les lectres du roy que je n'avois voulu recevoir, il discourut avec moy de la façon dont il se gouverneroit envers luy, qui fut résolue telle : de l'ouyr, moy présent, en la grande galerie, et ayant soing de la reconnoissance de son visage, et de le renvoyer avec ung remerciement de la bonne volonté du roy et assurance d'envoyer exprès en France pour respondre à sa dépesche, et maigre mine en particulier envers led. Frégose.

Le lendemain, qui estoit le jour S<sup>t</sup> André, led. s<sup>r</sup> comte se portant assez bien, s'estant levé et ayant pris



sa robe de chambre, s'en alla promener en lad. galerie, et de là m'envoya vers led. s<sup>r</sup> Frégose pour le conduire vers luy, qui me voulut encores donner ses lectres, que je le priay de délivrer aud. s<sup>r</sup> comte ou à moy, en sa présence. Et voulant sur ce entrer en discours que j'estois François et choses semblables, je luy couppay court, luy respondant que j'estois serviteur dud. s<sup>r</sup> comte, comme j'avois esté de feu mons<sup>r</sup> l'admiral, aux affaires de la court, et que je servirois tousjours au bien et à la raison, et que led. s<sup>r</sup> comte s'estoit levé et l'attendoit, et ne pouvoit pas encores si longtemps demeurer debout; qui fut cause qu'il se hasta et vint avec moy. Et l'ayant conduit en la présence dud. s<sup>r</sup> comte, qui le salua brusquement, et ayant receu et leu les lectres du roy, qui n'estoient que de créance, luy demanda exprès s'il n'avoit point d'autres lectres, et, disant que non, luy répliqua : « Vous en avez voulu donner à La Huguerye, où sont-elles? » Qui le contraignit de les représenter et délivrer encores aud. s<sup>r</sup> comte, qui furent ouvertes et trouvées n'estre plaines que de créance et exhortation d'apporter au bien de son service ce que je pourrois, sur ce que Frégose me diroit, avec assurance de reconnoissance pour mon advancement. Et luy ayant demandé la charge qu'il avoit, le voyant rougir de honte de ce qu'il avoit à dire, luy deist encores : « Dictes hardiment. » Et lors il commença à se condoloir de l'estat auquel il trouvoit led. s<sup>r</sup> comte, qui estoit encores fort foible et deffaict. Lequel luy respondit : « Mais je m'en resjouy moy, s<sup>r</sup> Frégose, d'estre plus tost en l'estat que vous me voyez que mort à Paris, si je vous eusse creu plustost que La Huguerye, auquel je doibz la vie. »

Il se voulut purger de cela, et le s<sup>r</sup> comte répliqua : « Combien de fois m'avez-vous pressé d'attendre après les nopces? Et que feust-ce-je devenu parmy tant de seigneurs mes amys qu'on a tuez? » Sur quoy il voulut entrer en excuses. Lors luy dist led. s<sup>r</sup> comte : « Non, s<sup>r</sup> Frégose, laissons cela ; je sçay la vérité ; dites ce qui vous mène vers moy ? » Et je le voyois rougir à tout propos, monstrant assez qu'il ne portoit aucune vérité en la bouche. Finalement il entra aux affaires de Flandres, que le roy vouloit assister du tout, et luy en administrer tous les moyems qu'il jugeroit convenables, le priant, affin qu'il eut commodité d'y entendre, de luy vouloir ayder à maintenir son royaume au repos. Led. s<sup>r</sup> comte répliqua qu'il n'avoit jamais eu autre intention que de servir à l'honneur, grandeur et repos du roy et de la couronne de France et que toutes ses actions dernières y avoient tendu et tendoient. Sur quoy Frégose respondit que le roy avoit bien tout aultre advis de gens qui l'asseuroient sçavoir le fondz de ses négociations ; et lui monstra les lectres dud. s<sup>r</sup> de Beaufort, ambassadeur en Suisse ; lequel advis led. s<sup>r</sup> comte purgea par une assurance de faire mentir lesd. Beauvoys et Vezines, et qu'il se trouvoit en tel estat qu'à peine pouvoit-il signer. Et sur ce, l'ayant invité à disner avec luy, le renvoya après disner en son logis, avec promesse de penser sur ce qu'il luy avoit dict et le lendemain le dépescher. Et me commanda de prendre mes lectres et le reconduire en son logis, où led. Frégose se plaignit à moy des propos qu'il luy avoit tenu en son particulier, qu'il ne parloit que de la bouche du roy, lorsqu'il le pressoit d'attendre ses nopces, et, quant au faict du roy, que,

s'il y avoit eu de la faulte, il y faloit remédier. « Et quel remède, dis-je, après la mort? » Et sans contester, je luy donné le bonsoir.

Led. s<sup>r</sup> comte persista en nostre première résolution de ne luy donner poinct de responce sur sa créance et remettre cela à une dépesche qu'il feroit au roy par homme exprès, luy donnant seulement ung mot de lectre à cet effect, pour ne rompre du tout ceste ouverture et en tirer à la longue telle utilité qu'on pourroit. Mays quant ce vint à me parler de l'advis donné par Beauvoyr et Vezines de ce qu'il avoit fait traicter avec Beze, il se mist en une extrême cholère, menaçant de dagner lesd. Beauvoir et Vezines et de prendre la peine de faire ung voyage jusques à Genefve pour les y attirer et les tuer. Et feist une dépesche aud. s<sup>r</sup> Alain, qui avoit aussy charge d'aller à Orenge, pour sçavoir dud. s<sup>r</sup> de Beze ce qu'il leur avoit dict, et s'en plaindre, comme de luy, à bon escient.

Le lendemain matin, il m'envoya vers led. Frégose pour le conduire encores vers luy et luy donner les lectres que j'avois dressées selon son intention, qu'il signa; et me les feist cacheter. Je trouvay led. Frégose fort dolent de ce qu'il voyoit ne pouvoir rien tirer de résolution dud. s<sup>r</sup> comte qui debvoit, deïst-il, penser aux affaires dud. s<sup>r</sup> prince, son frère, sans se mesler de celles d'aultruy. « Aussy veult-il faire, dis-je, et ne rien entreprendre qui ne serve à cela. Pour quoy il veult faire une bonne dépesche aud. s<sup>r</sup> prince sur l'occasion de son voyage, pour avoir là-dessus son avis et volonté, et, selon icelle, dépescher vers le roy homme exprès, le plus tost qu'il pourra. » A quoy il se rendit, confessant estre très raisonnable. Et le

voulu ainsy contenter, affin qu'il ne désespérast poinct le roy de cet affaire-là, pour ne rien rompre du tout et que voyant ceste négociation d'amitié infructueuse, on ne cherchast, par le moyem d'une contraire et dangereuse, de s'en deffaire du tout, à la mode du temps, ainsy que j'en avois discouru avec led. s<sup>r</sup> comte, qui l'avoit trouvé bon et s'estoit résolu de luy tenir ce langage en luy donnant ses lectres, comme il feist. Et en son particulier luy feist meilleur visage, et, après l'avoir enquis des nouvelles de la court, le mena disner encores avec luy. Et puis luy donna congé, me commandant de le conduire, et, en l'oreille, de le voir partir, comme je fei. Et pendant qu'il faisoit préparer ses chevaux, me print par la main, me conjurant, par l'obligation que j'avois au roy et à ma patrie, de tenir la main que son voyage feist l'effect désiré par le roy, qu'il sçavoit que j'y pouvois beaucoup, et qu'il se rendroit solliciteur près du roy et de la royne pour moy, m'assurant de faire en sorte qu'à son retour, qui pourroit estre bien tost après celuy que led. s<sup>r</sup> comte y envoyroit, il me rapporteroit de bonnes erres de la volonté du roy de faire quelque chose pour mon advancement. Je luy diz encores ce que je luy avois dict, qu'il n'y avoit François qui eust plus de regret que moy de voir le changement que je voyois au progrez des affaires de la grandeur du roy et de sa couronne, et que je servirois tousjours à bien faire de tout mon possible, m'assurant que le roy ne pouvoit désirer aultre chose de moy. Sur quoy il print congé et monta à cheval sur les mesmes chevaux qu'il avoit réservé.

Peu de temps après, retourna led. s<sup>r</sup> comte Jehan de Nassau, de Heydelberg, où il avoit si bien négocié

avec l'électeur et le duc Casimir que la résolution fut faite telle qu'il désiroit, selon ses instructions, avec charge de négotier promptement avec les comtes; et, pour ce que sa personne pourroit estre suspecte, comme de rechercher en cela le secours particulier de leur maison, il trouva très bon d'en négotier premièrement à Dilembourg avec lesd. comtes, leurs parens, alliez, voisins et amys, pour après, comme d'eux-mesmes, négotier le semblable avec leurs parens, alliez, voisins et amys, en les allant visiter, à leur accoustumée, et de leur en donner à cet effect une bonne instruction, que je dressay en françois. Et led. comte Jehan en feist la traduction en allemand, promectant led. s<sup>r</sup> électeur et le duc Casimir de chercher occasion de voir leurs voisins et de les y disposer, ce qui fut fait de poinct en poinct. Et, si tost que lesd. s<sup>rs</sup> comtes de Holach, Schwartzbourg, Solm, Isembourg et aultres furent arrivez, en leur faisant le discours de tout ce qui s'estoit passé en France et Flandres par led. s<sup>r</sup> comte, il leur feist tellement reconnoistre le danger, que d'eux-mesmes ilz se mirent sur la nécessité du remède; mais ilz désiroient que les princes commençassent, et led. s<sup>r</sup> comte leur deist que ce seroit une médecine après la mort et qu'ilz avoient trop de congnoissance des longueurs de telles négociations, que le péril estoit à la porte et requéroit ung prompt remède, que, quand les princes les veroient, ung bon nombre de seigneurs de telle qualité et moyens bien uniz, ilz s'y joindroient à l'envy l'ung de l'aultre, et que dès l'heure il les asseuroit de l'électeur palatin et de ses deux filz puisnez, Casimir et Christofle; de quoy estans asseurez, se résolurent à ce

conseil. Et, après avoir fait bonne chère deux jours avec environ cent cinquante chevaux, partirent plus tost qu'ilz n'eussent fait, et se séparans allèrent faire chacun une chevauchée vers leurs amys, et négocièrent de tous costez si bien que l'affaire fut fort avancée en peu d'heure, selon les advis qu'ilz nous en donnoient.

Environ la my-décembre, arrivèrent aussy nouvelles du país de Languedoc par le s<sup>r</sup> de Vaux<sup>1</sup>, ministre envoyé exprès de leur part vers led. s<sup>r</sup> comte pour le remercier en leur nom et des aultres provinces du soing qu'ilz avoient tousjours espérance qu'il auroit d'eux, auquel effect Dieu l'avoit conservé, que, suivant ses remonstrances, chacun s'estoit efforcé de bien faire et avoient pris les armes, ausquelles sans cela la nécessité les forçoit pour leur conservation contre les meurdres et violences extraordinaires qui se continuoient partout, et que, sachans qu'il estoit besoing de moyens, ilz mectoyent peine de faire une bonne somme, et que tout le monde y estoit si bien disposé, jusques aux femmes qui offroient leurs joyaux ; qu'ilz croioient que, depuis son partement, l'affaire estoit bien avancée. Led. s<sup>r</sup> comte fut si joyeux de l'arrivée dud. s<sup>r</sup> de Vaux qu'il congnoissoit, et le feist loger près de luy pour conférer à toute heure, que tousjours depuis il se porta mieux.

Or avoit led. s<sup>r</sup> comte trouvé bon de n'envoyer personne en Angleterre, may s'adresser ung paquet aud. s<sup>r</sup> prince, son frère, qui le feist incontinent passer

1. Le s. de Vaux est cité dans l'*Histoire du Languedoc* comme un des messagers ordinaires du roi de Navarre à Damville et réciproquement, vers les années 1577 et suiv. (*Hist. du Languedoc*, t. V, preuves, p. 258).

à Londres et rendre aud. s<sup>r</sup> vidame, lequel ayant baillé les lectres adressées aud. s<sup>r</sup> comte de Mongommery et entendu ce qui se traictoit en Alemaigne, résolurent de parler à la royne, luy présentant les lectres dud. s<sup>r</sup> comte, et, à son invitation, suivant son conseil, sonder les cueurs des milordz et grandz seigneurs d'Angleterre, pour ne deppendre poinct de la longueur des négociations de la royne en affaires qui requéroient célérité : desquelz ilz eurent si bonne responce de vouloir employer leurs moyems en ung si bon affaire que, par la dépesche qu'ilz nous feirent et envoyèrent aud. s<sup>r</sup> prince, qui la nous feist tenir environ Noel, que nous eusmes tout subject d'espérer bien aussy de ce costé-là.

Et renvoyay led. de Vaux, avec conseil d'exécuter sa charge, à Heydelberg, sans bruiet, et de faire diligence d'avertir ceux qui l'avoient envoyé des préparatifz en Angleterre et Alemaigne, que nous luy avions communiqué, avec le bon sucez de l'arrivée dud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge en Holande et expresse commission vers led. s<sup>r</sup> de Bèze de luy faire la plainte desd. s<sup>rs</sup> de Beauvoir, La Nocle et Vezines, sur la coppie des lectres du s<sup>r</sup> de Beaufort, ambassadeur, que j'avois prins sur l'original apporté par Frégose, que je luy délivré, et de regarder aux moyems de les en faire chastier, comme il feroit de son costé, et surtout de faire envers ceux qui l'avoient envoyé, ausquelz ilz en feroient rapport que jamais ilz ne se fiasent d'eux et ne les emploiasent en aulcune charge, ayant failly à ruiner toutes les affaires.

Et ayant faict ceste dépesche et une recharge en Angleterre, led. s<sup>r</sup> comte me commenda de penser à

la dépesche du roy, suivant ce qui avoit esté assuré à Frégose. Pour laquelle je dressay ung mémoire contenant en premier lieu les assurances, que le roy avoit donné aux princes d'Empire, de l'entretènement de son édict de pacification, et les promesses solennelles qu'il avoit fait à ses subjectz, avec une résolution de tellement unir les ungs avec les aultres par le mariage de sa seur, qu'il ne feust plus mention d'aucune animosité; davantage que, sur ces fondemens-là, ses subjectz s'estoient entièrement soumis à sa discrétion (et luy osois bien assurer que le roy de Navarre avoit eu en main ung party, non de plus grande maison, mays de plus grande qualité et moyens de se restablir en son estat de Navarre et de l'accroistre, et assurer qu'il ne l'avoit jamais sceu, mays bien la royne, sa mère, laquelle pour luy complaire l'avoit laissé, et en avoit payé la faulte tost après), et que les princes alemandz l'avoient pris en telle affection que leurs propos commungs n'estoient aultres que de le choisir pour roy des Romains, comme il feust sans faulte advenu aussy bien que la coronne de Polongne à son frère, choisy pour mesme occasion et préféré à ung de la maison d'Autriche; et n'y avoit doubte que les Anglois n'eussent esté pour ce subject bien aises de voir son aultre frère en leur royaulme, affin d'accommoder par ce moyem les affaires de Flandres et en oster la jalousie, pour voir par telz avantages la maison de France commender en France et Navarre, Alemaigne et Polongne, Angleterre et Flandres, et, avec l'union et forces de tous ces grandz estatz rabaisser l'orgueil d'Espagne, et, laissant l'alliance du Turq, si deshonorable et préjudiciable à la Chrestienté, le



chasser de Constantinople et d'Europe et le renvoyer en Asie; — s'il n'eust préféré le mauvais conseil de ceux qui luy ont persuadé de quieter toutes ses belles espérances-là, pour se coupper les bras en faisant assassiner ceux qu'il adoroit les jours de devant, affoiblir son royaume d'autant, et, par le renouvellement des troubles inextinguibles à cause des défiances extrêmes, l'exposer en proye aux estrangers et luy-mesmes en honte et opprobre à tout le monde; que les premières excuses sur ceux qu'il en disoit les auteurs et non luy, qu'il disoit avoir eu prou peine de se conserver en son chasteau du Louvre, avoient quelque apparence, notamment dedans la ville de Paris; et estoient les estrangers sur ces termes-là en telle disposition d'avoir telle pitié de son estat, que, sans changer de volonté, ilz eussent employé le verd et le sec pour luy ayder à en avoir la raison; mais que depuis qu'il avoit, en plain parlement, advoué le faict commis par son commendement exprès et pour son service, il n'y voyoit plus aultre remède, sur les advis qu'il avoit de plusieurs endroictz, que de révoquer ceste déclaration-là comme forcée et extorquée de luy par violence, et faire une justice exemplaire de ceux qui, pour se saouler du sang de ses plus fidèles subjectz et oster ceste barre à leurs anciens desseins, luy avoient faict perdre tant de belles espérances en ung jour et faict fouler aux piedz son honneur par toute la Chrestienté; que, s'il luy plaisoit se disposer à une telle résolution pour son honneur et grandeur, il le pouvoit asseurer que non seulement il n'auroit faulte d'amys et serviteurs hors de son royaume, mais que ceux qui estoient desjà en armes, contre l'espérance qu'on luy

avoit donnée que le jour S<sup>t</sup> Barthelemy le mectroit en repos, les mectroient bas, et, au lieu de les convertir contre luy par force, pour se garentir des violences dont on use tous les jours contr'eux, qui estoient à deux cens lieues de Paris et ne pouvoient avoir aulcune part aux entreprises qu'on a imposé aux pauvres deffunctz innocens, les employeront, et leurs vies et moyems, pour son service contre les perturbateurs du repos de son estat et ennemis jurez d'icelluy ; et, quant à luy, qu'il serviroit à cela et y employeroit sa vie avec led. s<sup>r</sup> prince, son frère, duquel les affaires commençoient à se disposer à faire ung bon et signalé service à l'estat et couronne de France, en coupnant le bras droiet à l'Espagne, dont elle avoit accoustumé travailler la France plus que d'aultre costé du monde, et, si en ce faisant il luy plaisoit apporter de son auctorité et moyems au secours dud. s<sup>r</sup> prince en particulier, cela l'obligeroit et toute sa maison à luy continuer le très humble service qu'ilz luy avoient voué, extrêmement déplaisans du changement advenu, par le fait de Paris, aultant en cela qu'en toute aultre chose concernant l'honneur du roy, grandeur de sa maison et prospérité de son estat. C'estoit en somme la substance desd. mémoires, que je communiquay aud. s<sup>r</sup> comte, qui les garda et trouva bons, mays y adjousta des clauses et particularitez d'entre le roy et luy, que je ne sçavois pas<sup>1</sup>.

1. Ludovic de Nassau négociait avec la France et promettait d'aider la candidature du duc d'Anjou en Pologne, en retour d'un secours donné par le roi aux Pays-Bas (Motley, t. III, p. 272 et suiv., trad. Guizot, et sources citées par cet historien). Suivant de Thou, Catherine voulait mettre le duc d'Anjou à la

Et comme il estoit en peine qu'il y envoyroit, je l'adverty que le s<sup>r</sup> Chasteliers<sup>1</sup>, contrerolleur de sa maison, estoit désireux d'aller voir ses parens à Tours, que cela luy serviroit de passeport et d'espargne, qu'aussy bien n'estoit-il besoing de créance et suffiroit de bailler lectres au roy et luy délivrer l'instruction qui seroit faicte sur les mémoires. Aussy bien trouveroit-il peu de gens qui vouldissent prendre la charge de dire au roy le contenu en ceste instruction, que pour son voyage il faudroit escrire à Frégose, par la voye de Metz, pour avoir ung passeport pour luy, à ceste fin. Ce qu'il trouva bon et désira faire passer led. contrerolleur par les terres dud. s<sup>r</sup> prince, au duché de Bourgongne, pour y recepvoir ce qui estoit deu, et, m'en ayant payé ce qu'il m'avoit ordonné, apporter le reste en son coffre, dont je fuz bien aise pour mon particulier. Ainsy me commenda de prendre lesd. mémoires qu'il avoit apostilez et les rédiger en forme d'instruction, et de faire une lectre qui seroit envoyée jour et nuict à Metz au gouverneur, selon l'advis de Frégose, pour envoyer en cour par la poste, affin d'avoir led. passeport, ce qui fut fait. Et, led. passeport venu, on feist partir led. contrerolleur, environ le douziesme de janvier 1573, avec charge, s'il ne retournoit si tost pour vouloir aller à Tours et retourner par Bourgongne, d'envoyer advis de ce qu'il auroit fait par Le Basque, lacquais dud. s<sup>r</sup> comte, qui luy fut baillé pour mener avec luy.

tête des confédérés; Ludovic de Nassau lui préférerait le duc d'Alençon (1740, t. V, p. 28).

1. Chastelier, nom représenté en Vendômois par une branche de la maison de Salmon.

La négociation des comtes en Alemaigne s'eschauffoit merueilleusement, principalement du costé de la mer, où les plus voisins, comme les comtes de Frize<sup>1</sup>, d'Oldembourg<sup>2</sup> et aultres pressoient et se rendoient sollicitours de l'affaire, à l'entour d'eux et le long de la mer, plus que ceux qui en avoient pris la charge. Et l'électeur palatin, par le duc Casimir, son filz, qui se promenoit et les alloit visitant, en avoit réchauffé ung bon nombre, selon la résolution qui avoit esté prise, de sorte que chacun, comte et baron, donnoit soubz sa signature le nombre, que luy-mesmes se taxoit de fournir, de reistres bien montez et armez, soubz ung, deux ou troys de leurs gentilzhommes, et de mesmes pour les gens de pied, moitié harquebuziers et mousquetaires morrionnez, et moitié picquiers et halebardiers corseletz, ayans tous les armes chez eux, en leurs petitz arsenalz, comme il n'y a comte qui n'ait quelque chasteau de défense, tellement que, avant le Pasque de ceste année 1573, comme l'Alemaigne est plaine de comtes et barons, principalement vers le Rhin, la liste qui fut faicte montoit à près de cinq cens comtes et barons et le nombre de leurs taxes à près de dix mil chevaux et vingt mille landsquenetz;

1. Gaspard de Robles, seigneur de Billy, portugais, frère de lait de Philippe II, avait été nommé gouverneur de la Frise à la mort de Jean de Ligne, comte d'Aremberg (voyez la note consacrée à Jean de Ligne, à la fin de ce livre). Le dépit de n'avoir pas obtenu le titre de comte ou peut-être même le désir de se rendre indépendant dans son gouvernement, le poussèrent à prendre les armes contre le roi d'Espagne en 1576. Mais il échoua. Cette affaire est racontée avec détails par de Thou (1740, t. V, p. 295).

2. Jean comte d'Oldembourg, né en 1540, épousa en 1576 Elisabeth de Schwartzenburg, et mourut en 1603.

sur lequel progrez, affin d'asseurer et nouer la négociation, led. s<sup>r</sup> électeur les assura d'estre leur chef et de leur donner au besaing ses deux filz, Casimir et Christoffe, pour ses lieutenans généraux aux armées. Et fut ainsy l'affaire résolu et tenu pour faict, et toutes leurs promesses et signatures mises ès mains dud. s<sup>r</sup> électeur, qui, par son filz, feist distribuer les reistres en cornettes et régimentz, leur ordonnant des rattermaistres<sup>1</sup> et colonelz, ceux qui se trouvoient plus capables de ceste charge, et de mesme des landzquetz, avec autorité de les advertir ung moys devant et du lieu où ilz se rendroient, à la nécessité. Laquelle négociation feist grand bien aux affaires dud. s<sup>r</sup> électeur et de toute sa maison, la plus menassée, et estonna les deux roys et principalement le roy de France, qui, en estant adverty par Gaspard de Schomberg<sup>2</sup>, qu'il envoyoit en Alemaigne, s'échauffoit davantage à ee qu'il avoit traicté par Frégose, pour divertir cet orage de son royaume.

Led. s<sup>r</sup> comte, inventeur de ceste négociation, qui estoit propre en Alemaigne, où la liberté de la noblesse pour les armes est extrêmement grande, et qui a servy pour lors et a esté et sera ung patron à l'advenir de pareilles pratiques selon les occasions, s'assuroit que les milordz anglois, animez à la vérité extrêmement

1. *Rittmeister*, capitaine de cavalerie.

2. Gaspard de Schomberg, colonel allemand passé au service du roi de France, naturalisé français en 1570, ambassadeur du roi en Saxe en 1571. Il servit fidèlement Charles IX, Henri III et Henri IV, et mourut le 17 mars 1599. Une partie de sa correspondance, pendant ses négociations avec les princes allemands, est imprimée dans le t. III des *Beiträge* de F. C. von Moser, Francfort, 1772, 4 vol. in-8°.

pour le fait de Paris et de très bonne volonté, en feroient aultant, sinon en armes, au moins en leurs bourses, pour dresser une armée, mays j'en doubtois tousjours, pour estre subjectz à la volonté de leur princesse, sans laquelle ilz ne peuvent entrer en armes ny faire contribution de deniers à cet effect. Pour quoy, par la seconde dépesche que nous receusmes du vidame de Chartres, il nous avertissoit que, pour l'effect de la bonne volonté des milordz, les plus advisez et courtisans avoient désiré qu'il en parlast à la royne et en obtint son congé, comme il feist avec subject, la voyant dilayer trop longtems, nonobstant les dispositions et avancemens semblables en Allemagne qu'il luy représentoit par noz lectres; et, doubtant que elle feust rétifve de fournir deniers, estima estre à propos pour son soulagement de luy faire ceste ouverture, en la laissant, pour son particulier, disposer de sa volonté et son loisir, et la prier que, pour la nécessité de l'affaire qui requéroit diligence, elle eust agréable qu'il recherchast les bonnes volontez des seigneurs de son royaume, ce qu'elle, ne croyant pas estre facile, n'en ayant point d'avis pour l'ordinaire de la nation qui est assez tenante, luy accorda de le faire sans bruit, affin que cela ne portast aucun préjudice à son estat. Mays, comme elle entendit la disposition contraire en ses vassaux, promptz à mettre la main à la bourse pour ung tel affaire, lors elle rétracta sa licence et deist aud. s<sup>r</sup> vidame qu'elle estoit bien aise qu'il les avoit si bien disposez, mays qu'à elle appartenoit de faire ces coups-là, et qu'elle feroit bien tost ung bon effect et s'ayderoit de ce moyem-là en partye et en partye de

ses coffres, et nous advisoit du siège de La Rochelle<sup>1</sup>, au secours de laquelle elle pensoit.

Comme nous estions occupez à ces troys négociations d'importance, arriva à Dilembourg ung secrétaire de feu mons<sup>r</sup> l'admiral, appellé Sancy<sup>2</sup>, venant pour traicter avec led. s<sup>r</sup> comte, de la part de quelques gentilzhommes, sur quelques apparences de mescontentement du duc d'Alençon<sup>3</sup> de la journée S<sup>t</sup> Barthelemy, qui ne fut jamais jugée par led. s<sup>r</sup> comte aultre qu'une disposition artificieuse de la royne mère pour faire tomber les armes qu'elles ne pourroit empescher soubz l'authorité dud. s<sup>r</sup> duc, son filz, et par son moyem en disposer à son plaisir, et jamais on ne peut divertir de ce jugement-là. Et, après avoir salué led. s<sup>r</sup> comte, le pria n'entrer poinct en conférence avec luy de l'affaire pour lequel il estoit envoyé, que préalablement il n'eust deschargé sa conscience de ce

1. A la première nouvelle de la Saint-Barthélemy, la ville de La Rochelle s'était mise en défense. Après de longues négociations, mêlées de combats, le duc d'Anjou arriva sous les murs de La Rochelle le 12 février 1573 et le siège commença sérieusement (Arcère, *Hist. de La Rochelle*, t. I, p. 403 à 452).

2. Probablement Nicolas Harlay de Sancy, né en 1546, homme d'État, conseiller du roi, ambassadeur en Suisse, tour à tour catholique et protestant, surintendant des finances et colonel général des Suisses sous Henri IV. Il mourut le 17 octobre 1629. C'est contre lui qu'est dirigée la satire de d'Aubigné, *La Confession catholique du sieur de Sancy*.

3. François de Valois, duc d'Alençon, commença à faire cause commune avec les mécontents dès le siège de La Rochelle; il eut des rapports avec La Noue et lui soumit une sorte de déclaration en faveur de la création d'un tiers parti. Turenne porta cet acte à La Rochelle. Ce fut le début de la conspiration dite *des Politiques* (*Mémoires du duc de Bouillon*, édit. Buchon, p. 387 et suiv.).

que Dieu luy avoit faict la grâce de descouvrir en son chemin, appartenant à la conservation dud. s<sup>r</sup> comte, lequel en fut aussy désireux que luy. Et commença à luy desduire comme, pour venir secrètement, il s'estoit embarqué à Mézières et avoit esté receu sans estre congneu en ung batteau, qui portoit ung gentilhomme françoys avec son train, appellé le baron de Rhingraff<sup>1</sup>; qu'entre cinq ou six de son train y avoit ung médecin, nommé Lusson<sup>2</sup>, comme il avoit apprins par familiarité, qu'il avoit contractée avec luy, dans le batteau, et, qui plus est, qu'il venoit avec luy vers led. s<sup>r</sup> comte, envoyé par le roy, et, par beaucoup de ses propos avoit descouvert qu'il n'y venoit pas pour bien faire; et qu'estans arrivez à Liège il avoit faict contenance d'y vouloir séjourner pour se séparer d'eux, qui faisoient une bonne diligence, et aussytost avoit prins son chemin de pied jusques à Aix<sup>3</sup>, et là avoit pris ung cheval, par le moyem du ministre du lieu, jusques à Colongne, où le ministre luy en avoit aussy faict trouver ung aultre, de sorte qu'il estoit arrivé le premier et deux jours devant à Dilembourg. Ce qu'ayant recongneu, led. baron de Rhingraff, qui faisoit chercher des che-

1. En mai 1573 le roi, dans une lettre à Schomberg, désavoua le baron de Rhingraff, auquel il écrivit aussi pour l'inviter à se disculper de l'accusation portée contre lui par Ludovic de Nassau. Rhingraff nia tout. Cependant le roi le retint prisonnier (Groen van Prinsterer, *Archives de Nassau*, t. IV, p. 74). Quelque temps après Rhingraff fut précipité du haut de la Bastille (p. 183).

2. Le médecin Lusson est signalé plus loin comme un agent du roi d'Espagne (p. 173).

3. Aix-la-Chapelle.



vaux à Colongne, par l'hoste de l'*Escu de Juliers*, pour aller à Dilembourg, entendant qu'il en avoit faict délivrer deux à ung François, qui y estoit aussy allé, il y avoit deux jours, qu'il attendoit le soir, il demanda qui estoit ce François-là, et l'hoste luy figura tel qu'il recongneut, et son médecin Lusson, que c'estoit celui qui estoit venu dans le batteau de Mezières avec eux à Liège, où il avoit faict croire qu'il vouloit séjourner. Et sur ceste descouverte entrèrent en soupçon tel que led. Ringraff, qui, n'ayant aucune mauvaise volonté, n'avoit subject de doubter d'aprocher dud. s<sup>r</sup> comte, qui l'avoit aymé et honoré de sa table, à Montz, aydé et secouru de ses moyens et favorisé en toutes sortes, résolut de ne passer pour lors à Colongne et d'envoyer led. Lusson premièrement vers led. s<sup>r</sup> comte, pour luy faire entendre l'occasion de son voyage estre pour faire service aud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge et à luy, en recongnissance de l'honneur et faveur qu'il en avoit receu, et qu'estant tout porté à Colongne il n'avoit besoing que des lectres de faveur de luy pour se mettre sur le Rhin et avaler<sup>1</sup> en Hollande, dont il le supplioit très humblement, n'estant chargé de beaucoup de commoditez pour séjourner et attendre longtemps.

Arriva led. Lusson deux jours après Sancy, que led. s<sup>r</sup> comte retenoit exprès. Et ayant led. Sancy veu entrer led. Lusson, environ la fin de janvier 1573, logé qu'il estoit près de la porte, où je le fei passer expressément, me feist entendre que c'estoit luy, comme je le déclaray aud. s<sup>r</sup> comte, le conduisant vers

1. Avaler en Hollande, suivre le Rhin en aval jusqu'en Hollande.

luy, qui s'excusa de parler à luy pour se trouver mal, et demanda ses lectres, me commendant de le loger près de moy et donner ordre à la porte qu'il ne sorte. Et ayant leu les lectres, qui n'estoient que de créance, il m'ordonna de l'ouyr et luy en faire rapport, qui n'estoient que honestetez. Mays quand je luy demanday du chemin qu'ilz avoient tenu, qu'il me dissimuloit, disant qu'il estoit venu à la desrobée pour se retirer des dangers de la France, je fei apporter à disner en mon poisle<sup>1</sup>, et, l'ayant faict seoir, il fut tout esbahy qu'il vit entrer Sancy et se seoir près de nous, dont il devint tout estonné et honteux. Et, sur la recongnissance dud. Sancy, qui se mist à parler de son voyage et de leurs discours, il commença à changer de visage et se coupper en tant de sortes que il y avoit grande apparence de quelque mauvais dessein, dont il s'estoit ung peu trop descouvert aud. Sancy. Qui estoit cause qu'estant led. Lusson médecin, Valon de nation, led. s<sup>r</sup> comte avoit différé de parler à luy, doubtant qu'il y eust quelque artifice en ses lectres. Et, sur le rapport que je luy fei de tout, il ordonna qu'il feust arrêté, et, cependant qu'on esclaireiroit le faict avec luy, dépescher à Colongne pour faire en sorte, s'il estoit possible, que le baron de Rhingraff feust aussy mys en arrest, avec une bonne dépesche aud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge pour l'advertir en tout cas de prendre garde à sa personne, si d'avanture led. baron estoit descendu vers luy. Mays le magistrat de Colongne, entendant d'où venoit led. Ringraff, ne voulut employer son autorité en cela, craignant de desplaire au roy de

1. *Poêle*. chambre chauffée.

France. Et comme il<sup>1</sup> veit le retardement dud. Lusson, il se doubta de ce qui estoit, et, au lieu d'aller en Holande et de venir à Dylembourg, s'en retourna le mesme chemin; ce qui argua sa mauvaise volonté, car, s'il feust venu librement vers led. s<sup>r</sup> comte et il luy eust faict entendre comme tout estoit passé à Paris avec luy et que par force il eust esté contrainct d'accepter la charge, mays en intention de luy venir découvrir, comme il y estoit obligé par beaucoup de faveurs et bons traictemens, led. s<sup>r</sup> comte s'en feust contenté et peult estre l'eust employé en Holande. Mays sa retraicte argua<sup>2</sup> entièrement sa mauvaise intention. Laquelle enfin led. Lusson, se voyant en peine seul, confessa librement et sans aucune question, car on n'en passa pas si avant. Et ayant faict ceste confession et de la charge qu'il avoit dud. Rhingraff de regarder s'il pourroit exécuter quelque chose en son voyage, led. s<sup>r</sup> comte comme led. s<sup>r</sup> prince, son frère, estans d'humeur de se contenter de leur conservation, ne passant à aultre vigueur, désira seulement qu'il couchast toute l'histoire par escript et la signast de sa main et la recongneust en justice devant les schoppen<sup>3</sup>; dont il fut très joyeux, et le feist bien amplement. Et led. s<sup>r</sup> comte, l'ayant leu et releu et veu la mauvaise volonté du roy et de la royne, sa mère, envers led. s<sup>r</sup> prince et luy, et recongneu que cela avoit esté traicté par ung des ostages qui luy furent donnez, appellé le

1. *Il*, le baron de Ringraff.

2. *Arguer*, montrer clairement, démontrer (Dictionn. de Laccurne de Sainte-Palaye).

3. *Schæppen*, échevin.

s<sup>r</sup> d'Aubigny<sup>1</sup>, avec led. Ringraff, et qu'il avoit aussy esté sollicité par le duc de Nevers<sup>2</sup>, instrument du roy et de la royne en ceste négociation, d'empoisonner le duc de Longueville, vers lequel il avoit accez pour avoir esté nourry page en sa maison, dont il s'estoit excusé pour n'avoir le courage de l'entreprendre contre ce prince-là, il feist délivrer et renvoyer led. Lusson, dépescha aud. s<sup>r</sup> prince, avec une coppie de la confession volontaire dud. Lusson, pour prendre garde à sa personne, si telles négociations que celles de Frégose s'adressoient à luy de la part du roy, qui, offrant d'une main le secours pour endormir les personnes d'espérance, leur envoyoit de l'autre main la mort, comme, sans la rencontre de Sancy miraculeuse, led. s<sup>r</sup> comte estoit perdu, aymant led. Ringraff qui l'avoit suivy jusques à Remunde, et ne se défiant aucunement de luy. Et en dépeschant led. Sancy le chargea d'aller à Amyens et advertir de sa part led. s<sup>r</sup> duc de Longueville de la volonté du roy, affin d'y prendre garde, ce qu'il ne peult si bien faire depuis

1. Le baron d'Aubigny, capitaine flamand, du parti espagnol. Il est cité dans l'acte de capitulation de la ville de Mons (*Commentaires de Mendoza*, t. I, p. 375).

2. Louis de Gonzague, duc de Nevers par son mariage avec Henriette de Clèves, « favori de la reine-mère, italien, capable de « tout, allié à l'Espagne, pensionnaire de Philippe II » (*Discours merveilleux*, etc., dans Cimber et Danjou, t. IX, p. 75). Il accompagna Henri III en Pologne et revint en France un peu avant lui. Catholique décidé, il a joué un rôle considérable dans les troubles du règne de Henri III. Il mourut le 22 octobre 1595. Le Roy de Gomberville a publié, sous le titre de *Mémoires du duc de Nevers*, un recueil de pièces relatives à l'histoire de ce prince, 2 vol. in-fol., 1665.

qu'il n'en mourust<sup>1</sup>, comme plusieurs aultres princes et seigneurs ausquelz la S<sup>t</sup> Barthelemy n'avoit pas esté agréable.

J'eue beau subject lors de continuer les remonstrances que j'avois faict à part aud. s<sup>r</sup> comte sur la dépesche de Frégose, qui m'estoit aussy suspecte que la personne dud. Frégose. Sur lesquelles led. s<sup>r</sup> comte estoit en volonté de renvoyer Frégose, s'il retournoit, ne voulant, disoit-il, avoir aucune affaire avec telles gens. Mays je luy remonstray qu'en matière d'affaires d'estat il n'estoit pas expédient, et qu'il convenoit les laisser venir au point du secours et en tirer une bonne somme, et, comme en traictant avec luy, c'estoit à l'effect de l'endormir et le perdre, faire de mesme, recevoir leurs deniers et les employer contre eux-mesmes. « Et vraiment ilz le méritent, deist-il, et je vous assure qu'ilz en auront tout du long. » Et dès lors pressa plus que devant les négociations d'Angleterre et de Languedoc pour joindre à la disposition de celle d'Allemagne.

Nous estions contrainctz de faire une ou deux, quelquefois trois, duplicata des dépesches adressantes aud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge, pource que elles ne tomboient souvent en ses mains, principalement depuis la perte des places de Gueldres<sup>2</sup>, Overissel et du païs d'Utrecht,

1. Léonor de Longueville mourut après le siège de La Rochelle, en 1573, à Blois, d'une maladie contagieuse (de Thou, 1740, t. IV, p. 797). L'accusation d'empoisonnement n'a aucun fondement. Voyez p. 401, note 1.

2. Sur la perte des places de Gueldre, Overyssel et Utrecht (fin de 1572 et commencement de 1573), voyez *l'Histoire de la fondation de la République des Provinces-Unies* de Motley (trad. Guizot, t. III, p. 201, et t. IV, p. 504).

qui estoient soubz le gouvernement du comte de Vandenbergue<sup>1</sup>, beau frère dud. s<sup>r</sup> prince, peu expérimenté en telz affaires, avant que led. s<sup>r</sup> prince y eust peu donner ordre. Et à ceste occasion me convint renforcer le chiffre, qui estoit significatif, de quatre choses, sillabes, lettres, vocables et nulles, et composé d'aultan de sortes de caractères, dont led. s<sup>r</sup> comte en portoit ung pendu au col, en une bourse de velours, et aultan le comte Jehan, son frère, pour s'en servir en mon absence, que j'avois rendu plus facile en le distinguant pour chiffrer et deschiffrer; mays ilz n'en pouvoient venir à bout. Et cela fut cause que je demeu-rois depuis tousjours près d'eux, ce qui n'estoit pas estrange en telz seigneurs, non accoustumez à ce travail, mays fut trouvé fort estrange par la personne de Bruning, secrétaire dud. s<sup>r</sup> prince, lequel, pour éviter sa peine, supplia led. s<sup>r</sup> comte de me le faire rendre plus facile, mays il luy feist bien sa leçon par sa responce. Et s'en plaignit aud. s<sup>r</sup> prince, son frère; cela estant tellement important à son service que, bien que le duc d'Albe surprint souvent de ses pacquetz, si n'en peult-il jamais tirer la substance. Et suffisoit que de tous les duplicata il en arrivast ung, principalement depuis la retraicte dud. s<sup>r</sup> comte de Vandenberg, duquel les quatre filz estoient nourriz à Dilembourg avec les quatre<sup>2</sup> du comte Jehan et le prince Moritz<sup>3</sup>, qui est de

1. Guillaume, comte Van den Berg, avait épousé Isabelle de Nassau, fille de Guillaume I de Nassau et de Julienne de Holberg, et sœur de Guillaume le Taciturne.

2. Jean de Nassau eut vingt-cinq enfants de ses trois femmes. Au moment de sa mort, le 8 octobre 1606, ses vingt-cinq enfants en avaient déjà eu soixante.

3. Maurice de Nassau, prince d'Orange, un des plus grands

présent général en Hollande, qui n'avoit lors que cinq ans, avec lequel j'avois cet honneur de manger pour l'accoutumer de bonne heure à la langue françoise et les aultres aussy, ausquelz je donnois par plaisir des exemples en langue françoise, leur levant à tous le cueur pour les rendre ung jour capables de faire service aux affaires de leur maison, comme j'avois grande espérance du prince Moritz, par plusieurs signes que j'en voyois en sa jeunesse, et du comte Guillaume<sup>1</sup>, qui commende en Frise, duquel j'ay dès lors tousjours espéré beaucoup de prudence, comme du comte Herman, qui porte les armes avec honneur et réputation pour son prince, et du feu comte Edouard<sup>2</sup>, son frère; mays je n'eusse jamais creu que le comte Frédéric<sup>3</sup> feust devenu tel qu'il est et si bon cappitaine, y ayant beaucoup de deffaulx en luy, qui m'en faisoient lors peu espérer; ce que j'ay bien voulu remarquer en passant, pour l'honneur de la nourriture de ces jeunes seigneurs,

capitaines de son siècle, fils de Guillaume le Taciturne, né à Dillenbourg en 1567. Après l'assassinat de son père, en 1584, il lui succéda dans le gouvernement des Provinces-Unies et commença une guerre sans relâche contre les Espagnols. Il mourut le 23 avril 1625.

1. Voyez ci-dessus, p. 99, note.

2. Herman, Guillaume et Édouard de Nassau étaient probablement fils de Jean de Nassau - Dilembourg, dit le Vieil, frère de Guillaume le Taciturne. Guillaume s'illustra par de grands exploits de guerre sous Maurice d'Orange. Plusieurs de ses frères moururent en bas âge sans que l'histoire ait retenu leurs noms.

3. Frédéric-Henri de Nassau, prince d'Orange, fils de Guillaume le Taciturne et de Louise de Coligny, né à Delft le 28 février 1584, stathouder de Hollande en 1625, après la mort de son frère Maurice, un des plus grands hommes de son siècle, le fondateur de la grandeur de la Hollande. Il mourut à La Haye le 14 mars 1647. Il avait épousé Émilie de Solms.

et leur rendre en ces mémoires quelque tesmoignage du respect que je leur porte et service que je leur ay fait en leur jeunesse.

Environ Karesme prenant, nous receusmes lectres du contrerolleur Chasteliers, de la cour de France, qui nous advertissoit de l'exécution de sa charge et que le roy, après avoir leu les lectres dud. s<sup>r</sup> comte, s'attendoit d'ouyr de sa bouche le contenu de son instruction, dont il n'estoit capable : aussy luy avoit-on commendé de délivrer seulement son instruction, comme il feist. Et nous escripvoit que le roi, ayant pris la peine de la lire attentivement, fronçoit le front et sembloit bien n'avoir pas beaucoup agréable le contenu, et surtout quand ce vint à ce mot d'assassiner, qu'il le regarda d'un œil furieux et luy demanda s'il estoit François. Et enfin l'ayant leu jusques au bout, bien qu'elle feust de troys grandes fucilles de papier, luy deist qu'il feroit responce. Et lors Chasteliers le supplia d'avoir agréable d'aller voir ses parens à Tours, et, qu'à son retour, s'il luy plaisoit le charger de ses commendemens, il y obéiroit très humblement. « Non, non, deist-il, allez à la bonne heure; je dépescheray exprès vers vostre maistre cependant. »

Led. s<sup>r</sup> prince d'Orenge avoit prié par ses dernières led. s<sup>r</sup> comte de s'esforcer de se trouver à la foire de Francford<sup>1</sup>, en mars, tant pour y voir plusieurs comtes

1. Les foires de Francfort-sur-le-Mein, au xvi<sup>e</sup> siècle, concentraient tout le commerce de l'Allemagne; elles se tenaient trois fois par an. Henri Estienne a écrit une notice curieuse sur ces foires, *Francofordiense emporium*. Cet opuscule, devenu introuvable, a été réimprimé avec une traduction française en 1875 (Paris, Liseux, in-12).



et seigneurs qui s'y trouvent ordinairement et communiquer avec eux sur le fait de la négociation d'Allemagne, leur découvrir les humeurs des deux roys et la négociation de Frégose, d'une main, et celle du baron de Rhingraff, de l'autre, pour les animer davantage, comme personnes qui ont en horreur telles insincéritez, et commencer aussy à traicter avec quelques colonelz de pied et de cheval pour son secours; ce que feist led. s<sup>r</sup> comte, se portant assez bien, et me mena avec luy, où il feist ses visitations et négociations susdites.

Et pendant y arriva led. Frégose, de la part du roy, qui, ayant appris led. s<sup>r</sup> comte y estre, luy feist sçavoir sa venue et son logis, où led. s<sup>r</sup> comte m'envoya vers luy, me chargeant de luy dire en gros que, depuis son partement estoit venu le baron de Rhingraff, pour voir quelle mine il feroit et ce qu'il respondroit. Il rougist, mays sa bouche fut plus accorte, et dissimula de congnoistre led. Ringraff; ce que je déclaray aud. s<sup>r</sup> comte, qui trouva expédient, sur l'instance que luy feroit le roy, pour l'eschauffer davantage, de ne conclurre encores rien et luy faire voir à la table force colonelz et comtes pour le mettre en alarme. Et, comme il estoit en peine du moyem qu'il tiendrait pour dilayer, je luy diz qu'il n'en pouvoit avoir un plus beau ny plus juste que la négociation dud. Ringraff contre sa personne de la part du roy, remonstrant à Frégose, en luy comptant l'histoire, qu'il ne pouvoit entrer fondamentalement en traicté avec le roy, si, par la main de Frégose luy offrant amitié et secours pour les affaires dud. s<sup>r</sup> prince, son frère, au mesme temps il estoit vray que, par la main dud. Ringraff, il cher-

chast la mort de tous deux ; et, qu'en telles procédures n'y ayant point d'assurance, il ne s'y vouloit obliger, estant Alemand d'humeur contraire et qui ne voudroit faire aultre chose que ce qu'il avoit promis ; sur quoy il se résolut, avec l'advis dud. s<sup>r</sup> comte Jehan, son frère. Et estant Frégose près de luy, et, après luy avoir donné les lectres du roy, luy ayant faict le discours de sa bonne volonté, il luy feist ceste responce, qu'il enrichit extrêmement, et meist Frégose en tel estat qu'il demeura tout court ; et deïst qu'il ne vouloit passer oultre que ce soupçon-là ne feust nettoyé, pour la vérification duquel, affin que Frégose ne pensast que ce feust une invention, led. s<sup>r</sup> comte me demanda si j'avois la confession de Lusson, que j'avois portée avec moy, me doubtant bien que l'affaire ne se passeroit pas que led. Frégose ou ung aultre ne vint de France. Et l'ayant délivrée en original aud. s<sup>r</sup> comte, il la communiqua aud. Frégose, lequel l'ayant leue entièrement, feist fort l'estonné, et supplia led. s<sup>r</sup> comte d'en avoir au moins coppie pour justifier l'occasion de son retour. « Ouy, deïst-il, mays je sçay bien que pour me faire croire le contraire, si on peult, il en coustera la vie au Rhingraff, qui ne mérite pas que je m'en soucyé, mays nostre humeur n'est pas de rechercher ny servir à la mort de personne ; et si vous le me promectez (comme il feist), vous en aurez coppie, » qu'il me commenda de faire et luy porter ; ce que je fei, au soir, en son logis, où il m'arresta à soupper avec luy. Et m'y rafraischist les discours de son premier voyage, en vain. Et s'en retourna ainsy en poste sans aucune aultre responce. Voilà comment nous défeïsmes encores de luy, après l'avoir mys en merveilleuse

alarme de la compaignye et de force talers que nous remuions, pendant qu'il estoit là<sup>1</sup>.

Cependant le roy se résolut d'assiéger La Rochelle<sup>2</sup> par le duc d'Anjou, son frère, qui sollicitoit d'ailleurs son eslection en Pologne<sup>3</sup>, et y porta toute sa force, craignant l'Angleterre, dont il avoit des avis qui ne luy plaisoient pas. Auquel siège Dieu feist une justice signalée des meurtriers de Paris, dont les principaux y moururent<sup>4</sup>. Ce qui fut cause que la première dépesche, que nous eumes du vidame de Chartres et du comte de Mongomery, fut que ce siège-là et la poursuite des Rochelois vers la royne luy avoient du tout fait tourner le visage à la négociation du secours de lad. ville, de sorte que ce que nous attendions de là seroit plus tardif; et se dressoit led. secours. D'ailleurs le roy et la royne taschoient, pendant led. siège et de celuy de Sancerre<sup>5</sup>, de tellement estonner ceux

1. Cette seconde mission de Frégose est indiquée, avec de précieuses informations, dans *Jean de Morvilliers*, par M. Bagueuault de Puchesse, p. 306, 308 et suivantes.

2. Le duc d'Anjou arriva sous les murs de La Rochelle le 12 février 1573, accompagné du duc d'Alençon, du roi de Navarre, du prince de Condé, du duc de Montpensier, etc. (Arcère, *Hist. de La Rochelle*, t. I, p. 452).

3. Le duc d'Anjou, grâce aux intrigues de Jean de Monluc, évêque de Valence, fut élu roi de Pologne après la mort de Sigismond Auguste, le 9 mai 1572. M. le marquis de Noailles a écrit une intéressante monographie de ce fait de notre histoire (*Henri de Valois*, 3 vol. in-8°, 1868). Voyez aussi les pièces de la négociation de Bellière en Pologne (f. fr., vol. 15870).

4. Notamment le duc d'Aumale, Cosseins, l'un des meurtriers de l'amiral, Goas et son frère (de Thou, 1740, t. IV, p. 796).

5. Le siège de Sancerre commença le 3 janvier 1573 et finit le 19 août par la prise de la ville. Ce siège, un des plus célèbres de

de Languedoc et Dauphiné qu'ilz viendroient à quelque composition, pour les désarmer seulement et puis les ruiner; mais ayans affaire à ung grand nombre de maires de villes, bourgs et villages, qui ne se pouvoient assembler aisément ny moings accorder à leurs volontez, ilz y trouvèrent tant de difficultez et impossibilitéz d'en venir à bout, que le roy commença à connoistre la playe qui avoit esté faicte à ses affaires, le jour S<sup>t</sup> Berthelemy, en la mort de ceux avec lesquelz, quand il vouloit, il tomboit aisément d'accord; ce qu'il ne pouvoit faire avec ces peuples-là, résoluz extrêmement. Ce qui fut cause de la mine que commença à faire le duc d'Alençon<sup>1</sup>, pour prendre autorité au milieu des armes contraires, et, les enfans de France tenans la queue de la poisle dans les affaires des deux partiz, empescher qu'il n'en arrivast aucun préjudice à l'estat; ce que led. s<sup>r</sup> comte recogneut de bonne heure; et ne se fioit plus du roy de Navarre<sup>2</sup>, moings encores que du dict duc d'Alençon.

la guerre civile, a été raconté par deux témoins oculaires, Jean de la Gessée et Jean de Léry; leur relation a été réimprimée à Bourges en 1812, in-8°.

1. D'après de Thou, le duc d'Alençon flottait à cette époque entre le désir de devenir lieutenant général en place du duc d'Anjou, et celui de se mettre à la tête des protestants de France. Charles IX lui ayant refusé la lieutenance générale, il se donna aux mécontents. Alors commencèrent les intrigues connues sous le nom de *Conspiration des Politiques* (de Thou, 1740, t. V, p. 29 et suiv.).

2. Le roi de Navarre était alors à la cour traité en coupable. Sur la suspicion et les dangers dont il était entouré, voyez l'apologie qu'il adressa à la reine au moment de la découverte de la *Conspiration des Politiques* (13 avril 1574) (*Lettres de Henri IV*, t. I. p. 60).

Frégose n'arresta guères, et, nonobstant la promesse qu'il avoit faite aud. s<sup>r</sup> comte, on feist emprisonner led. Ringraff au chasteau de Vincennes et par les s<sup>rs</sup> de Morvilliers<sup>1</sup> et de Limoges<sup>2</sup> interroger sur le contenu en la confession dud. Lusson. Et luy feist-on escrire et signer de sa main une responce du tout contraire, telle qu'on voulut que Frégose apporta aud. s<sup>r</sup> comte, luy voulant faire croire que c'estoit la vérité, et que Lusson, estant subject du roy d'Espagne, avoit esté pratiqué à cet effect, pour empescher les négociations du roy avec luy. Nous congnoissions la main dud. Ringraff, duquel j'avois plusieurs lettres; mays l'advis que nous eusmés tost après de sa mort, advenue de sorte que, l'ayant précipité du hault du chasteau dans les fossez<sup>3</sup>, on luy feist croire qu'il s'estoit voulu sauver, et en ce faisant s'estoit tué, nous confirma en la vérité de la négociation dud. Ringraff, et néantmoins en la résolution de traicter avec le roy, en tirer argent et l'employer contre luy, si ceux qui faisoient contenance d'estre de ceste partye en France faisoient leur debvoir de leur costé. Et, pour tirer effect plus asseuré, on mist l'électeur palatin en train, comme moyenneur de cest affaire, qui traisna pendant la

1. Jean de Morvilliers, né à Blois le 1<sup>er</sup> décembre 1506, évêque d'Orléans, ambassadeur à Venise et au concile de Trente, garde des sceaux de 1568 à 1570. Il mourut le 23 octobre 1577. M. Bagnault de Puchesse, comme nous l'avons dit plus haut, a écrit sa biographie d'après des documents nouveaux (in-18, 1870).

2. Sébastien de l'Aubespine, né le 31 avril 1618, abbé de Basse-Fontaine, évêque de Limoges, négociateur tour à tour accrédité en Suisse, en Allemagne et en Espagne, secrétaire d'État, mourut le 2 août 1582 (*Négociations sous François II*, notice).

3. Voyez ci-dessus, p. 170. note 1.

négoctiation de l'élection du duc d'Anjou en Polongne, où Gaspard de Schomberg, voyant led. s<sup>r</sup> comte disposé, ce luy sembloit, à la volonté du roy, le pria de servir et de dépescher de sa part vers les palatins protestans de Polongne pour les y exhorter et de servir, en ce faisant, à obtenir quelque repos aux François et délivrance à La Rochelle. Auquel effect led. s<sup>r</sup> comte m'ayant choisy, je dressay les instructions, et, estant prest à partir, Schomberg luy donna advis de l'élection pour laquelle il résidoit à Laipsic, et le remercy du debvoir auquel il s'estoit mys de l'avancer et favoriser par mon voyage, pour lequel il me debvoit délivrer les fraiz en passant à Laipsic; dont je fuz fort aise, pour demeurer près led. s<sup>r</sup> comte et voir le progrès des affaires de France.

Peu après, environ la S<sup>t</sup> Jehan, arriva de Sedan à Dilembourg le cappitaine Cormont, envoyé vers led. s<sup>r</sup> comte pour luy faire entendre la disposition d'ung grand party qui se dressoit en France, soubz l'auctorité dud. duc d'Alençon, auquel entroient les roy de Navarre, prince de Condé, mareschaux de Mommorency et de Cossé, duc de Bouillon<sup>1</sup>, le s<sup>r</sup> Strosse<sup>2</sup> et

1. Henri-Robert de La Marck, duc de Bouillon, né le 5 février 1539, prince souverain de Sedan et gouverneur de Normandie, épousa en 1558 Françoise de Bourbon-Montpensier, embrassa la réforme, et l'établit à Sedan. A la Saint-Barthélemy, il fut sauvé par son beau-père, le duc de Montpensier. Suivant les récits peu fondés de quelques historiens huguenots, il fut empoisonné à l'instigation de Catherine de Médicis (2 décembre 1574).

2. Philippe Strozzi, seigneur d'Épernay et de Bressuire, né à Venise en 1541, naturalisé en 1558, chevalier du Saint-Esprit en 1578, fut tué en 1582, aux Açores, dans une expédition maritime dirigée contre les Espagnols. Le récit de sa vie, écrit par le s. de

plusieurs aultres, le priant de leur ayder à se résouldre par l'espérance d'ung bon secours et que tost après luy il en viendroit ung aultre qui luy en porteroit plus amples nouvelles. Led. s<sup>r</sup> comte, désireux de voir le duc d'Anjou, grand amy de ceux de Guyse, hors de France, et en ce faisant rendre le chemin plus beau aud. duc d'Alençon, s'il avoit bonne volonté, suivant ce que le cappitaine Cormont avoit traité avec luy, ne laissa de dépescher en Polongne le docteur Schwartz aux fins de leur congratuler de ceste eslection, et les prier, en ce faisant, d'avoir pitié des François, presser le parlement du duc d'Anjou de devant La Rochelle (où nous avions advis d'Angleterre que le secours de la royne, conduit par led. s<sup>r</sup> comte de Mongommery, n'avoit rien ou bien peu prouffité<sup>1</sup>, cause de ceste dépesche), de sorte que le siège en feust levé et qu'à cet effect ilz en feissent presser led. duc d'Anjou par leurs embassadeurs, comme ilz feirent si bien que par ce moyem-là elle fut délivrée, le roy désirant surtout voir led. duc d'Anjou, son frère, hors son royaume, y ayant trop d'authorité, à son gré, par la lieutenance générale<sup>2</sup>, en vertu de laquelle il commendoit aux armes, et entrant desjà en quelque volonté de se ressentir de la

Torsay, son gouverneur, a été réimprimé dans le t. IX de la première série des *Archives curieuses*, de Cimber et Danjou.

1. La flotte conduite par Mongommery parut le 19 avril en vue de La Rochelle. Elle se retira le surlendemain sans avoir ravitaillé la ville et sans autre succès que la prise et le pillage de Bellisle (Arcère, *Hist. de La Rochelle*, t. I, p. 496).

2. Les lettres patentes du roi, qui nomment le duc d'Anjou lieutenant général du royaume, sont datées du 12 novembre 1567. Elles sont conservées en copie dans un manuscrit de la Bibliothèque de l' Arsenal (n<sup>o</sup> 131 bis).

journée S<sup>t</sup> Berthelemy sur les autheurs, conseillers et exécuteurs d'icelle, dont il ne voyoit le succez tel qu'on luy avoit promis. Pour quoy Gaspard de Schomberg ne cessoit de négotier en Alemaigne et surtout avec led. s<sup>r</sup> électeur et led. s<sup>r</sup> comte Ludovic, pour assurer le passage du duc d'Anjou, qui eust eu aultrement subject de craindre et dilayer, comme il feist tant qu'il peult<sup>1</sup> jusques à ce que le roy, hastant son voyage et se descouvrant trop en son mescontentement de lad. journée S<sup>t</sup> Berthelemy, à quoi avoit beaucoup servy la remonstrance dud. s<sup>r</sup> comte, il se mist en tel danger qu'il en mourut l'esté suivant, on sçait assez comment<sup>2</sup>.

Et ceste remonstrance dud. s<sup>r</sup> comte, contenue en l'instruction dud. Chasteliers, n'esmeut pas seulement le roy, mays, comme elle fut trouvée hardye, véritable et bien faicte, elle fut comuniquée à plusieurs par les commis du secrétaire d'Estat, qui, en ayans pris coppies et considéré la substance, changèrent d'humeur. Et tant fut lad. remonstrance promenée partout qu'à lad. foire de Francford elle fut publiée<sup>3</sup>,

1. Le déclin rapide de la santé du roi inspirait au duc d'Anjou les plus vifs regrets de quitter la France. Catherine n'épargna rien pour retenir son fils préféré; mais Charles IX fut inflexible. Voyez *Henri de Valois*, par M. le marquis de Noailles, t. II, p. 381 et 388, et les documents cités.

2. Charles IX mourut le 30 mai 1574. La Huguerye insinue que cette mort aussi fut le résultat d'un crime. Cette accusation n'est pas mieux fondée que les autres, mais du moins elle est appuyée par quelques contemporains (de Thou, t. V. p. 18, — d'Aubigné, 1626, col. 767; — *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*, t. III, p. 16).

3. Nous croyons que cette pièce est la même que la *Remonstrance faite au roy touchant les moyens de remedier aux troubles du*



imprimée et tellement recueillie que chacun en vouloit avoir, jusques à ce que ung des amis dud. s<sup>r</sup> comte, le docteur Clanbourg, demeurant aud. Francford, luy monstra ung matin, dont il fut extrêmement marry. Et n'y en ayant que l'original du roy et celuy que j'avoiz réservé, il sembloit qu'il feist quelque soupçon que cela vint de quelque coppie que j'en eusse délivré. Et me commenda d'aller tout lever<sup>t</sup> chez le libraire qui les vendoit, mais je le suppliy, ayant descouvert son soupçon, qu'il le feist faire par ung aultre, et que, par led. docteur Clanbourg, il feist envers le magistrat de Francford qu'il appellast en sa présence le libraire, sçavoir s'il en avoit encores, les retirer et descouvrir au vray où elle avoit esté imprimée : ce qu'il confessa librement avoir esté faict à Genevve, et luy, en avoir pris quantité pour gagner, ayant veu que tout le monde en désiroit. Qui fut cause que led. s<sup>r</sup> comte dépescha exprès à Genevve avec ung exemplaire vers le magistrat de la ville, pour descouvrir de qui estoit le caractère. Et fut recongneu que c'estoit d'ung imprimeur de leur ville, lequel appelé et enquis d'où il avoit la coppie qu'il exhiba, deist l'avoir eu d'un secrétaire de feu mons<sup>r</sup> l'admiral, appelé Abraham<sup>2</sup>, qui,

*royaume*, qui est imprimée, sous la date du 1<sup>er</sup> juin 1573, d'après une copie conservée dans les archives de Simancas, dans les *Archives de la Maison de Nassau*, par M. Groen van Prinsterer, t. IV, pièces justificatives, p. 81.

1. *Lever*, enlever.

2. Abraham, ancien secrétaire de Coligny, devint secrétaire du prince de Condé. Au mois d'août 1575 il fut pris, passant en Angleterre, chargé de lettres et de papiers compromettants, et pendu le 13 août à Paris (L'Estoile, édit. Champollion, t. I, p. 58). Claude Haton fait allusion à cet incident (*Mémoires*, in-4<sup>o</sup>, 1857,

estant à Paris lorz du voyage dud. Chasteliers, l'avoit veue entre les mains d'ung de ses amys, qui l'avoit eu d'ung commis du secrétaire Bruslard<sup>1</sup>; et l'ayant apportée à Genevve il l'avoit imprimée. Dont led. s<sup>r</sup> comte fut satisfait et moy deschargé, bien marry aussy bien que luy que mon nom en la contresignature feust ainsy publié, n'ayant jamays pris plaisir à mectre de telles choses en lumière.

Finalement je sollicitay tant led. s<sup>r</sup> comte qu'il se laissa aller aux poursuites dud. Schomberg, à l'instance dud. s<sup>r</sup> électeur, pour servir à l'effect résolu. Et fut lors assurée la somme de cent mille escuz, destinez au secours dud. s<sup>r</sup> prince d'Oréngé, qui seroient pour seureté délivrez au temps du passage dud. duc d'Anjou pour aller en Polongne, avec promesse d'empescher, tant qu'il seroit possible, à l'instance du roy par led. Schomberg, et divertir du tout les propos qui se tenoient du mariage de l'archiduc Charles<sup>2</sup> avec la royne d'Angleterre.

Environ la my-aoust arriva à Dilembourg de Sedan ung aultre gentilhomme françoys, fort secretement venu, appelé le s<sup>r</sup> de La Rocque<sup>3</sup>, qui nous apporta

p. 779). Dans la suite des mémoires de La Huguerye nous retrouverons Abraham, agent de Chastillon, fils de Coligny.

1. Pierre Brulart, seigneur de Crosne et de Genlis, était secrétaire du roi depuis 1557; il devint secrétaire d'État le 8 juin 1569, et mourut le 12 avril 1608.

2. Probablement Charles d'Autriche, frère cadet de l'empereur Maximilien II. Il avait dû également épouser Marie Stuart; il s'était marié précédemment en 1570 avec une princesse de Bavière.

3. Dans une lettre inédite du roi de Navarre, datée du 14 juillet 1576, il est parlé d'un s. de La Roque envoyé comme messenger de confiance au duc d'Alençon (N<sup>e</sup> Colbert. vol. 29. fol. 272).

plus de lumière et de particularitez de la volonté du duc d'Alençon et des princes et seigneurs, ses confédérés, que n'avoit faiet le cappitaine Cormont, gentilhomme de peu de propos, mays de fort bonne réputation et meilleure que led. La Rocque, qu'on surnommoit le beau La Roque, discoureur et courtisan, et auquel toutesfois led. s<sup>r</sup> comte ne se voulut pas fier du tout, encores qu'il l'asseurast de retourner luy escrire cependant à toutes occasions et de sousigner ses lectres du nom que led. s<sup>r</sup> comte luy avoit donné au chasteau de Dilembourg, pour ne le descouvrir, Rocqbrot. Et luy donna parole de dépescher en bref vers led. s<sup>r</sup> duc et l'advertir de tout ce qu'il estoit besoing, comme il feist tost après par le s<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Martin<sup>1</sup>, son ministre, qui se faisoit nommer le s<sup>r</sup> de Changy, bien congneu à Paris, et accoustumé, en l'exercice de sa charge en ceste ville-là, où il avoit esté envoyé aud. s<sup>r</sup> comte, à se desguiser et contrefaire le gentilhomme, pour recongnoistre la vérité de tout ce qui luy avoit esté rapporté par lesd. s<sup>rs</sup> de Cormont et de La Rocque et sonder au vif le cueur du duc d'Alençon sur le point de la mauvaise volonté qu'on nous asseuroit qu'il portoit au roy, son frère, à cause de lad. journée S<sup>t</sup> Berthelemy, en l'asseurant du voyage du duc d'Anjou, son frère, en Polongne, et d'y donner si bon ordre, s'il vouloit, qu'il n'en retourneroit pas ; qui luy donneroit cet avantage d'attendre ce qui pourroit arriver du roy, son frère, qu'on disoit desjà ne se porter

1. Laurent du Bois, s. de Saint-Martin, compromis dans la conspiration des Politiques (De Thou, 1740, t. V, p. 37). Turenne le signale comme un des messagers de Ludovic de Nassau au duc d'Alençon (*Mém. de Bouillon*, édit. Buchon, p. 390).

guères bien<sup>1</sup>, et d'y pourvoir de son costé en sorte que la place luy demeurast assurée, avec des propositions plus ouvertes et plus claires qu'il n'est ici besoing de représenter; ce que led. s<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Martin exécuta accortement. Et eut accez, par le moyem du vicomte de Tureyne, aud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon, estant encores au liect, soubz le nom d'ung gentilhomme de l'admiral de Vilars<sup>2</sup>; may, quand il ouit de la bouche dud. s<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Martin ces propositions extraordinaires, faictes exprès pour le sonder au vif, il tourna le visage vers la ruelle de son liect et ne respondit rien; de sorte que led. s<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Martin, à son retour, ne nous donna occasion de faire aultre jugement de la volonté dud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon que celuy dud. s<sup>r</sup> comte : qu'il jouoit ung personnage ordonné par sa mère pour rompre tous les coups des armes qui se préparoient.

Cependant l'hiver aprochoit et le roy pressoit le voyage du duc d'Anjou, qu'il chassa jusques en Lorraine, luy demourant à Vitry<sup>3</sup>, où le mal le prist, dont

1. Charles IX tomba malade au moment du départ de son frère pour la Pologne. Le bruit courut qu'il avait été empoisonné, suivant les uns par le maréchal de Retz, suivant les autres par le sire de La Tour, dont il avait séduit la femme. Voyez la note 2 de la page 186.

2. Honorat de Savoie, marquis de Villars, comte de Tende et de Sommerive, lieutenant du roi en Guyenne après Blaise de Monluc, en 1570, maréchal de France en 1571, amiral après Coligny, en 1572, chevalier du Saint-Esprit en 1578. Il mourut à Paris en 1580.

3. Le roi de France, la reine-mère, le roi de Pologne et toute la cour quittèrent Paris le 28 septembre. Ils arrivèrent à Vitry le dimanche, 8 novembre, et y séjournèrent jusqu'au 12 du même mois. Le roi ne put aller plus loin. (Pièce du temps, f. fr., vol. 15870, non paginé.)

il mourut aux premières chaleurs de l'esté suivant. Et séjourna le duc d'Anjou longtemps à Nancy, attendant le sucez du mal du roy pour ne s'esloigner point s'il estoit possible<sup>1</sup>, mais le roy pressoit avec tant de menaces qu'il luy convint passer outre. Et pour satisfaire à la promesse faicte aud. s<sup>r</sup> électeur palatin, pour le secours dud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge, furent envoyez par le mareschal de Retz<sup>2</sup>, de la ville de Metz, les cent mille escuz en testons et peu d'or, excepté la somme de quarante mil livres, que led. s<sup>r</sup> mareschal retint en ses mains pour son pot de vin<sup>3</sup> : et furent envoyez, en forme de présent, dans des tonneaux de vin qui furent renvoyez plains de vin d'Alemagne. Et de ceste somme fut laissée à Metz par le s<sup>r</sup> de Scharffstain Cratz, ayant ceste charge dud. s<sup>r</sup> électeur, son maistre, une somme pour la levée d'ung régiment françoys et quelques cornettes de chevaux légers, comme il sera diet cy-après. Et, pour complaire au roy et haster le passage du duc d'Anjou, qui estoit accordé et le chemin dressé par l'Alemagne<sup>4</sup>, envoya le duc Christoffe,

1. Le roi de Pologne arriva à Nancy le 15 novembre avec la reine-mère et y séjourna jusqu'au jeudi 26 novembre (Pièce du temps, f. fr., vol. 15870, non paginé).

2. Albert de Gondi, duc de Retz, né à Florence le 4 novembre 1522, vint en France avec Catherine de Médicis et fit rapidement son chemin à la cour grâce à son talent pour l'intrigue et à l'appui de cette princesse. Il devint maréchal de France et mourut à Paris le 12 avril 1602. On conserve aux Archives nationales une curieuse note, émanée de l'ambassade d'Espagne, sur l'origine de sa maison (K. 1527, n° 46). Voyez aussi sur lui l'éloquent pamphlet de H. Estienne, *Le Discours merveilleux*, etc. (Cimber et Danjou, t. IX, p. 79.)

3. De Thou confirme le fait de cette concussion, mais il ne précise pas la somme (1740, t. V, p. 18, note).

4. Gaspard de Schomberg avait été envoyé en avant auprès des

son filz, et led. s<sup>r</sup> comte Ludovic vers led. duc jusques à Nancy, pour l'en assurer et luy servir de guides, avec assurance d'y recepvoir tout honneur des princes par les estatz desquelz il avoit à passer; et que le duc Casimir, son filz, alloit en Saxe pour le recepvoir de la part du duc, son beau-père, ce qui fut cause, avec ce que le roy pressoit fort, de haster le partement dud. duc d'Anjou, peu avant Noel<sup>1</sup>, en lad. année, montant avec luy plusicurs princes, entre lesquelz il vouloit aussy mener le prince de Condé pour se servir de luy, duquel il avoit faict tuer le père, à Jarnac<sup>2</sup>, et l'empescher de servir aux affaires de France contre luy, à ceste occasion; mays led. s<sup>r</sup> prince de Condé trouva ung moyem de s'en excuser par l'industrie de son médecin, appellé Baudichon, qui le feist artificieusement tomber en une fiebvre tierce qui le garantit de ce voyage. Et sans cela lesd. s<sup>rs</sup> duc Christophe et comte Ludovic, n'osans visiter led. s<sup>r</sup> prince de Condé pour éviter tout soupçon, traictèrent secretement avec luy, que, s'il vouloit passer outre,

princes d'outre-Rhin, dont le roi de Pologne devait traverser les états. Une partie de sa correspondance pendant sa mission a été publiée par M. le marquis de Noailles dans *Henri de Valois*, t. III; une autre partie est conservée à la Bibliothèque nationale dans les V<sup>o</sup> de Colbert, vol. 338, et dans le fonds français, vol. 3880, 3899, 3951 et 6392. Voyez aussi la note 2 de la page 167.

1. Parti de Nancy le 26 novembre, le roi de Pologne coucha le 29 à Blamont. C'est là, suivant De Thou, qu'il eut des conférences avec les princes Ludovic et Christophe (t. V, p. 24). Le jeudi, 3 décembre, il prit congé de sa mère et de sa sœur Marguerite (Pièce du temps, f. fr., vol. 15870, non pag.).

2. Le prince de Condé avait été tué, après la bataille de Jarnac, d'un coup de pistolet, par Montesquiou, gentilhomme du duc d'Anjou.

il ne laissast<sup>1</sup> ne pour la fiebvre ne pour le voyage de Polongne, et que led. s<sup>r</sup> électeur palatin le retiendroit à Heydelberg, où il seroit tout porté pour les affaires qui se négotioient en France, dont il avoit communication, comme il eust esté faict, s'il l'eust trouvé bon; mays saichant, comme je dis, les affaires qui se traictoient en France avec led. duc d'Alençon, il ne s'en voulut esloigner ny donner par son arrest à Heydelberg l'alarme au roy, et trouva meilleur de se retirer en France, soubz couleur de sa fiebvre.

Le duc d'Anjou, roy esleu de Polongne, commença ainsy à s'acheminer à Phaltzbourg, Saverne, Haguenau, d'où, quand il fut prest d'entrer dans les terres du palatin, au milieu des boys d'entre Haguenau et Veisembourg, se présenta à luy le comte Jehan de Nassau, envoyé de la part dud. s<sup>r</sup> électeur pour le recevoir. Et à l'issue du boys, sa compaignye fut fort estonnée de voir l'escorte dud. s<sup>r</sup> électeur toute en armes, six cens bons chevaux. Sur quoy, me reconnoissant lors le jeune Entragues<sup>2</sup>, que j'avois congneu familièrement au collège de Navarre, s'adressa à moy, me demandant que vouloit dire cela. Je luy respondy que c'estoit pour l'escorte du roy et de sa suite. « Mays, deist-il, quel besoing d'estre en armes, celles du prince

1. Sous-entendu *de le faire*.

2. Charles de Balzac d'Entragues, seigneur de Dunes, comte de Gravelle, dit le bel *Entraguet*, lieutenant-général du roi dans l'Orléanais, gouverneur de Saint-Dizier, le héros et le seul survivant, avec Livarot, du fameux duel des mignons, qui coûta la vie à Caylus, Maugiron, Ribérac et Schomberg (27 avril 1578). Il mourut à Toulouse en 1599, après avoir été fiancé avec une fille du maréchal de Montluc.

de La Petite Pierre<sup>1</sup> ny de l'évesque de Strasbourg<sup>2</sup> n'ayans pas esté telles? » Je luy répliquay que, dans les terres dud. s<sup>r</sup> électeur, il y avoit deux ou troys mille familles de Valons retirez en divers lieux de son estat, bons soldatz et assez mal affectionnez, pour quoy il avoit esté trouvé bon d'en user ainsy. Le roy, voyant lad. escorte marcher à costé de sa court, ne s'en contenta guères et voulut tousjours avoir près de sa personne lesd. s<sup>rs</sup> duc Christoffe et comte Ludovic. Et ainsy marchèrent jusques à Spire, où il espéroit voir led. s<sup>r</sup> électeur, en passant, mayz ce prince, n'en ayant pas grande envie, s'excusa sur une indisposition qui luy estoit survenue. C'estoit à Noel, qu'il faisoit grand froid. Il fut conseillé de ne passer pas si près de luy, sans le voir, et de l'aller voir à Heydelberg, et que cet exemple seroit de mauvaise conséquence au reste de son voyage. Pour ce, il pria led. s<sup>r</sup> électeur de l'avoir agréable, comme il feist. Et, prenant seulement deux cens chevaux avec luy, laissa aller son train à Wormes et à Oppenheim, jusques à son retour. Il fut receu et festoyé à Heydelberg honorablement. Et voyant ce bon prince-là mal portatif pour aller le visiter souvent, en son cartier, au chasteau, il prenoit

1. Le prince de La Petite-Pierre ou Lutzelstein, seigneur lorrain, possesseur d'une petite châtellenie dans les Vosges. Il était huguenot ou du moins favorisait la Réforme. En 1574 il se fit l'intermédiaire des protestants du Languedoc qui demandaient du secours aux princes allemands (La Popelinière, 1581, t. II, f<sup>os</sup> 227 et 228).

2. Le comte Jean de Manderscheid, évêque de Strasbourg en 1569, mort à Saverne le 2 mai 1592 (De Thou, 1740, t. VIII, p. 149).



la peine de l'aller voir. Et, entrant un jour et le duc de Nevers avec luy au cabinet dud. s<sup>r</sup> électeur, se tournant vers la porte, le roy veit troys grandz tableaux de personages tout de leur grandeur; et y jectant la veue led. s<sup>r</sup> électeur deist : « C'est ce bon seigneur, mons<sup>r</sup> l'admiral, qu'on a si indignement traicté à Paris, et ses deux frères qu'on a empoisonnés<sup>1</sup>, l'ung en Poitou, l'autre en Angleterre. » Il parloit à tous deux, et un seul d'eux ne respondit mot<sup>2</sup>. Et dès lors commençoit le roy<sup>3</sup> à s'accorder à la liberté des Alemandz, qui avoient pris à tasche de luy faire changer d'humeur, s'il estoit possible, par leur conversation durant ce passage.

Il y fut traicté entre Schonberg, de la part du roy, et led. s<sup>r</sup> comte Ludovic, pour la continuation du secours dud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge; mays ce traicté fut entretenu, sur quelques difficultez, jusques à Fach<sup>4</sup>, en Hesse, sans rien conclure, et remis au retour dud. Schomberg, congnoissant bien led. s<sup>r</sup> comte que c'estoit une deffaicte, mays jurant en alemand qu'il leur joueroyt un bon tour, ayant desjà de l'argent pour le moins. Une chose me feist esmerveiller aud. Heydel-

1. Le cardinal Odet de Chastillon mort le 14 février 1571 à Londres. François de Coligny, seigneur d'Andelot, mort à Saintes en 1569. — L'empoisonnement du premier n'est nullement prouvé et celui du second doit être absolument dénié.

2. Cette anecdote est racontée dans le *Journal de Lestoile* (p. 27), dans l'*Histoire universelle* de d'Aubigné (col. 673), et dans Brantôme (édit. de la Soc. de l'Hist. de France, t. III, p. 326, et *Appendice*, p. 411). Il y a de petites différences entre les récits.

3. Le roi de Pologne.

4. Fach, dans le landgraviat de Hesse-Cassel, au confluent de l'Ulster et de la Werra.

berg, que le roy, ayant veu et salué mademoiselle de Bourbon, depuis princesse d'Oronge<sup>1</sup>, comme les aultres, quand ce fut au partir, il ne luy feist jamais aucun présent, comme il feist à toutes les aultres, bien qu'il veist l'affection dud. s<sup>r</sup> électeur envers elle, dont il luy recommanda les affaires; et, s'il se contraignoit en aultre chose, il se pouvoit bien accommoder à la gratifier de quelque peu, pour le respect dud. s<sup>r</sup> électeur, qui en fut fort marry, et deist depuis que, s'il eust creu cela, il se feust esloigné de Heydelberg, à son passage.

De là le roy de Polongne, à Noel, s'achemina vers Mayence. Et nous receusmes l'argent dans les tonneaux que, soubz la faveur de ce voyage, nous transportasmes par le Rhin sur les terres de Nassau. Et me chargea led. s<sup>r</sup> électeur d'ung panier plain de belles oranges<sup>2</sup>, cuillies le jour mesme en son jardin, que je présentay au roy, de sa part, en passant devant Mayence, où il estoit encores et feist son jour de Noel, receu, honoré et festoyé de l'électeur de Mayence. Et trouva le roy ce présent fort beau, mays il n'estoit pas si riche que celuy qu'il avoit faict aud. s<sup>r</sup> électeur, à l'exemple duquel il pressa l'évesque de Speire<sup>3</sup> de recevoir l'anneau épiscopal qu'il luy avoit présenté et dont il s'estoit excusé, disant qu'il suffisoit au roy

1. Charlotte de Montpensier, abbesse de Jouarre, quitta son couvent en 1572 et se réfugia à la cour de l'électeur palatin. En 1575 elle épousa Guillaume le Taciturne. Elle mourut le 5 mai 1582, laissant six filles.

2. Probablement des pommes. *Pommes d'Orange*, cette locution s'est conservée dans certaines provinces du Nord.

3. Marquard, chanoine de Mayence, chantre de la cathédrale, évêque de Spire en 1560, mort le 7 décembre 1581.

d'avoir les princes pour amys et qu'il se gouverneroit à leur exemple, comme il feist enfin, car il receut l'anneau que led. s<sup>r</sup> comte receut du roy et luy envoya par moy jusques à Speire. Ayant mys l'argent de France en lieu seur, à nostre dévotion, nous reprimes le chemin de Francford, où le roy, partant de Mayence, devoit arriver, et y feusmes devant luy, qui y trouva une bourgeoisie enflée de troys ou quatre mille familles des Pais-Bas<sup>3</sup>, en armes, à la porte et le long des deux costez des rues, par où il passoit pour aller loger au mesme logis où l'empereur avoit accoustumé de loger aux diètes. Et, entrant le roy en bel ordre en lad. ville, toute la noblesse devant luy, il eschappa à quelques Valons de dire : « Voicy noz massacreurs de Paris, qui sont cause qu'il nous fault estre horz de noz maisons, » ce que plusieurs gentilhommes françoys méprisèrent sagement, mays d'Entragues, voulant faire plus que les aultres, picqua son cheval vers ung de ces Valons, pour se ressentir de ces paroles, à la vérité mal séantes en telle occasion, mays fut cause de faire dresser les picques et mirer les harquebuzes contre la compaignye, si bien qu'il y faillit à advenir une sédition, ce que toutes fois ayant esté appaisé, le roy ne fut pas si tost en son logis qu'il m'envoyast chercher led. s<sup>r</sup> comte au sien, et ne fut point à son aise, pendant deux jours qu'il y séjourna pour donner loisir à ceux qui venoient après luy de l'atteindre, que led. s<sup>r</sup> comte ne feust près de luy et donnast ordre à faire cesser ceste humeur de Valons,

1. Beaucoup de familles des Pays-Bas fuyaient la guerre et la tyrannie du duc d'Albe. La Huguerye a déjà parlé de cette émigration (p. 93).

doubtant que ce feust chose faicte à poste pour prendre une querelle et faire quelque coup, comme il estoit fort aisé. Et avoient les François occasion d'en doubter, voyans généralement les Alemandz mal affectionnez envers eux et leur vendre et débiter les pires denrées qu'il pouvoient à priz excessifs.

Et arriva une chose, comme nous estions empeschez à aller par les cartiers et familles desd. Valons pour faire cesser telles insolences, et je fei en ung jour ce que je n'avoys faict et ne fei depuis en toutes les foires où j'ay esté, visitant toutes les rues de la ville, c'est que led. s<sup>r</sup> de Bussy d'Amboise, estant party tard de France et venant à grandes journées joindre le roi esleu de Polongne aud. Francford, n'y peult arriver et fut contrainct loger à une lieue de là en ung village appartenant au comte d'Isembourg; où, ne sachant que c'est que de vivre en Alemaigne et se gouvernant à la Françoisise, se voulut jouer à une hostesse assez belle, et s'efforçant de parvenir à son but, ne le feist si sagement que son hoste ne le descouvrist, et pour y pourvoir appela ses voisins et meist telle alarme dans le village que toute la commune y accourut avec armes; et n'en feust jamays eschappé vif led. Bussy, n'eust esté les officiers dud. comte qui y arrivèrent, et, le trouvant bien battu et en extrémité, feirent contenance d'en vouloir faire justice, et le prenans le meirent en prison; dont le roy adverty entra en plus grande frayeur, et, désirant y pourvoir, Desportes<sup>1</sup>, qui estoit avec luy, m'envoya chercher

1. Philippe des Portes, né à Chartres en 1546, poète satirique et galant, auteur de la *Diane*, des *Amours d'Hippolyte*, de la *Claonice* et de charmantes élégies, souvent réimprimées. Il mourut

pour sçavoir où estoit led. s<sup>r</sup> comte, qui s'estoit occupé à commencer une levée en secret et s'estoit enfermé ; et me pria de faire en sorte que led. Bussy feust hors de peine ; ce que je fei, allant trouver led. s<sup>r</sup> comte, qui escrivit en diligence au comte d'Isembourg, lequel envoya aussy tost faire délivrer led. Bussy et ses gens, qui arrivèrent à Francford bien étrillez et en grande mocquerie et apprirent à leurs despens qu'on ne se gouverne pas en Alemaigne comme en France.

De là le roy alla à Hanau et à Guelthausen <sup>1</sup>, et nous allasmes coucher à Cronembourg <sup>2</sup>, chez led. comte d'Isembourg, assez près dud. Geldthausen, pour y traicter d'affaire avec luy, et de là à Steynem <sup>3</sup> et Foulde <sup>4</sup>, où nous laissasmes le roy faire son chemin à Fach, ville du landgrave de Hesse <sup>5</sup>, en laquelle il faisoit estat de recepvoir le roy. Et allasmes trouver led. landgrave à Freitzbach <sup>6</sup>, chasteau de chasse, où il estoit faisant faire les provisions de venaison pour la réception du roy à Fach, affin de traicter avec luy,

en 1606. Il passait pour avoir été l'amant de la reine Marguerite. Voyez les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, t. I, p. 92, édit. Paulin Paris.

1. Gelnhausen, petite ville du grand-duché de Hesse-Darmstadt, à cinq lieues de Hanau.

2. Cronberg, sur le Mein, à 4 lieues N. de Francfort.

3. Steinheim, ville sur le Mein, près d'Hanau.

4. Fulde, à 23 lieues au nord-est de Francfort.

5. Guillaume IV, landgrave de Hesse Cassel, surnommé *le Sage*, né le 14 juin 1532, prince luthérien, célèbre par son goût pour l'astronomie et les sciences exactes. Il agrandit ses états par d'habiles négociations et possédait un très-grand crédit sur les princes de son temps, surtout en Allemagne. Il mourut le 25 août 1592.

6. Freitzbach, château en Hesse.

qui pouvoit beaucoup vers le roy, et Gaspard de Schomberg, pour parvenir par son moyem à quelque conclusion advantageous du traité pour le secours dud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge, et l'exhorter aussy à disposer le roy par tous ses propos (et il parloit assez bien françoys), à changer d'humeur. A quoy il nous promist d'employer toute son estude et que telle estoit son intention. Et nous mena avec lui à Fach, passans à Rotthausen<sup>1</sup>, belle maison qui est aud. s<sup>r</sup> landgrave.

Arrivasmes à Fach devant le roy, lequel led. landgrave alla rencontrer hors la ville et luy feist tout honneur, le conduisit en l'hostel de ville, apresté pour son logis, où, l'ayant laissé rafraichir, retourna le visiter et l'entretint longtemps aux fenestres de lad. maison, audevant de la place, en laquelle il avoit faict dresser les cuisines pour traicter toute sa compaignye. Et, à ce que led. s<sup>r</sup> landgrave nous deist, il luy parla fort de Paris<sup>2</sup>, à quoy le roy de Polongne n'ayant la suffisance de respondre aux remonstrances dud. landgrave qui avoit beaucoup d'estude, se deffendit des raisons de Machiavelli, sur lesquelles led. landgrave le mena ung peu rudement, de sorte qu'on l'entendoit en la rue, n'estimant pas, disoit-il, ung homme chrestien qui faisoit estat dud. Machiavelli, du tout contraire aux lois du Christianisme; et que, voyant le roy ne dire plus mot, il se refroidit en propos de telle matière et tomba sur les affaires dud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge, qu'il luy recommanda, affin de les faire résoudre et les favoriser vers le roy, comme il feist vers Schon-

1. Rothenhaus, château en Hesse, non loin de Karlsbad.

2. C'est-à-dire des derniers événements de Paris, du massacre de la Saint-Barthélemy.

berg, le désadvouant pour amy, e'estoient ses termes, s'il ne luy faisoit paroistre en cela ung bon office de son amitié. Et touteffois il n'y gaigna rien, ear leur intention n'estoit que de gaigner le temps et passer chemin. Et cependant corrompoient le duc Christoffe, jeune prince de bonne espérance, et l'accoustumoient au vice, ayans en leur suite plains carrousses de dames et damoiselles de court<sup>1</sup> à leur poste; et l'avoient desjà mys en tel goust de leurs humeurs qu'il eust volontiers passé oultre; jusques au duc Casimir, son frère, qui debvoit recepvoir le roy en Saxe, au partir de Hesse. Mays led. s<sup>r</sup> électeur, son père, en estant adverty, y pourveut et luy commenda de retourner avec led. s<sup>r</sup> comte, l'ayant destiné au commendement de la levée qui avoit esté commencée à Francford. Pourquoy, ayant seulement conduit le roy, au partyr de Fach, jusqu'à my-chemin d'Isenach<sup>2</sup>, commencement des terres du duc de Saxe, nous retournasmes avec led. s<sup>r</sup> landgrave jusques à Cassel, et de là le duc Christoffe retourna à Heydelberg et nous à Dilembourg, à la my janvier 1574, avec une grosse chaine de mil écus de présent du roy; ayant faict led. s<sup>r</sup> landgrave, aud. lieu de Fach, ung tour digne de luy au mareschal de Retz: lequel l'estant venu empescher d'affaires, comme il estoit prest d'aller ouyr son ministre françoys, appelé Garnier<sup>3</sup>, le feist sans dire mot passer en

1. On conserve à la Bibliothèque nationale deux rôles originaux de la maison du roi de Pologne pendant ce voyage, mais il n'y est pas question « de dames et damoiselles de court » (f. fr., vol. 6392, f. 226 et 228).

2. Eisenach, en Thuringe.

3. Jean Garnier, ministre protestant, était d'Avignon. En 1555

sa salle, et, faisant mine d'escouter ses discours, l'engagea entre luy et led. s<sup>r</sup> comte sur ung siège. Et fut tout esbahy qu'il veit entrer led. ministre, lequel, ne pouvant sortir, il ouit tout du long. Et au partir, luy demandant led. s<sup>r</sup> landgrave ce qu'il luy en sembloit, respondit qu'il disoit bien, à son advis; dont le roy, ayant ouy le compte de la bouche dud. landgrave, feist un soubritz, mays en estoit marry.

Et ayant led. s<sup>r</sup> comte, oultre plusieurs dépenses faictes durant ce voyage, faict une depesche générale aud. s<sup>r</sup> prince de tout ce qui s'estoit passé jusques à Fach, affin qu'il se gouvernast selon cela avec ceux que le roy pourroit envoyer pour traicter d'ailleurs avec luy et le surprendre, et de la levée de dix mille hommes de pied et environ troys mil chevaux qu'il faisoit pour exécuter quelques entreprises en Brabant, que trop légèrement il descouvrit à Schomberg, affin de divertir les forces des Espaignolz, qui luy alloient tomber tost sur les bras, et tascher à faire d'une pierre deux coups, et, en ce faisant, voir s'il pourroit faire monter à cheval le duc d'Alençon, sur une telle occasion, il se résolut, et bien à propos, pour s'asseurer entièrement de ce qu'il auroit à espérer dud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon, me dépescher vers luy au commencement de febvrier, après avoir veu ce qu'ilz pourroient tirer de la négociation avec les évesques du Rhin <sup>1</sup>, pour les

il était professeur de théologie à Marbourg et en 1562 prédicateur à Cassel, où il mourut peu après le passage du roi de Pologne. L'historien Strieder lui attribue plusieurs ouvrages de théologie protestante et de grammaire.

1. La plupart des villes du Rhin avaient embrassé la Réforme. Un grand nombre d'actes, de brefs du pape, d'ordonnances et de



faire prendre femme, et, avec les armes, leur assurer leurs évêchez en patrimoine perpétuel. Et desjà avoit gagné l'évêque de Speire, qui avoit sa femme toute trouvée; de l'évêque de Mayence<sup>1</sup>, ilz en avoyent bonne espérance; de celui de Trefves<sup>2</sup>, ilz n'en faisoient point d'estat, sinon pour en faire ung butin. Mays la peine se trouva aux deux évêques de Colongne et de Liège<sup>3</sup>, près duquel on gagna ung commendeur qui le gouvernoit du tout, luy donnant espérance de luy faire espouser la damoiselle de Bourbon, qui estoit à Heydelberg, et, en laissant tomber Bouillon ès mains de mons<sup>r</sup> de Bouillon, faire qu'il récompenseroit ce duché-là de bonnes terres en France pour le douaire de lad. damoiselle, et aud. commendeur de grandes promesses et bien assurées; et près de celui de Colongne, qui estoit lors Salatin, comte d'Izembourg, comme celui de Liège de la maison de Grosbech, son mareschal, avec de grands moyens;

déclarations épiscopales, relatives à ce changement de religion du clergé rhénan, est imprimé dans *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. IV, 2<sup>e</sup> partie, savant recueil historique, dû aux soins de feu M. Lacomblet, archiviste d'état à Dusseldorf.

1. Daniel de Hambourg, né en 1523, archevêque de Mayence en 1555, mort le 22 mars 1582 (*Correspond. de Philippe II*, t. III, p. 87, note).

2. Jacques III, d'Eltz, archevêque et électeur de Trèves depuis 1567. Il mourut le 4 juin 1581 à l'âge de 71 ans (*Correspond. de Philippe II*, t. III, p. 87, note). Il passa la majeure partie de son électorat à guerroyer contre sa ville. Voyez La Popelinière, *Hist. de France*, 1581, t. II, p. 313.

3. Gerard de Groesbeck, grand doyen de Saint-Lambert et d'Aix-la-Chapelle, abbé de Stavelot, fut élu évêque de Liège en 1564 et créé cardinal en 1578. Il mourut le 29 décembre 1580. (Burtou, *Précis hist. sur G. de Groesbeck*, Cambrai, 1785, in-8.)

offrant led. s<sup>r</sup> électeur aud. évesque de Colongne sa fille en mariage et de luy conserver l'évesché et électorat héréditaire en sa maison. Et estoient, quand je fuz dépesché, ces négociations en si bons termes que je fuz chargé de traicter en passant à Sedan avec le s<sup>r</sup> duc de Bouillon des terres qu'il seroit content de donner en France pour le douaire de la damoiselle de Bourbon, seur de sa femme<sup>1</sup>, en luy faisant tomber ès mains le chasteau et duché de Bouillon, en forme de surprise.

Et sur ce me commenda de dresser mes mémoires et instructions, portant en somme que le roy de Polongne, estant si avant qu'il n'avoit moyem de retourner, et l'espérance qu'il avoit de donner ung bon ordre à cet effect, et le roy si mal qu'il n'y avoit espérance que de la mort au printemps, comme le comte de Coquonatz<sup>2</sup>, cappitaine des gardes du roi de Polongne, qui estoit de la meslée, nous en avoit asseuré, il estoit temps de penser à ses affaires et se résoudre selon qu'il en avoit esté traicté avec luy par les s<sup>rs</sup> de La Rocque et de Cormont, et qu'affin qu'il n'eust aucune doubte, faulte de forces, qu'il se retirast

1. Françoise de Bourbon-Montpensier avait épousé, le 7 février 1558, Henri-Robert de La Marck, duc de Bouillon. Régente après la mort de son mari (1574), elle gouverna avec sagesse et s'allia plus étroitement avec la cour de France. Elle mourut en 1587.

2. Annibal, comte de Coconas, piémontais attaché au duc d'Alençon. Pendant que Charles IX se mourait, il ourdit avec La Mole une conspiration pour évincer le roi de Pologne du trône de France et le remplacer par le duc d'Alençon. Arrêté le 10 avril 1574 avec son complice, il fut exécuté le 30 à Paris. Nous croyons que La Huguerye commet ici une erreur ; jamais Coconas n'avait été capitaine des gardes du roi de Pologne.

à Sedan, aux jours gras, et s'y feist suivre de ses amis et serviteurs au meilleur nombre qu'il pourroit, pour le commencement ; que le duc Christoffe, luy et le comte Henry de Nassau, son frère<sup>1</sup>, se trouveroient au mesme temps près de Liège pour y exécuter quelque entreprise ; et si tost qu'il les advertiroit de son arrivée, en deux jours se rendroit à Sedan, près de luy, avec led. s<sup>r</sup> duc Christoffe, conduisant avec luy une armée de dix mille hommes de pied et troys mil chevaux, qui avoient là leur rendez-vous au mesme temps ; et que, prenant de l'artillerie à Sedan, ilz feroient de bons effectz, et avec les armes, suivies d'autres plus grandes forces, au besoing, ilz l'establiroient en l'absence dud. roy de Polongne, avec toute autorité de remédier aux désordres de la France, selon sa promesse, le priant, pour erres de sa bonne volonté, de luy faire couler, à mon retour, deux cens bons harquebuziers du régiment du s<sup>r</sup> Strosse pour luy ayder à exécuter son entreprise, comme plus propres à telz effectz que les Alemandz ; avec charge de l'advertyr de la résolution de la Confédération des comtes soubz led. s<sup>r</sup> électeur et de la négociation présente avec les évesques, dont il avoit bonne espérance, et de ce que j'avois charge d'en traicter avec le duc de Bouillon pour le duché et chasteau de Bouillon. Et, avec ceste dépesche et lectres nécessaires, il me feist partir à la fin de janvier, en un froid extrême, et prendre mon chemin par Colongne, Aix et Liège,

1. Henri de Nassau, frère du comte Ludovic, fut tué à côté de lui à la bataille de Mook, le 14 avril 1574. On ne retrouva jamais leurs corps. Voyez le beau récit de Motley (trad. Guizot, t. III, p. 321).

avec bonnes adresses pour me favoriser au passage jusques à Sedan, où j'arrivay le v<sup>m</sup><sup>e</sup> febvrier aud. an, ayant exprès commendement dud. s<sup>r</sup> comte de me trouver près de luy entre Aix et Maestrich, le propre jour de karesme prenant, qu'il y debvoit estre pour l'entreprise de lad. ville de Maestrich, la nuict que la garnison, qui estoit Alemande, auroit faict bonne chère et seroit yvre, donnant le moyem à ses intelligens<sup>1</sup> de faire ce qui estoit accordé avec luy. Et à cet effect leur avoit faict conduire en forme de marchandise quelques pièces de vin pour empirer les compaignons, chacun en son cartier, et faire le coup.

Ma négociation faillit à demeurer en chemin avec moi dans les Ardennes, où, estant arrivé à Rochefort<sup>2</sup>, et n'ayant voulu croire mon hostesse, belle et de bonne volonté, pour demeurer le soir là, à cause d'une tempeste qui se leva pendant que je disnois, qu'elle me disoit abatre ordinairement les grandz arbres sur le chemin que je debvois passer pour aller à Paliseu<sup>3</sup>, dont plusieurs estoient tombez en grand péril, doubtant qu'elle usast de ce moyem pour m'arrêter à coucher en son logis. Et ayant haste je montay à cheval, et n'eu pas faict cent pas dans le boys que voilà, devant et derrière moy et mon homme, tomber deux grandz arbres sans m'offenser, qui furent cause que le péril gaigna sur moy ce que l'hostesse n'avoit peu obtenir; et m'en retournay tout court en son logis, où je couchay et laissé passer la tempeste.

1. *Intelligents*, ceux qui avaient des intelligences avec lui.

2. Rochefort, dans les Ardennes belges.

3. Paliseu, dans les Ardennes belges.

Estant arrivé à Sedan, je fei advertir le s<sup>r</sup> duc de Bouillon que je désirois luy faire la révérence, sans dire à personne pourquoy. Et m'ayant faict introduire le matin avant son disner, je luy discouru toute ma charge vers mons<sup>r</sup> d'Alençon, la levée qui se faisoit et seroit aux champs à karesme prenant, entre Aix et Maestrich, pour y essayer quelque entreprise en ce cartier-là, et, par ce moyem, divertir les forces qui alloient tomber sur les bras dud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge et surtout pour satisfaire à la promesse qu'il avoit donnée au s<sup>r</sup> de La Rocque pour le service dud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon, lequel avoit beau jeu, ayant conduit son frère si avant en Alemaigne avec le duc Christoffle qui doit commender l'armée, que nous l'avions mys en Saxe entre les mains du duc Casimir, qui le passeroit plus outre, en sorte qu'il ne falloit pas craindre qu'il retournast; et qu'il avoit le moyem de le négotier encores si estroictement avec les Polonois qu'il n'en falloit doubter, comme il en avoit traicté secretement avec le palatin Lasqui<sup>1</sup>, en ce voyage, et le roy estant en tel estat qu'il ne peult passer les challeurs, lequel événement il ne falloit pas attendre, où la royne mère le sçauroit bien empescher<sup>2</sup>, pourquoy il est besoing

1. Albert Lasqui, palatin de Siradie, fut un des seigneurs polonais envoyés au duc d'Anjou sous les murs de La Rochelle (Aubigné, *Hist. univ.*, 1626, col. 664). On le trouve mêlé, pendant le règne de Henri III, à beaucoup de négociations en Allemagne et en Angleterre. Voyez notamment les *Négociations de la France dans le Levant*, in-4, t. III, p. 493, 636, 759, etc.

2. Allusion à la préférence de Catherine de Médicis pour le roi de Pologne. Cette phrase doit s'expliquer ainsi : ..... *sçauroit bien empescher* le duc d'Alençon de succéder à son frère Charles IX.

qu'il se retire, et ne le peult mieux faire qu'en les places sur ceste frontière, où il le viendra aussy tost joindre, en ce temps-là, avec dix mille hommes de pied et trois mil chevaux, pour estre secondé, s'il veult, troys moys après d'une forte armée soubz la conduite dud. duc Casimir; que cependant, [avec] lad. force, avec le nombre de ses amys et serviteurs qu'il feroit retirer avec luy et une bonne quantité d'artillerie, dont il se pouvoit accommoder, il surprendroit tout le monde à l'impourveu et seroit incontinent si fort qu'il feroit la loy à sa mère, sans attendre qu'elle luy feist.

Led. s<sup>r</sup> duc de Bouillon, très advisé et trompant beaucoup de gens en sa façon ordinaire, voyant ses gens s'assembler pour son disner, me respondit en coq à l'asne<sup>1</sup>, et, me parlant d'une abbaye : « O la belle abbaye, deist-il; si je la pouvois avoir, je vous donnerois ung bon pot de vin. » Et puis, parlant tout bas, me deist en peu de paroles : « Mons<sup>r</sup> le comte a trouvé le poinet; il y fault travailler, et, de ma part, je suis tout prest de l'accommoder de mes places et artillerie; et affin qu'il ne prenne subject là-dessus de différer, je dépescheray ung des miens avec vous qui vous conduira et fera descendre en mon logis, sans vous congnoistre, jusques à ce que vous congnoissiez qu'il faille changer de cartier, pour luy offrir ma personne, mes places et artillerie..... O la belle abbaye, il fault que je l'aye; il y a tant de revenu qui sera propre à l'avitaillement de mes places, » trompant

1. Locution proverbiale citée par Leroux de Lincy d'après Jehan Mirot (*Prov. français*, t. I, p. 173).

par ces propos toute l'assistance. Et puis demanda : « Mon disner est-il prest ? » Et me deist : « N'avez-vous autre chose ? » Lors je luy discouru l'affaire de son particulier touchant la négociation avec noz évesques, et, entre aultres, avec celuy de Liège par le moyem du commendeur, à condition de luy donner madamoiselle de Bourbon, sa seur<sup>1</sup>, et luy faire tomber en main, par forme de surprise, le duché et chasteau de Bouillon, en donnant quelque récompense de terres en France pour asseurer le douaire de sa seur, encores que l'intention des princes soit de le rendre seigneur de son évesché. « Ce seroit ung beau coup, me deist-il, et je feray en ce cas plus qu'on ne sçauroit désirer de moy, et vous en pouvez asseurer de ma part, mays je doute fort du faict de cet évesque-là, auquel je sçay de bonne part qu'on veult donner le chapeau de cardinal. » — « C'est peult estre, dis-je, pour le divertir, sur quelque doute qu'on a de luy. » — « Peult bien estre, deist-il ; pendant vostre voyage j'en sçauray au vray et vous en diray à vostre retour plus amplement, sur quoy il conviendra s'en résouldre. Je ne vous retiendray poinct à disner avec moy, affin de ne vous poinct descouvrir. Tenez-vous prest pour demain matin. Ne bougez de vostre logis, et celuy que je dépescheray dès aujourd'huy vous ira demain matin prendre et vous conduira. » Lors il se leva et rehausant sa parole : « Mays n'oubliez pas que j'aye la déclaration de l'abbaye. »

Le lendemain, de fort bon matin, je vei à la porte

1. Sa belle-sœur.

de mon logis le s<sup>r</sup> de S<sup>te</sup> Croix, qui me trouva prest à monter à cheval. Et estans hors de la porte, les eaues estoient si grandes qu'elles venoient jusques sur le pont. Et la chaussée du passage estant rompue en divers lieux, il s'assura de la bien suivre et ne voulut point de guide. Et tombant de cheval au milieu, nous arresta à le faire relever et chercher ses pistolès. Sa compaignie me servit de grande seureté, pour ce qu'il estoit congneu partout; et on ne me demandoit rien, pensant que je fusse des siens. Et arrivasmes ainsy à Paris le douziesme febvrier aud. an 1574, où il me mena par le commendement de son maistre loger en l'hostel de Bouillon, près S<sup>t</sup> Honoré, me feist administrer par le concierge tout ce qui m'estoit nécessaire, sans me nommer, et donna advis de mon arrivée aud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon; lequel, advisant sur le moyem de traicter avec moy, veu l'estat de la court qui commençoit à se troubler et les gardes des portes à Paris, il trouva meilleur pour le secret de le faire par tierce personne, et choisit le s<sup>r</sup> de Torcey Daffin, qui estoit au s<sup>r</sup> de Strosse, et frère du trésorier général dud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge. Et pour ce m'estoit agréable, mays estoit aussy à la roine mère; pourquoy je craignois qu'elle eust quelque advis de moy. Et pour ce, après luy avoir fait le discours de ma charge, je l'adverty que je changois de logis et que je lui ferois tousjours sçavoir de mes nouvelles pour conférer ensemble; et m'en allay loger ailleurs, et ne couchay jamais depuis, en douze jours que je fuz à Paris, deux fois en ung logis; et encores ne sceu-je si bien faire qu'une fois je me trouvay logé, en la rue de Grenelle,



justement devant le logis de Frégose et l'abbé Gadagne<sup>1</sup>. Et pis ne me pouvoit arriver; mays il estoit si tard, quand je le sceu, qu'il me convint passer la nuit assez en alarme. Principalement, un de la chevauchée du chevalier du guet, lequel passant ceste nuit en ce quartier s'arresta justement devant mon logis et deist : « Il est là-dedans. » Je doubtay que je fusse descouvert, me levay, prins mes mémoires et pourveu à tout au mieux, mays peu après j'apperceu que n'estoit à moy auquel cela s'adressoit et qu'ilz cherchoient ung qu'ilz avoient suivy et s'estoit sauvé, entrant en ung logis près de moy. Le lendemain je deslogeay et m'aydé de madame Hamon, qui par sa niepce advertit le s<sup>r</sup> de Torcey que je le priois de solliciter ma dépesche; S<sup>te</sup> Croix avoit aussy faict les offres de son maistre. Le s<sup>r</sup> de Thoré<sup>2</sup> avoit la charge d'envoyer vers moy.

Cependant je vei mes parens et amys, et, veu l'estat soupçonneux auquel estoit la France, je me déchargay d'une somme de 500 écus, que j'avois trop en la bourse, ès-mains d'ung mien oncle, marchand de Paris, appellé sire Jehan de Ligny, demeurant en la rue Comtesse d'Arthois<sup>3</sup>, duquel le filz, mon cousin,

1. Jean-Baptiste Gadagne, dit l'abbé de Gadagne, bourgeois lyonnais, d'origine florentine, agent du parti catholique, tour à tour espion et négociateur (*Lettres de Henri IV*, in-4, t. I, p. 292). Il joua un rôle important dans les négociations qui précédèrent le siège de la Rochelle (Arcère, *Hist. de La Rochelle*, t. I, liv. IV).

2. Guillaume de Montmorency, seigneur de Thoré, cinquième fils du connétable Anne, impliqué dans la conspiration dite *des Politiques*, en avril 1574, accompagna Condé dans sa fuite à la suite de l'arrestation des principaux conjurés. Il embrassa la Réforme à Genève (Lestoile, éd. Champollion, p. 42).

3. L'extrémité méridionale de la rue Montorgueil portait le nom

s<sup>r</sup> de Ligny, de présent trésorier des partyes casuelles en France, avoit esté nourry au collège de Navarre avec moy; et me fiant de luy comme de mon père, je luy mys en dépost ceste petite somme pour la bailler à mond. cousin, son filz, et en faire comme pour luy-mesmes. Mays il s'y gouverna au contraire si infidèlement qu'il ne deist jamais mot de lad. somme, l'appliqua à son prouffit; et entendant depuis la mort d'ung de mon nom, qui estoit mon jeune frère, que j'avois employé en la charge du contrerolle général des vivres en l'armée de l'année 1576 et suivantes<sup>1</sup>, il creut que c'estoit vray; et, quand je fei sçavoir ce qu'il avoit faict de ceste somme, la nia tout à plat, et continua tellement que je me résolu de le contraindre en justice, après en avoir faict ma plainte à mes parens et à sond. filz, qui ayma myeux m'asseurer de me payer lad. somme que de voir déshonorer son père, à l'exemple duquel touteffois il s'est gouverné de sorte envers moy qu'il ne me la veult payer et veult que je la tienne payée de ce qu'il diet avoir fourny à ung mien frère, qui le servoit en la charge de trésorier général des boys; et jusques icy n'en ay peu tirer aulcune raison.

Led. s<sup>r</sup> duc d'Alençon fut bien empesché à me répondre, et enfin résolut de me remercier, faire un présent et me renvoyer à Sedan, avec ung gentilhomme limosin, du nom duquel je ne me souviens (bien estoit-il enseigne de la compagnie de gendarmes

de rue *Comte* ou *Comtesse d'Artois*. C'est là qu'étoit bâti l'hôtel de Jean sans Peur dont la tour subsiste encore près de la rue Saint-Denis.

1. On trouvera au livre III de ces Mémoires le récit de cette expédition.

du vicomte de Turenne) pour venir traicter et résoudre tout avec led. s<sup>r</sup> duc de Bouillon et, selon cela, me dépescher. Pour sortir de Paris, le 24 febvrier, et trouver ce gentilhomme à la disnée, à Dompmartin, je me fei habiller tout de nœuf, pour me desguiser; sorty exprès par la porte S<sup>t</sup> Honoré, comme voulant aller à S<sup>t</sup> Germain, où estoit la court, pour ce que les courtisans, entrans et sortans à toute heure par ceste porte-là, la garde ne s'y faisoit soigneusement; et trouvay mauvais que le duc d'Alençon n'avoit donné ordre à ce gentilhomme de me mectre hors de Paris avec aultant de soing qu'eut mons<sup>r</sup> de Bouillon, et congneu bien que ilz avoient tous tant de peur qu'ilz ne sçavoient que faire. Et fei mieux mes affaires seul qu'en leur compaignye, sauf qu'il me fallut reposer sur eux des 200 harquebuziers que j'avois demandé, qui furent envoyez par chemins divers à Sedan, soubz les cappitaines Beaupuy et Favresse<sup>1</sup>, enseigne colonelle du s<sup>r</sup> Strosse.

Ayant joint led. gentilhomme à Dompmartin le mesme jour, à la disnée, après avoir faict une grande traicte, nous allasmes de compaignye. Et le laissant faire du chemin, qu'il prenoit le plus escartz qu'il pouvoit, nous arrivasmes à Sedan le dernier dud. moys, logeasmes en mesme chambre et en mesme lict, en laquelle estoit logé le vicomte de Hargenlieu, grand amy dud. gentilhomme, avec lequel je pris lors congnoissance, s'estant retiré là de bonne heure, à cause du trouble qui sévissoit. Et me voyant en

1. Il y avoit plusieurs seigneuries de Beaupuis, dans les généralités d'Amiens, de Moulins et de Toulouse. — Favresse étoit de la généralité de Châlons-sur-Marne.

seureté, je commencé à parler librement au gentilhomme du duc d'Alençon, à part, me plaignant fort d'avoir pris tant de peine au nom d'ung tel seigneur qu'on avoit recherché et de me voir renvoyé sans response en bouche ; mays que j'avois, graces à Dieu, tant veu d'amys, à Paris, et tant appris de l'estat de la court et de la personne dud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon, que la liberté, en laquelle je me trouvois d'avertir au vray mon maistre, m'estoit plus agréable que d'estre lié à quelque responce de court. Il s'efforça de me lever ceste opinion, me remonstrant que led. s<sup>r</sup> duc avoit préalablement voulu sçavoir l'advis et volonté dud. s<sup>r</sup> duc de Bouillon, pensant que je ne sceusse rien du commendement donné à S<sup>te</sup> Croix. Je répliquay que j'avois congneu led. s<sup>r</sup> duc de Bouillon si prompt et disposé à l'affaire que le retardement ne luy pouvoit estre imputé, ayant offert sa personne, ses places et son artillerie, ce qui estonna fort le gentilhomme qui ne sçavoit que me respondre.

Et estans arrivez les deux cens harquebuziers, je traictay avec les deux cappitaines Beaupuy et Favresse pour leur chemin jusques à Aix, et les sollicitay de tout mon pouvoir de ne porter leurs armes et de les emballer en forme de marchandise jusques en ce lieu-là ou à Liége, où ils les prendroient, me doutant fort que le gouverneur du chasteau et frontière de Bouillon ne leur donnast empeschement ; mays il ne me fut jamais possible de le persuader aux soldatz, qui aymoient mieux s'en retourner que de laisser leurs armes. Enfin led. s<sup>r</sup> duc de Bouillon, sur ceste opiniastreté, leur conseilla de passer la rivière de Bouillon au soir, en ung bac au dessoubz, et faire

grand chemin après pour surprendre led. gouverneur de Bouillon, qui n'avoit garde d'ouvrir son chasteau de nuit. Et les feist à cet effect led. s<sup>r</sup> duc passer au bac à Donchery<sup>1</sup> et conduire jusques aud. passage ; et je leur délivray à chacun cinq escuz pour payer partout où ilz passeroient, affin de ne mescontenter personne et passer doucement.

Et pour moy je m'en allay voir led. s<sup>r</sup> duc de Bouillon sçavoir s'il luy plaisoit me commender quelque chose sur le fait particulier, duquel je luy avois fait ouverture, et luy diz que j'avois haste, le jour approchant que je debvois joindre led. s<sup>r</sup> comte, lequel estoit en estat d'avoir besoing de mon service, et qu'il n'estoit besoing de me tenir douze jours à Paris en danger pour me renvoyer sans response. Il recongneut bien que j'estois assez adverty de tout, et sembla bien n'estre guères content de telle façon et délay ; et touteffois me pria d'attendre ung jour ou deux qu'ilz auroient pris résolution sur la charge de ce gentilhomme. Et moy je persistay à partir, ne voulant aller à la queue de ces soldatz, pour porter la folle enchère de leurs déportemens ordinaires ; et estois résolu de m'en aller, quand le s<sup>r</sup> d'Espair vint vers moy, avec led. s<sup>r</sup> vicomte d'Hargenlieu, me prier d'attendre jusques au lendemain matin, que celluy qui debvoit estre dépesché partiroit avec moy, et nous feroit-on conduire par les Ardennes jusques à Parizeu, sans passer à Bouillon. Je répliquay qu'ung jour pour faire quelque chose de bon n'estoit rien, mays que la procédure que j'avois veu et voyois, et

1. Donchery, sur la Meuse, près de Sedan.

la congnoissance que j'avois des affaires et humeurs des Alemandz et de la personne de celui qu'ilz disoient vouloir envoyer, qui estoit le ministre Capel<sup>1</sup>, me faisoient assurer qu'ilz ne feroient rien. Et ce nonobstant me pressèrent tant de leur accorder cela que je me chargé d'ung pesant faix de mener ce ministre, monté sur ung bidet, troys ou quatre manteaux sur luy de peur du froid, valize derrière et devant, et le plus grand muzard en chemin et au logis que je vei jamais, de sorte que j'eü toute peine de le faire arriver à Liége, la veille de karesme prenant. Et faillit par ses longueurs à nous perdre à Parizeu, lorsque l'alarme y vint de ces soldatz, qui avoient esté dévalisez ou renvoyez près Bouillon pour n'avoir voulu croire conseil.

Nous arrivasmes enfin à Liége le jour de karesme prenant, au logis de l'Escu de France, près du pont de l'Isle, où j'avois adresse favorable; et toute nuit j'estois aux escoutes s'il viendroit quelque alarme de l'entreprise de Maestricht. Et le matin des cendres, estant venu led. s<sup>r</sup> comte, ne faillit à m'envoyer ung de ses gentilz hommes, à poinct nommé, pour me conduire vers luy; et allasmes par eau deux lieues jusques à une petite ville entre Liége et Maestrich,

1. Jacques Cappel, s. du Tillon, né en 1529. Fils d'un avocat breton, il devint conseiller au parlement de Rennes, embrassa la Réforme, fut expulsé du parlement en 1570 et s'enfuit de France après la Saint-Barthélemy. Il se réfugia à Sedan et fut un des conseillers choisis en 1576 pour composer la chambre mi-partie établie à Paris, mais il ne put obtenir son entrée en charge. Chassé de France en 1585, il mourut peu après. Il a laissé de nombreux écrits de théologie protestante (Haag, *La France prot.*, art. *Cappel*).

sur le bord de la main droicte, en avalant, du nom de laquelle je ne me souviens, où le cappitaine Cormont-Villeneuve<sup>1</sup> m'attendoit avec une compaignye de harquebuziers à cheval. Et comme il nous conduisoit au cartier dud. s<sup>r</sup> comte, en ung chasteau près de Falkenbourg<sup>2</sup>, il nous convint passer ung petit fossé que nous feismes tous saulter à noz chevaux, mays le ministre Capel ne voulant mectre pied à terre, tant il estoit chargé d'habitz et de vallizes, et ne saichant pas faire bondir son cheval à propoz tomba avec son cheval dans le fossé et fut mouillé jusques à la chemise, nous faisant mille plaintes par les chemins, en tremblant le grelot<sup>3</sup>. Et je luy disois qu'il n'avoit pas tenu en moy de l'excuser de ce voyage, que je sçavois n'estre propre à ung homme de sa qualité; et estans arrivez au cartier, je le mys avec moy en une bonne chambre et fei faire bon feu pour le despouiller et sécher; son arrivée en tel estat me feist prévoir l'issue de mesme.

Ayant salué led. s<sup>r</sup> comte et fait le rapport entier de mon voyage et de l'opiniastreté des harquebuziers du s<sup>r</sup> Strosse, il se résolut de laisser là le duc d'Alen-

1. Cormont de Villeneuve pourrait être le même capitaine que celui dont nous avons parlé (p. 112, note 1). Ainsi que Cormont des Bordes, il servit longtems en Flandre. La maison de Cormont était de la Brie Champenoise; elle avait embrassé la Réforme.

2. Valkenberg, en français Fauquemont, petite ville près de Liège, dans le duché de Limbourg.

3. *Trembler le grelot*, trembler de froid jusques à claquer des dents, expression familière citée par Lacurne Sainte-Palaye dans son *Glossaire*, d'après les *Dialogues* de Tahureau.

çon, et, ayant failly Maestricht<sup>1</sup>, attendre là toutes les troupes, y attirer l'Espagnol, à la descharge dud. s<sup>r</sup> prince, son frère, et puis, en troys ou quatre grandes traictes, le joindre à la poincte de Tielt qui estoit le sommaire de son dessein.

Le ministre Capel pressoit son audience et led. s<sup>r</sup> comte luy faisoit dire par moy qu'il ne pouvoit plus penser à cet affaire-là, puisqu'on n'avoit pris l'occasion si à propos, et qu'il avoit tant d'occupation qu'il ne pouvoit desrober le temps nécessaire aud. Capel, qui ne faudroit à luy faire de grandes harangues. Et à la vérité led. s<sup>r</sup> comte, faulte de personnes capables des charges principales de la guerre, comme de la mareschaussée de camp, des vivres, de la distribution des finances et aultres, il faisoit tout, et, en voulant faire l'ung l'autre demouroit, en sorte que cela fut en partye cause de sa ruine. Enfin toutefois je le pressay d'ouyr led. Capel, qui lui dist que le duc d'Alençon et tant de princes et seigneurs, ses amys et serviteurs, n'avoient trouvé raisonnable de hazarder sa retraicte sur si peu de subject, sans voir préalablement et sçavoir que c'est et ce qu'il peult se promectre de secours assuré; que pour ce il estoit dépesché vers luy pour voir le succez de ces affaires et la qualité de son armée, et, pour la renforcer, de

1. A la fin de février 1574, Ludovic de Nassau tenta de surprendre Maestricht. La ville fut hardiment secourue par don Sanche d'Avila et par Bernardino de Mendoza. Ludovic fut obligé de lever le siège. Ce fut à la suite de cet échec qu'il livra et perdit la bataille de Mook (*Comment. de Bernard. de Mendoza*, 1860, t. II, p. 200).



passer à Heydelberg vers mons<sup>r</sup> l'électeur et le duc Casimir, desquelz led. s<sup>r</sup> duc d'Alençon ayant asseurance fera tout ce qu'il luy conseilleront. Ce fut en somme le subject de sa charge; mais je sçavois l'enclouure du cueur du duc d'Alençon : qui fut cause que led. s<sup>r</sup> comte fut bien aise de prendre Capel au mot. Il eut bien de la peine à obtenir que je fusse envoyé avec luy pour fortifier sa charge, led. s<sup>r</sup> comte ayant besoing de moy. Et touteffoys luy ayant remonstré qu'il estoit expédient qu'il eust part en ceste négociation, dont il avoit esté l'instrument, pour s'en servir selon l'occasion; jointet aussy qu'il fut trouvé convenable d'avertir led. s<sup>r</sup> électeur de l'estat de ceste armée, à cause du duc Christoffe, son filz, qui la commendoit en forme de reitersdems<sup>t</sup> seulement, et non pour durer plus de six sepmaines, si le duc d'Alençon ne s'en servoit, il accorda que je ferois le voyage et conduirois led. Capel à Heydelberg; comme je fei, à grand peine, après avoir eu mes dépesches, tant dud. s<sup>r</sup> comte que dud. s<sup>r</sup> duc, laissant mon jeune frère à la conduite de mes chevaux, bagage et papiers, avec commandement de ne s'amuser aus armes, ains prendre garde seulement à se retirer avec le tout en seureté, s'il arrivoit en mon absence quelque inconvenient, l'ayant recommandé au s<sup>r</sup> Affenstein, mareschal de camp. Et party de ceste armée-là en fort mauvaise opinion du succez de ceste guerre, puisque l'occasion de France tardoit, estant une armée d'Alemandz, tous soldatz nouveaux, et les reistres sans armes, fors les pistoles; peu de

1. *Reiterdienst*, service de cavalier.

suffisance aux charges principales d'icelle; et au contraire ung ennemy aguerry luy venant tomber sur les bras, avec une petite armée, mays leste et bien commendée par Sancho d'Avila<sup>1</sup>, bon cappitaine, joint que j'avoys descouvert quelques secrets comportemens dud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge, qui ne prendroit pas plaisir à voir descendre led. s<sup>r</sup> comte en Holande avec ceste force, pour crainte de tirer à luy les cueurs de ce peuple, qui ayme plus ung prince faisant la guerre et hazardant sa personne que celluy qui ne bouge d'ung cabinet, comme je diray en son lieu<sup>2</sup>.

Je menay led. ministre Capel par Colongne à Dilembourg, où, après avoir couché et attendu après disner pour le faire ung peu reposer, car il n'avoit pas besoing de grandes journées, j'espérois le mener coucher à Vesseler<sup>3</sup>, mays s'amusant au pas à lire par les chemins, tant que souvent je le perdois de veue, quelque remonstrance que je luy feisse, il nous feist tomber en la nuict si obscure que, en le laissant venir à sa mode, je prins le devant avec mon homme pour gagner la porte, affin de la faire tenir ouverte; et passay à cet effect des torrens, de nuict, que de jour je n'eusse osé regarder, tant ilz estoient enfléz. Et ayant trouvé la porte fermée, sans pouvoir obtenir l'ouverture, je repassé le torrent, trouvé mon mi-

1. Don Sanche d'Avila, capitaine espagnol, lieutenant du duc d'Albe, se rendit célèbre dans les Provinces-Unies par la victoire de Mook (14 avril 1574) et par le pillage d'Anvers (4 nov. 1576). Il mourut d'un coup de pied de cheval le 12 décembre 1582 (De Thou, 1740, t. VI, p. 17).

2. Sur cette accusation que rien ne justifie, voyez la note 1 de la page 235.

3. Wesel, ville forte à l'embouchure de la Lippe sur le Rhin.

nistre m'attendant au devant, pensant estre perdu et coucher là tout seul. Et après luy avoir faict une bonne réprimende, je le menay coucher sur la paille, en ung village auprès, où il souppa et dormit de mesmes, se plaignant toute nuict comme une femme grosse, pendant que je faisois panser mes chevaux et mangeois du lard et beuf qu'il ne vouloit regarder. Et ce feut la seconde fascherie en laquelle il me mist, dont je me servy le lendemain et le fei trotter pour arriver à bonne heure à Francford, où il se meist à communiquer avec ses frères, en sorte que je ne l'en pouvois retirer. Et finalement je le mys dedans Heydelberg, à la fin de mars, en lad. année 1574, bien heureux d'estre dépesché de telle conduite.

Led. s<sup>r</sup> électeur et duc Casimir, que je fei incontinent advertir de nostre arrivée, me voulurent ouyr, le premier tant sur ma charge pour ce qui touchoit l'armée dud. s<sup>r</sup> duc Christofle que pour la charge de France. Et cependant led. ministre Capel, qui se sentoit offensé de cela, pour la prééminence du prince qui l'envoyoit, s'adessoit au ministre Beaumont<sup>1</sup>, aussy grand home d'Estat que luy, pour presser son audience, et se faisoient des presches l'ung à l'autre sur l'affaire qui l'avoit amené. Et vouloient que je feusse de la partye, mays ceux qui m'envoyoit ne gouvernoient poinct leurs affaires par ministres qu'ilz congneussent incapables d'aultre chose que de leur charge, bien qu'au contraire ilz soustinsent que leur

1. Beaumont, ministre protestant, exerçait ses fonctions à Orléans en 1569 (Aubigné, *Hist. univ.*, 4626, col. 416). Il fut honoré de la protection de Renée de France et entretint une correspondance avec elle (Haag, *La France protest.*, art. *Beaumont*).

charge les rendoit non seulement idoines<sup>1</sup>, mays aussy nécessaires en toutes sortes d'affaires. Et ce nonobstant il n'y gaigna rien et s'en plaignit en vain.

En mon audience je rendy comte de la charge que j'avois eue. s<sup>r</sup> électeur, pour le faict de l'armée dont je venois, et luy fei toucher au doigt le péril auquel estoit led. s<sup>r</sup> duc Christoffe, son filz, et le besoing qu'il avoit de le retirer, n'estant obligé oultre les six semaines, à quoy, s'il ne pourveoyoit, ceste armée estant grant et la cavalerie sans armes, fors les maisons desd. s<sup>rs</sup> duc et comte, et l'infanterie peu aguerrie, contraincte sur le dessein dud. s<sup>r</sup> comte de faire de grandes traictes et se harasser pour soustenir à l'improviste ung ennemy aguerry, fraiz et descendant la Meuse par batteau pour son rafraichissement, il estoit sans doubte que la première nouvelle qu'il en auroit ne luy seroit pas agréable; que pour ce il estoit expédient de me dépescher et avec moy homme qui congneust led. s<sup>r</sup> duc. Sur quoy voulant prendre advis de son conseil, auleuns, et entre aultres Zuleger<sup>2</sup>, l'en desconseillèrent, luy faisans entendre que le régiment de Cratz<sup>3</sup>, conduit par le s<sup>r</sup> Dich, s'advançoit et, joint, rendroit l'armée forte et supérieure à celle des Espaignolz. Ce qui m'ayant esté remonstré par led. Zuleger, je respondiz que, s'il estoit vray

1. Idoine, *idoneus*, apte, propre à, capable.

2. Wenceslas Zuleger était déjà conseiller de l'électeur palatin en 1567. Ce fut en cette qualité qu'il fut envoyé en France. Il était protestant (De Thou, 1740, t. IV, p. 28).

3. Cratz Scharffenstein, capitaine allemand au service de l'électeur de Bavière. Nous le retrouverons plus loin au service du roi de France et plus tard du duc de Lorraine.

que ce régiment-là, composé de 2000 bons hommes de pied des garnisons de Metz, Thoul et Verdun et de deux cens chevaux légers françois, marchast et peust estre joint, à la vérité il y auroit de l'apparence d'en bien espérer, mays que je doubtois fort de cela, ayant apprins d'un costé en France quelques particularitez dud. s<sup>r</sup> Cratz Scharffenstain, qui me donnoient subject d'en désespérer, si led. s<sup>r</sup> comte, que j'en avois adverty, ne se réduisoit à l'avis que je luy avois discouru de rompre en apparence son armée après avoir failly Maestricht, la retirer à Carpen<sup>1</sup> comme pour la congédier, mays en effect pour aller jusques sur la Moselle au devant de ce régiment, qui donneroit subject à l'Espagnol de les laisser et retourner vers Holande, et tout à coup, ayant joint le régiment, rebrousser chemin le long du Rhin jusques à la pointe de Tiel<sup>2</sup>, donnant bon advis de tout aud. s<sup>r</sup> prince d'Orange pour se tenir prest de son costé par le conseil du s<sup>r</sup> de Poyet, bon cappitaine françois, qu'il avoit enmené en Holande avec luy, et d'aulture part saichant très bien que led. s<sup>r</sup> comte ne fera rien de tout ce conseil-là, bien qu'il l'eust approuvé, et se hazardera opiniastrement, selon le dessein cy-dessus, en quoy led. s<sup>r</sup> duc Christoffe courroit grande fortune sans auleun signalé service digne de sa personne.

Je répétay aud. s<sup>rs</sup> électeur et duc Casimir ceste response, sur laquelle ilz prindrent conseil moyem, ny de laisser led. s<sup>r</sup> duc ny de le renvoyer, mays d'envoyer vers lesd. Cratz et Dich en diligence pour

1. Kerpen, petite ville dans l'ancien duché de Juliers, entre Cologne et Dueren.

2. Thiel, ville sur le Waal, dans la Néerlande.

voir l'estat de ce régiment et l'avancer, et, selon cela, se résouldre; et pour cet effect y deseschèrent le secrétaire Mathieu, homme de bien. Mays je répliquay que cette résolution ne pourroit pas assurer led. s<sup>r</sup> duc Christoffe, car il falloit du temps pour aller et venir en ceste frontière de France et Lorraine, communiquer avec lesd. Cratz et Disch et voir ce régiment, et que cependant les armées se pourroient approcher et jouer des mains, au hazard d'une bataille et des événemens d'icelle. Ce nonobstant ilz continuèrent en leur résolution et commendèrent aud. Matthieu, qui y avoit desjà faict d'aultres voyages en vain, de faire toute diligence et que j'attendrois cependant à Heydelberg pour conduire led. régiment.

Le ministre Capel perdoit cependant patience, employoit le crédit de Beaumont et pressoit extrêmement, ne saichant l'occasion très importante qui empeschoit led. s<sup>r</sup> électeur entre la conservation de son filz et l'entretienement de l'affaire, auquel il commençoit en bon estat, ne considérant pas que sa charge n'estoit poinct pressée, veu le peu de compte qu'avoit faict le duc d'Alençon de se servir d'une force preste pour en venir négotier une aultre de longue aleine. Et je trouvay ung expédient pour l'endormir, qui fut de le laisser embarquer en une conférence avec le ministre Des Roziers <sup>1</sup>, qui s'estoit retiré à Heydel-

1. Hugues Sureau du Rosier devint pasteur à Orléans et fut jeté à la Bastille en 1566 comme auteur d'un pamphlet antimonarchique. A la Saint-Barthélemy il se fit catholique et convertit Condé et le roi de Navarre. Plus tard il se refit protestant. Il mourut en 1575 (*Bull. de l'histoire du Protest. franç.*, t. VIII, p. 602).

berg, sur les qualitez et conditions de l'église primitive. Et pendant le voyage du secrétaire Mathieu je rendiz compte, selon le commendement que j'avois, ausd. s<sup>rs</sup> électeur et duc Casimir de ce qu'avois veu et recongneu en France, de l'assurance que j'avois portée au duc d'Alençon de l'armée du duc Christoffe, composée de dix mille hommes de pied François, Walons et Alemandz, et troys mil chevaux, à deux journées de Sedan pour y joindre led. duc d'Alençon, s'il s'y vouloit retirer, dont il n'auroit tenu compte, quelque péril qu'on luy ait remonstré, s'il arrive que le roy meure en l'absence du roy de Polongne, et au lieu de cela se seroit de nouveau embarqué en une aultre négociation de secours, pour laquelle il vient vers eulx; et qu'en ung mot les plus advisez ne croyent pas que le duc d'Alençon marche de bon pied, mays au contraire qu'il exécute les volontez de sa mère pour prendre autorité au party offensé et le conduire à son désir, en retarder les forces et secours, et, au pis aller, les rendre vaines et de nul effect soubz son commendement; de sorte que de dependre de luy du tout il estoit fort dangereux, ce que je vérifiay par toutes les circonstances de ses procédures, depuis qu'il a faict contenance d'estre mal content de la journée S<sup>t</sup> Berthélemy, qui a esté quand il a veu les armes reprises de tous costez sans moyem de les appaiser.

Je fuz ouy et creu, et led. Cappel eut tost après son audience, où il feist une harenque d'une heure au cabinet dud. s<sup>r</sup> électeur, qui voulut que j'y fusse présent, exaltant en somme le party dud. duc d'Alençon par ung dénombrement de tous les princes et seigneurs

qui en estoient, qui ne méritoient d'estre hazardez sur si peu de chose que l'armée dud. s<sup>r</sup> duc Christoffe. Sur lequel poinct le duc Casimir, qui faisoit profession des armes, luy deist : « Vous en parlez comme ung clerc d'armes. Est-ce peu de chose que de deux régimentz Alemandz, ung bon régiment françoys et ung aultre de divers nations, avec troys mil chevaux, commendez par mon frère, que nous avons bien hazardé, si hazard y a, pour satisfaire au désir du duc d'Alençon? Et avons faict plus, car nous avons en cela, sans luy doner la peine de deslier la bourse, employé les cent mille escuz du roy, son frère, dont Frégose, qui est à Metz, nous faict des plaintes et accusations d'infidélité (et luy en monstra les lectres), que nous employons l'argent de son maistre contre luy-mesmes; et cependant on mesprise ung si bon office. Si vous désirez plus que cela, fournissez les deniers, et vous en aurez tant que vous voudrez. Mays pour gagner le temps n'estoit-ce pas ung grand coup? S'il en eust faict aultant de son costé, il eust mys six mil chevaux et vingt mille hommes de pied en campagne. N'estoit-ce pas assez? Mays j'entendz bien que c'est. Apportez-nous de l'argent et on fera ce qui sera de raison. » Cappel demeura court et n'entendoit poinct ceste matière. Mays, aux fins de sa demande, assura de fournir argent au temps qui luy seroit ordonné, pour le nombre de gens de guerre que led. duc Casimir voudroit prendre la charge de conduire au secours du duc d'Alençon, dont il le supplioit de luy en vouloir donner ung estat assuré. « Et vrayment vous l'aurez, dist-il. » Et lors il me deist en l'oreille : « Dressez-le, La Huguerie,



de vingt mille hommes de pied et dix mil chevaux, six canons avec l'équippage. » Sur quoy ilz le renvoyèrent en son logis ; et je m'en allay au mien travailler aud. estat, que je dressay en six régimens d'infanterie, les deux de chacun quatre mille, l'ung pour l'avant-garde et l'autre pour la bataille ; et pour le vartgelt <sup>1</sup> 20 mille escus, et pour le moys six vingt mille florins d'Allemagne, sans les armes ; pour le vartgelt de la cavalerie, à 10 florins pour cheval, cent mille florins ; et pour le moys, chacun cheval compris, les estatz des colonelz et reittermaistres à 20 florins, 200 mille florins ; pour l'achapt de l'artillerye, pouldres, chevaux et menues choses nécessaires, cent mille florins : Somme toute, cinq cent cinquante mille florins. Led. s<sup>r</sup> duc, ayant veu cet estat, l'approuva, le montrant à son père, qui appella led. Cappel, et luy bailla sans aucunes lectres, comme il n'en avoit poinct apporté. Et pour cela ne partit pas sitost pour s'en retourner par la Lorraine, demeurant avec led. Des Roziers en sa conférence de l'église primitive.

Et cependant je pressois tous les jours ma dépesche, y ayant desjà plus d'ung moys que j'estois party du camp, me doubtant tousjours de quelque malheur. Mays on attendoit tous les jours Matthieu, qui enfin arriva, ne rapporta rien d'asseuré du parlement, Cratz disant qu'il en sollicitoit tous les jours Dicht, et Dicht au contraire qu'il feust desjà au camp sans luy qui le retenoit, l'assurant de l'advertir quand il seroit temps de partir, et que cependant les soldatz avoient mengé leurs deniers et leur convenoit ayder

1. *Wartgelt*, solde de retraite, ou demi-solde provisoire.

pour partir. Pourquoi led. s<sup>r</sup> électeur renvoya Mathieu avec une somme pour les faire partir devant luy, et me dépescha avec assurance que Mathieu viendrait trouver led. s<sup>r</sup> duc Christoffe, s'il ne pouvoit faire partir led. régiment d'Isch, et porteroit la résolution dud. s<sup>r</sup> électeur, qui estoit le sommaire des lectres qui me furent délivrées avec une coppie de la charge de Cappel, qui avoit baillé sa harangue par escript, de la responce qui luy avoit esté faicte et de l'estat de la levée qui luy avoit esté délivré, avec assurance de faire tout servir, tant qu'il seroit possible, au secours et advancement des affaires des Païs-Bas. Et en prenant congé dud. électeur qui me serra la main et me feist ung bon présent, je priay Dieu me faire la grâce de les trouver en estat d'attendre led. régiment.

Et aussy party de Heydelberg, environ le x<sup>me</sup> may aud. an, passay à Dilembourg où je n'ouy encores aucunes nouvelles ; mays passant de Dilembourg à Seigen <sup>1</sup>, Fredembourg <sup>2</sup> et de là à Colongne, je trouvay plusieurs de nos reistres qui s'en retournoient en leurs maisons. Les ungs me congnoissoient, aultres non. J'estois vestu à la françoÿse et ces gens-là, quand ilz trouvent lieu à propoz, ne se soucient guères de faire une volerie ; qui fut cause que je me voulu destourner ; mays je n'y gagnai rien, car j'en rencontrois tousjours pires les ungs que les aultres. Et, entre plusieurs, il y en eut ung qui m'eust volontiers faict ung mauvais tour, si ses compaignons ne

1. Siegen, ville forte dans le grand duché de Berg.

2. Freudenberg, petite ville entre Dillembourg et Cologne.

l'en eussent empêché, qui l'assurèrent m'avoir veu en la chambre dud. s<sup>r</sup> comte. Et pour les en rendre plus certains, je leur monstray les lectres que je portois desd. s<sup>rs</sup> électeur et duc Casimir, qui les rendirent plus honestes et si courtois qu'ilz m'offrirent compaignye; et me comptèrent qu'au bout des six semaines ilz avoient demandé congé, avec offre, si on avoit affaire d'eux, de retourner avec leurs armes, mays qu'on avoit retenu tous ceux qui avoient leurs armes et voulu demeurer avec ceux des maisons et suite desd. s<sup>rs</sup> duc et comtes, qui pouvoient estre encores douze cens bons chevaux et toute l'infanterie. Ceste nouvelle me despleut. Et ayant pris la main gauche, vers le Rhin, pour éviter aultres telles rencontres, j'arrivay à Colongne, où entendant quelque bruit de l'acheminement de l'armée du duc Christoffe au bas de la Meuse, en deçà, et de la suite <sup>1</sup> de l'armée espaignole, infanterie sur l'eau et cavallerie à l'autre bord, je me résolu de prendre mon chemin par Bedburg <sup>2</sup>, qui estoit au comte de Numard, et de là à Mœurtz <sup>3</sup>, pour en apprendre quelque vérité, ce que je ne peu faire, sinon que de l'acheminement de l'armée, en tirant vers Moch <sup>4</sup>, où je dressay mon chemyn, et puis vers Santen <sup>5</sup>, pour prendre tous-

1. *Suite*, chemin suivi:

2. Bedburg, sur l'Erfst, dans le duché de Juliers.

3. Mœur, ville et principauté sur la rive gauche du Rhin, au cercle de Westphalie, appartenait à la maison de Nassau.

4. Mœock, ou Mooker ou Mookerheide, village près de Crave, dans le Brabant Hollandais.

5. Sœtern, dans le grand duché d'Oldenburg, principauté de Birkenfeld.

jours le devant et non le derrière de l'armée suivye de celle d'Espagne.

Et comme je continuoys mon chemin lentement, prenant tousjours langue au-devant de moy, environ la fin de may aud. an, je tombé dans le boys en une grande file de cavalerie allemande fuyant à bride abatue, et, ne pouvant rien apprendre d'eux, tant ilz estoient estonnez, je m'arrestay et vei à leur queue led. s<sup>r</sup> Affenstain, mareschal de camp, qui, me prenant par la main, me remena, me disant qu'il n'estoit pas temps de s'amuser à discourir, que l'ennemy suivoit sa fortune; et m'assura seulement que mon frère, chevaux et bagage, estoient en seureté. Je le suivy, et aprochant la nuict, nous voyans assez près d'Alpen<sup>1</sup>, nous résolusmes d'y aller, luy et moy, seulz avec chacun ung homme: aultrement ilz ne nous eussent pas laissé entrer. Et après s'estre jecté sur ung liet et reposé ung peu, pendant qu'on nous aprestoit quelque chose pour souper, il me feist le discours de tout le malheur; que jamais led. s<sup>r</sup> comte, depuis mon partement, n'avoit voulu ouyr parler à luy ny à aultre quelconque de l'ouverture que je luy avois faicte pour le licenciement simulé de son armée à Carpen qu'il tenoit, affin de joindre le régiment d'Isch, se saisir le long du Rhin de tous les bateaux, embarquer l'infanterie et faire marcher la cavalerie le long de la rivière, de l'aultre costé du Rhin; que faulte d'avoir faict cela, en quoy consistoit le salut de

1. Alpen, petite ville sur le Rhin, près de Venloo, dans l'électorat de Cologne.

L'armée, il luy avoit convenu licencier la plus grande partye de sa cavalerie désarmée et se résoudre de faire le chemin vers la poincte de Tielt, en ung temps pluvieux et chemyns si fangeux et marescageux, que jamays on ne vit infanterie plus harassée, pendant que l'ennemy faisoit descendre son infanterie par la Meuse, à sa suite, fraische, et sa cavalerie le long de l'autre bord de ceste rivière, jusques à ce qu'arrivez près de Mocurtz, led. s<sup>r</sup> comte, qui pouvoit en une grande nuit faire le reste du chemin, après avoir faict repaistre l'infanterie, se résolut pour la soulager de passer la nuit au lieu qu'il avoit choisy pour camper et de s'environner de trenchée, affin de se conserver contre toute surprise, en quoy il persista, nonobstant tout aultre conseil, remonstrant que les gens de pied n'en pouvoient plus. Et n'eurent loisir de faire les trenchées suffisantes pour se défendre contre ung ennemy aguerry, lequel, ne voulant laisser reposer ceste armée, feist sortir des batteaux deux compagnies espagnoles, avec commendement d'avancer sur la diegue et reconnoistre l'estat de l'armée dud. s<sup>r</sup> comte. Lequel ayant posé en garde en la trenchée de la diegue, au devant des ennemys, les François, Valons et Anglois, la défendirent si bien qu'ilz défirent ces deux compagnyes, en tuèrent plusieurs, prindrent les deux cappitaines prisonniers, lesquels conduitz devers led. s<sup>r</sup> comte, qu'il estoit desjà fort tard en la nuit, et interrogez de sorte qu'ilz n'osoient dissimuler, de crainte de la mort présentie, déclarèrent avoir esté envoyez avec leurs deux compagnyes pour reconnoistre l'estat de l'armée et de son logis, et, veu le peu de chemin qui reste pour joindre les

forces dud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge, les combatre à la diane, avant desloger, et toute la nuict les harasser auparavant par alarmes ; que l'armée espaignole estoit petite de 4000 hommes de pied et six cens chevaux légers seulement, mays choisiz et commendez par Sancho d'Avila, bon cappitaine, qui estoit résolu de mourir plutost que d'y faillir ; la perte de son armée n'estant estimée si important au service de son roy, que la conjunction dud. s<sup>r</sup> duc et comte aud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge. Ce qu'ayans assuré sur leur foy et à peine de la vie, on les remist ez mains de leurs maistres pour les bien garder.

Et avant repaistre fut sur ce tenu nouveau conseil, auquel fut de rechef remonstré aud. s<sup>r</sup> comte le danger de demeurer là et qu'il estoit plus expédient sur cet advis, pendant que l'ennemy, sur la perte de ces deux compaignyes, mal adverty de leur estat ou du moins en opinion qu'on vueille défendre les trenchées, ne se pouvoit résouldre à aultre chose que de les attaquer le lendemain, de desloger après avoir repeu et reposé, environ la minuit, sourdement et avec artifice, et qu'avant que l'ennemy en feust adverty on seroit à deux ou troys lieues de là, où on advertiroit dès ceste heure en toute diligence le s<sup>r</sup> de Poyet, qui estoit à la poincte de Tielt avec quatre mil hommes de pied, de mettre pied à terre et nous venir rencontrer, et que lors, sans doubte, l'ennemy ne hazarderoit rien ; mays que si on demeuroit là, plusieurs soldatz de ces deux compaignyes, s'estanz sauvez de ce combat et ayans recongneu les trenchées, en donneroient advis, dès demain à la diane nous serions assailliz par aultre endroit, où on ne trouveroit pas

telle résistance que des François, avec danger d'estre deffaictz. A quoy led. s<sup>r</sup> comte résista encores plus que devant, pour le harassment de l'infanterie qui ne pouvoit plus cheminer sans repos, comme rapportoient les cappitaines, avec assurance toutefois, au cas de nécessité de s'efforcer à gagner lieu de seureté. Et continua led. s<sup>r</sup> comte de s'asseurer de garder sa trenchée tout le jour, au soulagement de son infanterie, en faisant alternativement une charge de sa cavalerie, et, qu'au mesme temps que l'infanterie espaignole paroistroit en bataille, il feroit charger leur cavalerie par le comte Henry, son frère, avec troys cens bons chevaux, au devant desquelz il s'asseuroit que la cavallerie espaignole, à sa mode, feroit retraicte et que cependant leur infanterie, esloignée de leur cavalerie, n'empescheroit rien, qu'il feroit la seconde charge avec pareil nombre, rafraischiroit et retireroit son frère, et que cependant led. s<sup>r</sup> duc Christoffle demeureroit en bataille au flanc gauche de l'infanterie, avec douze cens chevaux commendez souz luy par led. Affenstain; et les feroit avancer au petit pas, à mesure qu'il verroit la cavalerie espaignole faire retraicte, demeurant par ce moyen l'infanterie espaignole à leur mercy; que ce discours, beau en apparence, servit aud. s<sup>r</sup> comte pour faire cesser l'importunité de ceux qui l'exhortoient à partir, confessant que le dessein estoit beau, mays hasardeux, et au contraire que leur remonstrance estoit sans péril.

Et ainsy se passa la pluspart de la nuict, sans que led. s<sup>r</sup> comte feist aucune chose de ce qui luy avoit esté conseillé que de dépescher vers led. s<sup>r</sup> de Poyet, pour le faire mectre pied à terre et le venir rencontrer,

s'il pouvoit. Et si tost que la diane parut, parurent aussy les ennemys en bataille, venant l'infanterie la teste baissée aux trenchées non des François mais des Alemandz, flanquée de leur cavalerie; qui fut cause que, suivant la résolution, led. s<sup>r</sup> comte Henry s'avança ung peu avec sa troupe, ayant commandement de charger la cavalerie espaignole incontinent après la scopeterie de noz trenchées, comme il feist avec telle furie de presque toute noblesse Alemande qui le suivit, qu'il feist tourner visage à la cavalerie espaignole et la suivit trop loing; mays ne fut faict tel debvoir dans les trenchées des Alemandz, lesquelz, après avoir tiré leurs harquebuzades, voyant l'ennemy venir à eux, desespérèrent d'avoir moyem de recharger et abandonnèrent leur trenchée, par laquelle les Espaignolz entrant gagnèrent le derrière des François, Valons et Anglois, combatant au devant d'eux et faisant grand meurtre. Pourquoi led. s<sup>r</sup> comte, ayant donné l'ordre susdiet au duc Christoffe de ne bouger quant à luy, mays d'avancer seulement le pas, et au besoing descocher Affenstain avec troys cens chevaux, et faire halte avec le gros, marcha avec sa troupe, effleura bien fort les flancs de l'infanterie, passa oultre au devant de leur cavalerie, qui tournoit souvent visage pour recongnoistre la force du comte Henry, lequel par ce moyem ilz enveloppèrent jusques à ce que led. s<sup>r</sup> comte leur tombast de rechef sur les bras, les feist retirer et arrester le cours de leur infanterie, vers laquelle led. s<sup>r</sup> duc Christoffe devoit marcher au pas pour la tenir en alarmes et arrester le cours de leur exploit, donnant loisir à son infanterie de se rallier; mays les reistres, faisant les restifz et ne voulant pas-



ser oultre, furent cause que led. s<sup>r</sup> duc Christoffe se résolut, contre la prière qui luy avoit esté faicte, de suivre les deux comtes, pour les secourir et desgager, commendant au reste de la troupe de le suivre au pas, souz led. Affenstain coustoyant toujours leur infanterie. Ce que n'ayans voulu faire après le partement dud. s<sup>r</sup> duc et n'ayant assez de créance aud. Affenstein, se mirent au lieu de cela à la retraicte dans les bois, laissant leurs chefz et toute l'infanterie à la discrétion de l'ennemy, qui en eut depuis bon marché<sup>1</sup>. Voilà que c'est de choisir ung conseil hazardeux.

J'avois toujours craint un tel événement de ceste armée, et luy dis lors que je m'asseurois que tel qui en feroit le triste en seroit bien joyeux, sans luy nommer; et le secours, qu'on luy feist seulement voir de loing à Tielt<sup>2</sup>, monstroit évidemment qu'on ne désiroit pas qu'il arrivast en Holande avec ceste troupe, sachant très bien que les Holandois l'avoient fort à cœur, depuis son entreprise de Montz, sans laquelle ilz n'eussent jamais pris une telle résolution; et disoient ordinairement que led. s<sup>r</sup> comte seroit leur libérateur, que souz led. s<sup>r</sup> prince, son frère, ilz seroient en guerre perpétuelle, dont il conceut telle

1. Aucun historien du xvi<sup>e</sup> siècle ne donne sur la bataille de Moock (14 avril 1574) des détails aussi complets que La Huguerye. Celui qui se rapproche le plus de lui est Bern. de Mendoça. On peut comparer les deux récits (*Comm. de Mendoça*, 1860, t. II, p. 218 et suiv.).

2. Encore une injuste insinuation à l'égard du prince d'Orange. Guillaume avait fait, mais en vain, des efforts désespérés pour rassembler des troupes suffisantes dans l'île de Bommel (Motley, *Hist. des Prov. unies*, t. III, p. 315 et suiv.).

jalousie qu'il appréhenda la venue de son frère en Holande avec telle réputation ; et pour ce les entreprises d'Anvers et Maestrich estans faillyes, pour les avoir trop descouvertes aux François, en recepvant leur argent, et manquant le régiment d'Isch soubz Cratz Scharffenstain, qui s'estoit accomodé au service du roy par le moyem du mareschal de Retz, aux despens de ses maistres, et le duc d'Alençon ne s'estant voulu retirer à Sedan pour se servir de ceste armée, force fut au comte de faire ce que son frère luy avoit ordonné, de licencier la cavalerie, capituler de nouveau avec les gens de pied et quelque petit nombre de chevaux et s'en venir foible en Holande, soubz l'assurance d'ung secours au devant de luy, qui ne s'advança pas et le laissa perdre. Et luy montrant les lettres de l'électeur, je luy diz qu'il y auroit bien de la pitié que ceux qui avoient empesché la retiradaion du duc Christofle, comme Zuleger, seroient en grande peine. Puis j'envoyay ung homme à mon frère, avec charge de s'acheminer à Dylembourg avec le s<sup>r</sup> Chasteliers, contrerolleur de la maison dud. s<sup>r</sup> comte, et m'y attendre pendant que le s<sup>r</sup> Affenstain et moy ferions tout debvoir de rechercher nouvelles desd. s<sup>rs</sup> duc et comte, ne sachant qu'ilz estoient devenuz.

Et pour y commencer, allasmes vers le duc de Clèves, sur la terre duquel le combat s'estoit fait, pour avoir par son moyem liberté de recongnoistre les mortz, ce qui nous fut accordé, avec ung sien maistre d'hostel, qui nous conduit et nous feist mener partout et chercher dans les marets voisins et dedans les villages et maisons des gentilzhommes ; ce qu'ayant fait l'espace de huict jours en vain, nous vinsmes à

Colongne trouver le comte Jehan de Nassau, son frère, pour luy rendre comte de tout. Le bruit commun estoit qu'ilz s'estoient sauvez en quelque lieu, comme led. s<sup>r</sup> comte avoit faict en Frise, quand il deffeist le comte d'Aremberg<sup>1</sup> et perdit le comte Adolphe de Nassau<sup>2</sup>, son frère; mays on n'en veit jamays ung des troys ny ouyt-on nouvelles assurees<sup>3</sup>. Ainsy led. s<sup>r</sup> prince d'Orenge y perdit et en Frise trois frères, tous vaillans et aymans plus led. s<sup>r</sup> prince, pour lequel ilz exposoient volontairement la vie et leur bien, qu'il n'a faict congnoistre les avoir aymé. Et led. s<sup>r</sup> électeur y perdit misérablement le duc Christoffe, son filz, avec l'escharpe de la damoiselle d'Orenge qu'il portoit au combat, faisant estat de l'espouser, faulte de l'avoir retiré à temps comme je l'avois proposé et pressé à Heydelberg; dont led. s<sup>r</sup> électeur fut fort marry. Et m'ayma tousjours depuis, me favorisant en toutes les négociations pour lesquelles je fuz depuis souvent envoyé vers luy à ceste occasion.

Le comte Jehan de Nassau, resté seu pour les

1. Jean de Ligne, comte d'Aremberg, chevalier de la Toison d'or, prince de l'Empire, gouverneur de Frise, fut battu le 23 mai 1568 au combat d'Heyligerlée en Frise par Ludovic de Nassau, et tué. Il avait épousé Marie de La Mark. Brantôme a écrit sa vie (édit. de la *Soc. de l'Hist. de France*, t. II, p. 179). M. Gachard a publié des pièces importantes sur le combat d'Heyligerlée (*Bull. de la comm. d'hist. de Belgique*, t. XVI, n<sup>o</sup> 3).

2. Le prince Adolphe de Nassau avait été tué au siège du cloître d'Heyligerlée le 23 mai 1568. Voyez le récit de Motley (t. II, p. 438 et suiv.).

3. Cette incertitude sur le sort des trois princes, quelque invraisemblable qu'elle paraisse, est confirmée par tous les historiens. Voyez le récit de Motley et les autorités citées par cet historien (t. III, p. 321 et suiv.).

affaires dud. s<sup>r</sup> prince, son frère, en Alemaigne, ausquelles touteffois il ne pouvoit pas beaucoup avancer, pour n'avoir faict grande profession des armes et s'estre tousjours adonné au mesnage de la maison, pour tascher à réparer les brèches qui y estoient faictes pour secourir led. s<sup>r</sup> prince, se trouva bien empesché; et, ayant prins advis sur tel événement, ne peult prendre autre plus prompte résolution que de tascher à faire avaler par le Rhin le régiment d'Isch, qui restoit sur pied et s'avançoit comme le médecin après la mort. Auquel effect il pria led. s<sup>r</sup> Affestain, qui s'en vouloit retourner en sa maison, de prendre son chemin par la Mozelle, joindre led. régiment et le faire résouldre de s'embarquer sur le Rhin, et qu'incontinent après il me dépescheroit led. régiment, avec argent tant pour avoir batteaux que vivres, comme il feist. Et je party de Colongne avec argent et ung guide qu'il me bailla par l'adresse d'ung marchand de Colongne, appelé Isaac Lecuenhartz, qui délivra de bon argent sur quelque vaisselle, mays me donna ung si mauvais guide que, si je l'eusse creu, il m'eust guidé à la boucherie; car, avançant mon chemin vers Munch<sup>1</sup> et Rineinfeld<sup>2</sup>, et sortant de ceste petite ville-là pour recongnoistre le long de la Mozelle où pouvoit estre led. régiment, je fuz tout esbahy que ce guide, s'amusant à demander le chemin, le monde nous environast, estimans que feussions de ce régiment, pour nous faire ung mauvais tour. Qui fut cause que je le laissé et avancé avec mon homme tant que

1. Munch, non loin de la Moselle, près de Rheinfels.

2. Rheinfels, forteresse sur le Rhin, près de Saint-Goard.

je vei la Mozelle bordée de peuple au devant pour empescher le passage de ce régiment, qui en battit et chassa plusieurs, tellement qu'ilz mouroient, faulte d'alaine, deffait le s<sup>r</sup> Eltz<sup>1</sup>, mareschal de l'électeur de Trefve, lequel ne pouvant empescher ce régiment, qui estoit beau, de passer à discrétion par tout son pais et ayant eu la nouvelle de la bataille de Moch, ne trouva aultre expédient que d'envoyer vers led. régiment, soubz couleur de traiter avec luy pour son passage, mays en effect pour les advertir de ceste nouvelle et les desbaucher, comme il avoit faict l'an précédent, ayant descouvert la négociation avec les évesques et icelle du tout empeschée.

Et comme j'estois sur ung sault<sup>2</sup>, voyant devant moy la rivière devant Trarbach<sup>3</sup>, bordée de peuple en armes, et derrière moy les paisans courans pour me devancer par les secrez chemins qu'ilz sçavoient, je laissé mon guide, descendy dans un valon assez près de l'eau et en toute diligence remonté la montaigne avec mon homme. Et si j'eusse ung peu tardé j'eusse trouvé le sault du passage gaigné par les paisans, qui, me voyant en la campagne, crioient de tous costez. Et comme je me salvoys d'eux, ayant l'œil partout, j'advisay une troupe de cavalerie dud. évesque de Triefve, qui sortoit du bois et venoit vers moy. Et avant qu'ilz m'eussent descouvert, je me glissé en ung fondz entre deux colines qui me firent perdre de veue aux paisans et ostèrent le moyem aux gens de cheval

1. Capitaine probablement parent de l'électeur de Trèves, qui s'appelait Jacques d'Eltz.

2. *Saltus*, bois.

3. Trarbach, sur la Moselle.

de me voir. Et ainsy entré dans le boys, que je suivy sans entrer aux villages que je fuyois, jusques à une lieue de Confluence<sup>1</sup>, où je trouvay le maistre d'hostel du duc Christoffle, qui remenoit le reste de sa maison à Heydelberg; et allé avec luy jusques au pont de Bingen<sup>2</sup>, où je trouvay led. régiment qui repassoit la rivière de Crutznach<sup>3</sup>, bien aise d'estre eschappé du péril où je m'estois trouvé.

Led. régiment n'estoit encores repassé led. pont, où il y avoit garde qui me laissa passer et entrer en la ville, où ilz me dirent qu'estoit le s<sup>r</sup> Cratz Scharffstain, en une hostellerie avec les chanoines de Mayence, qui estoient venuz là pour sauver leurs villages par son moyem. J'avois lectres pour luy et pour Isch. Et m'en allay droict au logis, où ilz estoient à table; et me voyant entrer par le poisle, Cratz envoya sçavoir de mon homme qui j'estois et d'où je venois, qui luy deist par ma volonté et mon nom et d'où je venois. Et demandant mon homme de la part de qui il l'interrogeoit, il respondit que c'estoit dud. Cratz, qui conduisoit ung régiment logé près de la ville, de là l'eau, et qui attendoit que les cartiers feussent faictz pour passer deçà. Lors je diz à cet Alemand qu'il deist aud. s<sup>r</sup> Cratz que je le cherchois et estois envoyé vers luy, qui sortit de la table. Et ayant parlé ung peu avec luy, je luy donnay mes lectres qui n'estoient que de créance, laquelle il remist après disner. Et me mena par la main disner avec luy en bonne compaignye de chanoines, qui recongneurent comme moy que led.

1. Coblentz, en latin *Confluentes*.

2. Bingen, petite ville sur le Rhin, entre Mayence et Coblentz.

3. Kreutznach, sur la Nahe.

Cratz n'estoit guères joyeux de ma venue, assez proche de la S<sup>t</sup> Jehan. Après le disner je le priay de laisser la compaignye, qui estoit bonne et joyeuse, et de nous retirer en une chambre à part pour parler ensemble, ce qu'il feist assez tristement. Et estant en ung poisle seulz, je luy déclaray ma créance, consistant en une plainte de la longueur en laquelle ce régiment avoit esté entretenu, qui estoit levé pour marcher incontinent après les surprises faictes ou faillyes, lui ayant tousjours demeuré sur le lieu pour le haster et n'ayant eu faulte de rien, comme je avois esté présent à Heydelberg, quand j'en partiz, que le secrétaire Mathieu luy porta encores de l'argent, que ceste faulte-là avoit cousté la vie, comme je croyois, n'en ayant peu trouver nouvelles, au duc Christofle, filz de son maistre (et à ceste parole il sembla qu'il deust esvanouyr) et auxd. s<sup>rs</sup> eomtes Ludovic et Henry, et mys les affaires du s<sup>r</sup> prince d'Orenge en ung grand désavantage, au lieu qu'arrivant à temps la victoire estoit assurée. C'estoit le premier poinct, et le second estoit qu'après une telle et si signalée faulte, au moins ce régiment feist son debvoir d'aller trouver led. s<sup>r</sup> prince en Holande et que j'avois de quoy luy pourvoir de batteaux et vivres pour descendre le Rhin, en telle diligence qu'ilz seroient jointez avant qu'on en eust advis, veu notamment que je ne l'avois peu joindre que sur la retraicte, encores avoit-il failly à me couster la vie. Mays le s<sup>r</sup> Affenstain, qui m'avoit précédé, devoit avoir gagné ce poinct-là sur la Mozelle, affin de les y trouver, au lieu de rebrousser; et qu'en ami je luy pouvois dire qu'il luy touchoit grandement de faire résouldre ce régiment

à reprendre son chemin d'icy, où nous pourvoirions de toutes choses. Je ne vei jamais homme si estonné. Et touteffois, me respondant au premier poinct, il se purgea du retardement, le rejettant sur led. s<sup>r</sup> d'Isch, colonel, qu'il avoit hasté tant qu'il avoit peu; et sur le poinct de descendre en Holande, qu'il seroit mal aisé de l'obtenir, l'ayant refusé sur l'instance dud. s<sup>r</sup> Affenstain, mays qu'il ne falloit pour cela se tenir esconduit; qu'il avoit faict le cartier où le régiment, qui passoit desjà contre ce qu'on m'avoit dict, alloit loger, et qu'il me meneroit et logeroit en son logis. J'insistay à retenir encores le régiment delà l'eau, mays, estant desjà devant le pont, il n'y eut moyem.

Et luy demanday ung petit logis pour moy, affin de pouvoir faire ma charge envers luy et le s<sup>r</sup> d'Isch, que je prévoioys bien devoir estre contrariez sans soupçon, ce qui le mist encores en plus grand alarme. Ainsy nous allasmes au cartier, après avoir premièrement veu sur le port du Rhin le nombre et capacité des bateaux qui y estoient, dont nous pouvions acconmoder avec l'ayde de ces chanoines, en bien payant. Et estant au cartier, en mon logis, j'allay trouver led. s<sup>r</sup> d'Isch, auquel je donnay les lectres qui s'adressoient à luy, fei telle plainte et instance que dessus. Et sur la plainte il me deist franchement qu'il y avoit plus de deux moys qu'il estoit prest à marcher et que la longueur, en laquelle il avoit esté tenu par Cratz, luy avoit faict perdre beaucoup de soldatz et d'argent, mays que Cratz luy disoit tousjours qu'il n'avoit poinct encores receu le commendement de marcher; et, envoyant souvent vers luy à cet effect, luy escripvoit de mesmes, de sorte que pour ce poinct-là il avoit



beau moyem de s'en justifier et faire congnoistre à tout le monde l'extrême regret qu'il avoit avec tout le régiment de ne s'estre trouvé à ceste journée-là, pour y faire tel debvoir; que, sur les discours que je luy avois fait, il tenoit pour tout assuré ce que je luy disois, que la victoire leur feust demeurée, me disant rondement et en cavalier d'honneur, ainsy parloit-il, qu'avant que sortir du cartier où il estoit, il vouloit nettoyer et par escript et avec l'espée, s'il estoit besoing, son honneur d'aucune faulte en sa charge. Et quant au second poinct, qu'il le desiroit et estoit tout prest pour sa personne et tout ce qui deppendoit de luy, mays que l'évesque de Triefves leur avoit donné telle alarme de ceste deffaicte de Moch qu'il sembloit à ses gens qu'ilz ne seroient jamais assez tost de retour en France, et qu'avec moy il feroit tel debvoir de poursuivre l'effect de ce poinct-là que je congnoistrois qu'il ne tiendrait pas en luy.

Sur sa responce au premier poinct je répliquay que le s<sup>r</sup> Cratz, auquel j'avois parlé le premier, selon ma charge, n'estoit pas d'accord avec luy, sur lequel il rejectoit toute la longueur; et sur celle au second poinct, que je le priois d'employer son autorité en ce cartier-là, avant que s'esloigner du Rhin, où j'avois recongneu batteaux assez, et que de vivres nous n'en pouvions manquer, nous en prendrions icy et en trouverions à Colongne, où mons<sup>r</sup> le comte Jehan en faisoit provision, ce qu'il m'accorda de faire de tout son pouvoir, avec une responce aux excuses de Cratz; plaine d'animosité, que je le suppliy de laisser là pour ceste heure et me faire voir la vérité par les lettres qu'il disoit avoir dud. Cratz. Et lors il appella son

varlet de chambre, feist apporter ung petit coffret d'acier, dans lequel il serroit ses papiers et lectres d'importance, et tira une petite liasse de toutes les lettres dud. Cratz à luy et des minutes de celles qu'il luy avoit escript; lesquelles ayant toutes leues, je m'arrestay principalement aux lettres dud. s<sup>r</sup> Cratz qui tesmoignoient ouvertement la vérité et justifioient led. s<sup>r</sup> d'Isch, lequel néantmoins je suppliy de n'entrer en aucune querelle pour cela contre led. Cratz, avec lequel je mettrois peine de m'esclaircir tellement sur lesd. lectres, que je voyois bien que la honte luy en demeureroit et peult estre seroit suivye d'ung grand dommage à sa maison; ce que led. s<sup>r</sup> d'Isch me promist, me déclarant néantmoins franchement que je trouverois ce bien, recherchant la source du mal, que led. Cratz n'avoit point failly par ignorance, mays par malice et corruption, et qu'il avoit assez d'amys en France et prez le mareschal de Retz pour le vérifier, qu'il ne me diroit que cela. Et en demeurant là il me feist souper avec luy, avec assurance qu'il me donna de séjourner en ce cartier-là, tant que l'occasion de mon voyage feust résolue.

Ce soir-là je n'allay pas si chaudement voir Cratz, et advisay comment je l'aborderois le lendemain, que je le trouvay tombé en ses gouttes, force de l'appréhension qu'il avoit de mon voyage. Et luy fei le discours des propoz que nous avons eu, led. s<sup>r</sup> d'Isch et moy, sans luy parler d'aucunes menaces de voye d'armes, mays ne luy célay pas que j'avois veu grand nombre de ses lectres, par lesquelles il paroissoit qu'il avoit tousjours retardé au lieu d'avancer, et, qu'estant bien esclaircy de ce point-là, je n'en voulois plus disputer,

pour éviter querelles entr'eux, sans aucun fruit ny remède au mal qui en est venu, duquel ceux qui y ont intérêt sçauront bien rechercher la raison. Sur ce mot de lettres le visage luy changea, n'ayant pas tenu led. s<sup>r</sup> d'Isch si advisé que de les garder si soigneusement. Et me deist qu'il s'en justifieroit bien envers son maistre. Mays ce fut depuis en se retirant du tout au service du roy, qui avoit par luy faict ce dernier tour aux affaires dud. s<sup>r</sup> prince d'Orange, en ruinant ses frères, après la journée S<sup>t</sup> Berthelemy et la découverte des entreprises d'Anvers<sup>1</sup> et Maestrich; et en son absence, on se prist à ses biens. Entra aussy led. s<sup>r</sup> Cratz au service de mons<sup>r</sup> de Lorraine<sup>2</sup>, duquel il tiroit pension de colonel entretenu.

Et, quant au second poinct, il résolut avec moy de le solliciter<sup>3</sup>. Pour le premier poinct, je me contentay comme dessus, en prenant coppie des lectres de Cratz que j'emportay. Et pour le second, nous séjournasmes deux jours là, au grand mescontentement desd. chanoines qui nous vouloient esloigner de leurs villages,

1. La Huguerye commet ici une confusion. Il n'y eut pas de coup de main tenté sur Anvers en même temps que sur Maestricht. La *Correspondance de Philippe II* constate que pendant les mois de février et de mars le commandeur de Requesens ne quitta pas Anvers (t. III, passim). Ce ne fut qu'en décembre 1575 que le prince d'Orange y fomenta une conspiration (*Corresp. de Philippe II*, t. III, p. 303).

2. Charles de Lorraine, né à Nancy le 18 février 1543, fut élevé en France, et épousa en 1559 la princesse Claude, fille de Henri II. Sa politique fut de conserver l'alliance de la France. Sous Henri III il passa à la Ligue et prit même La Huguerye à son service au moment des États de 1593. Il mourut le 14 mai 1608.

3. Cette phrase demande une explication : « Et quant au second point (la jonction du régiment avec les troupes de Guillaume d'Orange), il (d'Isch) résolut avec moy de le (Cratz) solliciter. »

et feusmes contrainctz d'aller lors près d'Altzay<sup>1</sup>, où je ne peux rien gagner sur les cappitaines, qui ne se pouvoient résoudre à l'effect de mon voyage. Et moings le feirent, quand, par ung des gens de mons<sup>r</sup> l'Electeur qui venoit pour conserver ses subjectz, le bruit fut tout commung que mons<sup>r</sup> le prince de Condé estoit arrivé à Heydelberg. qui s'estoit, et mons<sup>r</sup> de Thoré avec luy, sauvé en France, où tous les autres princes et seigneurs estoient prisonniers<sup>2</sup>. Et lors je perdois temps de leur plus parler de descendre en Holande, car ilz s'assurèrent d'avoir assez de besogne taillée en France. Ce qui fut cause que je me résolu de les prier de n'avancer guères et de séjourner en chacun lieu ung jour, pour me donner loisir d'aller à Heydelberg faire mon rapport et voir que faire, et quel moyem je pourrois trouver pour joindre à la bonne volonté dud. s<sup>r</sup> d'Isch, qui me le promist. Et m'en allay à Mayence, où je trouvay le maistre d'hostel<sup>3</sup> dud. s<sup>r</sup> comte Jean, qui avoit esté nourry chez le comte de Mongommery et me cherchoit. Et luy ayant communiqué tout ce qui estoit

1. Alzei, dans le bas Palatinat, près de Mayence et de Worms.

2. Condé était à Amiens. A la nouvelle de l'arrestation des seigneurs compromis dans le procès des Politiques, il sort de la ville sous un prétexte de chasse, fait vingt lieues d'une seule traite et se retire par Sedan à Strasbourg, où Montmorency-Thoré et d'autres mécontents allèrent le trouver. Il écrivit alors aux églises réformées pour leur promettre de les prendre sous sa protection. Sa lettre est datée du 4 mai 1574. La fuite de Condé, qui équivalait à une déclaration de guerre, est racontée avec de curieux détails par La Popelinière (1581, t. II, f. 227), d'Aubigné (1626, col. 689), de Thou (1740, V, 37), et les *Mémoires de l'Estal de France* (1578, t. III, f. 363).

3. Il se nommait le s. de Nimetz. Voyez plus loin, p. 248.

advenu, depuis mon partement de Colongne, je luy conseillé, pendant que j'irois à Heydelberg, pour employer l'autorité de mons<sup>r</sup> le prince de Condé à faire résouldre ce régiment, de descendre en Holande, d'aller au cartier dud. régiment et y faire de son costé ce qu'il pourroit; ce qu'il feist. Et je continuay mon chemin jusques à Heydelberg, où j'arrivay au commencement de juillet.

Et y trouvant led. s<sup>r</sup> vicomte d'Hargenlieu qui me recongneut, et, ayant entendu de moy tout ce qui s'estoit passé, depuis que je ne l'avois veu, et l'occasion de mon voyage, me donna accez vers led. s<sup>r</sup> prince estant lors avec led. s<sup>r</sup> électeur. Lequel, si tost qu'il me vit, me donnant la main, feist ung grand sousrir, et, me faisant beaucoup de démonstration d'amitié, me deist : « Que j'ay esté mal conseillé, La Huguerie, de ne vous avoir creu; mon filz ne feust pas perdu! Il ne sera jamais que je ne vous ayme et qu'il ne me souviene de vostre advis, contraire à celuy de mes conseillers. » Lesquelz propos donnèrent subject aud. s<sup>r</sup> prince de m'escouter plus volontiers en la requeste que je luy fei de moy-mesmes, pour n'avoir lectres à luy, duquel on ne sçavoit la retraicte, bien que j'eusse tousjours mal espéré du retardement du duc d'Alençon, qui estoit cause de sa ruine et de la nostre, comme led. s<sup>r</sup> d'Hargenlieu luy tesmoigna que j'en avois ainsy toujours parlé à Sedan en m'en retournant, le suppliant de vouloir employer son autorité à faire résouldre le régiment d'Isch de descendre en Holande, où led. s<sup>r</sup> prince d'Orange, estant d'aautant fortifié, les affaires dud. prince se porteroient mieux; ce qu'il feist volontiers. Et y envoya un gentil-

homme que j'adressay aud. maistre d'hostel, appellé le s<sup>r</sup> de Nimetz, ayant désiré, led. s<sup>r</sup> électeur et prince, que je demeurasse près d'eux pour leur faire entendre comme tout estoit passé, attendant la responce du régiment, lequel, tant s'en fault qu'il inclinast aux prières dud. s<sup>r</sup> prince, qu'au contraire il luy offroit son service. Et leur ayant faict le discours et satisfait aud. s<sup>r</sup> électeur sur ce qu'il désiroit sçavoir de moy, de ce que j'avoiz recongneu de faulte au retardement dud. régiment, led. s<sup>r</sup> prince me preist à part, et, par mon discours, faisant estat que led. s<sup>r</sup> comte Ludovic estoit perdu, dont il estoit extrêmement marry, ayant espéré le trouver pour luy servir de père en Alemaigne, me pressa de prendre party en son service; et le pressoit à cela led. s<sup>r</sup> d'Hargenlieu. Dont je m'excusay pour l'heure, n'ayant encores eu aulcune certitude de la mort dud. s<sup>r</sup> comte, mays, acceptant l'honneur qu'il me faisoit, je luy promis, si led. s<sup>r</sup> comte estoit mort, après avoir faict mes affaires avec le s<sup>r</sup> prince d'Orenge et le comte Jehan, son frère, que je le viendrois trouver là part où il seroit, pour luy faire très humble service, ce qu'il feist entendre aud. s<sup>r</sup> électeur, qui trouva mon excuse légitime, estant raisonnable de prendre congé de la maison de Nassau. Et fut bien aise que led. s<sup>r</sup> prince m'eust retenu, me connoissant et se fiant en moy de bons affaires. Ainsy ayant faict ceste promesse et veu le retour du gentilhomme, qui assura n'y avoir moyen d'obtenir ce que je désirois dud. régiment et me donna lectres dud. s<sup>r</sup> de Nimetz, qui m'escrivoit de m'attendre à Mayence, je pris congé dud. s<sup>r</sup> prince, et m'y acheminay, et de là ensemble à Dilembourg.

Avant que partir de Heydelberg, led. s<sup>r</sup> prince com-menda aud. s<sup>r</sup> d'Hargenlieu, qui avoit la charge principale de ses affaires, de communiquer avec moy sur la poursuite qu'il prétendoit faire pour le secours des princes et seigneurs prisonniers et de ceux de son party, auquel effect led. s<sup>r</sup> d'Hargenlieu m'ayant mené en son poisle, je luy diz en somme que nostre deffaicte à Moch leur serviroit beaucoup (non tant que l'armée eust faict si le duc d'Alençon n'eust différé<sup>1</sup>, car tous feussent en liberté et les armes fort avancées en France, d'aultant que led. s<sup>r</sup> électeur palatin, outre son zèle qui est grand, depuis la peine où il se trouva, lorsqu'il fut appellé en plaine diète, à Augsbourg<sup>2</sup>, pour rendre compte de sa foy, avoit tousjours tenu comme une reigle assurée de la conservation de sa maison d'employer ses deux filz aux armes, et, ne le pouvant faire à ses fraiz, prendre les occasions de le faire aux despens d'aultruy; et, comme les troubles de France et Flandres se sont présentés, led. s<sup>r</sup> électeur auroit mys en délibération en son conseil secret avec lesquelz il se devoit plus estroitement joindre pour se micux assurer contre ses ennemis, ou avec les François ou avec les Flamengs); qu'en<sup>3</sup> ne laissant

1. Cette phrase doit s'interpréter ainsi : ....., *non* autant que l'armée nous eut servi si le duc d'Alençon se fut hâté de prendre les armes.....

2. Albert V, dit *le Magnanime*, duc et électeur de Bavière depuis 1550, date de la mort de son père, professait la réforme, mais un rite autre que le rite luthérien. Il avait proposé au concile de Trente la célébration de la Cène sous les deux espèces. Il mourut en 1575 (Keck, *Leben und Wirken Albrechts V des Grossmuthigen*, Munch, 1843, in-8°).

3. Ce *qu'en* est régi par le verbe *je luy diz en somme* qui est placé 17 lignes plus haut.

[sans secours] les Flamengs soubz le prince d'Orange, où il avoit dédié son filz, le duc Christoffe, qui y est mort, il avoit esté résolu qu'il se joindroit plus spécialement aux François, soubz feu monsieur le prince de Condé, par le moyem du duc Casimir, son filz, qu'il y avoit desjà envoyé une fois et si à propos que son armée modéra fort tous ses ennemys, en l'an 67<sup>1</sup>. Et la raison du conseil fut le grand nombre de princes, s<sup>rs</sup> et gentilhommes, qui tenoient le party en France, desquelz en contreschange on pourroit tirer du secours au besoing, au lieu qu'en Flandres led. s<sup>r</sup> prince d'Orange n'estoit suivy que de peuple variable et inconstant, lequel toutesfois il ne vouloit abandonner, ains voir si, par son moyem, tirant les roys de France en traiteté avec les païs de Holande et Zélande, il pourroit avec le temps faire naistre querelle entre les deux rois, et, par cet artifice, s'en asseurer; estant à tous les deux si voisin que leur mauvaise volonté en son endroiet leur est de facile exécution; que pour ceste occasion je le pouvois asseurer — « qu'ayant tremblé de peur à la nouvelle de ceste deffaicte de Moch, j'ay tant appris icy de leurs nouvelles que l'arrivée de mons<sup>r</sup> le Prince et le trouble des affaires de France leur vient fort à propos, et que vous les trouverez fort disposez à vous secourir, quelque bonne mine

1. L'électeur palatin avait publié une déclaration en faveur des Huguenots français, le 6 décembre 1567 (imprimée dans le *Bull. de l'Hist. du Prot. français*, t. XVI, p. 118), à la suite de laquelle les reîtres, conduits par son fils Casimir, entrèrent en France. Ils rejoignirent l'armée de Condé le 11 janvier à Pont-à-Mousson, en Champagne, et mirent bas les armes après le traité du 23 mars 1568. Castelnau fut chargé de traiter de leur retour en Allemagne; ses lettres à ce sujet sont imprimées dans le *Bulletin des Comités historiques*, février 1851.



qu'ilz facent, pourveu que vous mesnagiez bien voz affaires. » Ce qu'il désira avoir par escript de ma main.

Et l'ayant porté monstrier aud. s<sup>r</sup> prince, il [d'Hargenlieu] retourna promptement me quérir et me mena à luy, qui me remercyâ fort gracieusement, comme il estoit très gracieux prince, de mon advis, me pressa de rechef de ne bouger d'auprès de luy et qu'il envoyeroit à Dylembourg faire mes excuses et jusques en Holande, s'il estoit besoing. Je le suppliy d'avoir agréable ce que je luy avois premièrement remonstré, que je serois auprès de luy dedans troys moys, sans faulte, si led. s<sup>r</sup> comte ne se trouvoit poinct, et qu'aussy bien ne feroit-il aultre chose, entre cy et là, que voir et reconnoistre ses amys, envoyer en Angleterre pour négotier led. yver et faire sortir l'armée à la fin du printemps. Ce que reconnoissant estre vraisemblable, il me permist d'aller et print de rechef ma promesse. Et en partant je luy diz encores que je sçavois que led. s<sup>r</sup> électeur, pour fortifier les affaires de Flandres, estoit en train de négotier le mariage de mademoiselle de Bourbon, qui estoit retirée à Heydelberg, avec le prince d'Orange<sup>1</sup>, lequel, à cet effect, faisoit faire le procès à sa femme, prisonnière à Blichtern<sup>2</sup>, et icelluy procez envoyer au duc de Saxe, affin

1. Charlotte de Bourbon-Montpensier, abbesse de Jouarre, s'était enfuie de son couvent avant le 10 mars 1572 (Lettre du duc de Montpensier au roi; Bibl. nat., coll. Dupuy, vol. 569, f. 10). Elle s'était réfugiée à la cour du palatin, où elle vit et connut le prince d'Orange. M. Groen van Prinsterer a publié dans les *Archives de la maison de Nassau* plusieurs documents sur ce mariage (t. V).

2. Anne de Saxe, fille de Maurice, électeur de Saxe, née le 23 avril 1544, était la seconde femme de Guillaume le Taciturne.

de ne trouver mauvais ce mariage, estant l'intention dud. s<sup>r</sup> électeur de joindre par ceste alliance les deux partiz de France et de Flandres et disposer led. s<sup>r</sup> prince d'Oréngé à s'y accommoder, avec ce qu'en ce faisant il se deschargeoit honestement de lad. damoiselle, qu'il entretenoit de toutes choses, comme sa fille propre.

Et sur ce, prenant congé dud. s<sup>r</sup> prince, je m'en allay à Mayence, où led. s<sup>r</sup> de Nimetz m'attendoit; et de là nous allasmes ensemble à Dilembourg, où, estant arrivé et ayant rendu compte de ma charge, je demeuray tout led. esté de juillet et le moys d'aoust, attendant si on auroit quelques nouvelles dud. s<sup>r</sup> comte, comme Madame sa mère, tandis qu'elle me vit, en eut tousjours quelque espérance. Et cependant, se présentant led. s<sup>r</sup> Affenstain, qui alloit en Holande vers led. s<sup>r</sup> prince d'Oréngé pour ses affaires et estoit venu à Dilembourg pour y estre favorisé par lecture dud. s<sup>r</sup> comte, je prins ceste occasion de luy remonstrer aussy ce qui m'estoit deub, tant d'argent desboursé à la retraicte de Monz, pour le service de la personne de son frère, qui en sortit mal garny d'argent, que des fraiz de mon voyage de France vers le duc d'Alençon, et des deux cens escuz par moy délivrez aux capitaines Beaupuy et Favresse, à Sedan, avec quelques aultres petitz fraiz faictz par moy en court de France, avant le voyage de Flandres, pour les affaires dud.

Le prince l'avait épousée à Leipsick au mois d'aout 1561. Il la répudia comme adultère et lui fit faire un procès à la suite duquel son mariage fut cassé (*Correspond. de Philippe II*, t. III, p. 318). Elle mourut le 18 décembre 1577. M. Backuisen Van den Brinck a publié en 1853. à Bruxelles. une histoire de cette princesse.

s<sup>r</sup> comte, et mes gages, le tout revenant à environ 2000 écus. Sur quoy il feist une dépesche aud. s<sup>r</sup> prince, son frère, luy rendant tesmoignage de mon travail et fidélité, et le priant de me vouloir donner satisfaction digne de mon service, avec la recommandation qu'il feist aud. s<sup>r</sup> Affenstain d'en avoir tel soing que de son affaire propre et de dire de sa part aud. s<sup>r</sup> prince qu'il avoit tant de congnoissance de mon mérite, que, plus tost que je ne fusse content, il me payeroit de ses propres moyems; ce qu'il feist, après avoir veu que je ne désirois faire le voyage avec led. s<sup>r</sup> Affenstain, qui estoit très dangereux, en faisant mes excuses aud. s<sup>r</sup> prince, avec une remonstrance du peu de service que il pourroit tirer de moy en Hollande, n'ayant pour lors aulcune congnoissance du pays et de la langue; et que ce en quoy il se pourroit servir de moy seroit ès affaires que je prévoyois qu'il estoit disposé d'avoir en court de France, à quoy je confessois librement que je ne serois aulcunement propre, pour n'avoir aulcune inclination aux affaires de la cour, ayant tousjours esté occupé en affaires contraires. Mays de bouche je déclaray aud. s<sup>r</sup> Affenstain, qui estoit mon amy, la promesse que led. s<sup>r</sup> prince de Condé avoit tiré de moy, affin que de luy-mesmes, sans parler de moy, il feist ouverture aud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge que je luy pourrois faire service près la personne dud. s<sup>r</sup> prince de Condé, qui entroit en Alemaigne, en traictez des affaires de grande importance, esquelz il espéroit luy-mesmes estre employé, et que, si en cela il se vouloit servir de moy, qu'estant les affaires des deux princes de pareille nature, j'espérois m'en pouvoir bien acquiter, au contentement

de tous deux. Et ayant ainsy résolu de mon affaire, j'accorday avec led. s<sup>r</sup> Affenstain que, tost après son partement, sur le peu d'espérance que je voiois dud. s<sup>r</sup> comte Ludovic, je prendrois congé dud. s<sup>r</sup> comte Jehan et de toute la maison et irois l'attendre à Colongne, ou à l'Escu de Juliers ou à l'hostel de Nassau; comme je fei, après avoir envoyé mon frère en Suisse avec quelques gentilhommes françois de mes amis, pour y attendre de mes nouvelles quand j'aurois occasion de le faire employer.

Led. s<sup>r</sup> Affenstain feist heureusement son voyage, mays retourna peu content en son particulier, et m'asseura, au lieu de ce que je demandois, une assignation de douze cens florins sur ung vaisseau estant à La Rochelle, qui avoit esté vendu au s<sup>r</sup> Strosse, et les laines, qui estoient dedans, aux particuliers, et une lectre dud. s<sup>r</sup> prince d'Orange à moy, m'ordonnant de me rendre près la personne dud. s<sup>r</sup> prince de Condé, en qualité d'agent de ses affaires à douze cens florins d'estat par an. Et me plaignant du peu de satisfaction que je recevois dud. s<sup>r</sup> prince et qui plus de m'avoir assigné de si peu de chose sur ung denier incertain et de me vouloir encores obliger sur ung estat incertain, il me deist librement qu'il avoit recongneu aud. s<sup>r</sup> prince la vérité de ce que je luy avois discouru de son humeur envers feu led. s<sup>r</sup> comte, son frère, et qu'il estoit de mesmes envers tous ceux qui l'ont servy, et, qui plus est, qu'il estoit tel qu'aux affaires de Holande il ne voudroit pas employer ung escu de son revenu particulier, de sorte que je n'avois garde d'obtenir l'assignation que j'avois demandée sur les terres du duché de Bourgogne, que je prinse son

mandement et lectres, et ne laissasse de faire mes affaires avec led. s<sup>r</sup> prince de Condé, m'affectionnant et obligeant aussy peu à son service qu'il avoit eu soing de me satisfaire. A quoy je me résolu en mon particulier, ayant faict ma plaincte aud. s<sup>r</sup> comte Jehan, par lectres que led. s<sup>r</sup> Affenstain luy porta de moy, sur le peu d'occasion que led. s<sup>r</sup> prince d'Orange m'avoit donné de me louer de son service. Sur quoy il deist aud. s<sup>r</sup> Affestain qu'il m'assurast qu'il me tiendroit promesse, et, si son frère ne me payoit, il me payeroit luy-mesmes. Et demeuray encores à Colongne jusques à la foire de Francford en septembre, aud. an 1574, où je m'acheminay et arrivay à la semaine des payemens, pour de là aller trouver led. s<sup>r</sup> prince de Condé, qui résidoit lors en la ville de Basle.

Et finiray ce livre avec ung accident qui m'advint par l'importunité et mauvais conseil du ministre françoys de lad. ville de Francford, appelé Théophile Banos<sup>1</sup>, bourdelois, avec lequel ayant contracté, en allant et venant, quelque familiarité, je receu l'offre qu'il me feist de me loger pour une nuict ou deux, faisant estat d'aller de là à Heydelberg et y recepvoir les commendemens dud. s<sup>r</sup> électeur vers led. s<sup>r</sup> prince de Condé. Et, comme telles gens se laissent aisément aller aux belles paroles, il arriva qu'ung Françoys, nommé La Garde<sup>2</sup>, fraîchement venu, disoit-il, de Suède aud. Francford, sceut si bien gagner led. Banos,

1. Ce personnage est plus tard, sous la date de 1583, qualifié de banquier.

2. La Huguerye désigne plus loin ce personnage comme un ancien argentier de la maison de Montmorency-Méru.

l'asseurant d'aller trouver led. s<sup>r</sup> prince de la part de plusieurs colonelz déterminez et gentilhommes de ces cartiers de Poméranie, Dannemark et Brunsvieh, et assistant à toutes heures à ses prédications, qu'il ne me laissa en paix jusques à ce qu'il m'eust faict parler à luy, voir le présent qu'il portoit, disoit-il, aud. s<sup>r</sup> prince, qui estoit ung compas et charte marine fort beaux, et entendre la charge qu'il avoit pour le conduire et présenter aud. s<sup>r</sup> prince. A quoy je résistay fort. Et toutesfois enfin me laissé aller et changer de chemin, allant à Mayence, où led. La Garde disoit estre attendu de deux gentilzhommes, allans avec luy, que nous y trouverions ou à Opnheim ou à Spire, et de là irions à Heydelberg. Et sur ceste résolution me feist attendre à partir au lendemain dernier de septembre qu'il vint me trouver. Et me voyant botté, sans vouloir plus attendre, feist tant vers led. Banos qu'il me pressa de promectre de prendre led. chemin et qu'il seroit aussytost que moy à Mayence ou à Opnheim et à Speire, et que le premier y attendroit son compaignon tout le soir seulement. Et comme je congnoissois led. Banos et voyois led. La Garde vestu à l'alemande et chargé de lectres et présens, ne m'esloignant pas beaucoup de mon chemin, je jugeois que peult estre il portoit chose utile au service dud. s<sup>r</sup> prince. Et pour ce, estant monté à cheval, fei prendre à mon homme le chemin de Mayence, où n'arrivant poinet le soir led. s<sup>r</sup> La Garde, je partiz le lendemain si tard, en l'attendant, que je n'allay qu'à Opnheim, où ne le trouvant poinet, je partiz le lendemain, allé disner à Frankenthal, et, après disner, m'acheminay à Speire, comme nous avions conclu. Je

rencontray entre Palienhutzen et Speire, le long des bois, deux gentilzhommes alemandz avec leurs valetz, lesquelz remarquant je recongneu estre telz que led. La Garde m'avoit figuré. Et toutesfois, n'en estant assuré et ne les congnoissant poinet, je passé oultre sans parler. Et comme j'estois à une lieue de Speire, dans ung chemin de sables, ilz rebroussent par les bois, les maistres ayant pris les habitz des valetz, et nous assaillent. J'estois bien monté, mays mon homme ne l'estoit pas si bien et s'estoit chargé de mon portemanteau. Ilz le dévalizèrent et laissèrent après aller avec son cheval. Et ayant rencontré compaignye, avec laquelle je retournay pour voir qu'il estoit devenu, je le vei venir à cheval dévalizé. Et aussy tost me mis au galop, allé à la hute<sup>1</sup>, où je secu qu'ilz s'estoient changez d'habit, couru jusques à Frankenthal<sup>2</sup> et, estant nuit, donnay ordre par les officiers d'envoyer à Vorms les arrester, pendant que toute nuit j'irois à Heydelberg, où led. s<sup>r</sup> électeur, entendant le faict, dépescha partout à Vorms, Mayence et Francford, pour en avoir nouvelles, marry que ce mal me feust arrivé en ses terres, où j'avois perdu par ce vol plusieurs papiers d'importance au public, à luy et à mon particulier, avec quelques petitz joyaux; mays l'argent estoit avec moy. Et n'en pouvant rien descouvrir, prist le nom dud. La Garde et sa façon pour l'arrester, tenant pour certain qu'il estoit l'auteur de ce vol. Et me donna cent talers avec lectres de créance aud. s<sup>r</sup> princee, que je fuz trouver à Basle, où j'arrivay le viij<sup>e</sup> d'octobre aud. an 1574.

1. *Hutte*, en allemand *auberge*, *abri de grande route*.

2. Frankenthal, sur la rive gauche du Rhin dans le Palatinat.





# TROISIÈME LIVRE

---

## A MONSIEUR FRANÇOYS DE BOURBON

COMTE DE SOISSONS<sup>1</sup>,

PRINCE DU SANG, PAIR ET GRAND MAISTRE DE FRANCE.

---

Estant arrivé à Basle, avant que me présenter aud. s<sup>r</sup> prince<sup>2</sup>, j'allay trouver led. s<sup>r</sup> vicomte d'Hargenlieu, avec lequel, dès Sedan, j'avois contracté amitié pour l'avoir tousjours congneu gentilhomme de vertu et valeur, et lequel, pour ceste occasion, avoit bonne part aux affaires publiques dud. s<sup>r</sup> prince, ne se vou-

1. Charles de Bourbon, comte de Soissons, que La Huguerye appelle *François*, fils de Louis I<sup>er</sup>, prince de Condé, et de Françoise d'Orléans-Longueville, né le 3 novembre 1566. Bien que catholique, il suivit le parti du roi de Navarre. Ce prince est connu par l'affection qu'il sut inspirer à Catherine de Bourbon, sa cousine germaine, sœur de Henri IV. Il mourut le 16 novembre 1612.

2. Henri de Bourbon, deuxième prince de Condé.

lant entremectre des particulières et domestiques. Il me deïst que j'estois venu à pointet pour commencer mon entrée au service dud. s<sup>r</sup> prince, sur la délibération où il estoit pour résouldre du chemin de ses affaires, qui avoient traîné jusques icy sans beaucoup avancer, comme je leur avois bien prédiet. Et comme je luy fei voir les lettres de créance que j'avois dud. s<sup>r</sup> électeur<sup>1</sup>, lequel ayant conféré avec moy des affaires du Pais-Bas et puis des affaires de France (sur la mort intervenue du roy et la prison du duc d'Alençon, roy de Navarre, mareschaux de Monmorency et de Cossé et plusieurs aultres, nommément des s<sup>rs</sup> de La Mole et Coquenaz, que la royne vouloit faire mourir<sup>2</sup>), le vicomte de Tureyne<sup>3</sup> s'estant sauvé au party dud. s<sup>r</sup> prince, et, pour en avoir subject, ne trouvant aultre chose, sinon qu'ilz vouloient conduire led. duc, leur maistre, vers le comte Ludovic, en résolution de déclarer led. comte ennemy de la couronne de France, avoit trouvé expédient ce que je luy avois remonstré

1. Frédéric III, voy. p. 14, note 3.

2. La Mole et Coconnas étaient les principaux inculpés dans la conspiration des Politiques. Voyez p. 204, note 2.

3. « Henri de La Tour, vicomte de Turenne, comte de Monfort, baron de Mongascon, Oliergues, Bouzols, Croq, Fahi et Serinac, capitaine de 50 hommes d'armes, commandant pour le service de Sa Magesté, repos et tranquillité de son royaume, soubstien et défense des églises réformées en ce haut pays de Languedoc, en l'absence du roi de Navarre et de Monseigneur le prince de Condé. » Tels sont les titres qu'il s'attribue dans une pièce du 4 mai 1580 (Arch. de l'éditeur). — Né le 28 septembre 1555, il devint, par son mariage avec Charlotte de La Marck (15 oct. 1591), duc de Bouillon et prince de Sedan. Maréchal de France en 1592, il mourut le 25 mars 1623. Il a laissé des mémoires qui sont imprimés dans les grandes collections sur l'histoire de France.

pour la France : que la régence de la royne ne pourroit avoir longue vigueur, pourveu qu'elle ne feust secondée de la présence du roy de Polongne pour fortifier ses desseins; et, pour ce, il seroit besoing d'employer tous moyens pour empescher le retour dud. s<sup>r</sup> roy en France, vers lequel elle avoit dépesché en diligence Du Gas<sup>1</sup> à cet effect; que cela ne pouvoit estre mieux faict que par luy [d'Hargenlieu], qui avoit de grandz amys et confidens aud. royaume, desquelz l'autorité estoit propre à exécuter ce dessein; pour quoy il feroit ung grand bien à la France d'y dépescher ung homme advisé, qui ne feust congneu pour son serviteur ordinaire et y allast comme pour voir le país, et que, gagnant ce point-là, il estoit sans doute que la royne seroit contraincte ou de s'accommerer aud. duc, son filz, et remectre tous les princes et s<sup>rs</sup>, tous ses serviteurs, en liberté, ou, si elle en dispoit autrement, à sa mode, que l'autorité tomberoit ès mains dud. s<sup>r</sup> prince, au secours duquel il auroit lors beau subject de se déclarer et solliciter tous les princes de l'empire de faire comme luy, pour la conservation de ceste couronne, leur alliée et protectrice de leur liberté; et de faire de mesmes en Angleterre, où la royne, piequée de son intérêt, pour n'estre aucunement bien avec la royne mère ny avec ceux de la maison de Guyse, ses défenseurs, ne faudroit de se haster à pourvoir de son costé aux inconveniens qui luy en pourroient arriver; usant de mesme poursuite

1. Louis Béranger du Guast, favori de Henri III, né vers 1545, assassiné à Paris par le baron de Nivieux le 31 octobre 1575. Suivant le *Journal de Lestoile*, la reine-mère dépêcha à Henri III cinq autres seigneurs (édit. Champollion, p. 35 et 36).

vers les cantons de Suisse, alliez de ceste couronne; et, pour les Païs-Bas, que, pendant que lad. royne mère, comme on deit, faisoit feu de joye de la mort du feu duc Christoffe et du comte Ludovic, qu'elle vouloit déclarer ennemy de la France et par conséquent led. s<sup>r</sup> prince d'Orenge, son frère, pour gratifier le roy d'Espagne, duquel elle se vouloit fortifier en l'autorité de sa régence, il me sembloit expédient de lier lesd. s<sup>rs</sup> princes de Condé et d'Orenge et de les bien allier, comme il estoit en volonté de faire le mariage de la damoiselle de Bourbon avec led. s<sup>r</sup> prince d'Orenge, affin de luy faire prendre ce ply de bonne heure et luy fermer la porte aux traictez de France, ausquelz je le congnoissois disposé, s'il se présentoit ung roy qui luy vueille prester l'oreille; que led. s<sup>r</sup> électeur pouvoit beaucoup sur led. s<sup>r</sup> prince d'Orenge, en la nécessité de ses affaires et obligation qu'il luy a de fraische mémoire par la mort dud. s<sup>r</sup> duc Christoffe, son filz<sup>1</sup>; que ce bon prince, ayant appelé le docteur Ehémus, son chancelier, et prins conseil de luy sur mon discours, qu'il auroit trouvé utile, auroit résolu de faire faire le voyage de Polongne pour la France, et que led. s<sup>r</sup> prince de Condé feist de son costé par ceulx de Genefve le mesme effect, et que, pour le Païs-Bas, il pressoit l'ouverture qu'il avoit faicte dud. mariage, et, en ce faisant, disposeroit led. s<sup>r</sup> prince d'Orenge à s'unir et allier estroitement avec led. s<sup>r</sup> prince de Condé, auquel il conseilloit à cet effect de l'en rechercher de sa part aux occasions qu'il en pourroit avoir souvent, en envoyant

1. Voy. ci-dessus, p. 236.

en Angleterre ou ayant quelque affaire en Hollande.

C'estoit en somme ma créance, sur laquelle je priay led. s<sup>r</sup> d'Hargenlieu de me donner conseil comme j'avois à me gouverner, ne congnoissant pas bien l'humeur de ceux que led. s<sup>r</sup> prince de Condé appelloit en son conseil. Sur quoy led. s<sup>r</sup> d'Hargenlieu, approuvant grandement le conseil dud. s<sup>r</sup> électeur, fut d'avis que je n'en feisse ouverture qu'aud. s<sup>r</sup> prince seul, parce qu'il avoit prez de luy plusieurs sortes de gens, entre aultres le s<sup>r</sup> de Montagu<sup>1</sup>, de la maison d'Entragues, qui s'estoit glissé en son service, à la journée S<sup>t</sup> Berthélemy, non sans soupçon que ce fut advenu par la volonté de la royne mère, pour découvrir les desseins dud. s<sup>r</sup> prince et les retenir tant que faire se pourroit, pourquoy ny luy ny plusieurs aultres n'opinoient pas librement aud. conseil. Sur lequel avis je le priay d'avertir donc led. s<sup>r</sup> prince de mon arrivée et le disposer à me donner audience à part et sans soupçon de personne; auquel effect led. s<sup>r</sup> prince m'auroit faict appeller et entrer en son conseil, où il m'auroit receu en son service et donné la charge de ses affaires secrètes, en qualité de son conseiller et secrétaire ordinaire. Sans faire contenance que j'eusse aucune charge vers luy dud. s<sup>r</sup> électeur, bien luy déclaray-je que, m'estant excusé du service auquel m'appelloit led. s<sup>r</sup> prince d'Oréngé, après la mort de son frère, pour le respect du service

1. Jean de Balzac, seigneur de Montaigu, chevalier de l'ordre du roi, chambellan du duc d'Alençon, lieutenant de la compagnie du prince de Condé et surintendant de sa maison. Il mourut en 1581 à l'âge de 36 ans. Voyez sur ce personnage La Popelinière, 1581, t. II, fol. 310 et 361, v<sup>o</sup>.

que je luy debvois, j'en avois receu peu de satisfaction; sur la somme de 2000 écus qu'il me devoit à peu près, m'ayant seulement donné assignation de 1200 florins, et ung pareil estat par chacun an, en le servant d'agent auprès de luy, selon les lectres et commission qu'il m'avoit envoyé et qui m'avoient esté volées auprès de Speire, en le venant trouver, avec mes hardes et papiers; dont je luy fei le discours, remectant à sa volonté et discrétion de résouldre s'il avoit agréable qu'en luy rendant mon très humble service, j'eusse moyem de satisfaire à la volonté dud. s<sup>r</sup> prince d'Orange, sans quoy je vois que j'estois en hazard de perdre ce qu'il me debvoit. Sur quoy, m'ayant fait retirer et prins advis, me rapella et déclara qu'il me recepvoit à son service purement et simplement, sans obligation de service à auleun aultre prince, se chargeant de faire mes excuses vers led. s<sup>r</sup> prince d'Orange et de tenir la main que je fusse satisfait, et, à faulte de cela, de me payer luy-mesmes et de ceste somme-là et du vol qui m'avoit esté fait en le venant trouver.

Le conseil levé et après son disner, il s'en alla promener en ung grand jardin derrière son logis, peu suivy. Et y ayant led. s<sup>r</sup> d'Hargenlieu pris garde et parlé aud. s<sup>r</sup> prince de la charge que j'avois dud. s<sup>r</sup> électeur, qu'il estoit nécessaire qu'il entendist seul, il eut commendement de me dire, comme il feist, que je suivisse led. s<sup>r</sup> prince qui prendroit occasion d'entrer en propoz avec moy, et, en ce faisant, entendre ce que j'avois à luy dire, comme je fei, selon qu'il est déclaré cy-dessus. Et, recongnissant le but de ce conseil tendre à sa grandeur, me feist une grande

démonstration de bonne volonté envers moy, avec assurance de pourveoir de sa part des deux costez, selon que je l'avois adverty, sans en dire mot à personne, comme je l'assuray n'en avoir parlé qu'aud. s<sup>r</sup> d'Hargenlieu, et que, dès demain, il adviseroit à y donner ordre et se résouldre sur tous les pointz de l'occasion de sa retraicte en Alemaigne, auquel conseil il désiroit que je commence d'entrer, pour luy rendre le service qu'il espéroit de moy.

En ce peu de temps, je recongneu que ce prince estoit réduict à de grandes longueurs, provenans en partye des fautes passées de ceux qui avoient négocié en Alemaigne pour les affaires de son party, soubz l'autorité de feu monsieur le Prince, son père, et nommément du s<sup>r</sup> de Francourt<sup>1</sup>, qui depuis a esté chancelier de Navarre, lequel par mensonges et promesses frivoles avoit tiré d'Alemaigne premièrement le duc Casimir, filz dud. s<sup>r</sup> électeur, lequel ayant esté mal traicté en son voyage n'y voulut retourner, et, la seconde fois, le feu duc Wolfgang des Deux-Ponts<sup>2</sup>. Et ores que led. s<sup>r</sup> électeur, prince fort vertueux, n'eust jamais faulte de bonne volonté, et encores que

1. Barbier de Francourt avait été au service du premier prince de Condé et envoyé par lui en Allemagne en 1569 (De Thou, 1740, t. IV, p. 184). Après la mort de son maître, il passa au service de la reine de Navarre et devint son chancelier. Il fut tué à la Saint-Barthélemy (La Popelinière, 1581, t. II, fol. 66).

2. Wolfgang, duc de Deux-Ponts, de la maison Palatine, né le 26 septembre 1526, succéda à son père en 1532. En 1569, il entra en France à la tête d'une armée de reîtres, traversa la Bourgogne et le centre, pillant amis et ennemis. Il mourut aux Cars (Haute-Vienne) le 11 juin, d'un excès de boisson (Bachmann, *Herzogs Wolfgang zu Zweibrücken Kriegsverrichtungen*, 1769, in-8°).

lors plus que devant, estant la mémoire de la journée S<sup>t</sup> Berthélemy toute fraische, il feust affectionné à embrasser les affaires de ce party-là, si n'estoit-il prince pécunieux et ne pouvoit seul satisfaire aux grandz fraiz pour la levée d'une force requise à l'effort qu'il convenoit faire en France, joint que led. duc Casimir, son filz, qui estoit entretenu en une avarice par le docteur Wayer<sup>1</sup>, son conseiller, apportoit aux négociations de cette affaire de grandes difficultez et retardemens, à l'occasion desquelz led. s<sup>r</sup> prince s'estoit résolu de dépescher le s<sup>r</sup> de Méru<sup>2</sup>, arrivé depuis luy à Basle, vers la royne d'Angleterre<sup>3</sup>, vers laquelle led. s<sup>r</sup> électeur faisoit aussy une dépesche à mesme fin, estimant que la qualité dud. s<sup>r</sup> de Méru, frère de mons<sup>r</sup> le mareschal de Mommorency, pour abréger la négociation, laquelle, selon le naturel du conseil d'Angleterre, eust aultrement peu tirer en longueur, contraire aux affaires de France, qui requéroient la diligence pendant la régence de la royne mère, qui estoit facile à détruire par l'inclination des François, qui n'ayment point la ginaicoeratie<sup>4</sup> et surtout d'une Florentine, confite en toutes espèces de vices, foules,

1. Le docteur Vayer ou Vuier, conseiller de Jean Casimir de Bavière. Il fut envoyé en France vers la fin de 1576, fut reçu par le roi, et prononça une harangue solennelle au nom des Huguenots (*La Popelinière*, 1581, t. II, fol. 318). Voyez aussi d'Aubigné, 1626, col. 822, et Mathieu, 1630, t. I, p. 437.

2. Charles de Montmorency, seigneur de Méru, puis duc de Damville, amiral de France en 1593, mort en 1612. Il appartenait au parti des mécontents de même que son frère Thoré.

3. Méru avait été dépêché en Angleterre quelque temps auparavant. Il était à Londres à la date du 10 septembre (*Corresp. de La Mothe-Fénelon*, t. VI, p. 233 et suiv.).

4. *Gynécoeratie*, gouvernement des femmes.



oppressions et violences, incongneues auparavant à la nation françoise, qui en a receu une dangereuse altération en son naturel, eu esgard aussy à la qualité dud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon, au préjudice duquel lad. régence estoit entreprise, contre les loix fondamentales de la couronne et sans l'advis des princes du sang et estatz du royaume.

Et sur ce estant led. s<sup>r</sup> prince entré en son conseil, le m<sup>e</sup> jour de mon arrivée, il luy fut proposé de me faire entrer et ouyr mon advis; qui fut, en somme, qu'en ung mesme temps led. s<sup>r</sup> prince pouvoit faire quatre négociations : premièrement, au dedans du royaume de France, fortifier son party de la conjunction de tous ceux qui estoient intéressez en la prison du duc d'Alençon, roy de Navarre et mareschaux de France, spécialement vers le mareschal Dampville, taschant à le tirer à une association, moyennant laquelle tout le gouvernement de Languedoc seroit uni soubz son autorité à ce party, duquel on pourroit après tirer des commoditez et moyems pour joindre à ceux de La Rochelle, qui pourroit fournir quantité de sel et vin, dont on pourroit faire vente en Holande, Zélande, et le long de la mer Baltique. Et pour le dehors du royaume, il convenoit solliciter diligemment la royne d'Angleterre avec l'intervention dud. s<sup>r</sup> électeur palatin, sans laquelle conjunction l'affaire ne pourroit pas beaucoup avancer, veu le retardement dernier provenu de la royne sur la bonne volonté des seigneurs anglois, et faire envers led. s<sup>r</sup> électeur qu'il feist porter son offre à la royne pour la contribution de la levée, affin de haster sa résolution par cet exemple. Envoyer en troisieme lieu vers

les vieux colonels Stain<sup>1</sup>, Bouch<sup>2</sup>, Tech et aultres intéressez pour leurs debtes passées en son party, traicter avec eux, affin d'avancer les fraiz de leur levée, et faire de mesme vers les villes impériales de Strasbourg, Ulm, Nuremberg et Augsbourg, intéressees pour leurs debtes en France, affin d'obtenir d'elles quelque somme notable, moyennant une condition de ne désarmer sans leur consentement ; et à ce faire obliger lesd. s<sup>rs</sup> électeur et duc Casimir et lesd. colonelz. En quatriesme lieu, pour ce qui se pouroit obtenir de La Rochelle, qui ne pouvant estre en argent content, se pouvoit faire par vente de sel et vin, envoyer vers les villes maritimes, sur une procura-tion de lad. ville de La Rochelle pour faire vente de sel et vin, jusques à la concurrence de cent mille escuz. Laquelle dernière négociation me sembloit se pouvoir avec plus d'effect traicter en Zélande et Holande, si led. s<sup>r</sup> prince d'Orenge y vouloit employer son autorité ; dont je doubtois, congnoissant sa disposition tendre tousjours à s'entretenir avec le roy de France, contre l'advis dud. feu s<sup>r</sup> comte Ludovic, son frère, qui avoit esté tesmoing oculaire des mauvaises

1. Henri de Stein, capitaine allemand, était entré en France avec le duc de Deux-Ponts en 1569 (Pertz, *Leben des ministers Freihern von Stein*, 1849, 5 vol. in-8°). On le retrouve dans l'armée d'invasion de Jean Casimir de Bavière en 1576 (duc d'Aumale, *Hist. des Condé*, t. II, p. 416). A la suite de cette expédition, Condé lui fit obtenir des églises réformées une pension de 3,000 livres; le roi y ajouta 1,000 livres (Lettre de Condé à Damville du 31 mai 1576; Bibl. nat., f. fr., vol. 3248, f. 55).

2. Buch, ou Busch, capitaine allemand, quelquefois appelé Borsch. Il figure encore dans l'armée d'invasion de 1587 (*Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 228, note 3).

volontez du roy et en avoit senty les effectz jusques à la mort. Et toutesfois qu'en faisant ceste négociation le long de la marine<sup>1</sup> d'Ostland<sup>2</sup>, on pourroit passer en Holande vers led. s<sup>r</sup> prince et luy faire de telles ouvertures sur l'estat présent et advenir des affaires, qu'on y prouffiteroit quelque chose, estans ses affaires fort incommodées par le combat de Moch et perte de ses frères, et requérans d'estre redressées; auquel effect je sçavois qu'il estoit après à faire eslection en la place dud. s<sup>r</sup> comte, son frère, en Alemaigne, ou du colonel Mandesloo ou de Dietz Schonberg<sup>3</sup>; comme il en avoit franchement escript au comte Jehan, son frère, et que, si on traictoit avec luy de lever et prendre le passage par les Pais-Bas, pour le soulager par une diversion, on le pourroit conduire à deux choses, à contribuer à lad. levée et à favoriser lad. vente de sel et vin de La Rochelle, moyennant une exemption des licences, mays que je doubtois tousjours l'empeschement du costé de la France, où je sçavois qu'il avoit dépesché le s<sup>r</sup> de Lambres<sup>4</sup> et le secrétaire David<sup>5</sup>, personnes corruptibles et qui le dégouste-

1. *Marine*, côte, rivage.

2. *Ostland*, *Osterland*, terre de l'Est.

3. Dietrich de Schomberg, capitaine allemand, que nous trouvons quelque temps après, à Metz, au service du roi, réclamant par une lettre impérative le paiement de sa solde et de celle de ses compagnons d'armes (Bibl. nat., V<sup>c</sup> de Colbert, vol. 7, fol. 747).

4. Lambres, capitaine et négociateur flamand. En 1577, il se fit l'intermédiaire d'un mariage entre le duc d'Alençon et la fille ainée du duc de Clèves, dont le frère était allé mourir à Rome (Lettre de Schomberg au roi du 8 avril 1577; V<sup>c</sup> de Colbert, vol. 400, non paginé).

5. David, d'une famille protestante de la Rochelle, dont plusieurs

roient de se mesler des affaires de France, sinon en ung cas, pour parvenir à la paix. Et néantmoins qu'il me sembloit expédient de l'expérimenter, pour luy lever au moins l'excuse de ne l'avoir recherché, jugeant avec raison qu'il trouveroit en France à présent peu de soulagement en ses affaires, pendant la régence de la royne, chose qui le pourroit conduire à faire l'ung et ne mespriser l'autre, soubz couleur de traffiq, y procédant avec le secret et discrétion requise.

J'adjoutay ung cinqiesme poinct que je sçavois, pour avoir manié les affaires secrètes dud. s<sup>r</sup> prince d'Oréngé : qu'il avoit esté naguères en termes d'envoyer en Levant, pour fortiffier ses affaires contre le roy d'Espagne, par le moyem du Turq duquel il espéroit tirer de grandes sommes de deniers, et que feu led. s<sup>r</sup> comte, son frère, avoit délibéré se servir de moy en cela et me faire passer à Constantinople, de Cracovie, où il m'avoit voulu envoyer pour favoriser l'eslection du roy de Polongne; ce qui fut remis, quand, estant prest à partir, Schonberg l'advertit de Laipsic que l'eslection estoit faicte et n'estoit plus besoing de son intercession, et que led. s<sup>r</sup> prince d'Oréngé avoit sur cela esté retenu par la réputation et remonstrances de son ministre Daffin, mays que si on luy faisoit ouverture d'ung moyem de le faire secrètement, sans y employer aulcun des siens, et que led. s<sup>r</sup> prince de Condé luy proposast personne capable, il pourroit prester son nom à moictié de secours, d'aültant que soubz le nom

membres servirent activement le parti réformé, notamment dans les missions diplomatiques (Haag, *La France protestante*, art. DAVID).

dud. s<sup>r</sup> prince de Condé on n'y seroit bien venu, à cause de l'alliance de France; il y avoit, à mon advis, apparence, sur les premiers mouvemens de ses affaires, de le conduire à ce point là. Sur lequel dernier point le s<sup>r</sup> de Vézines, qui affectoit<sup>1</sup>, à ce que je sceu, tel voyage, prist la parole, offrit sa personne, espérant en avoir une fin devant Pasques, en passant de Holande à Danzic et, par le travers de la Polongne, à Constantinople, si on hastoit ceste négociation, la fortifiant de l'intercession dud. s<sup>r</sup> électeur palatin.

Mes ouvertures furent trouvées bien fondées, et fut dict par led. s<sup>r</sup> d'Hargenlieu que, pour le Languedoc et Angleterre, on y avoit desjà envoyé, et que, pour La Rochelle, on avoit bonne procuration; et sur le reste de mon advis fut trouvé bon d'y pourvoir, me disant plus led. s<sup>r</sup> prince qu'il avoit faict ce que je luy avois dict de la part dud. s<sup>r</sup> électeur; et pour le voyage des villes maritimes et Holande fut nommé led. s<sup>r</sup> de Vézines, qui avoit assisté à lad. délibération, ne saichant pas, led. s<sup>r</sup> prince, ce que je sçavois de luy et de Beauvoir La Noche, dont led. s<sup>r</sup> comte Ludovic, ayant receu ung grand déplaisir, en avoit adverty, comme de toutes aultres choses, led. s<sup>r</sup> prince d'Orenge, qui ne l'auroit agréable. De quoy n'osant advertir led. s<sup>r</sup> prince, de crainte d'estre descouvert, je le diz aud. s<sup>r</sup> d'Hargenlieu, gentilhomme fort sage, qui le sceut si bien mesnager près led. s<sup>r</sup> prince de Condé, qu'il jugea nécessaire que je feisse le voyage avec led. s<sup>r</sup> de Vézines, pour y pourvoir et trouver moyem de le faire arrester en chemin, pendant que je pousserois outre vers led.

1. *Affecter*, affectionner, désirer.

s<sup>r</sup> prince d'Orange. Ce que m'ayant commendé led. s<sup>r</sup> prince pour le premier service qu'il voulut tirer de moy et, selon la nécessité et les occurrences de telles négociations, de passer en Angleterre vers led. s<sup>r</sup> de Méru, j'en dressay les lectres, mémoires et instructions et partismes, led. s<sup>r</sup> de Vézines et moy, avec ung secrétaire de feu mons<sup>r</sup> l'admiral, nommé Abraham, envoyé à La Rochelle par mess<sup>rs</sup> de Chastillon, ses enfans, lors retiréz à Bern pour leurs affaires; et nous embarquasmes sur le Rhin, la surveillance de Toussainetz, aud. an, ayant laissé mes chevaux en l'escuirie dud. s<sup>r</sup> prince, dont il me donna assurance et de ce qui m'estoit deu par led. s<sup>r</sup> prince d'Orange et de cent escuz, pour ce que j'avois perdu en venant vers luy, près Spire.

Estans arrivez à Mannem, je les laissay avaler jusques à Opneheim, pendant que j'allay à Heydelberg (où ledit s<sup>r</sup> de Vézines n'eust pas esté bien venu) rendre compte aud. électeur de ce que j'avois fait près led. s<sup>r</sup> prince, selon son commendement, et pour négotier la conjonction de sa négociation tant en Holande qu'en Angleterre, dont j'apportay les lectres; et retourmay en ung coche dud. s<sup>r</sup> électeur, trouver led. s<sup>r</sup> de Vézines à Opneheim, où il m'attendoit ce jour-là.

Estans arrivez depuis le long du Rhin à Wezel, nous prinsmes ung coche pour nous mener à Embdem par la Westphale, auquel lieu estans parvenus nous séjournasmes longtems pendant la contrariété du vent, traictant cependant avec les s<sup>rs</sup> Vinco et Hayo Maniga, gentilzhommes de la Frise orientale, par le moyem du comte Jehan de Frise, que nous feusmes trouver à Leyrard, sien chasteau sur la rivière d'Ems, pour

lad. vente de vin et sel, non sans y trouver de grandes difficultez, comme aussy j'avois tousjours creu que cela se pouvoit plus commodément traicter en Holande.

Et, comme nous estions occupez en ceste négociation, y arriva mons<sup>r</sup> le vidame de Chartres, qui venoit d'Angleterre, avoit passé par Holande, où il avoit communiqué avec led. s<sup>r</sup> prince d'Oronge, sur l'arrivée dud. s<sup>r</sup> de Méru en Angleterre et retraicte dud. s<sup>r</sup> prince de Condé en Alemaigne, affin de l'induire à se joindre en ceste occasion sy à propos, n'ayant sur ce tiré que bonnes paroles de luy.

Je traictay à part avec led. s<sup>r</sup> vidame, qui ne trouvoit aussy bon le voyage dud. s<sup>r</sup> de Vézines, et luy fei entendre le commendement que j'avois sur ce, le priant d'y tenir la main, comme il feist volontiers; et dégousta si fort led. s<sup>r</sup> de Vézines de ceste négociation qu'il résolut de n'y passer, me priant d'y aller seul, dont je fei mine de refus et toutesfois en fin m'y accordé, à condition qu'il retourneroit à Wezel attendre de mes nouvelles, avant que retourner à Basle, ayant auparavant faict accord avec lesd. gentilzhommes frisons, par l'intervention dud. s<sup>r</sup> comte Jehan, pour traicter avec les villes d'Emdem, Brème, Hambourg, Lubeck et aultres, pour la vente dud. sel et vin, selon les conditions contenues en nostre accord, pendant mon voyage, affin d'avoir plusieurs chordes en mon arc.

Pendant nostre séjour à Embdem, attendant le vent, La Garde, qui m'avoit faict changer le chemin de Francfort à Heydelberg et dévalizer près Speire, ayant eu l'advis dud. s<sup>r</sup> vidame à Embdem, s'y rendit et pratiqua accez vers luy, luy proposant, comme à moy, de

le mener seurement par la Westphale jusques à Cassel, chez le landgrave. A quoy led. s<sup>r</sup> vidame prestoit l'oreille, prest de s'y laisser aller et recevoir pareil traitement que moy, n'eust esté qu'estans logez en maison bourgeoise pour le séjour, avec peu de bruiet et sans estre descouvertz, j'allay souvent communiquer avec led. s<sup>r</sup> vidame, tant qu'ung jour y entra led. La Garde, que je recongneu, sans qu'il eust loisir de me reconnoistre, et priay led. s<sup>r</sup> vidame, en l'oreille, de luy dire ung mot à part pour son service. Et soudain me tirant de la chambre me mena en son cabinet, où je luy demanday quelle congnoissance il avoit de cet homme-là. « Nulle, me deist-il, sinon qu'il deist estre François retiré en ces cartiers, m'offrant de me conduire jusques à Cassel par bon et seur chemin. » — « Et lui avez-vous accordé cela ? », dis-je. — « Ouy, deist-il, et l'ay retenu à cet effect. » — « Dieu m'a donc, dis-je, envoyé vers vous pour vous garder de tomber au mesme péril que j'ay subi, en allant trouver monsieur le prince à Basle » ; dont je luy comptay l'histoire. Qui fut bien esbahy ? Ce fut luy, me demandant si je le reconnoissois bien ; dont l'ayant asseuré, comme je l'avois bien remarqué, encores qu'il eut aultres habitz, il se résolut de le faire arrester. Et me demandant advis du moyem, avec promesse de me faire restituer ce qui m'avoit esté pris, je luy diz que je m'en irois secrètement dedans le vaisseau de guerre qui l'avoit amené de Holande et qu'il envoyroit de ses gens, avec La Garde, à Leyrard, l'attendre pour partir secrètement, passant par led. vaisseau pour y prendre ses hardes qui y estoient encores ; et lors le voyant entrer aud. vaisseau et le



recongnoissant et interrogeant de son voyage à Francford, je requerrois le cappitaine du navire de l'arrestter, ce que je ne pourrois faire en la ville d'Embden, sans les solennitez de justice accoustumées en Alemaigne, d'aautant qu'il m'auroit faict dévalizer naguères, allant de la part dud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge avec commission, lectres et instructions, qui me furent volées, vers mons<sup>r</sup> le prince de Condé. « Et cela faict et luy prisonnier aud. bâteau, vous prierez led. cappitaine de me bailler son portebonnet<sup>1</sup> et ce qui seroit trouvé sur luy, pour le vous porter et voir toutes choses. » Ainsy dict, ainsy fut exécuté, pour le faire court. Et la première chose qui fut recongneue fut, en ses tablettes, mon nom, son voyage à Mayence, les gentilzhommes qui le feirent rebrousser chemin et le nom d'ung soldat, nommé La Bergerie, qu'il avoit envoyé en Holande, se glisser aux bandes, pour y exécuter quelque mauvais dessein, et plusieurs aultres particularitez d'importance, qui descouvrirent évidemment le but de ses voyages estre pour surprendre les personnes et papiers de ceux qui alloient et venoient pour les affaires de ce party. Sur quoy, après l'avoir exactement faict interroger dans le navire, fut résolu de le mener en Holande avec nous et le présenter aud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge pour en faire justice telle que le cas requéroit. Et me donna led. s<sup>r</sup> vidame pour ma récompense une chesne d'or pesant cent cinquante escuz, qui fut trouvée dans led. portebonnet, avec quelques petites bagues, au lieu des miennes, remist tous les papiers et tablettes dedans et l'envoya aud.

1. *Portebonnet*, valise.

cappitaine pour le porter avec luy en Holande et délivrer avec La Garde aud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge, auquel il en escripvit, confessant que sans moy il estoit perdu. Voilà comment Dieu me vengea de cet homme-là.

Le vent estant venu bon, je m'embarquay aud. navire de guerre, où je receu beaucoup de bon traitement du cappitaine, à cause de ma charge. Et après forte tormente advenue du mesme vent en la rivière d'Embs, qui faillit à nous perdre, j'arrivay à Dordrecht, la veille S<sup>t</sup> André, vers led. s<sup>r</sup> prince d'Orenge, lequel ayant esté incontinent adverty de mon arrivée par le s<sup>r</sup> de Haultain, cappitaine de ses gardes, vers lequel led. cappitaine de navire avoit envoyé à cet effect, m'envoya led. s<sup>r</sup> de Haultain pour me dire que j'estois le bien venu et, quand je vouldrois, il me donneroît toute audience. Je le prins au mot et allay avec luy qui me congnoissoit, m'ayant veu en France avec feu led. s<sup>r</sup> comte, vers led. s<sup>r</sup> prince d'Orenge, résolu de le tenir en bonne opinion des affaires dud. s<sup>r</sup> prince de Condé, avant que venir au fondz de ma charge, et sçavoir l'estat des siennes depuis la journée de Moch, et spécialement s'il avoit rien traicté en France depuis la mort dud. s<sup>r</sup> comte, son frère, au préjudice de ma négociation, comme j'en doubtois fort.

Et l'ayant salué et receu de luy ung gracieux accueil, me disant qu'on ne luy pouvoit avoir envoyé homme en qui il eust plus de confiance, comme je luy répliquay aussy que l'affection très humble que je continuois à son service m'avoit faict recevoir ung si long et périlleux voyage pour l'espérance que j'avois qu'il en recevroit une grande utilité et que j'aurois moyem de luy rendre à bouche le compte de ses affaires, que

j'avois manié soubz led. s<sup>r</sup> comte, son frère, affin d'en tirer une lumière pour l'advenir, tant en France qu'Alemaigne, où j'avois principalement négocié pour son service, comme je fei bien amplement.

Et ayant ainsy long temps discouru avec luy en son cabinet seul à seul, en quoy il prenoit fort grand plaisir, je tombay sur ma charge et luy présenté premièrement les lectres dud. s<sup>r</sup> électeur, auquel je sçavois qu'il avoit plus de respect et une très estroicte obligation, n'ayant aultre support en Alemaigne que de luy et son filz, et puis celles dud. s<sup>r</sup> prince de Condé et du s<sup>r</sup> de Vézines, lequel s'excusoit de n'avoir peu passer jusques à luy, à cause de son indisposition. Et ayant receu les premières avec beaucoup d'honneur, me deist, pour led. s<sup>r</sup> de Vézines, qu'il l'excusoit volontiers, et, veu ce qu'il en avoit apprins dud. feu s<sup>r</sup> comte, son frère, estoit bien aise qu'il ne feust passé outre, désirant de moy que je luy escripvisse sobrement de ce que je traicterois avec luy. Et, faisant souvent contenance d'estre fort joyeux de ma venue, me commença, après avoir leu les lectres, à mectre en discours des affaires, sur lequel je prins occasion, saichant qu'il n'avoit pas agréable que j'eusse prins aultre party que le sien, de m'en excuser de bouche, comme j'avois faict par lectres, si pertinemment que je luy fei congnoistre qu'il seroit en sa puissance de tirer plus de service de moy que si j'estois demeuré près de luy. Et continuant le discours de ses affaires, que j'avois manié jusques à la mort dud. s<sup>r</sup> comte, son frère, je m'efforçay de luy faire congnoistre le peu qu'il pouvoit espérer de la France, sinon par le moyem des princes du sang, qui estoient en pareille peine que

luy, les grandz dommages que ses affaires en avoient receu, depuis deux ou trois ans; à quoy on l'avoit employé pour le mariage de Navarre et la diversion de celuy d'Angleterre; comme on avoit voulu rompre tout son dessein, en le voulant empescher de haster ses entreprises en la frontière de Haynault, affin de ne divertir le duc d'Albe de son entreprise sur Flessingue et luy donner moyem d'acheminer la résolution des affaires de Holande et Zélande, qui ne feussent réussies si led. s<sup>r</sup> comte, obéissant au roy, eust attendu l'issue du mariage, qui luy eust esté aussy funeste qu'aux aultres seigneurs; comme le roy avoit empesché les voyages des s<sup>rs</sup> marquis de Resnel et de Briquemault vers luy, sachant qu'ilz pouvoient avec luy ruiner l'armée du duc d'Albe; la perte dud. s<sup>r</sup> admiral, lorsqu'il estoit prest à partir avec son armée pour venir en Haynault et Arthois, pendant que luy feroit ses affaires au cueur du païs; le dessein d'empoisonner luy et son frère par le baron de Ringraff, le cappitaine envoyé en son armée vers Mandeslo pour mutiner ses reistres et les faire retirer, lequel Mandeslo mesmes fut si osé de le tirer de prison et l'enmener avec luy; les entreprises d'Anvers et Maestrich descouvertes par les François aux Espaignolz; le retardement du régiment d'Isch par l'autorité de Cratz, corrompu et gagné par le mareschal de Retz, dont estoit provenue la perte de son frère, privé de ce plus asseuré secours; et grand nombre d'aultres particularitez semblables, dont je me servy pour luy rafraischir la mémoire du danger où avoient esté ses affaires par les intelligences du roy de France avec les Espaignolz, affin de renouveler son mescontentement et le disposer à mon des-

sein de luy faire joindre ses moyems avec ceux du party dud. s<sup>r</sup> prince de Condé pour s'en venger.

Il recongneut par sa responce la vérité de tout ce que je luy avois dict, me monstrant bien qu'il en avoit au cueur ung grand resentment. Mays il me deist ne s'en pouvoir mieux venger qu'en continuant à employer tous ses moyems pour mectre en mauvais mesnage les deux roys de France et d'Espagne, qu'il sçavoit, ayant esté commissaire du roy d'Espagne pour le traicté de la paix entre eux<sup>1</sup>, à quelle fin elle avoit esté faicte, et les moyems contraires à cela qu'il avoit eu en mains pour la rompre et asseurer ceux contre lesquelz ceste paix avoit esté accordée, qu'il n'avoit faict rien qui vaille avec le roy Charles, qui l'avoit trompé véritablement, que le roy de Polongne n'estoit pas prest de retourner<sup>2</sup>, et y avoit dépesché à ceste fin, suivant l'advis dud. s<sup>r</sup> électeur, et qu'en tout cas, s'il en eschappoit, il auroit changé d'humeur comme de païs; et que cependant il estoit expédient de regarder à retirer le duc d'Alençon des mains de sa mère, pour luy faire effectuer la bonne volonté qu'il démonstroït, luy faire haster ses desseins et le goust des affaires des Païs-Bas, selon les occurrences, s'assurant bien que,

1. Guillaume d'Orange avait été un des députés du roi d'Espagne chargés de poursuivre les négociations de paix en 1558 avec le connétable de Montmorency. Après la signature du traité, il fut envoyé en otage à la cour de France. C'est là qu'il reçut les confidences de Henri II sur les projets des deux rois contre les réformés. Voyez Motley et les autorités qu'il cite (t. I de la trad. Guizot, p. 246 et suiv., 252).

2. La Huguerye commet ici une erreur : son récit est arrivé à la fin de novembre 1574, et le roi de Pologne s'était enfui de Cracovie le 18 juin; le 6 septembre, Henri III était entré à Lyon.

pendant que la royne mère vivoit, il ne pourroit pas aysément jouyr du roy, mays qu'il s'efforceroit d'obtenir au moings quelque secours d'hommes et d'argent et, de peu en peu, y embarqueroit quelque prince, commençant par le duc d'Alençon, duquel il parloit tousjours. Sur quoy je prins party et répliqué qu'il avoit donc le moyem de traicter avec luy par l'entremise dud. s<sup>r</sup> prince de Condé et des seigneurs qu'il avoit mis en besongne et qui ne levoient les armes que soubz son nom et autorité, me resjouissant de le trouver en une si bonne résolution, pareille à celle de feu mons<sup>r</sup> le comte, son frère, jusques à sa mort; que led. s<sup>r</sup> prince de Condé s'estoit retiré en Alemaigne pour cest effect, et toutes ses négociations n'avoient aultre fondement, et qu'il congnoistroit encores d'avantage par ung prisonnier nommé La Garde, que mons<sup>r</sup> le vidame de Chartres (duquel je luy délivray lors les lectres) avoit faict conduire vers luy, quel bien on luy vouloit en France, ayant recongneu par ses tablettes, que je luy délivré lors, qu'il avoit faict couler en ce país de Holande ung soldat françois, nommé La Bergerie, pour chercher le moyem de le tuer, ayant faict semblable dessein, lorsqu'il me feist voler en Alemaigne, près Speire, portant ses lectres et commissions, de monter à Basle et en faire aultant aud. s<sup>r</sup> prince de Condé. Lequel prisonnier il ordonna sur le champ estre bien gardé, ayant veu ses tablettes et papiers.

J'adjoustay que comme son serviteur je ne trouvois hors de raison qu'il continuast ses négociations avec la royne mère, pour le gros de l'estat et affin de troubler l'Espagne, mays sans apporter aulcun préjudice aux

affaires de ceulx qui estoient en armes pour semblable subject que luy, ausquelz eependant il luy estoit convenable et nécessaire de se joindre de telle sorte qu'il seroit utile à ses affaires, ou ouvertement ou secrètement et toutesfois très strictement et en toute fidélité, leur aydant soubz main pour le moins de ce qui estoit en sa puissance. Auquel effect il n'estoit pas mal à propos qu'il feist entendre que je fusse descendu vers luy, comme son serviteur, et suivant les dépesches qu'il m'avoit envoyé par Affenstain, luy discourant les moyens secretz qu'il avoit d'ayder aud. s<sup>r</sup> prince de Condé, premièrement pour la vente du sel et vin de La Rochelle jusques à la somme de cent mille escuz; secondement laissant aller quelque nombre de vaisseaux de guerre à son service qui conduiroient led. sel et vin et feroient la guerre à La Rochelle, soubz les conditions des congez que j'avois charge de leur délivrer, telz qu'il voudroit; et finalement qu'adjoustant quelque petite somme fournye en Alemaigne en forme de trafficq, moyennant les poinetz cy-dessus, on pourroit prendre le chemin de l'armée par les Païs-Bas, tenir son ennemy en cervelle, le divertir de Hollande, et, ayant faict une paix en France, faire tourner la teste à toute l'armée en Flandres et sous le commandement dud. s<sup>r</sup> due d'Alençon ou dud. s<sup>r</sup> prince de Condé, son lieutenant général, disposant ainsy son secours, et, du costé de la royne, pour le gros de l'estat de la France, et, du costé des princes qui sont en armes, pour en faire une défense ordinaire en ses affaires.

Sur lequel mien discours gratant sa teste de joye, comme il avoit accoustumé, il me donna espérance de

satisfaire à tous les trois pointz. Et, pour le premier, qu'il en traicteroit avec des marchandz holandois et zélandois, et, soubz leur nom, en feroit faire par les estatz ung département, comme de provision obtenue à bon prix. Et dès lors feist choix, en ma présence, de cappitaines de navires qui n'estoient Zélandois ny Holandois, affin de cacher mieux l'affaire, me permettant de traicter sans luy avec eux, et à eux de faire ce que je leur dirois avec leurs vaisseaux garniz de matelotz, soldatz et artillerie.

Et pour le troysiesme, affin de le faire secrètement, il adviseroit et de la somme et du moyem de la faire passer ès mains dud. s<sup>r</sup> électeur. Il estoit fort tard et avoit laissé à soupper pour m'ouyr du tout, comme il estoit prince qui ne se lassoit point des affaires. Et feist apporter une collation, me faisant cet honneur de me faire manger avec luy seul, en son cabinet.

Et après me donna congé de me retirer en mon logis et ne me monstrar pas beaucoup, le laissant disposer les affaires à son aise, comme je feu deux jours entiers sans sortir, quand quelques amys me venant visiter me comptèrent des nouvelles de France, que le s<sup>r</sup> de Lambres, arrivé le jour précédent, en avoit apporté; duquel le prisonnier La Garde estant adverty trouva moyem de luy faire sçavoir son inconvéniement et ma venue, sur laquelle il entra en soupçon de l'occasion de mon voyage, parla ouvertement pour la délivrance dud. La Garde, qu'il dist sçavoir estre serviteur de la royne mère, destourna led. s<sup>r</sup> prince d'Orenge, tant qu'il luy fut possible, de traicter avec led. s<sup>r</sup> prince de Condé, luy donnant toute assurance du retour du roy de Polongne et de la volonté de la royne; et sceut



si bien gagner led. s<sup>r</sup> prince d'Orenge, estant gentil-homme éloquent, que, s'il ne le divertit du tout, au moins il le refroidit si fort que, quelque mine qu'il feist d'avancer les troys affaires résolu avec moy, j'y trouvois tousjours de telles difficultez que je ne m'en pouvois assurer; qui fut cause qu'ayant trouvé moyem pour le sel et vin de les débiter en Anvers par marchandz, qui y eussent prouffité et nous eussent fourny les deniers à Francford, moyennant que j'eusse obtenu le passage et exemption des licences et impositions, je luy en parlay; et il me remist aux Estatz, ausquelz il en parleroit; qui me donna mauvaise espérance, car je sçavois par expérience que, quand il vouloit gratifier, il le faisoit seul, pour en avoir seul le gré; mais, quand la chose ne luy agréoit pas, il la renvoyoit aux Estatz, par lesquelz il en faisoit faire le refus, pour éviter la hayne et mescontentement. Et de fait lesd. Estatz opposèrent leur nécessité, qui les empeschoit de gratifier aucun desd. licences, desquelles ilz soustenoient le faix de la guerre, et que cela seroit de conséquence.

Et fut led. Lambres si audacieux qu'il tira led. La Garde de prison, où il l'alloit visiter, et feist arrester les vaisseaux de guerre, ausquelz j'avois donné des congez de mer et qui estoient prestz de faire voile à La Rochelle. Et se servit en cela des Estatz, comme dessus. Pour quoy je me résolu d'en parler sérieusement aud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge; et luy diz rondement que je sçavois bien que, s'il vouloit, il n'y auroit point de difficulté; et que, quand les Estatz congnoistroient son intention, jamais ilz n'y contrediroient, et que je ne persuaderois jamais cela aud. s<sup>r</sup> prince de Condé. Et

comme je le vei là fixé et arrêté pour ce, disoit-il, qu'il seroit descouvert, et que je ne gaignois rien de luy remonstrer le mal qui en pourroit advenir à ses propres affaires, je commençay à traicter avec luy du voyage de Constantinople, duquel naguères il s'estoit voulu servir, à condition qu'il presteroit seulement son nom, comme il avoit une fois délibéré, et nous ferions les fraiz et choisirions homme propre, et, que du fruit qui en réussiroit, l'une moitié seroit aud. s<sup>r</sup> prince, et l'autre à luy, qu'il laisseroit aud. s<sup>r</sup> prince pour faire la levée plus forte et passer par les Pais-Bas et faire une bonne diversion, puis y retourner avec l'armée, après la paix ; à quoy nous l'obligerions par capitulation ; ce qu'il pouvoit faire seul, sans en communiquer à personne, et obliger grandement à luy lesd. Estatz, quand, sans fraiz, ilz se verroient grandement soulagés par son intelligence. Et luy levé toutes les difficultez et scrupules qu'il pouvoit avoir d'une telle négociation, par toutes les raisons divines et humaines, dont je me peu adviser, et luy en donnay mémoire pour y penser à part soy, à loisir.

Et comme j'estois sur ce traicté-là, je receu ung paquet dud. s<sup>r</sup> vicomte d'Hargenlieu, lequel m'avertissoit de la mort de madame la princesse de Condé, advenue à Paris après son accouchement<sup>1</sup>, affin de voir, sur une telle occurrence, si je pourrois estraindre une plus forte amitié et correspondance entre ces deux princes et leurs affaires. J'entendy bien par les termes de la lectre ce qu'il me vouloit dire en paroles cou-

1. Marie de Clèves, marquise de L'Isle, princesse de Condé, était morte à Paris le 30 octobre 1574.

vertes. Et led. s<sup>r</sup> prince d'Orenge ayant sceu que j'avois receu lectres de Basle, comme il n'arrivoit rien là qu'il n'en feust adverty, il m'appella à luy et me demanda quelles nouvelles j'avois receu, ce qui me feist ouverture d'un beau subject pour réchauffer ce prince par ceste nouvelle que je luy diz estre telle qu'il sembloit que Dieu, pendant ma négociation prez de luy, avoit permis cet accident exprès pour le lier avec led. s<sup>r</sup> de Condé d'ung lien très estroict; que led. s<sup>r</sup> prince de Condé estoit ung grand et jeune prince, veuf, courant une belle et grande fortune, et que luy avoit une fille grande et mariable, qui estoit mademoiselle Marie de Nassau<sup>1</sup>; que, s'il luy plaisoit contenter l'esprit dud. s<sup>r</sup> prince de Condé en ma négociation, sans s'arrester aux remonstrances de Lambres, qui estoit grandement ingrat des plaisirs receuz à La Rochelle, où, estant son admiral, il avoit sa retraicte et débit assuré, je luy osois promectre de luy faire ung grand service, en ceste occasion. Sur quoy se soubzriant d'aise, il commença à faire l'humble et me deist qu'il estoit trop petit compaignon et avoit les aisles trop petites pour voller si haut, me remectant tousjours sur l'impossibilité d'obtenir mes trois demandes desd. estats, et me faisant entendre sur le voyage de Levant qu'il avoit changé d'avis, comme d'ung secours incertain et trop long, quand il seroit assuré; joint qu'il n'estoit pas conseillé de le faire, en bonne conscience, et que ayant bien pensé à tous noz discours, il désiroit s'arrester à son dessein de France qui luy seroit ordinaire

1. Marie de Nassau, fille de Guillaume le Taciturne et de sa première femme, Anne d'Egmont.

et que, la paix faicte, nous n'aurions plus de moyem de luy ayder qu'avec l'autorité du roy, lequel pour ce il ne vouloit mescontenter. Et, voyant que je perdois temps, je le priay de bien penser à tout ce que je luy avois proposé et me dépescher favorablement, tant eu esgard aud. électeur qu'aud. s<sup>r</sup> prince, qui s'offenseroit fort, si je retournois vers luy avec si peu de satisfaction, qui me priveroit de tout moyem de luy faire service près la personne dud. s<sup>r</sup> prince. Ainsy il me dépescha sans aulcune certitude d'accord ou de refuz, pensant que je m'en retournasse droiet à Basle. Et luy remonstrant le peu de satisfaction qu'il m'avoit donné par led. s<sup>r</sup> Affenstain, pensant me contenter, il me feist augmenter l'assignation jusques à deux mille florins, m'assurant que, si je n'en pouvois estre payé à La Rochelle, il m'en payeroit de ses propres deniers.

Et saichant que j'estois passé en Angleterre vers led. s<sup>r</sup> de Méru, pour presser l'effect de sa négociation, comme désespérant de tout effect de son costé, il en fut fort marry et manda au s<sup>r</sup> Calvard<sup>1</sup>, son agent en Angleterre, de regarder à traicter sur le faiet du mariage par moy proposé, et de retarder nostre négociation d'Angleterre, tant qu'il pourroit, sur l'assurance qu'on luy donnoit de France d'une briefve pacification, fondement de son secours, pour auquel

1. Le s. Calvard, que La Huguerye signale ici au nombre des agents du prince d'Orange en Angleterre, servit aussi le roi de Navarre. On le trouve plusieurs fois nommé dans la correspondance de Duplessis-Mornay comme chargé de missions importantes en Angleterre et dans les Provinces-Unies, surtout vers l'année 1583. Voyez notamment les pièces ajoutées aux *Mémoires de Duplessis-Mornay*, édit. Auguis, t. II, p. 226, 227 et suiv.

parvenir on le vouloit employer à la moyenner. Mays comme led. Calvard me chercha pour m'en parler, il sceut que j'avois esté promptement dépesché par led. s<sup>r</sup> de Méru, avec assurance d'une bonne somme d'Angleterre, et que, pour faire diligence et n'avoir plus à passer par les mains dud. s<sup>r</sup> prince, qui m'eust retenu artificieusement en Holande, j'avois pris, non sans danger, la traverse de Flandres à Colongne. La négociation demeura jusques à mon retour. Et partant d'Angleterre, je cherchay moyem de faire tenir une lectre que j'escripvois aud. s<sup>r</sup> prince d'Orengé, par laquelle je luy faisais entendre que la fin de mon voyage en Angleterre avoit esté au contraire du proverbe qui diet qu'à la queue gist le venin ; en partoiz avec contentement et ne luy pouvois dire aultre chose pour le service que je luy avois voué, sinon que, s'il continuoit comme il avoit commencé par ma dépesche, nonobstant que je luy eusse remis à discrétion l'ordre, la façon et le secret, il en seroit bien tost marry, et que rejectant les honestes poursuites et offres dud. s<sup>r</sup> prince de Condé et de son parti qui estoit celuy du duc d'Alençon, prisonnier, il en recepvroit, ez occurrences qui de jour à aultre se pourroient présenter, ung grand regret pour avoir creu plustost Lambres, qui luy portoit des vanitez, que moy, qui luy administrais des moyems certains de son secours et assurance ; et que, nonobstant son refus, je portoiz d'ailleurs les moyems de monter à cheval, qui rendroient, pour le peu de satisfaction que je reportois de luy, toutes ses interventions à la paix désagréables aud. s<sup>r</sup> prince de Condé, lequel, s'il entendoit le peu de compte qu'il a faict de l'ouverture que je luy avois faicte, pour la

fouille d'amys qu'ilz devoient estre par conformité d'affaires, ilz deviendroient ennemys ; et qu'ayant serment aud. s<sup>r</sup> prince de Condé, j'estois obligé de luy faire un rapport fidèle de toutes choses, et que je prévoiois qu'au lieu d'estre secouru, après la paix de France, il demeureroit despourveu de tout secours de ce costé-là, pour beaucoup de raisons que la plume ne me permectoit de luy discourir ; et que, si nous voulions faire comme luy et rechercher le roy d'Espagne et luy servir à se venger des coups de pied en vache qu'il reçoit de France, nous y serions bien venuz et en aurions contentement, mays qu'il ne seroit jamais diet des François que d'ung faict de religion ilz eussent faict un point d'estat, et se feussent pour ce adressez à l'ennemy capital de leur nation ; et que, pour son respect, après avoir faict diligence possible, je me reposerois deux jours à Colongne, à l'Eseu de Juliers, où s'il advisoit quelque chose qu'il me voulust envoyer, au contentement de ceux qui m'avoient dépesché vers luy, je serois très aise de le recepvoir et user de ce moyem de luy continuer mon humble service, mays qu'aultrement je le suppliois d'excuser ma fidélité envers led. s<sup>r</sup> prince, mon maistre.

Et fei ceste dépesche comme prest à partir d'Angleterre où toutesfois je demourois encore secrètement, affin de luy partager la cervelle et luy donner moyem de se tenir aux premières promesses qu'il m'avoit faictes avant l'arrivée de Lambres, le tout avec l'advis dud. s<sup>r</sup> de Méru, auquel j'avois faict le discours de toute ma négociation de Hollande et du peu qu'on en devoit espérer, lequel le jugea ainsy, ayant esté adverty secrètement par le s<sup>r</sup> de Walsinghant, secré-

taire d'estat d'Angleterre, des menées dud. Calvard, pour empescher que n'eussions secours de la royne et nous contraindre à une honteuse pacification, comme je m'en doubtois bien, à mon partement de Holande, et en avois escript aud. s<sup>r</sup> de Vézines, à Wezel, affin qu'il n'attendist plus rien de Holande et s'en retour-nast à Basle, où j'espérois estre bientost après luy, et si tost que je pourrois avoir eu ma dépesche d'Angle-terre; où je fei aussy le discours aud. s<sup>r</sup> de Méru du tour que La Garde n'avoit faict et avoit voulu faire à mons<sup>r</sup> le vidame, comme il l'avoit conduit vers le prince d'Orengé, à la vie duquel il avoit attenté et qui l'avoit délivré à la poursuite de Lambres, sans avoir esgard à l'intérêt que y avoit led. s<sup>r</sup> prince de Condé, au nom duquel je le répétois<sup>1</sup> pour en faire justice; lequel La Garde led. s<sup>r</sup> de Méru recongneut pour avoir esté autresfois argentier de sa maison, fort meschant homme, ce disoit-il, bien aise de sçavoir qu'il feust eschappé, pour s'en garder à son retour en Alemaigne. Or avoit led. s<sup>r</sup> de Méru, à ma poursuite et sur le désespoir de rien obtenir dud. s<sup>r</sup> prince d'Orengé, fort hasté sa négociation, pendant le voyage et progrès de la royne vers le Nort<sup>2</sup>, où il la suivit par mon advis en l'absence dud. Calvard qui faisoit sa résidence à Londres; et me mena avec luy jusques à S<sup>t</sup> Thevald, maison du milord Burglay<sup>3</sup>, grand trésorier d'Angle-

1. *Répéter*, redemander.

2. La Huguerye fait allusion à la guerre acharnée que la reine Elisabeth faisait à la cause catholique en Écosse.

3. William Cecil, baron de Burghley, membre du conseil privé de la reine, secrétaire d'Etat et premier lord de la trésorerie, né le 15 septembre 1521, un des plus fermes appuis du parti protestant.

terre, lequel je le pressay de prendre sur le point d'honneur (comme led. s<sup>r</sup> de Walsinghant m'avoit diet) qu'il vouloit avoir de faire résoudre nostre affaire en sa maison. Auquel effect le s<sup>r</sup> comte de Leycestre<sup>1</sup> nous donna pareil advis de l'ambition dud. s<sup>r</sup> trésorier, nous conseillant de le rechercher plus que luy. Et feist si bien led. s<sup>r</sup> de Méru, entretenant gentillement la royne de discours des amours de la court de France, qu'elle aymoît, qu'il eut assurance de la somme des cinquante mille escuz que led. s. électeur requéroît estre jointz à pareille somme que luy, bien que prince de moindre moyem, fourniroit. Laquelle résolution la royne voulut estre expédiée en la maison où elle avoit esté tenue prisonnière, du vivant de la royne Marie<sup>2</sup>, me disant, lorsque je receu d'elle la dépesche, qu'elle se souvenoit des captifz au lieu où elle l'avoit esté, et vouloit servir à leur liberté.

Et ayant sceu, led. s<sup>r</sup> de Méru, à son retour à Londres, que son secrétaire, par lequel il donnoit advis aud. s<sup>r</sup>

De tous les ministres anglais, ce fut Burghley qui prit la plus grande part à la condamnation de Marie Stuart. Il mourut en 1598 (Nares, *Memoirs on the life and administration of lord Burghley*, 1828, 3 vol. in-4°).

1. Robert Dudley, baron de Denbigh, comte de Leicester, né vers 1531, devint, à l'avènement d'Elisabeth, le favori de la reine, qu'il faillit même épouser. Il fut accusé d'avoir fait assassiner sa femme, Amy Robsart de Seen, pour parvenir à ce mariage. La vie de ce seigneur fut marquée par une suite de faveurs et de disgrâces, dans lesquelles il ne montra qu'un esprit médiocre. Il mourut le 4 septembre 1588 (Jebb, *Life of the earl of Leicester*, 1727, in-8°). Une partie de sa correspondance a été publiée à Londres (2 vol. in-4), dans la collection dite *Calendars of State papers*.

2. Le château de Hatfield, dans le comté de Hertford, où la princesse Elisabeth avait été retenue pendant les dernières années du règne de Marie Tudor.



prince à Basle de sa négociation, avoit esté contrainct par la force du vent de relascher à Boulogne, où il avoit esté descouvert, arresté par le gouverneur et envoyé à Paris, il me pria de retourner en diligence vers led. s<sup>r</sup> prince et luy porter advis de la résolution de la royne et de la dépesche qu'elle faisoit exprès vers led. s<sup>r</sup> électeur, à troys conditions : de ne faire paix sans elle ; paix faisant, de luy faire rendre la somme ; et de n'user point de son nom, et tenir tout secret (soubz le nom seul dud. s<sup>r</sup> électeur), lequel y employant son filz, le duc Casimir, ne se soucioit point de cela. Et me pressa led. s<sup>r</sup> de Méru de faire telle diligence que je rapportasse en bref les blancs de lectres et promesses nécessaires, avec des congez pour la marine et une commission pour ung agent qu'il convenoit laisser près de la royne, lorsque led. s<sup>r</sup> de Méru retourneroit en Alemaigne.

J'acceptay la charge, le secrétaire Abraham estant, il y avoit quinze jours, passé à La Rochelle pour les affaires de mons<sup>r</sup> de Chastillon<sup>1</sup>, son maistre, auquel j'avois baillé l'assignation que m'avoit donné led. s<sup>r</sup> prince d'Orenge pour en poursuivre l'exécution à La

1. François de Coligny, comte de Chastillon, fils de l'amiral Coligny et de sa première femme, Charlotte de Laval, né le 28 avril 1557. Il s'enfuit à Mulhouse à la nouvelle de la Saint-Barthélemy, rentra en France en 1575 et se rendit dans le haut Languedoc, où il organisa et commanda les forces des réformés pendant presque tout le règne de Henri III. Sa vie fut une suite de combats et d'actes de bravoure. Capitaine loyal, dévoué au roi de Navarre, il tint tête aux lieutenants du roi et aux ligueurs, et sortit presque toujours vainqueur de ses entreprises. Il mourut le 8 octobre 1591. Il a laissé des fragments de mémoires qui sont jusqu'ici restés inédits.

Rochelle. Et trouvant à Douvres mon embarquement à propos pour Ostende, affin que, si le vent me rejettoit, ce feust pour le plus loing à Dunkerque, je trouvay les coches à Bruges et chevaux à Anvers, si à propos que j'arrivay en unze jours à Heydelberg, où je fei entendre aud. s<sup>r</sup> électeur, pour response à ses lectres, tout ce que j'avois faict en Holande, dont il fut très mal content, me disant ces propres mots : « Ce prince-là n'a que son ambition au cueur et n'est poussé d'aucun zèle de religion ; jamais je n'ay peu congnoistre ses desseins, m'ayant tousjours respondu qu'il feroit ce que le temps luy conseilleroit. » Et quand il eut veu ma dépesche d'Angleterre et que, pour l'effect d'icelle, me suivoit le secrétaire Wilques, envoyé vers luy par la royne, il commença à s'appaiser, et je le suppliy de retenir l'offre et argent de la royne aux trois susd. conditions et en donner ses lectres reversales<sup>1</sup>, assurant l'affaire par son autorité, avant que le prince d'Orengé peust rompre ce coup, comme led. s<sup>r</sup> de Walsinghant nous avoit adverty qu'il y taschoit par Calvard, son agent en Angleterre. Sur quoy il se courrouça de rechef plus fort contre led. s<sup>r</sup> prince d'Orengé, et n'eust été que Junius<sup>2</sup> et Zuleger le modéroient tousjours de ce costé-là, contre le docteur Ehémus, son chancelier, qui estoit de l'advis du

1. *Lettres reversales*, lettres par lesquelles on fait une concession en échange d'une autre.

2. Adrien Junius, poète latin, naturaliste et historien hollandais, né le 1<sup>er</sup> juillet 1511 à Horn, mort le 16 juin 1575. Il a laissé un poème sur un champignon d'une forme particulière appelé *Phallus Batavicus*, et une *Histoire de Hollande*, en latin, Anvers, 1588, in-4°. Voy. Scheltema, *Diatrise in Junii vitam, ingenium, familiam, merita litteraria*, in-8°, 1836.

s<sup>r</sup> électeur et congnoissoit bien led. s<sup>r</sup> prince d'Orenge, avec lequel il avoit souvent traicté, jamays led. s<sup>r</sup> électeur n'eust traicté avec led. s<sup>r</sup> prince d'Orenge. Et, s'il y avoit homme qui sceut la vérité du propos dud. s<sup>r</sup> électeur, c'estoit moy, qui en avois souvent ouy les discours et plaintes dud. feu s<sup>r</sup> comte, son frère, qui ne s'en pouvoit taire, tant il détestoit ceste irrésolution.

J'adjoustay à mon rapport aud. s<sup>r</sup> électeur que mons<sup>r</sup> le vidame de Chartres avoit faict mettre ès mains du cappitaine du navire, qui m'avoit porté en Holande, ung prisonnier, nommé La Garde<sup>1</sup>, espion de la royne mère en Alemaigne, qui l'avoit voulu faire surprendre ainsy que moy à La Rose-Hutten, affin de le conduire vers led. s<sup>r</sup> prince d'Orenge, d'aultant que par ses tablettes il se trouvoit coupable d'entreprise sur la vie de luy et dud. s<sup>r</sup> prince de Condé, ayant dépesché ung soldat nommé La Bergerie en Holande à cet effect, et faict dessein de monter à Basle pour faire luy-mesmes ceste exécution, soubz couleur d'ouverture de secours, par laquelle il avoit trompé le ministre Banos à Francford, et par luy m'avoit conduit aux retz. Lequel prisonnier led. s<sup>r</sup> prince d'Orenge avoit faict eslargir, à la sollicitation de Lambres, lequel agent dud. s<sup>r</sup> prince en court de France s'estoit rendu par corruption espion et agent secret de la royne mère près de luy, auquel led. prisonnier avoit eu recours et s'estoit descouvert, et que led. s<sup>r</sup> prince d'Orenge n'avoit eu auleun esgard à ce que je luy avois remonstré de l'intérêt de mon

1. La Huguerye a déjà parlé de ce personnage à la fin du livre II et au commencement du livre III.

maistre, vers lequel nous l'aurions peu faire conduire pour en faire justice, si n'eust esté son respect. Sur lequel dernier discours led. s<sup>r</sup> électeur proféra encores ces motz : « Ce prince-là ne fera jamais rien que pour luy. » Et ayant donné ordre à mon affaire pour la réception du secrétaire Wilques et commendé qu'il feust logé en la maison de Zuleger, pendant que j'allois à Basle faire rapport de tout aud. s<sup>r</sup> prince, pour rapporter en diligence ce qui estoit nécessaire de sa part en la négociation dud. Wilques avec led. s<sup>r</sup> électeur, et de là passer de rechef en diligence vers led. s<sup>r</sup> de Méru, j'arrivoi à Basles avant Pasques, en l'année 1575.

Et ayant faict mon rapport entier aud. s<sup>r</sup> prince, sans y rien oublier ou dissimuler, il me feist cet honneur de me communiquer ce qu'il avoit, par mon advis, traicté avec les vieux colonelz, et l'espérance que luy donnoit le mareschal Dampville<sup>1</sup>, lequel toutesfois cherchoit tous moyens de se réconcilier au roy par l'entremise du duc de Savoye<sup>2</sup>. Et je luy diz qu'il ne se rengeroit de son party que par force, quand il ver-

1. Henri de Montmorency, s. de Damville, soupçonné de complicité dans la conjuration des Politiques, n'avait échappé que par une fuite précipitée en Savoie, au printemps précédent, aux ordres d'arrestation lancés contre lui par la reine-mère. Sur son entrevue avec Henri III à Turin, voyez Lestoile (édit. Champollion, t. I, p. 41).

2. Emmanuel Philibert de Savoie, né le 8 juillet 1528, capitaine au service de Philippe II, vainqueur à la bataille de Saint-Quentin (10 août 1557), épousa, le 9 juillet 1559, Marguerite de France, fille de François 1<sup>er</sup>, et mourut le 30 août 1580 (Tonsi, *Vita Emn. Philiberti, Allobrogum ducis et Subalpinorum principis*. 1596, in-4°, Turin).

roit n'avoir assurance à son contentement, au passage du roy à Thurin retournant de Pologne en France<sup>1</sup>, où il se devoit trouver et parler au roy, soubz l'assurance dud. duc de Savoye. Me deist davantage que les affaires de son party se renforçoient de tous costez, depuis l'avis de sa retraicte en Alemaigne, qu'il avoit esté esleu en une assemblée générale de ceux de son party pour leur chef et général, et que, si tost que les patentes luy en avoient esté apportées, qu'il me monstra, il avoit faict cesser la négociation du ministre Alexandre avec le prince de La Petite-Pierre, depuis la mort dud. s<sup>r</sup> comte Ludovic, auquel ilz s'attendoient, et avec lequel ilz avoient traicté auparavant par le ministre de Vaux; et qu'ayant à présent retiré à soy tous les affaires, il traicteroit sérieusement avec led. s<sup>r</sup> électeur et la royne d'Angleterre et tous aultres princes et potentatz de la chrestienté. Esquelz discours qu'il me feist à part, avec une éloquence admirable, je recongneu qu'encores que ce prince feust extrêmement doux et populaire et du tout esloigné des marques de tyrannie, si se courrouça-il aigrement contre led. ministre Alexandre, pour ce que, sans luy en parler et en sa présence, il continuoit sa négociation avec led. s<sup>r</sup> prince de La Petite-Pierre, mal propre aux affaires qui se présentoient.

Les duc d'Alençon, roy de Navarre, mareschaux de Mommorency et de Cossé estoient tousjours estroicte-

1. Henri III s'enfuit de Cracovie le 18 juin. Après avoir passé à Vienne, il arriva le 18 juillet à Venise, le 24 août à Turin, le 5 septembre à la frontière de France, le 6 à Lyon. Le 15 février 1575, il fut sacré à Reims (M<sup>is</sup> de Noailles, *Henri de Valois en Pologne*, t. II, chap. 40).

ment gardés par la royne mère, pendant sa prétendue régence, attendant le retour du roy de Polongne, et leurs serviteurs, comme La Mole et le comte de Coquonas, exécutez et aultres mal traictez en toutes sortes. Et led. s<sup>r</sup> prince cherchoit les moyems de les délivrer, avant l'arrivée du roy de Polongne que les Poulonnois n'avoient si bien gardé qu'ilz espéroient; mays il n'y peult parvenir par les difficultez de ses négociations.

Led. s<sup>r</sup> prince, ouy mon rapport, lequel je luy fei fidèlement, selon mon debvoir, de ma négociation de Holande, en présence dud. s<sup>r</sup> de Vézines, s'altéra<sup>1</sup> fort contre led. s<sup>r</sup> prince d'Oronge et se refroidit sur le dessein qu'on luy avoit faict prendre de s'allier avec luy, non pour aulcun avantage qu'il en peust espérer en son particulier, mays seulement pour le bien de son party et pour l'avancement des affaires qu'il avoit lors en main. Et toutesfois je tasché à le modérer, luy remonstrant qu'il n'estoit pas expédient à ses affaires de rien altérer en ceste proposition, sur laquelle led. s<sup>r</sup> prince d'Oronge adviseroit et peult estre se résouldroit de bien faire, quand il seroit adverty de la résolution des affaires d'Angleterre, qu'il avoit espéré d'empescher par les propositions de la paix; qu'il estoit bon d'avoir deux chordes en son arc, et que, plus il auroit de moyems de divers endroitz, plus grand effect il feroit et plus d'honneur il en acquerroit; qu'il estoit besoing de me renvoyer avec toutes les dépesches nécessaires à Heydelberg pour l'arrivée du s<sup>r</sup> Wilques, et de là en Angleterre vers led. s<sup>r</sup> de Méru, selon que j'avois faict entendre; dont il m'or-

1. *S'altérer*, s'émouvoir, se fâcher.

donna de faire les expéditions. Et pendant que je les dressois, arriva ung paquet d'Angleterre contenant un duplicata de ma dépesche, de crainte d'inconvénient, et de plus que led. s<sup>r</sup> prince d'Orenge faisoit renouer la négociation du mariage par moy proposé, et qu'en ce faisant y avoit espérance d'obtenir les quatre poinctz dont j'avois traicté avec luy. Par lequel advis led. s<sup>r</sup> prince recongneut que j'avois raison de le modérer en son mescontentement, et me donna à commendement particulier sur ce poinct-là de voir que c'estoit et le mesnager par delà avec son honneur et l'utilité des affaires du party, sans toutesfois aller plus en Holande. Et me chargea de faire toute diligence, comme je fei. Et arrivé encores à Heydelberg avant led. s<sup>r</sup> de Wilques, lequel y feut receu honorablement. Et tellement fut traicté avec luy par led. s<sup>r</sup> électeur qu'il eut toutes les assurances qu'il désiroit. Et passant outre en Angleterre, fuz chargé de supplier la royne de depputer led. s<sup>r</sup> Wilques pour estre en l'armée présent à toutes choses et voir l'exécution des poinctz qui luy estoient promis, et desquelz led. s<sup>r</sup> électeur se chargeoit en la personne du duc Casimir, son filz, qui feroit le voyage de France et y tiendrait la main.

Je descendy par eaue en trois jours de Heydelberg à Colongne, où, me voyant chargé de blancs, signez dud. s<sup>r</sup> prince, mon maistre et de son secrétaire, des paquetz dud. s<sup>r</sup> électeur et dud. s<sup>r</sup> Wilques, je trouvay fort à propos le petit messenger d'Anvers, lequel m'avoit dernièrement fort fidèlement conduit d'Anvers à Colongne, et qui estoit fort affectionné au service dud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge et m'avoit congneu auprès

dud. s<sup>r</sup> comte, son frère. Et l'ayant trouvé bien résolu de me mener seurement sur ses chevaux jusques à Anvers, j'advisay par le moyem d'Isaac Loevenartz, marchand à Colongne, facteur dud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge, qui me congnoissoit, de faire couvrir mes pacquetz d'une adresse à son confident en Anvers, avec charge d'adresser tout à Londres, à la poste, pour le délivrer à celuy qui monstreroit sa marque et signature, laquelle il me bailla. Ainsy je me mis entre les mains dud. messenger qui porta le pacquet en Anvers où il s'adressoit, sans penser qu'il feust à moy; et le vei couvert d'une aultre adresse porter à la poste d'Angleterre. Et montay à cheval avec les Anglois s'en retournans et passay à Londres avec eux, où j'arrivay le XIII<sup>e</sup> jour de mon partement de Basle, dont la royne fut estonnée. Et n'eust esté le pacquet dud. Wilques, elle eust soupçonné que mes dépesches eussent esté faictes à Londres, sur blanes signez. Et ma diligence luy donna courage sur le contentement que je luy portois dud. s<sup>r</sup> électeur de faire passer promptement la somme par change, envoyer le signal aud. s<sup>r</sup> prince et la commission aud. s<sup>r</sup> Wilques, pour demeurer de sa part en l'armée, avec le secret et discrétion requise.

Led. s<sup>r</sup> prince d'Orenge, voyant l'affaire d'Angleterre si diligemment traicté et réussy, contre la coustume du conseil de la royne et au contraire de son espérance, feist en mon absence continuer par Calvård, son agent, l'ouverture que je luy avois faicte touchant le mariage de sa fille avec mon maistre, ne parlant des aultres pointz de ma négociation qu'en termes généraux. Et s'estoit led. Calvård, qui avoit aultresfois esté ministre,



adressé au s<sup>r</sup> de Viliers<sup>1</sup>, ministre françois à Londres ; car telles gens veulent tout faire. Et entroit led. Viliers au conseil dud. s<sup>r</sup> de Méru. Et, ne saichant tout ce que j'en avois traicté avec led. s<sup>r</sup> prince d'Orange et depuis avec mon maistre, se laissèrent abuser par led. Calvard, en faisant tirer par led. Viliers des mains du s<sup>r</sup> de La Porte<sup>2</sup>, gentilhomme d'honneur de la maison dud. s<sup>r</sup> mareschal de Monmorency et retiré près dud. s<sup>r</sup> de Méru, en Angleterre, un petit mémoire escript de sa main ; duquel, à mon arrivée, m'ayant communiqué la substance, j'en fuz fort marry ; et, luy ayant remonstré la conséquence au déshonneur de mon maistre, auquel il ne convenoit de mectre rien de tel par escript, mays plus tost aud. s<sup>r</sup> prince d'Orange, qui en vouloit seurement triompher et faire ses affaires en court de France, je luy administray un expedient pour retirer led. mémoire, faisant entendre qu'à mon retour il avoit traicté de cet affaire avec moy et appris par mes discours, sur la charge que j'en avois apporté fraichement de Basle, qu'il avoit obmis deux conditions, desquelles j'avois charge expresse de mon

1. Pierre Loiseleur, s. de Viliers, fondateur de l'église réformée du Croisic en 1558, avocat au parlement de Paris, ami de Théodore de Bèze, ministre à Rouen, passa en Angleterre après la Saint-Barthélemy, puis en Hollande, où il fut nommé, vers 1575, ministre de l'église wallonne, chapelain de Guillaume le Taciturne et son conseiller ecclésiastique. C'est lui qui écrivit, dit-on, la célèbre *Apologie du prince d'Orange*. Il mourut en 1593.

2. La Porte était guidon de la compagnie d'hommes d'armes du maréchal de Montmorency. Lorsque le maréchal fut arrêté à Vincennes, au moment de la découverte de la conspiration des Politiques, La Porte fit évader la maréchale ; on les poursuivit vainement jusqu'à Metz (*Arch. curieuses de l'hist. de France*, par Cimber et Danjou, 1<sup>re</sup> série, t. VIII, p. 126).

maistre, lesquelles il vouloit adjouster aud. mémoire ; lequel, sur ceste espérance-là luy fut remis en main, n'estant de bonne fortune encores envoyé en Holande. Et me l'ayant monstré, il le jecta par mon advis au feu, en la chambre dud. s<sup>r</sup> de Méru.

Qui fut bien marry, ce fut led. Calvard, quand il veit qu'on ne luy rendoit point ce mémoire, se plaignant du tort qu'on luy avoit faict, pour s'estre obligé par ses dernières aud. s<sup>r</sup> prince d'Orange de luy envoyer led. mémoire par homme exprès. Le s<sup>r</sup> de La Porte me feist ce tort de s'excuser sur moy, qui n'avois pas trouvé cela raisonnable. Sur quoy led. Calvard, me recherchant pour en traicter avec moy, avec mille promesses de ma satisfaction, je luy diz que led. s<sup>r</sup> prince d'Orange sçavoit à quelle fin et sur quel subject je luy avois faict ouverture de ce mariage, et que, faisant préalablement ce que j'avois requis de luy et il m'avoit promis, avant l'arrivée de Lambres, je luy avois dict que mon maistre estant veuf, j'espérois que, pour le bien public et des affaires de tous deux, il se laisseroit aller à luy faire cet honneur-là, et qu'il y seroit exhorté par beaucoup de gens de bien qui estoient près de sa personne ; que je le priois de servir avant toutes choses vers led. s<sup>r</sup> prince d'Orange, son maistre, à ce que, reprenant les erres de sa promesse, il mist en arrière les remonstrances impertinentes dud. Lambres, lequel ne luy estoit pas fidèle (et il le congnoistroit en bref évidemment) ; et que, s'il en vouloit donner les assurances requises et me les délivrer pendant que j'estois là, je ferois le voyage de Basle en toute diligence ; et m'asseurois que, pendant que l'armée se dresseroit, led. s<sup>r</sup> prince, mon maistre, me

renvoyroit volontiers en Holande, avec toute occasion de contentement. Mays il vouloit que pour cet effect je passasse dès lors en Holande, en retournant à Basle, et led. s<sup>r</sup> de Méru aussy après moy. Et j'avois charge contraire pour moy.

Et depuis led. s<sup>r</sup> de Méru, ayant donné ordre aux affaires d'Angleterre, en son absence, se mist en chemin vers Basle, sans s'arrester nulle part, pour ce que le temps nous pressoit de monter à cheval, avant le retour du roy de Pologne, s'il estoit possible<sup>1</sup>, pour beaucoup de raisons. Et je doubtois avec occasion qu'on me retint en Holande trop longtems exprès pour nous faire perdre le temps et la saison, ne pouvant sortir des havres de ce pais-là, sans congé et vaisseau dud. s<sup>r</sup> prince d'Orange, pour prendre ung long chemin par la Westphale.

Et puis je remonstray aud. Calvard que l'affaire duquel il me sollicitoit n'estoit plus pressé, ayans Dieu mercy de quoy monter à cheval sans nous amuser à telles négociations, ainsy que j'en avois assez adverty led. s<sup>r</sup> prince d'Orange par mes dernières, après luy avoir prédiet ce que je voy, qu'il seroit marry de n'avoir promptement embrassé ceste occasion, que comme son serviteur j'estois bien aise de luy présenter. Ainsy, ayant là laissé led. Calvard et, en assurance du prompt partement dud. s<sup>r</sup> de Méru, je luy promis de retourner de Basle, au devant de luy, jusques à Mayence, pour l'advertir de ce qu'il avoit à traicter avec led. s<sup>r</sup> électeur; et, si mon maistre le

1. La Huguerye est mal servi par ses souvenirs dans cette partie de ses mémoires; le roi de Pologne était rentré en France depuis plus de quatre mois. Voyez les notes p. 279 et 295

trouvoit bon, que je descendrois encores de là en Holande, pour conclure tout avec led. s<sup>r</sup> prince, selon que j'avois dict aud. Calvard; et que c'estoit tout ce que je pouvois faire pour le contentement dud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge, son maistre, s'il avoit volonté d'exécuter promptement les quatre poinctz qu'il m'avoit promis, avant l'arrivée de Lambres de la court de France, en faveur et considération desquelz je luy avois fait une ouverture si favorable à sa maison, sur l'advis que j'avois lors receu de la mort de madame la princesse.

Led. Calvard feist de grandes plaintes de ceste résolution et en escripvit si aigrement aud. s<sup>r</sup> prince, son maistre, qu'il m'imputa tout, dont il s'offensa fort et eut tousjours depuis quelque mescontentement de moy, nonobstant les remonstrances que je luy avois fait près de luy et par mes lectres, en partant l'autre fois d'Angleterre, du serment que j'avois à mon maistre, du service que je luy avois fait en disposant une négociation si avantageuse à ses affaires et maison, et me mectant en mille danger de chemins à ceste occasion, avec la discrétion que je luy avois laissé de n'obmettre pour cela ses négociations en court de France, à couvert, nous contentans d'une secrète et assurée confidence avec luy; que de vouloir à présent choisir le dernier poinct de ma négociation, laissant les quatre précédens, en faveur desquelz je l'avois proposé, il n'estoit aucunement raisonnable; et tenois led. s<sup>r</sup> prince d'Orenge si sage que telle n'estoit son intention; et, quant à moy, qu'il aymeroit tousjours ung serviteur fidèle à son maistre, et qui, en ce faisant, cherche aussy l'avancement de ses affaires et

maison par moyens qui ne luy sont d'aucune difficulté et despense, de laquelle substance je luy fei encores une dépesche, en partant, laquelle je monstroy et délivré aud. Calvard pour la faire tenir; et n'en eu point de responce. Et fault noter que je senty bien que la chaleur de ce renouement de mariage venoit de la court de France, et, après en avoir fait parler à la royne par le s<sup>r</sup> de Lambres, qui l'avoit trouvé bon, en intention que led. s<sup>r</sup> prince d'Orenge divertiroit led. s<sup>r</sup> prince de Condé de sa négociation d'Alemaigne pour France et servir à ses affaires en Flandres, et le rendroit par ce moyem plus capable de servir à la paix en France et la descharger d'une telle levée.

Ainsy, ayant ma dépesche dud. s<sup>r</sup> de Méru et celle de la royne aud. s<sup>r</sup> Wilques, laquelle, me baillant, led. s<sup>r</sup> de Walsinghant, qui me portoit bonne volonté, m'advertit de prendre garde à mon chemin, et qu'il avoit senty quelque vent par ung tiers amy de Calvard qu'il me faisoit quelque mauvais office, ayant par mainte erre fait donner advis de mon passage au s<sup>r</sup> dom Bernardin de Mendoze<sup>1</sup>, ambassadeur d'Espaigne en Angleterre, qui pourroit avoir donné ordre pour me faire surprendre, et qu'il me donneroit ung

1. Bernardino de Mendoza, diplomate et historien espagnol, naquit vers 1530, fit ses premières armes en Afrique et vint en 1567 dans les Pays-Bas avec le duc d'Albe. Il y combattit jusqu'en 1575, époque où sa santé l'obligea de quitter le métier des armes. Successivement ambassadeur en Angleterre et en France, il y joua un grand rôle au moment de la Ligue. Mendoza mourut aveugle à une date ignorée. Il a laissé des *Commentaires*, plusieurs fois publiés, qui ont été traduits et réimprimés avec soin pour la *Société de l'Hist. de Belgique* en 1860, 2 vol. in-8°.

jeune gentilhomme anglois, avec lequel je passerois en guise de son serviteur et le conduirois en l'université de Heydelberg, garny de tous passeportz favorables, avec deux hommes dont je serois l'ung. Qui fut cause que, sans en dire mot à personne, je le priay d'envoyer ce gentilhomme à Douvres m'attendre, comme il feist. Et ayant faict faire ung habit à l'angloise et jargonnant ung peu l'anglois, je passay avec l'ayde de Dieu seulement, me trouvant entre Bruges et Anvers, souvent au milieu de ceux qui me cherchoient et me tenoient sans me reconnoistre, s'adressans tousjours aud. gentilhomme qui estoit au devant du chariot. Et comme les chevaux légers nous eussent conduit au passage de la rivière devant Anvers, le cappitaine deist au gentilhomme, qu'il avoit commendement de mener tous les estrangers parler au général de la cavalerie. Et doubtant y estre recongneu par quelc'un qui m'eust peu avoir veu au service dud. feu s<sup>r</sup> comte, j'adverty en l'oreille led. gentilhomme de demander qu'au moins ung de ses serviteurs demeurast au bateau, pour faire porter ses hardes en l'hostel des Anglois; ce qui luy fut accordé. Et luy me laissa, qui portay et fei porter lesd. hardes aud. logis, duquel je sorty tost après, me rendant au logis dud. messenger, qui me logea deux jours secrètement pour faire perdre congnoissance de moy, et le troysiesme me mena avec led. gentilhomme, sur ses chevaux, à Colongne, où estant arrivé, et ayant tout subject de doubter que led. Calvard eust envoyé mes lectres à son maistre, qui démentoient les siennes, je fei encores une pareille dépesche aud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge, par le moyem dud. Isaac Lcevangartz, auquel, affin de l'affectionner à la

faire tenir promptement et seurement, je fei sentir en gros le faict dont il estoit question sans luy descouvrir les particularitez.

Et ayant pris la poste à Colongne jusques à Speire et de là à Heydelberg, je me deschargé de ce qui m'estoit commendé vers led. s<sup>r</sup> Wilques et vers led. s<sup>r</sup> électeur, l'asseurant du brief retour dud. s<sup>r</sup> de Méru et de l'ordre donné au brief fournissement de la somme, comme il entendroit dud. s<sup>r</sup> Wilques, auquel j'avois apporté commission pour suivre l'armée, selon son advis; dont il fut fort joyeux et de ce que je luy déclaray que led. s<sup>r</sup> prince d'Oronge s'estoit radvisé, et la façon dont il avoit usé pour renouer, sans nous assurer de rien en particulier; et luy descouvry à dessein et pour cause l'ouverture que je luy avois faicte de moy-mesmes du mariage, moyennant qu'il voulust aussy marier ses affaires avec les nostres et courir une mesme fortune; et led. s<sup>r</sup> électeur avoit une fille à marier, très honneste princesse, qui estoit le moyem que j'avois tenu pour tascher à l'accoustumer et obliger ce prince-là à la couronne de France et augmentation d'icelle par les affaires qu'il avoit en main; luy remonstrant qu'avec le temps il congnoistroit que c'estoit le plus seur chemin qu'il pouvoit tenir pour son dessein de mettre les deux couronnes de France et d'Espagne en guerre, entretenant cependant tant qu'il vouldroit le roy et royne pour le bien de ses affaires, sans nuire aux nostres, à leur plaisir. J'adjoustay que led. s<sup>r</sup> prince d'Oronge s'estoit offensé de ce que j'avois faict retirer le mémoire des mains de Calvard, son agent en Angleterre, et n'avois voulu repasser par Holande, et faict résoudre led. s<sup>r</sup> de

Méru de n'y passer pour les raisons que je luy en diz, et le danger que led. Calvard m'avoit procuré en mon passage par Flandres, dont il s'estonna extrêmement, levant les yeux au ciel, avec les excuses que j'avois fait aud. s<sup>r</sup> prince d'Orengé, tant d'Angleterre que de Colongne, dont je luy fei voir la minute. Ce bon prince me print la main et me deist ces mots : « Ne craignez rien en bien faisant le service de vostre maistre. Il ne cherche que son particulier et ne s'offense que de cela. Laissez-le là ; allez et dictes à mons<sup>r</sup> mon bon cousin, vostre maistre, que je le prie de faire diligence sur ce que je luy escrips par vous (qui estoit de le venir trouver), affin de résouldre de toutes choses et que, de ma part, je donneray dès demain ordre pour le recouvrement de ma somme. »

J'arrivay à Basle, avant la Penthecoste, aud. an 1575, où ayant fait mon rapport à mon maistre, tant du fait d'Angleterre et partement dud. s<sup>r</sup> de Méru que de l'ordre donné au fournissement des deniers et de pareille assurance, que led. s<sup>r</sup> électeur m'avoit donné de semblable somme, suivant ses lectres de créance que je luy délivray. Je luy fei aussy le discours de ce qu'en mon absence avoit esté traicté sur mon ouverture du mariage de la damoiselle d'Orengé, l'escript qu'on en avoit délivré, fort préjudiciable à son honneur et dont on eust triomphé en court de France pour faire ses affaires, l'artifice dont j'avois usé pour retirer led. escript et icelluy jecter au feu, et l'offre nouvelle que j'avois fait de bouche aud. Calvard pour le faire entendre aud. s<sup>r</sup> prince d'Orengé, son maistre ; auquel j'en avois escript en termes généraux, avec mes excuses de ce qu'il s'offensoit de ce que je ne



voulois repasser à cet effect par la Holande, suivant la défense qu'il m'en avoit expressément faicte pour cause, ny led. s<sup>r</sup> de Méru, sur mon advis, et offre que je luy faisois d'entreprendre de nouveau le voyage de Holande vers luy, s'il l'avoit agréable, pendant la levée de l'armée, avec aultant d'utilité et de fruict qu'auparavant, s'il estoit en volonté de faire ce qu'il m'avoit promis avant l'arrivée de Lambres. Toutes lesquelles miennes procédures led. s<sup>r</sup> prince, mon maistre, advoua comme pour son exprès service et de son commendement, recongnoissant de mon travail l'assurance qu'il avoit de monter bientost à cheval. Et me deist ces mots : « La Huguerye, continuez ainsy à me bien servir, ne vous souciez de quiconque s'en offense, ne regardez point derrière vous et vous reposez de tout sur moy qui vous en sçauray bien garentir. »

Et pour ce led. s<sup>r</sup> prince, mon maistre, me desçargeant de l'offre que j'avois faicte aud. s<sup>r</sup> prince d'Orange, ne voulut que j'y retourlasse, ayant affaire de moy en la levée de son armée. « Je l'ay recherché, deist-il, c'est à luy à me rechercher, au moins le dernier. Je suis à cheval sans luy. » Et entrant sur ce en son conseil, sa résolution y fut trouvée bonne, n'ayant pas ung serviteur pratique aux affaires des levées d'Alemaigne et de la maison palatine que moy, veu mesmes que, sur les deux lectres que j'en avoiz escript aud. s<sup>r</sup> prince d'Orange, de Londres et Colongne, on n'avoit aulcune responce ny advis de luy. Et fut résolu que je satisferois seulement à ce que j'avois promis aud. s<sup>r</sup> de Méru, de le rencontrer à Mayence pour le conduire à Heydelberg et l'assister en

sa négociation avec led. s<sup>r</sup> électeur, lequel j'assurerois que led. s<sup>r</sup> prince s'acheminoit à Strasbourg pour y attendre led. s<sup>r</sup> de Méru, et qu'aussytost après il le viendroit trouver, selon son désir, pour résoudre de toutes choses.

Et ayant continué ce conseil sur tous ses affaires, celles de France se portant assez bien pour avoir tous les jours plus d'espérance dud. s<sup>r</sup> mareschal Damville, sans avoir toutesfois encores peu tirer aucuns moyens de ce costé-là, il trouva bon l'avis que je luy avois donné d'y dépescher, pour l'avertir de l'assurance de l'armée, et luy faire franchir le sault, et de continuer aussy à traicter avec le s<sup>r</sup> de Dornedorff, qui estoit près de luy, de la part des vieux colonelz Stain, Borsch et Dech, affin de s'en servir à augmenter ou accommoder la levée moyennant quelque promesse de récompense, à la fin de la guerre, et ung enritgelt<sup>1</sup> avantageux; pour ce, dis-je, qu'on ne pouvoit pas prévoir les difficultez qui pourroient intervenir au traicté qu'il convenoit faire avec led. s<sup>r</sup> électeur pour faire marcher le duc Casimir, son filz, lequel, voyant les deniers de la levée en la puissance de son père, je prévoiois debvoir estre fort avantageux aux conditions de son traicté, estant de son naturel assez malaisé à contenter en son particulier, au contraire du père, duquel j'assurois qu'on recepvroit tout contentement, mays que le filz estoit gouverné par le docteur Vayer, homme plain d'avarice et qui nous donneroit de la

1. *Anrritgelt*, argent qui se donnait aux gens de cheval pour qu'ils se rendissent au lieu qui leur avait été assigné. (*Corresp. de Philippe II*, t. I, p. 597, note.)

peine, et lequel il faudroit enfin faire taire et gagner par corruption. Sur lequel mien discours fut pris résolution de dépescher led. Dornedorff vers le colonel Stain, auquel fut donné une chaisne d'or, affin de disposer son maistre et par luy les aultres colonelz; comme il feist, affin de leur faire faire leurs levés de leurs deniers, avec les assurances requises; comme ilz y estoient aucunement disposez, s'il n'y avoit aultre moyem, plus tost que de perdre ceste belle occasion de pourvoir à leurs vieilles debtes, estans tous gentils-hommes riches et fort intéressez aux affaires de France.

Ainsy ayant faict la dépesche dud. s<sup>r</sup> Dornedorff, je luy commendé par led. s<sup>r</sup> prince d'aller au devant dud. s<sup>r</sup> de Méru avec lectres et pouvoir pour entamer la négociation avec led. s<sup>r</sup> électeur, lequel j'assurerois que mon maistre s'avanceroit à Strasbourg pour y attendre led. s<sup>r</sup> de Méru et de là aller tous ensemble à Heydelberg.

J'arrivay à Mayence le mesme jour que led. s<sup>r</sup> de Méru y arriva, tost après moy, le lendemain de la feste Dieu; l'électeur de Mayence luy donna à soupper, et, à son retour au soir, je luy déclaray ma charge et ce qu'il avoit à traicter avec led. s<sup>r</sup> électeur; fuz d'adviz que, le lendemain matin, il allast prendre congé dud. s<sup>r</sup> électeur de Mayence, et, en ce faisant, print occasion de le rendre favorable à nos affaires, si tant estoit qu'envoyant mon maistre vers l'empereur, comme il seroit nécessaire, nous eussions besoin de sa faveur, estant chancelier de l'empire; ce qui fut faict. Et l'ayant, led. s<sup>r</sup> de Méru, par ma bouche, bien informé de noz affaires, de l'union des catholiques et

de la fin où elle tendoit soubz l'authorité dud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon, filz et frère unique du roy, il y prinst goust ; et trouva que nous estions fort bien fondez pour la paix du royaume, nous discourant les grandes difficultez qu'ilz avoient eu de parvenir à une telle pacification en l'Empire, et comme peu à peu les princes avoient recongneu la nécessité de la garder comme une loy inviolable par ung grand nombre de grandes raisons, trop longues à discourir, dont la principale procédoit du vent de France ; nous promectant, à ung si bon effect, toute la faveur et assistance dont nous le requerrions vers l'empereur, voire mesmes en une diette qu'il nous deist se disposer pour la fin de cest esté-là à Ratisbonne, où il nous feroit congnoistre les effectz de sa bonne affection à une bonne et durable paix, au royaume de France, en laquelle les princes d'empire avoient ung intérêt trop grand, pour y laisser durer les troubles, à la ruine d'ung tel estat leur voisin et allié ; nous assurant davantage que nous y trouverions l'empereur bien disposé, nous conseillant d'y envoyer des ambassadeurs sages et bien instruitz. Et après ce discours qu'il nous feist en paroles graves et sérieuses, il retint led. s<sup>r</sup> de Méru à disner ; et voulut que je disnasse près de luy, à la table. Et après le disner, nous feist conduire par cinquante chevaux sur le chemin d'Opnheim, dont sourdit un discord entre ses gens et les officiers dud. s<sup>r</sup> électeur palatin aud. Opnheim, où il perdit ung secrétaire qui nous accompaignoit, et se noya tombant à cheval dans le Rhin. Mays led. s<sup>r</sup> électeur palatin, ayant entendu de nous ce que nous avions traicté avec led. s<sup>r</sup> électeur de Mayence, en fut si joyeux qu'il l'en envoya remercier

et feist cesser toute la difficulté de ses officiers, ayant led. s<sup>r</sup> électeur de Mayence faict en particulier ce plaisir aud. s<sup>r</sup> de Méru de l'assister de quelque somme de deniers.

Estans à Heydelberg, led. s<sup>r</sup> de Méru feist rapport entier de sa négociation d'Angleterre et du passage des deniers, comme aussy led. s<sup>r</sup> électeur l'asseura que la somme estoit preste, et qu'il luy avoit fait ung notable plaisir d'avoir par mon advis disposé l'électeur de Mayence à la faveur de nos affaires; à quoy il faudroit travailler. On entra en termes généraux sur le traicté qui estoit à faire, pour sentir sans contradiction les difficultez et sur icelles se résouldre à Strasbourg, avant que venir à Heydelberg, affin d'éviter toute dispute. Et fut trouvé ce que je leur avois dict dud. s<sup>r</sup> duc Casimir, lequel par led. Wayer tendoit par ce voyage, qu'il congnoissoit nécessaire à nous et dependre du tout de son père, à de grandz avantages; sur lesquelz leur ayant faict les remonstrances requises, sans aucune aigreur, nous prismes congé et allasmes à Strasbourg, où desjà led. s<sup>r</sup> prince, mon maistre, estoit arrivé et nous attendoit en bonne dévotion, pour se haster d'aller à Heydelberg et y prendre une bonne capitulation, avant le jour de S<sup>t</sup> Jehan qui estoit proche, pour partir au temps de la récolte et trouver les granges plaines.

Auparavant la mort du roy Charles et la retraicte dud. s<sup>r</sup> prince de Condé, la royne mère s'aperceut bien qu'il estoit fort mal content de se voir abusé en l'espérance qu'on luy avoit donné d'assopir les troubles de son royaume, en faisant mourir tous ceux qui se trouvèrent aux nopces de sa seur à Paris; et disoit

souvent en cholère qu'il feroit une contre S<sup>t</sup> Berthelemy. Et pour ceste occasion, elle chercha tous moyens de contenter tous ceux qui avoient repris les armes, soubz la conduite de quelque petit nombre de gentilzhommes et cappitaines, qui ne s'estoient trouvez à ceste feste, se persuadant de leur faire aisément recevoir quelque miserable traicté de paix pour après les attrapper et faire cependant cesser le mescontentement du roy, son filz. Mays reconnoissant qu'au lieu d'avoir affaire, comme auparavant, à des princes du sang, seigneurs et gentilzhommes, il luy convenoit s'adresser à de petites gens résoluz et convoquer jusques à des maires de villages de tous costez, dont elle ne pouvoit venir à bout, et se voyant à ceste occasion en peine du costé du roy, son filz, et du duc d'Alençon, son dernier filz, des négociations duquel elle estoit bien advertye, elle estima par la mort du roy et prison du duc d'Alençon, roy de Navarre, et aultres princes et seigneurs, ses adhérens et serviteurs, estre délivrée de ceste difficulté<sup>1</sup>. Et, s'il feust advenu quelque accident au roy de Polongne, en son retour, il est aisé à juger, sur l'exemple de la mort du roy, prison desd. duc, roy, princes et seigneurs, ce qui s'en feust ensuivy, si led. s<sup>r</sup> prince de Condé, duquel elle avoit donné ordre de se saisir à Amiens au cardinal de Créquy<sup>2</sup>, ne se feust sauvé en Alemaigne et,

1. Catherine de Médicis avait été investie de la régence jusqu'au retour du roi de Pologne par lettres patentes du 30 mai 1574 (Isambert, *Recueil des anc. loix*, t. XIV, p. 262) et par arrêt du 31 mai 1574, aussitôt après la mort de Charles IX. Une copie des pièces officielles relatives à sa nomination de régente est conservée à la Bibliothèque nationale, coll. Brienne, vol. 144.

2. Antoine de Créqui-Canaples, évêque de Nantes, puis d'Amiens,

avec luy, les deux frères du duc de Mommoroney, prisonnier, et l'ung d'eux, sçavoir led. s<sup>r</sup> de Méru, beau-filz dud. s<sup>r</sup> mareschal de Cossé, aussy prisonnier, joint que led. s<sup>r</sup> mareschal Dampville bransloit aussy et ne pouvoit faillir d'estre bien suivy.

Et entendant, lad. dame royne, l'avancement des affaires dud. s<sup>r</sup> prince de Condé, nonobstant l'empêchement provenu de la part dud. s<sup>r</sup> prince d'Oronge, dont elle avoit esté advertye par Lambres, qu'elle avoit gagné et corrompu par l'entremise de Frégose et la résolution dud. s<sup>r</sup> électeur palatin, elle se résolut aussy de faire deux coups en ung temps, de haster le retour du roy de Polongne, entendant que nous hastions nostre levée pour entrer au royaume avant son arrivée en France, affin de délivrer led. duc d'Alençon, auquel appartenoit la régence, et les princes et mareschaux, ses adhérens et serviteurs, et de proposer d'aultre costé des moyens d'accord, commençant à modérer la juste douleur dud. duc, son filz, pour y servir, l'assurant que ce n'estoit pour luy que les choses s'estoient par force ainsy passées, mays pour empescher qu'en abusant de son auctorité, on ne privast le roy de Polongne, son frère et luy, de leurs droitz. Et feist rechercher led. s<sup>r</sup> prince de Condé, continuant les erres de ses premières négociations avec ceux de Languedoc<sup>1</sup>, lesquelz renvoyèrent tout vers

abbé de Saint-Julien de Tours, chancelier de l'ordre de Saint-Michel, cardinal le 11 mars 1565, mourut le 5 juin 1574, suivant le père Anselme (t. VI, p. 785), le 20 juin, suivant la *Gallia christiana*.

1. Les Huguenots du Languedoc, sous l'impulsion de Damville, s'étaient mis en guerre presque ouverte avec le roi. Le 16 juillet 1574, ils tinrent une assemblée à Milhaud et signèrent un traité

led. s<sup>r</sup> prince, qu'ilz avoient esleu pour leur chef et général; lequel servit rondement et en prince vertueux et homme de bien qu'il estoit à la conservation desd. s<sup>rs</sup> duc et roy de Navarre, qui se sont depuis chacun en son particulier très mal acquité de l'estroicte obligation qu'ilz luy en avoient, et ont ingratement traicté led. s<sup>r</sup> prince en toutes sortes jusques à la mort. Et, si led. s<sup>r</sup> prince m'eust creu et plusieurs de ses fidèles serviteurs, il eust faict ses affaires en homme d'estat et non en prince trop bon et trop affectionné à ceux qui luy ont bien monstré qu'ilz ne l'aymoient pas et eust basti pour luy seul, laissant les aultres faire leurs affaires.

Et bien que led. s<sup>r</sup> prince se veist pressé à ceste négociation de paix par Beauvoir La Nocle, duquel l'infidélité estoit assez congneue par les discours passez, et par le conseiller d'Arènes<sup>1</sup>, lesquels en ce traicté ont depuis encores trop descouvert leur corruption, néantmoins prestant l'oreille à meilleurs conseilz, pour l'honneur de sa retraicte, qui requéroit de retourner en armes pour son assurance et des affaires publiques, ne pouvant aussy par aultre moyem espérer la délivrance desd. duc, roy et mareschaux de France,

qui devint la base de l'union des conlédérés du Languedoc (*Hist. du Languedoc*, t. V, p. 331).

1. Jean Dauvet, s. d'Arènes, conseiller du prince de Condé, fut l'introducteur auprès du roi des députés huguenots (22 mars 1575) (*Lestoile*, édit. Champollion, p. 52). Après le traité de Monsieur, il fut nommé président de la chambre mi-partie constituée par le roi, mais le parlement refusa de le recevoir. Il finit pourtant par entrer en fonctions (*Ibid.*, p. 72 et 75). Voyez dans les *Mémoires de Claude Hatton* le récit de la singulière aventure qui lui arriva à cette occasion (p. 866).



qui luy en auroient une perpétuelle obligation, prist une résolution, sur un discours qu'il me commenda d'en dresser par escript, de ne mespriser les ouvertures de la paix et s'y gouverner comme ceux qui l'en recherchoient, et de presser cependant diligemment sa levée pour monter à cheval, et, estant en armes, conclurre la paix, à l'honneur et prouffit tant desd. duc, roy et luy, que desd. affaires publiques. Laquelle résolution, qui ne fut communiquée ausd. Beauvoir La Nocle et d'Arènes, fut trouvée très bonne, par la surprise d'ung paquet du roy de Polongne, que portoit Bodin<sup>1</sup>, controlleur de sa maison, à la royne, sa mère, qui fut pris par les soldatz que led. s<sup>r</sup> prince entretenoit au chasteau de Triguestein; par lequel paquet on congneut évidemment que led. roy de Polongne avoit faict une dépesche vers led. s<sup>r</sup> électeur palatin par l'advis de la royne, sa mère, pour le faire temporiser et retarder la levée jusques à sa venue; promectant merveilles aud. s<sup>r</sup> électeur et de luy faire voir des fruictz de son passage par Heydelberg et toute l'Alemaigne; assurant, led. s<sup>r</sup> roy, la royne, sa mère, de faire toute diligence, prenant son chemin par les terres de l'empereur, pour les raisons qu'elle luy avoit mandé. Lequel paquet surpris, nous ayant descouvert cet artifice, fut cause que led. s<sup>r</sup> électeur ne laissa sourdement de haster la levée. Et furent aud. paquet

1. Jean Bodin, né à Angers vers 1530, d'abord secrétaire du roi de Pologne, s'attacha, après les États de Blois, à François, duc d'Alençon et plus tard d'Anjou. Il est l'auteur des *Six livres de la République*, ouvrage qui l'a fait considérer comme le créateur de la science politique en France. Tour à tour huguenot et ligueur, ennemi et ami de Henri IV, il mourut à Laon en 1596 (Baudrillard, *Jean Bodin et son temps*, 1853, in-8°).

trouvées des lectres du roy de Polongne à feu lad. princesse de Condé, qui furent cêlées aud. s<sup>r</sup> prince, affin de ne l'irriter point d'avantage et le tenir toujours disposé au bien des affaires publiques, sans y mesler de sa juste douleur, qui eust peu faire languir le royaume plus longtems, en se resentant justement de l'indignité qu'il recepvoit du roy<sup>1</sup>.

Led. s<sup>r</sup> électeur, abouché du duc Casimir, son filz, par le conseil de Weyer, avant partir de Heydelberg, nous proposa de traicter avec led. s<sup>r</sup> duc Casimir, en quelque lieu secret qui seroit choisy à propos, et en la plus petite compaignye que faire se pourroit. Mays je remonstray à M<sup>r</sup> de Méru que, pour gagner temps, il estoit bon de faire entendre aud. s<sup>r</sup> électeur qu'ung traicté de si grande importance ne se pouvoit faire sans y intervenir quelques difficultez, pour la résolution desquelles, entre son filz et nous, sa présence estoit nécessaire. Et pour ce, le supplia led. s<sup>r</sup> de Méru d'avoir agréable que led. traicté se feist en son chasteau de Heydelberg, sans luy dire noz raisons particulières, fondées sur l'avarice dud. Wayer et sur l'authorité et réputation plus grande de nostre affaire, ce que led. s<sup>r</sup> électeur trouva bon et nous promist de nous attendre de pied coy.

Ainsy, estans arrivez à Strasbourg et ayans faict le

1. Condé n'était pas jaloux de sa femme, mais le roi de Pologne, qui aimait avec passion Marie de Clèves, l'était beaucoup à cause de l'assiduité de La Mole près d'elle (*Mémoires de Bouillon*, édit. Buchon, p. 390). Il faisait rimer son amour par Desportes, son poète favori (Desportes, *Élégies*, liv. II). Lestoile et Mathieu ont donné de piquants détails sur l'amour et les regrets du roi (Lestoile, p. 29 et 42; — Mathieu, 1630, t. I, p. 406). Mathieu tenait ses informations de Souvray, familier du prince et témoin oculaire.

rapport de toutes choses aud. s<sup>r</sup> prince qui y estoit arrivé devant nous, il s'achemina à Heydelberg, où il trouva led. s<sup>r</sup> duc Casimir, avec lequel estant entré en conférence, en laquelle je tenois la plume pour esbaucher l'affaire, nous le divisasmes en cinq partyes : 1<sup>o</sup> la grandeur de la levée, les moyems d'icelle en la somme de 100 mille écus, tant de la royne que dud. s<sup>r</sup> électeur ; 2<sup>o</sup> l'ordre de la guerre et règlement de toutes négociations ; 3<sup>o</sup> traité de la paix, quand escheroit, à quelles conditions, tant pour le fait de la religion et assurances que pour la justice des meurtres commis à Paris ; 4<sup>o</sup> payement des debtes passées et de la présente levée ; et 5<sup>o</sup>, pour le dernier, le traitement dud. s<sup>r</sup> duc Casimir et de sa maison. Et fut advisé pour faire bonne mine sur les lectres du roy de Polongne aud. s<sup>r</sup> électeur, que, pour le traicté de paix, on ne laisseroit d'envoyer vers luy jusques en Savoye, pour avoir moyem de communiquer avec led. s<sup>r</sup> mareschal Dampville, qui se devoit trouver à Turin, et que led. s<sup>r</sup> électeur y dépescheroit aussy de sa part pour en voir l'issue et prendre subject d'excuse sur icelle, encores que pour cet effect on ne vouldust faire aultre chose que proposer, compassant la levée au retour des depputez desd. s<sup>rs</sup> électeur et prince de Condé.

Les depputez pour entendre les ouvertures du roy sur le fait de la paix, estans congneuz gens de facile corruption, sur l'advis que j'avois donné aud. s<sup>r</sup> prince dud. Beauvoir La Nocle, lequel estoit aussy assez congneu aud. s<sup>r</sup> électeur, qui en avoit veu led. s<sup>r</sup> comte Ludovic en extrême cholère, led. s<sup>r</sup> prince supplia led. s<sup>r</sup> électeur d'y envoyer personnage confident pour

parler librement au roy et l'exhorter à la paix, mays en effet pour communiquer avec led. s<sup>r</sup> mareschal Dampville, l'asseurer des forces prestes et du voyage du duc Casimir, son fils, dont la doubte luy faisoit chercher le moyem de s'accommoder avec le roy par l'entremise dud. duc de Savoye. Ainsy, le secret de la négociation estant commis à l'embassadeur dud. s<sup>r</sup> électeur et la routine<sup>1</sup> du traicté de la paix ausd. Beauvoir et d'Arènes, on commença, en leur absence, à traicter sérieusement de la levée dont les s<sup>rs</sup> de Méru et de Thoré asseuroient aussy led. s<sup>r</sup> mareschal Dampville, leur frère, par le moyem dud. ambassadeur.

On trouva sur les quatre premiers pointz de la levée peu de difficulté, sinon en ce que led. duc Casimir, se resouvenant du traictement qu'il avoit receu en son premier voyage de France<sup>2</sup>, auquel on l'avoit traicté, disoit-il, en jeune soldat, sans aucune communication d'affaire, remonstra si pertinemment l'inconvénient de cela et au contraire le fruit évident de sa présence en toutes choses, voire à la descharge dud. s<sup>r</sup> prince, qu'en fin tout se passa doucement. Et s'y accorda led. s<sup>r</sup> prince plus facilement, en congnoissant mieux la conséquence que lesd. s<sup>rs</sup> de Méru et de Thoré, qui n'avoient jamais esté à ceste eschole et sortoient d'ung conseil d'estat du roy, auquel on a acoustumé de réserver toutes choses. Et faillirent par ceste hu-

1. *Routine*, diminutif de *route* d'après Ménage, sens, direction.

2. Jean-Casimir de Bavière, né le 1<sup>er</sup> mars 1543, administrateur de l'électorat pendant la minorité de Frédéric IV, son neveu, restaurateur du calvinisme dans le Palatinat. Il mourut le 6 janvier 1592. Sur son premier voyage en France voyez la note de la page 250.

meur à incommoder grandement la résolution de l'affaire.

Mays, quand on vint au dernier poinct concernant le particulier dud. s<sup>r</sup> duc Casimir et de sa maison, on trouva la vérité de ce que j'avois prédiet, et par especial, sur la demande que feist led. s<sup>r</sup> duc Casimir des trois éveschez de Metz, Thoul et Verdun, à charge d'en faire récompenser mons<sup>r</sup> le duc de Lorraine en France, et du gouvernement des trois villes de Metz, Thoul et Verdun pour led. s<sup>r</sup> duc Casimir, tant pour servir d'assurance de la paix, du costé de ceste frontière de Champaigne, que du payement des debtes, à condition d'y mettre garnison françoise, au gré et contentement dud. s<sup>r</sup> prince de Condé. Ceste difficulté fut si grande que sur icelle lad. conférence fut rompue, led. s<sup>r</sup> prince ne voulant, comme il n'estoit raisonnable, que led. gouvernement feust pour aultre que pour luy, si on le pouvoit obtenir, et lesd. s<sup>rs</sup> de Méru et de Thoré ne voulant faire chose contraire à la mémoire du feu s<sup>r</sup> conestable, leur père, qui avoit conquis et joint ces troys places à la couronne de France<sup>1</sup>.

Je tenois, comme j'ay prédiet<sup>2</sup>, la plume et allois de l'ung à l'aultre pour accommoder l'affaire, remonstrant aud. s<sup>r</sup> duc Casimir que ce n'estoit son service de traicter si hault, que, quelque belle promesse qu'on

1. Les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun avaient été conquis par le connétable au printemps de 1552. Cette campagne est racontée par de Thou (1740, t. II, p. 61 et 62) et surtout dans les *Commentaires des guerres en la Gaule Belgique* de François de Rabutin, liv. II. Sur les négociations entre Condé et Casimir au sujet des évêchés voyez *Langueti Epistolæ*, in-4<sup>o</sup>, 1699, liv. II, p. 186.

2. *Prédiet*, dit auparavant.

luy feist par contraincte, il pouvoit sçavoir qu'en le bien payant par le roy on en seroit quiete, et que personne ne s'y pourroit opposer, et que lesd. éveschez estoient fiez et principaultez de l'empire, auquel il faisoit tort d'en attribuer la disposition à la couronne de France, qui n'y avoit encores point touché; que si ce traicté tant important, voire à sa propre maison, s'arrestoit sur son particulier, qu'il en perdrait beaucoup de réputation et en attireroit de grandz inconveniens sur l'estat palatin, et d'ung bon voisin, parent et amy qu'il avoit aud. s<sup>r</sup> duc de Lorraine, il en feroit ung ennemy, luy ostant ces éveschez qui luy sont plus séans qu'à aultre prince quelconque et dont il ne pourroit recevoir valable récompense; que led. s<sup>r</sup> duc de Lorraine ne luy avoit donné ny à nous aulcun subject de l'incommoder, dont led. s<sup>r</sup> prince se sentoit fort obligé à luy et l'honoroit fort. Mes remonstrances l'esbranloient fort, mayz son docteur Wayer ne s'estommoit de rien et demouroit ferme en ses propos, alléguant au contraire qu'en cela consistoit l'assurance et grandeur de la maison palatine; que led. s<sup>r</sup> prince ne debvoit faire difficulté d'accorder cela, dont l'exécution ne deppendoit de luy, ains des forces dud. s<sup>r</sup> duc. A quoy je répliquay, présent son inaistre, qu'il n'avoit pas bonne mémoire de la pratique qu'il debvoit avoir des affaires de France par le voyage qu'il y avoit faict avec le feu duc des Deux Pontz<sup>1</sup>, qui n'avoit receu que du vent, pour toutes promesses semblables, que, par son conseil, led. s<sup>r</sup> duc avoit extorqué,

1. Wolfgang de Bavière, duc de Deux-Ponts. Sur son expédition en France voyez la note 2 de la page 265.

par la nécessité des affaires, du s<sup>r</sup> de Francourt, nonobstant les belles forces que led. s<sup>r</sup> duc des Deux-Pontz avoit conduit en France; qu'il estoit plus utile et honorable aud. s<sup>r</sup> duc Casimir de demander choses justes et modérées, pour ne contraindre pas led. s<sup>r</sup> prince à ung effect impossible, mays l'affectionner et rendre dévôt à l'exécution de choses raisonnables, comme à ses propres affaires. Ces derniers motz touchèrent au vif le cueur dud. s<sup>r</sup> duc et néantmoins, se confiant en nostre nécessité, il se promectoit d'emporter ces conditions-là de haulte lutte.

Sur cet accrochement, led. s<sup>r</sup> prince entra en conseil, avant que se résouldre de partir et rompre du tout. Et me demandant mon advis avant tout aultre, je luy diz que tout ce que je voyois ne m'estoit point nouveau, que je luy avois bien prédit, et que pour cela j'avois esté d'avis qu'on pressast la négociation des colonelz et avois conseillé aud. s<sup>r</sup> de Méru d'obtenir dud. s<sup>r</sup> électeur que ce traicté feust fait près de luy, pour remédier aux difficultez; que je n'y voyois qu'ung remède, de remonstrer le tout aud. s<sup>r</sup> électeur et le supplier d'y apporter de la facilité, en s'interposant entre deux, comme arbitre; et, cas advenant que led. s<sup>r</sup> duc, son filz, ne se voulust rendre aux remonstrances de son père, le supplier pour le dernier point de ne laisser pour cela à nous fournir les cinquante mille escuz d'Angleterre et y adjouster telle somme qu'il luy plaira, de sa part, pour faire la levée souzb l'auctorité dud. s<sup>r</sup> prince, sans incommoder led. s<sup>r</sup> électeur pour la personne de son filz, en faveur du voyage, duquel nous reconnoissions bien qu'il avoit promis pareille somme que celle d'Angleterre; et que j'avois bonne

espérance que led. s<sup>r</sup> électeur luy accorderoit de luy délivrer la somme d'Angleterre et y adjousteroit encores quelque chose de sa part; que de cela led. s<sup>r</sup> prince se serviroit à faire sa levée avec les moyens particuliers desd. colonelz, et se serviroit du colonel Aas vom Halstat pour sa levée d'ung bon régiment de landsquenetz, et trouveroit le moyen en Suisse de lever deux bons régimentz, m'assurant que si tost que led. s<sup>r</sup> duc Casimir entendroit le progres de ceste levée et sçauroit que nous aurions capitulé avec led. colonelz, qu'il ne voudroit laisser aller l'armée sans luy et renoueroit le traicté avec led. s<sup>r</sup> prince; adjoustant encores ce mot qu'il estoit bon que led. s<sup>r</sup> prince parlast aud. Wayer et le gagnast par une promesse, tant d'une somme contente que d'ung honorable estat et traictement au voyage. Et sur ceste mienne ouverture, suivie de l'advis de tous, led. s<sup>r</sup> prince conclut que le s<sup>r</sup> d'Hargenlieu et moy irions et ferions lesd. remonstrances aud. s<sup>r</sup> électeur et la prière pour lad. somme d'Angleterre, au moins s'il n'y vouloit rien adjouster de sa part.

Nous trouvâmes led. s<sup>r</sup> électeur desjà embouché de son filz et de Wayer, et, bien qu'il trouvast nos remonstrances très pertinentes, sinon en ce qu'il disoit que ces villes et éveschez estoient d'Empire et non de France, il nous respondit toutesfois qu'il ne voudroit presser son filz de faire chose quelconque contre son gré; qu'il estoit bien affectionné à faire le voyage de France, mais que, si il n'y alloit de gayeté de cuer, l'armée ne feroit pas tant de fruit. Et congnoissans bien que led. s<sup>r</sup> électeur ne feroit rien envers son filz, duquel il estoit embouché, pour ce regard nous en-



trasmes en la seconde partye de nostre charge, que les affaires si importans seroient donc demeurez et acrochez au particulier de son filz, s'il ne luy plaisoit nous délivrer la somme d'Angleterre, dont il estoit chargé; que ce n'estoit l'honneur ny prouffit de sa maison de retarder un si grand bien sur le particulier de son filz, pour le respect duquel led. s<sup>r</sup> prince reconnoissoit bien qu'il avoit principalement promis d'y adjouster pareille somme, mays que nous estions si asseurez de son zèle et bonne volonté qu'il ne laisseroit pour cela à nous assister de quelque somme de sa part, saichant qu'en parlant ainsy, comme je portois la parole, je l'esmouverois fort. Et aussy nous respondit-il promptement, nous promectant fournir lad. somme d'Angleterre et faire de son costé ce qu'il pourroit : nous le prinsmes au mot et l'obligeasmes par ceste promesse, sur laquelle il n'avoit pas esté embouché par son filz, qui ne jugeoit pas que nous en voulussions venir si avant, et nous ayant confirmé ceste promesse et donné charge d'en asseurer led. s<sup>r</sup> prince et eu agréable que de cela il taschoit à faire ses affaires avec lesd. colonelz, vers lesquelz il nous promist de nous ayder de tout ce qui deppenderoit de luy, nous prinsmes congé dud. s<sup>r</sup> électeur, prince vrayment réal et si homme de bien que led. s<sup>r</sup> duc, son filz, adverty de ceste promesse, que nous avions tiré de luy, ne s'en peult jamais divertir et pour ce eut recours à traicter secrètement avec lesd. colonelz, pour faire qu'ilz ne capitulassent sans luy.

Et sur cela Wayer, son conseiller, se voyant pris et privé du prouffit qu'il s'estoit promis de ce voyage, vint parler à nous, faisant contenance que led. s<sup>r</sup> duc,

son maistre, estoit bien aise de la promesse que son père nous avoit faite, mays qu'il estoit bien asseuré qu'elle seroit vaine et que les colonelz ne feroient rien pour si peu de chose, ou que leur levée seroit foible et subjecte à beaucoup de difficultez, dont led. s<sup>r</sup> prince ne se pourroit pas desveloper, ne nous disant mot que les colonelz ne vouldroient rien traicter, sans son maistre, comme ilz le négotioient; et je m'en moquois, sachant au contraire qu'ilz feroient plus volontiers le voyage sans luy qu'avec luy, pour les raisons que j'en avois discouru aud. s<sup>r</sup> prince, provenant en partye de l'avarice dud. s<sup>r</sup> duc et dud. Wayer, qui consommoient tout le prouffit d'ung voyage, comme je l'avois assez apprins de plusieurs colonelz. Nous luy feismes responce que nous avions meilleure espérance desd. colonelz, que nous ferions nostre debvoir, et Dieu y apporteroit sa bénédiction, mays que s'il vouloit s'employer à modérer les demandes de son maistre, il feroit beaucoup pour son honneur et luy n'y perdrait pas ses peines, ayant affaire à ung prince qui le sçauroit bien recongnoistre, et qu'il estoit plus expédient à ceste maison palatine de se fortifier de l'amitié de tant de princes et seigneurs, qui estoient à présent en peine et n'y seroient pas tousjours, que de regarder tant à son prouffit particulier. A quoy j'adjoustay l'exemple tout fraiz dud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge, qui avoit fait pareille faulte de prendre ma négociation avec luy par la queue et dernier poinet, qui concernoit l'honneur et prouffit particulier de sa maison, laissant là les poinctz généraulx, en faveur desquelz toutesfois je luy avois fait une ouverture très avantageuse à sa maison, laquelle il pouvoit avoir entendue

de son maistre, qui en avoit eu communication de son père, auquel j'en avois touché quelque chose exprès et à dessein, sachant que cela pourroit encores servir à renouer quelque aultre chose. Nous jugeasmes, led. s<sup>r</sup> d'Hargenlieu et moy, que c'estoit assez dict, ayant congneu led. Wayer esbranlé prendre goust en noz propos, principalement pour son particulier, qu'il devoit attendre de la libéralité dud. s<sup>r</sup> prince et non de son maistre, qui n'estoit pas costumier de faire de grandz présens, tenans tousjours roide sur nostre résolution de conclurre avec lesd. colonelz; ce qu'ilz ne pouvoient croire et s'asseuroient de nous en empêcher.

Nostre rapport ouy par led. s<sup>r</sup> prince en son conseil, et comme nous l'avions relevé par occasion de la peine malséante à sa personne de parler aud. Wayer, il fut résolu de faire diligence d'envoyer vers lesd. colonelz, principalement vers le colonel Stain, pour les faire trouver à Herford<sup>1</sup>, au jour S<sup>t</sup> Jehan, avec assurance que led. s<sup>r</sup> prince y feroit trouver aud. jour ses deputez, pour traicter avec eux. Auquel effect je fuz dépesché à Herford. Et me fut joint un jeune gentilhomme françois, nommé Couvrelles<sup>2</sup>, qui sçavoit fort bien la langue alemande, pour avoir esté nourry page en la maison du comte Wolrad de Mansfeld<sup>3</sup>; et s'es-

1. Herford, capitale du comté de Ravenstein, en Westphalie, siège d'une célèbre abbaye de dames de la confession d'Augsbourg, dont l'abbesse étoit princesse de l'Empire et avoit voix et rang à la diète.

2. Couvrelles étoit chambellan du prince de Condé en 1582 (Voyez le t. III des *Mémoires de la Huguerie*). Il remplit un rôle très-important dans les négociations qui précédèrent l'expédition de 1587 (t. III, *ibid.*).

3. Wolrad, comte de Mansfeld, lieutenant en 1569 de l'armée

toit rendu près dud. s<sup>r</sup> prince avec charge expresse de traicter avec led. s<sup>r</sup> comte de Mansfeld, qui faisoit sa résidence en lad. ville de Herford en Turinge et avoit esté lieutenant général du duc des Deux Pontz, en l'armée qu'il avoit mené en France, de l'expérience, preud'homme et affection duquel on s'estoit bien trouvé, affin de tascher de le remener en France ou du moins nous ayder de son advis et auctorité, pour mieux chevir<sup>1</sup> desd. colonelz. Auquel effect ayant dressé les lectres, instructions et pouvoir nécessaires pour capituler avec eux de la levée de six mille chevaux, soubz l'authorité et commendement dud. s<sup>r</sup> prince, qui réservoir à soy la levée des landsquenetz et suisses, comme diet est, il nous fut commendé de le faire de lad. somme d'Angleterre et d'obliger lesd. colonelz à ne point demander le moys de la monstre, moyennant ung gnadengeld<sup>2</sup> de six florins pour cheval, à la fin de la guerre, et ung enritgeld avantageux de dix ou douze florins au lieu de huit pour cheval. Et estant sur nostre partement, je suppliy led. s<sup>r</sup> prince de nous mander souvent de ses nouvelles, pour nous en ayder, s'il advenoit que led. s<sup>r</sup> duc Casimir renouast son traicté, comme je m'en asseuroys, le congnoissant bien et en ayant projectté les moyens, en parlant aud. s<sup>r</sup> Weyer, et que nostre levée leur feroit haster le pas.

conduite par le duc de Deux-Ponts en France. Après la mort du duc (voy. p. 265, note 2) Mansfeld prit le commandement de l'armée et sauva les restes de la cavalerie allemande à Moncontour par une prudente retraite. Il mourut le 30 décembre 1578 (Niemann, *Geschichte des Grafen von Mansfeld*, 1834, in-8°).

1. *Chevir*, venir à bout, disposer.

2. *Gnadengeld*, argent de grâce, gratification.

Arrivez à Herford, nous y trouvâmes les colonelz Stain, Bouch et Dech, déjà arrivez avec chacun deux reittermaistres seulement, les plus traictables qu'ilz avoient peu choisir. Et entrant en conférence, voulant sçavoir de nous si on traictoît avec le duc Casimir ou si le prince commenderoit seul, je me doubtay bien que led. duc leur en avoit déjà faict parler; et leur laissay cela comme incertain, leur faisant entendre que led. s<sup>r</sup> prince traictoît de cela, mais qu'il ne vouloit perdre temps, et que, quand bien ilz n'auroient aultre chef que luy et quelque personnage de qualité, son lieutenant général sur les reïstres (dont nous taschions à part à faire prendre la charge aud. comte de Mansfeld, sans en rien dire, résoluz à son refus d'en chatouiller les aureilles aud. colonel Stain, gentilhomme sage et ambitieux), que il suffiroit. Et remectans les affaires au lendemain, estans arrivez tard, nous soupâmes ensemble, ayans pris logis en mesme hostellerie sur la rivière, lieu fort propre pour faire noz affaires secrètement. Et pour ce que nous avions faict donner heure aud. comte de l'aller trouver avant soupper, nous le feusmes saluer; et, ayans traicté avec luy, nous le trouvâmes en son particulier plain de bonne volonté, mais reconnoissant le peu de moyem qu'il avoit de son costé et que nous n'en avions pas à demy pour noz affaires; il s'en excusa et nous déclara sur le poinct dud. duc Casimir qu'il estoit de mon advis et que, sans doubte, sachant la capitulation faicte avec les colonelz, il ne voudroit perdre ceste belle occasion d'y aller en personne; et, quant à luy, qu'il avoit tant eu de peine avec le feu duc des Deux Pontz, qu'il ne voudroit jamais se charger d'un

tel faix, mays qu'il moyenneroit nostre affaire avec lesd. colonelz et mettroit peine de résoudre toutes noz difficultés, désirant faire tout service aud. s<sup>r</sup> prince qu'il honoroit.

Et de faict, il nous donna advis de ne tenir roide avec lesd. colonelz, sur le faict dud. duc Casimir, estant de mon opinion qu'ilz aymeroient mieux y aller seulz qu'avec luy, lequel ilz congnoissoient très bien, et que le colonel Stain seroit beaucoup esmeu à s'accommoder, en luy donnant espérance de la lieutenance générale, dont il s'acquiteroit bien et serviroit à faire contenter les aultres colonelz, qui estoient gentilzhommes riches; que nous ne feissions semblant d'avoir parlé à luy, qu'ilz ne faudroient de le voir et luy communiquer de leurs affaires et qu'il y feroit ung bon service aud. s<sup>r</sup> prince. Et de faict nous trouvâmes fort bien de son conseil et entremise vers led. colonelz, avec lequelz enfin nous tombâmes d'accord par son advis, que led. colonel Stain seroit lieutenant général et demeureroit tel soubz led. duc Casimir, s'il marchoit, avec troys mil escuz d'estat par mois, tant de lieutenant général que de colonel de deux mil chevaux; deux mil escuz aud. s<sup>r</sup> Bouch, colonel de troys mil chevaux, et mil escuz au s<sup>r</sup> Dech, colonel de mil chevaux, douze florins pour cheval d'enritgeld, et, en faveur de ce qu'ilz attendoient le moys de la monstre, six florins pour chacun cheval, à la fin de la guerre, avec l'assurance de leurs debtes passées; et moyennant cela ilz s'obligèrent de marcher et faire monstre sans paiement, deux moys après avoir receu leur enritgeld, à Francford, au jour plus proche que nous leur assignâmes et où ilz se trouvèrent. Et pour

assurance de noz promesses nous obligesmes de leur délivrer, avant partir de la place monstre<sup>1</sup>, le s<sup>r</sup> d'Andelot<sup>2</sup>, frère du s<sup>r</sup> de Chastillon, filz du feu s<sup>r</sup> admiral, et le s<sup>r</sup> de Rieux<sup>3</sup>, frère du s<sup>r</sup> comte de Laval<sup>4</sup>, fils du feu s<sup>r</sup> d'Andelot, qui demeurèrent ostages en la ville de Strasbourg, à cet effect, sur lequel pointz fut la capitulation par moy dressée, signée et cachetée desd. colonelz et de nous.

Et après avoir bien souppé et fait garroux<sup>5</sup> ensemble, nous partismes de Herford, après avoir encores communiqué avec led. s<sup>r</sup> comte Wolrad, lequel feist respondre aud. s<sup>r</sup> prince et nous chargea de luy dire de sa part, comme son serviteur, qu'à quelque prix que ce feust, il tachast d'accorder avec led. s<sup>r</sup> duc Casimir, qu'aultrement il auroit mille peines et courroit mille mauvaises fortunes avec telles gens, qui n'ont que le gain devant les yeux. Et, s'il estoit contrainct passer, comme nous luy avions fait entendre des pointz ou difficiles ou du tout impossibles, qu'il

1. Il y a ici une ellipse qui rend la phrase obscure. Nous la comprenons ainsi : « ..... de leur délivrer, avant partir de la place où ils devoient faire monstre, le s. d'Andelot..... etc. »

2. Charles de Coligny, marquis d'Andelot, né le 10 décembre 1564, capitaine ambitieux et intrigant, peu digne du nom qu'il portait. Il servit sous les ordres de son frère François pendant le règne de Henri III, mais bientôt il passa au parti des Guises, et se fit catholique. Il mourut le 27 janvier 1632.

3. François de Coligny, s. de Rieux, né le 23 août 1559, suivit le parti du roi de Navarre; il fut tué le 7 avril 1586 près de Saintes.

4. Paul de Coligny, dit *Guy*, comte de Laval, fils aîné de François de Coligny, seigneur d'Andelot, et de Claude de Rieux, né le 13 août 1555, mort le 15 avril 1586.

5. *Faire garroux, carroux* ou *carrousse*, boire.

conseilloit aud. s<sup>r</sup> prince de déclarer franchement aud. s<sup>r</sup> duc qu'il y apportoit bien son consentement, mais que le moyem de l'effect debvoit venir de luy et de ses forces et qu'il le seconderoit tousjours et jamais ne feroit chose ny accord contraire qu'avec luy, affin que led. s<sup>r</sup> duc recongneust que ce n'estoit faulte de bonne volonté, mais à cause de la difficulté ou impossibilité qu'il congnoissoit mieux que luy; et toutesfois, que led. s<sup>r</sup> prince estoit sage et n'avoit faulte de bon conseil. Sur quoy, ayant pris ses lectres et congé de luy, nous partismes après lesd. colonelz, qui alloient assembler leurs reittermaistres sur le chemin de Francford, en résolution toutesfois de ne leur pas descouvrir la promesse de ne demander le moys de la moustre.

Et retournasmes en diligence à Heydelberg, où je fuz trouver seul led. s<sup>r</sup> électeur, qui ne congnoissoit point led. s<sup>r</sup> de Couvrelles, et luy fei voir l'original de nostre capitulation, le suppliant de vouloir donner si bon ordre au fournissement de la somme d'Angleterre, qu'il n'y eust faulte à nostre promesse ny retardement à l'affaire; dont ce bon prince, estant fort joyeux et m'ayant asseuré qu'il n'y auroit faulte au jour promis, me deist qu'il espéroit encores, sur ceste capitulation-là, que tout iroit bien et n'y auroit point de temps perdu; qu'il attendoit en brief le retour de son ambassadeur, qui estoit allé en Savoye et l'avoit adverty secrètement qu'il ne falloit rien espérer du roy, et que, sur l'assurance qu'il avoit donné de sa part aud. s<sup>r</sup> mareschal Dampville<sup>1</sup>, reconnoissant aux

1. Après une entrevue pleine d'une cordialité apparente, Dam-



paroles du roy encores pis que luy, il s'en estoit retourné en Languedoc, résolu à son arrivée de se déclarer ouvertement et prendre le party, luy ayant promis de faire argent de tous costez pour envoyer en Alemaigne, et d'avancer les affaires tant qu'il pourroit, attendant l'entrée de l'armée en France; que j'en advertisse led. s<sup>r</sup> prince, mon maistre, et que bientost il auroit de ses nouvelles.

Et me prenant après par la main, estant seul en son cabinet : « Venez çà, La Huguerye, me deist-il, mons<sup>r</sup> le prince, vostre maistre, auroit bien une femme, s'il vouloit, de meilleure maison que la fille du prince d'Orenge, et dont il tireroit beaucoup plus de support et d'amitié; et quant à la grandeur du royaume de France, à laquelle vous avez tendu en traictant avec le prince d'Orenge, elle ne laisseroit d'aller son grand chemin, selon vostre intention; et de plus grands que le prince d'Orenge s'en mesleroient avec telle force, autorité et affection, qu'il en réussiroit de bons effectz. » Et ne disant mot et faisant semblant de n'entendre ce que je sçavois bien qu'il vouloit dire, car j'en avois jecté les fondemens, en luy comptant l'histoire dud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge, il redoubla, me disant : « Ne m'entendez-vous pas bien? Je vous en veux parler confidemment tout ouvertement. Je vous congnoy et sçay que vous aymez le bien (ce qu'il me disoit en langage françoys, assez in-

ville et le roi s'étaient séparés à Turin plus mécontents l'un de l'autre que jamais. Damville s'était enfui à Nice avec l'aide des gens du duc de Savoie et s'y était embarqué pour le Languedoc. Voyez l'*Hist. du Languedoc*, t. V, p. 333.

telligiblement), c'est ma fille<sup>1</sup>; que vous en semble? » Lors je commençay à parler, luy disant que led. s<sup>r</sup> prince, mon maistre, l'honoroit tant et toute sa maison que je croyois qu'il seroit content de traicter quelque alliance avec luy, qui peust apporter de l'utilité au public plus tost qu'à son particulier. « J'ay, deist-il, délibéré d'en faire l'ouverture, pour accommoder toutes choses, et aller plus tost, tel que vous me voyez, en personne en France, que l'affaire demeure, si mon filz n'y veult aller; et de vostre costé, je vous prie y servir et en communiquer à mons<sup>r</sup> d'Hargenlieu seul, regardant tous deux à y disposer mon cousin, vostre maistre; et nous ferons ung tel coup ensemble qu'il ne sera de longtems besoing d'y retourner. » Je le remerciay très humblement, luy remontrant que je craignois tousjours les difficultez passées et que je ne voyois qu'ung chemin, d'accord sur ce point-là de mettre mon maistre fort à cheval pour exécuter ce que demandoit mons<sup>r</sup> le duc, son filz, à moitié pour les Eveschez<sup>2</sup>, demeurant le gouvernement aud. s<sup>r</sup> prince seul, d'y faire la résidence près de luy; à quoy, s'il pouvoit renger led. s<sup>r</sup> prince, son filz, j'en avois bonne espérance. Sur quoy, me disant adieu, donna ses lectres; il me feist assez congnoistre qu'il n'y avoit rien qui ne se peust faire, qu'il advertiroit de tout son filz, à Lautern<sup>3</sup>, et que bien tost led. s<sup>r</sup> prince auroit de ses nouvelles.

Ainsy nous en allasmes à Strasbourg, où led.

1. Probablement Cunégonde-Jacqueline de Bavière, qui épousa plus tard Jean de Nassau. Elle mourut le 26 janvier 1586.

2. *Les trois évêchés*, Metz, Toul et Verdun.

3. Lautern, dans le royaume de Wurtemberg.

s<sup>r</sup> prince faisoit sa résidence pour estre plus près dud. s<sup>r</sup> électeur. Et ayant faict mon rapport entier de la capitulation et puis des propos dud. s<sup>r</sup> électeur, en présence dud. s<sup>r</sup> d'Hargenlieu, auquel seul j'en avois auparavant communiqué, affin que, ce poinct se venant à mectre en avant, mon maistre feust résolu de ce qu'il auroit à désirer, tant pour le public que pour son particulier; et ayant deux jours entiers bien poisé cet affaire, led. s<sup>r</sup> prince, bien que son humeur ne feust pas propre à une princesse allemande, toutesfois entendant le discours dud. s<sup>r</sup> électeur, que je luy représentay au vray, et le faisant resouvenir de ce que, retournant de Holande, je luy avois faict sçavoir de la damoiselle d'Orenge, à ce desscin au besoing, comença à se rire avec moy et me fraper sur l'espaule, comme il avoit acoustumé de caresser ceux qu'il aymoit, me disant que je sçavois bien marquer mes chasses; et enfin s'accommoda à y entendre et espouser la damoiselle de Bavière, fille dud. s<sup>r</sup> électeur, moyennant ces conditions que led. s<sup>r</sup> électeur le mist à cheval, à ses fraiz, avec dix mil chevaux et vingt mil hommes de pied et artillerie convenable; adjoustant pour cet effect à la somme d'Angleterre ce qui seroit nécessaire pour la levée et le premier mois contant, et que lesd. conditions dud. s<sup>r</sup> duc Casimir feussent accordées, comme je l'avois dict, aud. s<sup>r</sup> électeur pour l'y disposer, adjoustant qu'il tiendroient led. gouvernement de Metz, Thoul et Verdun, tant pour l'assurance du party que des vieux et nouveaux payemens, et qu'il recepvroit l'argent de lad. levée; pour la dot de sa fille luy asseureroit surtout son bien et ung douaire convenable, en faisant entr'eux une amitié et alliance

perpétuelle des deux maisons de Bourbon et de Bavière, et, disposant les affaires des Païs Bas à l'avancement et grandeur de la couronne de France; à quoy led. s<sup>r</sup> prince demeura résolu, resjouissant, au sortir de son cabinet, toute la noblesse d'assurance de monter bientôt à cheval, sans rien spécifier en particulier, ayant depuis adjousté led. s<sup>r</sup> prince que led. s<sup>r</sup> électeur seroit tenu de faire agréer, à la poursuite de son filz, led. mariage au roy par la paix.

Tost après, nous eusmes advis desd. s<sup>rs</sup> de Beauvoir et d'Arènes, depputez pour la négociation de la paix, lesquels la royne mère avoit retenus à Lyon pour y attendre avec elle le retour du roy et en traicter, que les conditions que le roy accordoit estoient bien esloignées des promesses précédentes, et que la mort du cardinal de Lorraine<sup>1</sup>, en Avignon, avançoit le mariage du roy avec la fille de Vaudemont<sup>2</sup>, et nous feroit traicter d'aulture façon que devant, la royne se voyant deschargée de la crainte qu'elle avoit dud. cardinal, s'il eust vescu, constant ce mariage.

1. Charles de Guise, cardinal de Lorraine, né à Joinville le 17 février 1524, mort à Avignon le 26 décembre 1574, dont nous avons déjà parlé p. 13, note 1. Pour faire sa cour au roi il avait suivi une procession de pénitents, pieds et tête nus. Il prit mal et mourut. Voyez les singuliers détails donnés par le *Journal de Lestoile* (édit. Champollion, p. 48). De Thou confirme son récit (1740, t. V, p. 124).

2. Louise de Lorraine, née à Nomeny le 30 avril 1553, fille de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont et de Marguerite d'Egmont. Henri III, à son passage pour la Pologne, la vit à la cour de Nancy. De retour en France il l'épousa (16 février 1575). La vie de cette reine s'écoula dans une régularité qui contrastait avec la vie de son époux. Elle mourut le 29 janvier 1601 à Moulins sans avoir eu d'enfants (Galitzin, *Vie de Louise de Lorraine*, in-8°, 1856).

Et led. s<sup>r</sup> électeur, par le retour de son ambassadeur, congneut bien aussy que tout ce que le roy, partant de Polongne à la desrobée, luy avoit escript et promis, n'estoit que vent et artifice pour l'amuser, ce qui l'irrita à nostre prouffit, confessant que nous avions esté plus advisez que luy, en voulant gaigner le temps, pendant ceste négociation, fort joyeux au reste de la résolution dud. s<sup>r</sup> mareschal Dampville de prendre les armes, à son retour en son gouvernement de Languedoc, après avoir suffisamment et à l'œil recongneu, en Savoye, qu'il n'y avoit point d'assurance pour luy près du roy, lequel attribuoit toutes les entreprises du duc d'Alençon, son frère, à son préjudice, à la maison de Mommorency.

Led. s<sup>r</sup> prince, mon maistre, advertit led. s<sup>r</sup> électeur de l'avis de ses deputez, comme feist led. s<sup>r</sup> électeur led. s<sup>r</sup> prince du rapport de son ambassadeur, et qu'il avoit mandé le duc Casimir son filz, ayant pris subject d'envoyer le docteur Weyer à Strasbourg, avec contenance de passer outre pour quelques affaires; et en passant nous déclarer encores confidemment, comme il avoit faict à moy, tout ce que led. s<sup>r</sup> mareschal avoit dict et traicté avec son ambassadeur, tant pour la paix que pour son particulier, et des princes et mareschaux prisonniers, mays en effect pour communiquer, comme de luy-mesme, avec le vicomte d'Hargenlieu et moy de ce dont led. s<sup>r</sup> électeur avoit traicté avec moy, comme il feist, nous ayant attiré en son logis, et nous donnant espérance que ce poinct-là estoit capable de faire résouldre noz affaires à nostre contentement et les assurer du tout, pour l'advenir, par de grandz effectz. En entrant

plus avant en ce propos et conférant du moyem d'accommoder, en ce faisant, les affaires, je senty bien, par ses discours, que led. s<sup>r</sup> duc Casimir avoit encores altéré ce que j'avois traicté avec son père par manière de discours; ayant faict prendre résolution de faire la force, les fraiz et l'association, et d'accommoder et assurer la demeure dud. s<sup>r</sup> prince en quelque bon lieu de la frontière, entre son gouvernement de Picardye, auquel on le feroit entièrement restablir, et le gouvernement de Metz, auquel led. s<sup>r</sup> duc aspiroit tousjours, ne voulant rien démordre de ses espérances, et prétendant se servir de ce mariage pour induire son père à y employer le verd et le sec, et, par une grande force, assurer ces conditions, faisant, au reste, en toute aultre chose tout ce que led. s<sup>r</sup> prince adviseroit luy estre propre en son particulier.

Et ayant au contraire, led. s<sup>r</sup> d'Hargenlieu, faict ung long discours des poinctz, dont la résolution avoit esté prise par led. s<sup>r</sup> prince, et déclaré qu'il ne luy sembloit pas qu'il y cust aultre moyem de parvenir à ce mariage, j'adjoustay que ce que disoit led. Weyer n'apportoit rien aud. s<sup>r</sup> prince, lequel avec une force raisonnable d'environ vingt mille hommes de pied et de cheval, dont il avoit desjà assurance, feroit les affaires publiques, et pour les siens ne pourroit moins obtenir que son restablissement entier en son gouvernement et une bonne retraicte en icelluy; et que, chargeant led. s<sup>r</sup> prince de lad. damoiselle de Bavières et de l'entretienement d'une maison convenable à sa qualité, la plus grande force ne serviroit en effect que pour assurer les affaires dud. s<sup>r</sup> duc, son maistre, et forcer le roy à accorder les conditions qu'il demande,

sans que led. s<sup>r</sup> prince en receust aulcune utilité. Et passay plus oultre, l'asseurant, en serviteur que j'estois de mon maistre, que je ne serois jamais d'ung advis si desraisonnable, et que, sans cela, il pouvoit bien faire ses affaires avec celles du public, évitant l'indignation du roy qui interpréteroit ceste alliance à son désavantage, mays que, si, de son costé, il vouloit faire le debvoir d'ung bon serviteur envers led. s<sup>r</sup> duc, son maistre, que nous sçavions estre ung prince trop généreux pour s'attacher, au préjudice du public, à son particulier, qu'il y auroit moyem, en faisant ce qu'il nous disoit, de bien faire et assurer les affaires publiques et le particulier des deux princes et de leurs maisons; qu'il travaillast à disposer son maistre à une modération raisonnable, dont, en son particulier, il seroit recongneu à son contentement; et nous mectrions peine de disposer aussy nostre maistre de mesmes, pour les faire approcher de la raison; et qu'il n'y avoit rien qui ne se peust faire en cela, pourveu que, les affaires publiques estans bien faictes, qui estoit le but dud. s<sup>r</sup> prince, il eust aussy sa part de l'utilité convenable à la charge du mariage, qui l'obligeoit à doubler sa despense et porter la disgrace du roy. Sur quoy led. Weyer, confessant que j'avois grande raison, promist de faire son debvoir, mays, pour ung préparatif d'excuse, adjousta que son maistre estoit prince fort entier en ses conceptions, que nous regardassions à nous accommoder sur le poinct desd. éveschez et gouvernement de Metz, jectans noz plombz pour le particulier dud. s<sup>r</sup> prince sur toute aultre chose plus avantageuse que cela, et qu'ayant obligé le duc, son maistre, par l'accord des conditions qu'il désire,

et son père estant infiniment affectionné tant aud. s<sup>r</sup> duc qu'au mariage de sa fille, rien ne nous manqueroit pour parvenir à l'effect de noz résolutions, quand bien le père debyroit suivre le filz en personne avec une force encores plus grande.

Et sur ce, ayans prins congé l'ung de l'autre, il usa d'une subtilité allemande, et, avant partir, nous envoya ung paquet dud. s<sup>r</sup> électeur aud. s<sup>r</sup> prince, qu'il disoit avoir receu, depuis avoir parlé à nous, et qu'il passoit outre à ses affaires; may, l'ayant faict suivre de loing, il fut veu s'en retournant droit à Heydelberg. Et congneusmes par là qu'il avoit seulement voulu descouvrir si led. s<sup>r</sup> prince avoit gousté la négociation du mariage, pour présenter ce paquet qui tendoit à le faire acheminer à Heydelberg, comme congneut led. s<sup>r</sup> prince, ayant leu les lectres qui l'appeloient à Heydelberg, avec espérance d'accommoder toutes choses pour haster le partement de l'armée. J'advertis led. s<sup>r</sup> prince de l'artifice dud. Weyer, après luy avoir faict rapport de noz discours, sur lesquelz il demeura ferme aux résolutions qu'il avoit prises, ne reconnoissant rien qui luy feust plus propre que le gouvernement de Metz, ny plus utile que la moitié desd. éveschez en souveraineté, à l'entour dud. gouvernement, laissant aud. s<sup>r</sup> duc, pour son partage, ce qui est le plus voisin de ses terres, et que, sans ce mariage, led. s<sup>r</sup> prince accommoderoit bien ses affaires, et qu'en le faisant il estoit raisonnable d'accommoder tout ainsy que dessus. Et, comme je luy remonstray qu'en tout cas il estoit besoing de se résoudre, si il ne se pouvoit accommoder à l'intention dud. s<sup>r</sup> duc, affin de n'aller en vain à Heydelberg, après y avoir



bien pensé, enfin, il deist ces motz : « Et bien, au nom de Dieu, je ne me veux pas marier pour le duc Casimir, et, sans cela, je me laisseray plutost aller à ce qu'il désire, pourveu que l'effect en deppende de luy et de sa force, et, s'il y trouve la difficulté qu'on luy a prédicte, il s'en prene à luy et non à moy, qui ne puis en cela honestement ny efficacement presser et poursuivre. » Et sur ce, fut résolu de partir pour Heydelberg, au commencement du moys d'aoust, aud. an 1575, estant besoing de faire diligence, à cause de l'assurance donnée aud. s<sup>r</sup> mareschal Dampville et aux princes et mareschaux prisonniers, qui nous pressoient de nous fortifier et accommoder, et toutes-fois en sorte que, si on tomboit d'accord sur le point du mariage, j'insistay que la consommation en fut différée jusques à l'accomplissement des conditions susdictes, qui deppendoient de la volonté de personnes qu'il y convenoit forcer et du consentement du roy, qui seroit poursuivy par led. s<sup>r</sup> duc en traictant de la paix.

Et comme nous estions en chemin pour Heydelberg, ruminant tousjours cet affaire, tant important à mon maistre, je m'advisay de l'advertir d'adjouster encores aux conditions dud. mariage que les premiers deniers qui seroient touchez par ung traicté de paix, seroient les deniers de la levée et du moys, qui appartiendroient aud. s<sup>r</sup> prince, en dot dud. mariage, et seroient employez en ung fief de qualité convenable aud. s<sup>r</sup> prince et à lad. princesse, et qu'en plus honorable fief cela ne pouvoit estre employé qu'au comté de Clermont en Beauvoysin, ancien appennage de la maison de Bour-

bon, engagé au duc Erich de Brunswich<sup>1</sup>, pour quatre vingts mille escuz, et le reste ès environs, pour demeurer le tout à lad. damoiselle, en assurance de ses deniers dotaux, ce que je m'asseurois debvoir estre fort agréable aud. s<sup>ts</sup> électeur et duc. Et tout cecy se traictoit secrètement entre led. s<sup>r</sup> prince, le vicomte d'Hargenlieu et moy, comme led. s<sup>r</sup> électeur avoit désiré.

Et cela ayant esté trouvé bon par led. s<sup>r</sup> prince, il me commenda, au soir, de m'avancer la nuit vers led. s<sup>r</sup> électeur, pour tascher à le remectre au chemin auquel je l'avois laissé, si le duc, son filz, y avoit changé quelque chose, comme je recongneu bien, à mon audience, que ce bon prince avoit esté fort pressé au contraire. Et luy remectant devant les yeux ses premiers advis et discours, il me les advoua et y revint fort aisément, me disant toutesfois que son filz ne s'y accommodoit pas et tenoit tousjours bon à ce qui estoit de l'empire pour luy, avec assurance de faire plus en France pour led. s<sup>r</sup> prince. Je m'advisay promptement, pour luy gagner le cœur, que ce ne feust ny pour son filz ny pour mon maistre, mays pour sa fille et les hoirs procrééz du mariage et, à faulte d'iceux, pour les siens, luy promectant tout debvoir à y renger led. s<sup>r</sup> prince, lequel à ce que j'avois senty ne se pourroit

1. Eric de Brunswick, seigneur allemand, aventurier et capitaine mercenaire, aux gages de Philippe II (Gachard, *Corresp. de Philippe II*, in-4<sup>o</sup>, t. II, p. 280), fit la guerre en France, en Allemagne et en Suède, épousa successivement une princesse de Saxe et une princesse de Lorraine et mourut à Pavie le 17 novembre 1584 (De Thou, 1740, t. VI, p. 414).

accommoder à aultre chose, et plus tost se contenteroit des forces dont il estoit desjà assuré. Je tiray fort ce bon prince à moy par ceste ouverture et celle du remploy de ses deniers au rachapt du comté de Clermont, qu'il eut fort agréable, me disant que nous estions des gens de bien et, soit que son filz feist le voyage ou non, qu'il ne nous manqueroit rien de son costé, et qu'encores estoit-il raisonnable que son bon cousin (ainsy nommoit-il led. s<sup>r</sup> prince), advisast à son particulier, que j'y pensasse, et il luy feroit ung bon office. Je le priay de parler donc sur ce à Weyer et que je croyois que toute la difficulté procédoit de ses conseilz, qui porteroient aultant d'utilité à son filz qu'au feu duc des Deux Ponts; ce qu'il me promist de faire, trouvant bon que je luy parlasse aussy comme je fei, encores une fois, l'assurant que, si les choses se passoient amiablement, il auroit acquis en la personne de mon maistre ung amy très utile en beaucoup de choses, et que, dès à présent, je le pouvois assurer de luy faire donner ung estat de mil escuz par moys en ce voyage et ung présent de deux mille escuz contents par ses mains, de la somme d'Angleterre. Il ouvrit fort les oreilles et tiray de luy de bonnes paroles, mais je congneu bien qu'il avoit tellement abbrevé l'esprit de son maistre de l'espérance d'obtenir ces conditions, que malaisément on le pourroit changer, me disant que son maistre aymoît bien sa sœur, mais qu'on ne faisoit rien pour les filles en Alemagne.

Cependant arriva led. s<sup>r</sup> prince, que led. s<sup>r</sup> électeur feist monter et loger au chasteau, où, présent led. s<sup>r</sup> d'Hargenlieu, je luy rendy compte de ce que j'avois traicté avec led. s<sup>r</sup> électeur et avec Weyer, dont led.

s<sup>r</sup> prince se resjouist, entendant les propos dud. s<sup>r</sup> électeur, lequel, joyeux de mon ouverture, s'estoit de luy-mesme avancé à dire qu'il estoit aussy raisonnable que led. s<sup>r</sup> prince feist quelque chose pour son particulier, affin que led. s<sup>r</sup> prince tint bon, au moins que toutes les debtes, qu'il avoit créées depuis sa retraicte en Alemaigne jusques à son partement, feussent jectées sur l'estat de la guerre, selon le mémoire qu'il en dressoit ; ayant disposé par ce moyem led. s<sup>r</sup> électeur, qui avoit desjà secouru led. s<sup>r</sup> prince, à le secourir encores pour luy ayder à dresser son équippage.

J'avois à la vérité laissé led. s<sup>r</sup> électeur en telle alégresse de mon ouverture, quy luy sembloit si raisonnable, qu'il croioit que son filz se départiroit de sa demande, à l'exemple dud. s<sup>r</sup> prince, pour laisser tout à sa fille, et, à faulte d'hoirs, retourner à luy ; et aussy, se faisant le mariage, il estoit résolu de nous suivre quatre ou six mois après, comme il seroit trouvé meilleur, avec une force plus grande pour effectuer toutes choses. Pour quoy j'adverty led. s<sup>r</sup> prince, qu'au cas que led. s<sup>r</sup> duc ne se voulust contenter de cela, de faire congnoistre aud. s<sup>r</sup> électeur qu'il se contenteroit de quelque aultre prince de sa maison, moyennant ung estat honeste et que le tout, comme dict est, feust pour la fille, et, faulte d'hoirs, retournerast aud. s<sup>r</sup> électeur et à ses hoirs, et que, veu la disposition du père sur cela, il croioit que c'estoit ung bon moyem de faire venir led. s<sup>r</sup> duc à la raison. Et me donna led. s<sup>r</sup> prince charge de faire ceste proposition, lorsqu'on verroit le duc ahurté à ses desseins. Et tout ce jour se passa après soupper en discours de

nouvelles jusques au lendemain qu'on entra en conférence. C'estoit une négociation des plus importantes qui feust lors, à laquelle, à ceste occasion, led. s<sup>r</sup> prince s'estoit résolu, pour le bien qu'il en prévoyoit, d'entendre ce bon prince résolu de l'armer de trente mille hommes de guerre et le suivre six mois après, avec pareilles ou plus grandes forces, s'il en estoit besoing, pour l'exécution des choses accordées par ce mariage. Et fut advisé que ce poinct-là seroit promptement traité, en disputant les conditions proposées la première fois et que cela ne seroit descouvert qu'à troy, d'ung costé, aud. s<sup>r</sup> électeur, son filz et Weyer, et, d'aulture costé, aud. s<sup>r</sup> prince, au vicomte d'Hargenlieu et à moy.

La nuit suivante, led. s<sup>r</sup> prince fut tellement occupé en divers pensemens sur ung affaire de si grande importance, qu'il dormit peu et me feist lever et promener avec luy en sa chambre, avec sa robe de nuit, jusques au matin. Et, appellé led. s<sup>r</sup> d'Hargenlieu, luy communiqua ses jugemens sur ceste négociation qu'il trouvoit, plus il y pensoit, extrêmement avantageuse; n'ayant, disoit-il, qu'une crainte, que le duc Casimir, se voyant si fort, ne feust encores plus roide en armes qu'en négociation et qu'une si grande force ne le feist penser à plus grandes choses, se doubtant tousjours de l'exécution des promesses par la main dud. duc; voire en tomba là que led. duc se pourroit servir du traité de ce mariage pour se fortifier et luy faire la loy, sans aulcun aulture effect, à son prouffit. Pour quoy led. s<sup>r</sup> prince gousta fort l'ouverture que je luy avois faicte, au cas que led. s<sup>r</sup> duc ne se voulust accomoder, que led. s<sup>r</sup> électeur désireux de ce

mariage luy donnast ung aultre prince de sa maison, n'estant raisonnable que ce bon prince, jà vieil et mal portatif, auquel, s'il arrivoit quelque inconvénient, toute nostre espérance seroit perdue en Alemaigne, entreprint ung tel voyage, mays seulement y tint la main et feist suivre les forces nécessaires pour l'effect de toutes choses.

Le lendemain matin se passa en une conférence qui fut douce sur tous les poincts, excepté celuy desd. éveschez et gouvernement de Metz, sur lequel led. s<sup>r</sup> duc, purement et simplement en sa faveur, demeura roide. Et nous feismes remonstrance de l'inexécution et peu d'effect qu'en suivroit et qu'il estoit plus honorable et utile de traicter de choses faciles. Pendant laquelle dispute fut ordonné que Weyer et moy traicterions à part de cela; ce que nous feismes sur la proposition dud. mariage, en quoy je prouffité si peu que je congneu que led. s<sup>r</sup> prince avoit raison en ses doubtes et que led. s<sup>r</sup> duc ne disoit pas tout, ny à nous ny à son père, vers lequel led. s<sup>r</sup> prince m'envoya luy remonstrer l'opiniastreté de Weyer; que led. s<sup>r</sup> prince ne se pouvoit soubzmettre à plus raisonnables conditions, et, puisque led. s<sup>r</sup> duc, son filz, ne s'en vouloit contenter, je le suppliois, de la part dud. s<sup>r</sup> prince, de regarder à quelque aultre moyen d'effectuer l'ouverture que je luy avois faicte pour led. mariage; estimant que led. s<sup>r</sup> duc, son filz, ne pourroit jamais trouver mauvais le bien et advancement de sa seur et maison; laquelle ouverture je luy représentay de nouveau, qu'il trouva si raisonnable qu'il me deist franchement qu'il estoit de cet advis, mays que de commender à son filz ung tel voyage, à regret,

nous n'en tirerions poinct de service ; qu'il le sonderoit sur ce poinct-là et tascheroit à l'en faire contenter, sinon il m'asseura de donner aud. s<sup>r</sup> prince ung aultre prince, duquel il respondroit comme de sa propre personne, auquel il commenderoit d'obéir en tout et partout aud. s<sup>r</sup> prince, selon la capitulation, et qu'il y emploiroit le verd et le sec, voire sa propre personne avec la seconde armée, s'il estoit besoing que de ceste sienne résolution j'asseurasse led. s<sup>r</sup> prince, qui en fut extrêmement joyeux.

Et, tost après que je fuz hors du cabinet dud. s<sup>r</sup> électeur, il manda led. Weyer et luy commanda de regarder avec le duc, son fils, à s'accommoder à la raison ; que de le presser il ne le vouloit pas faire, mays d'abandonner à son occasion ung si bon affaire et de si gens de bien, il ne le feroit jamais, estant résolu d'y employer plustost ung aultre prince, voire sa propre personne, que de faillir à une si belle occasion pour la délivrance de tant de princes et seigneurs et le mariage de sa fille, si avantageux à sa maison qu'il prévoit que, si led. s<sup>r</sup> prince vivoit, il seroit grand et serviroit d'appuy à sa maison. Led. Weyer, comme je sceu, feist mine de le trouver bon et d'aller vers son maistre pour le disposer à le faire venir vers son père, mays led. s<sup>r</sup> duc se résolut au contraire de faire ce voyage et avoir tout pour luy, parla en telle cholère au chancelier Ehemius et à Zuleger et d'Ahemmes, conseillers de son père, qu'il les divertit de l'affection qu'ilz nous portoient et par eux divertit son père de ceste résolution, de crainte de ses menaces.

De ce mauvais office dud. Weyer, qui avoit enyvré son maistre d'une vaine esperance et bandé par ce moyem le

filz contre le père et tout son conseil, au grand préjudice de noz affaires, qui méritoit une punition exemplaire, je fuz adverty secrètement par l'ung desd. conseillers, détestant l'avarice dud. Weyer, qui se promecttoit plus de son maistre que je ne luy avois offert de la part dud. s<sup>r</sup> prince, en nous forçant à de si iniques et impossibles conditions, ausquelles led. conseiller, au nom de tous ses compaignons, m'exhortoit ardemment de ne contredire, si nous ne voulions rompre du tout, adjoustant en grand secret qu'aultrement nous ne pourrions pas faire grand estat de la promesse dud. s<sup>r</sup> électeur pour le fournissement de la somme d'Angleterre que nous avions promis délivrer à noz colonelz, si nous ne donnions contentement aud. s<sup>r</sup> duc, d'aultant que les deniers n'estoient comptens et les convenoit prendre par led. s<sup>r</sup> électeur à intérêt, soubz son obligation, que led. s<sup>r</sup> duc empescheroit, n'y ayant ung seul conseiller qui s'en ose mesler, veu ses menaces. Auquel conseiller je diz librement qu'ils avoient avec peu de subject hazardé le feu duc Christofle; que, s'il vivoit, nous n'eussions esté en telle tyrannie, ainsi que led. s<sup>r</sup> électeur me le confessa, lorsque je luy fei ouverture d'ung aultre prince avec les larmes à l'œil; car c'estoit ung prince vraiment généreux et ne cherchant rien que l'honneur, comme il le feist paroistre au siège de Montz, où je le vei faire ceste honte à toute l'armée allemande de forcer luy seul les trenchées avec ses cornettes, et, faulte encores d'estre suivy, faire une retraicte honorable par la mesme trenchée, et, à Moch où il mourut, combatant valeureusement au devant des reistres qui l'abandonnèrent; et nous pouvons dire



que le duc Casimir n'a jamais encores tiré ung coup de pistole.

Je fiz rapport de cet advis aud. s<sup>r</sup> prince, qui receut advertissement, le mesme jour, des armes prises par led. s<sup>r</sup> mareschal Dampville<sup>1</sup>, à son retour de Piedmont en Languedoc, nous sollicitant de faire diligence sur la remonstrance du danger des princes et du duc, son frère, et de haster l'armée, à quelque prix que ce feust, avec assurance de l'ordre donné de sa part au recouvrement des deniers, pour fournir à la solde de l'armée en France. D'ailleurs les serviteurs dud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon, comme les s<sup>rs</sup> de Rosne, La Vergne<sup>2</sup> et aultres, estans près la personne dud. s<sup>r</sup> prince, le pressoient extrêmement pour la délivrance de leur maistre, et nous avions advis du conseil du roy mesmes que nous estions serviz à couvert en Alemaigne, où on faisoit d'une pierre deux coups, donnant d'ung costé à prix d'argent espérance à la royne mère que ne ferions rien, dont le roy se confiant prenoit résolution fort préjudiciable ausd. s<sup>rs</sup> princes et mareschaux et au traicté de paix, et, d'aultre costé, nous forçant à subir toutes conditions. Et je nommeray cy-

1. Aussitôt après le retour de Damville en Languedoc, le roi envoya une armée contre lui, commandée par le prince dauphin, François de Bourbon, fils du duc de Montpensier. Damville publia le 3 novembre un mémoire justificatif et prit les armes (La Popelinière, t. II, p. 262). Il s'empara de Saint-Gilles, d'Aigues-Mortes et menaça même la cour réfugiée à Avignon. Cette campagne est racontée par La Popelinière (liv. 39) et par l'*Hist. du Languedoc*, t. V, p. 335 et suiv.

2. Ce personnage est cité dans la déposition du roi de Navarre à propos de la conspiration des Politiques (*Lettres de Henri IV*, dans *Coll. des doc. inéd.*, t. I, p. 69). Voyez la note de M. Berger de Xivrey.

après, en son lieu, en quelle personne ceste trahison fust descouverte près led. s<sup>r</sup> duc Casimir, quand et par qui.

Toutes ces choses, jointes à l'opiniastreté dud. s<sup>r</sup> duc Casimir sur son particulier, feirent résoudre led. s<sup>r</sup> prince à regarder encores à se passer de luy et se contenter desd. colonelz, plustost que de passer telles conditions; mays, quand je luy eu descouvert ce que j'avois scéu en secret dud. conseiller, fort homme de bien et son serviteur, que nous n'aurions point d'argent si nous ne contentions led. s<sup>r</sup> duc, je ne diray pas icy quelles doléances lors furent faictes contre l'avarice dud. duc et de son docteur, mays seulement que force fut de se résoudre par led. s<sup>r</sup> prince à ces conditions-là, ausquelles lesd. s<sup>rs</sup> de Méru et de Thoré, qui y estoient fort contraires pour les raisons dictes cy-devant, consentirent par force, laissant là le mariage, qui estoit si bien avancé, soubz protestation toutesfois des difficultez, voire impossibilité en l'effect, lequel estoit entièrement remis à la force et discrétion dud. s<sup>r</sup> duc, soubz le simple consentement dud. s<sup>r</sup> prince et sa promesse de n'y contrevenir et de ne faire paix sans cela, si led. s<sup>r</sup> duc ne l'avoit agréable. Ainsy fut tout résolu et le lendemain capitulé, toutes aultres ouvertures mises soubz le pied, à la charge qu'à la levée des six mil chevaux soubz lesd. colonelz, led. s<sup>r</sup> duc adjousteroit ung régiment de deux mil chevaux, outre sa hauffane<sup>1</sup> et reutefanen<sup>2</sup>, et ung régiment de quatre mille landz-

1. *Hauffahne*, pour *Hoffahne*, troupe sous le drapeau seigneurial.  
2. *Reiterfahne*, drapeau, enseigne de cavalerie.

quenetz seulement, pour éviter à sa trop grande force, et, au lieu de plus grand nombre de landzquenetz dud. régiment de Suisses avec artillerie et munitions convenables, dont on laissoit faire aud. s<sup>r</sup> duc, qui en espéroit le prouffit particulier par lad. capitulation, pour la levée et le moys, desquelles forces led. s<sup>r</sup> électeur debvoit joindre les fraiz nécessaires à la somme d'Angleterre; encores falut-il tenir la promesse que j'avois faicte aud. docteur Weyer, nonobstant qu'elle eust esté faicte sur aultre considération; aultrement espérant mieux de la royne mère, il nous eust encores tout gasté.

Je diray en passant qu'en tout ce que j'avois eu auparavant à négotier avec led. s<sup>r</sup> duc j'avois esprouvé en luy beaucoup de foy, bonté et familiarité, mays l'avarice à laquelle le poussa led. Weyer effaçà toutes ses vertus et diminua beaucoup de sa générosité, luy ostant le moyem de faire de beaux effectz. Et, si Weyer a recongneu cet humeur en luy et s'y est adonné pour luy complaire, c'est l'usage commung de la pluspart des serviteurs des princes; mays d'uzer de telz stratagèmes envers le party contraire, pour parvenir aux desseins de son maistre ou aultrement en tirer son prouffit particulier, comme pour avoir empesché noz desseins, cela ne peut estre toléré en quelque homme d'Estat que ce soit; dont toutesfois je ne luy voulu jamais parler, avant le coup, de peur de rien gaster; mays, depuis que les deniers furent fournis de tous costez et que son maistre fut si bien obligé et si avant engagé qu'il ne s'en pouvoit retirer, il se servit du docteur Beutterich, auquel, pour

donner moyem de débiter<sup>1</sup> Weyer, nous feismes donner la commission de la levée des Suisses. Et luy fei donner par led. s<sup>r</sup> prince cinq cens escuz par mois pour l'obliger à nous, luy donnant espérance de le favoriser et de lui donner moyem de gagner la faveur de son maistre, s'il le vouloit conduire en prince d'honneur, et que toutes les négociations de son maistre avec led. s<sup>r</sup> prince n'auroient succez qu'en sa main, encores que l'aulture nous deist souvent des secretz de son maistre pour nous pratiquer; et luy donnay quelques maximes générales des déportemens dud. Weyer, au voyage du duc des Deux-Ponts, sans passer lors plus oultre. A quoy led. s<sup>r</sup> Beutterich s'accorda volontiers et eusmes tousjours depuis grande confiance ensemble à cet effect.

J'ay discouru amplement ceste négociation<sup>2</sup>, d'autant que je n'en ay guères veu de ceste nature, mieux débatue, et tellement que led. Weyer, pour faire accorder par nous à son maistre ce qu'il vouloit, fut contrainct d'avoir recours à de mauvais et si pernicieux moyems que aucuns de ceux-mesmes ausquelz il s'en adressoit en avoient horreur et nous en advertissoient. Et de ce faire estoit led. Weyer costumier, comme nous avons apprins du s<sup>r</sup> d'Averly<sup>3</sup>, advocat françoys,

1. *Débiter*, débouter.

2. L'original du traité signé entre Condé et Casimir de Bavière, daté du 27 septembre 1575, est conservé à la Bibliothèque nationale (V<sup>e</sup> de Colbert, vol. 399, f. 133). Ce traité a été analysé par le duc d'Aumale dans son *Histoire des princes de Condé*, t. II, p. 113.

3. Le s. d'Averly devint un agent du parti huguenot et servit le roi de Navarre. On conserve dans les V<sup>e</sup> de Colbert (vol. 402, f. 166) une très-importante instruction de Ségur à d'Averly, au moment de son envoi en Angleterre.

qui estoit à Heydelberg avec mademoiselle de Bourbon, lequel led. Weyer mist peine d'oster du service dud. s<sup>r</sup> électeur, dont il estoit très capable, pour ce qu'il cognoissoit ses tours, faisant led. Weyer le regard en les luy imputant pour sa justification<sup>1</sup>.

Ceste capitulation faicte, signée, cachetée et jurée par l'ung ès mains de l'autre, fut suivye de bonne chère, à la mode du pais. Et les deniers estans délivrez partout et chacun travaillant à sa levée, cela ne peult estre faict si secrètement, principalement en Suisse par led. docteur Beutterich, que le roy n'en feust adverty par son ambassadeur, qui le mist en grande alarme, ne saichant pas ny la force, ny les conditions, pour avoir eu le vent du mariage par led. Weyer, joint la déclaration dud. s<sup>r</sup> mareschal Dampville, publiée par tout, et la suite de beaucoup d'autres seigneurs, dont le roy fut fort perplex en la recherche des remèdes propres à chasser ceste nuée de son royaume.

Le roy et la royne, sa mère, cognoissoient le naturel dud. s<sup>r</sup> prince, qui estoit fort résolu et malaisé à divertir, et doubtèrent que l'interception du paquet de Bodin<sup>2</sup>, controlleur de sa maison, ne l'eust encores aigri plus que l'arrest qu'on avoit voulu faire de sa personne à Amyens<sup>3</sup>, de sorte qu'ilz ne se pouvoient

1. Le docteur Weyer était depuis plusieurs années l'agent que l'électeur palatin Frédéric avait chargé plus particulièrement des affaires de France. Voyez la *Correspondance de Frédéric le Pieux*, Munich, 1868, t. IV, *passim*.

2. Voyez ci-dessus, p. 315 et note.

3. Catherine de Médicis avait voulu faire arrêter Condé à Amiens par le cardinal de Créqui. Voyez ci-dessus, p. 246 et 312, notes 2 et 2.

pas aisément promectre une pacification sur ce qui en avoit esté traicté, veu ce qui s'estoit passé le jour de S<sup>t</sup> Berthélemy ; et se trouvèrent si empeschez qu'ilz n'eurent aultre moyem que de recourir aux princes prisonniers, soubz le nom desquelz ilz sçavoient la levée estre faicte par led. s<sup>r</sup> prince, et les faire pratiquer par remonstrances d'estat, leur faisant reconnoistre que c'estoit ung grand mouvement, lequel, après le roy, leur préjudicioit plus qu'à nul aultre ; ne trouvans meilleur expédient de l'anéantir que par l'authorité dud. duc et roy<sup>1</sup>, prisonniers, lesquelz, par leur prérogative, tireroient à eux l'authorité, et feroient tomber le baston de la main dud. s<sup>r</sup> prince, qu'ilz appelloient opiniastre, affin ou d'empescher l'entrée de ceste force ou de la dissiper et rendre infructueuse.

Et, pour cacher cela aud. s<sup>r</sup> prince, qui en estoit bien loing, on se fia plus aud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon qu'au roy de Navarre, et le feist-on sortir le premier comme s'il feust échappé de la cage, luy faisant saulter de nuit les murailles de Paris, derrière S<sup>te</sup> Genevieve, affin de luy acquérir plus de confiance envers nous<sup>2</sup>.

Sitost que nous en eusmes l'advis, led. s<sup>r</sup> prince résolut de faire, outre ce que dessus, lever en dili-

1. Le duc d'Alençon et le roi de Navarre.

2. François, duc d'Alençon, retenu prisonnier ou du moins surveillé à la cour depuis l'échec de ses intrigues en janvier 1575 (P. Mathieu, 1630, t. I, p. 410 et suiv.), s'évada dans la nuit du 15 au 16 septembre, avec l'aide de la reine de Navarre, et se retira à Dreux, d'où il lança un manifeste menaçant. Voyez sur cet événement Lestoile, p. 60 ; Caillière, *Hist. de Matignon*, in-fol., p. 143 ; les *Mémoires de Marguerite*, édit. Lalanne, p. 64, et les pièces publiées dans le t. X de la *Revue rétrospective*.

gence deux mille chevaux soubz le s<sup>r</sup> de Clervaut<sup>1</sup> et le s<sup>r</sup> d'Affenstain, son lieutenant colonel, en quatre cornettes, forces sans bagage, soubz le commendement dud. s<sup>r</sup> de Thoré, qui avoit beaucoup de crédit vers led. s<sup>r</sup> duc, affin de le fortifier de bonne heure et rompre les desseins de la royne en son endroit, ce qui fut exécuté en grande diligence. Et se préparèrent à faire ce voyage avec led. s<sup>r</sup> de Thoré tous les serviteurs dud. s<sup>r</sup> duc, qui estoient avec led. s<sup>r</sup> prince, dont bien nous print depuis.

Cependant que ce régiment se dressoit, led. s<sup>r</sup> duc n'estoit pas encores arrivé à Dreux, près Chartres, que la royne sa mère ne le suivist aussytost pour traicter avec luy, jouans une farce à plusieurs personages<sup>2</sup>. Et fut leur premier dessein de tascher à asseurer une trefve de six mois, pendant lesquels on résouldroit d'une paix, affin que l'armée n'entrast en France pour les fraiz de la levée, de laquelle le roy payeroit la somme de cinq cens mille livres tournois. Led. s<sup>r</sup> duc joue son personnage, fuit sa mère plus elle l'aproche, et tasche à nous surprendre par tel artifice. Quant à moy, je n'avois garde d'estre trompé, car j'avois assez recogneu le cueur de ce prince-là, dont bien print aud. s<sup>r</sup> prince, lequel, ayant entendu de moy seul à seul tout ce que j'en sçavois et avois

1. Claude-Antoine de Vienne, seigneur de Clervaut, dont nous avons parlé (p. 33, note 2), commanda l'armée protestante au combat de Dormans (10 octobre 1575), et fut battu par le duc de Guise. On trouve plusieurs lettres de ce personnage, relatives à cette campagne, dans le vol. 399 des V<sup>e</sup> de Colbert.

2. La correspondance du duc d'Alençon avec la reine-mère, pendant les semaines qui suivirent sa fuite, est conservée à la Bibliothèque nationale dans le volume 6623 du fonds français.

apprins, lorsque feu led. s<sup>r</sup> comte m'avoit dépesché vers luy, lequel il creut tousjours avoir descouvert les volonte<sup>z</sup> des mareschaux, du duc de Bouillon et aultres grandz seigneurs, qui depuis furent tous emprisonnez, et que c'estoit le but de la mère et des enfans de ne laisser dans le royaume aucun chef de party, et servir tous à cela, à l'exemple du feu roy leur frère; chacun, selon sa commodité, s'en sceut bien servir depuis pour rompre leurs desseins.

Enfin led. s<sup>r</sup> duc se laisse joindre à sa mère près Blois<sup>1</sup>, où ils communiquent et font contenance de débatre et accorder une chose résolue auparavant entr'eux, sçavoir ceste trefve de six mois; dépeschent partout pour la faire recevoir; et, pour ce qu'ilz sçavoient que le principal affaire estoit en Alemaigne et auquel regardoient tous les aultres, led. s<sup>r</sup> duc dépescha vers led. s<sup>r</sup> prince, à Strasbourg, le s<sup>r</sup> de Bournonville<sup>2</sup>, lequel amena avec luy ung gentilhomme de la part du roy<sup>3</sup>, tous deux pour ung mesme effect,

1. Après la fuite du duc d'Alençon, Catherine de Médicis se mit à sa poursuite et le rejoignit enfin à Champigny en Touraine. Là il signa, le 22 novembre 1575, une trêve de six mois au nom du parti réformé. Cette pièce est imprimée dans l'*Histoire de France* de La Popelinière, 1581, t. II, f. 291, et dans les *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 99 à 104. L'acte original, signé de Catherine et du duc d'Alençon, est conservé dans les *V<sup>e</sup> de Colbert*, vol. 7, f. 667.

2. Bournonville fut envoyé par le duc d'Alençon à Condé et à Casimir de Bavière, le 9 novembre 1575, pour les inviter à accepter sa médiation (Bibl. nat.. *V<sup>e</sup> de Colbert*, vol. 399, f. 244 et 248; lettres du duc d'Alençon du 9 novembre), puis au roi dans le même but (ibid., vol. 7, f. 629).

3. Ce gentilhomme que La Huguerye a oublié de nommer était le s. de Beaufort, gentilhomme de la chambre du roi (Lettre de



afin de nous faire accepter cette trefve, nous y presans extrêmement, sur l'accident dud. s<sup>r</sup> de Thoré, le voyage duquel, nonobstant toute diligence, ayant esté descouvert par led. s<sup>r</sup> duc, avoit esté empesché par le duc de Guyse, lequel, en le combatant, fut fort blessé au visage, dont il faillit à mourir<sup>1</sup>.

Sur cette proposition, led. s<sup>r</sup> prince entra en conseil, auquel il se trouva des variétez et corruptions, ayant parlé le s<sup>r</sup> de Bournonville à plusieurs, et pour ceste cause led. s<sup>r</sup> prince différa sa résolution, et en communiquant avec moy me tira d'ung soupçon que j'avois que le s<sup>r</sup> de Montégu, intendant de sa maison, feust de ceste partye, comme j'en avois de grandz argumens, fondez sur plusieurs aultres siens départemens. Et me demandant ce qui m'en sembloit, je luy remonstray ce que souvent je luy avois dict, qu'il appartenoit à son honneur et assurance de retourner en armes en France, qu'il n'y avoit aultre espérance que celle-là, qu'on ne taschoit qu'à rompre ce coup, qu'il en avoit d'assez bons advis, que Dieu l'avoit tiré des premiers dangers, qu'il regardast à ne se point précipiter en aultres inconveniens ; et, ores que toutes ces considérations-là n'eussent lieu, si est-ce qu'il

créance de Henri III à Condé, en date du 12 novembre 1575 ; Bibl. nat., V<sup>e</sup> de Colbert, vol. 399, f. 272).

1. Une armée allemande, commandée par Montmorency-Thoré et Clervaut, était entrée en France sans attendre Casimir de Bavière et avait livré au duc de Guise à Dormans, en Champagne, le 10 octobre, un combat dont Guise était sorti vainqueur. Cette campagne est racontée avec détails dans les *Mémoires* de M<sup>me</sup> Du Plessis-Mornay, édit. de la *Soc. de l'hist. de France*, p. 80 à 100, et par d'Aubigné (*Hist. univ.*, 1626, col. 764 ; *Mémoires*, édit. Lalanne, p. 29).

faisoit profession de prince véritable, qu'il estoit obligé envers led. s<sup>r</sup> électeur; quand il ne voudroit avoir esgard à la promesse forcée qu'il avoit faicte aud. s<sup>r</sup> duc Casimir, son filz, qu'il estoit d'avantage obligé aux colonelz qui avoient faict leur debvoir et estoient prestz de passer le Rhin; qu'il perdrait toute créance et confiance en Alemaigne, s'il ne leur en demandoit leur advis. Ce que je luy disois en très humble serviteur; et qu'il me sembloit, quant à luy, qu'il debvoit faire bonne mine de désirer d'accepter ceste trefve, mays remonstrer qu'il estoit obligé par capitulation ausd. s<sup>rs</sup> électeur et duc et ausd. colonelz, qu'on traictast avec eux et les contentast; et, quant à luy, qu'il seroit très content; et que, pour faire contenance de faciliter cet effect, il offrist de me dépescher avec eux vers lesd. s<sup>rs</sup> électeur, duc et colonelz; que lors il me laissast faire, je le tirerois aisément de ceste difficulté.

Il gousta fort ceste ouverture comme très raisonnable, laquelle le s<sup>r</sup> de Bézi, qu'il avoit mandé pour servir à modérer led. s<sup>r</sup> duc Casimir et qui combatit fort ceste trefve, trouva aussy très pertinente. Et pour ce, en ayant led. s<sup>r</sup> prince faict proposition en son conseil, comme de luy-mesmes, et icelle résolue, fut appellé led. s<sup>r</sup> de Bournonville, et, luy ayant déclaré ce que dessus, luy fut offert et à l'ambassadeur du roy lectre d'adresse, et moy avec eux, pour les conduire et leur ayder à traicter avec lesd. s<sup>rs</sup> électeur, duc et colonelz.

Led. s<sup>r</sup> de Bournonville, qui estoit gentilhomme accort, et qui avoit esté longtems avec led. s<sup>r</sup> de Thoré près led. s<sup>r</sup> prince, le cognoissoit bien et ses

affaires ; et feist en sorte vers l'ambassadeur du roy, qui vouloit aller à Heydelberg, qu'il l'en dégousta, sentant bien que vouloit dire ceste remise, et congnoissant l'intelligence qui estoit entre led. s<sup>r</sup> électeur et led. s<sup>r</sup> prince, et que, m'envoyant encores avec eux, ce seroit pour leur faire quelque tour de souplesse ; et, quant bien ilz iroient seulz, on ne laisseroit de m'envoyer à Heydelberg, où ils trouverroient de grandes difficultez. Et adjousta le principal, que les reistres passoient desjà le Rhin, car c'estoit après la foire de septembre, aud. an 1575, et qu'ilz le pourroient bien arrester pour leurs debtes passées ; ce qui refroidit led. ambassadeur, jointet que led. Bournonville disoit qu'il s'en donneroit bien garde et qu'il n'en avoit poinet de charge, comme aussy led. ambassadeur deist n'avoir aulcun commendement de cela, se résolvant seulement de faire instance vers led. s<sup>r</sup> prince d'accepter lad. trefve et puis en traicter avec lesd. princes et colonels, sur les offres du roy. Ce que led. s<sup>r</sup> prince deist ne pouvoir faire et estre obligé spécialement, au contraire, de ne traicter rien sans eux, protestant, quant à luy, d'estre tout prest d'accepter lad. trefve, pour obéir aud. s<sup>r</sup> duc, mays que ce feust sans pouvoir estre accusé d'avoir rompu la foy qu'il avoit donnée ausd. s<sup>rs</sup> princes et colonelz, à l'instance dud. s<sup>r</sup> duc et pour son service.

Quant led. s<sup>r</sup> de Bournonville veit led. s<sup>r</sup> prince résolu à cela, il résolut aussy avec led. ambassadeur de s'en retourner, et, le soir dont il devoit partir le lendemain matin, feist semblant d'avoir encore trouvé en ses besongnes de nuict une aultre lectre dud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon aud. s<sup>r</sup> prince, laquelle il luy apporta

à son coucher, s'excusant de l'avoir oubliée. J'avois desjà dressé la dépesche dud. s<sup>r</sup> de Bournonville et les articles de remonstrance sur lad. trefve, quand led. s<sup>r</sup> prince me feist appeler et voir lad. lectre, qui contenoit en somme ung adveu général de tout ce que led. s<sup>r</sup> prince avoit traicté avec lesd. s<sup>rs</sup> électeur et duc et colonelz, dont led. s<sup>r</sup> duc d'Alençon se chargeoit, comme de chose faicte par son expresse volonté, pour son service, et promettoit sur sa foy et serment d'y satisfaire entièrement. Led. s<sup>r</sup> prince avoit bon nez et se tournant vers Bournonville luy deist : « Je n'eusse poinct veu ceste lectre icy, si j'eusse accepté la trefve comme vous désirez. » Et se tournant vers moy, me deist en l'oreille : « Il nous veut jouer ung aultre tour en retenant l'autorité sur nous, quand il n'a peu venir à bout d'empescher par ceste trefve que j'entre en France en armes, mays j'espère y bien pourvoir. » Je respondiz qu'il avoit très bien jugé et que sans doubte c'estoit leur intention, mays qu'il avoit bien le moyem d'y remédier. Il me commenda de faire response à ceste lectre par ung remerciement aussy général que son adveu, avec charge aud. Bournonville de luy faire rapport de l'estat de toutes choses ; et, cependant que led. Bournonville s'en retourneroit bien instruit, je fuz commendé de porter lad. lectre aud. s<sup>r</sup> duc Casimir pour luy servir d'assurance et de ratification des traictez faitz avec luy et lesd. colonelz, ausquelz il la communiqueroit à la descharge dud. s<sup>r</sup> prince <sup>1</sup>.

1. La réponse de Conde, portant un refus motivé de la trêve signée par le duc d'Alençon, est datée du 21 novembre 1575. Elle

Et estant à Heydelberg je fei le discours ausd. s<sup>rs</sup> électeur et duc, son filz, de toute la négociation dud. Bournonville et dud. ambassadeur, et leur donnay coppie de noz responses et remonstrances sur lad. trefve ; puis leur délivray lad. lectre, de laquelle je les requis de me donner un récépissé au bas d'une coppie d'icelle, comme ilz feirent, avec promesse de la représenter quand besoing seroit. Ceste lectre les hasta fort, et nous ne leur descouvriens pas les doubtes que nous avions dud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon. Et, sur ce que je vei led. s<sup>r</sup> électeur fort content, je prins l'occasion aux cheveux de moymesmes, saichant que mon maistre avoit besoing d'estre secouru pour faire son équippage ; et, le faisant resouvenir de ce que j'en avois cy-devant traicté avec luy, je le suppliy de vouloir encor ayder aud. s. prince, à cet effect ; ce qu'il m'accorda librement de dix mille florins à recevoir sur deux siennes obligations qu'il me feist délivrer, moictié des seigneurs de Basle et moictié de ceux de Strasbourg. Et, ayant pris congé, m'en retourmay avec lesd. obligations, qui resjouirent si fort led. s<sup>r</sup> prince, incommodé par les saisyés de ses terres, que, me frappant de la main sur la joue, me deist : « Vous estes le premier serviteur qui me feist jamais de telz services et si à propoz, sans m'y employer. » Et me délivra ses obligations de lad. somme aud. s<sup>r</sup> électeur, desquelles toutesfois et des aultres sommes qu'il luy devoit, montans à plus de cinquante mil livres, je l'asseuray qu'il ne payeroit jamais rien et

que j'avois traicté qu'elle seroit jettée sur l'estat de la guerre, dont il fut encores plus réjouy.

Oultre la négociation dud. Bournonville, led. s<sup>r</sup> duc d'Alençon usa encores, tost après, d'ung aultre stratagème, estant à Blois, et feist courir le bruict partout qu'on avoit empoisonné luy<sup>1</sup> et led. s<sup>r</sup> de Thoré (qui en fut malade, quant à luy), pour nous remectre en une confidence de luy comme estant mal avec le roy, son frère, et la royne, sa mère. Et toutesfois tout cela ne nous faisoit faire ung seul pas hors de nostre chemin et résolution, encores que nous en eussions eu semblable advis dud. s<sup>r</sup> de Thoré mesmes. Et, noz reistres passans desjà le Rhin pour aller à leur place monstre en Lorraine, led. s<sup>r</sup> prince alla à Heydelberg prendre congé dud. s<sup>r</sup> électeur et l'asseurer de ses promesses, le priant de bien recommander aud. s<sup>r</sup> duc, son filz, les affaires de France, suivant la capitulation; ce que led. s<sup>r</sup> électeur assura avoir faict et luy avoir donné, avec son filz, qu'il appelloit son cueur, le s<sup>r</sup> d'Atheines, son ministre, qu'il appelloit son esthemach, par le conseil duquel son filz seroit tousjours exhorté à toutes choses pies et raisonnables; qu'on s'adressast aud. s<sup>r</sup> d'Atheines comme à soy-mesmes. Et, avant que se séparer, led. s<sup>r</sup> électeur assura led. s<sup>r</sup> prince, suivant ung article de lad. capitulation, de faire une retenue de quatre mille chevaux, soubz quelque prince de valeur, pour le rafraichissement de l'armée, dedans six mois, s'il en estoit besoing. Et

1. Le duc d'Alençon prétendit qu'un de ses serviteurs avait essayé de lui faire prendre du poison le lendemain de Noël. Il raconte cette tentative dans une lettre au roi (Bibl. nat., coll. Dupuy, vol. 500, f. 109).

retint led. s<sup>r</sup> électeur près de luy led. s<sup>r</sup> vidame de Chartres<sup>1</sup>, qu'il aymoit, pour servir à la conduite et conseil du prince allemand, qui avoit la charge desd. quatre mille chevaux. Et prenant aussy congé de ce bon prince, il me mist en main une bourse, disant : « La Huguerye, voilà pour faire aussy vostre voyage ; faictes tousjours bien et vous assurez de mon amitié. »

Led. s<sup>r</sup> prince, ayant faict ses affaires avec led. s<sup>r</sup> électeur, print congé de luy<sup>2</sup>, qui luy feist connoistre qu'il estoit très content de ce que, de son costé, il n'estoit advenu aucune difficulté en la négociation, le priant d'avoir agréable que, pour sa justification, il feist imprimer et publier la déclaration et remonstrances<sup>3</sup>, que j'avois dressé pour envoyer à Ratisbone par les s<sup>rs</sup> Damours et Bouchard<sup>4</sup>, embas-

1. Condé avait envoyé de Bâle Jean de Ferrières, vidame de Chartres, à Heidelberg, en août ou septembre 1575 (Bastard, *Vie de Jean de Ferrières*, p. 141).

2. La campagne de 1576 est racontée avec beaucoup de détails dans un petit volume intitulé : *Recueil des choses jour par jour avenues en l'armée conduite d'Allemagne en France par M. le prince de Condé...*, in-24 de 167 pages, 1577, sans nom d'auteur. Ce récit, écrit dans le sens protestant, par un témoin oculaire, est très-remarquable, aussi bien par l'exactitude des faits que par le style. Il est utile de le conférer avec le récit de La Huguerye.

3. Nous ignorons si cette pièce a été imprimée. L'original de « la déclaration et remonstrances », signé par Condé et contresigné par La Huguerye, est conservé à la Bibliothèque nationale dans les V<sup>e</sup> de Colbert, vol. 399, f. 173. La pièce est datée de Strasbourg et du 17 octobre 1575 ; elle occupe 18 pages.

4. Bouchard avait été envoyé, avec le s. de la Galaisière, par Condé à la diète de Ratisbonne (V<sup>e</sup> de Colbert, vol. 399, f. 173). Le récit de leur négociation est conservé à la Bibliothèque nationale (V<sup>e</sup> de Colbert, vol. 399, f. 197). Bouchard fut le plénipoten-

sadeurs dud. s<sup>r</sup> prince en lad. diète, où lad. déclaration et remonstrances avoient, comme il en estoit deurement adverty par son ambassadeur<sup>1</sup>, esté trouvées si justes et raisonnables que cela luy serviroit beaucoup vers tous les princes estrangers; ce que led. s<sup>r</sup> prince luy ayant accordé, s'en retourna à Strasbourg, où il avoit mandé le s<sup>r</sup> comte de Laval pour faire le voyage de France avec luy et les s<sup>rs</sup> d'Andelot et de Rieux, ses frère et cousin, pour ce que le s<sup>r</sup> de Chastillon estoit jà passé en Languedoc pour y commender, affin de les laisser en ostages à Strasbourg, suivant ses promesses, ce qu'il eut peine d'exécuter, d'autant que ces deux jeunes seigneurs, courageux oultre leur aage, se faschoient fort de demeurer; et, pour les contenter, estans arrivez à Strasbourg, il les mena avec luy jusques à la place monstre, d'où il les renvoya à Strasbourg<sup>2</sup>. En ceste place monstre, qui se feist en Lorraine, hors d'empire, pour contenter les Alemandz, oultre le gré dud. s<sup>r</sup> prince, qui ne désiroit voir faire aucun dommage aud. s<sup>r</sup> duc de Lorraine, on fut six semaines à l'entour de Salone<sup>3</sup>, où led. s<sup>r</sup> prince estoit logé, taschant

taire de Condé aux conférences de Nérac (1579) et l'année suivante en Angleterre (duc d'Aumale, *Hist. des princes de Condé*, t. II, p. 420. Pièces justific.).

1. Ce personnage est appelé La Galaisière dans l'original de l'instruction qui lui fut confiée par Condé et dans l'acte de procuration (N<sup>o</sup> de Colbert, vol. 399, f. 173 et suiv.).

2. Suivant d'Aubigné, Condé quitta Strasbourg le 11 décembre pour se mettre en campagne (*Hist. univ.*, 1626, col. 759, 760). La veille, les reîtres de Casimir avaient passé la Sarre (N<sup>o</sup> de Colbert, vol. 7, f. 703).

3. Salone, village lorrain, près de Château-Salins.



le duc Casimir à faire la monstre des reïstres et landsquenets sans argent <sup>1</sup>, en quoy il eut beaucoup de peine et plus encores pour faire faire monstre seiche <sup>2</sup> aux deux régimens de Suisses; et puis dire que, sans la dextérité dud. s<sup>r</sup> Beutterich, son conseiller, qui les avoit louez et avec lequel ils avoient pris une grande confiance, il n'en fut pas venu aisément à bout <sup>3</sup>. Et servit grandement à contenter toute l'armée une prise de trente six caisses de draps de soye venans de Milan, faicte par le s<sup>r</sup> de Brouvillers, mareschal de camp de l'armée, sur la frontière de Lorraine, près de sa maison et chasteau de Grésilles. Laquelle prise fut distribuée entre les gens de guerre, pour ce que les marchandz ne peurent trouver promptement la somme de vingt mille escuz, moyennant laquelle led. s<sup>r</sup> prince, en faveur dud. s<sup>r</sup> duc de Lorraine, leur avoit accordé de leur faire tout rendre et de leur passer obligation de lad. somme payable à la paix.

La monstre faicte, l'armée chemina vers Charmes<sup>4</sup>, en Lorraine, composée de dix mille chevaux alemandz,

1. Une lettre du duc de Mayenne au roi, en date du 31 décembre 1575, écrite de Châlons, nous apprend que Casimir et Condé avaient fait montre le 23 du mois (V<sup>e</sup> de Colbert, vol. 7, f. 783).

2. *Montre sèche*, montre sans argent.

3. Les Suisses étaient commandés par Robert de Villiers, s. de La Grafinière en Anjou, qui avait su négocier à Berne leur entrée en campagne (*Recueil des choses...*, p. 3). Une lettre du conseiller Vayer à Condé, du 17 décembre 1275, constate qu'ils étaient très-indisciplinés et que Beutterich en était difficilement maître (V<sup>e</sup> de Colbert, vol. 399, f. 363).

4. Charmes, dans les Vosges; c'est là que l'armée allemande passa la Moselle. Condé y était le 2 janvier 1576 (*Recueil des choses jour par jour...*, p. 28).

(d'autant qu'oultre les quatre régimenz led. s<sup>r</sup> duc avoit une hauffane de six cens chevaux; et led. s<sup>r</sup> prince avoit receu à sa garde et pour loger près de sa personne le baron de Heydoch<sup>1</sup> et ung gentilhomme lorrain, nommé Dompmartin<sup>2</sup>, catholique, qui s'estoit retiré à nous, n'ayant pas contentement de l'aultre party, avec chacun deux cens chevaux qui furent completz pour la part dud. baron; mays led. Dompmartin ne peult jamays trouver personne qui le voulut suivre et n'eut qu'environ quarante chevaux<sup>3</sup>) et sa reutfanen, commendée par Moritz von Dannau<sup>4</sup>, gentilhomme de Hessen, brave et vaillant, qui estoit de cinq cens bons chevaux et de diz à douze mille hommes de pied alemandz et suisses, en trois régimentz, avec le canon et munitions requises.

Led. s<sup>r</sup> prince estant en la ville de Charmes, en laquelle, par le commandement dud. s<sup>r</sup> duc de Lorraine, il fut receu avec sa maison seulement et ses gardes françoises et suisses, eut advis que le s<sup>r</sup> de Bellièvre<sup>5</sup> venoit de la part du roy vers luy, et fut

1. Guillaume, baron de Heydeck, était entré en France en 1569 avec le duc de Deux-Ponts (De Thou, 1740, t. IV, p. 185).

2. Ce gentilhomme est appelé Dammartin dans une lettre de Mayenne au roi, du 31 décembre 1575, et signalé comme commandant des trois cornettes de reîtres de la garde de Condé (V<sup>e</sup> de Colbert, vol. 7, f. 783).

3. Les dix lignes qui précèdent constituent une phrase incidente. Le passage qui suit : *et sa reutfanen, commandée par Moritz*, fait suite à la seconde ligne de cet alinéa.

4. Peut-être *Dhona*. Un capitaine de cette maison tiendra un grand rôle dans le troisième volume des mémoires de La Huguerye.

5. Pomponne de Bellièvre, homme d'État, né à Lyon en 1529, ambassadeur en Suisse et en Angleterre, plénipotentiaire de

assez bien adverty de la court du secret du commandement et charge dud. s<sup>r</sup> de Belière<sup>1</sup>. Et pour ce résolut de l'attendre aud. lieu de Charmes, selon qu'il en estoit requis, encores que ce feust faire tort aud. s<sup>r</sup> duc de Lorraine de faire séjourner davantage une telle armée en son païs, comme il le remonstra; et tascha de passer en France, sur la frontière, pour y faire ce séjour; mays led. s<sup>r</sup> de Belière avoit commandement contraire et assura en avoir esté traicté par le roy avec led. s<sup>r</sup> duc de Lorraine, à son contentement, pour ce que le roy désiroit que led. s<sup>r</sup> de Belière abouchast led. s<sup>r</sup> prince, avant son entrée dans le royaume de France. Led. s<sup>r</sup> prince feist bonne mine, comme il sçavoit très bien faire par son humanité et débonnaireté accoustumée; et, sur l'advis qu'il avoit eu de la charge dud. s<sup>r</sup> de Belière, qui venoit pour corrompre l'armée, soubz couleur de traicter de la paix, donna bon ordre à faire loger led. s<sup>r</sup> de Belière et luy donner garde, soubz couleur d'empescher que rien ne feust entrepris sur luy par les reistres, qui disoient tout hault qu'il venoit pour les trouver et qu'il le falloit prendre et envoyer en Allemagne, pour assurance de leurs debtes, mays en effect pour empescher qu'on ne parlast à luy et prendre garde que ceux de sa suite ne sortissent de

Henri IV lors des négociations du traité de Vervins, chancelier de France en 1599. Il mourut le 5 septembre 1607.

1. Bellière était accompagné de La Fin La Nocle, d'Espaux, de La Neuville, députés du duc d'Alençon. Ils arrivèrent au camp de Charmes le 2 janvier 1577 (*Recueil des choses...*, p. 29), ou le 3, suivant une lettre de Bellière au roi (V<sup>c</sup> de Colbert, vol. 8, f. 7). Une lettre de Schomberg de cette date donne de curieux détails sur l'armée envahissante (V<sup>c</sup> de Colbert, vol. 8, f. 5).

son logis ; ayant led. s<sup>r</sup> prince pourveu de tout ce qui leur estoit nécessaire par les officiers de sa maison pour traicter led. s<sup>r</sup> de Belière de sa cuisinée, auquel davantage il donna deux gentilzhommes françoys, les s<sup>rs</sup> d'Hargenlieu et de Haucourt<sup>1</sup>, pour luy tenir bonne compaignye ; et j'avois charge d'y aller d'heure à aultre pour descouvrir ses actions, comme je fei. Et apprins qu'entrant en l'armée, il avoit faict escarter deux de sa suite, l'ung nommé Praillon, truchement du roy en langue alemande, pour le fourrer parmy les Alemandz, et l'aultre nommé Baltazar, suisse de nation, et truchement du roy en lad. langue, pour se fourrer dans les régimenz desd. Suisses et corrompre par ces deux instrumentz les Alemandz et les Suisses, et, moyennant une somme, les faire retourner en leurs païs, au cas que led. s<sup>r</sup> de Belière ne peust rien obtenir dud. s<sup>r</sup> prince de ce qu'il avoit en charge à mesme effect, sur les conditions qu'il avoit à proposer de la part du roy.

Led. s<sup>r</sup> prince, en estant adverty par moy, me dépescha aussy tost vers led. s<sup>r</sup> duc Casimir, en son cartier, auquel je fei entendre ce que j'avois apprins, dont il fut fort aise, et donna si bon ordre parmy ses Alemandz que tost après on luy amena led. Praillon, à peine arrivé en son cartier et ayant charge de s'adresser à Weyer ; et, à mon instance, dépescha incontinent led. s<sup>r</sup> Beutterich vers les Suisses, avec

1. François de Mailly, seigneur d'Haucourt, de Saint-Léger et de Rieux, entre Compiègne et Coucy. C'est de chez lui que partit Condé pour surprendre la ville de La Fère en 1580 (Aubigné, 1626, col. 1018). Il fut tué d'un coup de canon au siège de cette place.

lesquelz il eut bien de la peine à se deffaire dud. Baltazard, ne pouvant obtenir d'eux de le faire arrester, comme avoit esté Praillon, mays fut seulement mys en garde honeste; et le mieux qu'on peult lors faire fut d'envoyer au cartier desd. Suisses le s<sup>r</sup> Tilman<sup>1</sup>, cappitaine de la garde des Suisses dud. s<sup>r</sup> prince, qui feist une querelle d'Alemand aud. Baltazard, lequel entra en telle peur qu'il s'enfuit et se sauva, mays Praillon fut rudement traicté par les Alemandz, entre lesquelz il demeura longtems prisonnier; et confessa tout pour en sortir, ayant par sa confession fort esclairey noz doubtes dud. Weyer, sur les advis que nous en avons, de sorte qu'il n'eut depuis aucun crédit en l'armée.

Et ayant à mon retour asseuré led. s<sup>r</sup> prince de ce que j'avois fait, il n'en deist mot aud. s<sup>r</sup> de Bellièvre, et, luy ayant donné une audience humaine et publique, en présence de tout son conseil<sup>2</sup> et non de seul à seul, comme désiroit led. s<sup>r</sup> de Bellièvre, il<sup>3</sup> ne luy tint pas grand propos, et, avec très mauvaise grâce, l'asseura premièrement de la bonne volonté du roy à pacifier son royaume à son advènement; l'exhorta d'entrer en ce beau chemin-là et d'arrester l'armée à cet effect sur ceste frontière, pendant qu'on traicteroit de la paix, si mieux il n'aymoit la licencier sur les conditions

1. Tilman, capitaine du régiment de Berne. Il mourut pendant l'expédition des reïstres en France en 1587 (*Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 217).

2. Le conseil se composait de Casimir de Bavière, Méru, le prince de Lignits et quelques autres seigneurs que ne nomme point la lettre de Bellièvre qui rend compte au roi de cette audience (Lettre du 6 janvier 1576, V<sup>e</sup> de Colbert, vol. 8, f. 9).

3. // désigne Bellièvre.

qui luy avoient esté proposées de la part du roy et dud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon, à Strasbourg; luy remontrant le grand intérêt qu'il avoit en la conservation de la couronne de France et de l'autorité du roy, qui n'avoit point d'enfans, led. s<sup>r</sup> duc son frère point marié et mal sain, et le roy de Navarre point aussy d'enfans, que la couronne de France le regardoit, et requéroit de luy d'en avoir pitié et d'en destourner cet orage, duquel peult estre il ne connoissoit pas les conséquences. Led. s<sup>r</sup> prince luy feist une courte responce, avec tout le respect et honneur deu au roy, qu'il estoit son très humble pauvre parent, subject et serviteur, qu'il ne désiroit rien tant que de voir son autorité et son estat bien assurez, conservez et administrez, qu'il n'y espargneroit sa vie et l'estimeroit heureusement employée en la recherche et poursuite d'une bonne paix; mays qu'elle se pouvoit aussy bien traicter en France qu'en Lorraine, où le séjour n'estoit pas à sa discrétion<sup>1</sup>, ains dud. s<sup>r</sup> duc de Lorraine, qu'il ne vouloit incommoder sans aucune raison; comme aussy il n'estoit pas en sa puissance de renvoyer ung grand prince et une grosse armée, contre sa foy, promesses et obligations; mays que, si led. s<sup>r</sup> de Belière vouloit aller traicter avec eux, il ne contrediroit à ce qu'il obtiendrait d'eux; dont led. s<sup>r</sup> de Belière feist contenance d'estre fort content, se fiant en la négociation desd. Prailon et Baltazard, et demanda loisir d'y adviser.

1. Le duc de Lorraine n'avait accordé le passage à l'armée de Condé qu'à la condition qu'elle ne séjournerait pas sur ses terres. Les lansquenets pillèrent et dévastèrent le pays qu'ils traversaient (*Recueil des choses...*, p. 30). (Lettre de Bellière au roi du 1<sup>er</sup> janvier 1576; V<sup>e</sup> de Colbert, vol. 8, f. 1).

A son retour en son logis, il eut advis de quelc'un, comme il y en avoit d'assez corrompus entre nos François, que led. Praillon estoit prisonnier entre les Alemandz, et qu'on ne sçavoit qu'estoit devenu Baltazard, dont il fut fort estonné; et pour ce, n'ayant pas à cueur ny charge de traicter avec led. s<sup>r</sup> duc Casimir, il print occasion de s'en excuser le lendemain vers led. s<sup>r</sup> prince; lequel luy deist lors tout ouvertement que, depuis qu'il estoit hier soir retiré d'auprès de luy, il avoit receu advis dud. s<sup>r</sup> duc qu'en ses troupes on avoit surprins ung de sa suite, nommé Praillon, lequel, par son interrogatoire, avoit recongneu et confessé avoir esté par luy envoyé pour corrompre et desbaucher les Alemandz, et ung aultre de sa suite, nommé Baltazard, vers les Suisses à mesme effect; que la sincérité de la procédure dud. s<sup>r</sup> prince ne méritoit pas de recepvoir de luy ung tel affront, au milieu de son armée, soubz ombre de l'autorité du roy, lequel il ne croyoit pas debvoir advouer ung si vilain cas, et pourtant il s'en pourroit justement ressentir, sans offenser le respect qu'il devoit au roy; que toutesfois il avoit esgard à sa qualité, et, sur ung tel attentat, qui a offensé toute l'armée, ne luy pouvoit donner aultre conseil que de s'en retourner avec la responce qu'il luy avoit hier faicte sur le champ et sans crainte d'aucune incommodité, dont pour le respect du roy il le garantiroit; comme il feist.

Ceste négociation dud. s<sup>r</sup> de Bellièvre<sup>1</sup> suivoit celle

1. Une partie de la correspondance de Bellièvre pendant cette mission est conservée à la Bibliothèque nationale dans le vol. 15870 du fonds français et dans les V<sup>c</sup> de Colbert, vol. 7, 8 et 399.

de Bournonville, sans toutesfois que led. s<sup>r</sup> duc d'Alençon y participast ouvertement ; mays nous ne feusmes pas si tost arrivez sur le bord de la Meuze (que nous passasmes sur le pont à Bazeilles, près Neufchastel<sup>1</sup>), qu'au logis dud. s<sup>r</sup> prince, qui estoit au chasteau dud. Bazeilles, arrivèrent deux ambassadeurs dud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon, l'ung catholique ou estimé tel, appellé le s<sup>r</sup> de Laffin La Nocle<sup>2</sup>, le plus corrompu qu'il eust peu choisir, et tel, entre les catholiques, qu'estoit le s<sup>r</sup> de Beauvoir La Nocle, son frère, entre les huguenotz, et le s<sup>r</sup> d'Espaux<sup>3</sup>, gentilhomme huguenot bien advisé, mays ambitieux. Et en envoyoit ainsy deux de diverse religion, pour ce qu'il vouloit faire croire qu'il estoit protecteur des deux religions ; et pour ce leur avoit donné une instruction et lectres communes, agréables aux estrangers, affin de donner par led. s<sup>r</sup> d'Espaux confidence de luy aux huguenotz et aud. s<sup>r</sup> duc Casimir. Mays led. s<sup>r</sup> de Laffin avoit une seconde et secrète

1. L'armée passa sous les murs de Neufchastel le 9 janvier et traversa la Meuse le même jour (*Recueil des choses...*, p. 33).

2. Philippe de La Fin, seigneur de Saligny de La Nocle, frère cadet de Beauvoir de La Nocle, personnage connu dans les annales galantes du xvi<sup>e</sup> siècle (Voyez le quatrain publié par Lestoile ; édit. Champollion, p. 41). Il était un des agents les plus fréquemment employés par le duc d'Alençon auprès de Condé (Lettre du duc d'Alençon du 12 décembre 1575 ; Bibl. nat., V<sup>e</sup> de Colbert, vol. 399, f. 357).

3. Le s. d'Espau, autre agent ordinaire du duc d'Alençon auprès de Condé (Lettre du duc d'Alençon à Condé du 12 décembre 1575 ; Bibl. nat., V<sup>e</sup> de Colbert, vol. 399, f. 357). De Thou nomme un sieur d'Espau, gentilhomme normand, huguenot, fourbe appartenant à tous les partis, qui chercha à prendre, pendant la campagne de 1587, Châtillon, le fils de Coligny, en promettant de lui livrer le château de Montargis. Voyez De Thou, 1740, t. VII. p. 34. et le t. III des *Mémoires* de La Huguerye.



instruction, par laquelle, soubz couleur des difficultez à exécuter ce qui seroit promis ausd. estrangers et pour beaucoup de menées qu'il faisoit entre les catholiques près dud. s<sup>r</sup> prince pour l'arrester, led. s<sup>r</sup> duc tendoit en effect à mesme but que Believre, mays avec ung extrême artifice qui venoit de la forge du conseil du roy et de la royne, sa mère, très malaisé à descouvrir, tant il estoit affiné.

Led. s<sup>r</sup> de Laffin s'adressa à moy, avec lectres dud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon, plaines d'offres, me feist les plus beaux discours du monde de la bonne volonté de son maistre à se servir de moy en la protection qu'il avoit prise des deux partiz, m'assurant que, si tost que je serois près de luy, il me prendroit à son service; et, pour ce, me deist qu'il avoit charge de me déclarer le chemin que son maistre vouloit tenir pour contenter les deux partiz et faire la paix; et avoit ung bon appennage en ses mains pour la maintenir, et surtout désirer son maistre de gratifier en ce faisant led. s<sup>r</sup> prince, mon maistre, de tout ce qui despendroit de luy, le voulant avoir tousjours près de sa personne et luy donner une lieutenance générale sur tout son appennage, et l'honorer, comme il le méritoit; qu'à cela il désiroit que je tinsse la main près dud. s<sup>r</sup> prince, affin que les estrangers estans bien contentez et renvoyez, comme il asseuroit vouloir faire, le royaume feust remis et entretenu en repos; et, pour l'y maintenir contre quiconques entreprendroit au contraire, il eust moyem de dresser une telle entreprise sur les Pais-Bas, en quoy il se vouloit aussy servir de moy et aux affaires qu'il désiroit traicter en Alemaigne, à cet effect, pour la grande congnoissance que j'en avois

desjà acquis ; me priant sur tout led. s<sup>r</sup> de Laffin de faire bien congnoistre par la responce dud. s<sup>r</sup> prince le debvoir qu'il avoit faict et combien dignement et agréablement il avoit traicté cet affaire. Le s<sup>r</sup> de Montégu luy avoit donné le conseil de pratiquer confidence avec moy, mays surtout led. s<sup>r</sup> prince luy avoit ordonné de ne communiquer ses mémoires qu'à moy, auquel il avoit donné charge d'en faire la responce.

Je communiquay tout le discours de Laffin aud. s<sup>r</sup> prince et apperceu bien qu'il n'avoit besoing d'estre adverty et qu'il en sçavoit assez, me disant que je feisse contenance de trouver bon ce que led. Laffin m'avoit diet, luy donnant espérance qu'il s'y accomoderoit, et surtout me feist congnoistre à quel but il tendoit, qui estoit de lever tout ombrage aud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon, affin de l'avoir en l'armée, et, quand il y seroit, faire avec son autorité ce qui estoit promis ; reconnoissant bien, comme il me deist, que led. s<sup>r</sup> duc avoit desjà promesse de la rogne de cet appenage, dont on le vouloit contenter, et que, si on luy donnoit quelque soupçon, il craindroit d'entrer en l'armée. Et fut led. s<sup>r</sup> prince d'avis que je conduisise led. Laffin vers led. s<sup>r</sup> duc Casimir, auquel je feisse entendre tout ce que dessus, affin qu'il donnast aussy de sa part contentement aud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon par led. Laffin, pour le joindre comme il asseuroit le vouloir faire ; et avoit envoyé exprès led. Laffin pour descouvrir en quelle opinion il estoit vers les estrangers, se doubtant qu'on eust recongneu ses secrètes intentions, et pour dresser aussy le chemin vers luy. Led. s<sup>r</sup> d'Espaux ne fut pas si nyais qu'il ne congneust bien les secrètes communications dud. Laffin, et eut

si bon nez qu'il sentit bien qu'on luy avoit caché quelque chose, et faillit à gaster tout le mystère par son mescontentement, auquel led. s<sup>r</sup> prince pourveut sagement et feist tant qu'il s'en retourna bien satisfaiet par la responce dud. s<sup>r</sup> prince, comme à tous deux, car je baillay la despesche secrète aud. s<sup>r</sup> de Laffin, et l'endormy de si belles paroles qu'il creut nous tenir en sa manche ; et s'en alla le plus content homme du monde, me promectant merveilles quand je luy baillay la response que je fei aux lectres dud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon, qu'il me deist avoir toute fiance en moy, ce que j'avois faiet avec le congé et voire commedement dud. s<sup>r</sup> prince, mon maistre.

Nostre dessein estoit d'avoir le duc d'Alençon en l'armée et d'user de tout artifice à cet effect, pour lequel led. s<sup>r</sup> duc Casimir estoit d'accord avec nous, may la conscience dud. duc d'Alençon luy faisoit doubter de n'estre pas seurement entre nous, pourquoy il taschoit de s'en esclaireir et nous de luy donner tout contentement. Laffin nous avoit apporté assurance que led. s<sup>r</sup> duc d'Alençon s'achemineroit sur le bord du hault de la rivière de Loyre pour nous y joindre. Et, pour ce, nous feist résoudre à prendre nostre chemin par la Bourgogne vers Marsigny aux Nonnains<sup>1</sup>, où il nous donnoit espérance de le trouver sans auleun empeschement ny rencontre d'ennemys, qui fuyoient nostre armée et n'en osoient aprocher, estant le duc de Guyse encores malade de la blessure<sup>2</sup>

1. Marsigny-les-Nonnains, village sur la Loire.

2. A la fin du combat de Dormans, le duc de Guise, en poursuivant les fuyards, avait reçu deux coups de pistolet, dont l'un lui avait emporté une partie de la joue et de l'oreille gauches.

qu'il avoit receue en combatant le s<sup>r</sup> de Clervaut, et le duc de Meyne<sup>1</sup> en sa place, si foible qu'il n'avoit garde de nous chercher et se meetre entre l'armée dud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon et la nostre.

Aprochant de Marsigny aux Nonnains, nous eusmes advis dud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon qu'il estoit arrivé à Moulins, venant à nous; et, pour luy aller au devant et le recepvoir, il fut advisé au conseil qu'il estoit raisonnable que led. s<sup>r</sup> prince s'advançast avec les régimentz de Stain et Boueck jusques sur la rivière d'Allier, sans la passer, jusques à ce que le gros de l'armée eust passé Loire, dont la charge demeuroit aud. s<sup>r</sup> duc Casimir, avec lequel demeura led. s<sup>r</sup> de Méru, lequel avoit auprès de luy ung homme qui le trahissoit, nommé Bouchard de Dieppe<sup>2</sup>, et qui, entrant au conseil, donna advis aud. s<sup>r</sup> prince, avancé desjà jusques à La Palisse<sup>3</sup>, que défenses avoient esté réitérées

C'est à la suite de cette blessure qu'il reçut le surnom de Balafré. Transporté à Epernay après le combat, il guérit, mais fut condamné à l'inaction pendant trois mois (Bouillé, *Hist. des Guises*, t. III, p. 19).

1. Charles de Guise, marquis, puis duc de Mayenne, duc et pair de France en 1573, second fils de François de Lorraine, duc de Guise, né le 26 mars 1554, appartenait au parti catholique. Après la blessure de son frère, à Dormans (10 octobre 1575), il fut pourvu du commandement de l'armée royale. Il mourut le 4 octobre 1611. On disait indifféremment au xvi<sup>e</sup> siècle : *Maine*, *Meyne* ou *Mayenne*.

2. Ce personnage paraît avoir joué un certain rôle dans les troubles de Flandre. On conserve, à la Bibliothèque nationale, un discours envoyé par lui aux états des Pays-Bas : *Du moyen donné à messieurs des Estats des Pays-Bas comme estant nécessaire pour le bien du pays*, du 1<sup>er</sup> janvier 1577 (f. fr., vol. 3285, f. 402).

3. La Palisse, ville et château, dans la généralité et l'élection de Moulins. Le passage de l'armée à Marsigny, et à La Palisse,

ausd. colonelz Stain et Bouch de passer outre, sans qu'il en feust aucun besoing, car lesd. colonelz n'avoient garde de mectre deux rivières entre eux et leur chef; mays c'estoit ung artifice malitieux de ce Normand-là pour semer, soubz ceste couleur, de la zizanie et division, et rendre le moyem plus aisé aud. duc d'Alençon de jouir de l'armée, comme si ceste défense eust esté faicte pour oster aud. s<sup>r</sup> prince cet honneur de joindre et recepvoir le premier led. s<sup>r</sup> duc d'Alençon. Sur lequel advis led. s<sup>r</sup> prince, estant seul et n'y ayant que led. s<sup>r</sup> comte de Laval et moy avec luy, entra contre sa coustume en une extrême cholère contre led. s<sup>r</sup> Beutterich, qu'on luy avoit escript estre autheur desd. défenses, qui avoient esté faictes de son advis pour le salut de l'armée; mays led. s<sup>r</sup> prince ne vouloit pas, estant général, souffrir qu'on luy donnast la loy, et eust désiré que cela se feust adressé à luy par une forme de recommandation, dont led. s<sup>r</sup> duc Casimir ne pensoit pas se pouvoir fier vers les gens qui estoient près la personne dud. s<sup>r</sup> prince, desquelz, non dud. s<sup>r</sup> prince, il se doubtoit que par vanité ilz luy feissent passer la rivière de l'Allier.

Led. s<sup>r</sup> comte de Laval, plain de prudence plus que son aage ne portoit, et moy, feismes tout debvoir de modérer led. s<sup>r</sup> prince, lequel, jectant au feu le billet d'avis qu'il avoit receu, ne se peult tenir de nommer led. Bouchard, comme quelquesfois il luy en eschappoit en cas d'importance. Et, me donnant liberté de luy dire la conséquence de ce fait-là, je le fei en sorte

est raconté avec détails dans le *Recueil des choses jour par jour*....  
p. 62 et suiv.

qu'il jugea bien qu'il n'y avoit point de raison de mettre deux rivières entre le corps de l'armée et luy, le duc de Meyne nous coustoyant vers Nevers, pour espier ung subject de faire quelque coup et qui pourroit attaquer la plus foible partye, pour avoir aprez meilleur marché du reste; et que je prenois la hardiesse de luy dire ce que j'avois veu advenir au duc Christoffe, bien que prince Alemand, abandonné des siens, qu'à plus forte raison il avoit de quoy en craindre davantage, n'ayant que de la cavalerie alemande, et quel malheur ce luy seroit de précipiter ainsy son honneur, après avoir eu tant de peine, l'espace de deux ans, à lever ceste armée; et que, n'ayant point de nouvelles que led. s<sup>r</sup> duc d'Alençon soit à Moulins ny sur lad. rivière d'Allier, ny à vingt lieues par delà, il y avoit subject de doubter quelque artificieux dessein, soubz telles faulses nouvelles, duquel, estant avancé, il pourroit recevoir la malencontre; qu'il me sembloit plus que raisonnable qu'il appellast led. colonelz, et il entendroit rondement d'eux quelle charge ilz avoient dud. s<sup>r</sup> duc; et sur cela peult estre il congnoistroit qu'on le vouloit malicieusement courroucer contre ses amys, pour destruire la confidence, mère de la prospérité de ses affaires.

Led. s<sup>r</sup> prince pensa à ce que je luy avois remonstré; feist appeller celuy qu'il avoit envoyé pour sçavoir des nouvelles dud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon et du duc de Meyne, qui luy deist, présents led. s<sup>r</sup> comte de Laval et moy, que led. s<sup>r</sup> duc d'Alençon restoit encores en Berry et que le duc de Meyne venoit de Nevers à Moulins; ce qui luy feist mettre de l'eau en son vin et mander toute la nuit led. colonelz;

lesquelz, arrivez au matin et préadvertis par moy, luy feirent entendre qu'ilz avoient charge de faire ce qu'il leur commenderoit, et que led. s<sup>r</sup> duc Casimir avoit, par sa dernière dépesche, rafraischy encores ce commendement-là, les assurant de passer la rivière de Loyre ce jour-là, et qu'alors, si besoing estoit, ilz pourroient avancer avec led. s<sup>r</sup> prince, faisant toutes-fois le debvoir de cappitaines de luy remonstrer ce qui estoit du mestier des armes, dont il se reposoit sur leur fidélité et expérience ; et que, faisant autrement, non seulement led. s<sup>r</sup> prince et eux se perdroient, mays que luy et le corps de l'armée tomberoient en danger. Led. s<sup>r</sup> prince se modéra fort sur leur discours et traicta avec eux pour partir le lendemain de La Palisse, pour faire place aud. s<sup>r</sup> duc Casimir, et d'aller loger en la ville de Vichy<sup>1</sup>, sur lad. rivière d'Allier, en résolution d'y attendre led. s<sup>r</sup> duc Casimir, ce qu'ilz luy accordèrent, trouvant bon qu'en attendant led. s<sup>r</sup> duc sur ce passage-là, on donnast ordre à faire refaire le pont, pour passer l'artillerie, et à préparer des vivres pour les Suisses. Et ayant donné à disner ausd. colonelz, ils s'en allèrent donner ordre à leur partement, selon les logis qui leur furent distribuez.

Après leur partement, je suppliy led. s<sup>r</sup> prince de

1. La Huguerye oublie de raconter la prise et le pillage de Nuits par l'armée allemande (fin janvier 1576), barbarie inutile qu'aucune nécessité stratégique ne justifiait (voyez la lettre de Charny au roi du 28 janvier 1576; V<sup>e</sup> de Colbert, vol. 8, f. 43). — Condé s'empara de Vichy vers le 4 février 1576 (*Recueil des choses....*, p. 67). — Deux lettres du duc de Mayenne au roi, du 3 et du 10 février 1576, donnent de tristes détails sur l'état de l'armée royale opposée aux reîtres (V<sup>e</sup> de Colbert, vol. 8, f. 55 et 72).

brusler le mémoire de ce mauvais advis aussy bien que le billet, et de prier led. s<sup>r</sup> comte de Laval de n'en dire mot, estant parent dud. s<sup>r</sup> de Méru, affin que cela n'altérast rien, que Beutterich estoit serviteur de son maistre, qui ne se voudroit voir maltraicté en luy faisant service; que la fin de son voyage trouveroit assez de difficultez, sans y en engendrer de soy-mesmes; qu'il avoit assez de subject de le prévoir par le fréquent manquement dud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon, en ses advis et promesses, et par la malice de ceux qui le vouloient mectre en mauvais mesnage avec led. s<sup>r</sup> duc Casimir et ceux de la maison de Mommorency; qu'il estoit le pilote, c'estoit à luy à caler aux périls et ne s'y laisser pas emporter.

Ceste playe ne peult toutesfois estre si bien guérie qu'il n'y restast une cicatrice trop apparente en une mauvaise volonté dud. s<sup>r</sup> prince envers led. s<sup>r</sup> duc Casimir et led. s<sup>r</sup> de Méru, lequel led. Bouchard trahissoit, de sorte que peu après led. s<sup>r</sup> prince défavorisa le s<sup>r</sup> Bossulus<sup>1</sup>, qu'il avoit faict chancelier de l'armée, pour ce qu'il estoit serviteur de la maison de Mommorency; et, voyant que je l'honorais fort pour sa doctrine et grande suffisance et que je logeois avec luy, me défendit d'avoir plus aulcune communication avec led. s<sup>r</sup> Bossulus; ce qui me feist dès lors prévoir de grandes traverses et fut cause qu'à toutes occasions je fei entendre aud. s<sup>r</sup> prince que la liaison de sa maison avec celle de Mommorency avoit toujours esté et estoit encores le fondement sur lequel

1. Probablement le s. de Bossulas, autrement dit de Boiseson, négociateur huguenot, que nous trouvons en 1577 auprès de Damville en Languedoc (*Lettres de Henri IV*, t. I, p. 137).



estoit posez ses moyens de rompre les desseins de la maison de Guyse ; à laquelle, s'ils estoient contrainctz, par mauvais traictement, de s'accommoder, la maison de Bourbon courroit ung jour grande fortune, et d'ailleurs que sa liaison et bonne intelligence avec led. s<sup>r</sup> duc Casimir estoit nécessaire à l'effect de son voyage, et que la division au contraire estoit la ruine publique et la sienne particulière ; que led. s<sup>r</sup> duc Casimir, par la force qui estoit sienne, auroit tousjours moyen d'avoir de quoy se contenter pour se retirer en sa maison et le laisser au danger, et qu'il ne seroit pas assuré de rien avoir jamais plus affaire. Je fei ce que je peu avec led. s<sup>r</sup> d'Hargenlieu pour les entretenir en amitié, mais plus nous aprochions dud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon, plus nous y trouvions de difficulté, par les catholiques, qui estoient près dud. s<sup>r</sup> prince, et corrompoient son bon naturel, et par les artifices dud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon, tant en ses depputez qu'en ceux ausquelz il se fioit près led. s<sup>r</sup> prince, lesquelz ne luy célèrent pas ce commencement de mauvaise intelligence entre led. s<sup>r</sup> prince et led. s<sup>r</sup> duc Casimir et ceux de Mommorency, pour en faire son prouffit.

Les catholiques associez commençoient desjà à faire sentir les fruictz de leur société, assez préveus par les clairvoyants, et avec leurs affaires fondées sur leurs seuls mescontentementz particuliers, pour quoy on les appelloit les *Malcontens*<sup>1</sup>, ilz glissoient parmy les aultres toutes sortes de corruption ; et comme led.

1. Le parti des *Malcontens* s'était formé au siège de la Rochelle en 1573 et s'était principalement recruté parmi les catholiques du parti du duc d'Alençon et de Damville.

s<sup>r</sup> duc d'Alençon, leur maistre, se disoit chef et protecteur des deux partiz, aussy commençoient-ilz à vouloir faire les maistres et, pour cet effect, taschoient de s'accommoder dud. s<sup>r</sup> prince par le moyem dud. s<sup>r</sup> de Montagu, qui le possédoit par aultres moyems que de la vertu qui feust en luy, affin de faire esvanouyr toutes les résolutions prises en Alemaigne, suivant leurs communications avec led. s<sup>r</sup> de Laffin; ce que, congnoissant oculairement, on travailloit au contraire, par l'autorité dud. s<sup>r</sup> duc Casimir, qui avoit la force en main, auquel on descouvroit les moyems qu'on tenoit pour gagner Weyer, et, par son moyem, venir à bout de luy, dont j'advertis led. s<sup>r</sup> Beutterich à Vichy, où je le logé avec moy; et fut présent, quand on m'apporta ung matin ung plat du mestier desd. catholiques associez, tel que je le diray, non pour ce qui me touche, mays pour ce qu'il estoit de conséquence aux affaires publiques.

J'avois retiré des corruptions de la court et de la maison du grand prieur de France<sup>1</sup> ung mien jeune frère, lequel, pendant que j'allois et venois pour les affaires de ce voyage, j'avois trouvé expédient de mectre en une meilleure eschole pour luy faire oublier ceste mauvaise nourriture; et me feirent, quelques gentilzhommes, mes amys, ce plaisir de le recepvoir pour l'amour de moy en leur compaignye. Ce jeune homme, ayant les armes, fut par moy retiré aux affaires et à la plume, et, à cet effect, j'obtins dud. s<sup>r</sup> prince pour luy le conterolle général des vivres en

1. Henri de Valois, duc d'Angoulême, fils naturel de Henri II (p. 18, note 2).

son armée. En ma présence, j'avois l'œil qu'il ne s'employast à aultre chose qu'au debvoir de sa charge; mays, par la séparation de l'armée d'avec led. s<sup>r</sup> prince, que je suivois, quelque recommandation que j'eusse faicte de luy aux s<sup>rs</sup> de La Place<sup>1</sup> et de Chalettes<sup>2</sup>, généraux des vivres, et au s<sup>r</sup> de Cornaton<sup>3</sup>, qui estoit demeuré seul mareschal de camp en l'armée, quand elle approcha de Vichy, estans logés près d'une abbaye plaine de toutes sortes de vivres, on en vouloit tirer pour distribuer aux deux régimentz de Suisses, les moynes l'empeschèrent et se fortifièrent au clocher et aultres lieux avantageux. Led. s<sup>r</sup> de Cornaton, requis d'y apporter la force contre telle désobéissance au milieu du corps de l'armée, n'enfeist compte, de crainte de desplaire ausd. catholiques, pour estre maintenu en sa charge, à l'arrivée dud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon, pourquoy les officiers des vivres tasechèrent à y pourvoir. Et mon frère y envoya le jeune Chalettes, l'ung de ses commis, qui y fut tué; et y allant luy-mesmes pour remonstrer à ces moynes leur folie, il receut du clocher une harquebuzarde dont il mourut, duquel accident le s<sup>r</sup> Serton<sup>4</sup>, son

1. Le s. de La Place resta au service de Condé. Il accompagnait ce prince à la prise de La Fère en 1580 (Aubigné, 1626, col. 1018).

2. Le s. de Chalettes, « homme de bien et de grande piété », servit de négociateur à Condé pendant cette campagne, notamment à la prise de Charroux (*Recueil des choses jour par jour...*, p. 92).

3. Le s. de Cornaton était un ancien gentilhomme de Coligny; il logeait près de l'amiral au moment du massacre de la Saint-Barthélemy, et réussit à y échapper (Daniel, *Hist. de France*, t. X, p. 601 et 604; observ. du P. Griffet).

4. Serton, commis aux vivres, appelé plus loin *Serron*.

aultre commis, qui depuis a esté secrétaire de mons<sup>r</sup> de Tureyne, m'apporta les nouvelles, qui m'attristèrent fort et feirent repentir de ne l'avoir mys en la chambre dud. s<sup>r</sup> prince, qui l'avoit désiré, y estant fort propre pour de bonnes partyes qui estoient en sa jeunesse.

Led. s<sup>r</sup> Beutterich et moy allasmes trouver led. s<sup>r</sup> prince, lequel si tost qu'il me veist me deist : « Et bien, La Huguerye, vous venez pour vostre frère ; on m'importune fort pour les moynes, mays je n'en feray rien que vous ne soyez content. » Je le suppliy de croire que mon intérêt particulier ne me conduisoit pas vers luy, mays le respect de son autorité mesprisée au milieu de son armée par ung couvent de moynes et mal servie par son mareschal de camp, qui a desdaigné de faire son debvoir à tenir la main forte aux officiers de ses vivres, et les a contrainct de s'y perdre par le zèle et affection qu'ilz avoient à son service ; et faisoit encores pis, ne tenant compte d'en faire aucune justice par l'autorité sur les armes, qu'il luy avoit mis en main et dont je luy avois expédié la commission, se laissant au contraire emporter à des connivences indignes de sa charge par l'intercession de quelques gentiilzhommes, parens desd. moynes ; que c'estoit aud. s<sup>r</sup> prince auquel l'injure principale estoit faicte et qu'il la devoit chastier exemplairement et sur lesd. moynes et sur led. s<sup>r</sup> de Cornaton, qui s'estoit rendu indigne de telle charge ; contre lesquelz, en ce que le faict me touchoit en particulier pour la mort de mon frère, advenue en faisant son service, je le suppliois très humblement de me faire justice. Led. s<sup>r</sup> Beutterich, mon amy, me seconda bien de l'autorité dud. s<sup>r</sup> duc, son maistre, et deist tout

hault que, si led. s<sup>r</sup> prince n'y vouloit donner ordre promptement, qu'avant qu'il feust nuict close on verroit ung terrible mesnage et que les Suisses et lansquenetz avec le canon feroient pendre les moynes au clocher et ruineroient l'abbaye et tout ce qui se trouveroit dedans, et qu'en telle exécution ilz n'avoient que faire de Cornaton, lequel pouvoit estre adverty, dès ceste heure, de ne se trouver entre leurs mains ny des reistres, qu'on en feroit une bonne et briefve justice à l'alemande.

Led. s<sup>r</sup> prince recongneut l'injure luy appartenir et m'asseura d'en faire justice, me demandant au reste quelle satisfaction j'en désirois. Je luy respondiz que la justice conserveroit son autorité et satisferoit à la mort de mon frère, duquel je ne voulois vendre le sang ; et, puisque son intention estoit telle, que je le suppliois, en laissant là led. Cornaton, en donner la charge au seigneur Ménard de Schonberg, mareschal de camp des Alemandz, qui y pourvoiroit diligemment en bon cappitaine et homme de bien, et que led. s<sup>r</sup> Beutterich seroit porteur de la commission. Led. s<sup>r</sup> prince estoit sollicité par led. s<sup>r</sup> de Montagu à la poursuite de gentilzhommes catholiques de ce cartier-là, parenz des moynes, qui m'offroient telle réparation que je voudrois. Enfin, voyans partir led. s<sup>r</sup> Beutterich, pendant que je poursuivois la commission dud. s<sup>r</sup> de Schonberg, on congneut bien que c'estoit fait des moynes, lesquelz furent advertiz promptement de se sauver comme ils pourroient. Lad. abbaye, du nom de laquelle je n'ay mémoire <sup>1</sup>, estoit au milieu de l'ar-

1. Il s'agit de l'abbaye de Ris en Bourbonnais. Le *Recueil des choses...* (p. 68) confirme le récit de La Huguerye.

mée, qui estoit toute en alarme pour ceste désobéissance; pourquoy lesd. moynes se desguisèrent et sortirent de nuict par des endroietz congneuz à eux seulz et se rendirent secrètement au cartier de leurs amys, selon qu'il leur avoit esté mandé, lesquels les cachèrent et mirent hors de danger; et l'abbaye fut prise le lendemain matin, toute bruslée, et tout ce qui estoit dedans avec toutes les dependances.

Je fei ma plainte aud. s<sup>r</sup> prince desd. gentilzhommes, que je congnoissois bien, et les nommé avec led. s<sup>r</sup> de Montagu, lequel en cela vouloit favoriser le s<sup>r</sup> de Fressinet-Aimeranac, parent d'ung desd. moynes, venant en nostre armée pour composer pour la Limagne; le suppliant que, s'il vouloit tant faire de tort à son autorité que de dissimuler une telle rébellion, de m'en vouloir au moins faire la raison deue à mes services ou me permectre d'implorer l'ayde de mes amys et user d'eux, pour en avoir la justice; que leurs maisons estoient proches et prenions ce chemin-là; et j'avois le moyem de leur vendre bien cher le tort qu'ilz me faisoient d'empescher la justice et récélér les rebelles à ceste armée. Et de faict, pour n'en importuner davantage led. s<sup>r</sup> prince, j'eus recours aud. s<sup>r</sup> duc Casimir qui m'aymoit et estoit grandement irrité, pour avoir bonne part en tel mépris, la force estant toute à sa dévotion. Et, après avoir faict brusler lad. abbaye, feist passer la rivière d'Alier à ses troupes; et, allant loger à Vousac près Mompensier et led. s<sup>r</sup> prince à Riosac, il donna ordre par toute son armée de se venger de ce faict-là par la ruine des maisons desd. gentilzhommes voisins et pareil traictement en leurs personnes et de leurs adhérens,

aultant qu'ils en trouverroient au corps de l'armée et par leurs cartiers ; ce que les gens de guerre, exécuteurs volontiers, ruinèrent encores plusieurs maisons et villages et en tuèrent plusieurs, allans de cartier en aultre, de sorte que lesd. catholiques ne s'osoient plus trouver en l'armée et ne pouvoient aller seurement ; et, comme il arrive en telle forme de justice, par faulte de suivre la voye ordinaire par ceux qui la doibvent, il y en eut de tuez qui ne le méritoient pas, entre aultres le jeune Claye<sup>1</sup>, qui estoit au jeune duc de Nemoux<sup>2</sup>.

Led. s<sup>r</sup> prince, craignant quelque altération, par la retraicte desd. gentilzhommes, en la personne dud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon, et que de là il print occasion, au lieu d'approcher de l'armée, de s'en esloigner, me conjura par le service que je luy avois voué de le suivre en l'oubliance qu'il avoit esté contrainct de faire du mespris de son autorité pour le bien public, auquel il me congnoissoit affectionné, et qu'en aultre chose il feroit pour moy tout ce qu'il pourroit ; que j'avois assez faict mauldire l'heure à ces gentilzhommes-là de s'en estre meslez et qu'ilz désiroient me contenter et vivre en

1. Le *Recueil des choses jour par jour avenues*... raconte autrement les causes de la mort du s. de Claye. D'après cet écrit, il fut tué dans une attaque que des reitres pillards avaient dirigée contre plusieurs gentilshommes huguenots (p. 81).

2. Henri de Savoie, fils de Jacques de Savoie, duc de Nemours, et de Françoise de Rohan, né à Pau en mars 1557, élevé à Genève dans le culte réformé par les soins de Jeanne d'Albret, faisait ses premières armes pendant la présente guerre. Son père refusa toujours de le reconnaître (Remembrance au roi de Henri de Savoie. Bibl. nat., f. fr., vol. 3215, f. 39). Henri de Savoie mourut jeune.

amitié avec moy; que led. s<sup>r</sup> duc d'Alençon luy en avoit escript, comme il avoit faict à moy. Et ayant led. s<sup>r</sup> prince toute puissance sur moy, jointet que je ne voulois qu'on m'imputast auleun dommage aux affaires publiques, j'accorday de faire ce que mon maistre désiroit, luy disant que pour cela ses affaires ne s'en porteroient pas mieux; que mon frère avoit desdié sa vie à son service; que je ne plaindrois pas sa mort ny l'oubliance d'icelle, si elle apportoit quelque utilité à ses affaires, mays que je le suppliois de croire que je voyois bien ce qui se passoit et que, s'il n'y remédioit, que seul il en porteroit la folle enchère; lui faisant là-dessus des discours qui l'esmeurent fort et furent cause que le lendemain il alla à Vousac, vers led. s<sup>r</sup> duc Casimir, avec lequel il se lia plus estroictement que devant, résoluz par leur amitié et société d'empescher les menées qui paroissoient desjà que trop au milieu de nous.

Le s<sup>r</sup> duc d'Alençon ne faisoit pas ses affaires si secrètement que je n'en congneusse beaucoup, luy estant impossible de se cacher du tout de moy qui avois la charge des affaires secrètes; et descouvry la pratique qui se faisoit par led. s<sup>r</sup> de Montagu avec led. Weyer, dans les chausses duquel Beutterich, couchant avec luy, par l'advertissement que je luy en avois donné, trouva des lectres de la royne mère et dud. s<sup>r</sup> duc, son filz, de semblable substance, les exhiba aud. s<sup>r</sup> duc Casimir, duquel il gagna la bonne grace; et eut l'autorité aux affaires, en la place dud. Weyer, duquel led. s<sup>r</sup> duc différa la punition en aultre temps, pour plusieurs raisons, se contentant d'avoir pourveu à la seureté de ses affaires et recongneu que led.



s<sup>r</sup> duc gастоit plus qu'il n'advançoit, ne s'estonnant plus s'il n'osoit entrer en l'armée, tant il avoit de peur d'y estre retenu. Et cependant l'autorité demeurait en la main dud. s<sup>r</sup> prince, qui estoit homme de bien et ne se pouvoit pas du tout accommoder à leur corruption.

Au mesme temps, pour nous achever de perdre, nous eusmes advis de la sortie du roy de Navarre <sup>1</sup>, qu'on publioit estre aussy eschappé de prison et avoir pris son chemin vers Vendosme, où il assemloit ses amys et serviteurs. Nous sçavions bien à quelle fin on l'avoit lasché <sup>2</sup>, après led. s<sup>r</sup> duc, et en avions de bons advis, et voulions, au contraire, conserver le baston et commandement en la main dud. s<sup>r</sup> prince, qui ne le laschoit pas aussy volontiers.

Led. s<sup>r</sup> prince avoit aproché de sa personne, par mon adresse, led. s<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Martin, ministre françois, duquel j'ay parlé au second livre; lequel, voyant que le chemin de l'armée s'adressoit à repasser Loyre pour aller en Beaulse, demanda congé de faire ung petit voyage en sa maison, pour y pourvoir, et à ses amys par le moyem des sauvegardes que je leur délivray. Et

1. Henri de Navarre s'enfuit de la cour, alors à Paris, le 2 février, sous prétexte d'aller à la chasse à Senlis. Le même soir, accompagné de quelques seigneurs, il prit le chemin d'Alençon et se retira en Anjou. Sur cette fuite aventureuse, accomplie avec autant d'habileté que de bonheur, voyez Lestoile (p. 76), les *Mémoires de Marguerite* (édit. Lalanne, p. 66), et surtout d'Aubigné (1626, col. 770) et P. Mathieu (1630, t. I, p. 426).

2. La supposition, émise ici par La Huguerye, que le roi et Catherine avaient lâché le roi de Navarre, probablement pour enlever à Condé la direction du parti réformé, se réfute par son absurdité même. Aucun autre historien ne l'a mise en avant.

donnay advis aud. s<sup>t</sup> prince de se servir de ceste occasion pour descouvrir tousjours dadvantage le secret de la cabale, en envoyant led. s<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Martin vers le roy de Navarre, soubz couleur de congratulation de sa délivrance ; et saichant qu'il ne passoit pas loing de la maison de la duchesse d'Estampes<sup>1</sup>, en Gastinois, je sollicitay led. s<sup>r</sup> prince de la faire visiter par luy, qu'elle congnoissoit et auquel elle descouvriroit volontiers tout ce qu'elle sçauroit, estant ordinairement bien advertye de la court par femmes de son humeur, qui, selon le temps, avoient bonne part en la connoissance des plus secretz affaires ; ce que led. s<sup>r</sup> prince trouva fort bon. Et le feist accortement led. s<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Martin, tant vers led. s<sup>r</sup> roy de Navarre, du ministre duquel, qui ne faisoit toutefois encor sa charge en sa maison (n'estant encor led. s<sup>r</sup> roy résolu de ce qu'il feroit au faict de sa religion)<sup>2</sup> il apprint tout. Et, ayant veu lad. duchesse tant en allant qu'en retournant, nous en rapporta des advis qui furent

1. Anne de Pisseleu, duchesse d'Estampes, nee en 1508, maîtresse de François I<sup>er</sup> depuis le retour de Madrid de ce roi, en 1526. Renvoyée de la cour à l'avènement de Henri II, elle tomba dans un oubli si complet que l'on ignore la date de sa mort. Ce passage des mémoires de La Huguerye prouve qu'elle n'était pas encore morte à la date de février 1576. Mézeray a écrit qu'elle passa ses dernières années dans la pratique de la réforme (t. IX, p. 6, édit. in-8°, 1830). La Huguerye nous apprend au moins qu'elle n'était pas indifférente aux réformés.

2. La Huguerye était mal informé des dispositions religieuses du roi de Navarre. Parti de la cour le 2 février, le 4 au matin il arrivait à Alençon et assistait solennellement au prêche (Aubigné, 1626, col. 776). Deux jours après, de Saumur, il publiait une déclaration sur son retour au protestantisme (P. Mathieu, 1630, t. I, p. 428).

trouvez que trop véritables plus on alloit en avant, et qu'ilz n'estoient envoyez vers nous que pour oster l'autorité aud. s<sup>r</sup> prince par leurs prérogatives (et plus le roy de Navarre que led. s<sup>r</sup> duc, à cause de son esprit et consanguinité), et puis disposer de toutes choses, au gré du roy et de la royne, sa mère, et pour rompre aussy toute intelligence entre lesd. s<sup>rs</sup> prince et duc Casimir, rendre toutes les promesses et obligations faictes entr'eux infructueuses. Et eurent ces deux princes advis de lad. duchesse de prendre bien garde à leurs personnes, tant en leur vivre qu'ès lieux où ilz auroient à se trouver, et qu'ilz y feussent tousjours les plus fortz.

L'armée marchoit tous les jours<sup>1</sup>; et feist led. s<sup>r</sup> prince battre Charroux<sup>2</sup> qui osa bien luy refuser les portes. Et se voyans tous les jours, lesd. s<sup>rs</sup> prince et duc Casimir, ou ayans gens l'ung près de l'autre, regardoient à se conserver, selon ces advis, qui y servirent beaucoup.

Plus nous advancions, plus led. s<sup>r</sup> duc d'Alençon reculoit de nous<sup>3</sup>; et n'en avions plus de nouvelles que par escript, ses mignons craignans l'entrée de

1. L'armée quitta Vichy le 22 février (*Recueil des choses...*, p. 75).

2. Charroux en Bourbonnais; l'armée y arriva le 4 mars 1575. Le siège de Charroux est raconté avec détails dans le *Recueil des choses jour par jour avenues...*, p. 82.

3. Le duc d'Alençon, pour se faire bien venir de l'armée protestante, avait adressé au roi, le 19 février 1576, tant en son nom qu'au nom du roi de Navarre, une remontrance en faveur du libre exercice de la Réforme. L'original de cette pièce est conservé à la Bibliothèque de l'Institut, dans la collection Godefroy, vol. 95, f. 10.

nostre armée, et ses lectres n'estoient plaines que d'assurance de venir à nous, may en effect il en reculoit. Enfin, ne pouvant plus jouer ce rollet-là, que tout ne feust descouvert, il envoya le s<sup>r</sup> de La Noue vers led. s<sup>rs</sup> prince et duc Casimir faire ses excuses et voir comme il seroit assuré en nostre armée. Plus il demandoit cela, plus nous lisions en sa conscience qu'il sçavoit pourquoi il craignoit ; et toutefois, continuans en nostre résolution pour l'avoir avec nous et nous servir de son autorité, led. s<sup>r</sup> de La Noue ne vit aultre chose en tous noz conseilz et départemens, et, ayant à son retour faict son rapport aud. s<sup>r</sup> duc que sa longueur commençoit à forcer les estrangers d'avoir mauvaise opinion de luy et de ses promesses, le feist résoudre de venir nous joindre et se loger à Villefranche en Bourbonnois, où il receut tout l'honneur et l'obéissance qu'il eut sceu désirer<sup>1</sup>, sauf que *donnetoy-garde* n'estoit pas mort.

Aud. Villefranche arrivèrent le s<sup>r</sup> de Fervaques<sup>2</sup> et le secrétaire de La Marsilière<sup>3</sup>, de la part dud. s<sup>r</sup> roy

1. Le duc d'Alençon rejoignit l'armée de Condé le 11 mars. Le *Recueil des choses jour par jour avenues...* donne des détails sur son arrivée au camp, p. 96.

2. Guillaume de Hautemer, seigneur de Fervaques, comte de Grancey, baron de Mauny, né en 1538, avait accompagné le roi de Navarre dans son évasion (Aubigné, 1826, col. 770). Il s'attacha plus tard au duc d'Alençon, puis il revint à Henri IV qu'il servit fidèlement. Fait maréchal de France en 1595, il mourut en 1613. Aubigné prétend que Fervaques avait voulu l'assassiner en 1575 (*Mémoires*, édit. Lalanne, p. 33).

3. Hurozius Berzian, seigneur de La Marsilière, appartenait à une famille parlementaire souvent citée au xvi<sup>e</sup> siècle. Il figure dans divers comptes du temps comme secrétaire du roi de Navarre, au moins jusqu'en 1585 (*Lettres de Henri IV*, t. 1, p. 104, note).

de Navarre, lequel n'avoit auparavant envoyé vers led. s<sup>r</sup> prince, son eousin, lequel il passoit d'ung degré à la vérité, may's il avoit envoyé vers luy et, quand ce n'eust esté que pour visiter led. s<sup>r</sup> duc Casimir, chacun jugea qu'il avoit failli et qu'il y avoit de l'ordure en ceste flutte-là. Et l'entendans, lesd. s<sup>rs</sup> de Fervaques et La Marsilière, feirent d'eux-mesmes ung compliment par manière d'acquit pour faire cesser le mauvais bruit qui en couroit. Ceste non faulte, may's chose faicte exprès à dessein, feist encores résoudre davantage lesd. s<sup>rs</sup> prince et duc Casimir de bien prendre garde à eux, et, sitost que led. s<sup>r</sup> duc fut en nostre armée, on ne parla plus que de la paix ; lesd. s<sup>rs</sup> prince et duc au contraire luy présentèrent l'armée en bataille, avec le canon au devant. Il avoit avec luy le mareschal de Biron<sup>1</sup> pour guide de ses actions et conseilz, qui nous descouvroit assez son intention et plus quand il l'amena avec luy voir nostre armée en bataille, encores qu'il ne peust rien voir qui luy pleust. Mays c'estoit contre l'ordre de la guerre de monstrier noz forces au meilleur cappitaine de noz ennemis. Il veit dix mille chevaux bien délibérez, de sept à huit mille Suisses et quatre mil lansquenetz, et environ quatre mil François, sans led. s<sup>r</sup> vicomte de Tureyne<sup>2</sup>, qui arriva tost après avec deux mille

Aubigné le nomme comme conseiller de ce prince en 1579 (1626. col. 990).

1. Armand de Gontaut, baron de Biron, né vers 1524, capitaine, grand maitre de l'artillerie, négociateur de la paix de Saint-Germain (1570) (voyez p. 5, note 3), maréchal de France en 1577, servit fidèlement Henri IV et fut tué d'un coup de canon le 26 juillet 1592.

2. Ces événements, et spécialement cette visite à Moulins, sont

harquebuziers et troys cens chevaux. Et, aprochant de nous par une chaussée, le s<sup>r</sup> de La Personne<sup>1</sup>, qui commendoit à l'artillerie, les enfuma de quelques volées de canon, si diligentes qu'ung canonnier fut estouffé de la fumée de son canon, en le rechargeant ; et leurs chevaux s'en estonnans sur lad. chaussée, led. s<sup>r</sup> prince feist cesser le canon et le duc passa et vint recepvoir lesd. s<sup>rs</sup> prince et duc Casimir qui s'estoient avancez l'ung après l'autre, et donna la main au front de l'armée à tous les colonelz et cappitaines.

Mays ce commencement faillit à faire une grande esmeute : led. s<sup>r</sup> duc nous devoit joindre avec une bonne armée, digne de sa personne, et il nous amena seulement ung régiment de sa garde, qui estoit soubz la charge du s<sup>r</sup> de Bussy d'Amboise, et environ quatre cens chevaux de courtisans ; et la présence dud. s<sup>r</sup> de Bussy fut extrêmement odieuse, car la capitulation contenoit ung article exprès contre luy, pour le meurtre qu'il avoit commis, le jour S<sup>t</sup> Berthélemy, du feu s<sup>r</sup> marquis de Rhéville<sup>2</sup>, son cousin, congneu et fort aymé de noz Alemandz, qui furent tous prestz de se jeter sur luy et encores plus ardemment, quand son régiment, voulant faire une salve, blessa quelques chevaux de noz reistres, comme s'il l'eust fait exprès, et les reistres commencèrent à bransler pour desco-

amment racontés dans les Mémoires de Henri de La Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne et duc de Bouillon (édit. du *Panth. litt.*, p. 404 et suiv.). On peut comparer les deux récits.

1. François de La Personne, grand maître de l'artillerie au camp des confédérés. Après la seconde fuite de Condé en Allemagne (1580), La Personne fut nommé gouverneur de La Fère.

2. Lisez le *marquis de Renel*. Voyez la note de la page 116.

cher sur luy et en faire une curée; mays, à la requeste dud. s<sup>r</sup> duc, qui entra en une grande appréhension, led. s<sup>r</sup> duc Casimir appaisa tout, et le duc pourveut à la récompense des chevaux blessez et promist de renvoyer Bussy, lequel aultrement led. s<sup>r</sup> duc deist ne pouvoir pas garentir une aultre fois<sup>1</sup>. Ce fut à recevoir led. s<sup>r</sup> duc, et le duc Casimir le feist en sa tente, où il luy donna la colation. Le duc beut et voulut faire gouster de son vin au duc Casimir, lequel, se resouvenant bien de l'advis de la duchesse d'Estampes, beut du sien.

Au partir de ceste reveue d'armée, il feut question de sçavoir quel ordre led. s<sup>r</sup> duc avoit donné au payement des gens de guerre, suivant ses promesses, et l'on trouva qu'il avoit encores moins d'argent que d'hommes, et congneut-on bien qu'il ne venoit pas pour faire la guerre, mays en forme de court, avec ses *mignons*<sup>2</sup>, pour faire la paix, selon les instructions de sa mère; et toutesfois il fut tellement pressé de trouver argent, qu'il fut contrainct d'y adviser et d'envoyer à cet effect par toutes les provinces et de presser cependant son autorité pour tirer argent de la Limagne d'Auvergne<sup>3</sup> et du duché de Berry, à condition de les conserver. Il voulut faire de cela

1. Cette rixe des reîtres avec le régiment de Bussy d'Amboise est racontée un peu autrement par l'auteur anonyme du *Recueil des choses jour par jour avenues...* (p. 107). Suivant cet historien, elle eut lieu le 22 mars.

2. « Le nom de *mignons* commença en ce temps à trotter par « la bouche du peuple... » (*Journal de Lestoile*, édit. Champollion, p. 74).

3. La Limagne d'Auvergne est la plaine qui s'étend autour de Clermont-Ferrand, Issoire, Riom, etc.

comme ses confidens avoient faict à Marsigny, pour convertir à leur prouffit l'offre faicte par ceux du comté de Forest, toutesfois il luy falut passer par là, et en feurent receuz deniers et ostages. Led. s<sup>r</sup> mareschal de Biron commença à presser led. s<sup>r</sup> duc de ne passer outre et d'envoyer avec luy pour la paix, et que pour son séjour il luy feroit ouvrir les portes de Moulines, affin de nous faire reculer au lieu d'avancer ; on ne trouva pas bon de rejecter cela, et y feurent continuez pour depputez lesd. Beauvois et d'Arenes<sup>1</sup>, mays led. s<sup>r</sup> duc Casimir, au lieu de Weyer qu'ilz espéroient, y envoya Beutterich<sup>2</sup> qui les esclairoit de près et ne laissoit rien passer.

Pour nous persuader à la paix on lascha encores led. s<sup>r</sup> duc de Mommorency, qui vint trouver led. s<sup>r</sup> duc d'Alençon à Moulines, où je recongneu bien qu'il estoit sorty de prison en ung tel estat qu'il ne vivroit plus guères<sup>3</sup>. Ce bon et sage seigneur eut de secrètes com-

1 et 2. Ces députés étaient Beauvais, d'Arennes et de l'Isle. Casimir adjoignit à Butterich le conseiller Starkenburg. L'original des réclamations que les députés du prince de Condé furent chargés de présenter au roi est daté du 31 mars 1576 et conservé à la Bibliothèque de l'Institut (coll. Godefroy, vol. 95, f. 41) ; l'original des remontrances de Casimir, daté du 15 mars, est dans le même recueil (f. 34).

3. L'année précédente, sur le faux bruit de la mort de Damville, le roi s'était résolu à faire étrangler François de Montmorency dans sa prison (Mathieu, t. I, p. 418) ou à le faire empoisonner, ainsi que le maréchal de Cossé (Lestoile, p. 55). Après la trêve de Champigny, le duc d'Alençon avait obtenu la mise en liberté du premier. Le 7 mai 1576, le parlement enregistra une ordonnance royale qui déclarait les deux maréchaux, Cossé et Montmorency, nets de poursuite (Lestoile, p. 70 et 71). Montmorency mourut le 15 mai 1579.



munications avec led. s<sup>r</sup> vicomte d'Hargenlieu et quelques gentilzhommes des nostres, ses anciens amys et serviteurs, et ne nous dissimula en secret que nous estions cause de sa délivrance et de si peu de vie qui luy restoit. Ainsy parloit-il; mays, comme il estoit ung grand homme de bien, il nous advertit de ne faire pour luy ny à sa poursuite rien plus que nous ferions sans luy; et passant plus oultre nous feist assez congnoistre l'intention dud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon, ce qu'il avoit faict auparavant à leur ruine et ce que nous en debvions espérer et de la paix qu'on traictoit. Somme, la prudence de ce seigneur-là nous esclaireit du tout, et néantmoins il ne voulut estre nommé, pour le danger auquel il retomberoit de nouveau. Cet advis certain fut communiqué aud. s<sup>r</sup> prince, qui se doubta bien d'où il venoit, qui luy servit bien à se garder: et me commanda de le porter aud. s<sup>r</sup> duc Casimir qui le creut et se tint sur ses gardes plus que devant, ne laissant entrer en ses troupes que gens qu'il congnoissoit bien.

Il fut question d'aller à Moulins <sup>1</sup>, séjourner pendant le traicté de paix. Led. s<sup>r</sup> duc y entra avec led. régiment qui gardoit les portes de la ville et du chasteau, enseigne après l'aulture, tour à tour; le logis y fut marqué pour led. s<sup>r</sup> prince et led. s<sup>r</sup> duc Casimir; led. s<sup>r</sup> prince, sur les advis qu'il avoit, s'en vouloit excuser, veu le logis qu'on donna à ceux de sa maison, loing de luy, le laissant seul au chasteau, qui luy augmentoit le soupçon; et m'ayant envoyé vers led.

1. Le prince de Condé entra à Moulins le 21 mars et y passa quinze jours; le prince Casimir refusa positivement d'y entrer (*Recueil des choses jour par jour*...., p. 104).

s<sup>r</sup> duc Casimir, pour luy en communiquer et l'obliger par ce moyem à sa conservation, selon mon advis, et pour sçavoir aussy s'il y viendroit, led. s<sup>r</sup> duc y ayant bien pensé me deist d'y aller : « Tous deux nous nous perdrons, et j'ay plus de subject de m'excuser sur le gouvernement de l'armée estrangère que mons<sup>r</sup> mon cousin, me deist-il; » qu'il desclereroit ouvertement son soupçon, et qu'il luy conseilloit d'y aller et de renforcer le logis de sa maison, qui estoit près de la porte du pont, de plus de noblesse et cappitaines qu'il pourroit, pour se saisir au besoing de lad. porte; et, au premier advis qu'il auroit, il seroit logé si près de la ville delà et deçà l'eau qu'il feroit tailler en pièces tout le régiment de Bussy, logé aux faulzbourgs, entreroit en la ville et feroit maudire l'heure aux entrepreneurs, s'il arrivoit que led. s<sup>r</sup> duc d'Alençon y feist quelque entreprise.

Led. s<sup>r</sup> prince, sur l'advis dud. s<sup>r</sup> duc Casimir, feist comme le feu s<sup>r</sup> admiral, son oncle, à Blois, sur le récit que je luy en fei, y ayant esté lors présent, et feist loger en sa chambre, antichambre et garderobe bon nombre de gentilzhommes, qui l'accompaignoient partout et estonnoient<sup>1</sup> les aultres, et toutes ses gardes aux logis de ceux de sa maison, avec force cappitaines qui le venoient trouver à toute heure et le suivoient partout. Dailleurs la ville, par ordre donné par led. s<sup>r</sup> duc Casimir, estoit tous les jours pleine de gentilzhommes et cappitaines allemandz, suisses et landsquenetz, avec force soldatz, soubz couleur d'y

1. *Étonner*, troubler, effrayer. Voyez Malherbe, édit. des *Grands écrivains de la France, Lexique*, t. V, p. 237.

achepter leurs nécessitez, et logeoient à hosteleries réservées à eet effect, à leur requeste faicte exprès par le conseil dud. s<sup>r</sup> duc Casimir, et sans dire son but. Et jamais led. s<sup>r</sup> duc d'Alençon n'en sceut rien; mayz voyant led. s<sup>r</sup> prince si bien suivy et la ville plaine sans cesse de ses troupes de jour et de nuit, avec leurs armes, plus fortz que toute sa trouppé ensemble, au lieu d'exécuter quelque chose contre led. s<sup>r</sup> prince, comme il eust faict volontiers et voulut depuis faire à Bourges, il commença à avoir peur et faisoit une mine aud. s<sup>r</sup> prince avec des soubriz d'hostelier, qui ne passent point la gorge, et taschoit à corrompre les nostres par estatz qu'il distribuoit en sa maison.

Beutterich eut aussy bon nez en court et de si bons avis qu'il veilloit, pendant que noz depputez ne pensoient qu'à leur ambition, et nous avvertissoit souvent et à propos, pendant que noz depputez complaisoient au roy et à la royne, pour estre l'ung gentilhomme de la chambre à la clef dorée et l'aultre président à noz despens<sup>1</sup>, et nous mandoit en peu de paroles que nous n'attendissions rien de bon ny de la court ny du duc d'Alençon, ny de noz depputez, qui nous trahissoient, et que lesd. s<sup>rs</sup> prince et duc prinsent bien garde à leurs personnes; que la forme du traicté de paix ne donnoit aultre chose à congnoistre qu'une attente de quelque événement dessaigné pour

1. Nous ignorons quel est celui des trois qui aspirait à devenir *gentilhomme de la chambre à la clef dorée*, c'est-à-dire chambellan, mais celui qui désirait être président était d'Arenes. Il devint en effet, après le traité de Monsieur, président de la chambre mi-partie du parlement. Voy. la note de la page 314.

tout rompre, qu'on ne faisoit que dilayer en actendant cela ; que le meilleur qu'il veist estoit de ne s'arrester qu'à ses affaires, repasser Loire et s'en venir droict à Paris, que c'estoit le moyem de haster tout, pendant que l'armée estoit fraische, laquelle, à la longue, se diminueroit ; et, en ce cas, faudroit haster la seconde levée et l'aller joindre, qu'il en falloit ainsy user et avoir tout à vifve force, aultrement on ne devoit rien espérer. Led. s<sup>r</sup> duc Casimir, ayant receu cet advis dud. s<sup>r</sup> Beutterich, escripvit aud. s<sup>r</sup> prince, le priant de m'envoyer vers luy, ce qui me fut aussy tost commandé ; et me convint l'aller trouver au cartier de son artillerie, qu'il avoit pour cause logée près de la ville de Moulins, qui servit beaucoup à ceux de dedans. Et avoit mandé à ses colonelz de se rapprocher de Moulins, ayans couru jusques en Berry pour trouver des vivres, et de se loger entre lad. ville et le Bec-d'Allier<sup>1</sup> ; commenda aud. s<sup>r</sup> de La Personne de commencer à faire ses provisions pour faire ung pont sur la rivière de Loyre. Et m'ayant communiqué toutes choses, me deist qu'il estoit résolu de repasser l'eau et ne séjourner qu'il ne feust en Beaulse, priant led. s<sup>r</sup> prince de ne demeurer plus longtemps à Moulins et de venir en l'armée, si led. duc n'y vouloit venir ; auquel toutesfois led. s<sup>r</sup> vicomte de Tureyne, fraîchement arrivé avec les forces de Gascongne, assura de le persuader et y alla exprès ; mays led. s<sup>r</sup> duc feist le malade, et led. s<sup>r</sup> prince fut sage et feist contenance de ne vouloir laisser led. s<sup>r</sup> duc, qui le pria d'aller trouver led.

1. Bec-d'Allier, point où l'Allier se jette dans la Loire (département du Cher).

s<sup>r</sup> duc Casimir et l'exhorter d'actendre encores la responce des depputez, lesquelz ne nous escripvoient que des fables et dilayoient au contentement du roy et de la royne, pour leur prouffit, ne considérans pas la diminution ordinaire de l'armée, n'y ayant que Beutterich seul qui feist son debvoir à l'alemante. Led. s<sup>r</sup> prince feist mine de désirer que led. s<sup>r</sup> de Tureyne feist cet office à son retour et de demeurer à Moulins. Led. s<sup>r</sup> vicomte, qui ne sçavoit rien de tout, s'en excusa, disant qu'il n'avoit aucune familiarité avec led. s<sup>r</sup> duc Casimir, qu'il n'avoit jamais veu que ceste fois, mays qu'il iroit volontiers avec led. s<sup>r</sup> prince; lequel se laissa presser à ce qu'il désiroit et estoit résolu de faire. Et alla loger en ung chasteau du duc de Nevers, sur le bord de Loire<sup>1</sup>, où estoit son cartier, près le Bec de la rivière d'Allier, où led. s<sup>r</sup> de La Personne faisoit son pont, s'estant saisy de tous les bateaux depuis Moulins jusques aud. lieu.

Sur la remonstrance que led. s<sup>r</sup> prince, de la part dud. s<sup>r</sup> duc, feist aud. s<sup>r</sup> duc Casimir, il feist une pertinente responce en présence de ses colonelz, qu'il estoit impossible de faire vivre l'armée plus longtemps en ce cartier-là, que les reistres avoient esté contrainctz de courre jusques en Berry, desquelz si loing il s'en esgaroit et perdoit tousjours quelques ungs, qu'il avoit advis certain que l'affaire de la paix tiroit en longueur et le meilleur estoit de s'aprocher plus près, pour diligenter et conclurre ou faire la guerre; que c'estoit la résolution prise par ses colonelz avec

1. Le *Recueil des choses jour par jour avenues...* nous donne le nom de ce château. C'était le château de La Guerche en Nivernais.

luy, tant allemandz que suisses, ausquelz il estoit obligé, et ne vouloit faillir de promesse, requérans lorz tous lesd. colonelz led. s<sup>r</sup> prince de satisfaire aussy, de sa part, à sa promesse et demeurer avec eux et de presser led. s<sup>r</sup> duc d'Alençon d'y venir. Auquel effect led. s<sup>r</sup> vicomte de Tureyne fut renvoyé à Moulins et led. s<sup>r</sup> prince demeura. Et voyans au retour dud. s<sup>r</sup> vicomte que led. s<sup>r</sup> duc d'Alençon s'excusoit tousjours sur une prétendue maladie, sans le plus attendre on repassa Loire, et chemina l'armée sans séjourner jusques à Chasteaudun, pressant tousjours led. s<sup>r</sup> duc de venir par lesd. s<sup>rs</sup> de Tureyne et de La Noue alternativement, allans et venans à cet effect; mayz jamais rien ne pressa led. s<sup>r</sup> duc de partir que l'alarme qui fut à Paris de voir ceste armée avancée jusques à Estampes, par une cavalcade que feist led. s<sup>r</sup> prince avec troys mil chevaux pour surprendre les reistres du roy<sup>1</sup>, logez entre deux rivières; mayz la trop grande ardeur de noz coureurs fut cause qu'il nous falut contenter d'ung de leurs cartiers et de leur bagage, ce qui fut cause que le roy et la royne sa mère mandèrent aud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon de s'aprocher et qu'elle se rendroit à Nemours<sup>2</sup>. Lors led. s<sup>r</sup> duc ne fut plus malade et se vint en diligence loger en Gastinois, tousjours en lieu cloz et fermé, pendant que

1. Les *reistres du roy* étaient des mercenaires allemands que le roi avait fait venir du nord des provinces rhénanes sous les ordres de Bassompierre (lettre de Bassompierre au roi, du 30 janvier 1576; V<sup>e</sup> de Colbert, vol. 398, f. 129). Ils n'arrivèrent sur le théâtre de la guerre que lorsque les négociations de paix étaient engagées.

2. Nemours (Seine-et-Marne).

nous estions à la campagne; et led. s<sup>r</sup> Beutterich se feist lors prier et presser de venir vers led. s<sup>r</sup> duc, son maistre, et l'exhorter de ne passer oultre, l'asseurant que la royne venoit à Nemours sans faulte.

La venue et discours de Beutterich sur tout ce qu'il avoit bien recongneu à la court feist résouldre son maistre à ne reculer à la paix, pour les artifices qu'il avoit descouvertz tant aud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon qu'au roy de Navarre, par leurs propres depputez, qui s'estoient entièrement bandez contre noz demandes, et qu'encores Beauvois et d'Arènes faisoient si mal leur devoir que toute la poursuite luy estoit demeurée sur les braz, que led. s<sup>r</sup> prince ne pourroit pas tousjours résister seul à tant de contrariétéz, et, quant à luy, il n'estoit tenu à faire plaisir à des gens malgré eux, que le roy de Navarre avoit faict tenir ce langage par Ségur Pardaillan <sup>1</sup>, envoyé de sa part en court, que nos demandes estoient excessives, et avoit, à la poursuite de la royne, envoyé led. Ségur vers led. s<sup>r</sup> prince pour l'en divertir; ne sçavoit ce qu'il avoit faict.

Led. s<sup>r</sup> duc Casimir deist n'en avoir aussy rien sceu, et, à la vérité, nous n'avions eu le moyem de l'en advertir, d'autant que led. Ségur arriva au chasteau de Brie <sup>2</sup>, où estoit logé led. s<sup>r</sup> prince, prest à partir pour ceste cavalcade; et remist led. s<sup>r</sup> prince à en

1. François de Ségur Pardaillan, seigneur de Sainte-Aulaye, nommé, le 14 août 1576, gentilhomme de la chambre du roi de Navarre, devint surintendant de sa maison et chef de son conseil. Il vivait encore en 1605. Le roi de Navarre l'employa souvent dans ses négociations les plus importantes, principalement en Allemagne. Nous le retrouverons dans la suite de ces *Mémoires*.

2. Probablement Brie (Seine-et-Marne), aujourd'hui appelé Brie-Comte-Robert. Une partie du château existait encore en 1830.

advertir led. s<sup>r</sup> duc Casimir à la première veue, comme il feist depuis, luy représentant les propos estranges que luy avoit tenu led. Ségur de la part du roy de Navarre, ayant faict tout son effort d'avoir audience dud. s<sup>r</sup> prince seul à seul, ce qu'il n'avoit peu obtenir, ayant led. s<sup>r</sup> prince voulu qu'il parlast en ma présence, pour en estre tesmoing, luy ayant tenu led. Ségur ung langage fort indiscret (comme il ne fut jamais estimé bien sage et il en apperra aux livres suivans) et indigne d'ung homme faisant estat de rechercher le bien du party qu'il disoit tenir, car il faisoit fort le huguenot et se sentoit fort dès lors des folies de son prophète futur, nommé Brocard; et disoit qu'il avoit perdu à Paris<sup>1</sup> deux de ses frères, mays qu'il aymeroit mieux y mourir encores, qu'à ceste occasion voir faire telles recherches (et c'estoit qu'on demandoit la justice des meurtres commis aux nopces de son maistre, lequel led. s<sup>r</sup> prince luy respondit y estre plus obligé qu'aultre quelconque, les ayans tous conduit pour son service à ceste boucherie). Et adjoustoit led. Ségur aussy ces mots : « que de voir ainsy partager le royaume. — Et qui le partage, deist led. s<sup>r</sup> prince, sinon le duc d'Alençon, qui demande ung appennage? Ne sçait ce que le roy de Navarre demande, mays quant à luy qu'il ne demande que d'estre bien restably et assuré en son gouvernement de Picardie; que pour les trois villes de Metz, Thoul et Verdun, c'estoit pour l'assurance des provinces delà la rivière de Seyne, bien que ce ne feussent patrimoine de France, ains protection, et que les Éveschez

1. A Paris, au massacre de la Saint-Barthélemy.



estoyent purement et simplement de l'Empire; que ce n'estoit pas cela qui luy faisoit dire ces propos, mays je ne sçay quoy qu'il diroit ung jour si hault que tout le monde l'entendroit, que voilà ce qu'il avoit gaigné à se tuer pour leur délivrance et qu'il eust mieuz faict de suivre le conseil de ses serviteurs et faire ses affaires, luy ayant prédiet la vérité qu'il n'auroit plus grande difficulté que de ceux pour lesquelz il travailloit jour et nuict, mays qu'il estoit encores en luy de prendre ce chemin-là et faire rafraischir l'armée de la seconde levée qui estoit toute preste soubz le commandement du duc de Lignitz <sup>1</sup> et du vidame de Chartres. Et que led. Ségur l'ayant ouy parler si courageusement luy avoit commencé à toucher une aultre chorde, qu'après le roy de Navarre il avoit le plus grand intérêt à la grandeur de la couronne de France. Et led. s<sup>r</sup> prince l'interrompant luy deist : « Ce n'est pas de vostre creu, c'est de l'instruction de la royne, comme Believre, » dont Ségur s'offensant : « Vous me tenez donc pour ung traistre, deit-il, prenant instruction de noz ennemis ! » — « Vous tenez leur langage, Ségur, et parlez pour eux, et pour ce, je vous metz de ce nombre là. » Et, taschant de l'adoucir, luy adjousta que le roy de Navarre, de crainte d'altérer quelque chose en son espérance, n'avoit jusques à présent voulu faire aultre profession que de catholique<sup>2</sup>; et led. s<sup>r</sup> prince deist : « qu'il laisse donc aux Huguenotz faire leurs affaires et ne les en empesche point ! » Puis deist que led. s<sup>r</sup> roy

1. Jean Georges, duc de Lignitz, allié en 1582 à une fille du duc de Wurtemberg, mort avant 1594.

2. Sur cette erreur malveillante de La Huguerye, voyez la note 2 de la page 388.

ne se vouloit point mesler de telz traictez. « Nous nous en sommes bien passez jusques icy, Dieu mercy! » deist led. s<sup>r</sup> prince. Et quand led. s<sup>r</sup> de Ségur luy deist que tout le mal et la disgrâce de ce traicté tomberoit sur luy et qu'aussy bien tout cela ne serviroit de rien et ne dureroit pas troys moys, led. s<sup>r</sup> prince luy répliqua : « Le roy, vostre maistre, et vous en sçavez bien des nouvelles, à ce que je voy, mays, si en la foy publique on use d'infidélité, j'espère que Dieu en sera le vengeur. Bref, Ségur, dictes au roy que je le supplie de ne me presser point d'estre meschant et perfide; je ne fuz jamais nourry en telle eschole. Et pour la fin de noz discours, deist led. s<sup>r</sup> prince, je vous diray, mons<sup>r</sup> de Ségur, en peu de paroles : pour la délivrance de M<sup>r</sup> d'Alençon et du roy de Navarre j'ay faict ceste levée et faict les promesses et obligations dont est question, lesquelles led. s<sup>r</sup> duc d'Alençon a agrées, et qu'aujourd'huy que par son moyem ilz sont en liberté, qu'ilz veuillent abandonner et luy et le prince et forces qu'il a amenez pour leur bien et service, il ne l'avoit jamais voulu croire quand on luy a bien prédit; mays quoy qu'il en peust arriver il seroyt trouvé homme de bien et prince véritable, que sa foy estoit obligée estroitement, qu'il luy cousteroit la vie ou il s'en deschargeroit avec son honneur et rendroit led. s<sup>r</sup> duc Casimir content de luy. De quoy led. s<sup>r</sup> de Ségur fut très mal content; s'en retourna fort mal édifié dud. s<sup>r</sup> prince et luy feist de très mauvais offices, comme plusieurs aultres des serviteurs dud. s<sup>r</sup> roy de Navarre, à qui mieux mieux, dont on a veu depuis les mauvaises suites jusques à la mort dud. s<sup>r</sup> prince.

Led. s<sup>r</sup> duc<sup>1</sup> fut très content du rapport de ceste négociation, que je luy assouray avoir esté récitée de poinct en poinct ; et luy en délivray le mémoire que j'en avois gardé par le commandement dud. s<sup>r</sup> prince ; et led. s<sup>r</sup> Beutterich trouva ce discours dud. s<sup>r</sup> prince des plus éloquens, de son aage, du tout conforme à ce qu'il en sçavoit, et que le rapport en ayant esté fait à la royne, elle avoit mis de l'eau en son vin, mais qu'il ne falloit se fier en toutes les promesses qu'ilz pourroient faire, qu'ilz ne garderoient jamais que par vifve force. Sur quoy, estant seulement lesd. s<sup>rs</sup> prince et duc et Beutterich et moy, je prins la parole et suppliy lesd. seigneurs, prince et duc d'oublier le juste mescontentement qu'ilz avoient dud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge, duquel jusques icy ilz avoient rejecté les poursuites et négociations, faictes par le cappitaine La Garde une fois et l'autre par led. Calvard, qu'il n'y avoit homme qui sceut plus du juste subject qu'ilz avoient que moy led. s<sup>r</sup> prince, pour avoir empesché ses affaires au lieu de luy ayder et s'allier avec luy, et led. s<sup>r</sup> duc, pour estre cause de la mort dud. s<sup>r</sup> duc Christoffe, son frère ; mais que, puisqu'ilz prévoyoient une telle infidélité en ceux ausquelz on avoit affaire et qu'il seroit besoing de les brider par la force, que la négociation desd. La Garde et Calvard estant encores sur pied, je les suppliois, au nom de Dieu, en l'occurrence de la mort de dom Ludovic de Requesens<sup>2</sup>, gouverneur des

1. Casimir de Bavière.

2. Louis de Zuniga y Requesens, un des meilleurs lieutenants du roi d'Espagne, fit ses premières armes sous les ordres de don Juan d'Autriche. Nommé gouverneur des Pays-Bas après le duc d'Albe. il usa vainement ses talents militaires au service d'une

Pays-Bas, de donner au public leur juste mescontentement, et la force de ceste armée, estant à eux, la maintenir aux despens des estatz desd. Pais-Bas, où led. s<sup>r</sup> prince restably par la paix en son gouvernement et assuré d'une bonne place pour sa demeure, la pourroit conduire, pour le moins ce qui en est sain et en estat de faire service, et en tirer pour la levée des commoditez pour mettre ès mains dud. s<sup>r</sup> duc et en tenir une aultre armée preste, s'il advenoit qu'on rompist la paix qui seroit accordée, comme led. s<sup>r</sup> de Ségur luy avoit bien dict qu'elle ne dureroit pas trois mois.

Led. s<sup>r</sup> duc Casimir et Beutterich goustèrent fort cela, mais led. s<sup>r</sup> prince, malaisé à remédier<sup>1</sup> quand on l'avoit offensé, me deist qu'il s'estonnoit d'entendre cela de moy, veu les mauvais offices que led. s<sup>r</sup> prince d'Orenge me faisoit, s'efforçant de me mettre en mauvaise opinion vers luy, pour les rapportz que je luy avois faitz de mes négociations, s'esbahissant comme j'avois si tost oublié le danger auquel Calvard m'avoit mys par ses menées vers Bernardin Mendoze, en mon passage de Flandres, veu mesmes que, ne les ayans voulu ouyr là-dessus qu'en ma présence, ilz estoient devenus muetz et n'avoient sceu dire aultre chose qu'avoir recours à leur instruction dud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge, laquelle j'avois si véritablement contredite, qu'ilz n'avoient sceu répliquer; sur quoy ayant pris la parole il m'avoit maintenu, accusant led. s<sup>r</sup> prince

cause justement condamnée. Il mourut le 5 mars 1576 (Motley, t. III, p. 423).

1. *Remédier*, dans son ancienne acception, signifiait *guérir, soigner, donner des remèdes*.

d'Orengé de ce que luy seul estoit cause du mal de ses affaires et non aultre, pour avoir mesprisé l'amitié de mons<sup>r</sup> le duc Casimir et de luy. Et se retournant encores vers moy me deist : « Vrayement, vous avez raison de nous presser tant, mon cousin et moy, pour ses affaires ! Vous voyez de quelle monnoye ilz vous ont payé les services que leur avez faicts, encores que j'aye bien recongneu que ce feust ung fruit de la fidélité que vous avez rendu à mon service, en traic-tant avec led. s<sup>r</sup> prince d'Orengé. »

Lesquelz discours dud. s<sup>r</sup> prince estonnèrent led. s<sup>r</sup> duc qui commença à me louer et le modérer. Et Beutterich, prenant mon propos, s'eslargit en discours de l'utilité de ma proposition, tant qu'ayant, comme led. s<sup>r</sup> prince, à oublier son juste mescontentement, il s'appaisa et tous deux résolurent de remectre sur ceste négociation et donner meilleurs paroles ausd. La Garde et Calvard, pour voir quel moyem il y auroit de se servir d'eux, à la conservation de la paix qui se feroit. A quoy led. s<sup>r</sup> prince s'accorda, mays à condition qu'il les renvoyroit vers moy pour me rechercher et, en ce faisant, réparer le tort qu'ilz m'ont voulu faire. « Et moy, deist led. s<sup>r</sup> duc, je les renvoyray à Beutterich et ce que La Huguerye et luy en accorderont, nous le ferons. »

Ainsy dict, ainsy fait ; car estans à Monréal<sup>1</sup>, en Bourgongne, lesd. La Garde et Calvard recommencèrent à solliciter led. s<sup>r</sup> prince, en se cachant de moy, auquel toutesfois led. s<sup>r</sup> prince les renvoyant tousjours, ilz furent enfin contrainctz de retourner à moy et

1. Monréal (Yonne).

recongnoistre que leur maistre avoit esté mal informé, me prier de n'avoir esgard à cela et donner ce tort-là au public que j'obligerois extrêmement leur maistre à changer d'opinion de moy, à quoy ilz serviroient et rendroient tesmoignage de ce qu'ilz avoient apprins du dernier bon office que j'avois fait en cet affaire, me priant de les excuser comme serviteurs obligez à exécuter les commendementz de leur maistre. Je leur fei response que je ne voulois chercher aultre justification que de la bouche de mon maistre qu'ilz avoient ouy parler, que je ferois mon debvoir et ne tiendrait pas à moy que le bien ne s'avance; qu'ilz recherchent mons<sup>r</sup> le duc Casimir, et quand ces deux princes gousteront leur affaire, la force estant toute à eux, tout ira bien; dont ilz me remercièrent, me disans qu'ilz avoient parlé aud. s<sup>r</sup> duc, lequel les avoit envoyé au s<sup>r</sup> Beutterich. Je leur répliquay que nous estions bons amys et que je n'asseurois qu'il ne tiendrait pas aud. s<sup>r</sup> Beutterich que tout n'aille bien, mais qu'il estoit besoing de faire diligence pour conclurre l'affaire avant la conclusion de la paix, affin [d']asseurer l'armée de bonne heure, laquelle aultrement ne penseroit qu'à son retour, comme ilz assurèrent de faire. Et ainsy je remys ceste négociation, non en faveur dud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge, mais pour servir à noz affaires à ses despens; ce que j'escris à cause de la négociation suivante seulement.

Led. s<sup>r</sup> Beutterich avoit bien recongneu en court qu'on obtiendrait à peu près noz demandes générales, excepté pour la punition des meurtres de Paris, et la tenue des estatz en armes, à fin de l'omologation et exécution du traicté de paix que le roy et la royne

vouloient remectre au terme de six mois après lad. paix, lors de laquelle ilz seroient convoquez. Et avoit senty d'avantage que lesd. estatz seroient subornez au contraire, pour rompre lad. paix et en descharger le roy. Et Ségur nous en avoit aussy assez apprins, quand il deist aud. s<sup>r</sup> prince que tout ne dureroit pas troys mois, nous faisant assez congnoistre que son maistre estoit de la partye et pour ce, au contraire, de ce dessein malicieux et infidèle de faire en ung mesme temps une paix et disposer les moyens de la rompre. Je proposay de sonder la négociation du prince d'Orange, pour servir au public et au particulier desd. s<sup>r</sup> prince et duc Casimir, au premier pour le maintenir par les armes voisines en la main en son gouvernement et retraicte de Picardye, et à l'autre pour luy faire tenir ce qui luy seroit promis en son particulier; auquel effect [que] led. s<sup>r</sup> prince commendast l'armée et la menast en Flandres, composée de 4000 chevaux allemandz seulement, en quatre régimentz; renvoyant le reste avec led. s<sup>r</sup> duc et mil chevaux françoys, quatre mille suisses, en ung régiment, qui auroient la garde de l'artillerie que led. s<sup>r</sup> duc laisseroit et les munitions, ung régiment de lansquenetz de 3000; renvoyant le reste des Suisses et landzquenetz malades et cinq mil harquebuziers françoys, en quatre régimentz, desquelz celui dud. s<sup>r</sup> de Tureyne seroit le premier et luy colonel général, et le comte de Laval colonel des chevaux légers françoys, et led. s<sup>r</sup> de La Personne en sa charge de l'artillerie, avec beaucoup de noblesse qui vouloit suivre led. s<sup>r</sup> prince, et ses gardes; que led. s<sup>r</sup> duc Casimir retournast avec le reste en Alemaigne, obligeans pour ung tel effect

lesd. estats, avec bonne caution en Allemaigne, de fournir, à la foire de septembre, en l'an 1576, auquel nous estions, pour l'enritgelt et le premier moys, ès mains dud. s<sup>r</sup> duc, la somme de 150 mille écus, avec laquelle somme, ses reistres estans contens du moys de retour, led. s<sup>r</sup> duc tiendroit en Alemaigne une aultre armée toute preste à entrer en Champaigne, si on rompoit la paix dans les estatz, et led. s<sup>r</sup> prince rentreroit en Picardie avec l'armée de Flandres, s'il en estoit besoing, comme led. s<sup>r</sup> duc en seroit bien adverty envoyant ausd. estatz solliciter l'exécution des promesses.

Ayant amené lesd. s<sup>rs</sup> prince et duc à trouver cela bon et s'y résouldre, tant pour le bien public que pour le particulier, adjoustant aud. s<sup>r</sup> prince qu'il pourroit dadvantage mesnager les affaires de Flandres, pour la grandeur et accroissement de la couronne de France, en général, et quelque petit canton voisin de son gouvernement pour sa retraicte et assurance particulière, en recongnissance de ses bons offices, luy descouvrant à cet effect mon opinion du duché de Cambray et Cambresiz, nous eusmes charge, led. s<sup>r</sup> Beutterich et moy, seulz participans à ce traicté secret desd. deux princes, qui se donnèrent sur ce la main, de traicter selon ce que dessus avec lesd. deputez et de n'en communiquer à personne; sur quoy led. s<sup>r</sup> Beutterich deist aud. s<sup>r</sup> prince : « Gardez-vous donc bien, Monseigneur, d'en dire rien à Montagu, si vous ne voulez que la royne, qui s'en vient à Nemours, ne le saiche aussy tost et rompe vostre dessein, en faisant traicter par le duc, son filz; car je vous diray, avec vostre congé, que quand je me metz à lire Tacite



et que je tombe sur ceste sentence *eadem facilitate bona et mala*, je pense tousjours à vous, qui estes trop bon et communicatif. » Et en peu de temps il avoit bien recongneu le naturel dud. s<sup>r</sup> prince. Mays, pour éviter à cela, je me tenois si subject près dud. s<sup>r</sup> prince que me voyant il se souvenoit tousjours du secret quy luy avoit esté recommandé.

Nous estions lors à la fin d'apvril audit an 1576 et l'armée estoit logée es environs de Beaumont et Boiscommung<sup>1</sup>, logis desd. s<sup>rs</sup> prince et duc Casimir, led. s<sup>r</sup> duc d'Alençon demeurant avec la royne, sa mère, pour la conduite de leurs desseins, à l'effect desquelz ilz s'avisèrent d'ung artifice pour abréger, disoient-ilz, la négociation, sçavoir : de traicter eux-mesmes de bouche, choisissant le lieu de leur abouchement en l'abbaye de Cerquensaux<sup>2</sup>, près lad. ville de Nemours, lieu fort et tout environné de la rivière du Loing et n'ayant qu'ung accez par une longue chaussée, laquelle ilz feirent encores retrancher et mettre au devant ung corps de garde du régiment dud. Bussy à leur poste. Led. s<sup>r</sup> prince ne saichant la qualité de ce lieu-là, trompé du nom d'abbaye, y alla à l'heure assignée, y entra et sans y penser se trouva pris; ce qui eust esté sans remède, si led. s<sup>r</sup> Casimir y eust esté, car sans doubte ilz eussent esté en danger de leur vie ou du moins prisonniers. Ce lieu me dépleut fort et en eusse desjà voulu estre hors; et vei led. s<sup>r</sup> prince fort triste, faisant toutesfois bonne mine. Led. s<sup>r</sup> duc

1. Beaumont, Boiscommun (Seine-et-Marne).

2. Cerquenseaux, abbaye près de Soupes, sur le Loing.

Casimir tarδοit à venir et la royne le pria de l'envoyer haster; il me donna exprès ceste commission et me deist tout bas : « Qu'il s'en donne bien garde, et me tirez d'icy, je vous prie. » Je monté à cheval et n'avois pas faict ung cart de lieue que de bone heur je rencontray la troupe dud. s<sup>r</sup> duc, qui avoit avec luy cinq cens gentilzhommes alemandz, bien montez et armez, et led. s<sup>r</sup> vicomte de Tureyne avec son régiment et cavalerie. Je diz tout haut aud. s<sup>r</sup> duc que je venois de la part dud. s<sup>r</sup> prince, par le commandement de la royne, pour le faire haster pour ce qu'ilz attendoient, il y avoit longtemps. Et il me respondit qu'il s'en alloit.

Je prins led. s<sup>r</sup> Beutterich, à part, et luy diz qu'il aprochast de son maistre et me feist appeller pour luy dire chose d'importance, dont j'estois chargé, en secret, avant passer outre, ce qu'il feist; et led. s<sup>r</sup> duc, ayant commendé aux troupes de faire halte, se retira soubz ung noyer, (car il faisoit ung si extrême chault, pour le commencement d'ung mois de may que les vignes en furent bruslées, après avoir esté gelées la nuict), où je luy diz que led. s<sup>r</sup> prince estoit entré en ceste abbaye, et sans y penser s'estoit trouvé pris en la ratière, l'advertissant par moy de se donner bien garde d'y entrer, qu'aultrement c'est faict de tous deux, et le suppliant de l'en retirer. Led. s<sup>r</sup> Beutterich me seconda et deist : « Monseigneur, il le fault faire, » n'espargnant pas led. s<sup>r</sup> prince, comme il estoit libre, disant qu'il estoit quelques fois trop facile et quelques fois trop opiniastre, et que c'estoit son Montagu qui l'avoit amené là. Et m'interrogeant led.

s<sup>r</sup> duc du moyem, je luy diz qu'au devant de la chaussée il y avoit une petite église<sup>1</sup>, dans laquelle il se pouvoit arrester; et soubz couleur que ses Alemandz ne se voulussent enfermer en ung lieu d'advenue si estroicte, suppliait la royne de prendre la peine de sortir jusques au bout de lad. chaussée, en ceste église, où il l'attendoit; et fuz d'avis que pendant qu'il traicteroit cela, qu'il envoyast deux centz gentilzhommes derrière lad. abbaye, du costé de Nemours, affin que par là on ne peust enlever led. s<sup>r</sup> prince, dépeschast à ses colonelz logez le plus près pour les faire battre la strade<sup>2</sup> entre Nemours et lad. abbaye, comme pour la picorée, et à tous événemens servir à ce qui seroit nécessaire; ce qui fut faict promptement. La royne tascha fort à l'attirer dans l'abbaye, mays voyant sa mine esventée et ayant avis, de ceux qui venoient de Nemours à elle, des troupes qu'ilz avoient trouvé sur les chemins, ès environ de l'abbaye, elle commença à craindre de son costé et demanda assurance aud. s<sup>r</sup> duc Casimir, qui luy donna sa foy que de luy ny des siens elle n'auroit subject de se plaindre. Ainsy elle fut contraincte sortir de lad. abbaye, et led. s<sup>r</sup> prince avec elle, bien aise de se voir hors de ce piége, qui me deist que j'avois demeuré longtems et il luy tardoit d'estre hors de là; et elle deist : « Il n'a pas trop demeuré, pour faire sa

1. L'église de Soupes. La Huguerye s'accorde parfaitement, même sur les détails, avec l'auteur du *Recueil des choses jour par jour avenues*.... L'entrevue de la reine-mère, du duc d'Anjou et de Condé eut lieu le 27 avril 1576 (p. 148).

2. *Strade*, estrade, de l'italien *strada*. *Battre l'estrade*, reconnaitre la campagne avec de la cavalerie.

charge! » Et elle entendoit que j'avois eu commandement de faire ce qu'elle voyoit et oyoit<sup>1</sup>.

Estans en ceste église on entra en proposition, et, restant peu de jour pour faire beaucoup de choses, fut advisé, à la requeste dud. s<sup>r</sup> duc Casimir, pour descharger mon maistre, de choisir ung lieu par advis commung; et fut esleu le chasteau de Chastenoy<sup>2</sup>, dedans le logis de l'armée, où le lendemain tous se trouvèrent. Et n'oublia la royne la dame de Sauve<sup>3</sup> pour gagner quele'un, mayes lesd. s<sup>rs</sup> prince et duc n'estoient pas de ces gens-là. On continua à vuidier les articles généraux l'ung après l'autre. Et se passèrent les choses générales assez doucement, pour ce qu'on sçavoit desjà le moyem de les rompre. Mays quant on vint aux promesses faictes aud. s<sup>r</sup> duc Casimir, pour le particulier de luy et de ses troupes, on se sépara assez brusquement et sans cérimonie. Et led. s<sup>r</sup> prince suivit led. s<sup>r</sup> duc Casimir avec l'armée vers Sens; et en passant à Valery<sup>4</sup> y festoya led. s<sup>r</sup> duc et tous les

1. Cette surprise manquée est également racontée, mais plus brièvement, dans les *Mémoires de Mergéy* (coll. Buchon, p. 274).

2. Châtenay-sur-Seine (Seine-et-Marne). La reine-mère, le duc d'Alençon, le prince de Condé et les autres signataires du traité s'y trouvèrent le 30 avril 1576. L'auteur du *Recueil des choses...*, témoin oculaire, donne des détails sur leur réunion (p. 148).

3. La dame de Sauve (note 1, p. 39) « allait coucher d'un parti « chez l'autre. » (Le Laboureur cité par M. de la Saussaye, *Hist. du château de Blois*, 1859, p. 293.) Dans la circonstance présente, elle ne faillit pas à son rôle. L'auteur du *Recueil des choses...*, témoin oculaire, la représente comme « la plus accorte, mieux « parée et attifée, ayant presse des plus grands à qui l'accosteroit « de plus près. » (P. 159.)

4. Le château de Valery (Yonne), qui avait appartenu à la maréchale de Saint-André, était alors au prince de Condé.

colonelz. Et à Villeneuve le Roy sur Yonne fut renoué le traité<sup>1</sup>, la royne s'estant venu loger à Passy<sup>2</sup>. Ceste assemblée estant ainsy rompue et le traité de paix acroché, au mescontentement dud. s<sup>r</sup> duc Casimir, sur les promesses qui luy avoient esté faictes en particulier et sur les estatz et payemens de l'armée qui montoient à plus de six cens mil livres par moys, et led. s<sup>r</sup> duc s'estant avec toute sa compaignie retiré brusquement, contre son naturel qui estoit doux et humain, led. s<sup>r</sup> prince le suivit et estans arrivez au cartier résolurent de partir le lendemain et prendre le chemin de la rivière d'Yonne<sup>3</sup>, qui fut cause, comme j'ay dict, que led. s<sup>r</sup> prince résolut aussy de le mener et traicter en son chasteau de Valery, avec tous ses colonelz, où ayans faict tout ung jour bonne chère led. s<sup>r</sup> prince leur promist et jura de ne les abandonner et de les laisser tailler et rongner de leurs affaires à leur gré et volonté.

Led. s<sup>r</sup> duc d'Alençon fut pressé de la royne de suivre ceste route, pour les empescher d'aller à Paris, et elle s'achemina en la ville de Sens. Led. s<sup>r</sup> duc Casimir fut logé à Villeneuve le Roy, led. s<sup>r</sup> prince à S<sup>t</sup> Julien du Sault<sup>4</sup> avec led. s<sup>r</sup> duc d'Alençon, qui ne faillit à le rechercher et presser de ne lever point le

1. Suivant l'auteur du *Recueil des choses....*, le traité fut signé au château d'Etigny, près de Sens, le 6 mai 1576 (p. 162).

2. Villeneuve-le-Roi, petite ville sur la rive droite de l'Yonne. — Passy-sur-Yonne, petit village au nord de Villeneuve.

3. L'armée allemande commença à traverser l'Yonne, sur un pont de bateaux, le 9 mai, à un quart de lieue au-dessous de Villeneuve-le-Roy (*Recueil des choses....*, p. 164).

4. Saint-Julien-du-Sault, petite ville, au sud de Villeneuve-le-Roi, sur la rive gauche de l'Yonne.

cueur aud. s<sup>r</sup> duc Casimir et servir à le faire contenter à moins et aultre chose que lesd. villes et éveschez, dont led. s<sup>r</sup> prince s'excusa fort honestement, ne le pouvant faire contre sa foy et promesses, et qu'il en laisseroit faire aud. s<sup>r</sup> duc Casimir, lequel il n'abandonneroit qu'il ne feust content. Après, estant près de mon maistre, led. s<sup>r</sup> duc m'en parla aussy, me promettant merveilles, mays ma responce estoit toute faiete en celle de mon maistre, et le suppliy de ne me point employer et solliciter led. s<sup>r</sup> duc Casimir se contenter de moins que ce qui luy a esté promis, que c'estoit à luy à en disposer, et que led. s<sup>r</sup> prince et tous ses serviteurs estoient assez justifiez par une longue contradiction qu'ilz avoient faiete à telles demandes et plusieurs remonstrances des difficultez, voire impossibilitez, sur l'effect d'icelles, jusques à avoir rompu avec luy sur ce seul point-là, et estre led. s<sup>r</sup> prince résolu à ceste occasion de faire ce qu'il pourroit sans luy pour son service et délivrance, n'eust esté que de sa part et des aultres princes et seigneurs qui estoient en peine il fut sollicité de haster sa levée à quelque prix que ce feust ; ce qui feist passer la carrière aud. s<sup>r</sup> prince avec assurance et parole donnée aud. s<sup>r</sup> duc Casimir de ne luy contredire et servir au contraire, mays aussy de ne le poursuivre et presser de sa part, comme il ne le pouvoit faire honestement et avec efficace ; ce que je dy pour la descharge de mon maistre ; dont led. s<sup>r</sup> duc d'Alençon me feist congnoistre qu'il estoit très content et le remonstreroit à la royne, qui le voulut aussy ouyr de ma bouche plus amplement et s'en contenta, adjoustant que c'estoit à eux à regarder à le contenter et que le plus tôt seroit

le meilleur, avant qu'il dépeschast sur ceste difficulté pour faire marcher la seconde levée, au devant de laquelle led. s<sup>r</sup> duc Casimir prenoit son chemin; ce qui servit beaucoup.

Et furent faictes tant de belles offres aud. s<sup>r</sup> duc Casimir au lieu desd. promesses, que, suivant l'avis de son père, à son partement de Heydelberg (que ce bon prince m'avoit communiqué en secret pour contenter led. s<sup>r</sup> prince qui avoit esté comme forcé à faire telles promesses) il ne voulut avoir ce reproche que la guerre continuast pour son particulier<sup>1</sup>, et, au lieu desd. villes et éveschez, accepta du roy sept belles baronnies en Bourgogne, avec le duché d'Estampes et vingt mille livres de rente annuelle, payable à l'Espargne, sur ses simples quictances, sans nouveau mandement, et vingt mil livres de pension en qualité de chef des estrangers qui seroient levez en Alemaigne pour le service de la couronne de France, payables de mesme à l'Espargne; et pour l'honorer le roy luy donna une compaignye de cent hommes d'armes de ses ordonnances; et led. s<sup>r</sup> duc d'Alençon y adjousta pour le contenter de sa part et le disposer à son amitié pour l'advenir le duché de Chasteau-Thierry, le tout revenant bien à cent mille livres de rente par chacun an, ce qui fut ainsy accordé pour son particulier, et quatre moys

1. Malgré les affirmations de La Huguerye, il est certain que Casimir et les reîtres se montrèrent d'une avidité odieuse. Décidés à ne pas quitter la France sans être entièrement payés, ils se cantonnèrent dans les provinces de l'Est et pillèrent le pays. Casimir s'était établi à Montréal dans le Bugey. Voyez la correspondance de Bellièvre pendant l'année 1576 (Bibl. nat., f. fr., vol. 45890).

contens d'estatz et solde à toute l'armée et les mois de reste en bagues, assurance et respension<sup>1</sup> dud. s<sup>r</sup> duc de Lorraine, conte de Vaudemont<sup>2</sup>, cardinal de Guyse<sup>3</sup>, pour l'évesché de Metz, et aultres particuliers comme Castelatz, d'Elbeyne<sup>4</sup> et la Maison Blanche<sup>5</sup>, avec leurs certificateurs, Belière et Clervaut, duquel tout le monde se mocqua; et se feist grand tort et a laissé par ce moyem une espine en sa maison. Sur lequel accord, moyennant aussy bons ostages pour l'effect, la paix fut publiée aud. mois de may 1576<sup>6</sup>.

1. *Respension*, gage, caution.

2. Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, père de la reine Louise, femme de Henri III, mort le 23 janvier 1577 (De Thou, 1740, t. V, p. 395). Il avait eu trois femmes, Jeanne d'Edmond, Jeanne de Savoie et Marguerite d'Aumale.

3. Louis de Lorraine, cardinal de Guise, né le 21 octobre 1527, évêque de Troyes, d'Albi et de Metz, archevêque de Sens, abbé de Saint-Victor, de Moissac et de Saint-Pierre de Bourgueil, cardinal le 22 décembre 1553, mort le 29 mai 1578. Il ne s'était distingué que par son goût pour la bonne chère; aussi les pamphlets du temps, en le comparant à son frère, le cardinal de Lorraine, l'appellent le *cardinal des bouteilles*.

4. Alexandre d'Elbène, né à Lyon le 7 mai 1554, de parents italiens, gentilhomme ordinaire du roi de Pologne, depuis Henri III, passa au parti du roi de Navarre, qu'il servit fidèlement. On le trouve mentionné dans les *Lettres de Henri IV* (t. I, p. 235). A l'avènement de ce roi il se rendit en Italie avec une mission secrète; c'est lui qui apporta au prince, au camp de la Fère, les lettres d'absolution du pape. Il mourut en 1613.

5. La Maison-Blanche, capitaine catholique, était de Rochefort en Saintonge (Aubigné. 1626, col. 919). C'est lui qui fit prisonnier le jeune prince de Nemours, fils de Françoise de Rohan, aux portes de la Rochelle, le 1<sup>er</sup> juin 1577 (La Popelinière, 1581, t. II, f. 372, v<sup>o</sup>).

6. Cette paix, datée du 6 mai 1576, porte les noms de paix de Loches ou de Beaulieu, ou de Chastenoy, mais plus généralement de *Monsieur*. L'édit de tolérance rendu par le roi après le traité



Avant ce traicté et en ce cartier fut fait l'accord entre lesd. s<sup>rs</sup> prince et duc Casimir pour les estatz et soldes surnuméraires et excédantes la capitulation qui est en mes mains secrètement<sup>1</sup>.

Et tout ce qui concernoit l'exécution des accordz fut résolu au chasteau de Passy, où led. s<sup>r</sup> duc Casimir, se resouvenant de mes travaux, dont il recueilloit ung grand fruit, et voulant avoir homme confident, demanda l'estat de trésorier payant de sa compaignye de gens d'armes pour moy, sans m'en avoir dict mot, et la royne s'excusa que le roy l'avoit donné à ung sien valet de chambre qui avoit fait les voyages pour le traicté de la paix, mayz led. s<sup>r</sup> duc d'Alençon présent deist : « Cela n'est pas digne de moy ! » qu'il me retenoit à son service et me vouloit plus honorer que cela. Quand je le secu par led. s<sup>r</sup> de Clervaut, qui avoit esté présent, j'en remerciay led. s<sup>r</sup> duc et luy diz rondement que la royne avoit fait selon mon intention de n'estre jamais comptable qu'à moy-mesmes ; au lieu de quoy recongnissant, led. s<sup>r</sup> duc, le service qu'il avoit reçu de moy en l'acquest de cent mille livres de rente, aultant que montoient lesd. éveschez, il m'en voulut faire part et me choisit pour l'intendance de ses affaires en France, tant pour lesd. duchez et baronnies que rente, pension et estat de sa

est imprimé dans l'*Histoire de France* de La Popelinière, t. II, f. 299 à 305.

1. Cette *capitulation* fut difficile à régler. Après de nombreuses conférences entre le duc d'Anjou, Condé et Casimir (lettre de Bellière du 2 juillet 1576 ; f. fr. . vol. 15890, non paginé), les trois princes arrivèrent, le 7 juillet, au prix des plus lourds sacrifices, à satisfaire Casimir (lettre du duc d'Anjou à Damville, du 7 juillet 1576 ; f. fr. . vol. 3247, f. 49).

compaignye de gendarmes, pour y avoir l'œil et ordonner ce qui appartiendroit à son service et en faire faire la recepte par tel que je choisirois, solvable et capable de luy faire service en ceste charge ; ayant en oultre résolu de me donner la charge et commission pour la poursuite de tout ce qui appartenoit aux payemens promis par la paix tant pour son armée que les debtes passées, à si bons gages que j'en serois content ; ce que j'acceptay, le suppliant d'attendre à y pourvoir qu'il feust de retour en Alemaigne et à voir que deviendroient ces biens et estatz qui luy avoient esté accordez et les tiltres et patentes expédiées, qu'il se souvenoit qu'en faisant ceste paix il s'estoit obligé de prendre les armes contre le premier infracteur d'icelle, que sur tout ce qu'il avoit appris il pouvoit juger d'où viendroit l'infraction et trop tost, s'il n'y estoit remédié par l'ouverture que j'avois faicte des affaires dud. s<sup>r</sup> prince d'Orange, et que je tenois tant de sa vertu, générosité et preudhommie qu'il ne voudroit porter les armes contre le roy, pendant qu'il luy auroit serment, à cause de sa compaignye et obligation de ses bienfaictz, lesquels je prévoyois qu'il pourroit renvoyer pour estre libre ; et que faisant bonne mine il seroit sur cela recherché d'Angleterre, par jalousie de le voir obligé à la couronne de France ; et que, s'il estoit bien servy et conseillé, les cent mille livres qu'il avoit de rente en France luy en acquerroient deux fois aultant en Angleterre mieux assurez. Et se prenant à me soubzrire, il me deist : « Je le croy ainsy, car il pourroit bien advenir ; vous avez raison, La Huguerie ; souvenez-vous bien de ce que me dictes ; en temps et lieu, je vous verray souvent. »

La paix estant publiée, la royne<sup>1</sup> s'en retourna pour donner ordre aux payemens de l'armée qui devoient estre faitz avant la retraicte d'icelle, et led. s<sup>r</sup> prince et duc Casimir demeurèrent ensemble et tirèrent vers Chastillon-sur-Seyne et au logis qui fut fait près Anzy-Le-Franc<sup>2</sup>, auquel on commença à entrer en différend sur le fait des quatre mois contens promis. Led. s<sup>r</sup> duc Casimir estoit logé delà Seyne, attendant lesd. payemens, le s<sup>r</sup> de Clervaut qui s'estoit laissé gagner par led. s<sup>r</sup> duc d'Alençon et Belière, pour son particulier intérêt, leur assura avec peu de discrétion qu'on feroit bien contenter l'armée de deux mois contens, avec bonne assurance du reste. Cela vint aux oreilles des reistres, lesquelz, comme j'estois avec led. s<sup>r</sup> duc Casimir, allant en ung aultre cartier, attaquèrent le docteur Weyer, croyans pour l'opinion mauvaise qu'ilz avoient conceue de luy que cela feust procédé de son invention, pour son avarice. Et sans led. s<sup>r</sup> duc Casimir ilz l'eussent tué, et à tort pour cela, mais avec raison pour beaucoup d'aultres mauvais offices en sa charge. L'esmeute fut si grosse que led. s<sup>r</sup> duc Casimir me pria, en retournant vers mon maistre, de l'en advertir et d'aller trouver led. s<sup>r</sup> duc d'Alençon pour cet effect et le prier de sa part qu'il luy pleust haster les payemens promis.

Je parlay aud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon en présence du s<sup>r</sup> de

1. Condé avait remis à la reine-mère une série de réclamations; l'original de ses demandes, daté du 11 mai 1576, contresigné par Catherine, par le duc d'Alençon et par Henri III, est conservé avec d'autres pièces, concernant ces mêmes affaires, à la Bibliothèque nationale, dans la coll. Dupuy, vol. 744, f. 168 et suiv.

2. Ancy-le-Franc (Yonne).

Sourdiz<sup>1</sup>, qui ne fut pas si accort que son maistre; car me remonstrant led. s<sup>r</sup> duc la difficulté qui se trouvoit à mettre si tost ensemble une si grosse somme et l'espérance qu'ilz avoient que led. s<sup>r</sup> duc Casimir moyenneroit l'attente et remise de deux mois à aultre terme, me disant en passant plus oultre que ceste sédition n'estoit qu'ung artifice, led. s<sup>r</sup> de Sourdiz, se tournant vers luy, commença à prendre le propos et luy dire : « Vous sçavez, Monsieur, ce que M<sup>r</sup> de Clervaut vous en a assuré, que les reistres estoient contens de deux mois; c'est le duc Casimir qui faict faire ces tours-là ! » Il se feust bien passé de nommer son auteur, et bien print aud. s<sup>r</sup> de Clervaut que cela tomba en mon oreille, pour estre son amy, car si led. s<sup>r</sup> duc Casimir l'eust sceu, jamais led. s<sup>r</sup> de Clervaut n'eust eu part en ses affaires, ayant péché contre la maxime qu'il fault tenir avec les princes allemandz, de ne trancher jamais des deux costez. J'en adverty en amy led. s<sup>r</sup> de Clervaut, affin qu'il donnast ordre que cela ne feust dict à ung aultre après moy, l'assurant que, si j'en avois dict ung mot aud. s<sup>r</sup> duc Casimir, qu'il luy osteroit la lieutenance de sa compagnie de gendarmes, dont il l'avoit honoré.

Tost après, led. s<sup>r</sup> duc d'Alençon<sup>2</sup>, estant à Chas-

1. François d'Escoubleau, marquis de Sourdiz et d'Alluye, épousa Isabelle Babou de la Bourdaisière, tante de Gabrielle d'Estrées. Il fut le père des deux cardinaux de Sourdiz, archevêques de Bordeaux célèbres sous l'administration du cardinal de Richelieu (*Correspond. de Sourdiz*, t. I, *introd.*, dans la *Coll. des doc. inédits*).

2. La part que le duc d'Alençon avait prise au traité du 6 mai et les grands avantages qu'il y avait obtenus ont fait donner à cet acte le nom de *Traité de Monsieur*. Le prince reçut le titre de *duc d'Anjou*, sous lequel nous le désignerons à l'avenir, avec un apa-

tillon-sur-Seyne, me voulut faire sentir ung effect de toutes ses promesses, me donnant ung estat de conseiller et secrétaire ordinaire en sa maison, dont il me feist expédier les lectres<sup>1</sup> et commanda au s<sup>r</sup> de Beaumont<sup>2</sup>, son chancelier, de recepvoir mon serment. J'avois esté nourry ès estudes dont le fruit est ordinairement en la vertu, et avois, aux affaires du monde, pris le goust de cela soubz led. s<sup>r</sup> admiral qui n'aymoit poinct les meschants, et continué soubz led. s<sup>r</sup> prince qui n'avoit aucun vice que la vanité, comme je luy ay souvent remonstré; et pour ce me sentois mal propre au service dud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon, auquel il falloit renoncer à la vertu et à la raison et espouser ses passions fort desréglées. Et pour ceste occasion, je fei difficulté de recepvoir led. estat, sans avoir sur ce la volonté de mon maistre, qui le trouva bon. Et, en ayant esté prié par led. s<sup>r</sup> duc, me le commanda désirant toutesfois que je fusse content de l'honneur sans m'y obliger par serment qui pourroit estre cause de m'esloigner de luy, en quoy je le trouvoy conforme à mon humeur. Et ayant accepté les lectres, je ne fei poinct de serment.

nage qui équivalait à un royaume. Les lettres patentes qui lui concédaient ces faveurs sont datées du 28 mai; elles sont imprimées dans l'*Hist. de France* de La Popelinière (f. 304 à 305) et dans les *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 572.

1. La Huguerye ne figure pas sur la liste des « conseillers et « secrétaires ordinaires » de la maison du duc d'Anjou, arrêtée à cette époque même par le prince (5 août 1576), ni sur la liste de ses autres officiers. Voyez l'état de la maison du duc d'Anjou (*Mémoires de Nevers*, t. I, p. 577).

2. D'après l'état officiel de la maison du duc d'Anjou, cité dans la note précédente, le chancelier du prince était Renauld de Beaune, évêque de Mende (*Mémoires de Nevers*, t. I, p. 596).

J'avois desjà commencé à traicter avec led. s<sup>r</sup> de La Garde, qui estoit françois et plus sincère que led. Calvard, duquel je ne me pouvois fier, saichant qu'il m'avoit fait beaucoup de mauvais offices envers led. s<sup>r</sup> prince d'Orange, et, comme de moy-mesme, luy avois mis en avant ce qui avoit esté résolu au cartier de Beaumont en Gastinois et luy donnay espérance que nous ménerions toute l'armée au nombre que dessus, renvoyant les malades au païs, que nous aurions aussy l'artillerie que son maistre congnoissoit bien, ayant esté tirée du chasteau de Dilembourg, nous fortifiant de cavalerie et infanterie françoise le plus que nous pourrions, espérans faire de cinq à six mil chevaux françois et alemandz et douze mil hommes de pied françois, suisses et landzquenetz, que j'espérois y avoir bien disposé les s<sup>rs</sup> prince et duc Casimir. Il fut fort joyeux, n'espérant pas cela et me remercia. J'adjoustay que c'estoit à luy à regarder aux conditions, qu'il sçavoit assez que telle troupe ne marchoit sans argent et congnoissoit la peine que nous avions eu, près de deux ans, à l'assembler, que le moins estoit de leur donner quelques deniers d'avance et ung moys, selon leur solde, en laquelle il ne se pourroit rien innover, et qu'ayant le tout supputé au plus bas que j'ay peu, je croiois que l'estat et la maison dud. s<sup>r</sup> duc Casimir estant hors, le moys monteroit cent mil escuz et la moitié d'une monstre pour l'avance. Il me deist qu'il seroit malaisé d'avoir ceste somme-là si preste, et je luy promis de faire en cela ung aultre office, de leur faire donner terme jusques à la foire de Francford, en septembre, aud. an (et il y avoit encores près de quatre moys), moyen-

nant bonnes cautions de marchandz, résidens en Allemagne, de fournir lad. somme à lad. foire ès mains dud. s<sup>r</sup> duc Casimir; et quant aud. s<sup>r</sup> princee, mon maistre, qu'il feroit le voyage à ses despens et y mèneroit une bonne troupe de noblesse, mays qu'il sçavoit par expérience que la guerre estoit journalière et qu'il estoit raisonnable qu'il eust quelque bonne retraicte sur la frontière, où il entrast et séjournast, quand il verroit le temps de requérir pour son assurance. En quoy il ne trouva poinct de difficulté, car je ne luy faisois pas congnoistre où je tendois, et me pria de l'en assurer, affin qu'il retournast en diligence vers son maistre et peust estre en l'armée avant son licenciement.

Et à cet effect, je parlay ausd. s<sup>rs</sup> princes et duc et, leur ayant fait entendre ce que j'avois traicté avec led. s<sup>r</sup> de La Garde, luy fei donner leur parole, moyennant l'assurance qu'il donna par son serment de n'en parler qu'à son maistre et d'estre de retour avant la S<sup>t</sup> Jehan avec la résolution des articles qui luy avoient esté proposez, et que pendant son voyage on prépareroit toutes choses. Je le priay de n'en communiquer avec Calvard, le laisser icy et faire contenance d'aller advertir son maistre du peu d'espérance qu'ils avoient. Jamais homme ne partit plus content; et tenoit l'affaire pour fait, me promectant de me faire congnoistre combien son maistre m'estoit obligé; auquel je luy priay seulement de dire qu'il avoit trouvé ses affaires en France en l'estat que je luy avois prédit, lorsque je traictoïs avec luy et que, soit qu'il le croye ou non, si estoit-il vray que moy seul avois prins une occasion incongneue à aultre pour

accommoder son service, et que s'il n'en use ce sera à luy seul qu'il s'en debvra prendre. Ceste négociation fut cause que nous ne faisons que tourner au chemin de l'armée et nous servions de la difficulté et longueur des payemens pour attendre la response dud. s<sup>r</sup> de La Garde, reconnoissans cependant les volontez d'ung chacun et pourveoyans à tout ce qui estoit nécessaire, et remismes les adieu à S<sup>t</sup> Phal<sup>1</sup>, près de Troyes.

Led. Calvard, ne saichant rien de ce qui avoit esté traicté avec led. s<sup>r</sup> de La Garde, sollicitoit tousjours led. s<sup>r</sup> duc d'Alençon, lequel remectoit tout au roy, son frère, qui n'y vouloit point entendre, différant cela à ung aultre temps, mais nous servions de ceste occasion pour nous armer contre leur infidélité aux despens d'aultruy, sur la frontière du gouvernement de mon maistre, où la ville de Péronne<sup>2</sup> luy avoit esté accordée pour le séjour et seureté de sa personne (et ceste forec-là estoit le vray moyem de l'avoir), et puis peu à peu semer du discord entre les deux rois de France et d'Espagne par le moyem des Pais-Bas, pour estre le party dud. s<sup>r</sup> prince en quelque repos et accroistre la couronne de France; et le prince d'Orange avoit dessein tout contraire, comme je le sçavois très-bien par le maniemment que j'avois eu de ses secretz,

1. Saint-Phal (Aube).

2. Le traité de Monsieur rendait à Condé le gouvernement de la Picardie, mais il ne put obtenir son entrée en jouissance. Voyez l'*Hist. de France* de La Popelinière, 1581, t. II, f. 309, v<sup>o</sup>. Le roi, quand il l'eût voulu, n'aurait pu lui livrer Péronne. Cette ville était gouvernée par d'Humières et appartenait au parti catholique; c'est là que naquit la Ligue; elle ne se serait pas donnée à un prince huguenot. Voyez de Thou, 1740, t. V, p. 317.



de se servir de nous à faire ses affaires seulement, soubz de vaines espérances, et puis nous laisser là. Ainsy, c'estoit par le mauvais but des affaires dud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge à qui joueroit le mieux son personnage et tromperoit son compaignon.

Et sur cela, entrant souvent en discours avec led. s<sup>r</sup> prince, mon maistre, je ne luy celay pas que, ayant ouy parler led. s<sup>r</sup> de La Garde, je me doubtois fort qu'il n'eust pas bonne congnoissance du secret de son maistre et que deux choses me faisoient craindre de la difficulté en l'effect de la négociation dud. s<sup>r</sup> de La Garde, la personne dud. s<sup>r</sup> prince, mon maistre, et le nombre des forces; qu'aux aultres deux poinctz il ne tiendroît, saichant les moyems des Estatz, et qu'aussy bien ne pourroient-ils pas longtems garder Cambray que j'avois entendu soubz le nom d'une retraicte et qu'ils aimeroient mieux la bailler et obliger, en ce faisant, ung prince et une armée que la perdre; mays que j'appréhendois que led. s<sup>r</sup> prince d'Orenge n'entrast en quelque jalousie dud. s<sup>r</sup> prince, mon maistre, et que le peuple ne luy donnast son cueur, le voyant bien faire avec une telle force, et l'humeur populaire dud. s<sup>r</sup> prince en sa conversation douce et abord très facile et gracieux, sans aucune marque tyrannique; qu'à ceste appréhension me pousoit la jalousie que j'avois manifestement congneu dud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge envers le feu conte Ludovic, son frère, fondée sur mesme raison, comme j'ay dict au livre précédent.

Ayant bien fait tournoyer l'armée, quand l'asseurance du payement promis fut venue (bien qu'au poinct des quatre ostages promis se veist ung mani-

feste manquement, le roy n'en présentant que deux<sup>1</sup>, les marquis d'Alègre<sup>2</sup> et comte d'Escartz<sup>3</sup>, d'autant que le s<sup>r</sup> de La Rochepot<sup>4</sup>, serviteur dud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon, avoit trouvé moyem de s'en excuser, et led. s<sup>r</sup> duc Casimir n'avoit voulu accepter led. s<sup>r</sup> comte de Laval, n'estant raisonnable que le roy print des ostages de sa foy et parole parmy ceux de nostre party), on s'achemina à S<sup>t</sup> Phal, ès environs de Troyes, où se feirent les festins et l'adieu, après que l'estat de l'armée fut arresté à Espoisse<sup>5</sup> et les obligations du roy passées telles que nous avions fait les promesses, le roy obligeant tous ses subjectz, à faulte de payement, à quoy je fuz appellé pour y porter nostre capitulation originale, en laquelle cet article fut leu, dont

1. Les deux autres otages ne furent jamais remis. malgré les promesses du roi. Une lettre du prince Casimir au roi, en date du 17 décembre 1576, les réclame avec insistance (Bibl. nat., V<sup>e</sup> de Colbert, vol. 398, f. 385).

2. Yves d'Allègre, baron de Millaut, demeura prisonnier à Heidelberg jusqu'en 1580. De retour en France, il se fit adjuger par arrêt du parlement le marquisat d'Allègre. Pendant la Ligue, il assassina Guillaume du Prat, baron de Viteaux, son parent, en vengeance de la mort de son père. Devenu gouverneur d'Issoire à l'avènement de Henri IV, il y fut tué en 1592 sans laisser de postérité.

3. François de Peyrusse, comte d'Escars, lieutenant du roi en Guyenne en 1561, gouverneur de Limoges en 1568, chevalier du Saint-Esprit en 1578, épousa, le 22 novembre 1579, Isabeau de Beauville, veuve de Blaise de Monluc. Il mourut à la fin du règne de Henri III (*Commentaires de Monluc*, édit. de la Soc. de l'Hist. de France, t. III, p. 70, note).

4. Le s. de Rochepot figure sur la liste des chambellans du duc d'Anjou, arrêtée à Bourges le 5 août 1576 par le prince lui-même, aux gages de 600 livres (*Mémoires de Nevers*, t. I, p. 577).

5. Époisses (Côte-d'Or).

le s<sup>r</sup> général Molé<sup>1</sup> m'en feist plainte; mayz estant led. s<sup>r</sup> prince requis de cela et me l'ayant commandé, je ne pouvois moins faire que d'exhiber la forme de nostre obligation, de quoy il se contenta. Et depuis, manquant la moitié dud. nombre d'ostages, lors desd. payemens, luy estant proche allié, sa sœur<sup>2</sup> ayant espousé le frère de ma mère, le secrétaire Olier, je luy fei ung tour d'amy, sans luy en dire mot, et empesché qu'il ne feust mené en Alemaigne avec les s<sup>rs</sup> de Bellèvre et Harlay<sup>3</sup>, au lieu des deux aultres ostages.

Estans aud. cartier de S<sup>t</sup> Phal, où se renouvelèrent, entre les gobeletz, les sermens et promesses dud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon pour l'observation de l'édict de paix, le plus avantageux qui fut jamais obtenu en France pour la liberté générale, qui y estoit assurée, et plusieurs aultres poinctz de conséquence, contenuz en l'édict qui en a esté publié, au grand honneur dud. s<sup>r</sup> prince, mon maistre, honte et vergongne de ceux qui l'avoient traversé et empesché, et qui depuis ont par leurs déportemens artificieux, qui seront cy-après desduictz, servy à le diminuer et rompre, je fuz commendé avec led. s<sup>r</sup> d'Hargenlieu de conduire led. s<sup>r</sup> duc Casimir, de la part dud. s<sup>r</sup> prince, et le s<sup>r</sup> baron

1. Nicolas Molé, s. de Juvansigny, né en 1536, intendant général des finances, mort le 6 décembre 1586.

2. Madeleine Molé, mariée à François Ollier, audencier en la grande chancellerie.

3. Achille de Harlay, né à Paris le 7 mars 1536, président à mortier et conseiller d'État, beau-frère de l'historien de Thou, premier président après la mort de Christophe de Thou, s'est rendu célèbre par la fermeté avec laquelle il résista aux Ligueurs. Il mourut le 21 octobre 1619. C'est lui que Voltaire a illustré dans la Henriade.

de S<sup>t</sup> Rémy<sup>1</sup> de la part dud. s<sup>r</sup> due d'Alençon, qui empescha led. s<sup>r</sup> prince de passer oultre, affin qu'ilz ne feissent quelque nouveau traicté, caressant extraordinairement led. s<sup>r</sup> prince pour le mener avec luy à Bourges, contre l'advis que je luy en donnay et de se garder de la grosse tour dud. lieu<sup>2</sup>.

En ce cartier retourna led. s<sup>r</sup> de La Garde seul, lequel nous attendions, faisant continuer la bonne chère par tours de festin, à cet effect; et nous rapporta responce dud. s<sup>r</sup> prince d'Orange, son maistre, telle que nous désirions, fors en ung seul poinct qui arocha tout, auquel néantmoins led. s<sup>r</sup> prince d'Orange demeura résolu d'avoir au moins le consentement et autorité dud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon, si on ne le pouvoit obtenir du roy, dont il sçavoit assez les difficultez, nonobtant lesquelles et toutes les raisons que nous luy allégasmes du dessein contraire dud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon, et que d'en parler ce seroit tout gaster, il demeura là; mais que, sans descouvrir ce qui en estoit traicté avec lesd. s<sup>rs</sup> prince et duc Casimir, il négotiaست cela en ce cartier et comme si luy-mesme taschoit à tirer et mener quelques forces à son maistre et eust, s'il pouvoit, le congé et consentement dud. s<sup>r</sup> duc, affin que c'en feust faict ou failly, estant lors question de se séparer; et que, s'il pouvoit obtenir cela pour le

1. Le baron de Saint-Rémy figure en qualité de chambellan, aux gages de 600 livres, sur l'état de la maison du duc d'Anjou (*Mémoires de Nevers*, t. I, p. 586).

2. La grosse tour de Bourges servait de prison d'État au xvi<sup>e</sup> siècle. Louis XII, n'étant encore que duc d'Orléans, y avait été emprisonné après sa défaite à Saint-Aubin-du-Cormier. Elle fut démolie au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle.

contentement de son maistre, sans que nous le désirions, led. s<sup>r</sup> prince passeroit oultre à la conduite dud. s<sup>r</sup> duc Casimir, et, aprochant de la frontière, prendroit les forces jà résolues et assurées, et en une nuit les rendroit sur les frontières des Païs-Bas, à l'improviste, sur les assurances que led. s<sup>r</sup> de La Garde avoit apporté; lequel je languays<sup>1</sup> si fort, en discourant ensemble des affaires desd. Païs-Bas, que j'apprins de luy que, sur l'occurrence de la mort de dom Ludovic de Requesens, gouverneur et cappitaine général desd. Païs-Bas, pendant l'inter règne, led. s<sup>r</sup> prince d'Orenge pratiquoit une union générale de toutes les provinces contre les Espaignolz; qui me feist bien juger que cet acroche sur le consentement dud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon n'estoit que pour se desfaire honestement de nostre traiteté, espérant s'en passer par le moyem de lad. union générale, pour laquelle avancer il désiroit ceste force souz le nom dud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon et non dud. s<sup>r</sup> prince, pour la jalousie naturele aud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge de tous princes qui par leur valeur à la campagne luy pourroient desrober l'affection du peuple, et par conséquent l'autorité qu'il avoit esd. Païs-Bas, à quoy led. s<sup>r</sup> prince ne pensoit pas bien à faire tout ce qu'il pourroit pour amener lesd. païs à l'obéissance de la couronne de France et pratiquer le duché de Cambrezis pour luy.

Suivant cet advis, led. s<sup>r</sup> de La Garde s'adressa avec lectres aud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon, luy donnant bonne espérance desd. Païs-Bas par lad. union générale que led.

1. *Languer*, interroger, faire parler. Au xvii<sup>e</sup> siècle on disoit encore *langueyer*.

s<sup>r</sup> prince d'Orange négocioit, laquelle s'avanceroit merveilleusement s'il avoit quelque bonne force preste pour mettre au devant des Espaignolz, le suppliant de s'y vouloir employer, pendant que ceste armée estoit encore sus pied, et donner si à propos une occasion à ces peuples de regarder à luy et à la couronne de France, et si de sa part il n'y pouvoit si promptement satisfaire, qu'il luy pleust au moins, moyennant que les forces feussent envoyées aud. s<sup>r</sup> prince, son maistre, auquel il les guideroit, pour mettre le cuer au ventre à tout le monde. Led. s<sup>r</sup> duc luy donna de belles paroles, mays luy deist résolument qu'en affaire de telle conséquence il ne pouvoit rien faire sans le roy, lequel il sçavoit très-bien n'y pouvoir à présent entendre pour beaucoup de raison et de grandz affaires qu'il avoit à démesler, notamment en ces prochains estatz, lesquels n'auroient jamais agréable que le roy se meslast en sorte quelconque d'affaire qui peust donner subject de ruyture avec le roy d'Espaigne; mays qu'après lesd. estatz il feroit pour led. s<sup>r</sup> prince d'Orange et lesd. Pais-Bas envers le roy tout ce qui luy seroit possible sans offenser directement le roy d'Espaigne. Et demeurant là résolu, led. s<sup>r</sup> de La Garde congneut bien que nous luy avions dict vérité et traictions avec luy sincèrement et que son maistre se trompoit, comme je luy avois dict, de penser rompre l'anguille au genoil<sup>1</sup> et mettre si tost ces deux couronnes en mauvais ménage, en traictant avec le roy, et que, tant que la royne

1. *Rompre l'anguille au genou*, entreprendre une chose qui ne peut réussir.

sa mère vivoit, jamais led. s<sup>r</sup> prince d'Orenge ne parviendroit assurément à ce but et qu'en attendant, comme je luy remonstray l'incertitude du temps et de l'effect, son maistre mesprisoit et perdoit de belles occasions présentes et irrécouvrables avec ses amys, que je ne craignois point de luy répéter souvent cela ; et passois plus oultre, luy prévoyant un grand malheur advenir de son propre désir et poursuite, et qu'il congnoistroit avec le temps que, mesprisant la maison de Bourbon, il cherchoit à nourrir un serpent en son sein qui commençoit desjà à gaster tout.

Et luy faisois ce discours qu'il recongnoissoit bien pour estre de gentil esprit et avoir esté nourry en l'eschole dud. feu s<sup>r</sup> admiral, affin de descouvrir s'il avoit point quelque arriere boutique de commendement, quand il auroit sondé le cueur dud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon, plustost que de perdre une si belle occasion. Mays, quand je vei que, sans led. s<sup>r</sup> duc, il n'avoit charge de passer oultre et qu'il convenoit sur ce peu de difficulté rompre avec luy, je ne me peu tenir de luy dire rondement que je voyois bien que le meslange de l'ambition avec la religion ruinerait tous les deux simples, et les affaires et subjectz qui en seroient composez, que je ne pouvois juger aultre raison en son maistre de reculer à un si bon œuvre sur si peu de fondement, sinon ses jalousies procédantes de ceste peste d'ambition, qui s'est fourrée en ses affaires et y a gagné le dessus de la religion, qui ne sert plus que de masque aux affaires de nostre temps ; et que mons<sup>r</sup> l'électeur palatin m'avoit tousjours dict véritablement que son maistre n'avoit point de but que celuy que le temps luy conseilleroit, comme il avoit respondu à

luy-mesmes ; que je parlois à luy sincèrement, comme à ung homme d'honneur ; que son maistre avoit choisy et prins le pire, et, tant que ceste race dureroit, il n'en recevroit que de l'or de Tholouze<sup>1</sup>, comme on dict ; que plustost il se devoit appuyer à la maison de Bourbon, de laquelle seule toutes les apparences du monde luy donnoient subject d'attendre le comble de son soulagement ; que si il ne se pouvoit accommoder avec mon maistre, pour quelque appréhension et crainte mal fondée de son amitié et bonne intelligence avec led. s<sup>r</sup> duc Casimir, qu'il s'adressast au roy de Navarre, qui estoit prince d'autorité, moyens et crédit. Sur quoy il ne me cela que son maistre n'avoit pas bonne opinion de ce prince-là, dès lors qu'il l'a congneu en France avec le duc des Deux Pontz, et me répéta ce que son maistre m'avoit dict plusieurs fois, traictant avec luy en passant, que sond. maistre estimoit qu'avoir affaire au roy de Navarre et à toute la maison de Bourbon estoit aultant que d'avoir affaire avec le roy, la royne et led. s<sup>r</sup> duc d'Alençon, pourquoy il aymoît mieux s'adresser au chef ; qu'il avoit congneu comme les affaires de France s'estoient portées soubz le commendement des princes de ceste maison de Bourbon, si plains d'intelligences et respects de la court que feu led. s<sup>r</sup> admiral s'en estoit enfin dégousté

1. L'an 108 avant J.-C., le consul romain Quintus Servilius Cepion marcha sur Toulouse, surprit la ville, la pilla et en tira des sommes immenses qu'il s'appropriâ en faisant massacrer l'escorte qui conduisoit ces trésors à Rome. L'année suivante, l'armée de Cepion fut détruite par les Gaulois. L'or de Toulouse avoit porté malheur à ses ravisseurs ; il en resta un proverbe cité souvent par les historiens latins.



et avoit mieux aymé mourir que d'y retourner. Et, passant encores plus outre, me deist que son maistre ne croyoit pas que les affaires de France se portassent bien cependant qu'elles seroient conduites par ung prince du sang.

Et sur ces discours de l'ambition de ceux qui se couvroient ainsy du manteau de religion pour en faire leurs affaires, il me confessa librement que son maistre n'en avoit que trop pour sa part, que l'ambition des grandz avoit engendré les troubles en France et en Flandres, et que les gens de bien servoient sans y penser à ces mauvaises passions-là et y perdoient souvent la vie, sans sçavoir bien pourquoy, et que d'ailleurs l'avarice des Alemandz et des Suisses achevoit de nous perdre. Lequel discours je luy confessé estre que trop véritable en la plus grande partye et que je regrettois extrêmement d'avoir veu par espécial depuis que j'estois entré au service dud. s<sup>r</sup> prince, mon maistre, les affaires publiques du tout reculées par l'ambition de ceux qui y commendoient, et que son maistre n'avoit mesprisé tout ce que je luy avois proposé en Holande et ce que j'avois fraîchement disposé pour son secours que pour le respect de son intérêt particulier, et que depuis led. s<sup>r</sup> duc Casimir avoit aussy rompu le plus bel affaire qui fut jamais traicté en telle occurrence pour son intérêt particulier, comme je l'ay cy-devant discouru ; que je voyois bien qu'il avoit raison de doubter du roy de Navarre, qui estoit à la vérité trop courtisan pour son aage ; que le feu roy, son père<sup>1</sup>, et feu mons<sup>r</sup> le prince, père de

1. Antoine de Bourbon, roi de Navarre.

mon maistre, avoient ung aultre vice qu'avoit encores aydé à gaster tout, mays que je pouvois dire avec vérité que je n'avois recongneu aud. s<sup>r</sup> prince, mon maistre, que fort peu de vice et peu de soing de son particulier, fort ductible à tous bons conseilz pour le bien des affaires publiques, voire à son dommage ; que si il avoit pleu à Dieu disposer les meurs<sup>1</sup> dud. s<sup>r</sup> duc Casimir et de son maistre<sup>2</sup> au modelle dud. s<sup>r</sup> électeur palatin, son père, et de mon maistre, je tenois pour tout assuré que ces quatre testes-là feroient de grandz mouvemens et affaires ; que, pour la fin de noz discours, je le priois de servir de son costé à modérer son maistre et luy faire tourner le visage vers ses amys certains et obligez par conformité d'affaires ; espérant que led. s<sup>r</sup> duc Casimir seroit plus sage au retour de France, où il a recongneu la faulte qu'il a faicte en traictant avec luy et la congnoistroit encores mieux au progrez de ses affaires. Ainsy je le mené vers led. s<sup>r</sup> prince et depuis vers led. s<sup>r</sup> duc Casimir, ausquelz ayant faict son rapport entier et diet sa résolution de s'en retourner ainsy, sans rien faire, à son très grand regret, il print congé d'eux et s'en retourna en Holande bien marry.

Tost après le partement dud. s<sup>r</sup> de La Garde, led. s<sup>r</sup> prince, mon maistre, me deist estre fort marry de ce que le prince d'Oréngé avoit rompu ung si bon affaire concernant l'utilité commune de tous deux ; que c'estoit la seconde importante ouverture que j'avois faicte pour les unir et lier estroitement ; recongnis-

1. *Meurs* s'entend ici dans le sens de *dispositions*.

2. Guillaume le Taciturne, prince d'Orange.

sant en cela mon affection à son service, oubliant pour son respect l'ingratitude extrême dud. s<sup>r</sup> prince d'Orenge en mon endroit; mays qu'il protestoit de ne vouloir jamais avoir rien affaire avec luy et que je ne luy en parle plus. Et comme il veit par ce moyem l'occasion passée de poursuivre son chemin plus oultre avec led. s<sup>r</sup> duc Casimir, il désira que par forme de discours je luy feisse trouver bon de luy conseiller de suivre led. s<sup>r</sup> duc d'Alençon, affin de tirer tout ce qu'il pourroit de luy pour l'exécution de l'édict de paix et de son restablisement particulier en son gouvernement de Picardie et la délivrance de la ville de Péronne à luy promise pour son assurance particulière; ce que je fei envers led. s<sup>r</sup> duc Casimir, lequel recongneut bien, ce que je luy remonstray, que, si led. s<sup>r</sup> prince s'esloignoit passant plus oultre dans les frontières de Champaigne et Bourgongne, il pourroit à son retour courir fortune, se contentant dud. s<sup>r</sup> d'Hargenlieu et de moy avec lesquelz il discourroit aux occasions de toutes choses. Ainsy se trouvant ensemble et ayant tous deux regretté la perte d'une si belle occasion au retour de La Garde et prins telle résolution que dessus pour le retour dud. s<sup>r</sup> prince, ilz prindrent congé l'ung de l'autre, se donnèrent la main, promirent et jurèrent amitié perpétuelle, avec assurance de s'avertir réciproquement de toutes choses qui se passeroient souvent et plustost par homme exprès que d'y faire faulte.

Led. s<sup>r</sup> duc d'Alençon ne sçavoit rien de tout cecy et pressoit fort led. s<sup>r</sup> prince d'aller avec luy à Bourges, au duché de Berry, qui luy avoit esté baillé entre aultres

pour appennage par le moyem des armes dud. s<sup>r</sup> prince, non pour bien qu'il luy voulust, mays pour empescher que, passant oultre avec led. s<sup>r</sup> duc Casimir, ilz ne renouassent quelque chose. Led. s<sup>r</sup> prince se faisoit prier, remonstrant qu'il estoit obligé de reconduire led. s<sup>r</sup> duc Casimir jusques sur la frontière avec ung nombre de forces, que, pour si peu qui restoit de sa promesse, il n'y vouloit faillir. Led. s<sup>r</sup> d'Alençon le pressoit au contraire et le faisoit solliciter par Montagu et aultres, ses confidens, l'assurant d'employer le verd et le sec pour le faire restablir en son gouvernement et luy faire délivrer Péronne, et d'abondant de le constituer son lieutenant général en tout son appennage, auquel il luy donneroit encores telle retraicte qu'il voudroit. Led. s<sup>r</sup> prince deist qu'il s'accommoderoit volontiers au désir dud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon, moyennant telles promesses, pourveu que led. s<sup>r</sup> duc Casimir le voulust excuser de le reconduire; ce qu'obtint led. s<sup>r</sup> duc d'Alençon en ce séjour; lequel pressoit aussy mon maistre de me laisser entrer en son service actuellement en la qualité dont il m'avoit honoré et de me retenir à ceste fin près de luy, ne trouvant pas bon que je continuasse le voyage avec led. s<sup>r</sup> duc Casimir, doubtant tousjours que ce feust pour traicter quelque chose avec luy; mays je m'en excusay fort pertinemment sur une maladie et débilité d'estomach que j'avois acquis par mes peines et veilles en ce voyage de guerre, pour quoy j'avois esté conseillé d'aller aux bains d'Aix, pour ung moys seulement, et que si tost que j'aurois fait je retournerois trouver mon maistre près de sa personne, dont il se contenta.

Et en prenant congé dud. s<sup>r</sup> prince, je le suppliai de prendre bien garde à luy pendant qu'il seroit avec led. s<sup>r</sup> duc d'Alençon.

Ainsy se séparèrent ces troys princes, led. duc d'Alençon et mon maistre tirans en Berry<sup>1</sup>, et led. duc Casimir vers la Lorraine, lentement et actendant son payement, lequel enfin arriva à Andelot soubz Montclair<sup>2</sup>, où la distribution fut faicte partye en argent content, partye en draps de soye<sup>3</sup>. Et quand ce vint à sortir de France et que le nombre desd. ostages ne se trouva complet, faulte de deux, les reistres se persuadèrent que c'estoit de la faulte dud. s<sup>r</sup> de Belière, qui estoit présent avec le s<sup>r</sup> de Harlay, disans qu'il leur sçavoit bien faire trouver bon de prendre des stapelons<sup>4</sup> de soye, mays ne se soucioit pas de satisfaire au nombre desd. ostages, pour auquel suppléer ilz emmenèrent lesd. s<sup>rs</sup> de Belière et Harlay en Alemaigne, ayans les Suisses pris leur main droicte vers la Bourgogne pour leur retour<sup>5</sup>.

A grande peine estions-nous hors de France que

1. Le duc d'Anjou prit congé, le 7 juillet, de Jean Casimir, et se dirigea lentement vers le Berry (lettre du duc d'Anjou du 7 juillet 1576; f. fr., vol. 3247, f. 49).

2. Andelot (Haute-Marne).

3. Les Allemands battirent en retraite sans perdre un seul jour. Leurs premières colonnes parurent vers le 10 ou 12 mai 1576 aux environs de Provins. Ils marchaient en désordre, pillant sur leur passage amis et ennemis. Sur leurs excès et leur barbarie, voyez les *Mémoires de Cl. Haton*, p. 836 et suiv., dans la *Coll. des doc. inédits*.

4. *Stapelons*, amas, tas, monceau (de l'allemand *Stapel*).

5. Les Suisses restèrent plusieurs mois en Bourgogne, comme les Allemands, en attendant le paiement de leur solde (*Recueil des choses jour par jour*..., p. 166).

led. s<sup>r</sup> duc, arrivé à Bourges, donna aud. s<sup>r</sup> prince quelque subject de soupçon, qui le feist adviser à la conservation de sa personne, se doubtant qu'on le voulust arrester et loger en la grosse tour de Bourges<sup>1</sup>, suivant quelques advis qu'il en eut de bon lieu, dont il nous donna advertissement par homme exprès, qui nous trouva encores en Lorraine, désirant led. s<sup>r</sup> prince que led. s<sup>r</sup> duc Casimir, tournoyant artificieusement par la frontière, retardast son issue du royaume encores quelque temps, pendant qu'à grandes journées il se retireroit en Gasconne vers le roy de Navarre, pour éviter le péril auquel il se trouvoit près la personne dud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon; may's les payemens estans lors faicts et les Suisses séparés, il n'y avoit plus moyem de retarder, et, les cornettes rompues, chacun print son chemin. Led. s<sup>r</sup> d'Hargenlieu se retira à Sedan, et j'allay avec led. s<sup>r</sup> duc Casimir jusques en Alemaigne, où je dévalay par le Rhin à Colongne et de là à Aix, après avoir esté à la foire de Francford, en septembre aud. an 1576, avec commandement que je receu dud. s<sup>r</sup> duc Casimir de l'advertir à toutes occasions des advis que je devois recevoir dud. s<sup>r</sup> d'Hargenlieu, de Sedan à Aix, où il n'y a que troys journées, affin de pourvoir aux affaires, selon qu'il en seroit besoing.

A peine estions-nous parvenuz à la S<sup>t</sup> Martin, qu'es-

1. Une lettre du roi, du 26 juillet 1576, adressée à Condé, lui reproche amicalement la méfiance qu'il a montrée à Bourges. Cette lettre, très-importante par les déclarations qu'elle contient, nous fournit à peu près la date de cet incident (V<sup>c</sup> de Colbert, vol. 29. f. 276).

tant encores aux bains de Cornelius à Aix<sup>1</sup>, je receu lectres dud. s<sup>r</sup> prince, mon maistre, par lesquelles il me commendoit de retourner en diligence à Heydelberg, avec assurance d'y trouver led. s<sup>r</sup> de La Personne, dépesché par le roy de Navarre et luy vers led. s<sup>r</sup> électeur palatin, qu'il trouva mort<sup>2</sup>, à nostre grand dommage, et vers led. s<sup>r</sup> duc Casimir, pour négotier ung nouveau secours contre la perfidie notoire et manifeste du roy et du s<sup>r</sup> duc d'Alençon, lesquels, ayans suborné les Estatz par toutes les provinces, vouloient par leur moyem destruire le dernier édict que nous avions eu tant de peine d'obtenir<sup>3</sup>.

J'arrivé à Heydelberg, au commencement de décembre, aud. an 1576, et y trouvoy led. s<sup>r</sup> de La Personne qui m'attendoit, mal propre à ceste négociation, et qui de soy avoit desjà communiqué avec led. s<sup>r</sup> duc Casimir, lors résidant à Heydelberg, après la mort de son père, actendant la venue du duc Ludovic<sup>4</sup>, son frère aîné, lequel succédoit à l'électo-

1. *Corneliusbrunnen*, source de Saint-Corneille, eau minérale. Cette source est encore exploitée à Aix-la-Chapelle.

2. Frédéric III, électeur palatin, mourut le 26 octobre 1576.

3. Le 16 août, Henri III publia des lettres patentes convoquant les États-Généraux pour le 15 novembre, à Blois. L'ouverture n'eut lieu que le 6 décembre. Dès les premières séances, le 15 décembre, sur la proposition de Versoris, les États adoptèrent une déclaration qui suppliait le roi de ne permettre d'exercice public qu'à la religion catholique. Le roi donna un grand éclat à leur décision, par les avis des personages de la cour qu'il consulta. Voyez les documents relatifs à cette déclaration dans les *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 166 et suivantes.

4. Ludovic de Bavière, fils de Frédéric III, né le 14 juillet 1539, succéda à son père le 26 octobre 1576 dans l'électorat palatin, chassa les calvinistes et rétablit le luthéranisme proscrit par son

rat. La première chose que led. s<sup>r</sup> duc nous conseilla fut d'avertir tous les princes protestans de la rupture de l'édicte et des moyens qui avoient esté tenuz à le rompre, et les supplier de vouloir favoriser nostre bon droict de leurs moyens et auctorité. J'en dressay l'instruction, bien que je veisse que c'estoit ung moyen de longueur; et y fut dépesché le s<sup>r</sup> Sarrazin<sup>1</sup>, qui estoit avec nous, pour aller premièrement vers led. s<sup>r</sup> landgrave Guillaume et user de son advis et crédit vers les aultres princes; et disposasmes cependant led. s<sup>r</sup> duc Casimir à repartir et faire nouvelle levée, et, à cet effect, envoyer en France son conseiller Beutterich faire ses remonstrances aux Estatz qui se tenoient à Blois, tant au roy qu'aud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon, et que<sup>2</sup>, l'ayant obligé d'armer contre le premier infracteur de la paix, lequel il congnoissoit bien, sachant d'où venoit la faulte, en ayant veu les préparatifz évidens, avant que de sortir naguères du royaume, sur l'affection qu'il portoit au repos de ceste couronne, il suppliait le roy d'y remédier et ne permettre la rature de l'édicte par luy si solennelement juré et promis, non de le rompre mais de le confirmer par les Estatz. A quoy led. s<sup>r</sup> duc consentit et, pour y

père. C'était un prince pacifique et lettré. Il mourut le 12 octobre 1583. Il avait épousé Elisabeth de Hesse en 1560.

1. Théophile Sarrazin, s. de Salneuve, secrétaire du prince de Condé, conseiller à la cour des comptes de Montpellier, appartenait à une famille du Charolais qui avait embrassé la réforme et qui s'était réfugiée à Genève dès le commencement du règne de Henri II. Le duc de Bouillon, dans ses *Mémoires*, le représente comme un intrigant presque aussi mauvais conseiller que La Huguerye (édit. du *Panth. litt.*, p. 424).

2. Sous-entendu *pour lui remontrer que...*



dépescher led. s<sup>r</sup> Beutterich avec plus de poix, envoya avec luy le colonel Walbron<sup>1</sup>, de la part des Alemandz, et le cappitaine Tilman, qui estoit le cappitaine de la garde des Suisses dud. s<sup>r</sup> prince, de la part des Suisses, pour faire instance de leurs payemens, ausquelz on avoit failly à lad. foire de Francford.

Et je luy dressay ses mémoires, suivant lesquelz, estant arrivé à Blois, il estonna fort la compaignye, protestant en général contre tous les infracteurs de l'édict de paix de recouvrer sur eux tous les despens, dommages et intérêts, esquelz led. s<sup>r</sup> duc, son maistre, estoit contrainct d'entrer, pour s'acquiter de l'obligation que le roy avoit tiré de luy d'armer contre le premier infracteur dud. édict; et parla si hardiment que, ne laissant aulcun moyem de le corrompre à tous ceux qui en avoient la charge, il se laissa aller sans y penser à ung festin dud. s<sup>r</sup> de Believre, lequel, en recongnissance de l'honneur qu'il avoit receu dud. feu s<sup>r</sup> électeur et dud. s<sup>r</sup> duc Casimir d'estre mys en Alemaigne en liberté et renvoyé en toute seureté avec présens de carrosses, chevaux et aultres, luy donna à l'issue du repas tant de prunes de Brignoles qu'il trouvoit bonnes (et en mangea trop) que, sans sa jeunesse et ung grand flux de ventre qui le print et mena jusques à Heydelberg, en poste, il estoit lors près de la mort; mays depuis en mourut en Languedoc. Les

1. Beutterich et Walbron arrivèrent à Blois dans le courant de février 1577, et lurent au conseil du roi, au nom de Casimir, une remontrance datée du 25 février, qui est publiée par La Popelinière (*Hist. de France*, t. II, f. 355). Le 8 mars, Beutterich en prononça une seconde. Le roi envoya à Casimir le s. de Villequier, porteur de sa réponse (*ibid.*, f. 356 et suiv.).

cappitaines allemand et suisse, aymans mieux à boire que cela, s'en garentirent. Ilz espéroient qu'ayant osté led. Beutterich, qui estoit le limonier des affaires dud. s<sup>r</sup> duc Casimir, ilz auroient après bon marché de luy, may's Beutterich se conserva encores quelques années, et, après avoir faict sa charge avec une assurance admirable aux plus grandz desd. Estatz, jusques à rendre au roy les expéditions patentes des duché, baronnies, rente, pension et compaignye de gendarmes qui l'obligeoient à son service, et aud. s<sup>r</sup> duc d'Alençon de son duché de Chasteau-Thierry, et, à leur refus, jectées sur la table, leur feist congnoistre que c'estoit pour faire encores pis, quand il seroit de retour en Alemaigne<sup>1</sup>.

De cet acte si hardy et honorable s'ayda fort la royne d'Angleterre, laquelle, jalouse de voir led. s<sup>r</sup> duc Casimir obligé au service du roy de France par serment et bienfaictz, comme elle en avoit esté adverte par led. s<sup>r</sup> Wilques<sup>2</sup>, son ambassadeur en l'armée, à son retour vers elle, envoya tost après vers luy, pour sçavoir si c'estoit à bon escient; qu'elle n'avoit jamais creu qu'il se voulust obliger à aucun prince, ayant refusé une si belle pension d'Espagne, et que, s'il estoit, après la mort dud. s<sup>r</sup> électeur, plus disposé à cela, au lieu de cent mil livres qu'il avoit de France, elle luy donneroit quarante mille angelots de pension,

1. La lettre par laquelle Beutterich rend au roi, au nom de son maître, ses dons et ses faveurs, le duché d'Estampes et les neuf seigneuries du duché de Bourgogne, datée du 7 mars 1577, est conservée dans les V<sup>o</sup> de Colbert, vol. 398, f. 419.

2. Thomas Wilks ou Wilkes, agent de la reine Élisabeth, fut envoyé en ambassade en France au mois de septembre 1593.

qui valaient le double, et son ordre<sup>1</sup>, pour estre tous-jours prest à son service. Et pour erres de sa bonne volonté luy feist lorz présent de deux grands vases d'or.

J'estois lors près dud. s<sup>r</sup> duc Casimir, qui, se resouvenant de ce que je luy en avois dict, en passant, lorsqu'il estoit encores en France, me deist : « Vous avez bien préveu ! » Et estant, à nostre instance, desjà résolu de quicter son serment et tout ce qu'il avoit en France pour l'injure à luy faicte en la routure dud. édict contre des promesses si solennelles, ceste offre nous ayda à luy faire franchir le sault, et nous servit pour obliger la royne, en l'acceptant, à nous assister encores ceste fois de ses moyens, car elle désiroit surtout le retirer à son service pour l'employer aux affaires des Pais-Bas, qui commençoient à florir par l'union générale conclue entre toutes les provinces. Led. s<sup>r</sup> duc Casimir ne goustoit aucunement led. s<sup>r</sup> de La Personne, pour plusieurs raisons, et me deist librement qu'il ne se pouvoit fier du roy de Navarre, ayant quelque subject de juger qu'il feust de la partye pour rompre artificieusement cet édict ; croyant que ceste négociation dud. s<sup>r</sup> de La Personne ne feust que mine pour faire semblant de solliciter secours, et cependant traicter d'ung retranchement dud. édict, au contentement desd. Estatz, comme il avoit bon nez et avoit esté bien adverty de grand lieu et gens du party contraire qui abhorroient telles trahisons et desloyaultez, en repassant en Lorraine, encores qu'ilz feussent du conseil secret du roy. Cela venoit de la part du duc

1. L'ordre de la jarretière.

de Guyse, lequel estoit tesmoing oculaire de l'intelligence du roy avec le roy de Navarre; et, n'y prenant pas plaisir, estoit bien aise de la descouvrir où il sçavoit qu'il estoit à propos, pour y remédier. Et d'ailleurs led. s<sup>r</sup> duc Casimir craignoit que led. s<sup>r</sup> prince, mon maistre, qui, peu avant lesd. Estatz s'estoit assuré de la ville de S<sup>t</sup> Jehan d'Angely<sup>1</sup> au lieu de Péronne, qui ne luy avoit esté délivrée, ne se laissast aller aux volontez dud. s<sup>r</sup> roy de Navarre, pour estre près de luy et logé en son gouvernement. Pourquoy il fut d'avis que, cependant que cet hyver il solliciteroit tous les princes, nous prinsions la royne d'Angleterre sur le poinct où elle estoit envers luy, duquel il se serviroit pour la persuader de le laisser aller en France pour retourner de là à son service en Flandres, où cependant elle laisseroit disposer les affaires à son service. Auquel effect il nous donneroit ses dépesches qu'il me pria de dresser en langue françoise; et désira, pour tirer led. s<sup>r</sup> de La Personne loing de luy, qu'il feist le voyage et moy avec luy, sans lequel, disoit-il, son voyage gastera tout, et principalement affin de pousser jusques à La Rochelle vers led. s<sup>r</sup> prince pour y traicter de quelques deniers, et surtout voir le fondz des affaires, et sentir à bouche dud. s<sup>r</sup> prince les comportemens dud. s<sup>r</sup> roy de Navarre, et, en tout cas, luy donner le mot pour passer en Angleterre et de là en Alemaigne, quand on l'advertiroit.

1. Vers le milieu d'août, le roi se décida à remettre à Condé, au lieu de Péronne et de Doullens, la ville de Saint-Jean-d'Angely. Deux lettres du 19 août 1576, adressées à Condé, l'une par le roi, l'autre par Catherine, lui apportèrent cette nouvelle (V<sup>c</sup> de Colbert, vol. 29, f. 278, 279, 281).

Estans ainsy bien instruitz et laissant led. s<sup>r</sup> Sarrazin près led. s<sup>r</sup> duc Casimir, nous prinsmes nostre chemin à Sedan, où, ayans communiqué avec les s<sup>rs</sup> d'Hargenlieu et de La Marsilière, de Hendreville et de Loynes<sup>1</sup>, instruitz par ma bouche de l'estat des affaires, ilz trouvèrent les résolutions dud. s<sup>r</sup> duc Casimir très sages et nous chargèrent de leur avis semblable, par escript signé d'eux, nous promectans, pendant nostre voyage, d'amasser en leur ville et cartier quelque bonne somme. Je traictay secrètement avec led. s<sup>r</sup> d'Hargenlieu, de la part dud. s<sup>r</sup> duc Casimir, qui m'en avoit chargé à part, qu'il se tint prest, et qu'à mon retour je l'advertirois d'Anvers, pour se trouver à Aix en mon passage et y attendre le premier son compaignon, ayant charge de faire escarter le s<sup>r</sup> de La Personne en aultres négociations, pour ce que led. s<sup>r</sup> Casimir ne se fioit pas de luy, lequel il disoit congnoistre bien dès la S<sup>t</sup> Berthelemy. Au partir de Sedan, nous allasmes en Anvers, où florissoit l'Union générale<sup>2</sup>, et de là à Londres, où nous arrivasmes, peu après Pasques, en l'année 1577. Avant partir d'Anvers, je traictay avec des marchandz pour une vente de vin et sel et en donnay la charge à ung facteur françoys de ma congnoissance, pour la poursuivre et en résoudre, et m'en advertir prompte-

1. Probablement de Loynes de la Coudray, famille établie à Metz.

2. L'*Union générale* ou *Union de Bruxelles* commença à recueillir des adeptes au mois de janvier 1577. Les signataires s'engageaient à travailler à l'expulsion immédiate des Espagnols, à maintenir la religion catholique et l'autorité du roi, à défendre les libertés du pays (Motley, *Hist. des Prov. unies*, trad. Guizot, t. IV, p. 29).

ment à La Rochelle. Et donray ordre pour regarder à la vente des terres dud. s<sup>r</sup> prince en Flandres, avec le consentement desd. Estaz, dont je fuz assuré au besoing.

Nous trouvâmes à Londres le s<sup>r</sup> du Plessis Mornay<sup>1</sup> de la part dud. s<sup>r</sup> roy de Navarre<sup>2</sup>, par les procédures duquel led. s<sup>r</sup> duc Casimir m'avoit commendé en secret d'asseoir jugement, et congnoistre en quelle opinion estoit son maistre, m'ayant donné une créance secrète vers led. s<sup>r</sup> de Wolsinghant, à cet effect, et une vers la royne pour en user s'il en estoit besoing. En nostre audience, qui fut à la campagne, en forme de rencontre en la chasse, près Greenwich, elle commença à se plaindre de ce qu'on avoit naguères publié son nom, contre les promesses qui luy avoient esté faictes. Je justifiay cela qui n'estoit procédé dud. s<sup>r</sup> duc ny d'autre que de Weyer, en traictant des remboursements, qui en avoit caqueté avec Believre. Et, l'ayant ung peu remise, je luy discouru l'affection dud. s<sup>r</sup> duc à son service, sa résolution de faire promptement levée, à laquelle il travailloit, la suppliant de luy faire paroistre ung bon effect de l'offre qu'il luy avoit pleu

1. Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly, surnommé le *pape des Huguenots*, né à Buhly le 5 novembre 1549, mort à la Forêt-sur-Sèvre le 11 novembre 1623. Sous Henri III, il s'attacha au roi de Navarre et le servit dans ses négociations les plus secrètes en Allemagne et en Angleterre. Outre de nombreux ouvrages de polémique religieuse on a de lui des mémoires et une volumineuse correspondance. Madame de Witt a publié pour la *Société de l'histoire de France* les mémoires et la correspondance de sa femme, 1868-1869, 2 vol. in-8°.

2. Du Plessis-Mornay fut envoyé en Angleterre par le roi de Navarre au mois d'avril 1577. Voyez les *Mémoires de M<sup>me</sup> de Mornay*, p. 114 à 122.

faire naguères par ambassadeur exprès, et qu'il commenceroit en France à luy faire ung si bon service; qu'il auroit plus aisé beaucoup à luy rendre le service qu'elle desiroit de luy en Flandres, où il se gouverneroit du tout à son plaisir et volonté. La royne fut fort esbaye de nostre poursuite et nous deist librement que nous sollicitions le feu, et qu'il y en avoit près d'elle ung aultre qui sollicitoit de l'eau et desiroit seulement d'elle de servir de son autorité au repos de la France. Je sentiz bien que cela vouloit dire et luy exhibé lors les instructions dud. s<sup>r</sup> de La Personne, toutes contraires, mays je luy fei voir en conformité de ce qu'elle m'avoit dict, car je portois la parole, une coppie de la response du roy de Navarre aux depputez des Estatz<sup>1</sup> envoyez vers luy, que j'avois recouverte et supprimée pour son honneur à Francford<sup>2</sup>, où elle couroit desjà avant nostre partement; par laquelle il approuvoit lesd. Estatz et faisoit congnoistre une irrésolution de religion en son esprit<sup>3</sup>, ceste res-

1. Ces députés étaient Pierre de Villars, archevêque de Vienne, André de Bourbon, s. de Rubempré, et M<sup>e</sup> Mesnagier, trésorier général de France. Le seigneur de Biron s'était joint à eux (*Lettres de Henri IV*, t. I, p. 129, note).

2. Cette lettre du roi de Navarre, datée du 1<sup>er</sup> février 1577, avait d'abord paru séparément. Elle fut réimprimée dans l'*Histoire de France* de La Popelinière; on la trouve encore dans les *Mémoires de Nevers*, dans la *Décade du roy Henry le Grand*, et enfin dans les *Lettres de Henri IV*, t. I, p. 129.

3. La Huguerye accuse ici de versatilité le roi de Navarre, parce que ce prince se montrait disposé « à mettre fin aux maux et misères dont ce royaume a été si longtemps affligé et pour le remettre en meilleur estat.... et à ne pas laisser eschapper des mains la paix tant nécessaire... » (*Lettres de Henri IV*, t. I, p. 130.)

ponse ayant esté faicte par ung nommé Ossatus<sup>1</sup>, serviteur du s<sup>r</sup> de Foix<sup>2</sup>, estant lors près dud. s<sup>r</sup> roy de Navarre : et une response toute contraire dud. s<sup>r</sup> prince de Condé, agréable à tout le monde<sup>3</sup>. Ce qui esclarcit fort la royne, qui, congnoissant estre abusée, s'irrita et nous donna sa parole, en cholère, où je l'avois mise exprès, qu'elle feroit incontinent passer cinquante mille escuz aud. s<sup>r</sup> duc Casimir, oultre les cinquante mille escuz à elle deubz pour son remboursement; que le tour que ce meschant homme Weyer luy avoit joué n'empescheroit point le public; que nous feissions diligence d'aller à La Rochelle dans le vaisseau qu'elle nous bailleiroit, prenant serment dud. s<sup>r</sup> de La Personne de n'en dire mot aud. s<sup>r</sup> roy de Navarre ny aud. Du Plessis, et me commendant de le dire seulement à mon maistre et l'asseurer qu'il seroit le bien venu en son passage dans son royaume.

Nous trouvâmes que led. s<sup>r</sup> Du Plessis, bien qu'il

1. Arnaud d'Ossat, né le 23 août 1536 en Bigorre. Après avoir été valet de chambre, puis précepteur de Jean de Marca, professeur de rhétorique et de philosophie, avocat, secrétaire de Paul de Foix, il devint évêque de Rennes et de Bayeux, cardinal, ambassadeur à Rome. C'est lui qui négocia la réconciliation de Henri IV avec le pape, l'affaire du divorce et celle du mariage de Catherine de Navarre. Il mourut à Rome le 13 mars 1604.

2. Paul de Foix, prélat, diplomate, conseiller au parlement, né en 1528, avait été compromis avec Claude du Bourg et arrêté par ordre de Henri II. Il fut envoyé en ambassade en Angleterre, en Écosse, à Rome, et fut nommé archevêque de Toulouse. Il mourut à Rome le 29 mai 1584.

3. La réponse de Condé aux états de Blois est une déclaration de guerre; elle est datée du 23 janvier 1577. Elle est imprimée dans d'Aubigné (1626, col. 841) et dans les *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 470.



eust de l'esprit et du crédit, n'avoit rien avancé; il estoit jeune et nouveau au service du roy de Navarre, après s'estre retiré de celuy dud. s<sup>r</sup> d'Alençon, qui portoit les armes contre nous; et se gouvernoit led. s<sup>r</sup> Du Plessis en sa négociation, selon ses commendemens et instructions qu'il nous communiqua. Et ayant recongneu l'artifice et le but où il tendoit, contraire à nostre voyage et aux instructions dud. s<sup>r</sup> de La Personne, qui nous feist assez recongnoistre le personnage que jouoit led. s<sup>r</sup> roy de Navarre en ceste tragédie, je mys peine d'en rendre led. s<sup>r</sup> de La Personne capable et de luy faire congnoistre qu'on abusoit de son service, affin de le dégouster de ce costé-là et l'affectionner du tout à mon maistre, auquel il avoit plus d'obligation, ayant eu la charge de sa personne, en sa jeunesse, et de m'asseurer de luy, duquel je ne me pouvois si bien cacher qu'il n'eust quelque congnoissance de mes intentions.

Ayant l'assurance de la royne, j'estois en bransle d'escripre d'Angleterre encores une fois aud. s<sup>r</sup> prince d'Orengé, pour l'exhorter à se servir de ceste levée et de s'en résouldre pendant nostre voyage pour nous en faire entendre sa volonté à nostre retour; mays, me resouenant des derniers propos de mon maistre sur la routure de la négociation de La Garde, j'eu crainte de luy desplaire et moyennay que cela feust faict par led. s<sup>r</sup> de Wolsinghant, secrétaire d'Estat de la royne, fort affectionné aud. s<sup>r</sup> prince d'Orengé, et qu'à mon retour il m'en apprendroit sa volonté.

Nous arrivasmes à La Rochelle avant la Penthecoste, où nous espérons trouver le roy de Navarre; mays

nous n'y trouvasmes que led. s<sup>r</sup> prince, mon maistre<sup>1</sup>, lequel ayant instruit de tout ce que nous avions veu et fait en Alemaigne, à Sedan, en Flandres et Angleterre, nous sollicitasmes d'envoyer par nous le plus de moyens qu'on pourroit en toutes sortes d'espèces et denrées, affin que led. s<sup>r</sup> duc feust prest de partir à nostre retour, l'asseurant de sa part que, si feu son père vivoit encores, sans doute il ne leur eust rien demandé et feust desjà en France, mays que par sa mort il avoit perdu beaucoup de moyens et d'auctorité.

Je parlay en particulier à mon maistre, luy fei congnostre la contrariété de la négociation d'Angleterre à celle d'Alemaigne et luy descouvry l'impertinence de la négociation dud. s<sup>r</sup> Du Plessis, qui sollicitoit la royne à servir à la paix et devoit sçavoir qu'elle prenoit plus de plaisir, pour son intérêt, au trouble du royaume de France, comme je l'avois appris particulièrement dud. s<sup>r</sup> de Wolsinghant, qui m'avoit chargé de la part de sa maistresse en secret de ne m'attendre<sup>2</sup> au roy de Navarre ny à ses agents par tout, qui secondoient l'intention desd. Estatz, mays que je parlasse à luy, le poursuivant de faire diligence et l'asseurant de trou-

1. Condé avait eu beaucoup de peine à obtenir de ses coréligionnaires l'autorisation d'entrer à La Rochelle, tant était grande, au xvi<sup>e</sup> siècle, la méfiance que les bourgeois avaient des princes et de leurs gens d'armes. Il y entra enfin dans les derniers jours de novembre 1576. Cette affaire est racontée avec détails par La Popelinière (t. II, f. 323 et suiv.), et par Arcère (*Hist. de La Rochelle*, t. II, p. 22 et suiv.).

2. *S'attendre à....*, mettre sa confiance en..... Cette acception a été encore employée par Racine dans *Britannicus*.

ver de la faveur envers la royne, en son passage; qu'on ne feist semblant au roy de Navarre d'estre asseuré de rien, car il hasteroit et estraindroit son traité de paix pour estouffer le secours dud. s<sup>r</sup> duc Casimir, mays qu'on feist les choses difficiles; cependant qu'il pourveust à son voyage particulier, quand il seroit adverty, pour commender à l'armée, et, sans plus d'empeschement du duc d'Alençon ne du roy de Navarre, faire avec le duc Casimir ce qui appartenoit aux affaires générales et à son bien et seureté particulière. Et je voyois bien où tendoit le conseil d'Angleterre, de tellement embrouiller la France qu'elle ne se peust mesler des affaires de Flandres.

Je fei le compte à part aud. s<sup>r</sup> prince, mon maistre, de ce que led. s<sup>r</sup> Du Plessis, ayant senty quelque vent du succès de nostre voyage en Angleterre, pour en sçavoir la vérité, commençoit à se douloir à moy du mauvais traitement qu'il recepvoit du roy de Navarre, en son séjour d'Angleterre, à ses propres despens, qu'il ne prenoit pas plaisir à beaucoup de choses qu'il voyoit, s'estant à pareille occasion retiré du service du duc d'Alençon; mays, voyant où il tendoit, je ne luy avois poinct faict de response, luy disant seulement, pour la despense, que j'estois en pareille incommodité que luy, et qu'au reste je ne sçavois rien de ce qui s'estoit passé depuis la paix, ayant tousjours esté hors le royaume; que, s'il désiroit quelque chose de moy à La Rochelle, je luy servirois; et me disant que je n'y trouverrois le roy de Navarre, sans lequel je n'y pourrois rien avancer, je luy diz que s'il n'y estoit nous envoyrions vers luy,

pour sçavoir son intention, et que, s'il vouloit escrire, je ferois tenir ses lectres; ce qu'il ne voulut faire, se doubtant que noz charges estoient contraires et que je pourrois descouvrir qu'il vouloit haster le roy de Navarre d'avancer son traicté de paix avant que nostre négociation eust sorty effect.

Je dis aussy aud. s<sup>r</sup> prince que j'avois rencontré en mer le vaisseau du cappitaine qui portoit L'Isle<sup>1</sup>, son maistre d'hostel, homme fort corrompu, qui m'avoit dict qu'il alloit en Flandres pour vendre ses terres et équiper des vaisseaux de guerre pour aller en course; que c'estoit ung artifice dud. L'Isle pour l'esloigner du but de nostre négociation et le repaistre de vaines espérances, mays qu'avant partir d'Anvers, j'avois desjà traicté de cela, de sorte que je m'asseurois qu'il n'y feroit rien et qu'il estoit nécessaire qu'il révocest à mon retour son pouvoir et procuration, pour nous en laisser faire ce que nous pourrions pour son service en ceste occurrence, comme il me promist faire; le trouvant aussy très disposé à tout ce que je l'avois exhorté en public et en secret, estant ung prince aymant l'honneur et ayant le naturel généreux, impatient des honneurs et ennemy des intelligences de la court. Et donna ordre pour faire argent, dépescha vers le roy de Navarre, luy envoya noz lectres, le suppliant d'apporter à l'effect de nostre voyage son

1. Le s. de l'Isle, maître d'hôtel de Condé, avait été chargé de transmettre au roi, pendant les négociations du traité de Monsieur, l'ultimatum de son maître. L'original de cette curieuse pièce est conservé à la Bibliothèque de l'Institut, coll. Godefroy, vol. 95, f. 41.

auctorité et moyens, affin de retrancher toute longueur en cet affaire-là.

Nous trouvâmes, à nostre arrivée à La Rochelle, la vérité de ce que traictoit le s<sup>r</sup> Du Plessis en Angleterre et de ce que je me doubtay, qu'il ne voulut escrire par moy à son maistre pour presser la paix, et led. s<sup>r</sup> prince n'ayant aucune participation aux desseins et intelligences de son cousin avec le roy et la royne pour le retranchement de l'édict, assailly au contraire de toutes partz; luy ayant le roy faict tomber sur les bras toutes ses forces, pendant qu'il traictoit de la paix avec led. roy de Navarre, affin d'oster le moyem aud. s<sup>r</sup> prince de satisfaire à ce à quoy il travailloit selon noz mémoires, ausquelz ce nonobstant le roy de Navarre faisoit semblant de prester l'oreille pour nous endormir. Et led. s<sup>r</sup> de La Personne luy escripvoit souvent; et ayant apperceu quelque chose d'ung traicté secret dud. s<sup>r</sup> duc Casimir avec le colonel Mandesloo, au nom des aultres colonelz du roy, ses compaignons, très mal contens de ne pouvoir estre payez de leurs soldes, affin qu'estans les ungs et les aultres entrez en France, chacun au service de son party, ilz se joignissent tous ensemble soubz led. s<sup>r</sup> duc Casimir, à l'effect d'estre payez de leurs debtes, au grand avantage de nostre party et dommage du roy, [La Personne] estima de l'encourager en luy en donnant advis sans m'en communiquer, ou peult-estre pour y remédier et pourveoir de bonne heure; qui a esté plus vraisemblable par l'évènement, car le roy de Navarre descouvrit aussytost cela au roy, lequel sur ceste appréhension-là ne voulut plus délayer la con-

clusion de la paix, selon leur résolution, comme pour le retranchement de l'édicte de may 1576, et pour rompre le col aux négociations d'Allemagne et d'Angleterre; auquel effect il avoit dépesché led. s<sup>r</sup> Du Plessis et La Personne par artifice, pour voir tout et rompre tout, soubz couleur de la poursuite d'ung secours. J'en fei une plainte aud. s<sup>r</sup> de La Personne et luy diz librement que, si led. s<sup>r</sup> duc Casimir en estoit adverty, que sans faulte il s'en ressentiroit et tous les colonelz du roy, affin qu'il regardast bien à luy, ce que je diz aussy aud. s<sup>r</sup> prince affin de voir quel moyem il y auroit de le retenir, comme led. s<sup>r</sup> prince eust faict volontiers; mays le roy de Navarre n'y vouloit consentir. La Personne s'estonna de ce que je luy diz et s'en voulut excuser, disant l'avoir faict à bonne fin pour encourager son maistre; mays je luy diz qu'il n'en avoit poinct de charge et n'en sçavoit rien au vray, et que cependant il avoit faict ung second tort aud. s<sup>r</sup> duc Casimir et aux colonelz du roy, voire aux affaires de nostre voyage qu'il avoit du tout rompu. Il me pria de n'en dire mot, et je luy diz que, quand je n'en dirois mot, que le roy ne faudra pas de s'en plaindre à ses colonelz et de nommer ses auteurs, comme en avoit faict auparavant luy Beauvoir La Noche en Suisse, et de ma part que je ne luy voulois pas nuire, mays qu'estant avec luy je ne voulois pas aussy qu'on creust que j'eusse eu part en une si mauvaise lectre que la sienne.

Nonobstant mes remonstrances, led. s<sup>r</sup> de La Personne se résolut de retourner, estans dépeschez par led. s<sup>r</sup> prince, avec procuration pour vendre ses terres,

adressée aud. s<sup>r</sup> d'Hargenlieu (car il ne voulut plus avoir rien à faire avec led. s<sup>r</sup> de La Personne) une révocation du pouvoir et commission dud. s<sup>r</sup> de L'Isle, son maistre d'hostel, et une procuration de La Rochelle pour la vente du sel et du vin. Et ne nous manqua rien de tout ce qui estoit en la puissance dud. s<sup>r</sup> prince, en l'estat auquel il se trouvoit assailly par mer et par terre par intelligence, pendant que son cousin dorroit à son aise et ne luy portoit aucun secours, duquel je ne voulu attendre les dépesches, disant aud. s<sup>r</sup> de La Personne qu'il les pouvoit attendre, car exprès on faisoit le long à nous dépescher de ce costé-là, pour ce qu'on eust bien voulu nous retenir du tout.

Led. s<sup>r</sup> prince nous feist remener secrètement en Angleterre par le vaisseau dud. cappitaine Giroust, auquel je fei donner le quint de tout ce qu'il pourroit prendre en son voyage. Et estans arrivez à Londres, j'adverty led. s<sup>r</sup> de Wolsinghant du désir que j'avois de parler seul à la royne ou à luy pour luy faire tout entendre, avant que nous eussions, led. s<sup>r</sup> de La Personne et moy, audience commune; ce qu'elle eut agréable. Et pendant qu'elle entretenoit La Personne de jour en jour, led. s<sup>r</sup> de Wolsinghant me mena vers elle avec luy une après disnée, que, faisant semblant de m'enuyer, je diz aud. s<sup>r</sup> de La Personne que je m'allois ung peu promener. Et, estant arrivez à Greenwich, je présentay les lectres dud. s<sup>r</sup> prince à la royne, luy déclaray que n'avions ung seul mot de lectres du roy de Navarre pour response sur nostre affaire, pour lequel traverser il avoit faict tomber toutes les forces du roy sur les bras de son cousin, tant par mer que par

terre; que La Personne luy avoit sans moy escript ung advis d'ung traicté dud. s<sup>r</sup> duc Casimir avec les colonelz du roy, dont il n'avoit charge et ne sçavoit la vérité, pour le presser à conclure une paix. Et je luy déclaray tout au long que c'estoit. Elle entra en une grande cholère contre La Personne, et deist aud. s<sup>r</sup> de Wolsinghant qu'elle ne le vouloit plus voir, adjoustant : « Voyez, je vous prie, le pauvre prince assailly de toutes partz pour estre homme de bien, et considérez la dextérité du duc Casimir d'avoir gagné les colonelz du roy ! » Et s'eschauffant d'avantage me redoubla l'assurance de sa volonté et me certifia avoir satisfait à sa promesse et avoir faict passer ses deniers par la voye de Hambourg, me priant de faire diligence de retourner en Alemaigne et plustost laisser là *le personatus*<sup>1</sup> La Personne, comme ceste princesse sçavoit très bien la langue latine.

Et ayant priz congé d'elle et faict dire aud. s<sup>r</sup> de La Personne qu'il se hastast et qu'elle avoit faict son devoir, nous acheminâmes au Margat<sup>2</sup>, à l'emboucheure de La Tamise, où, trouvant des vaisseaux qui alloient à Flessingue et aultres en Flandres, led. s<sup>r</sup> de La Personne, désireux de voir la Holande (et croy qu'il avoit quelque commendement secret du roy de Navarre), me délivra de la peine de luy persuader de prendre ce chemin-là, disant qu'il tascheroit de faire la vente du sel et vin en Holande, et d'exhorter led. s<sup>r</sup> prince

1. *Personatus*, masqué, personnage de comédie.

2. Margate, port de mer, dans l'île de Thanet, à l'emboucheure de la Tamise.



d'Orenge à quelque contribution pour la levée de l'armée. Et sachant bien qu'il n'y feroit rien, je le laissay aller et prins la route de Flandres pour Anvers, où je signifiay aud. s<sup>r</sup> de L'Isle la révocation de son pouvoir, luy déclaray que je portois aud. s<sup>r</sup> d'Hargenlieu ung pouvoir d'intendance des affaires dud. s<sup>r</sup> prince, affin que d'ores en avant il n'entreprist rien sur ceste charge. Et advisay pour la vente du sel et vin avec les marchandz, ausquelz j'en avois communiqué, les assurant de les faire rendre aux havres d'Angleterre, et de là aux havres de Flandres qu'ilz choisiroient, et jusques à ce que la marchandise feust en tel port de Flandres qu'ilz me nonneroient, ilz ne seroient tenuz délivrer aucuns deniers; dont nous demeurasmes d'accord pour la somme de soixante mil escuz, où il y avoit bon gain pour eux, leur faisant fort bon marché. Et ayant acheminé ce qui me fut possible pour la vente desd. terres, désirant faire diligence, j'envoyay homme exprès à Sedan pour faire partir led. s<sup>r</sup> d'Hargenlieu et se trouver à Aix, où le premier arrivé attendroit son compagnon, comme je fei y estant arrivé le premier. Et si tost que led. s<sup>r</sup> d'Hargenlieu fut venu, nous montasmes à cheval et allasmes à Colongne, et de là par la poste à Speire et Heydelberg, pour avancer toutes choses pendant que led. s<sup>r</sup> de La Personne se promenoit en Holande, saichant bien l'issue des affaires et que sa présence n'estoit plus nécessaire en Allemagne. La première chose que je fei avec led. s<sup>r</sup> d'Hargenlieu fut de luy délivrer led. pouvoir d'intendance avec lectres dud. s<sup>r</sup> prince, les plus favorables

qu'il estoit possible pour se reposer entièrement sur luy de tous ses affaires.

Estans à Heydelberg et ayans rendu compte de toutes choses aud. s<sup>r</sup> duc Casimir avec lectres dud. s<sup>r</sup> prince et de la royne d'Angleterre, de la part de laquelle il avoit eu lesd. cinquante mil escuz, avec congié d'y employer les aultres cinquante mille, il fut en telle cholère d'avoir entendu de moy l'avis donné au roy de Navarre de son traicté avec Mandesloo, et par le roy de Navarre au roy, que je croy que, s'il eust tenu La Personne, il luy eust faict ung mauvais tour; et se hasta de faire tout ce qui appartenoit à faire marcher sa levée, de laquelle, estant asseuré, il fut tout esbahy que le roy de Navarre luy donna avis de la paix faicte en juillet 1577<sup>1</sup>, tost après nostre parlement de La Rochelle, par laquelle paix ne restoit que une carcasse de l'édict de may en l'année précédente 1576<sup>2</sup>; qui fut cause que led. s<sup>r</sup> duc Casimir dépescha en diligence vers tous ses colonelz pour les arrester, leur donnant espérance de les employer bien-tost en ung bon affaire.

Et tost après il nous appella, led. s<sup>r</sup> d'Hargenlieu et moy, et m'adressant la parole me deist : « Et bien,

1. La paix de Bergerac, que La Huguerye désigne ici, ne fut pas signée en juillet, mais le 17 septembre 1577. Il est vrai que les pourparlers avaient commencé en juillet ou août sous la direction du duc de Montpensier. Voyez la correspondance de ce prince à ce sujet, fonds fr., vol. 3400.

2. Le texte du traité de Bergerac est imprimé par Dumont, *Corps diplomatique*, t. V, p. 308. L'original du traité, signé de Condé et du duc de Montpensier, est conservé dans la coll. Dupuy, vol. 428, f. 95.

La Huguerie, ne vous ay-je pas bien dict au commencement que le roy de Navarre se mocquoit de nous? » Et Beutterich, qui estoit présent, adjousta : « Mays de luy-mesmes, si vous voulez. » Monseigneur, nous priant tous deux de demeurer près de luy et de renvoyer La Personne vers son roy, s'il venoit icy, « car j'ay, dict-il, ung aultre affaire en la main, lequel commence à naistre pour les Pais-Bas par l'Union générale des Estatz qui me recherchent. Je vous prie tous de m'y servir et faire en sorte que monsieur le prince, mon bon cousin et moy, nous entendions bien en ceste négociation. Et j'espère luy mener une armée de 20,000 hommes de pied et 40,000 chevaux, à l'improviste, sans qu'il luy couste ung escu, avec laquelle force nous deux ferons ce qu'il voudra sans regarder à la volonté d'aultre quelconque. Pour cet effect, je vous prie de descendre en Anvers, et de là par communication avec le s<sup>r</sup> Davidzon<sup>1</sup>, ambassadeur de la royne, et par lectres au s<sup>r</sup> de Wolsinghant, mettre en avant, comme de vous-mesmes, les moyems que vous jugerez convenir à me faire rechercher du costé d'Angleterre, m'advertissant à toutes occasions de ce qui se passera là-bas, pendant que j'acheveray le traicté que j'ay commencé avec Mandesloo, affin qu'au mesme temps que nous entrerons en France avec ceste force, ou tost après y estans appellez par le roy pour sa défense, nous nous joignons tous ensemble pour faire les

1. Davidson, ambassadeur de la reine Élisabeth en Flandre. De Thou, qui le nomme plusieurs fois, rapporte que, en novembre 1578, il s'employa énergiquement à ramener les Gantois au prince d'Orange (1740, t. V, p. 514).

affaires de mon cousin et les nostres conjointement. »  
Adjoustant que, si l'occasion se présentoit de faire rechercher aussy led. s<sup>r</sup> prince par lesd. Estatz, pour y amener par mer des forces françoises, nous ferions très-bien d'y penser et en traicter, advertissant luy et led. s<sup>r</sup> prince par homme exprès envoyez, affin de nous préparer en sorte que nous puissions tous deux entrer ausd. país en ung mesme temps.

# SOMMAIRES

---

## LIVRE PREMIER

(1570 - fin avril 1572).

- Naissance de Michel de La Huguerye à Chartres, p. 1. — Il entre au collège de Navarre, p. 2. — Il se met au service de Lancelot de Carles, évêque de Riez, p. 2.
- La Huguerye se rend à Rome avec le secrétaire de Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy (15 août 1570), p. 5 et 6. — Il revient de Rome avec l'ambassadrice d'Espagne (oct. 1570), p. 7. — Il rentre à Paris (11 novembre 1570), p. 8. — Hamon, officier de la maison du roi, le met en rapport avec François de Beauvais, seigneur de Briquemaut, p. 8. — La Huguerye révèle à Briquemaut les desseins secrets du roi, qu'il a surpris à Rome, p. 9. — Arrivée à Villers-Cotterets des ambassadeurs protestants d'Allemagne, conduits par Hubert Languet (23 déc. 1570), p. 11.
- Arrivée à Paris de Jean Galéas Frégose, envoyé de Florence, venu de Heidelberg, p. 14. — Frégose propose aux Huguenots français d'attaquer le roi d'Espagne dans les Pays-Bas, p. 15. — Doléances présentées au roi, au nom des Huguenots, par le conseiller Arnauld de Cavaignes (carême 1571), p. 17. — Frégose se met en relation à La Rochelle avec Ludovic de Nassau, p. 19. — Portrait de Jeanne d'Albret, p. 20. — Frégose pousse Charles IX à la guerre contre le roi d'Espagne, p. 22. — Conférence entre le roi, la reine-mère, Briquemaut et Frégose à Lumigny et à Fontainebleau, p. 25. — Antoine Olivier, peintre flamand, trahit l'ambassadeur d'Espagne au profit de Ludovic de Nassau, p. 27. — Charles de Téligny, gendre de Coligny, promet au roi que l'amiral viendra à la cour (fin juin 1571), p. 31. — Conseil tenu à Bourris, entre les chefs du parti

- protestant, sur les affaires de Flandre, p. 33. — Le roi donne rendez-vous à l'amiral à Blois, p. 35.
- La Huguerye à la cour, représentant de Briquemaut, p. 36. — Catherine de Médicis cherche à pénétrer le secret des conférences de La Huguerye et de Francis Walsingham, ambassadeur d'Angleterre, p. 38. — La dame de Sauve, p. 39. — La Huguerye négocie avec Walsingham le mariage d'Élisabeth d'Angleterre et de Henri de Navarre, p. 40. — Ce projet est éventé par Catherine de Médicis, p. 42. — Catherine propose son fils, le duc d'Anjou, à Élisabeth de Valois, p. 43.
- Retour de Briquemaut à la cour, p. 45. — La cour à Blois, p. 45. — Arrivée à Blois de Picheron, secrétaire de l'amiral, p. 46. — Efforts de La Huguerye pour décider Jeanne d'Albret à préférer la reine Élisabeth à la princesse Marguerite pour son fils, p. 50. — Walsingham envoie Robert Beel et Picheron à Ludovic de Nassau à La Rochelle (9 oct. 1571), p. 55. — Robert Beel décide Ludovic de Nassau à parler à Jeanne d'Albret du mariage de son fils, p. 57. — L'amiral approuve les projets de Robert Beel et lui donne des conseils sur les moyens à employer pour obtenir l'assentiment de la reine de Navarre, p. 61. — Visite de Jeanne d'Albret à Ludovic de Nassau, p. 66. — Confiance de Ludovic à la reine de Navarre, p. 69. — Coligny donne son avis à la reine de Navarre, p. 78. — Indécision de Jeanne d'Albret, p. 83. — Jeanne d'Albret se décide en faveur de la princesse Marguerite, p. 85.
- Réconciliation du duc de Guise et de Coligny, p. 90. — Arrivée de l'amiral à Blois (carême 1572), p. 91. — L'amiral se rend à Châtillon, p. 94. — Jeanne d'Albret à Blois (4 mars 1572), p. 95. — Le mariage de Henri de Navarre et de Marguerite est décidé (4 avril 1572), p. 97. — Jeanne d'Albret à Paris (fin avril 1572), p. 97.

## LIVRE SECOND

(mai 1572 - 8 octobre 1574).

- La Huguerye entre au service de Ludovic de Nassau, p. 99. — Ludovic prend congé de la reine de Navarre (15 mai 1572), p. 102. — Il arrive à Tupigny, sur les frontières du Hainaut (18 mai), p. 104. — Surprise de Mons par Ludovic (24 mai 1572), p. 105.

- Le duc d'Albe se porte sur Mons, p. 110. — Genlis demande à rentrer momentanément en France, p. 111. — Mort de Jeanne d'Albret (9 juin 1572), p. 114. — Tentative d'assassinat dirigée par les agents du duc d'Albe contre Ludovic de Nassau, p. 118. — Surprise et défaite de l'armée de secours conduite par Genlis (17 juillet 1572), p. 122. — La nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemy arrive à Mons (28 août), p. 127. — Bombardement de Mons (31 août), p. 129. — Mort du capitaine Rouvroy, p. 134. — Le prince d'Orange paraît en vue de Mons (7 sept.), p. 134. — Capitulation de Mons (19 sept.), p. 138. — Évacuation de Mons (21 sept.), p. 142.
- Ludovic de Nassau se retire avec La Huguerye au château de Dilembourg (fin oct. 1572), p. 146. — Mémoire de La Huguerye sur les moyens à employer pour relever les affaires de Flandre, p. 147. — Ludovic de Nassau envoie le s. Alain à Genève auprès de Théodore de Bèze, p. 150. — De Bèze révèle le secret de la mission d'Alain, p. 151. — Mission de Frégose auprès de Ludovic de Nassau (fin nov. 1572), p. 153. — Jehan de Nassau négocie à Heidelberg un armement général des protestants rhénans, p. 158. — Mission auprès de Ludovic de Nassau de de Vaux, ministre de Languedoc (vers le 15 déc. 1572), p. 160. — Mémoire de Ludovic de Nassau au roi apporté par Chastelier (12 janv. 1573), p. 161-165.
- Organisation du secours promis à Ludovic de Nassau par les princes protestants allemands, p. 166. — Dispositions du duc d'Alençon, p. 169. — Missions de Sancy à Dillembourg, p. 169, et du baron de Rhingraff, du médecin Lusson (fin janv. 1573), p. 170. — Chastelier rend compte de sa mission à la cour de France, p. 178. — Ludovic de Nassau se rend avec La Huguerye à la foire de Francfort (mars 1573), p. 178. — Ils y rencontrent Frégose, p. 179.
- Siège de La Rochelle par le duc d'Anjou (fév. 1573), p. 181. — Mort du baron de Rhingraff, p. 183. — Début de la conspiration des Politiques (juin 1573), p. 184. — Révélation des premiers mécontentements du duc d'Alençon (15 août 1573), p. 188.
- Départ de Paris du duc d'Anjou pour la Pologne (28 sept. 1573), p. 190. — Séparation de Charles IX et du duc d'Anjou à Vitry (12 nov.), p. 190. — Le duc d'Anjou traverse l'Alsace, p. 193. — Le duc d'Anjou à Heidelberg, p. 194. — Bussy d'Amboise en Allemagne, p. 198. — Tableau de la cour du duc d'Anjou,

- p. 201. — Ludovic de Nassau et La Huguerye retournent à Dillembourg (mi-janv. 1574), p. 201. — Suite du voyage du duc d'Anjou à travers l'Allemagne, p. 202.
- La Huguerye est envoyé par Ludovic de Nassau au duc d'Alençon (fin janv. 1574), p. 205. — Passage de La Huguerye à Sedan (5 fév. 1574), p. 206. — La Huguerye à Paris (12 fév.), p. 210. — Départ de La Huguerye de Paris (24 fév.), p. 213. — Les 200 arquebusiers conduits par Strozzi sont défaits près de Bouillon, p. 215. — Le ministre Capel, p. 216. — Arrivée de La Huguerye et de Capel à Heidelberg (fin mars 1574), p. 221. — Capel obtient une audience de l'électeur palatin, p. 225.
- Récit de la campagne de Ludovic de Nassau et de Christophe de Bavière dans le Brabant hollandais, p. 228. — Bataille de Mookerheide (14 avril 1574), p. 230. — Mort de Ludovic et de Henri de Nassau et de Christophe de Bavière, p. 236. — Entrevue de La Huguerye avec les capitaines allemands Cratz et Isch, p. 240. — La Huguerye retourne à Heidelberg (juillet 1574), p. 247. — La Huguerye s'engage à entrer au service de l'électeur palatin, si Ludovic de Nassau, disparu à la bataille de Mookerheide, ne se retrouve pas, p. 248. — Pourparlers du mariage de Charlotte de Montpensier avec le prince d'Orange, p. 251. — Guillaume le Taciturne envoie La Huguerye à Bâle auprès du prince de Condé, p. 254. — Aventure de La Huguerye en route, p. 256. — Il arrive à Bâle (8 oct. 1574), p. 257.

## LIVRE TROISIÈME

(8 octobre 1574 - fin 1577).

- Entrevue de La Huguerye à Bâle avec le vicomte d'Argenlieu, p. 259. — Condé donne audience à La Huguerye, p. 264. — Plan de La Huguerye pour relever le parti protestant, p. 267. — La Huguerye est envoyé par Condé au prince d'Orange avec Vesines (30 oct. 1574), p. 272. — Il arrive à Dordrecht auprès du prince d'Orange (29 nov. 1574), p. 276. — Mort de Marie de Clèves, princesse de Condé, p. 284. — La Huguerye insinue au prince d'Orange d'offrir sa fille Marie de Nassau à Condé, p. 285. — Il passe en Angleterre, p. 286. — Charles de Montmorency-Méru obtient de la reine d'Angleterre la promesse d'un secours de 50,000 écus, p. 290. — La Huguerye à Heidelberg, p. 292. — Il



- rentre à Bâle et rend compte de sa mission à Condé (av. Pâques 1575), p. 294. — Il est renvoyé à Heidelberg, p. 297. — Négociations de La Huguerye, au nom de Condé, à Heidelberg, en Flandre et en Angleterre, p. 298. — Son retour à Bâle (avant Pentecôte 1575), p. 306.
- Politique de la reine-mère dans le but d'acheter Condé, p. 311. — Négociations de Henri III avec l'électeur palatin, p. 315. — La Huguerye et Montmorency-Méru discutent avec l'électeur palatin les termes du traité par lequel il promet un secours armé au parti protestant, p. 316. — Exigences du duc Casimir sur les évêchés de Metz, Toul et Verdun, p. 319. — La Huguerye cherche à traiter avec les capitaines allemands en dehors du prince Casimir, p. 325. — Accord de La Huguerye avec le prince allemand, p. 329. — L'électeur palatin propose sa fille à Condé, p. 331. — Dispositions de Henri III vis-à-vis des protestants, p. 335. — Condé se rend à Heidelberg (août 1575), p. 339. — Nouvelles difficultés soulevées par l'avidité de Casimir, p. 340. — L'électeur ordonne à son fils d'abaisser ses prétentions, p. 345. — Nécessité pour Condé de hâter la conclusion du traité, p. 347. — Il s'accorde avec Casimir, p. 348.
- Évasion du duc d'Alençon (nuit du 15 au 16 septembre 1575), p. 352. — Mission de Bournonville, gentilhomme du duc d'Alençon, auprès de Condé, p. 354. — Condé refuse d'adhérer à la trêve signée par le duc d'Alençon (21 nov. 1575), p. 358.
- L'armée d'invasion, conduite par Condé et Casimir, passe les Vosges (janv. 1576), p. 362. — Mission de Pomponne de Bellière, envoyé par le roi auprès de Condé, p. 364. — Mission de La Fin La Nocle et d'Espaux, gentilshommes du duc d'Alençon, auprès de Condé, p. 370. — L'armée protestante à Vichy, p. 377. — Mort du frère de La Huguerye, p. 380. — Le roi de Navarre s'enfuit de la cour (3 février 1576), p. 387. — Jonction du duc d'Alençon avec l'armée allemande (11 mars 1576), p. 390.
- Le duc d'Alençon et Biron décident Condé à faire la paix, p. 391. — François de Montmorency au camp de Condé, p. 394. — L'armée protestante occupe Moulins pendant les négociations, p. 395. — Mission de Ségur-Pardaillan, gentilhomme du roi de Navarre, à la cour et au camp de Condé, p. 401. — La Huguerye propose de prêter après la paix l'armée au prince d'Orange, p. 405.
- Conférences à Cerquenseaux, près Nemours (fin avril 1576),

p. 411. — Condé fait prisonnier par surprise, p. 412. — Négociations entre la reine-mère, le duc d'Alençon, Condé et Casimir, p. 415. — Traité de paix de Monsieur (6 mai 1576), p. 418. — La Huguerye reçoit une charge dans la maison du duc d'Anjou, p. 423. — Il traite avec La Garde, représentant du prince d'Orange, du prêt de l'armée à son maître, p. 424. — Le prince d'Orange veut réserver le consentement du duc d'Anjou, p. 430. — Le duc d'Anjou et Condé se retirent en Berry, le prince Casimir de Bavière en Lorraine, p. 437.

La Huguerye se rend aux eaux d'Aix-la-Chapelle (sept. 1576), p. 440. — Mort de l'électeur palatin (26 oct. 1576), p. 441. — Le roi de France n'exécute pas le traité du 6 mai, p. 442. — La Huguerye est envoyé par Condé à Heidelberg pour demander du secours (décembre 1576), p. 442. — La reine Élisabeth cherche à détacher Condé du service de la France, p. 444. — La Huguerye passe en Angleterre pour négocier une alliance entre la reine Élisabeth, Casimir de Bavière et le prince de Condé (Pâques 1577), p. 447. — Il se rend à La Rochelle pour porter à Condé les propositions d'Élisabeth (Pentecôte 1577), p. 451. — Il revient en Angleterre, p. 457. — Son retour en Hollande et à Heidelberg, p. 458. — Négociation de paix conduite par le roi de Navarre (juillet et août 1577), p. 460. — Traité de Bergerac (17 sept. 1577), p. 460.





HF.B  
L1848m

La Fugereye, Michel de  
Mémoires; ed. Fable. v.1.1.  
20107

DATE

**University of Toronto  
Library**

**DO NOT  
REMOVE  
THE  
CARD  
FROM  
THIS  
POCKET**

Acme Library Card Pocket  
LOWE-MARTIN CO. LIMITED

